This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

500023865U

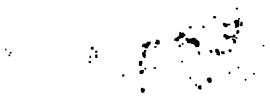

MARIE STUART

ET

CATHERINE DE MÉDICIS

TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE
IMPRIMEUR DU SÉNAT ET DE LA COUR DE CASSATION
RUE DE VAUGIRARD, 9, A PARIS

MARIE STUART

ET

CATHERINE DE MÉDICIS

ÉTUDE HISTORIQUE

SUR LES RELATIONS DE LA FRANCE ET DE L'ÉCOSSE

DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XVI^e^ SIÈCLE

PAR A. CHÉRUEL

Maître de Conférences à l'École normale supérieure
Professeur suppléant à la Faculté des lettres de Paris

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET C^ie^

RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 14

1858

226. a. 14.

BODLEIANA
BIBLIOTHECA

PRÉFACE.

Je ne me propose nullement d'écrire l'histoire de Marie Stuart. Lors même que je me serais senti la force d'entreprendre une pareille œuvre, j'en aurais été détourné par les travaux éminents qui ont paru sur cette reine d'Écosse depuis quelques années, et surtout par l'ouvrage de M. Mignet. Mon projet est beaucoup plus simple : ayant trouvé dans les archives de la famille d'Esneval, conservées au château de Pavilly (Seine-Inférieure)[1], de nombreuses lettres d'ambassadeurs français en Angleterre et en Écosse, j'ai cru qu'il serait utile de les publier, et d'éclairer à l'aide de ces documents l'histoire de la diplomatie française dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle. Presque toutes ces pièces étaient inédites; j'en ai communiqué quelques-unes à M. Teulet. Il les a insérées dans des recueils destinés à des sociétés étrangères, recueils qui ont en France la rareté de manuscrits.

Avant d'entreprendre la publication de ces documents, j'ai dû, en les comparant aux pièces qu'avaient

1. Je dois la communication de ces documents à la bienveillance de M. Bezuel, propriétaire actuel du château de Pavilly. Ces archives viennent du baron d'Esneval, qui, chargé d'une mission en Écosse, avait reçu de son beau-père, le secrétaire d'État Pinard, les mémoires et correspondances nécessaires pour le guider dans ses négociations.

données MM. Labanoff, Mignet et Fr. Tytler, m'assurer s'ils éclairaient quelque point important de nos relations diplomatiques avec l'Angleterre et l'Écosse, et je suis resté convaincu que, même après les nombreux et savants travaux des derniers temps, il y avait encore des questions obscures dans cette histoire, et que les correspondances tirées des archives de la famille d'Esneval pourraient servir à les élucider. Quelques exemples suffiront pour le prouver.

L'alliance écossaise était d'une haute importance pour la France : j'en ai montré l'antiquité et les heureux résultats[1], et cependant aucun de nos historiens ne mentionne les efforts énergiques que tentèrent pour la conserver, dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle, Michel de Castelnau, d'Esneval, Châteauneuf et Pomponne de Bellièvre. Les historiens les plus récents eux-mêmes n'ont guère consulté que la correspondance de l'Angleterre et de l'Espagne; l'intérêt et le rôle de la France se sont effacés à leurs yeux devant la lutte dramatique de Philippe II et d'Élisabeth. Ils n'ont vu dans la France qu'un État secondaire dominé par l'Espagne, et ont été trompés par la tactique des agents de l'Angleterre, qui rejetaient sur la France l'odieux de la politique de Philippe II, et présentaient ce royaume comme une annexe de la monarchie espagnole. La fausseté de cette opinion ressortira, je pense, des dépêches de nos ambassadeurs, et de l'étude historique où j'ai retracé leurs négociations et celles de Catherine de Médicis. La France, placée entre les opinions extrêmes que défendaient Philippe II et Élisabeth, soutint son

1. Chap. I, p. 1-14.

rôle avec dignité, quand elle eut pour la représenter des hommes tels que Paul de Foix, La Mothe-Fénelon et Michel de Castelnau. Rappeler les services rendus par ces ambassadeurs, c'est réparer un injuste oubli de notre histoire.

On a poussé si loin l'incurie sur ces questions que la plupart des écrivains qui ont écrit l'histoire du XVI^e^ siècle ne savent pas même à quelle époque précise fut rompue notre ancienne alliance avec l'Écosse. Burnet suppose que la France conserva le protectorat de l'Écosse jusqu'à l'assassinat du duc de Guise à Blois[1]; et cependant le traité de Berwick, qui livra définitivement l'Écosse à l'Angleterre, a précédé cet événement de plus de deux ans[2]. L'historien de Charles-Édouard, M. Amédée Pichot, affirme que, dès l'époque du traité d'Édimbourg (1560), la France avait perdu toute influence en Écosse, tandis que pendant plus de vingt ans elle y a balancé les intrigues de la diplomatie anglaise. Enfin Flassan, quoique traitant spécialement des négociations de la France et de ses relations avec les puissances étrangères[3], ne dit pas un mot du second traité de Berwick, d'où date la rupture définitive de nos relations avec l'Écosse.

Apres avoir signalé ces erreurs ou ces omissions d'écrivains spéciaux, est-il nécessaire d'ajouter qu'on chercherait vainement dans les histoires générales quelques renseignements sur les derniers efforts de la France pour conserver le protectorat de l'Écosse? Qu'on

1. Voyez l'ouvrage de Burnet, intitulé : *Histoire de mon temps.*
2. Voy. p. 139 de cette Étude historique sur les relations diplomatiques de la France et de l'Écosse.
3. *Histoire de la diplomatie française.*

lise de Thou et Cambden, Lingard et Sismondi, Robertson et P. Fr. Tytler, on n'y trouvera pas un mot sur les négociations si actives et si habiles de Michel de Castelnau. Le baron d'Esneval, notre dernier ambassadeur en Écosse, est à peine nommé.

Enfin quel a été le rôle de Henri III et de Catherine de Médicis dans le procès de Marie Stuart? C'est encore un point resté douteux, et sur lequel les historiens n'ont pu s'accorder jusqu'à nos jours[1]. On ne peut l'éclaircir qu'en s'appuyant sur des pièces authentiques, et c'est ce que j'ai fait constamment dans cette étude. Je crois avoir établi par des documents dont on ne peut suspecter la véracité, que si Catherine de Médicis et Henri III furent coupables de négligence, on ne saurait leur imputer l'odieuse trahison dont les ont accusés les ligueurs et plusieurs historiens modernes.

Ces exemples suffisent pour prouver que la publication des documents conservés dans les archives de la famille d'Esneval a un intérêt réel. Complétés et éclairés par les autres correspondances de cette époque, ils peuvent servir à combler une des lacunes de notre histoire diplomatique.

1. J'ai cité, p. 155 et suiv., les diverses opinions émises à ce sujet.

MARIE STUART

ET

CATHERINE DE MÉDICIS.

CHAPITRE PREMIER.

Anciennes relations de la France et de l'Écosse. — Traité de Rouen (1517). — Marie Stuart en France (1550-1561). — Traité d'Édimbourg (1560).

Il est peu d'exemples dans l'histoire d'une alliance aussi étroite et d'aussi longue durée que celle de la France et de l'Écosse[1]. Les ambassadeurs français de la fin du XVI[e] siècle la font remonter à huit cents ans[2]. Cette antiquité qu'ils

1. Un Écossais, établi en France, a traité ce sujet au XVI[e] siècle; mais son ouvrage est resté très-incomplet, moins par sa faute que par le manque de documents. Il a pour titre : *Histoire abrégée des roys de France, Angleterre et Escosse*, etc., *contenant un brief discours de l'ancienne alliance et mutuel secours entre la France et l'Escosse*, par David Chambre, Escossois; Paris, Jean Feurier. La dédicace, adressée à Henri III, est datée du 17 mai 1570.

2. *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. III, p. 185, et t. VII, p. 113. Le Laboureur, dans ses *Additions aux Mémoires de Castelnau* (t. I, p. 564, 3[e] édit.), cite un extrait d'un discours tenu à Élisabeth par Paul de Foix, ambassadeur de Charles IX. Il y disait « qu'il y avoit entre les maisons de France et d'Escosse ligue continuée sans aucune interruption depuis Charlemagne, ayant les prédécesseurs de la dite reine d'Escosse couru mesme fortune que les roys de France, comme tesmoignent la prison du roy David d'Escosse en mesme tems que celle du roy de France, la mort du roy Jacques IV et plusieurs autres, et partant que ce seroit ingratitude de l'abandonner et délaisser en son affliction. La supplioit mon dit seigneur de Foix de considérer qu'il n'y avoit que la seule division d'Escosse qui pût donner diminution de la bonne intelligence qui estoit entre Leurs Majestez (Élisabeth et Charles IX). »

se plaisent souvent à rappeler, et qu'on serait tenté de regarder comme fabuleuse, est attestée par l'histoire. En effet, dès le temps de Charlemagne, il s'établit des relations d'amitié entre la France et l'Écosse. Charlemagne exerçait sur ce pays un véritable protectorat, et les rois d'Écosse, gagnés par sa munificence, s'appelaient eux-mêmes *ses sujets* et *ses esclaves*. « Il existe encore, dit Eginhard, des lettres de ces princes à Charlemagne; ils lui témoignent leurs sentiments de respect et de soumission, lui donnant le nom de maître, et prenant eux-mêmes ceux de sujets et d'esclaves [1]. » Les écrivains anglais et écossais, même ceux qui sont le plus hostiles à la France, n'ont point contesté l'ancienneté de cette alliance. L'Écossais Buchanan est d'accord sur ce point avec l'Anglais Cambden [2].

Dès le XIII[e] siècle, un traité authentique, qui nous est parvenu, consacra l'union des deux nations française et écossaise [3]. A l'époque où Édouard I[er], abusant de sa puissance, menaçait l'Écosse d'une redoutable invasion, John Baliol, roi d'Écosse, conclut avec Philippe le Bel une alliance offensive et défensive. L'amitié des deux pays devint en-

1. « Scotorum reges sic habuit ad suam voluntatem per suam munificentiam inclinatos, ut eum nunquam aliter nisi dominum seque subditos ac servos ejus pronunciarent. Extant epistolæ ab eis ad illum missæ, quibus hujusmodi affectus erga illum indicatur. » *Einhardi vita Karoli Magni*, ap. *Rer. gall. et fr. script.*, t. V, p. 95.

Le poëte saxon, qui a raconté les guerres de Charlemagne, confirme le témoignage d'Eginhard :

« Scotorum reges ipsum dominum vocitabant,
« Ac se subjectos ipsius et famulos. »

Poeta saxo, ap. *Rer. gall. et fr. script.*, t. V, p. 177.

2. « Ab Achaico (ann. 787) inter Scotos et Francos inita est amicitia. » *Buchanani Rer. scotic.*, lib. V, p. 150; edit. Traj. ad Rhenum, 1697. — « Nationem scoticam, cujus inconcussa fides in gallico fœdere observando « *jam inde a Caroli Magni temporibus* universo orbi est testatissima. » *Cambdeni Hist. Eliz.*, pars II, p. 179; éd. de 1636. Je me servirai toujours de ces éditions des ouvrages de Buchanan et de Cambden.

3. Dumont, *Corps diplomatique*, t. I, p. 294 et suiv. Ce traité fut signé en 1295.

core plus étroite pendant les longues et sanglantes guerres des XIVe et XVe siècles. Au commencement de la guerre de Cent ans, en 1336, David Bruce vint en France implorer le secours de Philippe de Valois, et promit, au nom de tous les barons d'Écosse, de faire une diversion énergique contre l'Angleterre, et de ne jamais signer de paix avec cette Puissance sans le consentement de la France[1]. Les désastres de Crécy et de Poitiers, la captivité des deux rois de France et d'Écosse, Jean le Bon et David Bruce, ne firent que resserrer l'union des deux peuples.

Charles V profita habilement de l'alliance écossaise. Ce prince, qui, « tout coi en ses chambres et en ses déduits, reconquéroit ce que ses prédécesseurs avoient perdu sur les champs de bataille, la tête armée et l'épée au poing[2], » ce prince « avoit partout ses alliances aux royaumes et pays voisins, plus que nul de ses prédécesseurs, quatre ou cinq rois en avant n'eussent oncques eu[3]. » Dès 1371, à l'avénement des Stuarts au trône d'Écosse, Charles V signa un traité[4] avec Robert, premier roi de cette dynastie. Il savait que « tout le royaume d'Écosse avoit mortelle haine aux Anglois; car oncques ces deux royaumes ne se purent aimer l'un l'autre[5]. » Yvain de Galles lui avait appris que l'Écosse « étoit le pays au monde par où l'on pouvoit mieux nuire aux Anglois[6]. » Aussi Charles V ne cessa-t-il de cultiver l'amitié des Écossais. En 1377, il envoya une ambassade à Robert Stuart, « pour toujours entretenir alliance et amour, et que, en leur partie, ils fissent bonne guerre et âpre aux Anglois, et les occupassent tellement qu'ils n'eussent puissance de passer la mer[7]. »

1. Froissart, *Chroniques*, liv. I, chap. LXXV.
2. *Idem*, *ibidem*, liv. II, chap. XLV.
3. *Idem*, *ibidem*, chap. XIII.
4. Ap. Dumont, *Corps diplomatique*, t. II, Ire partie, p. 81.
5. Froissart, *Chroniques*, liv. II, chap. XLV.
6. *Idem*, *ibidem*.
7. *Idem*, *ibidem*.

Les désastres des règnes de Charles VI et Charles VII furent une épreuve cruelle et décisive pour l'alliance écossaise ; elle y résista. Les Écossais eurent leur part des revers de la France aux journées de Verneuil et de Rouvray. Ce fut en vain que les Anglais, pour rompre l'union entre les deux peuples, imposèrent à Jacques Ier, tombé entre leurs mains, la promesse de cesser toutes relations avec la France, comme principale condition de sa liberté. Telle était la sympathie de l'Écosse pour la France, telle la communauté d'intérêts entre les deux pays, que le roi d'Écosse ne tarda pas à se soustraire au joug que les Anglais avaient voulu lui imposer. Dès 1428, il conclut avec Charles VII un nouveau traité [1], par lequel on stipulait le mariage du dauphin Louis, encore au berceau, avec une fille du roi d'Écosse, qui fut la spirituelle Marguerite, si connue par son enthousiasme pour le poëte Alain Chartier.

La guerre des Roses qui, dans la seconde moitié du XVe siècle, déchira l'Angleterre et annula son influence extérieure, rendit l'alliance écossaise moins importante pour la France. Charles VIII et Louis XII, tout occupés des expéditions d'Italie, n'entretinrent pas avec le même soin que leurs prédécesseurs l'union entre la France et l'Écosse. L'Angleterre en profita pour négocier un mariage entre Jacques IV, roi d'Écosse, et une fille de Henri VII (1500). Ce mariage devait un jour donner aux Stuarts le trône d'Angleterre ; mais il s'écoula plus d'un siècle avant que Jacques VI remplaçât Élisabeth ; et, pendant cet intervalle, la France ne cessa de lutter, souvent avec avantage, contre l'influence anglaise en Écosse. Ainsi, en 1513, les malheurs de Louis XII réveillèrent dans le cœur des Écossais la sympathie pour leurs anciens alliés, et Jacques IV, touché de la confiance d'Anne de Bretagne, qui lui avait envoyé son anneau, déclara la guerre à l'Angleterre et en ravagea les frontières septentrionales [2].

1. Ap. Dumont, *Corps diplomatique*, t. II, IIe partie, p. 224.
2. *Buchanani Rer. scotic.*, lib. XIII, p. 428-429.

Mais la brillante et téméraire valeur du roi d'Écosse lui coûta la vie dans les plaines de Flowden.

Le parti anglais prévalut alors en Écosse : le jeune roi Jacques V était mineur, et la régence fut déférée à sa mère l'Anglaise Marguerite, sœur de Henri VIII. Mais la majorité des seigneurs écossais préférait la vieille et loyale alliance de la France à une amitié nouvelle et suspecte. D'ailleurs la main d'une femme n'était pas assez ferme pour contenir les passions violentes de la noblesse écossaise. François Ier profita des dispositions favorables d'une partie de la nation, et envoya en Écosse un oncle de Jacques V, Jean, duc d'Albany, élevé en France, et tout dévoué aux intérêts de ce pays. Le duc d'Albany enleva la régence à l'Anglaise Marguerite, et, après avoir rétabli l'ordre en Écosse, il revint en France, pour confirmer, par un traité solennel, l'alliance des deux royaumes. Les conférences eurent lieu à Rouen entre le régent d'Écosse et Charles, duc d'Alençon, plénipotentiaire de François Ier; elles aboutirent au traité de Rouen, signé le 15 août 1517. Comme les négociateurs invoquent souvent ce traité dans les pièces diplomatiques et que le texte n'en a pas été publié, du moins à ma connaissance[1], j'ai cru qu'il ne serait pas inutile de reproduire ici la copie que j'ai trouvée dans les archives de la famille d'Esneval :

« Nous, Charles, duc d'Alençon, pair de France, lieutenant général de monseigneur le roi et gouverneur en ses pays et duchés de Bretagne et de Normandie, comtés d'Armagnac, du Perche, Rodez, Fézenzac, etc., ayant pouvoir de Monseigneur; et Jean, duc d'Albanie, comte de la Marche, etc., tuteur naturel et légitime de très-haut et très-puissant prince le roi d'Écosse, régent et gouverneur de son royaume,

1. J'ai vainement cherché le texte du traité de Rouen dans les recueils diplomatiques de Dumont, Rymer et Léonard. Il n'est pas même indiqué dans les histoires d'Écosse de Buchanan, Robertson et P. F. Tytler. L'omission est surtout étrange dans l'ouvrage savant et approfondi de P. F. Tytler, et elle ne peut s'expliquer que par la lacune que présentent sur ce point toutes les collections de traités.

ayant pouvoir suffisant et exprès du parlement et états du dit pays : Comme, par concorde, union, fraternelle alliance des rois et princes, leurs personnes sujettes, pays, terres et seigneuries aient été gardées et préservées de toutes oppressions, guerres et vexations indues, et leurs États, augmentés, accrus et enrichis, et aient donné crainte et empêché que le sinistre et mauvais vouloir de ceux qui les ont voulu grever, invader et offenser par guerres ou autrement induement n'ait sorti effet ;

« A cette cause, nous, à l'honneur et louange de Dieu notre créateur, de sa glorieuse mère et de toute la cour célestielle de paradis et pour le bien et utilité de la chrétienté, considérant les alliances, amitiés et confédérations, qui ont été, par ci-devant, entre feus, de bonne mémoire, les progéniteurs et ancêtres rois de France, d'une part, et feus, de bonne mémoire, les rois d'Écosse d'autre, et le bien, profit et utilité, qui s'en est suivi à la conservation et entretenement de leurs royaumes, et aussi ayant égard à l'entière et très-cordiale amour et affection que le roi mon dit seigneur a toujours portée et porte à très-haut et très-puissant prince le roi d'Écosse, avons par ensemble ce jourd'hui traité, conclu, arrêté, convenu et accordé pour les dits rois, leurs hoirs et successeurs, royaumes, pays, terres et seigneuries et sujets, les chapitres et articles qui s'ensuivent :

« Et premièrement, les dits sieurs rois, étant bons, vrais et loyaux frères, amis, alliés et confédérés, sans fraude, pour la garde, tuition et défense de leurs États, royaumes, pays, terres, seigneuries et sujets, s'entr'aimeront, chériront et garderont en toute loyauté, sincère et cordiale amour, et de tout leur pouvoir, la vie, l'honneur et l'État l'un de l'autre, sans fraude ni machination quelconque, et ne favoriseront ni soutiendront quelque personne que ce soit l'un à l'encontre de l'autre, et ne donneront passage, aide, faveur, assistance ou recueil dans leurs royaumes, pays et seigneu-

ries, ports et havres maritimes, soit de vivres, artillerie, gens, argent ou autres choses à celui ou ceux qui, par invasion, pourroient ou voudroient porter nuisance ou grevance respectivement à l'un ou à l'autre, directement ou indirectement, en quelque manière que ce soit ; et seront tenus aider et assister l'un à l'autre, à la dite garde, tuition et défense de leurs États, royaumes, pays, terres et seigneuries, envers et contre tous ceux qui offenser et invader les voudroient, sans nul en excepter, comme ci-après sera spécifié :

« Et primo, que, si le roi d'Angleterre assailloit ou faisoit la guerre actuellement contre le roi d'Écosse, ses hoirs et ses successeurs, dès l'heure que le dit roi de France, s'il est d'âge (majeur), ou son tuteur, régent et gouverneur du pays, durant sa minorité, en seront duement avertis par écrit, par relation certaine, ou par commune renommée, ils s'entr'aideront pour la défense de leurs personnes et pays, comme s'ensuit, c'est à savoir : que pour la première et seconde fois que le dit roi d'Angleterre, ses hoirs et successeurs, mouveront la guerre aux dits seigneurs ou à l'un d'eux, ainsi que dit est, le dit sieur roi et ses successeurs seront tenus bailler au dit roi d'Écosse, ses hoirs et successeurs, cent mille écus au soleil, quinze cents lansquenets, cinq cents hommes de pied et deux cents archers des ordonnances du dit seigneur, soudoyés jusques à ce qu'ils soient arrivés aux ports et havres d'Écosse. Car, de l'heure qu'ils y seront arrivés, seront iceux lansquenets et avanturiers soudoyés par icelui roi d'Écosse, ses hoirs et successeurs, et les dits archers demeureront à la solde du dit seigneur.

« Et outre, si icelui roi d'Angleterre assailloit ou faisoit la guerre au dit seigneur (roi de France), si tôt que le dit roi d'Écosse, ses hoirs et successeurs, son tuteur naturel, régent et gouverneur du pays, respectivement en seront avertis, ainsi que dessus, seront tenus, de tout leur pouvoir et puissance, avec la dite aide que le dit seigneur leur baille, rompre et faire la guerre au dit roi d'An-

gleterre, son royaume et sujets; et si icelui roi d'Angleterre assailloit ou mouvoit icelle guerre contre le roi d'Écosse, ses hoirs et successeurs, le dit seigneur, si tôt qu'il en sera averti, comme dessus, et, outre la dite aide ci-dessus mentionnée, sera tenu, pour sa défense et pour divertir la guerre, faire la guerre contre les pays et sujets que icelui roi d'Angleterre tient et occupe deçà la mer, toute sa puissance, et, s'il advenoit que, outre la première et seconde fois, dont dessus a été parlé, et pour la tierce et autres, le roi d'Angleterre assaillît le dit seigneur et fît la guerre à ces seigneurs rois et leurs royaumes, hoirs et successeurs, ès dits cas, respectivement, pour la défense des dits seigneurs rois et leurs royaumes, ils s'entr'aideront ainsi, par la forme et manière ci-après déclarée :

« C'est à savoir, que si icelle guerre se faisoit contre le roi d'Écosse, ses hoirs et successeurs, si tôt que, par la manière qui a été dite ci-dessus, en seront certifiés, ils seront tenus rompre et faire la guerre contre les pays, terres, seigneurs et sujets que tient et occupe le roi d'Angleterre deçà la mer; et, au contraire, si icelui roi d'Angleterre faisoit la guerre au dit seigneur, et à ses hoirs et successeurs, icelui roi d'Écosse, ses hoirs et successeurs seront tenus, si tôt qu'en la manière dessus dite en seront certifiés, rompre et faire la guerre contre le dit roi d'Angleterre, son royaume et sujets, de toute leur puissance. »

Le traité stipulait ensuite le nombre d'auxiliaires que les Écossais enverraient en France, si ce pays était menacé par les Anglais. Ce secours devait être de six mille hommes. Enfin, pour consacrer l'union des deux pays, un mariage était arrêté entre le roi d'Écosse et une fille de François Ier.

Le roi de France ne tarda pas à éprouver les heureux résultats du traité de Rouen. Henri VIII s'étant déclaré contre lui dans la lutte qui s'engagea, en 1521, entre la France et l'Espagne, les Écossais prirent les armes contre l'Angle-

terre[1], et par cette diversion empêchèrent Henri VIII d'agir énergiquement contre la France. Cependant cette guerre n'eut pas toujours pour l'Écosse des conséquences avantageuses. Les ravages des frontières provoquèrent des plaintes contre le régent, et les Anglais profitèrent de cette disposition pour fortifier leur faction, à la tête de laquelle était la reine Marguerite d'Angleterre. Leurs partisans représentaient le danger d'une alliance lointaine comme celle de la France, alliance qui suscitait à l'Écosse des guerres continuelles, sans pouvoir la secourir au moment opportun. La mer, disaient-ils[2], séparait l'Écosse de la France et pouvait être interceptée par l'ennemi et les tempêtes; ils mettaient ainsi leur salut à la merci du caprice des vents et des flots. D'ailleurs, ajoutaient les partisans de l'Angleterre[3], il y avait entre la France et l'Écosse différence de mœurs comme de climat, tandis qu'ils trouvaient chez les Anglais ressemblance de pays, de physionomie, de langue, de mœurs et d'institutions.

Malgré ces arguments, que la faction de la reine ne cessait d'opposer à l'alliance française, celle-ci conserva de nombreux défenseurs. La plupart des Écossais se défiaient de la politique anglaise, représentaient ses promesses comme un leurre perfide dont elle se servait pour séduire leur pays, l'isoler de ses alliés, et ensuite l'accabler et l'asservir[4].

1. *Buchanani Rer. scotic.*, lib. XIV, p. 446-450.

2. « Gallica auxilia longinqua esse; iter unum per mare, quod, et ab « hostibus occludi, et tempestatibus impediri possit. Considerarent itaque « quam ad momenta rerum gerendarum esset incommodum, et ad salutem « tuendam intutum, spem omnem salutis a vento suspensam habere, et in « elementi inconstantissimi arbitrio sui status incolumitatem collocare. » *Ibidem*, p. 449.

3. « Alteram (gentem) non magis cœlo et solo quam omni vitæ cultu dif- « ferentem.... Alteram in eadem terra natam, sub eodem cœli tractu educa- « tam, lingua, moribus, legibus, institutis, vultu, colore, lineamentis cor- « poris similem. » *Ibidem*.

4. « Non nunc primum Anglos illis artibus, ad incautos homines deci- « piendos uti ... neque aliud quærere, quam ut nos in veram servitutem

Cependant François Ier, auquel la majorité des Écossais avait fourni un secours utile et si désintéressé, parut oublier ses alliés dans le traité de Londres qu'il signa avec Henri VIII, en 1526, sans offrir à Jacques V l'association stipulée par le traité de Rouen[1]. Henri VIII, voyant la France occupée de projets contre l'Espagne et liée par le traité de Londres, crut les circonstances propices pour envahir l'Écosse. Mais, sur la réclamation de Jacques V, François Ier se hâta d'intervenir. Ce roi, qui cherchait des alliés dans les contrées lointaines, au nord de l'Allemagne, et jusqu'en Danemark et en Suède, ne pouvait sacrifier les anciens et fidèles amis de la France. Son envoyé, Guy Fleury, ménagea, en 1533, un traité entre l'Angleterre et l'Écosse[2], et fortifia l'influence de la France dans ce pays. Aussi, lorsqu'en 1534 on s'occupa du mariage de Jacques V, ce fut en vain que Charles-Quint et Henri VIII cherchèrent à gagner le prince écossais en lui faisant épouser une Espagnole ou une Anglaise; il préféra une Française. Il demanda la seconde fille de François Ier, et, après quelques difficultés qui tenaient à la santé de cette princesse, il l'obtint et vint l'épouser en France, en 1537[3]. La mort prématurée de la jeune reine ne rompit pas le lien d'amitié qui unissait les deux pays. Elle fut remplacée par une autre Française, Marie de Guise, qui, vers la fin de l'année 1542 (8 décembre), donna naissance à Marie Stuart. Six jours après, Jacques V succombait victime du chagrin plus encore que de la maladie. Des révoltes continuelles fomentées par Henri VIII, l'invasion et les ravages des Anglais en Écosse avaient abattu son courage et préparé sa mort prématurée. L'alliance française avait sans doute prévalu sous son règne, mais déjà le parti anglais s'était orga-

« rapiant, ac destitutos externis auxiliis toto virium suarum molimine in-
« cautos opprimant. » *Ibidem*, p. 449-450.

1. *Buchanani Rer. scotic.*, lib. XIV, p. 466.
2. *Ibidem*, p. 465.
3. *Ibidem*, p. 470.

nisé et se montrait redoutable. Une longue minorité et surtout les troubles religieux de l'Écosse allaient lui donner de nouvelles forces.

La nomination d'un régent excita la rivalité des factions française et anglaise. Le choix de Jacques Hamilton, comte d'Arran, malgré l'opposition de la reine mère et du cardinal Beatoun, donna aux Anglais un avantage momentané. Ils se hâtèrent d'en profiter pour signer avec le régent un traité, qui devait assurer leur supériorité (1er juillet 1543). On y stipulait le mariage de la jeune reine avec Édouard, fils de Henri VIII. Marie Stuart, parvenue à l'âge de dix ans, devait être conduite en Angleterre et élevée près du prince auquel elle était destinée. La connaissance de ce traité indigna la majorité de la nation. Les Écossais se révoltaient à l'idée de voir leur jeune reine livrée à leurs anciens et implacables ennemis. Le clergé catholique s'éleva avec force contre cette alliance conclue avec des hérétiques, et le cardinal Beatoun, chef de l'Église écossaise, tenta les plus grands efforts pour faire rompre le traité. Il rappela de France le duc de Lennox (Matthieu Stuart), ancien ami de Jacques Hamilton. Soutenu par la nombreuse clientèle de Lennox et par tous ceux que la haine du dernier traité avait ralliés à son parti, Beatoun se crut assez fort pour lutter contre le régent.

Le couronnement solennel de Marie Stuart (16 septembre 1543) diminua encore le parti de Jacques Hamilton, qui, faible de caractère et découragé par une opposition si puissante, promit d'agir de concert avec le cardinal et la reine mère, et de se rallier au parti français. Le traité conclu avec les Anglais devait être ratifié par le parlement d'Écosse; mais il fut annulé par cette assemblée (3 décembre 1543). Dès lors le cardinal devint le véritable chef du gouvernement. Le régent, dont la docilité fut récompensée par le duché de Châtellerault, ne fit plus que suivre ses impulsions. Henri VIII, irrité d'un changement qui trompait toutes ses espérances, déclara la guerre à l'Écosse. Mais la

cruauté des Anglais, qui portaient partout le fer et la flamme, ne fit qu'augmenter la haine que les Écossais nourrissaient contre eux. « Il n'y a pas, écrivait Georges Douglas, jusqu'aux petits garçons qui ne veuillent jeter des pierres aux Anglais ; les femmes y briseront leurs quenouilles. Tout le peuple mourrait plutôt pour les arrêter ; la plupart des hommes nobles et tout le clergé sont contre eux. » Enfin, après deux ans d'une lutte acharnée (1544-1546), les hostilités furent terminées par la paix conclue entre la France et l'Angleterre. On y comprit l'Écosse, qui continua de reconnaître le protectorat de la France.

Malheureusement les passions religieuses vinrent relever le parti anglais qui semblait abattu. Le cardinal Beatoun et Marie de Guise, confondant des idées d'un ordre différent, réunissaient dans leur pensée l'alliance française et le maintien du catholicisme en Écosse. « Il leur semblait, dit Buchanan[1], que le changement de religion entraînerait la rupture de l'alliance avec la France. » Cette solidarité établie entre deux intérêts tout à fait distincts devint fatale au protectorat exercé par la France et fournit de nouvelles armes à ses adversaires. Les protestants, qui se multipliaient en Écosse, s'accoutumèrent à regarder la France comme une ennemie et à compter sur l'Angleterre pour le triomphe de leurs principes religieux.

En 1546, le cardinal Beatoun tomba sous les coups des assassins, et avec lui périt un des principaux soutiens de l'alliance française. Cependant la France comptait encore en Écosse des partisans beaucoup plus nombreux que l'Angleterre, et, lorsqu'après la mort de Henri VIII et de François Ier, le régent d'Angleterre, Somerset, renouvela les propositions de mariage entre Édouard VI et Marie Stuart, elles furent repoussées par la nation. Les Anglais tentèrent alors (1548) une nouvelle invasion qui n'eut pour résultat

1. « Receptæ religionis mutationem formidabant, quæ secum gallici fœderis solutionem allatura videbatur. » *Buchan. Rer. scot.*, lib. XV, p. 481.

que de rendre plus étroite l'alliance de la France et de l'Écosse. Les états de ce dernier pays, réunis à Stirling, offrirent à Henri II le protectorat du royaume et la main de leur jeune reine pour le dauphin François. Henri se hâta d'accepter une proposition qui donnait une nouvelle autorité à l'influence française en Écosse; ses vaisseaux transportèrent Marie Stuart en France (15 août 1550), et, l'année suivante, il fit comprendre l'Écosse dans le traité de paix conclu entre la France et l'Angleterre.

Marie Stuart, orpheline au berceau[1], forcée de fuir son pays pour échapper aux Anglais, fut élevée en France, sa seconde patrie. Son mariage avec le dauphin, plus tard François II, resserra l'union de la France et de l'Écosse. Les poëtes des deux nations chantèrent cet heureux événement[2]. En France surtout, on célébra l'Écosse, « cette terre féconde en guerriers, au courage ardent, toujours prête à soutenir son alliée et à menacer l'Angleterre[3]. » Le protectorat français en Écosse parvint alors à son apogée. Henri II força le duc de Châtellerault d'abdiquer la régence en faveur de Marie de Guise; il exigea que les états d'Écosse accordassent à son fils François le titre de roi; enfin il obtint de Marie Stuart la transmission de tous ses droits sur l'Angleterre et l'Écosse à la maison royale de France, dans le cas où elle mourrait sans héritiers[4]. L'excès de la puissance française ne tarda pas à la rendre

1. Née le 8 décembre 1542, Marie perdit son père, Jacques V, quelques jours après sa naissance.

2. Voy. les poésies latines de Buchanan et d'Adrien Turnèbe, et les vers français de Ronsard et de Joachim du Bellay.

3. « .... Tellus his tam fecunda virorum,
« Tamque ardens animus bellique incensus amore,
« Ut quum alium premeret vicinum exercitus hostem,
« Suppetias alius nobis laturus eodem
« Tempore cærulei transmitteret æquora ponti. »

Michaelis Hospitalii epistolarum, lib. IV, t. III, p. 333 de l'édit. de Paris (1825).

4. Les éditeurs de la correspondance de La Mothe-Fénelon ont publié les actes relatifs à cette transmission, t. I, p. 425 et suiv.

odieuse aux Écossais. Ce peuple, que les historiens du temps accusent d'inconstance et d'impétuosité irréfléchie[1], avait déjà, à la fin du XIVe siècle, manifesté son impatience du joug que la France voulait lui imposer. Ce sentiment, joint à l'influence du protestantisme, détacha une grande partie des Écossais de l'alliance française. Cependant tant que Marie Tudor, qui avait succédé à Édouard III, occupa le trône d'Angleterre, les protestants écossais ne purent compter sur l'appui sincère de l'Angleterre, et, réduits à leurs seules forces, ils ne firent que troubler le pays par la violence de leurs déclamations et quelquefois par des révoltes. J. Knox, ardent ennemi de Marie de Guise et de la France, arma une partie de la nation et entraîna le duc de Châtellerault.

L'avénement d'Élisabeth donna une nouvelle force à cette faction. Les *lords de la Congrégation* lui envoyèrent Lethington pour implorer son secours[2]. Elle s'empressa de saisir l'occasion de chasser les Français d'un poste d'où ils pouvaient toujours inquiéter et menacer l'Angleterre, et signa avec les rebelles le traité de Berwick pour empêcher, disait le préambule, *les Français de subjuguer l'Écosse et de la réunir à leur royaume*[3]. L'Angleterre n'obéissait, si l'on en croyait ses déclarations, qu'à un sentiment d'amitié pour les Écossais; elle voulait les délivrer du joug de la servitude[4]. La France s'inquiéta de cette alliance étroite d'une partie de la noblesse écossaise avec Élisabeth. Il ne manquait pas d'esprits judicieux qui voyaient avec peine qu'on eût confondu les affaires religieuses avec les intérêts politiques[5]. Ils rappelaient que les rois de France les plus zélés pour le

1. « En cette nation, les esprits sont prompts et faciles à mutation, dont j'ay veu infinis exemples en vingt-trois ans que j'ay traitté plusieurs grandes affaires en ce royaume. » Castelnau, *Mémoires*, liv. II, chap. IV, édit. de 1731, I, 35.

2. *Cambdeni*, *Hist. Eliz.*, pars I, p. 32-35.

3. *Idem*, *ibidem*, p. 36.

4. *Idem*, *ibidem*, p. 36.

5. *Mémoires de Castelnau*, liv. I, chap. VI.

catholicisme avaient protégé le protestantisme en Allemagne. Témoin François Ier et Henri II[1]. En s'écartant de cette politique, on jetait une grande partie des Écossais dans le parti de l'Angleterre. Mais la cour, dominée par les Guise, sacrifia les intérêts de la France aux passions de cette famille. Il en résulta une guerre pendant laquelle mourut la régente, Marie de Guise (1560). Après des prodiges de valeur les Français furent forcés d'abandonner le port de Leith, leur dernier asile. Le traité d'Édimbourg (5 juillet 1560) termina les hostilités et prescrivit l'évacuation de l'Écosse par les deux armées anglaise et française. On y proclamait le principe de non-intervention. Mais, sous une apparence d'égalité, l'avantage était tout entier pour l'Angleterre.

Ce traité privait, en effet, la France du protectorat que depuis un temps immémorial elle exerçait en Écosse. L'Angleterre avait dans les protestants et les ministres qui les dirigeaient un parti actif et puissant; enfin la proximité de ses États lui donnait un avantage signalé dans la lutte d'intrigues qui allait remplacer la guerre déclarée. Elle offrait un asile assuré aux rebelles; ses envoyés, son or, ses troupes pouvaient pénétrer en Écosse sans obstacles, tandis que la mer séparait ce royaume de la France, qui voyait ses vaisseaux arrêtés par une tempête ou interceptés par l'ennemi. Le traité d'Édimbourg peut donc être considéré comme le premier signe du déclin de l'influence française en Écosse.

Aussi la France, alléguant que ce traité n'avait pas été ratifié par le roi François II, refusa-t-elle, dans la suite, de l'exécuter et de se résigner au rôle passif qu'il lui imposait. On en trouve la preuve dans les négociations de Smith avec la France, en 1567. Cet ambassadeur avait été envoyé par Élisabeth à Charles IX pour se plaindre, entre autres choses, de l'intervention des Français en Écosse, contrairement aux clauses du traité d'Édimbourg.

1. *Mémoires de Castelnau*, liv. I, chap. VI.

« S. M. (Catherine de Médicis) voulut, dit la relation contemporaine conservée dans les papiers du cardinal Granvelle[1], que l'évêque de Valence[2] lui touchât particulièrement ce qu'il en savoit, comme celui qui y fut lors envoyé et demeura par delà jusqu'à la résolution des choses; lequel déclara que la principale occasion, pour laquelle il y alla, étoit pour ôter à la dite dame reine d'Angleterre le soupçon qu'elle disoit avoir des forces de France, offrant, si elle en vouloit faire retirer ses gens, de faire revenir les François qui y étoient, après que l'obéissance y seroit rendue, y laissant seulement nombre suffisant et nécessaire pour la garde des places fortes. Mais, comme longtemps auparavant elle avoit traité avec les dits Écossois tumultuants, elle ne voulut recevoir aucune condition, jusqu'à ce que finalement elle les réduisit avec la faveur des Écossois et l'armée grosse qu'elle avoit dans le Petit-Lit[3], et les y tint assiégés l'espace de deux mois et jusques au traité qui y fut fait, par où ils furent contraints de retourner et laisser le dit pays en la puissance des rebelles; lequel traité ne fut néanmoins point ratifié par le roi François II, d'autant plus que les Écossois devoient envoyer devers S. M. dans certain temps; ce qu'ils ne firent, et ce pendant intervint son décès, de manière que la reine d'Angleterre, quand il lui pourroit servir, ne s'en sauroit aider, n'ayant pas été approuvé du prince, par la mort duquel nous demeurons déchargés de ce qui concerne le royaume d'Écosse. »

Telle était la situation des relations entre les royaumes de France, d'Angleterre et d'Écosse, lorsque Marie Stuart fut forcée de quitter sa patrie adoptive pour retourner dans son pays natal.

1. T. XXIV, fol. 278 de la partie de ces manuscrits intitulée : *Mémoires du cardinal Granvelle.*
2. Jean de Montluc, qui avait été ambassadeur en Écosse.
3. Le port de Leith.

CHAPITRE II.

Haine de Catherine de Médicis contre Marie Stuart. — Projet de mariage de Marie Stuart avec don Carlos, fils de Philippe II. — Puissance du roi d'Espagne. — Négociations pour le mariage de Marie Stuart. — Opposition de Catherine de Médicis. — Lettre de cette reine à l'évêque de Limoges (1561).

Marie Stuart, souveraine de deux royaumes, et aspirant au trône d'Angleterre, avait brillé quelque temps, à la cour de France, du triple éclat de l'esprit, de la beauté et de la puissance. Mais la mort de François II changea entièrement sa fortune. Elle avait humilié l'orgueil de Catherine de Médicis, en la traitant de *fille de marchand*[1]; jamais cette injure ne lui fut pardonnée. « La reine mère, dit Michel de Castelnau[2], trouva fort bon et expédient de s'en défaire. » Marie Stuart se retira d'abord à Reims, dans le diocèse de son oncle le cardinal de Lorraine (mars 1561). Là elle se trouva entraînée dans les intrigues des Guise, et principalement du cardinal. Pour relever la fortune de leur maison, en s'unissant plus étroitement avec l'Espagne, ils voulaient marier leur nièce à don Carlos, fils de Philippe II, et assurer ainsi à leur faction l'appui de la première Puissance de l'Europe.

Philippe II, maître absolu de la plus grande partie de l'Espagne, arbitre de l'Italie, souverain des Pays-Bas, en-

1. Lettre du cardinal de Sainte-Croix, nonce du pape en France : « La « regina di Scotia un giorno gli disse che non sarrebe mai altro che *figlia di « un mercante.* »

2. *Mémoires de Castelnau*, liv. III, chap. I.

richi par les *moissons dorées* de l'Amérique, servi par l'ardente milice des jésuites, dirigeait et dominait tous les États catholiques. Ses armées, composées des vieilles bandes de Charles-Quint, étaient les meilleures du monde; ses capitaines, les plus renommés. Si l'on ajoute un travail assidu aux affaires générales, la surveillance continuelle sur ses ministres, toujours accompagnée de défiance; l'attention de voir tout par soi-même autant que peut un roi, l'application suivie à entretenir le trouble chez ses voisins et à maintenir l'Espagne en paix; des yeux toujours ouverts sur une grande partie du globe, depuis le Mexique jusqu'au fond de la Sicile; un front toujours composé et toujours sévère au milieu des chagrins de la politique et du trouble des passions [1], on aura une idée de la puissance et de la vigilance de ce *démon du Midi*, comme l'appelèrent les contemporains. C'est surtout sous son règne que la jactance castillane put dire : *Quand l'Espagne remue, l'Europe tremble.*

Le Vénitien Michel Suriano, qui, à cette époque même, étudiait l'Europe avec le calme et l'intelligence d'un diplomate, n'hésite pas à déclarer la puissance de Philippe II supérieure à celle de son père Charles-Quint [2]. Le roi d'Espagne s'avançait avec une prudence et une lenteur que ses ennemis et quelquefois ses partisans traitaient de timidité; il ne démasquait pas encore ses projets de monarchie universelle. Affermir son autorité en Espagne et en Italie, asservir les Pays-Bas agités par le protestantisme, dompter les Maures, détruire les libertés de l'Aragon, s'emparer du Portugal, voilà l'œuvre que méditait alors Philippe II, et qui devait longtemps absorber les forces de la monarchie espagnole. Pour poursuivre en sécurité l'accomplissement de cette politique, il fallait paralyser la France et l'Angleterre, en y suscitant des troubles et des guerres civiles. L'implacable et minu-

1. Voltaire, *Essai sur les mœurs*, chap. CXXXIV.
2. Relations des ambassadeurs vénitiens dans les *Documents inédits* de l'histoire de France, t. I, p. 561.

tieuse diplomatie de Philippe II enveloppa et agita ces contrées. Il avait à ses ordres les Guise en France, le parti catholique encore nombreux en Angleterre ; la Suède et la Pologne n'échappaient pas même à son influence. Le mariage de Marie Stuart et de don Carlos eût enchaîné l'Écosse à son parti, relevé les Guise en France et ranimé en Angleterre les espérances des catholiques. Cette négociation, dont les premières ouvertures dataient du mois de janvier 1561, prit donc une grande importance, et fut suivie pendant plusieurs mois par l'Espagne et les Guise[1]. La duchesse d'Arschot, tante de Marie Stuart, vint à Reims pour en hâter la conclusion[2].

Catherine de Médicis s'émut de ces projets dont la réalisation aurait augmenté la puissance de Philippe II et fortifié le parti des princes lorrains. Elle écrivit, le 1er avril, à l'évêque de Limoges, son ambassadeur en Espagne, pour lui recommander de rompre ce mariage, annonçant qu'elle était résolue à tout tenter et hasarder pour s'y opposer[3]. Quelques jours après, le 7 avril 1561, elle insistait sur le même sujet et invoquait l'appui du prince d'Eboli, chef du parti modéré dans le conseil de Philippe II[4] : « Outre l'utilité qu'il tireroit de ceux qui recherchent son aide en cet endroit, il entameroit par ce moyen bien avant la faveur du duc d'Albe. » Elle parle ensuite d'un moine envoyé en Espagne, et recommande à l'évêque de Limoges de veiller sur cet agent : « Ayant recouvert le chiffre, il me sera toujours

1. La plupart des pièces relatives à cette négociation ont été publiées par M. L. Paris, dans l'ouvrage intitulé : *Négociations relatives au règne de François II.* M. Mignet a fait connaître de nouveaux documents (*Journal des Savants*, juillet 1847). J'ai trouvé quelques dépêches restées inconnues ; je les donnerai dans ce chapitre.

2. M. Labanoff, dans sa notice si exacte sur Marie Stuart, ne fait pas mention de cette circonstance attestée par la lettre de Catherine, en date du 7 avril, lettre que je publie dans ce chapitre.

3. *Négociations relatives au règne de François II*, p. 844. — Dépêche du 1er avril 1561.

4. Manuscrit de la bibliothèque publique de Rouen, f. Leber, portefeuille D, n° 5725.

aisé de voir de quel pied il chemine, n'étant pas sans soupçon qu'il ne fût par aventure chargé de quelque autre office, ni que ceux qui poursuivent sourdement le mariage du gentilhomme[1] ne fussent bien pour s'en aider. Je le dis pour le doute que j'ai toujours, et qui m'est d'autant plus augmenté par votre dernière dépêche[2], par où j'ai vu que l'on n'oublie pas à faire les pires offices que l'on peut pour rendre mes actions odieuses par delà et faire luire les autres. Ce que je m'assure ne pouvoir sortir d'autre boutique que de celle des dits poursuivants, lesquels ne peuvent goûter cette diminution de grandeur. Le dit gentilhomme (Marie Stuart) est ces jours parti de cette compagnie et doit, après cette fête (Pâques), aller voir sa grande mère, et, à ce que j'entends, l'est venue voir à Reims la duchesse de Arschot. Il y a eu de grands discours entre eux deux et l'oncle qui est là (Charles de Lorraine). Je ne sais si ce seroit point un précurseur pour commencer à bâtir cet édifice; ce dont vous pourrez avertir la reine ma fille[3], afin qu'elle envoie découvrir par delà ce qui peut être du dit voyage, comme je fais de mon côté.»

On voit nettement dans cette lettre l'antipathie de Catherine de Médicis contre Marie Stuart et la maison de Guise. Elle ne doute pas de leurs intentions à son égard; elle les signale comme les auteurs des bruits destinés à exciter la colère de Philippe II contre son gouvernement. Vainement le cardinal de Lorraine affectait de se renfermer dans la pratique de ses devoirs religieux et de se consacrer tout entier à la prédication. Catherine ne partageait pas, il est facile de le voir, la confiance des panégyristes anciens et modernes de ce prélat. Voici toutefois une lettre inédite du cardinal de Lorraine que pourront invoquer ceux qui croient à sa sincérité et

1. C'est par ce nom que Marie Stuart est désignée dans toutes les dépêches de Catherine relatives à cette négociation.

2. Voy. la dépêche de l'évêque de Limoges du 17 mars 1560 (1561), dans les *Négociations relatives au règne de François II*, p. 834.

3. Élisabeth de France, femme de Philippe II.

à sa profonde retraite dans son diocèse. Elle est écrite deux jours après la dépêche de Catherine de Médicis et adressée également à l'ambassadeur de France en Espagne : « Monsieur de Limoges, M. de L'Aubespine, votre frère, m'a envoyé la lettre que vous m'avez écrite, ayant été bien aise d'entendre l'ample discours que vous me faites des nouvelles de par delà, dont je vous remercie. Je voudrois avoir de quoi me revancher en ce lieu où me suis retiré et y ai séjourné tout ce carême, et ne vous en saurois rien mander que de dévotions et prédications où je me suis occupé, instruisant et édifiant mon petit troupeau, vous assurant que j'y prends autant de plaisir que j'ai autrefois fait aux travaux et labeurs de la cour, et y sens tant de douceur et de repos que le desir d'y retourner est maintenant fort éloigné de ma fantaisie; mais soyez assuré qu'en quelque part que je sois, vous aurez toujours en moi un ami bien prompt et affectionné à s'employer pour vous faire plaisir. Je pars demain pour conduire la reine Marie, qui est ici, jusques à Joinville, et de là je passe en Lorraine, en intention de me rendre ici de retour pour le sacre qui est résolu à l'onzième du mois de mai. J'ai été bien aise d'entendre par vos lettres la bonne santé de la reine d'Espagne, à la Majesté de laquelle je vous prie baiser les mains de ma part et présenter mes très-humbles recommandations à sa bonne grâce. Mais il me déplaît de voir que l'affaire du concile se poursuive, comme vous dites, par delà si lâchement, pour le besoin où nous tirent les affaires de la religion qui viennent tous les jours en plus grande combustion par deçà, comme je pense que vous serez amplement informé par les dépêches de la cour. J'espère que Dieu aura pitié de son Église et de nous, et y envoiera le remède nécessaire, dont je le prie de bon cœur, et qu'il vous donne, monsieur de Limoges, entièrement ce que mieux vous desirez. De Reims, ce IX[e] jour d'avril 1561 [1]. »

1. Bibl. publ. de Rouen, ms. Leber, portef. B, n° 5720.

Les devoirs religieux n'absorbaient pas tellement le cardinal qu'il ne s'occupât du mariage de sa nièce avec don Carlos. Catherine le savait, et elle redoublait d'efforts pour entraver la négociation. Entrevue demandée à Philippe II, mariage proposé entre Marguerite de Valois et don Carlos, sollicitations pressantes à sa fille la reine d'Espagne, nécessité pour la France et l'Espagne de s'opposer d'un commun accord aux progrès du protestantisme, Catherine n'omit rien pour faire échouer la proposition des Guise. Son inquiétude et la passion qu'elle portait dans cette affaire se révèlent dans une longue dépêche inédite, en date du 21 avril 1561[1]. Elle est adressée à l'évêque de Limoges, ambassadeur de France en Espagne.

« Pour mieux mouvoir mon fils (Philippe II) à cela (l'entrevue), je juge que vous ne pourriez entrer en chose qui lui soit plus agréable que sur le fait de sa religion et du roi de Navarre[2], qui sont deux points qui le poignent plus que nuls autres, et comme vous êtes dextre et avisé et connoissez les humeurs de ceux qui peuvent servir, faudroit, monsieur de Limoges, communiquer tout cela à la reine ma fille, et bien l'instruire, et bien avertir de ce qu'elle auroit à faire, et, avec elle, vous résoudre qui vous y emploierez, ou le duc d'Albe ou Ruy Gomez[3], ne laissant pas de côté le confesseur, et leur bien imprimer que ce que je cherche le plus en cet endroit, est d'avoir moyen de contenir le fait de la dite religion et aussi lui disposer le dit roi de Navarre, de sorte que je guérisse cette plaie de la querelle de Navarre, qui sera autrement perpétuelle, et persuader au confesseur que ce seroit pour pourvoir tant mieux au fait de la religion;

1. Bibl. publ. de Rouen, ms. Leber, portef. D, n° 5725. Le commencement de la dépêche manque dans le manuscrit; mais le sens indique qu'il s'agit de l'entrevue demandée à Philippe II.

2. Antoine de Bourbon, roi de Navarre et lieutenant général du royaume; Philippe II retenait une partie de ses États.

3. Ruy Gomez de Silva, prince d'Eboli, était un des principaux conseillers de Philippe II et chef du parti opposé au duc d'Albe.

lesquelles deux choses peuvent, avec le temps, apporter incommodité et danger. Vous pourrez aussi vous servir de l'envie que j'ai, que tout le monde connoisse que le dit roi catholique prend mon fils en sa tutelle et protection, et que cela le dispose, en cet âge tendre, à le plus aimer, sachant que ce qui est accru en la jeunesse, difficilement ou point se peut jamais altérer ni changer, et là dessus aviser tous moyens par où vous pourrez bâtir cette entrevue que je desire plus que chose de ce monde, pour le fruit qui en sortiroit, comme je m'assure, et principalement à moi et à ce royaume, ne voyant rien qui puisse tant commander et contenir toutes choses que cela. Ce que vous prie bien considérer, et, sur tout le service que desirez jamais me faire, le conduire en sorte que j'en puisse tirer quelque satisfaction pour en toute diligence m'en avertir par ce dit porteur qui aura charge de retourner trouver votre dit frère chez lui, où je lui ai donné congé d'aller pour quelques jours, afin que de là il me fasse entendre secrètement la résolution que vous en aurez tirée. Car, jusques après votre réponse, je n'y disposerai rien. Bien connois-je les choses assez à propos pour venir là, comme à l'improviste, d'autant que je vois par vos lettres que le roi catholique est pour aller aux courses de Monsson[1], à cette septembre; et, vers la fin de juillet, l'entrée du roi mon fils se fera à Paris au retour de son sacre à Reims, où je le mène lundi prochain pour être couronné le XI[e] de mai, et les états seront achevés à la mi-août. Après lesquels, selon votre réponse, je me pourrois acheminer en Touraine sous ombre d'aller voir Chenonceau; et de là le roi de Navarre a envie nous mener en Gascogne pour faire voir le roi à ses sujets, d'où nous ne serions pas loin pour faire le dit voyage que je desire tant, duquel je ne parlerois point tant que nous fussions par delà; aussi il y auroit peu de compagnie et penseroit-on la chose non préméditée.

1. Probablement *Monçon*, ville forte d'Aragon.

« Faites-leur bien goûter le bien que le roi catholique fera à ce royaume, et par conséquent à toute la chrétienté ; en quoi ses pays ne courent pas les moindres dangers, et que la reine ma fille considère bien toutes mes raisons et combien ce que je cherche à faire la regarde et son repos, afin d'ouvrir ses esprits et s'aider de tous moyens possibles, jugeant si la princesse sa belle-sœur y pourroit de rien servir, et, pour l'y allumer davantage, dire à la dite princesse que mon allée là seroit, si le mariage du roi ne se peut conduire, au moins faire que celui du prince d'Espagne, son neveu, ne lui faillît point où j'aurois quelque moyen. Je sais bien, monsieur de Limoges, que le roi catholique chemine en toutes choses par conseil ; mais si n'en aura-t-il jamais de meilleur que d'user en ceci d'occasion qui se présente, guidée de ma bonne et affectionnée volonté envers lui, que j'aime comme mon propre fils, et le bien public. Ce que je dis à bon escient, et comme, entre tous moyens entre lesquels en ai considéré un qui me serviroit plus que toutes les choses du monde, ce me semble, duquel pour la parfaite fiance que j'ai en vous j'ai voulu vous avertir par ce porteur exprès, sans que je veuille que personne vivante le sache que vous et votre frère, tant (jusqu'à ce) que je voie ce qui se pourra espérer. Je ne me suis jamais pu dissuader de l'envie que j'ai toujours eue de voir le roi catholique, et plus m'augmente-t-elle à cette heure que jamais pour le bien que cela feroit à la chrétienté, à ce royaume et à moi, ce me semble, dont je vous toucherai les principaux points.

« Vous connoissez, monsieur de Limoges, l'inimitié grande et jalousie que le roi catholique peut avoir du roi de Navarre, et la crainte qu'il a, tenant le lieu qu'il fait[1], que ce soit pour croître son autorité, et, en ce faisant, diminuer la mienne, et, de là, cherchant raison de son royaume, souffler quelque feu qui allumeroit une guerre, et parmi là don-

1. Antoine de Bourbon, roi de Navarre, était lieutenant général du royaume et couronne de France pendant la minorité de Charles IX.

ner fureur au fait de la religion si troublée qu'elle est à cette heure; qui sont deux articles que le dit roi catholique, comme prudent qu'il est, considère plus que chose qu'il soit. Or, si j'avois assurance de le voir, quand ce ne pourroit être que vers la fin de cette année, ce me seroit un moyen ce pendant de contenir en l'un et l'autre point le roi de Navarre, le nourrissant d'espérance que cette vue apporteroit quelque raison de ce qu'il prétend, et de crainte pour faire aller le dit roi de Navarre et ceux qui le poussent, et par conséquent tout ce royaume, plus retenus au fait de la religion.

« Davantage, si le mariage de ma fille la reine d'Écosse[1] est si avant en termes que nous le pensons, ce seroit un objet pour le refroidir et tenir la poursuite en suspens. Par ce moyen, nous voyant l'un l'autre, qui ne seroit sans mener ma petite fille[2], peut-être que j'en ferois sortir ce que je desire. A la nouvelle de cette vue, se contiendroient et refroidiroient tous desseins, menées et pratiques qui se peuvent par aventure faire par le roi catholique, au préjudice de ce royaume, ou autres qui seroient bien aises de le voir troublé. Si je le voyois aussi disposé à la pratique du religieux dont m'avez envoyé les paquets, chose que j'ai grandement à cœur, j'y acheminerois ce que je desire en voir, et par aventure il se feroit pour cela entre lui et moi tel marché que nous en tirerions tous les deux profit et honneur et avancement pour nos deux maisons, et de là pourrions prendre pied pour leur donner plus d'accroissement, et ne lui serviroit pas peu cette faveur pour le repos en ses affaires de Levant et crainte à tout le demeurant de la chrétienté qui ne pend, comme vous savez, que de l'œil et confort de toutes deux, et étant unies en une même chose nous

1. Il s'agit toujours du projet de mariage de Marie Stuart avec don Carlos, fils de Philippe II.

2. Marguerite de Valois, née en 1552, et qui par conséquent n'avait que neuf ans à l'époque où sa mère écrivait cette lettre. Catherine aurait voulu la marier à don Carlos. On sait qu'elle épousa, en 1572, Henri de Navarre.

seroit aisé d'y imposer telle loi que nous voudrions ; de quoi, lui, recevroit honneur comme père du roi, que je lui dédirois et qui se nourriroit en ses jeunes ans à son amitié et telle dévotion qu'il ne seroit jamais tel qu'il ne le trouvât son propre enfant.

« J'en sais aussi d'autres[1] qui suivront cette même dévotion, qui sont instruments propres pour faire, en toutes les plus grandes choses du monde, ce que lui et moi jugerons être utile et convenable à l'appui et fortification de cette notre mutuelle et véritable intelligence ; en toutes lesquelles choses Dieu seroit servi le premier et nous contenterions l'esprit de ce que les grands princes ont accoutumé ; et ceux qui sont parmi les afflictions et en sentent les pointures doivent avoir l'esprit plus tendu aux remèdes. Peut-être connoîtra-t-il un jour que je n'en parle pas sans bien grande raison, que je vous estime assez clairvoyant pour juger aussi de là où vous êtes. Ce sont remèdes légers qui néanmoins portent grande conséquence. Par aventure, quand il les aura bien pesés avec ses plus chers serviteurs, ne les voudra-t-il négliger.

« Ce n'est pas à dire qu'il y ait rien de déploré ni gâté en ce royaume ni que j'aie faute de puissance ni d'obéissance pour y faire aller toutes choses ainsi qu'il appartient, quelque avis que l'on en donne par delà, ni que mon fils le roi catholique doive craindre qu'il survienne, tant que je tiendrai, comme je fais, les deux bouts de la courroie, chose de deçà qui soit pour le fâcher[2]. »

Cette longue dépêche m'a paru mériter d'être citée ; en effet, outre l'intérêt d'un style qui ne manque ni de vigueur ni d'images pittoresques, elle révèle des détails omis par les historiens, des projets d'union intime avec l'Espagne, des

1. Allusion aux autres fils de Catherine et surtout au duc d'Anjou, plus tard Henri III, qui fut toujours le favori de la reine mère.

2. La fin de cette lettre manque comme le commencement. La partie conservée est un *déchiffrement*.

négociations matrimoniales, surtout l'intention de s'opposer à une alliance étroite entre Philippe II et les Guise, et au mariage de don Carlos et de Marie Stuart. L'habitude de Catherine de faire de ses filles les agents de sa politique, son esprit d'intrigue qui prend tous les masques, qui s'adresse à l'intérêt, à la religion, à la sensibilité même, en un mot la fécondité de ses ressources diplomatiques, se peignent dans cette lettre.

L'entrevue que sollicitait Catherine de Médicis n'eut pas lieu à cette époque ; mais le projet de mariage entre don Carlos et Marie fut abandonné ou du moins ajourné indéfiniment. Philippe II ne le trouva pas assez avantageux pour s'engager dans une lutte redoutable contre la France et l'Angleterre. En effet, Élisabeth s'était jointe à Catherine de Médicis pour rompre une négociation qui la menaçait encore plus directement ; elle fit déclarer à Marie Stuart que, si les Guise poursuivaient son mariage avec don Carlos, elle se servirait du roi de Navarre et du parti protestant en France pour s'y opposer [1].

Ainsi, dès le commencement de cette histoire, nous voyons en présence les souverains qui dominent l'Europe, et, à côté de Philippe II, trois femmes, trois reines, rivales de puissance et diverses de caractère. L'une, nourrie dans les raffinements de la politique italienne, indifférente au bien et au mal, sans principes religieux, n'avait que le génie de l'intrigue. La seconde montra une volonté énergique, une prudence consommée, une ambition grande et profonde, trop souvent souillée par des actes de perfidie et de cruauté. Chez elle, les faiblesses de la femme ne nuisaient pas à la puissance de la reine, et, s'il arrivait à l'orgueilleux Leicester de *faire le roi* [2], Élisabeth humiliait cruellement sa vanité. La troi-

1. Mignet, *Journal des Savants*, juillet 1847, p. 402-403.

2. Lettre de Michel de Castelnau, en date du 16 juillet 1584 : « Ces jours passés, le comte de Leicester a fait un voyage dans ses maisons et dans les biens de ses parens. Il a esté tant honoré et caressé de la noblesse qu'il a

sième, au contraire, était emportée par la violence de ses passions ; ce n'est pas sous les traits d'une victime résignée que nous la peignent les contemporains, mais ardente, hautaine, véritable sang des Guise[1]. Catherine trompa tous les partis et tous la poursuivirent de leur haine et de leur mépris ; elle laissa la royauté sans appui, et la France sans alliés. Élisabeth, idole des protestants, enchaîna à sa fortune le peuple anglais, l'Écosse, les États scandinaves, l'Allemagne et la Suisse réformées. Marie, poussée par la Ligue et l'Espagne, échangea le trône pour l'échafaud. A la première revient la honte de l'abaissement de la France et de crimes dictés par l'ambition et exécutés par le fanatisme ; à la seconde, la gloire de la coalition protestante, de la défaite de l'Espagne et de la création d'une marine bientôt souveraine de l'Océan ; à la dernière, la couronne du martyre.

esté *traitté comme un roy*. La reine d'Angleterre en a eu grand soupçon et malcontentement, etc. » Voy. cette lettre aux *Pièces justificatives*.

1. *Mémoires de Michel de Castelnau*, liv. V, chap. XIII.

CHAPITRE III.

État de l'Écosse à l'arrivée de Marie Stuart (1561). — Relations de Marie Stuart avec Élisabeth (1562). — Négociations avec l'Espagne pour le mariage de Marie et de don Carlos (1563). — Opposition de la France; première mission de Michel de Castelnau en Écosse (1564). — Mariage de Marie Stuart avec Henri Darnley (1565). — Guerre civile en Écosse; deuxième mission de Michel de Castelnau.

Marie s'éloigna, en pleurant, de la France pour regagner son triste royaume au mois d'août 1561 (14 août 1561)[1]. Elle avait alors dix-neuf ans et tout le prestige de la grâce et de la beauté. La sauvage Écosse parut s'adoucir sous cette main délicate. Le poëte Buchanan chanta « la nymphe qui portait glorieusement le sceptre de la Calédonie transmis par d'in-

1. Le récit de Brantôme, si vrai et si touchant, est dans toutes les mémoires. Voici quelques vers moins connus sur le contraste de la France et de l'Ecosse. J'en dois la communication à mon ami, M. Delzons, professeur au lycée de Rouen :

« Du thrône des François soudainement déchue,
Quelque faveur du ciel qu'y montant elle eust eue,
Il luy falut rentrer, quittant la cour des lys,
Dans l'hyver éternel de son triste pays;
Plus triste à son égard, pour la longue tourmente,
Que prépara contre elle une ligue insolente,
Que pour la longue neige et pour les longs frimas
Qui d'un ciel engourdy tombent sur ces climats.
Là souvent fugitive et souvent prisonnière,
Mais forte dans la fuite et dans les chaisnes fière,
Elle eut à supporter toutes les cruautez
Où la firent passer ses sujets revoltez, etc. »

Entretiens et lettres poétiques du P. Lemoine; Paris, MDCLXV; liv. II, entretien II, p. 217.

nombrables aïeux[1]. » Malheureusement l'âpreté du caractère national, envenimée par des disputes religieuses, ne tarda pas à troubler l'harmonie de la reine et du peuple. L'Écosse avait les vices et les vertus des nations barbares, le dévouement sans bornes et les haines héréditaires, l'hospitalité et le brigandage, la fidélité aux personnes et l'impatience de toute domination, l'immobilité des mœurs et le changement perpétuel de gouvernement, l'habitude des sacrifices héroïques et des meurtres atroces. Qu'on ajoute à ces mœurs sauvages l'exaltation des passions religieuses, une majorité protestante soutenue et stimulée par l'Angleterre, une minorité catholique encouragée par l'Espagne et par les Guise, et l'on concevra toutes les difficultés de la position de Marie Stuart. Elle s'en tira d'abord avec bonheur.

Tout en ménageant les chefs du parti catholique, les Gordon, les Crawford, les Montrose, Marie parvint à se concilier les protestants modérés, Melvil, Lethington et son frère naturel James Stuart, prieur de Saint-André. Ce dernier, plus connu sous le nom de Murray, parut d'abord le soutien de la reine. Froid, circonspect, maître de ses passions, il se servait des protestants sans se laisser dominer ni entraîner par le fanatisme des ministres. L'Angleterre l'appuyait, et il ménagea entre Élisabeth et Marie les apparences de l'amitié. La France était négligée. Les protestants d'Écosse la repoussaient depuis l'imprudente intervention des Guise[2].

1. « Nympha, Caledoniæ quæ nunc feliciter oræ
« Missa per innumeros sceptra tueris avos;
« Quæ sortem anteiens meritis, virtutibus annos,
« Sexum animis, morum nobilitate genus,
« Accipe sed facilis cultu donata latino
« Carmina, fatidici nobile vatis opus;
« Illa quidem Cirrha procul et Permesside Lympha,
« Pene sub arctoi sidere nata poli. »

Je n'ai pas trouvé cette pièce dans les éditions de Buchanan, qu'il m'a été possible de consulter, édit. de 1609 et 1641; je l'ai tirée d'un recueil manuscrit.

2. La politique des Guise en Écosse, dont on a tenté des apologies ré-

Marie Stuart n'avait que de la défiance pour Catherine de Médicis et son gouvernement, et, pendant deux années (1561-1563), la reine d'Écosse sut si bien dissimuler ses rapports avec les Guise, qu'au jugement de l'ambassadeur anglais, Thomas Randolph[1], il n'y avait pas plus de relations entre l'Écosse et la France qu'entre l'Écosse et la Moscovie.

L'ambassadeur français en Angleterre, Paul de Foix[2], était sérieusement préoccupé de l'influence qu'Élisabeth acquérait en Écosse. Il envoya à ce sujet un mémoire au roi Charles IX[3]. Il y parle d'une entrevue que l'ambassadeur de Marie Stuart, Lethington, avait ménagée entre cette reine et Élisabeth et qui devait avoir lieu à Nottingham : « Sur quoi, ajoute-t-il, il plaira au roi de remarquer que les princes ne se mettent pas volontiers en ces grandes dépenses pour la seule amitié et bienveillance et pour s'entre-saluer et voir; ains (mais) toujours ont dessein de faire leur profit commun, et souventes fois au préjudice d'un tiers. » Paul de Foix insiste ensuite sur les fâcheuses conséquences d'une alliance étroite entre l'Angleterre et l'Écosse : « Ce seroit chose dommageable au roi, lui étant très-commode que les Anglois aient à leur dos un ennemi pour les empêcher de rien entreprendre en France. »

centes, est blâmée par les contemporains les plus judicieux. Michel de Castelnau, dont on a invoqué le témoignage en leur faveur, est l'historien qui les condamne avec le plus de force. On a oublié le passage suivant : « Ils ont fait une playe fort sanglante en France, ayant esté d'avis d'envoyer des François pour faire la guerre à l'Escosse, qui estoit un rempart pour la France, lorsque les Anglois vouloient y entreprendre quelque chose, etc. » Liv. I, chap. VI. Immédiatement après, l'auteur prouve que ces mêmes Guise avaient su, en Allemagne et en Suisse, séparer les questions religieuses des questions politiques.

1. Lettre de Randolph, citée par P. Fr. Tytler, *Hist. d'Écosse*, t. VI, p. 269.

2. Paul de Foix, né en 1528 et mort en 1584, fut un des hommes d'État les plus éminents de cette époque.

3. Ce mémoire se trouve dans les manuscrits de la Bibl. imp., S. F, n° $\frac{3003}{9}$, pièce 64. — Voy. aussi *Papiers d'État relatifs à l'histoire d'Écosse*, p. 24-30.

A l'appui de cette assertion, les exemples historiques[1] sont énumérés par l'ambassadeur, qui n'oublie ni Charlemagne, ni Louis XI, ni François Ier. Paul de Foix craint que l'ancienne alliance de la France et de l'Écosse ne soit menacée par les intérêts des reines d'Angleterre et d'Écosse. « Pour la reine d'Angleterre, dit-il, il lui est grande commodité et sûreté, pour couper occasion à ses sujets, tant catholiques, qui ne sont pas en petit nombre, que autres, de s'appuyer de la reine d'Écosse et se servir d'elle, par le moyen du droit qu'elle prétend en ce royaume. D'autre côté, semble que la reine d'Écosse très-volontiers lui satisfera en cela pour obtenir déclaration de sa succession après elle en Angleterre et faire ôter les empêchements par lesquels l'on prétend qu'elle est exclue de tout droit successif en ce pays. » Paul de Foix termine en insistant sur la nécessité de s'opposer à tout ce qui pourrait porter atteinte à l'amitié séculaire de la France et de l'Écosse.

Marie Stuart, avant d'abandonner une alliance ancienne pour des relations nouvelles et suspectes, demandait des garanties : elle voulait qu'Élisabeth reconnût son droit de succession à la couronne d'Angleterre. Mais l'artificieuse Élisabeth l'amusa par d'interminables négociations. Ce fut en vain que Melvil, Lethington, Murray la pressèrent de tenir ses promesses[2]; elle craignait, disait-elle, « le soleil levant. » En même temps, les ministres presbytériens devenaient plus audacieux; J. Knox poursuivait la reine de ses invectives; la chapelle royale de Marie était violée et les prêtres catholiques n'échappaient qu'avec peine aux coups du fanatisme protestant[3].

Marie Stuart, trompée par Élisabeth, délaissée par Catherine de Médicis, menacée par les protestants d'Écosse, s'attacha de plus en plus au parti qui avait toujours eu ses sympathies. Elle n'avait cessé, depuis son départ de

1. Voy. pour ces faits historiques le chapitre I.
2. Fr. Tytler, *Hist. d'Écosse*, t. VI. p. 243-277.
3. *Idem*, *ibidem*, p. 278 et suiv.

France, de correspondre avec les princes lorrains ses oncles, et même au commencement de l'année 1562, elle leur avait envoyé un de ses gentilhommes pour les assurer de son appui, s'ils étaient inquiétés par la cour de France. La preuve de ce fait se trouve dans la justification hautaine que François de Guise et son frère le cardinal de Lorraine adressèrent à Catherine de Médicis le 27 janvier 1561 (1562)[1]. Voici le commencement de cette lettre; c'est la seule partie qui concerne Marie Stuart : « Madame, la reine d'Écosse votre fille a envoyé vers nous le sieur de Montignac présent porteur en bien grande diligence, et, pour vous dire franchement l'occasion, elle cuidoit (croyait) que nous eussions si mauvaise part en votre bonne grâce que nous en fussions pour cela en peine, et même on lui avoit mandé que moi, duc de Guise[2], étois mandé pour m'aller justifier en personne. Nous ne vous saurions assez exprimer combien d'honnêtes offres elle nous faisoit; car, madame, vous connoissez son cœur et son bon entendement, et puis, outre le sang dont nous la touchons et les services que nous lui avons faits, elle n'oublie point comme nous avons bien servi le roi son beau-père[3]. Or, Dieu merci, madame, nous lui avons incontinent fait entendre qu'elle n'en devoit être en peine. Car, puisqu'elle nous connoît tels que nous sommes, et, que par les propos qu'elle a tenus à monsieur de Foy[4] et ce que par lui elle vous a écrit, vous avez assez connu qu'elle répondoit pour nous, s'il en étoit besoin, et n'est pas de celles qui donnent créance aux faux bruits et rapports des méchants, elle ne devoit point penser que vous fussiez aussi pour y ajouter foi. Car vous avez assez d'expé-

1. La copie de cette lettre inédite se trouve dans les manuscrits de la bibl. de Rouen, f. Leber, portefeuille B, n° 5720.

2. François de Lorraine, né en 1519, assassiné devant Orléans en 1563.

3. Henri II. Allusion à la prise de Calais par François de Guise, et à l'ingratitude dont son parti accusait Catherine de Médicis.

4. Paul de Foix, alors ambassadeur de France en Angleterre, comme on l'a vu plus haut, p. 31.

rience de nous et de nos actions, et n'avez pas, Dieu merci, oublié ni le roi votre seigneur, ni le roi votre fils[1], ni les services que nous avons faits à la chose publique et à vous, madame, en particulier, comme même, madame, vous nous en avertissez par toutes vos lettres. Et quant à ceux qui essayent de blâmer nos actions et nous vouloir amener en suspicion, si nous les pouvons découvrir, nous pourrons bien avoir assez de moyens de leur apprendre à parler et les faire châtier comme ils méritent. Voilà, madame, ce que nous lui en avons écrit, nous sentant très-obligés à elle de tant d'honnêtes offres qu'il lui a plu nous faire. Voilà aussi l'occasion de ce porteur, lequel nous vous renvoyons pour vous rendre compte de tout ce qu'il vous plaira savoir de lui. Or, madame, il faut que vous sachiez aussi que l'empereur a ici envoyé vers nous le sieur de Polviller[2] pour nous parler du mariage de l'archiduc son fils et de la reine d'Écosse, à qui nous avons fait toute honnête réponse, remettant tout à la dite reine; car le fait lui touche. »

Tout en paraissant laisser à Marie Stuart le soin de cette affaire, les Guise s'en occupaient activement, et ils inclinaient vers l'archiduc Charles, si l'on en croit le témoignage de Cambden[3]. Telle est aussi l'opinion de M. Mignet[4]. Cependant il résulte des lettres de Marie Stuart que les Guise n'avaient jamais renoncé au projet de marier leur nièce avec don Carlos[5]. Ils en avaient seulement ajourné l'exécution.

1. François II, sous lequel François de Lorraine et son frère Charles (cardinal de Lorraine) avaient gouverné la France.

2. Il s'agit probablement du baron de Bolwiler, personnage que l'on trouve souvent cité dans les *Papiers d'État du cardinal Granvelle*.

3. « Cardinalis Lotharingus alter ex avunculis veritus ne ad Anglorum « amicitiam se applicaret per Crocum nuptias cum Carolo Austriaco pro- « ponit. » *Cambdeni Historia Elizabethæ*, pars I, p. 76, 77.

4. *Journal des Savants*, octobre 1847, p. 608, note.

5. *Lettres de Marie Stuart*, t. V, p. 22 : « Lorsque le cardinal de Lorrayne, estant au concile (de Trente), practiquoit pour moy le mariage du feu prince d'Espagne, elle (Catherine de Médicis) me voulut circonvenir par ses grandes démonstrations, etc. »

Cette négociation fut reprise en 1563, et l'ambassadeur espagnol en Angleterre, don Alvaro de la Quadra, envoya en Écosse Louis de Paz pour s'entendre avec Marie Stuart[1]. Vers le même temps, une correspondance intime s'établit entre la reine d'Écosse, le cardinal Granvelle et la duchesse d'Arschot pour presser la conclusion de ce mariage[2]. Marie s'unit plus étroitement que jamais avec le parti catholique. Elle envoya à son oncle le cardinal de Lorraine et au pape Pie IV son adhésion pure et simple au concile de Trente et la promesse d'employer toutes ses forces pour rétablir, dès qu'elle le pourrait, la religion catholique en Écosse[3]. Les négociations de Marie Stuart avec l'Espagne n'échappèrent ni à Élisabeth, qui menaça de la priver de tout droit à la couronne d'Angleterre[4], ni aux protestants écossais. Murray s'éloigna de sa sœur; Knox et les ministres presbytériens tonnèrent contre le *papisme*. La guerre civile devint imminente.

La France s'émut aussi d'un projet de mariage qui eût livré l'Écosse à Philippe II. Catherine de Médicis venait de rétablir la paix en France et de ressaisir l'autorité que les factions avaient un instant ravie au pouvoir royal; elle envoya en Écosse, pour s'opposer au mariage de Marie Stuart, Michel de Castelnau, un des personnages qui ont joué le rôle le plus actif dans la diplomatie de cette époque. Presque toutes les négociations de la France et de l'Écosse ont passé par ses mains, comme il le dit lui-même[5]. Il est donc naturel de rappeler ici en quelques mots les premières années et le caractère d'un ambassadeur qui se trouve sans cesse mêlé à l'histoire des relations de Marie Stuart avec la France.

1. *Mémoires de l'Académie d'histoire de Madrid*, t. VII, p. 300, 301.
2. *Lettres de Marie Stuart*, t. I, p. 197, 200, 202, 204, 206, 207, 209, 210, 211, 212, 213.
3. *Ibidem*, p. 175, 177, 179.
4. *Mémoires de l'Académie d'histoire de Madrid*, t. VII, p. 300.
5. *Mémoires de Michel de Castelnau*, liv. II, chap. I; même livre, chap. IV : « En vingt trois ans, j'ay traité plusieurs grandes affaires en ce royaume (d'Écosse). »

Michel de Castelnau naquit en 1520, en Touraine, au château de Mauvissière, dont le nom servait à le distinguer des nombreux Castelnau du XVI[e] siècle[1]; il reçut une éducation savante et traduisit en français le traité de Ramus *De moribus veterum Gallorum*[2], servit en Italie sous le maréchal de Brissac[3], et finit par suivre la carrière des Jean de Montluc, des Paul de Foix, des La Mothe-Fénelon. Lorsqu'éclatèrent les guerres de religion, Michel de Castelnau s'attacha à l'autorité royale; capitaine et négociateur, il déploya une merveilleuse activité, mais tout en déplorant profondément les malheurs des discordes civiles, l'agriculture abandonnée, le commerce ruiné, la religion souillée, les sépultures des rois violées, et ce qu'on avait bâti en sept cents ans détruit en un jour[4]. Son cœur saignait à la vue des étrangers que chaque parti appelait en France. Le rétablissement de la paix, en 1563, combla ses vœux; il fut chargé d'éloigner les reîtres et fit preuve en cette difficile mission de courage et de dextérité. A la cour il brillait par la vivacité de son esprit et par sa prodigieuse mémoire. Ronsard lui adressait un sonnet[5], et la cour de Catherine de Médicis, qui, au sortir des guerres civiles, se livrait aux fêtes et présentait l'étrange aspect, vivement caractérisé par Voltaire[6], « d'une robe

1. J'ignore pourquoi M. Christian Bartholmès, dans son savant travail sur Jordano Bruno (t. I, p. 104, note), suppose que Michel de Castelnau était de la branche de Languedoc.

2. *Traité des façons et coutumes des Gaulois;* la première édition est de 1539; la seconde de 1581.

3. Rien ne me paraît justifier une assertion de M. Bartholmès (t. I, p. 105, note), qui fait de Castelnau un intrépide marin. Je n'ai pas parlé du prétendu voyage qu'il aurait fait en Écosse pour accompagner Marie Stuart, au mois d'août 1561. Je ne sais où Le Laboureur a pris cette assertion, répétée par les autres biographes. Castelnau, qui parle de tous les événements de sa vie de 1560 à 1570, n'en dit rien dans ses Mémoires, et certes il n'aurait pas omis une circonstance aussi importante.

4. Les Mémoires de Castelnau attestent presque à chaque page l'horreur que lui inspiraient les guerres civiles. Voy. surtout liv. III, chap. IX; liv. IV, chap. IX; liv. V, chap. I.

5. Sonnet LXXXIII : « A M. de Castelnau, seigneur de Mauvissière. »

6. *Essai sur les mœurs*, chap. CXVIII.

d'or et de soie ensanglantée, » la cour le chargeait d'un rôle important dans ses divertissements ingénieux. Il jouait le chevalier Glaucus dans la *Lutte des Grecs et des Troyens*, et, après la représentation, était choisi « pour réciter en la grande salle, devant le roi, le fruit qui se peut tirer des tragédies[1]. »

Tel fut l'homme que Catherine envoya en Angleterre et en Écosse pour proposer à Élisabeth et à Marie Stuart une double alliance : à la première, un mariage avec Charles IX ; à la seconde, la main du duc d'Anjou. Élisabeth accueillit Castelnau avec bienveillance (septembre 1564)[2], mais elle éluda la proposition de mariage. « Le roi, disait-elle en riant[3], est trop grand et trop petit : trop grand par la puissance, trop petit par l'âge. » Du reste, elle loua le soin que prenait Castelnau de maintenir l'alliance de la France et de l'Angleterre, et elle le combla de marques de faveur[4]. Marie Stuart ne traita pas l'ambassadeur avec la même bienveillance : cette princesse, qui avait « l'esprit grand et inquiété comme son oncle le cardinal de Lorraine[5], » s'irritait de l'opposition de la France à son mariage avec don Carlos. Elle céda cependant, mais sans accepter le duc d'Anjou. Elle s'attacha à un jeune homme que la comtesse de Lennox, sa mère, avait fait « nourrir fort curieusement, lui ayant fait

1. *Mémoires de Michel de Castelnau*, liv. V, chap. VI.

2. Il y a quelque confusion dans la chronologie des diverses ambassades de Castelnau en Angleterre et en Écosse. Il s'était rendu une première fois en Angleterre, au mois de mars 1564, pour faire ratifier par Élisabeth le traité de Troyes. M. Labanoff, dans son *Résumé chronologique sur Marie Stuart* (t. I, p. 215), suppose que, dès cette époque, Castelnau visita Marie Stuart ; mais les *Mémoires de Castelnau* (liv. V, chap. VIII et XI), prouvent qu'il fit deux voyages en Angleterre en 1564, le premier en mars et le second en septembre, et que ce fut seulement pendant le dernier qu'il passa en Écosse.

3. *Mémoires de Michel de Castelnau*, liv. V, chap. II.

4. *Ibidem*. Les négociations relatives au projet de mariage d'Élisabeth et de Charles IX ont été traitées avec détails par M. Mignet, *Journal des Savants*, novembre 1847, p. 651-659. Voy. aussi l'*Histoire de Marie Stuart*, par le même auteur.

5. *Ibidem*, liv. V, chap. XIII.

apprendre, dès sa jeunesse, à jouer du luth et à danser[1]. » Les frivoles talents et la beauté de Henri Darnley inspirèrent à Marie une si violente passion, que Castelnau ne l'expliquait que par l'influence « d'enchantements artificiels[2]. » Le roi d'Espagne favorisa la passion de Marie Stuart pour ce seigneur. N'ayant pas réussi à marier don Carlos avec la reine d'Écosse, il cherchait par-dessus tout à écarter les prétendants français et anglais. Le duc d'Albe déclarait formellement à l'envoyé de Marie Stuart « que nulle alliance, pour assurer le succès de ses prétentions et le repos de son royaume, ne pouvoit lui convenir davantage que celle de la famille de Lennox[3]. »

Michel de Castelnau fut témoin des progrès de la passion de Marie Stuart qu'il s'efforça vainement de combattre. Il consentit enfin à demander l'approbation de la France pour le mariage de Marie avec Darnley, quitta l'Écosse en avril 1565 et se trouvait à Londres au mois de mai, comme l'atteste une lettre qu'il adressa de cette ville à Catherine de Médicis. Cette lettre inédite prouve qu'Élisabeth ne décourageait pas entièrement les espérances matrimoniales de Catherine de Médicis[4].

« Madame, depuis ma lettre écrite, M. le comte de Leicestre m'a envoyé querir pour dîner, et, ayant passé toute la journée recevant beaucoup d'honneurs de la reine et de tous les seigneurs, il m'a encore donné à souper, au jardin, avec force seigneurs et dames, et, après le souper, la reine s'y est venue pourmener. Sa Majesté m'a appelé, me faisant cet honneur de deviser avec moi de beaucoup de choses; et, parlant de l'ambassadeur de l'empereur qui est venu vers elle depuis trois jours (toutefois il n'a encore eu audience), me

1. *Mémoires de Michel de Castelnau*, liv. V, chap. XII.
2. *Ibidem*.
3. Lettre du duc d'Albe à Philippe II, dans les *Papiers d'État du cardinal Granvelle*, t. IX, p. 327.
4. L'original autographe de cette lettre fait partie de la collection de M. Feuillet de Conches qui a bien voulu en autoriser la publication.

dit que elle trouvoit beaucoup plus de bons François en son royaume que de bons impérialistes ni de bons Espagnols, et que, quand il vient un François, chacun prend beaucoup plus de plaisir de lui faire honneur et bonne chère que de quelque autre nation; et que en cela vraiment ils suivoient son intention.

« Et, de propos en propos, me parla aussi librement du mariage du roi avec elle, comme si j'eusse été de son conseil ou que telles choses m'eussent été communiquées, disant que ce lui seroit beaucoup d'honneur, estimant et louant le roi pour le plus grand et vertueux prince de la terre, et que l'espérance en est pour conquérir tout le monde; me demanda, si telles choses avoient lieu et que elle épousât le roi mon maître, si je serois bien marri; toutefois que elle avoit peur de n'avoir nulle chose en elle digne d'un si grand roi, sinon un petit royaume, la bonté et la chasteté; que en cela elle ne vouloit céder à fille qui fût au monde, aimant les choses vertueuses, et que, si elle eût été pauvre damoiselle, elle ne se marieroit jamais; mais que elle vouloit avoir pitié de ses sujets et de son pays, disant que si Dieu faisoit un tel mariage, et que Dieu leur donnât des enfants, ils n'auroient pas besoin d'être pensionnaires de l'empereur ni du roi d'Espagne, ni de quelque autre prince, si se vouloient contenter de raison; mais que elle seroit bientôt vieille, et que elle auroit peur de n'être assez agréable au roi.

« Et de vous, madame, elle espéroit bien que ne la délaisseriez jamais, et aussi que elle vous feroit tant de services que seriez contrainte de l'aimer, quand elle n'auroit autre chose. Et pour le moins le roi lui feroit cet honneur de la faire servir de secrétaire; d'autant que elle peint et écrit bien, disant ces mots: *Véritablement je ne serois jamais dédaigneuse, si tel mariage avoit lieu, de faire tout le service qui seroit agréable à Sa Majesté.* Et encore que je ne sois que un fol, je me suis efforcé de répondre à chaque point le plus sagement que j'ai pu, et vous promets bien que tels propos sont fort

agréables à Sa Majesté. Je ne la vis jamais plus belle ni plus jolie, et vous promets qu'il y a telle fille de quinze ans, qui pense être belle, qui n'en approche point. Au reste, elle a de grandes et rares vertus et un grand royaume, et je pense que, si vous y voulez entendre, vous aurez bonne réponse. Elle m'a dit qu'elle enverra Sonner[1], et qu'il faudra marier des Anglois en France et des François en Angleterre, et beaucoup d'autres propos tendant à cette fin, qu'il seroit difficile de vous écrire; aussi que je me réserve de vous dire de bouche, quand j'aurai cet honneur à vous voir. Je vous supplie très-humblement, madame, me faire cet honneur, si vous connoissez que je puisse servir Vos Majestés de quelque chose, ne m'épargnez pas.

« Madame, je prie Dieu qu'il donne à Votre Majesté, en parfaite santé, très-heureuse et longue vie. A Londres, ce IX^e^ mai 1565.

« Votre très-humble et très-obéissant sujet et serviteur,

« MAUVISSIÈRE. »

Malgré la longueur de cette lettre, je l'ai citée textuellement, parce qu'elle peint le caractère d'une reine dont l'histoire est étroitement liée à celle de Marie Stuart et de Catherine de Médicis. Élisabeth pensait déjà ce qu'elle dit plus tard à La Mothe-Fénelon[2], « qu'elle étoit de celles dont on épousoit le royaume et non pas la personne. » Mais sa profonde dissimulation amusa pendant près de vingt ans Catherine de Médicis par des négociations matrimoniales, tandis qu'elle marchait à son but, couvrait le flanc de l'Angleterre en s'assurant de l'Écosse, et, maîtresse dans son île, se préparait à lutter contre Philippe II. A la nouvelle du mariage de Marie Stuart et de Darnley, elle feignit une violente colère, fit arrêter la comtesse de Lennox, mère de Darnley, et confisqua les

1. Je pense qu'il s'agit de Sommer, souvent employé par Élisabeth dans les négociations.

2. *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. III, p. 419.

biens qu'il avait en Angleterre ; les émissaires d'Élisabeth accusèrent le nouveau roi de *papisme*, et soulevèrent contre lui Murray, les Hamilton, les Douglas et la plus grande partie de la noblesse écossaise irritée de la hauteur de Darnley. La guerre civile éclata, et les conjurés, chassés par Marie, trouvèrent un asile en Angleterre. Marie Stuart prétendit, non sans vraisemblance, que les troubles de son royaume étaient fomentés par Élisabeth. Ainsi, en moins de cinq ans, Marie, entraînée par une funeste passion et par de secrètes intrigues, avait compromis sa puissance et provoqué une révolte dangereuse. Hostile à l'Angleterre, suspecte à la France, en lutte ouverte avec une partie de ses sujets, elle se trouvait dans une position critique. La guerre avec l'Angleterre paraissait imminente, guerre dont les flammes, selon les expressions de Castelnau, auraient volé jusqu'en France[1]. Catherine de Médicis intervint comme médiatrice entre Marie Stuart et Élisabeth. Ce fut encore Castelnau qui eut l'honneur de cette mission. Il fut chargé, au mois de septembre 1565, de se rendre en Angleterre et en Écosse pour apaiser les troubles de l'Écosse et réconcilier les deux reines[2].

1. *Mémoires de Michel de Castelnau*, liv. V, chap. XIII.

2. Cette nouvelle mission de Castelnau, dont la date n'est pas indiquée dans ses Mémoires, a été oubliée par le prince Alex. Labanoff dans son *Résumé chronologique*. J'en fais la remarque uniquement pour prouver la nécessité d'un travail critique, même après des publications qui se distinguent par un soin scrupuleux. La preuve de la mission de Castelnau en Angleterre et en Écosse (septembre et octobre 1565) se trouve dans les lettres mêmes de Marie Stuart, t. I, p. 288 et 293 ; et dans les *Papiers d'État relatifs à l'Écosse*, t. II, p. 68, 96, 101.

CHAPITRE IV.

Seconde mission de Michel de Castelnau en Angleterre et en Écosse (septembre-octobre 1565); vains efforts de cet ambassadeur pour rétablir la paix en Écosse. — Marie dominée par l'influence espagnole. — David Riccio assassiné (mars 1566). — Nouveaux troubles en Écosse. — Troisième et quatrième mission de Castelnau près de Marie Stuart. — Ambassade de du Croc. — Assassinat de Darnley (1567). — Mariage de la reine d'Écosse avec Bothwell. — Guerre civile en Écosse. — Villeroi, Beaumont et Lignerolles, envoyés de la France en Écosse (1567-1569). — Captivité de Marie Stuart; elle s'échappe de Lochleven et se réfugie en Angleterre (1569).

Michel de Castelnau se rendit d'abord en Angleterre pour s'entendre avec Paul de Foix et convenir des moyens les plus efficaces pour rétablir la paix en Écosse. La chose n'était pas facile : Marie Stuart, irritée, repoussait avec hauteur l'intervention des princes étrangers; elle ne voulait pas, écrivait-elle à son représentant près d'Élisabeth, « que la reine d'Angleterre ou autre prince se mêlât aucunement de ses affaires, ayant fort bon moyen de châtier les rebelles et de les mener à la raison[1]. » Aussi, lorsque Michel de Castelnau passa en Écosse pour s'acquitter de sa mission pacifique, Marie l'accueillit froidement et traita même avec un certain dédain « ce Mauvissière qui se disoit ambassadeur du roi[2]. » Toute l'habileté de Castelnau échoua devant l'inflexible opiniâtreté de la reine d'Écosse. Les lettres et les

1. *Papiers d'État relatifs à l'Écosse*, t. II, p. 70.
2. Lettre de Marie Stuart en date du 1er octobre 1565, dans le recueil du prince Alex. Labanoff, t. I, p. 288.

mémoires qu'il adressa à Paul de Foix et au roi de France attestaient l'impossibilité d'une solution pacifique.

« Les choses, écrivait-il à Paul de Foix[1], ne sont pas sur le point de finir avec douceur et appointement (accord); car la reine d'Écosse n'en veut point avec ses sujets. Mes premières instructions ne me peuvent servir de rien, ayant cherché tous les moyens de persuader Sa Majesté, qui n'est en nulle sorte disposée d'y vouloir entendre, ayant le courage et la volonté tels qu'elle aimeroit mieux quitter son sceptre et sa couronne que de contracter avec ceux qui naturellement lui sont sujets, de nulle foi envers elle, et outre cela ingrats des grands biens et honneurs que S. M. leur a faits, n'y ayant rien en cela du fait de la religion, en laquelle elle ne les a jamais troublés ni donné aucun empêchement. Voilà pourquoi S. M. se délibère de les poursuivre, et, au cas que la reine d'Angleterre veuille leur donner secours, elle prie et invoque par toutes les amitiés qu'elle a en France que le roi lui donne secours tant d'hommes que d'argent et le plus promptement qu'il pourra, d'autant que les affaires vont chacun jour en plus grande extrémité, et que quelque nombre d'Anglois sont déjà joints avec les seigneurs rebelles. Vous ferez bien d'avertir le roi de se délibérer de ce qu'il a à faire pour le service de deçà; car il est temps d'y penser, et vous puis dire de rechef qu'il n'est possible de pouvoir persuader la reine de vouloir appointer avec ses sujets ni en nulle sorte les recevoir, chose où j'ai employé toute mon éloquence, mais en vain. »

Dans un mémoire adressé au roi[2], Michel de Castelnau revenait sur les mêmes faits; il représentait la résolution énergique de Marie Stuart, « trop courageuse pour endurer que ses sujets lui baillassent la loi, et que son royaume, qui, dès longtemps, a été monarchie, devînt république.

1. Bibl. imp., ms., f. Saint-Germain-Harlay, n° 222, t. I, p. 7. Cf. *Papiers d'État relatifs à l'Écosse*, t. II, p. 96 et suiv.

2. *Ibidem*, p. 8. Cf. *Papiers d'État*, *ibidem*, p. 101 et suiv.

Et disoit S. M. (la reine d'Écosse), ayant la larme à l'œil, que toute son espérance étoit en la France qui perdroit en la perte de son État, comme elle-même, et que souvent les rois de France avoient tiré des Écossois bon et fidèle service. Que si, à ce besoin, elle étoit laissée du roi son beau-frère et de la reine sa belle-mère, elle seroit contrainte de se mettre entre les bras d'un autre prince, chose qui la feroit mourir de déplaisir.» Cette menace déguisée faisait assez comprendre sur qui comptait Marie Stuart réduite à la dernière extrémité ; on savait en France qu'elle n'avait jamais cessé de négocier avec l'Espagne qui la poussait à la guerre. Castelnau quitta l'Écosse, sans avoir pu la pacifier, et retourna en Angleterre pour s'efforcer, au moins, de prévenir une guerre entre les deux royaumes. Il réussit mieux avec Élisabeth; elle désavoua les intrigues de son ambassadeur, Thomas Randolph, le principal instigateur des troubles de l'Écosse. Elle joua même sous les yeux de Michel de Castelnau une de ces comédies politiques où elle excellait : les Écossais, vaincus par Marie Stuart, avaient envoyé en Angleterre Murray et quelques-uns des principaux conjurés pour implorer le secours d'Élisabeth ; elle les reçut en présence de l'ambassadeur français, les maltraita rudement en paroles, et leur défendit de reparaître jamais à sa cour[1].

La victoire de Marie Stuart sur ses sujets rebelles fut un grand sujet de joie pour le parti espagnol, qui dominait en Italie, agitait la France, opprimait la Belgique et méditait une révolution en Angleterre. Le cardinal Granvelle, en glorifiant les succès de la reine d'Écosse, annonçait des révoltes en Irlande qui ébranlaient la puissance d'Élisabeth[2]. Dans le même temps, l'entrevue de Bayonne, où Catherine de Médicis et le duc d'Albe négociaient une alliance étroite de la France et de l'Espagne, était un nouveau danger pour

1. *Histoire d'Écosse*, par P. F. Tytler, t. VII, p. 12 et 13.
2. *Papiers d'État du cardinal Granvelle*, t. X, p. 5 et 6.

l'Angleterre ; Catherine de Médicis éprouvait ou affectait une crainte du parti protestant qui la rapprochait de Philippe II. Elle écrivait à la reine d'Espagne, sa fille, au commencement de l'année 1566[1] : « Encore que l'amiral[2] demeure en la cour, il y sera comme s'il étoit mort ; parce que, avec l'aide de Dieu, je ne me laisse gouverner ni aux uns ni aux autres, pour avoir trop bien connu que tous aiment moins Dieu, le roi votre frère et votre mère, que leur profit, leur grandeur et la satisfaction de leur ambition ; et, comme ils savent bien que je ne souffrirai pas que le roi et le royaume soient ruinés par eux, ils ne m'aiment qu'en paroles, connoissant que je n'ai autre pensée que la conservation du roi, de son royaume et de ses frères, et que je ne veux que ce qui leur est utile ; ce qui est cause que je ne me fie à aucun. Je sais aussi qu'ils cherchent à me mettre mal avec le roi votre frère[3] ; mais, avec l'aide de Dieu, je les en garderai bien, et je conserverai la vie de vos frères, comme la chose du monde que j'ai de plus cher. Assurez le roi votre mari que, tant que je vivrai, il n'aura de ce côté chose qui le puisse fâcher, et aussi que le supplie de ne point croire à tout ce qu'on lui écrit ; mais que je n'ai qu'un but : assurer la conservation de mes fils et les maintenir en notre commune amitié. »

Marie Stuart, que ses sympathies avaient toujours portée vers l'Espagne, s'empressa d'accéder à la ligue qui se formait sous les auspices de Philippe II[4] et qui menaçait d'accabler Élisabeth. Le secrétaire intime de la reine d'Écosse, le Piémontais David Riccio, était un des agents les plus actifs de la faction espagnole. Cette circonstance suf-

1. Archives de l'empire, papiers de Simancas, carton B.

2. Gaspard de Coligny, amiral de France, né en 1517, assassiné en 1572.

3. Catherine de Médicis fut toujours jalouse du crédit que Coligny avait sur Charles IX ; ce fut la principale cause de l'assassinat de l'amiral.

4. *Mémoires de l'Académie d'histoire de Madrid*, t. VII, p. 314. Voy. dans le même recueil les promesses que Philippe II faisait à Marie Stuart, *ibidem*, p. 312.

firait seule pour expliquer la haine que les seigneurs protestants d'Écosse conçurent contre lui; ils excitèrent avec une odieuse perfidie la jalousie de Darnley contre le secrétaire de Marie Stuart. Il n'est pas de mon sujet d'apprécier les bruits que l'on répandit alors sur les relations de la reine d'Écosse et de David Riccio. Ce qui est certain, c'est que l'ambassadeur de France en Angleterre, Paul de Foix, en parle dans ses lettres à la cour de France[1], et que le dernier historien de Marie Stuart, dont on ne saurait contester la science et l'impartialité, a donné une nouvelle autorité à ces accusations[2]. Fondées ou non, elles servaient la haine des factions et fournissaient aux protestants un prétexte plausible pour entraîner le roi dans leur complot. Marie n'avait pas tardé à connaître et à mépriser le caractère vaniteux et frivole de Darnley; elle ne dissimula pas ses sentiments, et le roi blessé accusa Riccio, unit sa haine à celle des conjurés, et autorisa de son nom et de sa présence le meurtre du secrétaire. Le poignard de Darnley, laissé dans la poitrine de Riccio, attesta la part que le roi avait prise à l'assassinat commis sous les yeux de Marie Stuart[3].

La reine d'Écosse dissimula quelque temps son ressentiment, se réconcilia en apparence avec son mari et pardonna aux seigneurs rebelles. Ce fut encore la France qui ménagea cette pacification de l'Écosse. Michel de Castelnau fut chargé, pour la troisième fois, d'une mission auprès de Marie Stuart. Il se rendit en Écosse au mois d'avril 1566[4],

1. *Lettre de Paul de Foix*, Bibl. imp., ms., f. Saint-Germain-Harlay, n° 218, t. I, f° 44 v°. Cf. *Papiers d'État relatifs à Marie Stuart*, t. II, p. 120.

2. Mignet, *Histoire de Marie Stuart*, t. I, p. 226.

3. Voy. le récit de l'assassinat de Riccio dans P. F. Tytler, t. VII, p. 35 et suiv., et dans Mignet, *Histoire de Marie Stuart*, t. I, p. 238 et suiv.

4. Cette troisième mission de Castelnau n'est pas mentionnée dans le *Résumé chronologique* du prince Labanoff. Michel de Castelnau en parle dans ses Mémoires (liv. V, chap. 13), mais sans en fixer la date. J'ai déterminé l'époque précise, d'après une lettre de Marie Stuart, t. I du recueil du prince Labanoff, p. 353-354, et une dépêche citée par P. F. Tytler, t. VII, p. 364.

et sa dextérité à manier des esprits sauvages, sa médiation loyale et désintéressée, rétablirent la paix sans sacrifice pour le pouvoir et sans péril pour la nation. Une quatrième ambassade de Castelnau en Écosse (juillet 1566)[1], n'eut pas un résultat moins heureux; elle consolida la paix de l'Écosse et l'influence française dans ce pays. L'ambassadeur se félicite avec raison, dans ses lettres[2], des succès obtenus par une politique pacifique et bienveillante, qui ménageait tous les intérêts et savait réparer les fautes d'un zèle exagéré. A cette époque la réconciliation paraissait complète entre la reine d'Écosse et Darnley. Témoin la lettre que Charles IX, ou plutôt Catherine de Médicis, écrivait le 27 août 1566 à l'ambassadeur français en Angleterre :

« Monsieur de La Forest, j'ai reçu une lettre du 22 de ce mois d'août par celui que m'avez envoyé, qui venoit d'Écosse, lequel m'a bien au long discouru et fait entendre ce qui est passé entre le roi d'Écosse et la reine sa femme, et jusqu'où ils en sont venus, et que néanmoins il les a laissés, à l'heure de son partement, fort bien ensemble et allant à la chasse, qui est bien signe que leur querelle n'étoit pas grande; dont j'ai été très-aise pour le bien et contentement que cela fera à la reine d'Écosse ma belle-sœur[3]. »

L'ambassadeur, sans croire la querelle des époux aussi complétement apaisée, n'y attachait pas cependant grande importance, comme le prouve la lettre qu'il écrivait au roi le 7 septembre 1566[4]: « Ce que j'ai su d'Écosse depuis le par-

1. Le prince Labanoff a publié les instructions données alors par la cour à Michel de Castelnau dans le premier recueil des *Lettres de Marie Stuart*, p. 10.

2. Lettres de Michel de Castelnau du 23 et du 26 avril 1584. Il rappelle dans ces lettres les services qu'il avait rendus autrefois à la reine d'Écosse et à ses sujets en rétablissant la paix troublée par les intrigues de l'Angleterre. Voy. ces lettres aux *Pièces justificatives*.

3. La minute de cette lettre se trouve à la bibliothèque du Louvre, ms., F., n° 216, t. 3, fol. 100. Bochetel de La Forêt venait de remplacer Paul de Foix comme ambassadeur de France en Angleterre.

4. Original signé, bibliothèque du Louvre, *ibidem*, fol. 118 et suiv.

tement du sieur de Mauvissière [1] est que la reine d'Écosse étoit à Esterlin (Stirling) en très-bonne disposition ; que le roi son mari étoit à huit lieues de là, à la chasse, avec peu de compagnie et assez mal content ; mais ce n'est plus chose nouvelle, ni de laquelle il faille faire fondement d'aucun trouble, pour ce qu'ils ne peuvent être ensemble trois jours qu'il n'y ait quelque riotte [2]. » Peu de temps après, le 21 octobre 1566, Bochetel de La Forêt écrivait encore à Charles IX [3] : « Je parlai hier à Melvil, qui m'a dit que, pour deux occasions, il avoit été envoyé de deçà (d'Écosse) : la première, s'il se parleroit point à ce parlement de la succession, afin que, suivant ce qu'il verroit les choses avancées, il en tînt sa maîtresse avertie, pour incontinent envoyer de deçà Lethington pour débattre son droit ; l'autre, pour se plaindre à la reine d'un tort qui a été fait à la dite dame en une dispute d'écoliers en cette ville (Londres), où la résolution a été qu'ils trouvoient, par toutes leurs lois et coutumes, que, comme étrangère et née hors de ce pays, elle (Marie Stuart) ne pouvoit succéder à cette couronne, encore qu'elle fût la plus propre et la plus habile. Melvil m'a dit qu'à son partement le roi d'Écosse étoit sur le point de s'en aller en Flandre, disant pour couleur qu'il étoit jeune et qu'il vouloit aller voir les pays étrangers, et que de là il pourroit passer en France ; mais que la principale occasion étoit le mécontentement qu'il avoit de ce que la reine ne lui vouloit point faire avoir la couronne matrimoniale [4], et qu'il se plaignoit que ainsi qu'il étoit il n'avoit non plus d'avantage que le moindre seigneur d'Écosse. »

Ce fut vers cette époque que la cour de France, comprenant enfin combien il lui importait de maintenir l'Écosse dans ses intérêts, y envoya un ambassadeur permanent (octobre 1566).

1. Michel de Castelnau, sieur de Mauvissière.
2. Querelle.
3. Original signé, bibliothèque du Louvre, *ibidem*, fol. 251 v°.
4. C'est-à-dire partager avec lui l'autorité souveraine.

Du Croc, qui fut chargé de défendre les intérêts français en Écosse, ne tarda pas à reconnaître que la réconciliation entre Marie et Darnley n'était qu'apparente, et fit de vains efforts pour la rendre plus solide[1]. Darnley, faible et vain, se montrait de plus en plus « indigne de l'honneur que lui avoit fait en l'épousant cette belle princesse, veuve d'un si grand roi[2]. » Chercha-t-elle alors un appui dans l'amiral d'Écosse, John Hepburn, comte de Bothwell? Une nouvelle et fatale passion l'entraîna-t-elle vers cet homme énergique et souillé? C'est là un problème qui semble résolu par les travaux les plus récents et les plus consciencieux sur l'histoire de Marie Stuart[3]. Ce qui est certain, c'est que le meurtre de Darnley (10 février 1567) fut imputé à la reine d'Écosse par l'opinion publique[4]. Le comte de Morette, ambassadeur du duc de Savoie en Écosse et partisan de la reine, vint à cette époque même à Londres[5], et, dans des entretiens confidentiels avec l'ambassadeur d'Espagne, répéta que Marie avait connu et encouragé le complot contre Darnley. Le témoignage de l'ambassadeur vénitien, J. Correro, écrivain catholique et impartial, prouve que ces bruits trouvaient crédit en France. Il écrivait de ce pays en 1569[6] : « Poussée par le ressentiment et l'amour, elle donna, dit-on, son consentement à la mort de son mari. » Plus loin, déplorant les malheurs de la reine d'Écosse, il ajoute qu'ils sont mérités[7].

Marie donna une nouvelle force aux bruits qui couraient

1. Lettres des seigneurs d'Écosse et de du Croc à Catherine de Médicis, dans les *Papiers d'État relatifs à l'Écosse*, t. II, p. 139 à 147.

2 *Mémoires de Michel de Castelnau*, liv. V, chap. 13.

3. Mignet, *Histoire de Marie Stuart*, t. I, p. 305 et suiv.

4. L'ambassadeur français, du Croc, écrivait à Catherine de Médicis : « Les malheureux faits sont trop prouvés. » *Papiers relatifs à l'Écosse*, t. II, p. 170.

5. Lettre de l'ambassadeur d'Espagne à Philippe II, analysée par Thomas Gonzalès, *Mém. de l'Acad. d'hist. de Madrid.*, t. VII, p. 320.

6. *Relations des ambass. vénit. en France*, t. II, p. 183.

7. *Ibidem.*

contenir le royaume d'Écosse en son entier, et éviter qu'il ne se laissât conduire à nulle autre dévotion particulière qui altérât aucunement l'amitié et bonne intelligence qui a été de tout temps entre ces deux couronnes. » Enfin, lorsque l'on sut en France que Murray avait été proclamé régent, la cour s'empressa de le reconnaître. Charles IX lui écrivit au mois de mai 1568[1] : « De ma part je ne diminuerai en rien l'alliance, bonne amitié et confédération qu'il y a eues de si longtemps entre les rois ses prédécesseurs et les miens, et en ce qui concerne la conservation de la couronne et État d'Écosse et l'entretenement de notre amitié, je n'y omettrai aucune chose de tout ce que vous pouvez et devez espérer de moi. »

Ainsi, en sept années (1561-1568), Marie Stuart avait passé de la puissance à la captivité, de la prospérité à la misère. La violence de ses passions, les intrigues d'une ennemie astucieuse, les dangereux conseils de la faction espagnole, l'avaient précipitée dans cet abîme. Elle avait perdu l'affection de la France; ses malheurs allaient lui rendre les sympathies de sa patrie adoptive.

1. Bibl. imp., f. Saint-Germain-Harlay, n° 222, fol. 77. Cf. *Papiers d'État relatifs à l'Écosse, ibidem*, p. 221.

CHAPITRE V.

Changement dans les dispositions de la France pour Marie Stuart. — La Mothe-Fénelon. — Projets de l'Espagne ; refus de la France de s'y associer. — Complot tramé par Ridolfi, Chiapino Vitelli, le duc d'Albe, Norfolk, etc. ; il est découvert ; supplice de Norfolk. — Traité de Blois entre la France et l'Angleterre (1572) ; efforts de l'Espagne pour le rompre ; triste situation de Marie Stuart ; ambassade de La Châtre ; confirmation du traité de Blois (avril 1575).

(1568-1575.)

« On plaint à présent la reine d'Écosse, dont naguère l'on tenait peu de compte, » écrit de France, en 1569, l'ambassadeur vénitien J. Correro[1]. L'intérêt et la pitié parlaient en faveur de Marie Stuart. Les politiques calculaient les funestes résultats de la rupture de l'alliance écossaise. On se rappelait que ce pays « avait souvent fait une utile diversion aux forces des Anglais qui allaient fondre sur la France, qu'il était riche en hommes et pouvait armer de vingt-cinq à trente mille soldats qui servaient à leurs frais, gens robustes, farouches et cruels, qui trempaient volontiers leurs mains dans le sang[2]. » D'ailleurs, beaucoup en France doutaient de la culpabilité de Marie. Les crimes qu'on lui imputait n'étaient-ils pas une invention de la haine anglaise, une calomnie des huguenots? Vers cette époque, Danzay, ambassadeur de France en Danemark, envoya à la cour le

1. Relation de J. Correro (1569), dans le tome II, p. 181, des *Relations des ambassadeurs vénitiens.*

2. *Ibidem*, p. 185.

mémoire justificatif de Bothwell[1]. L'amiral d'Écosse repoussait avec indignation les accusations dirigées contre Marie et contre lui à l'occasion du meurtre de Darnley : « Connoissant que j'étois blâmé et accusé d'avoir commis un tel crime, duquel j'étois innocent, et tous les miens (dont j'appelle Dieu en témoin), je suppliai la reine et messieurs de son conseil de permettre que je fusse appelé en justice. » Bothwell racontait sa comparution devant les juges et son absolution, rejetait le meurtre de Darnley sur les ennemis de Marie Stuart ; en un mot, fournissait de nouvelles armes à ses défenseurs. Ceux même qui avaient cru à la culpabilité de la reine d'Écosse ne pouvaient se défendre d'un sentiment de pitié pour ses malheurs. La générosité française, l'esprit chevaleresque de la noblesse se révoltaient à la pensée d'une reine de France prisonnière des Anglais. On lisait avec attendrissement les plaintes de Marie Stuart à Élisabeth, plaintes que l'imprimerie reproduisait en France dès cette époque, comme le prouve la lettre suivante, publiée en 1570[2] :

« Madame, ma bonne sœur, considérant d'une part, par la lettre de mon ambassadeur l'évêque de Ross, votre aimable recueil et favorable audience, provenant de votre seule bonté, contre l'avis de ceux qui vous persuadent plus d'inhumanité et rigueur, je suis émue à quelque espérance de votre naturelle bonne inclination vers votre affligée sœur et cousine. Mais, de l'autre part, me souvenant du long temps que je suis dépendante de votre bonne résolution, et comparant ma patience à ma prison, mon obéissance à la malice de mes ennemis, ma sincère intention aux nouveaux et différents soupçons, je me trouve enfin

1. Il existe une copie manuscrite de ce mémoire dans les archives de la famille d'Esneval.

2. Cette lettre a été publiée dans le recueil intitulé : *Petits mémoires de Condé*, t. II, p. 744. Comme elle a été omise dans la collection du prince Labanoff, j'ai cru devoir la réimprimer.

fort mal récompensée, de sorte que l'espérance meurt, et ma douleur augmente. Hélas! madame, faut-il que m'étant venue jeter entre vos bras pour refuge, je sois soupçonnée, ou pour les avancements, ou dans le pays, ou dehors, je sois mal traitée? Je n'ai charge que de moi et ne puis répondre d'autre étant entre vos mains. Je n'ai rien fait pour vous offenser. Je ne me mêle que de requérir votre support et promise faveur. Et si je ne m'y fusse attendue, ains que j'eusse voulu au pis aller mettre les fers au feu ou brouiller les cartes, j'eusse cherché de mettre sus quelque plus avantageuse entreprise pour mon profit, que de semer dissention ou rebellion à mon péril et certain dommage sans apparence d'aucun remède pour moi. J'ai trop d'occasions de désapprouver rebellion, pour la vouloir ou moyenner ou causer. Par quoi je vous supplie ne me remettre plus sur le bien ou mal fait d'autrui, ains ayez pitié de ma longue affliction. Ne laissez ces deux ans passer en vaine espérance de votre naturelle bonté, sans quelque bonne conclusion. Je ne desire pas recevoir de vous gratuité ou faveur sans vous en rester obligée. L'évêque de Ross vous a fait des offres de ma part, il y a longtemps, réduisez les en mémoire. Regardez en quoi je vous puis satisfaire avec mon honneur, vous en demeurant à jamais redevable.

« Brief je suis venue de mon gré me mettre entre vos mains pour être perpétuellement jointe avec vous d'un lien indissoluble (d') obligation, comme je la suis en consanguinité. Je ne fuyois devant vous, ains vous suis venue chercher, vous voulant devoir plus qu'à tous princes chrétiens. Ne retenez donc par force et en ennemie celle qui vous est venue en amie et de bon gré. Et, au lieu de l'obligation que je requiers vous devoir, ne me donnez sujet de me repentir ou me sentir offensée; qui est le cruel médecin qui à son escient rengrége le mal du patient au lieu de l'adoucir? Que ferez-vous donc, vous, dis-je, qui avez été

si bonne à ceux mêmes qui vous ont offensée? Tant s'en faut qu'ayez denié votre support à qui l'a recherché. Moi donc seule en misère, sortant de prison, fuyant la cruelle trahison et rebellion de mes sujets pour venir à vous à recours, en qui j'avois mis ma seule espérance pour tant de respects si raisonnablement fondés, en serai-je non seulement privée; ains, au lieu d'obtenir franchise, sera ma chère (chèrement) achetée liberté réduite en une autre prison, et, au lieu de support, ou pour m'être fiée en vous, serai-je soupçonnée? Au lieu d'être restituée par votre moyen, auront mes ennemis temps et permission de ruiner mes sujets et d'établir leur tyrannie.

« Ha! madame, respectez votre honneur plus que la malice de mes ennemis, votre sang plus que les menteries de mes rebelles, votre promise faveur plus que le soupçon qui est vice à un prince, principalement quand c'est contre ceux qui ont fait telle preuve de sincère intention vers eux, comme j'ai fait preuve à vous, m'étant mise en votre pouvoir si librement. Or, maintenant je vous adjurerai pour l'amour de Dieu, pour la pitié de mes longs troubles, pour notre parentage, pour la fiance mise en vous, pour votre honneur, pour le respect dû à une semblable, pour la requête d'une affligée, pour votre promise faveur, pour l'amour des rois vos voisins mes alliés, et enfin, pour l'amour de votre bon naturel et de vous même, à qui je suis plus proche qu'à nul autre, de mettre fin à mes longs ennuis. Vous assurant de moi mieux que par prison, assurez vous, je dis, de ma volonté, gagnant le cœur. Car par prison vous n'aurez que le corps, qui ne vous peut tant nuire, que m'ayant cœur et corps je vous puis servir. Je ne vous serai point ingrate amie ni dénaturelle sœur, et peut-être quelque jour mon amitié ne vous sera inutile. Ne me délaissez plus, ma bonne sœur, mettez fin à mon travail, et assurez vous de votre soupçon. Faites moi entendre ce que je puis faire, mon honneur étant en conscience préservé, et sur

ma réponce jugez de quelle faveur je suis digne en votre endroit. Si je savois qu'il y eût davantage à vous offrir que la foi pour vous être agréable, je n'attendrois pas que me proposissiez rien. L'espérance que l'évêque de Ross m'a donnée par ses lettres qu'avez les miennes agréables me fait si librement vous représenter les passions de votre pauvre prisonnière, dont l'intention n'est que sincère, et de chercher votre bonne grâce, à la quelle je présente mes affectionnées recommandations, priant Dieu,

« Madame ma bonne sœur, vous donner santé, longue et heureuse vie.

« De Coventre (Coventry), ce XVII de décembre 1569. »

Catherine de Médicis, soit inquiétude des progrès d'Élisabeth, soit impossibilité de résister à l'entraînement de l'opinion publique, envoya en Angleterre le sieur de Poigny, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, avec des instructions qui prouvent des dispositions favorables pour Marie Stuart. Il devait négocier un traité entre les reines d'Écosse et d'Angleterre, ménager le rétablissement de Marie Stuart sur le trône de ses ancêtres, et, passant en Écosse, calmer les passions et préparer les esprits à accepter le retour et la domination de la reine[1]. Poigny ne put remplir qu'une partie de sa mission. Élisabeth ne lui permit pas de se rendre en Écosse; mais, dans une lettre qu'il adressa à la noblesse de ce pays, il déclara formellement que le roi de France ne négligerait rien pour assurer la conservation des droits de la reine sa belle-sœur[2].

De son côté, La Mothe-Fénelon, qui venait de remplacer Bochetel de La Forêt, comme ambassadeur en Angleterre, montrait beaucoup de zèle pour la cause de Marie Stuart. Les instructions de Catherine de Médicis lui recomman-

1. Archives de l'empire, *cartons des rois*, K, 96. Cf. *Papiers relatifs à l'Écosse*, t. II, p. 264 et suiv.
2. *Ibidem*.

daient de protéger cette reine[1]; il le fit avec un dévouement qui excita parfois les soupçons et la colère d'Élisabeth. « En ce qui concerne les affaires de la reine d'Écosse, écrivait-il à Catherine de Médicis[2], vous savez, madame, combien j'ai toujours estimé importer à la grandeur du roi et à la vôtre, et à la réputation de votre couronne qu'elle ne fût abandonnée de Vos Majestés en cette sienne fortune. » Il trouva un auxiliaire plus dangereux qu'utile dans l'ambassadeur d'Espagne, don Gueraldo de Espès. Ce dernier était arrivé en Angleterre vers le même temps que La Mothe-Fénelon[3] et s'occupait aussi de la délivrance de Marie Stuart. Mais il songeait encore plus à affaiblir l'Angleterre et à étendre la puissance de Philippe II. Il proposait à la France un vaste blocus commercial qui eût paralysé l'industrie anglaise en lui fermant les ports de la France, de l'Espagne et de la Flandre[4]. Une pareille mesure devait, selon Gueraldo de Espès, provoquer un soulèvement contre Élisabeth, la renverser du trône, et y élever Marie Stuart. Un envoyé du pape, le Florentin Ridolfi, appuyait le plan de l'Espagne et agitait le parti catholique, encore nombreux et puissant en Angleterre. Norfolk, Northumberland, Derby, Pembroke, Lumley, Arundel, les chefs de l'aristocratie anglaise, paraissaient disposés à seconder ce mouvement. Le duc d'Albe, qui venait de comprimer la révolte des Pays-Bas et qui les avait épouvantés par de sanglantes exécutions, le duc d'Albe promettait son armée et son nom.

La France ne se soucia pas d'élever la puissance de Philippe II aux dépens de celle d'Élisabeth. Elle était enveloppée d'intrigues espagnoles; livrer l'Angleterre à Philippe II, c'était lui livrer la monarchie universelle. Gueraldo

1 *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. I, p. 33.

2. *Ibidem*, t. I, 57.

3. Voy. les dépêches analysées dans les *Mémoires de l'Académie d'histoire de Madrid*, t. VII, p. 332.

4. *Corresp. diplom. de La Mothe Fénelon*, t. I, p. 70, 71.

de Espès, ne voyant pas d'espérance du côté de la France, ne songea plus qu'à stimuler Marie et ses partisans[1]. La reine d'Écosse était toujours puissante par sa beauté et ses malheurs, et, du fond de sa prison, elle suscitait de dangereux ennemis à sa rivale. Presque tous ceux qui l'approchaient subissaient la séduction de son esprit et de ses charmes. Ainsi, un des plus grands seigneurs d'Angleterre, le duc de Norfolk, de la famille des Howard, chargé par Élisabeth d'entendre Marie et ses accusateurs, s'éprit pour la reine d'Écosse d'une ardente passion, et se précipita en aveugle dans le complot tramé par la ligue espagnole[2]. Mais les papiers d'un des conspirateurs furent saisis, et une partie de la conjuration découverte. Les comtes de Northumberland et de Westmoreland, qui avaient pris les armes, furent accablés par les lieutenants d'Élisabeth (décembre 1569) et réduits à chercher un asile en Écosse et en France ; Norfolk fut enfermé à la Tour, et la captivité de Marie devint plus rigoureuse.

Cependant les ministres anglais ne connaissaient qu'une partie du complot, et bientôt Norfolk fut relâché faute de preuves. Il reprit immédiatement ses négociations avec la faction espagnole. Ridolfi fut l'agent le plus actif de toutes ces intrigues. Marie Stuart et Norfolk lui remirent des instructions détaillées[3] : il devait se rendre près du duc d'Albe, puis en Italie, où Pie V et le duc de Savoie favorisaient la ligue contre l'Angleterre, enfin en Espagne, où était l'âme et la force du parti. On arrêta un plan d'invasion et de conquête de l'Angleterre. Quant à la France, on lui cachait avec soin des projets qui auraient éveillé ses inquiétudes[4]. Tout parut d'abord réussir aux conjurés. Ridolfi, après avoir parcouru

1. Toutes les négociations de Marie Stuart avec l'Espagne sont analysées dans le tome VII des *Mémoires de l'Académie d'histoire de Madrid*, p. 340-371.

2. Voy. dans les *Lettres de Marie Stuart*, sa correspondance avec Norfolk, t. II, p. 344, 368 ; t. III, p. 4, 11, 18, 31, 35, 36, 47, 61, et le *Mémoire de Norfolk*, t. III, p. 234.

3. *Lettres de Marie Stuart*, t. III, p. 221 et 234.

4. *Ibidem*, p. 227, 229, 246.

les Pays-Bas et l'Italie, arriva à Madrid le 3 juillet 1571[1]. Il communiqua ses instructions au secrétaire d'État Zayas, et fut admis à développer les projets des conjurés devant une commission composée du duc de Feria, de Ferdinand de Tolède, de Martin Velasco, du prince d'Eboli et du cardinal archevêque de Tolède, inquisiteur général. Ridolfi affirma que toutes les mesures étaient prises pour l'assassinat d'Élisabeth. On devait profiter d'une visite qu'elle ferait à des seigneurs anglais; Chiapino Vitelli, envoyé du duc d'Albe, se chargeait de lui porter les premiers coups; les principaux ministres d'Élisabeth, Cecil, Leicester, Northampton, périraient avec elle. En même temps, le duc d'Albe débarquerait à la tête d'une armée sur les côtes d'Angleterre, et placerait Marie Stuart sur le trône. Les gardiens de la reine d'Écosse étaient déjà gagnés; on pouvait compter sur leur dévouement à la cause catholique[2]. Le conseil de Philippe II se partagea : les uns voulaient tenter l'entreprise; d'autres, se borner à quelques secours pécuniaires. Le roi d'Espagne renvoya la décision au duc d'Albe, qui ne fut pas d'avis de s'engager dans une expédition aussi dangereuse[3]. Ainsi, le gouvernement espagnol, après avoir compromis Marie Stuart et le parti catholique d'Angleterre, les abandonnait à la vengeance d'Élisabeth.

Elle ne se fit pas attendre, et elle fut sanglante. Au moment même où Ridolfi développait ses plans devant le conseil d'Espagne, les agents de Norfolk en Angleterre étaient arrêtés (juillet 1571); l'ambassadeur espagnol, Gueraldo de Espès, était chassé de Londres[4]; Norfolk enfermé à la Tour, et Marie placée sous le coup d'une accusation capitale[5]. Élisa-

1. *Mémoires de l'Académie d'histoire de Madrid*, t. VII, p. 360 et suiv.
2. Tous ces détails sont tirés des dépêches des ambassadeurs espagnols analysées par Thomas Gonzalès; *Mémoires de l'Académie d'histoire de Madrid*, t. VII, p. 361-362.
3. *Ibidem*, p. 362.
4. *Ibidem*, p. 361.
5. *Ibidem*, p. 366, 367.

beth se hâta d'envoyer en France Thomas Smith pour porter à Catherine de Médicis et à Charles IX les preuves authentiques du complot et surtout les dépêches où Marie Stuart témoignait une défiance injurieuse pour la France[1]. Ces témoignages étaient irrécusables, et Catherine de Médicis s'en arma pour abandonner la cause de la reine d'Écosse, se rapprocher de l'Angleterre et opposer une alliance étroite avec ce pays à la politique envahissante de Philippe II. On ne peut nier que les succès du duc d'Albe dans les Pays-Bas, l'asservissement ou l'expulsion des Maures de Grenade, la victoire de Lépante, les conquêtes sur les côtes d'Afrique ne donnassent une attitude chaque jour plus menaçante à la monarchie espagnole. L'union de la France et de l'Angleterre semblait seule pouvoir en arrêter les progrès. Ces deux Puissances se rapprochèrent, et on négocia un projet de mariage entre Élisabeth et le duc d'Anjou[2]; une ambassade solennelle, où figuraient Montmorency et Paul de Foix, se rendit à Londres[3]. Le mariage n'eut pas lieu, mais un traité d'alliance fut signé à Blois, entre la France et l'Angleterre (29 avril 1572). On n'y faisait aucune mention de Marie Stuart. La reine délaissée se plaignit avec amertume[4]; elle prétendit, non sans vraisemblance, que l'unique but d'Élisabeth était de tromper la France et d'endormir sa vigilance pendant qu'elle s'emparerait de l'Écosse[5]; enfin elle demanda avec instance à être comprise dans le traité[6]. Les ambassadeurs français firent en sa faveur de timides réclamations. Cecil les repoussa durement[7], et, au lieu d'alléger la

1. M. Fréd. de Raumer (*Beytræge zur neueren Geschichte*, erster theil, p. 280) a analysé, d'après les manuscrits du *British Museum*, les accusations portées à la cour de France contre Marie Stuart.

2. *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. IV, p. 355 et suiv.

3. *Additions aux Mémoires de Castelnau*, par Le Laboureur, t. I, p. 677 et suiv.; édit. de 1660.

4. *Lettres de Marie Stuart*, t. III, p. 182, 204, 207, 234, etc.

5. *Ibidem*, p. 351.

6. *Ibidem*, t. IV, p. 58, 59.

7. *Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. I, p. 584.

[illegible] Marie Stuart [illegible] démarches ne servirent qu'à [illegible] pour la prisonnière.

À cette [illegible] politique anglaise [illegible] la France à sa suite [illegible] l'Espagne. Elle soulevait la Zélande et la Hollande contre Philippe II, et fournissait à la maison de Nassau des secours pour envahir le Hainaut (avril et mai 1572). [illegible] sa participation aux complots [illegible] et le parlement d'Angleterre [illegible] Marie Stuart. Les armées françaises se [illegible] de Belgique ; Coligny se préparait à les [illegible] dans les Pays-Bas, et semblait le [illegible] Charles IX. En présence de ce danger, la politique de Philippe II eut pour auxiliaire le fanatisme. Le massacre de la Saint-Barthélemy rompit momentanément la ligue de la France et de l'Angleterre. C'est ce que disent formellement les dépêches espagnoles (septembre 1572[1]) : « Le massacre de Paris et la défaite du prince d'Orange par le duc d'Albe ont déconcerté les plans d'Élisabeth et arrêté les résultats de sa fameuse ligue avec la France[2]. » Le cardinal Granvelle parle dans le même sens dans une lettre qu'il adresse à un de ses confidents en recevant la nouvelle de la Saint-Barthélemy : « Adieu maintenant la ligue avec l'Angleterre. »

Ce fut surtout en cette circonstance que l'on vit la versatilité de la politique de Catherine de Médicis. Entraînée au crime de la Saint-Barthélemy par un parti dont elle connaissait et redoutait l'ambition, elle parut d'abord s'en réjouir, comme s'il l'eût délivrée d'un danger. Elle voulut même se faire un mérite du massacre auprès de Philippe II. Elle lui écrivait, le 25 août 1572[3] : « Monsieur

1. Dépêches analysées par Thomas Gonzalès, *Mémoires de l'Académie de Madrid*, t. VII, p. 372.

2. « La posterior mortandad en Paris y la derrota del principe del Orange » por el duque de Alba deconcertaron todos los planes del gabinete de Isabel » é impedieron que se realizase su famosa liga con Francia. » *Ibid.*, p. 374.

3. Archives de l'empire, *Papiers de Simancas*, cot. B 34, n° 144.

mon fils, je ne fais aucun doute que vous n'ayez senti comme nous la faveur que Dieu nous a faite, en donnant au roi mon fils un moyen de se débarrasser de ses sujets rebelles à Dieu et à lui, et nous préservant de leurs mains cruelles, pour laquelle faveur nous savons que vous lui rendrez grâces comme nous, autant pour notre bien particulier que pour celui qu'en retirera la chrétienté tout entière. Ce service, tout à l'honneur de Dieu, est un témoignage de mes bonnes et droites intentions ; car n'ayant eu recours à ces moyens à nulle autre fin que l'honneur de Dieu, je me réjouis en pensant que cette circonstance confirmera et augmentera l'amitié qui existe entre Votre Majesté et le roi son frère, qui est ce que je desire le plus au monde. »

Avec l'Angleterre, Catherine de Médicis tenait un tout autre langage. Elle redoutait la rupture du traité qu'elle venait de conclure et des négociations matrimoniales par lesquelles Élisabeth l'amusait depuis longtemps. Peu s'en fallut, en effet, qu'à la suite de la Saint-Barthélemy le traité de Blois ne fût abandonné. Il y eut à la cour d'Angleterre une violente indignation contre les auteurs de cette boucherie et contre le gouvernement qui l'avait approuvée ou tolérée[1]. Mais Élisabeth finit par accepter les explications équivoques de La Mothe-Fénelon, et Michel de Castelnau fut chargé d'aller effacer les dernières traces de son ressentiment. Depuis six ans Castelnau n'avait cessé de servir la royauté avec habileté et dévouement. Appeler ou renvoyer les reîtres, conduire des armées ou diriger des négociations, son activité avait suffi à tout[2]. Il fut accueilli à Londres avec la bienveillance que lui avait toujours témoignée Élisabeth.

1. *Corresp. diplom. de La Mothe-Fénelon*, t. V, p. 121 et suiv.

2. La correspondance de Castelnau avec la cour pendant cette époque, les mémoires qui lui sont adressés, les témoignages authentiques des services qu'il rendit, se trouvent dans deux mss. de la Bibliothèque impériale, f. Colbert, nos 470 et 471.

Elle le reçut, écrivait La Mothe-Fénelon[1], « mieux et plus favorablement que l'occasion des choses passées ne le faisoit espérer, et je crois, à la vérité, qu'en l'endroit d'un autre elle n'eût si bien usé qu'au sien. » Élisabeth rappela à Castelnau en termes flatteurs les missions qu'il avait remplies en Angleterre, le loua du service qu'il avait rendu au roi de France lorsque les protestants marchaient sur Meaux, service « qui avoit mérité qu'elle et tous les princes en ouïssent parler[2]; » enfin, elle le remercia du zèle avec lequel il soutenait l'alliance de la France et de l'Angleterre, et, pour lui donner une preuve éclatante de son désir de la maintenir, elle consentit à tenir la fille de Charles IX sur les fonts de baptême[3]; « ce qu'elle accorda contre l'opinion de la plupart de ceux de son conseil et le desir de tous les Anglois[4]. »

Ainsi le crime de la Saint-Barthélemy avait à peine ébranlé l'alliance qui arrêtait l'ambition de Philippe II et sacrifiait Marie Stuart. Catherine de Médicis, après avoir cédé aux factions et peut-être aussi à des ressentiments personnels, était revenue au parti qu'elle préférait. Quant à Marie Stuart, sa captivité et ses malheurs ne faisaient que s'aggraver. Traînée de prison en prison, de Bolton à York, de York à Coventry, puis enfermée dans divers châteaux sous la garde sévère de Shrewsbury, obtenant quelquefois la permission de se rendre aux bains de Bolton, mais toujours entourée d'une rigoureuse surveillance, elle consolait sa solitude par une correspondance active, par la conscience de son droit et de son martyre pour une cause qu'elle regardait comme sa-

1. *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. V, p. 214. Lettre du 4 décembre 1572.

2. *Ibidem.*

3. *Ibidem*, p. 215.

4. *Mémoires de Castelnau*, liv. VII, chap. 12. En parlant très-brièvement de cette ambassade à la fin du livre VII[e] de ses Mémoires, Castelnau omet avec une rare modestie les circonstances qui devaient le plus flatter son amour-propre, et qu'a révélées la correspondance de La Mothe-Fénelon. Le Laboureur ne parle pas de cette mission de Castelnau; même silence chez les autres biographes.

crée. Ses sympathies pour les Guise et l'Espagne, son exaltation religieuse devenaient de plus en plus ardentes. Elle accusait la perfidie d'Élisabeth et la coupable indifférence de Catherine de la perte de sa puissance et des malheurs qui l'accablaient. Ce fut cependant l'ambassadeur français qui réussit, non sans peine, à conjurer le danger qui menaçait sa vie. « L'on ne cessoit, dit La Mothe-Fénelon[1], à toutes les délibérations du conseil d'État et du parlement général du royaume, de presser la reine d'Angleterre de faire mourir, comment que ce fût, la reine d'Écosse. » Le duc d'Albe, sur lequel Marie Stuart avait fondé de chimériques espérances, et qui l'avait compromise, puis abandonnée, était rappelé des Pays-Bas (1573). Philippe II ne paraissait plus s'inquiéter du sort de la reine prisonnière. Marie Stuart, trompée par l'Espagne, chercha encore une fois à se rapprocher de la France. Les lettres qu'elle écrivit à cette époque s'adressent surtout à La Mothe-Fénelon, et sollicitent la protection de Catherine de Médicis[2].

La mort de Charles IX (30 mai 1574) fit espérer à la reine d'Écosse un changement favorable dans sa fortune. Le nouveau roi Henri III était celui de ses beaux-frères « qui l'aimoit le mieux[3]. » Mais ce roi efféminé abandonna le pouvoir à Catherine de Médicis, qui s'inquiétait peu de sa belle-fille. Elle aurait voulu cependant relever l'influence française en Écosse. Depuis la fuite de Marie Stuart, la France avait perdu presque tout crédit dans ce royaume. Vainement elle y avait envoyé Verac et du Croc pour soutenir les *lords de la reine*. Dumbarton, le château d'Édimbourg, et toutes les places qui tenaient pour Marie avaient successivement été enlevés. Les quatre régents, Murray, Lennox, Marr et Morton, qui avaient gouverné l'Écosse de 1568 à 1575, apparte-

1. *Corresp. diplom. de La Mothe-Fénelon*, mémoire présenté au roi en 1575, t. I, p. 17.
2. *Lettres de Marie Stuart*, t. IV, p. 69, 74, 80, 85, 88, 106, 131, 156, etc.
3. *Ibidem*, p. 210.

naient à la faction soutenue par Élisabeth. Cependant le souvenir de la France n'était pas effacé entièrement ; la domination anglaise commençait à peser aux Écossais ; ils se plaignaient de l'avarice et de la cruauté de Morton[1]. La Mothe-Fénelon pressait Catherine de profiter de ces dispositions et d'envoyer un ambassadeur français en Écosse[2]. La reine choisit Mondreville, trésorier de l'ordre du roi, et l'autorisa, dans des instructions secrètes[3], à donner à Jacques VI le titre de roi, si c'était le seul moyen d'obtenir une audience de ce prince. Mondreville devait s'adresser également aux *lords du roi* et aux *lords de la reine*, et s'efforcer surtout de gagner les derniers, tout en ménageant l'ambassadeur anglais Killegrew, en un mot ne rien négliger « pour le bien et la conservation de la mutuelle amitié et intelligence qui a été accoutumé d'être entre les deux royaumes. » Le dessein de Catherine de Médicis blessa Marie Stuart. « Envoyer un ambassadeur en Écosse, c'étoit, disait-elle, tout à la fois sacrifier ses droits et reconnoître un usurpateur. » Ces plaintes firent abandonner un projet d'une utilité incontestable.

Catherine se rapprocha alors de l'Angleterre et résolut d'y envoyer un ambassadeur extraordinaire pour confirmer solennellement le traité de Blois. A cette nouvelle, Marie Stuart demanda avec instance à être comprise dans l'alliance[4]. Mais ces réclamations ne furent pas plus écoutées qu'en 1572. La Châtre, désigné par le roi pour l'ambassade extraordinaire, se rendit à Londres le 26 mars 1575, confirma purement et simplement le traité de Blois, et quitta l'Angleterre dès le commencement d'avril. « Monsieur de La Châtre, écrivait à Catherine La Mothe-Fénelon[5], pour la qualité de

1. *Corresp. diplom. de La Mothe-Fénelon*, t. VI, p. 265.
2. *Ibidem*, p. 381 et 400.
3. Ces instructions se trouvent dans un ms. de la Bibl. imp., f. Béthune, n° 8807, fol. 123 verso et 124 recto.
4. *Lettres de Marie Stuart*, t. IV, p. 248.
5. Lettre du 15 avril 1575. Cette lettre est inédite, et fait partie des mss.

ses charges et pour ses propres qualités, qui sont vraiment honorables et pleines de vertus, et pour la bonne façon dont il a usé partout où il a passé, a été jugé un bien digne ambassadeur et bien fort agréable à la dite dame et aux siens. » Il ajoutait en *post-scriptum* : « J'ai tiré du propos de cette princesse qu'elle s'étoit plainte à V. M., par lettre de sa main, de la négociation que nous avons traitée avec elle pour la reine d'Écosse, mais monsieur de La Châtre vous rendra compte de la modération dont nous y avons procédé. »

On voit, en effet, par un mémoire relatif à l'ambassade de La Châtre[1], qu'il fut à peine question de Marie Stuart dans les négociations de la France et de l'Angleterre; pas un mot de sa liberté. Tout se borne à quelques recommandations sur les moyens de lui faire parvenir les lettres du roi et de Catherine de Médicis. Autant l'ambassadeur paraît réservé et timide lorsqu'il s'agit de la reine d'Écosse, autant il est expansif et exalté dans son admiration pour Élisabeth. Il vante les trésors de la reine d'Angleterre, ses vaisseaux, ses armées, la brave noblesse qui l'entoure; il insiste sur l'importance de l'alliance anglaise. La France, selon l'auteur du mémoire, doit remercier Élisabeth de ses dispositions pacifiques. « Si toute la diligence de ceux qui se sont élevés en France et les vives remontrances des principaux suppôts de la nouvelle religion et du clergé d'Angleterre, et les instantes sollicitations des princes protestants d'Allemagne et la couverte instigation d'aucuns princes catholiques n'ont pu mouvoir cette princesse contre le roi, il est très-raisonnable qu'il en ait une grande reconnoissance vers elle. » Le ministre du roi de

de la famille d'Esneval. On trouve dans ces archives les originaux de plus de vingt lettres de La Mothe-Fénelon, que les éditeurs de la *Correspondance diplomatique* de cet ambassadeur n'ont pas publiées. Je les donne aux *Pièces justificatives*.

1. Ce mémoire se trouve dans les archives de la famille d'Esneval: il est annoté par le secrétaire d'État Pinart, qui y répond article par article. Je l'ai joint aux *Pièces justificatives*.

France qui suit pas à pas l'auteur du mémoire et en discute tous les articles, ne trouve pas une objection aux exigences anglaises; il est aux pieds de Leicester et des conseillers d'Élisabeth. On peut juger par ce seul fait de l'abaissement de la France sous Henri III et de l'abandon où ce gouvernement avili laissait Marie Stuart. Telle était la situation des affaires lorsqu'en septembre 1575 Michel de Castelnau vint remplacer La Mothe-Fénelon dans l'ambassade d'Angleterre.

CHAPITRE VI.

Arrivée de Michel de Castelnau en Angleterre (1575); état de l'Angleterre à cette époque. — Plaintes de Marie Stuart contre Castelnau et Catherine de Médicis. — Relations de Marie Stuart avec le parti espagnol et don Juan d'Autriche (1577-1578). — Vastes projets de Philippe II. — Négociations de l'Angleterre et de la France (1578-1581). — Activité de Michel de Castelnau; politique de Castelnau à l'égard de l'Écosse; situation de ce pays (1581). — Le parti français se relève en Écosse (1581-1582). — Rapprochement entre la France et Marie Stuart.

Le nouvel ambassadeur de France en Angleterre était connu pour un partisan zélé de l'alliance anglaise; il se vantait d'avoir contribué à l'établir[1], et arrivait avec la mission spéciale de la consolider[2]. Dès ses premières lettres, on le voit frappé, comme ses prédécesseurs, de la puissance de l'Angleterre et du calme qu'entretient dans son île la fermeté d'Élisabeth[3]. Comment s'en étonner? Les ambassa-

1. *Mémoires de Castelnau*, liv. V, chap. XIII : « Les bons offices que j'avois faits tant en l'advancement de la paix qu'à bastir ceste grande et particulière alliance qui se nourrissoit et augmentoit tous les jours entre la Royne, mère du Roy, et elle (Élisabeth). »

2. Lettre de Henri III à Castelnau, en date du 13 octobre 1575 : « Monsieur de Mauvissières, vous sçavez que quand je vous ay envoyé résider près de la Royne d'Angleterre, ma bonne sœur et cousine, je vous ay choisy comme celluy que j'ay pensé estre le plus propre en mon royaume pour entretenir noz amitiez, etc. » Ms. de la Bibl. imp., coll. Bréquigny, t. XCVI.

3. Lettre autographe de Castelnau à M. de Morvilliers, ms. de la Bibl. imp., f. Saint-Germain-Harlay, n° 222, fol. 1 et 2. « Elle (Élisabeth) n'a pas faulte d'entendement, comme elle monstre bien par ses affères qui ce portent fort bien et son pays et ses subjectz si gras et si fertiles et en si grand repos que on ne le sçauroit desirer plus grand. » On lit en tête de cette lettre : *Première depesche après son arrivée.*

deurs quittaient un pays en proie à d'effroyables
où sévissaient la tyrannie des gens de guerre,
des passions religieuses et politiques, la licence
le mépris des lois[1]. Un roi avili, maître prod
pauvri de favoris opulents, ne savait ni mainten
donner la liberté. En Angleterre, au contraire,
prospères, un vaste commerce, une noblesse
riche bourgeoisie, des vaisseaux, « bastions et
royaume[2], » s'augmentant chaque année, un
et dominé par une volonté supérieure, Londr
protestantisme, capitale de l'Europe septentr
maient un contraste qui frappait tout d'abord
attentifs et les pénétrait d'admiration pour
sentiment ne faisait que s'accroître, lorsqu'ils
modération des impôts[3], partout une sage éc
charges données au mérite et non à la fortun
nion de l'immense majorité de la nation et du
lorsque le puritain Stubb, auquel on venait
main droite, élevait son chapeau de la main
dessus de sa tête en s'écriant « Vive la reine
sur les routes, le peuple entourait Élisabeth
mages et de ses acclamations, et appelait sur
nédictions du ciel[7].

1. Voy. P. de l'Étoile, *Journal de Henri III*; Jérôme Lippo
des ambassadeurs vénitiens, t. II, p. 551.
2. *Mémoires de Michel de Castelnau*, liv. III, chap. I.
3. *Ibidem.*
4. *Ibidem.*
5. *Ibidem.* Les éloges que donne Castelnau au gouverne
beth sont une critique très-vive, quoique indirecte, de l'adm
Henri III. Les mémoires de Castelnau, adressés à son fils, n'é
tinés à la publicité; ils ont été imprimés pour la première fois
6. « Memini qui præsens aderam, cum Stubbus, dextra alac
« caput nudaret et clara voce diceret: *Vivat Regina.* » *Camd*
Elizabethæ, pars III, p. 346.
7. « Plusieurs à grandes troupes la rencontroient par les che
genoux en terre, avec diverses sortes de prières, lui souhai
bénédictions. » Lettre de Michel de Castelnau à Henri III, 1

La France, épuisée par quatre guerres civiles, avait encore un autre motif pour rechercher l'alliance d'Élisabeth. Elle savait qu'il dépendait de cette reine de lancer les reîtres et les lansquenets, le palatin Casimir et tous les mercenaires d'Allemagne accoutumés à vivre de la guerre. « Elle leur faisoit des pieds de son argent[1], » comme le lui reprochait La Mothe-Fénelon. Tranquille dans son île, elle pratiquait déjà le système continental, que ses successeurs devaient rendre si redoutable. Le premier soin de Castelnau fut de détourner de la France les orages qu'Élisabeth pouvait déchaîner contre elle. Il reprit les négociations matrimoniales, flatta la vanité de la reine d'Angleterre, entretint d'étroites liaisons avec Walsingham et empêcha les Anglais de fomenter la guerre civile en France[2].

L'ambassadeur, tout occupé de ces négociations, ne mit pas dans la poursuite des intérêts de Marie Stuart la vivacité qu'elle exigeait. La reine d'Écosse s'en plaignit; elle accusa Castelnau « d'être si peu accort et secret en ses paroles et actions, que personne des siens ou de ceux qui étoient attachés à la France ne vouloit entrer en négociation avec lui[3]. » Le secrétaire intime de Marie, Nau, allait plus loin : « M. de Mauvissière, écrivait-il[4], fait très-mal son devoir par deçà, et n'y a personne de ceux qui favorisent les

prince Labanoff (1839), p. 70-83. On peut rapprocher de ce témoignage celui de La Mothe-Fénelon, *Corresp. diplom.*, t. III, p. 450-451, et t. IV, p. 11.

1. *Corresp. diplom. de La Mothe-Fénelon*, t. IV, p. 457.

2. *Mémoires de Michel de Castelnau*, liv. IV, chap. II. — Voy. aussi une lettre autographe de Michel de Castelnau à Morvilliers, écrite vers le mois d'octobre ou novembre 1575, Bibl. imp., f. Saint-Germain-Harlay, n° 222. Le *P. S.* renferme le passage suivant : « Monsieur de Valsingan nous est venu voir et visiter de la part de la Royne et avons entamé fort avant ce propos (le mariage du duc d'Alençon avec Élisabeth), où il est affectionné, et croy que la Royne nous veult assembler avec aucuns de son conseil pour conclure quelque chose. Je ne vous sçaurois acez dire l'honneur de ces favorables courtoysies que je reçoys par desà de la Royne et des seigneurs de toute ceste court. »

3. *Lettres de Marie Stuart*, t. IV, p. 296, 297.

4. *Ibidem*, p. 302.

affaires de la reine et celles de France qui se veuille ou se assurer en ses actions et son langage. » Marie Stuart n'en remerciait pas moins Castelnau de ses *bons offices*[1], mais en même temps elle insistait pour que les Guise plaçassent près de l'ambassadeur un agent dévoué à leurs intérêts[2]: elle se plaignait « des mauvais déportements de M. de Mauvissière qu'on tient pour un demi-bouffon[3]. Si le roi ne le révoque bientôt, ajoutait-elle[4], il reconnoîtra trop tard le tort qu'il fait à sa réputation et au bien des affaires de deçà. » Elle paraît convaincue qu'on ne peut laisser en Angleterre cet ambassadeur, « dont on a perdu toute opinion[5], » et elle recommande à son envoyé « de tenir la main auprès du roi et de messieurs ses parents à ce qu'on donne à Mauvissière un successeur *vrai catholique*[6]. » Ces derniers mots révèlent toute la pensée de Marie Stuart, et la date même de la lettre est significative. Elle est écrite au moment où la Ligue venait de recevoir une organisation menaçante et imposait ses volontés à Henri III. Quiconque n'adhérait pas à la Ligue n'était pas *vrai catholique*. Tel fut le crime de Castelnau aux yeux de la faction espagnole. Du reste, la conduite de cet ambassadeur prouva jusqu'à l'évidence qu'il n'était pas plus Anglais qu'Espagnol; il n'avait qu'un but, l'honneur et la puissance de la France[7]; son zèle et son dévouement finirent même par triompher des préventions de Marie Stuart.

Jamais Castelnau, malgré les difficultés de sa position, ne cessa de veiller à la défense réelle des intérêts de la

1. *Lettres de Marie Stuart*, t. IV, p. 310.
2. *Ibidem*, p. 329.
3. *Ibidem*.
4. *Ibidem*.
5. *Ibidem*, p. 372.
6. *Ibidem*; lettre du 12 juillet 1577.
7. « Je travaille icy pour deffendre la liberté et l'honneur de nostre patrie et pour en accroistre les limites. » Lettre de Castelnau à René Sorbier, sieur des Pruneaux, en date du 17 avril 1580, ms. de la Bibl. imp., f. Béthune, n° 8789, fol. 92 et 93.

France en Écosse. Il ne négligeait pas non plus la cause de Marie Stuart. Sa correspondance diplomatique l'atteste : on y voit avec quelle attention il suivait les discussions relatives à la succession à la couronne d'Angleterre[1], qui intéressaient à un si haut point la reine d'Écosse. Au moment même où Marie Stuart se plaignait le plus amèrement d'être délaissée, Castelnau écrivait à Henri III[2] : « Depuis que je suis en ce royaume, il ne s'est passé six jours que je n'aie été en action (pour le bien et affaires de la reine d'Écosse), sans y épargner esprit, labeur ni moyen qui soit en ma puissance. »

Mais, avant tout, l'ambassadeur s'efforça de relever le parti français en Écosse. Il ne cessait d'entretenir la cour de l'état de ce pays et des mouvements qui l'agitaient. Il signalait l'opposition qui se formait contre le régent Morton, chef du parti anglais : « Le commun bruit et opinion est qu'il est plein d'avarice et d'exactions sur le peuple, et beaucoup plus haï qu'aimé, et tous les jours en danger d'être tué[3]. » Il négociait avec Élisabeth pour empêcher cette reine de porter atteinte aux anciens traités de la France et de l'Écosse[4], et il s'adressait aux nobles Écossais restés fidèles à sa patrie pour stimuler leur zèle[5]. Le 19 septembre 1578, il écrivait encore au roi de France[6] : « J'ai envoyé en Écosse pour les avertir doucement de garder toujours l'ancienne amitié et devoir d'alliance avec Votre Majesté et votre royaume, et

1. Lettres de Castelnau au roi (du 29 février et du 8 avril 1576). Bibl. imp., ms., collect. des 500 de Colbert, t. 337, p. 600 et 626. — Cf. *Papiers d'État relatifs à l'Écosse*, t. II, p. 349 et 353.

2. Lettre du 25 novembre 1577, *ibidem*, p. 723. — Cf. *Papiers d'État relatifs à l'Écosse*, *ibidem*, p. 367.

3. Lettre de Castelnau au roi (29 octobre 1577). Bibl. imp., *ibidem*, p. 694. — Cf. *Papiers d'État relatifs à l'Écosse*, *ibidem*, p. 364.

4. Lettre du 27 août 1578, Bibl. imp., ms., f. Saint-Germain-Harlay, n° 223, fol. 9, v°. — Cf. *Papiers d'État relatifs à l'Écosse*, *ibidem*, p. 384.

5. *Ibidem*.

6. Bibl. imp., ms., *ibidem*, fol. 15 verso. — Cf. *Papiers d'État relatifs à l'Écosse*, t. II, p. 386 et 387.

pour le reste, je m'en vais, avec belles paroles de persuasion, trouver la reine d'Angleterre pour la prier de n'y apporter ni faire chose qui contrevienne à vos ligues, traités, amitiés et alliances. »

Castelnau parvint, en effet, à empêcher une intervention directe d'Élisabeth en Écosse, et à soutenir le parti français dans ce royaume ; chose difficile au milieu des violences des factions, des intrigues de l'Angleterre et de l'Espagne, des plaintes amères de Marie Stuart et de la conduite cauteleuse de Catherine de Médicis, qui voulait avant tout se concilier Élisabeth, l'empêcher de secourir les protestants de France et la déterminer à épouser le duc d'Alençon. Marie Stuart insistait vivement pour qu'on suivît une autre politique. « La reine d'Écosse, écrivait Castelnau à Henri III[1], m'a prié d'écrire à Votre Majesté pour la supplier de tenir les affaires d'Écosse, qui la touchent et la regardent et Monsieur le prince, votre petit-neveu, en plus de considération que par le passé, afin que le dit prince ne soit entièrement gouverné par la passion et tyrannie du comte de Morton, qui ne se contente pas de la ruine de la mère, mais la voudroit aussi du fils, et se venger de la noblesse et des seigneurs qui lui sont affectionnés, le tout par la faveur de la reine d'Angleterre. Toutefois, je ne sais pas quel moyen Votre Majesté auroit d'y envoyer un ambassadeur, s'il ne reconnoissoit Monsieur le prince, votre neveu, pour roi, au grand déplaisir et mécontentement de la dite reine d'Écosse. » En effet, reconnaître Jacques pour roi, c'était proclamer que Marie Stuart avait été légitimement déposée, et une pareille pensée soulevait l'indignation de la reine prisonnière.

D'ailleurs Catherine était toujours préoccupée de négociations matrimoniales, et l'état de la France, déchirée par

1. Bibl. imp., ms., f. Saint-Germain-Harlay, n° 223, fol. 17 verso. — Cf. *Papiers d'État relatifs à l'Écosse*, t. II, p. 388.

les deux factions opposées, la réduisait à l'impuissance envers l'Angleterre. C'est ce qu'attestent ses lettres à Castelnau[1]. Elle y parle sans cesse de la nécessité d'entretenir l'alliance avec Élisabeth : « Contenez toutes choses le plus doucement que vous pourrez, écrivait-elle à Castelnau le 26 janvier 1577, assurant la reine d'Angleterre et ses ministres que nous ne desirons rien tant que de voir nos sujets réunis les uns avec les autres en bonne amitié, à quoi nous avons toujours travaillé jusques à cette heure, autant qu'il nous a été possible. » Élisabeth parlait aussi de son désir d'entretenir la paix; mais c'était d'un ton bien différent et avec une hauteur de langage que justifiait sa conduite. Témoin la lettre suivante qu'elle adressait à Catherine en réponse à ses protestations d'amitié[2] :

« Madame, il me fait grand plaisir d'entendre, par la déclaration de monsieur de La Châtre, l'extrême desir qu'avez en l'endroit d'une sincère amitié d'être firmement corroborée entre le roi votre fils et mon très-cher frère et moi, m'ayant confirmée en même pensée votre dernière lettre, qu'il vous a plu m'écrire, vous assurant de ma part qu'il y aura toujours de l'accordance, vous suppliant de croire que cette sentence se vérifie toujours entre les princes : *chi vuol esser amato, ama.* Ce ne sont point mots qui pourront toujours contenter, qui se pourront à toute heure vendre à fort bon marché. Que le roi pourtant et vous, madame, balance tous mes faits par droite main, et pesez-y les divers bons moyens qui se sont offerts avec les temps fort commodes pour faire quelque mauvais tour à la France, aux règnes des rois vos très-chers fils[3], et mettez le cas qu'un roi cherchant renom de notoires actes,

1. Ces lettres ont été pour la plupart publiées par Le Laboureur dans les *Additions aux Mémoires de Castelnau.*

2. L'original autographe de cette lettre se trouve dans les archives de la famille d'Esneval.

3. François II et Charles IX.

blessée de l'abandon de la France, Marie Stuart se livra de plus en plus à la faction espagnole. Don Juan d'Autriche venait d'arriver dans les Pays-Bas, précédé d'une immense réputation. Le vainqueur de Grenade, de Lépante et de Tunis faisait trembler l'Angleterre protestante[1], et relevait le cœur des catholiques anglais et écossais. Marie Stuart vit en lui un vengeur, un époux peut-être[2]. Elle rédigea, en février 1577, un testament où elle écrivit, de sa main, qu'elle transmettait au roi d'Espagne tous ses droits sur les couronnes d'Angleterre et d'Écosse, si son fils n'embrassait pas la religion catholique[3]. Mais bientôt les espérances que Marie Stuart avait fondées sur don Juan s'évanouirent. Le fils de Charles-Quint avait trouvé un rival redoutable dans Guillaume le Taciturne, « esprit fier, profond, d'une intrépidité opiniâtre, qui s'irritait par les difficultés[4]. » Des revers imprévus et une mort prématurée trompèrent l'attente de la faction espagnole. Les politiques du parti, les Guise, comprirent qu'il fallait attendre et ajournèrent les projets d'un zèle aveugle et téméraire[5]. On les accusa de tiédeur et d'indifférence. Le général des Jésuites eût voulu qu'on envahît immédiatement l'Angleterre[6], et le représentant de Marie Stuart à Paris, l'archevêque de Glascow stimulait cette ardeur insensée[7], qui n'était redoutable que pour la reine d'Écosse et ses partisans. Mais leurs plaintes et leurs exhortations ne furent pas écoutées. Le pape même recula. « Encore qu'en apparence il démontre, écrivait Marie à l'archevêque de Glascow[8], promettre veiller sur

1. *Lettres de Marie Stuart*, t. IV, p. 346.
2. *Ibidem*, p. 347, et surtout 363. — Cambden, *Hist. d'Élis.*, p. 281. — Mignet, *Antonio Perez et Phil. II*, p. 29, 69, 105, 106.
3. *Lettres de Marie Stuart*, t. IV, p. 351.
4. Voltaire, *Essai sur les mœurs*, chap. CLXIII.
5. *Lettres de Marie Stuart*, t. V, p. 59. Plaintes contre les Guise.
6. Lettre du général des Jésuites, dans le tome VII, p. 156, du *Recueil des Lettres de Marie Stuart.*
7. *Ibidem*, p. 152.
8. *Ibidem.*, t. V, p. 3 et suiv.

cette île et ceux que Dieu a appelés pour y commander, je ne trouve son intention autre que de tirer les affaires en longueur, et, par ce moyen, se défaire de ma juste et trop raisonnable et recommandable poursuite. » Le découragement perce à cette époque dans la plupart des lettres de Marie Stuart. Elle se plaint de la France, du pape, des Guise, et même de l'Espagne[1].

Philippe II promettait toujours une flotte et une armée pour envahir l'Angleterre, briser les fers de Marie et la placer sur le trône d'où il voulait précipiter Élisabeth. La volonté ne lui manquait pas : à cette époque même, il venait d'appeler à son conseil des hommes disposés à pousser aux dernières extrémités le système religieux et politique de l'Espagne. C'étaient le Franc-Comtois Granvelle, le Biscayen Idiaquez et le Portugais Christoval de Moura[2]. Ils auraient volontiers envahi l'Angleterre, la forteresse du protestantisme, et les lettres de Marie Stuart attestent qu'ils ne cessaient de la bercer de cette espérance[3]. Mais la lenteur habituelle de Philippe II augmentait avec l'étendue de ses projets. Il convoitait le Portugal et s'acharnait à la conquête des Pays-Bas, ce banc de sable contre lequel se brisaient depuis six ans toutes les forces de la monarchie espagnole; son ambition embrassait jusqu'aux Slaves et aux Scandinaves[4]. Il était d'autant plus redoutable que l'avénement de Rodolphe II au trône impérial avait mis à sa disposition toutes les forces de la branche allemande de la maison d'Autriche. On répétait hautement en France qu'aucun homme sensé ne pouvait nier que l'Espagne n'aspirât à la monarchie universelle[5], et que dès que Philippe II aurait

1. *Lettres de Marie Stuart*, t. V, p. 52, 125, 131, 163, etc.
2. Mignet, *Antonio Perez et Phil. II*, p. 140.
3. *Lettres de Marie Stuart*, t. V, p. 136, 152, 173, 212, 214, 233, etc.
4. Weiss, *l'Espagne depuis Philippe II*, t. I, p. 102-105. Il ne faut pas cependant oublier que la principale autorité est un mémoire de du Maurier, dont nous signalerons plus loin l'esprit paradoxal. Voy. chap. XIII.
5. « Nemini bono judicio prædito obscurum, quin Hispani, cupida

affermi sa puissance dans la péninsule, il marcherait à la conquête de toute la chrétienté.

Castelnau partageait ces craintes. Il signalait les vastes préparatifs de Philippe II, « soit pour le Portugal qui ne seroit pas petite entreprise avec les Indes-Orientales, et davantage essayer de mettre fin à la guerre de Flandres comme est son dessein, et, par même moyen, d'allumer le feu en Irlande pour avoir plus de commodité un jour de travailler l'Angleterre et peut-être la France[1]. » L'union étroite de la France et de l'Angleterre paraissait le seul moyen d'arrêter cette Puissance envahissante. Telle fut la pensée de Catherine de Médicis et de l'ambassadeur[2]. Ils voulaient consacrer cette alliance par un mariage et la fondation d'un royaume de Belgique sous le protectorat de la France et de l'Angleterre. On croirait cette pensée moderne, si elle n'était attestée par des documents authentiques du XVI^e^ siècle.

Malheureusement ce double projet reposait sur un prince indigne du rôle qu'on lui réservait. François d'Alençon, destiné à la main d'Élisabeth et à la souveraineté de la Belgique, était aussi avide de renommée qu'incapable d'actions glorieuses et de pensées élevées[3]. Gouverné par quelques favoris, il prenait les tentations de la vanité pour les inspirations du génie, l'inquiétude de l'esprit pour l'élan

« regnandi natio, ubi se paululum confirmarint, nequaquam in tanta po- « tentia quieturi, sed reliquæ ditionis christianæ imperium affectaturi sint. » *Busbequii epist.*, p. 550, éd. d'Amsterdam, 1660. Büsbeck, ambassadeur de l'empereur Rodolphe II en France, était parfaitement au courant des bruits et de l'opinion publique.

1. Lettre autographe de Castelnau du 13 août 1579; ms. de la Bibl. imp., f. Béthune, n° 8782, fol. 46 recto et verso.

2. « J'ay remedié aultant que j'ay peu aux oraiges et traverses qui se présentoient; j'ay teneu ces deux royaulmes en amitié; je me suis proposé le but de la paix en toute sincérité. » Lettre de Castelnau, *ibidem*, n° 8781, fol. 33 recto et verso.

3. « Hominem obnoxium pravis futilium ministrorum consiliis, qui adu- « latores a veris amicis non discerneret, et qui magnam famam adfectaret, « sed quamcumque potiusquam bonam. » *Busbequii epist.*, p. 545.

d'une âme généreuse[1]. Sans convictions, sans principes politiques ou religieux, jouet de femmes perverses[2], insolent dans la prospérité[3], objet de mépris pour les méprisables courtisans de Henri III[4], il poursuivit la gloire et ne trouva que le ridicule. Chef de parti, il trahit les siens[5]; amant de la couronne d'Angleterre, il fut dupe de la politique d'Élisabeth; Français, il sacrifia à son ambition les intérêts de sa patrie[6]; duc de Brabant, il abusa odieusement de sa puissance pour violer les libertés nationales, et, après une vie méprisable, succomba à une mort obscure[7]. Mais cet odieux caractère ne s'était pas encore dévoilé, lorsque Castelnau et Élisabeth voulurent faire du duc d'Alençon le lien des deux royaumes.

D'abord, tout parut lui réussir. Élisabeth l'accueillit deux fois en Angleterre, caressa sa vanité[8], simula l'amour sous les ombrages de Richmond[9], et le renvoya en Belgique comblé d'espérances. Les Français accouraient en foule sous les drapeaux du nouveau duc de Brabant, avides de venger la défaite de Terceire[10]. Les protestants La Noue, Turenne,

1. « Vita ejus inconstans, mobilis, inquieta, etc. » *Busbequii epist.*, p. 545.

2. *Mémoires de Marguerite de Navarre*, édit. Petitot, p. 58, 89, 158, etc. — *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 90.

3. *Ibidem*, I, 80 : « Monsieur, qui se croyoit déjà d'estre roy, passa par la chambre sans saluer personne, etc. »

4. *Mémoires de Marguerite de Navarre*, édit. Petitot, p. 141 et 143 : « Maugiron le bravant et mesprisant, etc. »

5. *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 91.

6. Lettre de François d'Alençon à Castelnau, à l'occasion de la conjuration de Ruthven; il se félicite d'un événement qui ruinait le parti français en Écosse. *Addit. aux Mémoires de Castelnau* par Le Laboureur, t. I, p. 729, édit. de 1660.

7. *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 91. — *Busbequii epist.*, p. 545.

8. Élisabeth lui passa un anneau au doigt, en disant : « C'est à ce coup que j'ay un mary. » *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 552.

9. « Cette maison (Richmond), où s'étoient trait leurs plus secrètes amours. » Lettre de Michel de Castelnau en date du 16 juillet 1584. Voy. *Pièces justificatives*.

10. « Adeo exacerbatis animis, ut diu homini Hispano in Gallia obversari « tutum futurum non putem. » *Busbequii epist.*, p. 473.

Rosny, La Rochefoucauld servaient sous le catholique Biron[1], à côté de l'Anglais Norris. Cambrai leur ouvrit ses portes, et l'expédition commença sous les plus heureux auspices. Cette guerre détourna pour longtemps Philippe II de ses projets contre l'Angleterre. L'Irlande, où il avait allumé la guerre civile[2], fut domptée, et Élisabeth, n'ayant plus à redouter les attaques de l'Espagne, traîna en longueur les négociations matrimoniales, amusa par des fêtes brillantes l'ambassade solennelle que lui avait envoyée Henri III[3], et finit par la congédier avec un contrat de mariage dérisoire, « le donnant d'une main et de l'autre l'arrachant[4], » pour me servir des paroles d'un des ambassadeurs, le secrétaire d'État Pinart[5].

Il devint alors évident pour tous qu'Élisabeth n'avait voulu que compromettre la France avec l'Espagne, éloigner le danger de l'Angleterre et rejeter cet orage sur le continent. Catherine, si longtemps fascinée par l'espérance d'un brillant mariage, se plaignit avec amertume : « J'ai un extrême regret et déplaisir maintenant de voir que ce que j'avois et de si bon cœur desiré pour le plus grand contentement qui m'eût pu advenir en ma vieillesse se va conduisant de la sorte que je n'ai comme plus d'espérance[6]. » Les lettres du roi signalaient trop tard la tactique d'Élisabeth, qui dissimulait avec l'Espagne, et sous main lui suscitait des enne-

1. *Busbequii epist.*, p. 474, 476, 477, etc.

2. Lettre de Castelnau du 19 février 1580 : « Les affaires d'Irlande sont en extrémité... » Ms. de la Bibl. imp., f. Béthune, n° 8789, fol. 33 verso.

3. Lettre de Pinart au roi, 29 avril 1581; Bibl. imp., f. Beth., n° 8811, fol. 24 recto : « N'estant depuis neuf jours qu'il y a que nous sommes arrivez en ceste ville que bons traictements et honorables assemblées qui se font à nostre occazion.... Nous desirerions bien qu'ils (ces festins) ne se feissent, ains qu'au lieu de tout cela il y eust des commissaires déléguez avec bon pouvoir, etc. »

4. Bibl. imp., f. Beth., n° 8811, fol. 40 recto.

5. Le récit de l'ambassade remplit une partie du manuscrit 8811, f. Béthune, du fol. 1 au fol. 52 verso.

6. Lettre du 6 août 1582; Bibl. imp., ms., f. Béthune, n° 8810; il n'y a pas de pagination à ce manuscrit.

mis pour éloigner la guerre de son royaume[1]. Castelnau était un de ceux qui pouvaient se plaindre le plus vivement de la perfide politique d'Élisabeth. Elle le blessa, en effet, mais il ne se jeta pas comme les esprits faibles dans le parti opposé. Il garda ses défiances contre l'Espagne, prit ses précautions contre l'Angleterre, et suivit sans s'en départir une politique vraiment nationale ; il combattit l'Espagne en Flandre, l'Angleterre en Écosse. Pendant quatre années, son énergie, son activité ne se démentirent jamais. Agé de plus de soixante ans, tourmenté par la misère où le laissait Henri III, il suffit à tout, et trouva des loisirs pour écrire des *mémoires* qu'on peut proclamer sans exagération le guide le plus sûr pour l'histoire d'une partie du XVI^e^ siècle. Je pourrais accumuler les autorités à l'appui de cette assertion[2]; je me contenterai d'un nom auprès duquel tous les autres s'effacent. Bossuet caractérise Castelnau en ces termes : « auteur digne de toute croyance par son désintéressement et son grand sens[3]. » L'expérience de l'ambassadeur éclaira l'historien[4], sans que les travaux intellectuels ralentissent l'activité de l'homme politique.

1. Bibl. imp., ms., f. Béthune, n° 8810 : « N'obmettant pas pourtant la dicte dame Royne envers le roy d'Espaigne de faire ce qu'elle pourra pour l'entretenir et dissimuler avec luy, et néantmoins tousjours soubz main allumer le feu de la guerre le plus qu'elle pourra entre ses voisins et s'en deffendre elle et son royaume, etc. »

2. Voy. les témoignages de Le Laboureur, préface aux *Mémoires de Castelnau ;* Sorel, *Bibl. franç.*, édit. 1664, p. 302 et 303; Niceron, *Mém. pour servir à l'hist. des Savants*, t. XIV, p. 121; Lenglet Dufresnoy, *Méth. pour étud. l'hist.*, édit. in-4, t. IV, p. 83, et le P. Lelong, *Bibl. hist. de la France.* Jebb, dans l'ouvrage intitulé *Marie Stuart*, t. II, préface, dit de Castelnau : « Quo nemo aut melius noverit quali in statu res versa- « rentur aut descripserit accuratius. »

3. Bossuet, *Défense de l'hist. des Variations*, n° XVI. — Édit. Lebel, Versailles, 1816, t. XXI, p. 517.

4. Il est certain que Castelnau écrivit ces mémoires pendant son ambassade : « Ce qui m'a donné, dit-il dans l'épître à son fils, occasion de faire ces mémoires, c'est quelque loisir que j'ai trouvé depuis dix ans que je suis ambassadeur du roi en ce royaume. » Mais ce passage ne détermine pas l'époque précise de la composition. Les biographes de Castelnau ont négligé cette question, qui ne me paraît pas sans intérêt; car elle indique-

L'Écosse avait toujours occupé Castelnau depuis son arrivée en Angleterre ; mais tant qu'il fallut ménager Élisabeth et les espérances d'un mariage que Catherine de Médicis poursuivait avec tant d'ardeur, il ne se mêla qu'avec une prudente discrétion des affaires de ce pays, et « fit les choses, comme il le dit lui-même [1], avec la moindre jalousie et défiance qu'il fut possible. » Cependant il ne cessa d'avoir l'œil ouvert sur l'Écosse pour profiter de la haine qu'excitait Morton, et de la faveur qui commençait à entourer un jeune Écossais élevé en France [2]. Esmé Stuart d'Aubigny s'empara

rait sous quelle influence il a écrit. Ses Mémoires fourniraient pour la solution des renseignements précis. Ainsi, au livre III^e^, Castelnau parle accidentellement de l'ambassade envoyée en Angleterre pour le mariage du duc d'Alençon en 1581, et il ajoute que « la Reine tient encore la chrétienté en attente de ce qu'elle veut faire. » Ce passage a dû être écrit avant la fin de 1582, où les négociations matrimoniales furent abandonnées. Au livre V^e^, après avoir déploré les malheurs des guerres civiles, il termine par ces mots : « Quand nous serons si malheureux que d'y rentrer, *comme nous en suirons le chemin.* » La guerre civile recommença en 1585 ; c'est donc avant cette époque que les livres IV^e^ et V^e^ ont dû être composés. Quant au livre VII^e^ et dernier, il est probable qu'il l'écrivit après son retour en France. Déjà, à la fin du VI^e^, il parle incidemment du traité de Nemours qui lui enleva le gouvernement de Saint-Dizier (juillet 1585). Le mois suivant, il revint en France, trouva ce royaume en proie à la guerre, et, si je ne me trompe, le VII^e^ livre se ressent des préoccupations de l'auteur. Le récit a moins d'intérêt ; l'historien s'efface et semble découragé. L'ouvrage s'arrête à la paix de Saint-Germain, quoique Castelnau eût annoncé plusieurs fois l'intention de donner un VIII^e^ livre et de raconter la fin du règne de Charles IX et le règne de Henri III. Je ne puis admettre avec Le Laboureur qu'il recula devant le récit de la Saint-Barthélemy ; mais parvenu à l'âge de soixante-six ans, ruiné par la Ligue, forcé de reprendre les armes et de servir jusqu'à sa mort (1592), il ne trouva plus de loisirs pour continuer l'ouvrage qu'il avait destiné à l'instruction de son fils. On excusera, je l'espère, cette digression nécessaire pour prouver que Castelnau composa réellement la plus grande partie de ses Mémoires au moment où il suivait avec tant d'activité et de persévérance les négociations diplomatiques.

1. Lettre de Michel de Castelnau en date du 26 juillet 1582. Voy. *Pièces justificatives.*

2. La correspondance de Henri III avec l'ambassadeur prouve avec quel soin Castelnau veillait aux affaires d'Écosse. Voy. Bibl. imp., ms., f. Béthune, n° 8810, fol. 2 verso, lettre du roi à Castelnau (12 janvier 1580) : « Ayant veu par vostre lettre ce que m'escripviez des nouvelles d'Escosse... ; » folio 29 recto : « Ayant veu par icelles (lettres) l'estat des affaires d'Escosse où le conte de Morton est traité comme il mérite, vous me ferez service très-

de la confiance de Jacques VI, dépouilla Morton du pouvoir, et fut créé comte de Lennox. Élisabeth voulut lui opposer un autre favori, Stuart d'Ochiltree. Mais cet Écossais, après avoir pris l'argent des Anglais, s'entendit avec Lennox, et les deux favoris unirent leurs efforts pour perdre Morton. Le chef du parti anglais fut accusé du meurtre de Darnley. A cette nouvelle, Élisabeth s'inquiéta; elle envoya en Écosse Thomas Randolph [1], et fit avancer une armée sur la frontière de ce royaume. Mais Castelnau parla avec fermeté [2], rappela le traité d'Édimbourg, qui défendait toute intervention en Écosse, et réussit à paralyser les dispositions menaçantes d'Élisabeth. La tête de Morton tomba, et Lennox continua de régner sous le nom de Jacques VI. Ainsi s'accomplit une révolution qui, pour quelque temps, rendit à la France le protectorat de l'Écosse.

Marie Stuart n'avait eu aucune part à ce changement; elle avait longtemps refusé d'approuver la conduite de Lennox. Ses lettres attestent qu'il agissait sans elle [3], malgré elle [4]. Lennox calviniste, au moins en apparence, et partisan de la royauté de Jacques VI, choquait les principes religieux et politiques de Marie Stuart. Mais lorsque enfin des expériences multipliées eurent ouvert les yeux de cette reine, lorsque, trois fois compromise et abandonnée par l'Espagne, elle reconnut que Philippe II ne songeait qu'à sa grandeur, elle se rapprocha de Castelnau avec une confiance dont il se montra digne. Tous deux avaient perdu une partie de leurs illusions : l'un, l'espérance d'une alliance étroite et sincère

agréable de continuer à avoir l'œil ouvert de ce costé-là le plus soigneusement qu'il vous sera possible et n'y obmectez rien de ce que penserez que sera à propos pour le bien de mon service. » Voy. plus haut, p. 72-73.

1. *Cambdeni Hist. Eliz.*, pars III, p. 334-335.

2. Lettre de Castelnau en date du 26 juillet 1582. Voy. *Pièces justificatives;* cf. *Papiers d'État relatifs à l'Écosse*, t. II, p. 432, 441, 453.

3. *Lettres de Marie Stuart*, t. IV, p. 388. Elle parle du sieur d'Aubigny, « auquel je ne me veulx aucunement fier. » Voy. aussi t. V, p. 61.

4. *Ibidem*, t. V, p. 134 : « Le sieur d'Aubigny a gaigné le pied qu'il a en Écosse quasi contre ma volonté. »

avec l'Angleterre ; l'autre, d'une intervention victorieuse de l'Espagne. Ils s'unirent pour assurer l'indépendance de l'Écosse sous le protectorat de la France. Pendant quatre années, ce petit pays fut le théâtre des intrigues politiques les plus actives ; on y vit lutter d'habileté diplomatique Élisabeth, Marie Stuart et Catherine de Médicis secondée par l'expérience et le zèle de Castelnau. Pour la première, il s'agissait de la sécurité et de la puissance ; pour la seconde, de la vie et de la liberté ; Castelnau y voyait l'intérêt de la France et l'honneur de son ambassade. « Les Écossois, écrivait-il à Henri III[1], seront toujours vos plus certains et assurés amis et alliés. » Pénétré de cette pensée, il ne craignit pas d'entrer en lutte avec Élisabeth.

La situation de la France rendait difficile la tâche de l'ambassadeur. Catherine de Médicis était affaiblie par l'âge et par le chagrin d'avoir vu s'évanouir ses illusions. Son fils, Henri III, laissait régner sous son nom d'indignes favoris. A côté d'eux un gouvernement occulte, dirigé par l'ambassadeur d'Espagne J. B. Taxis, s'appuyait sur la faction redoutable qui devint trop fameuse sous le nom de Sainte-Ligue et fut l'instrument de la politique espagnole. Lennox était un de leurs agents, et ils s'en servaient pour entraîner l'Écosse dans une alliance étroite avec Philippe II. Les lettres du roi d'Espagne en fournissent la preuve : de Lisbonne, où il venait d'affermir sa domination sur le Portugal, il écrivait, le 2 juillet 1582, à son ambassadeur à Paris[2], qu'il approuvait le projet de convertir l'Écosse à la foi catholique ; mais qu'il ne voulait s'engager dans une expédition armée contre l'Angleterre que si le pape consentait à supporter une partie des frais de la guerre. Dans une autre lettre au même ambassadeur[3], il indiquait de nouvelles com-

1. Lettre de Michel de Castelnau en date du 28 juillet 1584. Voy. *Pièces justificatives*.

2. L'original de cette lettre se trouve dans les manuscrits du cardinal Granvelle.

3. *Ibidem*, traduct. de la lettre espagnole.

binaisons pour éloigner de la Flandre l'expédition dirigée par le duc l'Alençon et la rejeter sur l'Angleterre :

« Un des moyens les plus efficaces de détourner le duc d'Alençon de ses projets sur la Flandre serait, si toutefois on pouvait mener à bien cette affaire, de l'embarquer, sur la foi de flatteuses espérances, dans l'entreprise d'Angleterre. Mais comme il est à croire qu'il ferait usage auprès de la reine de toutes les propositions qu'on hasarderait directement à ce sujet, s'empressant de les lui révéler pour faire valoir son attachement et sa fidélité envers elle, comme elle, de son côté, venant à apprendre une pareille chose, pourrait, indépendamment de ses manœuvres occultes pour fomenter les troubles de Flandre, se venger sur les catholiques de son royaume et sur la reine d'Écosse elle-même, dans la persuasion qu'il y a connivence entre eux tous, il faudra procéder dans cette affaire avec beaucoup de circonspection, mettant en œuvre pour cela l'un des deux moyens suivants, ou même, si l'occasion se présentait, tous les deux à la fois : le premier serait que vous-même, comme de votre chef et tout en vous plaignant des manœuvres d'Alençon en Flandre, en touchassiez légèrement quelque chose à Jérôme de Gondi, ou tout autre personnage semblable, paraissant trouver étrange que la reine mère, si elle tient réellement à l'agrandissement de son fils, n'ait point encore songé à lui procurer le trône d'Angleterre, ce qui serait le moyen véritable et beaucoup plus facile pour lui, surtout en sachant se ménager mon appui, que de réussir dans son entreprise de Flandre, où il doit lutter nécessairement contre moi. Vous pourriez laisser ensuite la chose comme si c'était une proposition qui vous fût échappée sans dessein, pour voir s'ils y réfléchiraient, et viendraient ensuite vous faire des propositions.

« Quant au second, ce serait, dans la supposition que le prince mon neveu n'a pu se dispenser de rejeter les

demandes à vous faites par l'intermédiaire de Jules Ricci; que vous encore, à propos de cet argent qu'il demande pour conquérir avec mes propres deniers, comme vous le dites fort bien, mes places patrimoniales, vous fissiez entendre au même Ricci que ce serait tout autre chose si l'on me demandait de l'argent pour quelque entreprise qui tournât à son bénéfice, sans me causer à moi-même ni préjudice ni dommage quelconque; ceci devenant plus honnête, serait peut-être aussi d'une exécution plus facile; mais son maître paraît avoir oublié les déceptions qu'on lui a fait éprouver en Angleterre, et ne voit pas combien il lui serait aisé de réussir dans un pareil projet, surtout avec mon aide, qui ne lui ferait pas défaut s'il consentait à sortir de mes États et à m'accorder la réparation qu'il me doit. Il y aurait là pour lui un bénéfice évident, au lieu de s'obstiner à perdre son temps en Flandre, où il a contre lui toutes mes troupes, ne trouvant d'ailleurs que fort peu de sympathie dans les provinces rebelles, sans compter que les esprits sont irrités par les manœuvres dont il a voulu les rendre victimes. De cette manière vous pourriez l'amener adroitement à s'embarquer dans le projet qui nous occupe; et si vous réussissiez à gagner Ricci lui-même, qui n'est pas Français, en définitive, et n'a pas tant d'obligations envers le duc d'Alençon que l'un des compatriotes de ce dernier, nous y gagnerions beaucoup, parce que Ricci ferait ensuite les démarches en son nom personnel, présentant au duc le projet comme lui appartenant en propre, ce qui vaudrait le mieux sans contredit, éloignerait les soupçons, et nous ferait éviter les inconvénients indiqués plus haut.

« Mettez donc en usage l'un des deux moyens dont il s'agit, ou même tous les deux, s'il est possible, procédant, du reste, avec la prudence et la circonspection convenables, n'oubliant pas de m'informer succinctement du résultat de vos démarches et du progrès de la négocia-

tion, si l'on réussit à lui donner une tournure convenable. »

Michel de Castelnau, placé entre les intrigues espagnoles et anglaises, ne se laissa entraîner par aucune de ces factions hostiles à la France. Le péril le plus imminent venait de l'Angleterre; ce fut contre Élisabeth que l'ambassadeur lutta avec le plus d'activité. Celle-ci, forte de son génie, de ses richesses, de sa puissance royale, du fanatisme écossais, et servie par une habile diplomatie; celui-là isolé, stimulant avec peine l'apathie de Henri III, et ne trouvant plus la même activité dans Catherine de Médicis depuis que ses espérances les plus chères avaient été déçues. Cependant, malgré ces désavantages, Castelnau balança les forces de l'Angleterre pendant plusieurs années et réussit même à rendre pour quelque temps à la France la prépondérance en Écosse.

CHAPITRE VIII.

Prépondérance de la France en Écosse (juin-août 1582). — Projet d'association de Marie et de Jacques VI sous l'influence de la France. — Opposition d'Élisabeth; troubles excités en Écosse; prédications séditieuses. — Avis donné par Michel de Castelnau; indifférence de la cour de France. — Attentat de Ruthven (28 août 1582). — La Mothe-Fénelon et Maineville envoyés en Écosse (décembre 1582-janvier 1583). — Lutte des partis français et anglais en Écosse (janvier-avril 1583). — Négociation trompeuse pour la liberté de Marie Stuart (mai-juillet 1583). — Ambassade écossaise à Londres (mai-juin 1583). — Jacques VI se met en liberté (7 juillet 1583).

Le premier soin de Michel de Castelnau fut de ménager l'association de Marie Stuart et de son fils. Jusqu'alors Marie et son parti avaient refusé à Jacques VI le titre de roi; la France, après de vaines tentatives pour déterminer la reine d'Écosse à cette association, avait suivi leur exemple et n'avait plus depuis longtemps d'ambassadeurs à Édimbourg. C'était une faute dont le parti anglais ne manquait pas de profiter. « La France ne daigne pas vous reconnaître[1], » disaient les Anglais à Jacques VI. L'association de Marie et de son fils offrait un moyen de concilier les égards dus à la reine prisonnière avec les intérêts de la France. Pour obtenir l'adhésion de Marie Stuart, Henri III lui écrivit de sa propre main une lettre conçue en ces termes[2]: « Madame ma sœur, ce que nous sommes l'un

1. « Qui ipsum ne regem quidem hactenus agnoverint. » *Cambdeni Hist. Eliz.*, pars III, p. 335.

2. La copie de cette lettre se trouve aux manuscrits de la Bibliothèque

à l'autre et les témoignages que je vous ai toujours rendus de la vraie, fraternelle et parfaite amitié que je vous porte doivent suffire à vous assurer que je ne vous serai jamais autre que le pouvez desirer, dont je voudrois vous pouvoir faire sentir de meilleurs effets qu'il ne m'a été possible jusques ici et trouver quelque bon expédient pour vous voir bien contente; ce qui se doit attendre de la main de Dieu. Cependant ayant entendu que mon neveu le prince votre fils est si bien né qu'il vous porte et rend toute l'amitié, honneur et reconnoissance qu'il vous doit, vous me permettrez, s'il vous plaît, de vous dire qu'il me semble que c'est à vous de le fortifier et conserver en cette dévotion, lui montrant combien vous le tenez cher et le desir que vous avez qu'il soit aimé et obéi en votre royaume, afin de lui lever l'opinion qu'on lui pourroit imprimer que vous ayez à suspecte son autorité et que vous entendez qu'il la tienne de vous, et qu'il soit obéi en votre royaume comme votre propre personne. Ce que vous ne pouvez pas mieux faire croire qu'en lui permettant conjointement avec vous de se faire appeler roi, vous priant interpréter en bonne part si je me suis avancé de vous donner ce conseil. Ce que je ne ferois si je ne l'estimois bon et à propos, et tel que le pouvez espérer du plus sûr et affectionné parent et ami que vous ayez. »

Catherine de Médicis lui écrivit dans le même sens [1]. « Madame ma fille, lui disait-elle, j'ai reçu votre lettre, et vous prie vous assurer que toutes choses qui vous toucheront je les aurai toujours en perpétuelle recommandation et plus que mes affaires propres, et je ferai comme si c'étoit pour moi-même, m'assurant qu'il n'y aura pas grande peine, vu la volonté qu'a le roi mon fils de vous faire paroître par tous les moyens l'amitié qu'il vous porte et l'envie

impériale, f. Béthune, n° 8810; il n'y a ni page ni date précise, mais je présume qu'elle doit être de la fin de l'année 1581.

1. Bibl. imp., f. Béthune, 8810, fol. 43; cf. *Papiers relatifs à l'Écosse*, t. II, p. 477.

[illegible] gens [illegible] laissent [illegible] que [illegible] grands [illegible] vous [illegible] ils que [illegible] bonne [illegible] sa mère le [illegible] soumission[1] [illegible] à exécuter [illegible] selon [illegible] oblige. » [illegible] titre de roi [illegible] voulut lui en- [illegible] solennel à [illegible] et repoussa

1. [illegible]

toutes les instances de Michel de Castelnau [1]. Elle mettait autant d'application à séparer la mère et le fils que l'ambassadeur français à les réunir. Renverser Lennox, enchaîner Jacques à son parti par la crainte ou l'espérance, tel était le but de ses intrigues. « Maîtresse de l'Écosse, elle ne se fût plus souciée de la chrétienté [2]. » De là l'ardeur, la passion acharnée qu'elle porta dans cette lutte. « Elle ne cessera ses pratiques en Écosse, écrivait Castelnau à Henri III [3], tant qu'elle y aura un homme à sa disposition et un écu à lui bailler. » Ruse et violence, cruauté et perfidie, négociations et guerre civile, elle employait tous les moyens. Elle déchaîna d'abord le fanatisme protestant. L'Écosse presbytérienne donna, à cette époque, le scandaleux spectacle qui affligea quelques années plus tard la France catholique. Injures grossières lancées à la face du roi et de son favori, malédictions en langage biblique empruntées au prophète Amos contre les mauvais princes et leurs courtisans, excommunication des pasteurs qui ne s'associaient pas à ces fureurs, et, entre autres, de Montgommery, évêque protestant de Glascow [4], voilà les moyens que le fanatisme employait ouvertement pour entretenir l'agitation et provoquer des révoltes. Les ministres factieux étaient-ils chassés d'Écosse, l'Angleterre leur ouvrait un asile à Berwick.

A l'exaltation religieuse se joignaient, pour troubler l'Écosse, l'esprit d'indépendance féodale et des haines implacables. Les Douglas, frappés dans leur chef Morton, avaient juré de venger sa mort. Le comte d'Angus, son neveu, s'était réfugié en Angleterre; il promettait à Élisabeth de lui

1. Voy. aux *Pièces justificatives*, lettre de Michel de Castelnau en date du 26 juillet 1582.

2. *Ibidem;* lettre en date du 26 avril 1584.

3. *Ibidem;* lettre en date du 11 mai 1584.

4. *Ibidem;* lettre en date du 6 juillet 1582. Les historiens d'Écosse et surtout P. F. Tytler, tome VIII, parlent des sermons séditieux des ministres protestants, mais aucun d'eux ne donne des détails aussi précis, aussi énergiques que Michel de Castelnau.

soumettre l'Écosse, si elle lui donnait les moyens d'y rentrer. « Soutenu par la voix des ministres, il mettroit toutes choses à l'extrémité des armes et de la guerre. Mais il falloit que la reine d'Angleterre lui tint épaule et lui donnât faveur et avoir, selon qu'il en auroit besoin[1]. » Castelnau avertissait Lennox et Henri III de toutes ces intrigues. Il montrait les conséquences d'une révolution en Écosse, le danger du jeune roi et de sa mère; il s'efforçait de stimuler l'apathie d'un gouvernement efféminé : « Il importe à V. M., répétait-il sans cesse à Henri III[2], de conserver cette alliance d'Écosse qui a toujours été la bride pour l'Angleterre. » A ces instances réitérées de l'ambassadeur, que répondait la cour de France? quelques phrases banales : « Faites toujours ce que vous pourrez pour le bien du service de ce côté-là[3].... Il sera bon que vous essayiez, par le moyen d'Archibald Douglas[4], de préparer et ouvrir une négociation en Écosse et de moyenner la réconciliation des divisions qui y sont. »

Voilà toutes les ressources du gouvernement français au moment où Élisabeth enveloppait Jacques VI de ses perfides menées. Déjà les Écossais rebelles appuyés par l'Angleterre s'étaient avancés jusqu'à la frontière et apportaient la guerre civile, lorsqu'un guet-apens la rendit inutile. Le 28 août 1582, le comte de Ruthven attira dans son château le jeune roi. Aussitôt les chefs de la faction anglaise, Marr, Lindesay, Glencairn et leurs complices, occupèrent le château les armes à la main et firent Jacques VI prisonnier[5]. Lennox, alors à Édimbourg, n'eut que le temps de se réfu-

1. Voy. aux *Pièces justificatives*, la lettre de Michel de Castelnau en date du 26 juillet 1582.

2. *Ibidem.*

3. Ms. de la Bibl. imp., f. Béthune, n° 8810; lettre du 5 septembre 1582.

4. Il y a dans le texte *Archiac Donglas*, altération évidente du nom d'Archibald Douglas. Cet Écossais, alors banni comme complice de l'assassinat de Darnley, a joué plus tard un rôle important.

5. *Cambdeni Hist. Elix.*, pars III, p. 352. — Cf. P. F. Tytler, t. VIII, p. 109, 110, et Mignet, *Hist. de Marie Stuart*, t. II, p. 247.

gier au château de Dumbarton ; Arran fut jeté en prison. Une assemblée de nobles écossais se tint à Stirling (12 septembre), quelques jours après l'attentat de Ruthven, et félicita le roi d'être délivré de ses favoris. Puis les ministres protestants, réunis en synode (13 (23) octobre), proclamèrent ce guet-apens un service rendu à la patrie. Enfin, le parlement d'Écosse, s'étant rassemblé quelques jours plus tard (19 (29) octobre), reçut une requête de Ruthven, de Marr et Glencairn qui exposaient les motifs de leur conduite et demandaient l'approbation de l'assemblée. Elle leur fut accordée, ainsi qu'à tous leurs complices, dans les termes les plus positifs et les plus honorables: « Ils n'avoient rien fait, disait le parlement [1], que ce que le devoir commandoit à tous les bons et loyaux sujets de S. M., et, à plus forte raison, à ceux qui étoient de son conseil. » Ainsi, la révolution était accomplie, et le triomphe de la faction anglaise assuré.

Lennox, qui se maintint pendant plusieurs mois dans Dumbarton, publia vainement une apologie de sa conduite et une attaque contre les auteurs de l'attentat [2]. Marie, abattue par ce nouveau malheur, s'épuisait en plaintes éloquentes, mais stériles [3]. Henri III se réveilla à peine de son assoupissement. Il écrivit à Castelnau une lettre assez molle pour se plaindre de l'attentat de Ruthven [4]; il annonçait en même temps l'intention d'envoyer une ambassade

1. Cette déclaration des états d'Ecosse est tirée des archives de la famille d'Esneval. Les historiens d'Ecosse et même P. F. Tytler n'en font pas mention.

2. Cette apologie de Lennox se trouve dans le ms. de la Bibl. imp., f. Béthune, n° 8811, fol. 87 et 88; elle porte la date du 22 sept. 1582.

3. *Lettres de Marie Stuart*, t. V, p. 318-338; la longue lettre du 8 nov. 1582, adressée à Elisabeth, est une des plus belles de Marie Stuart. Il faudrait la citer en entier.

4. Ms. de la Bibl. imp., f. Béthune, n° 8810 : « Monsieur de Mauvissière, c'est une tres maulvaise chose de veoir que les subjectz d'un royaulme se saisissent de leur prince, comme il est advenu en Écosse, etc. » Toute la lettre est de ce ton. Voy. encore dans le même manuscrit les lettres du 28 octobre et de novembre 1582. Elles annoncent le départ prochain de La Mothe-Fénelon et de Maineville.

en Écosse pour y relever le parti français. Il choisit deux hommes bien différents d'âge, de position et de principes. L'un, mûri par l'expérience des affaires et par un séjour de sept ans en Angleterre, était dévoué aux intérêts de la France, comme Castelnau. Dans la suite il se rallia comme lui au drapeau de Henri IV; c'était La Mothe-Fénelon. L'autre, François de Roncherolles, sieur de Maineville, était jeune, d'un esprit cultivé[1], mais ardent, ligueur exalté, l'homme des Guise. Il les servit plus tard au traité de Joinville[2], fut un des agents les plus actifs de leur parti et y persista jusqu'à la mort[3].

La Mothe-Fénelon partit le premier et se rendit à Londres pour concerter sa conduite avec Michel de Castelnau. Élisabeth n'osa pas s'opposer au passage de La Mothe-Fénelon en Écosse, mais elle le fit accompagner par un de ses secrétaires, Davison, qui, de concert avec le résident anglais, Bowes, était chargé de surveiller et de combattre l'influence française. Maineville se rendit directement en Écosse, où il devait suivre les conseils de La Mothe-Fénelon. Les instructions des ambassadeurs français leur prescrivaient de travailler à la délivrance du roi, à la réconciliation de tous les Écossais et au rétablissement du calme et de la paix. « Enfin leur principale et entière charge étoit de rendre le royaume d'Écosse bien dévoué à l'amitié et alliance de la France, selon qu'il l'a été de tout temps[4]. » Maineville avait-il d'autres instructions émanant directement des Guise? Duplessis Mornay l'affirme et dit que cet envoyé était chargé de pré-

1. « Adolescens litteris egregie cultus. » Thuan., *Hist.*, lib. LXXXVI.

2. *Idem*, lib. LXXXI.

3. « Omnium pertinacissime et ad exitium usque factioni adhæsit. » *Idem*, lib. LXXXVI. De Thou, qui parle beaucoup de la violence de Maineville comme ligueur, ne dit rien de son ambassade en Écosse; il écrit son nom *Menevilla*; P. Fr. Tytler, Menainville; M. Labanoff, Maigneville; j'ai suivi l'orthographe des manuscrits de la famille d'Esneval.

4. Les instructions de Maineville se trouvent dans les archives de la famille d'Esneval. Elles ne diffèrent pas essentiellement de celles de La Mothe-Fénelon publiées par Robertson, appendice XLII de son *Histoire d'Écosse*.

parer une descente des Espagnols en Angleterre[1]. Ce bruit s'accrédita à la cour d'Élisabeth, et Henri III écrivit à Castelnau pour le démentir[2]; il affirmait que les instructions de Maineville étaient les mêmes que celles de La Mothe-Fénelon.

Les ambassadeurs français arrivèrent en Écosse au commencement de l'année 1583. C'était le premier acte solennel par lequel la France reconnaissait la royauté de Jacques VI. Il en fut flatté, et fit aux ambassadeurs un brillant accueil. La Mothe-Fénelon fut indigné de voir « le roi étroitement prisonnier, la couronne par terre et le sceptre sous les pieds des sujets[3]. » Harangues publiques, négociations secrètes, il mit tout en œuvre pour relever l'autorité royale. Édimbourg présentait alors un aspect étrange et dramatique. D'un côté, les magistrats réunissaient dans un banquet les ambassadeurs français et leurs partisans; de l'autre, les ministres protestants ordonnaient un jeûne solennel et tonnaient contre les Guise et l'idolâtrie papiste[4], affectant toujours d'identifier le parti français avec la faction espagnole. Ici les souvenirs d'une loyale alliance qui se confondait avec les origines de la nation écossaise; là, le sombre fanatisme des puritains. Ces luttes alimentaient les passions de la foule. Mais c'était surtout par des négociations secrètes que la France pouvait réorganiser son parti. Lennox était mort; Arran sans crédit. La Mothe-Fénelon s'efforça de détacher du parti anglais le chef du dernier complot, lord Ruthven, récemment créé comte de Gowrie. Il le trouva disposé à expier son crime par le dévouement, pourvu que la France lui ga-

1. *Mémoires de Duplessis-Mornay*, supplément, t. II, p. 180.

2. Ms. de la Bibl. imp., f. Béthune, n° 8811, fol. 60 recto : « Je vous diray que c'est chose du tout contraire à la vérité de dire que le sieur de Meyneville eust une seconde et particulière secrette instruction, etc. »

3. Ce sont les paroles de La Mothe-Fénelon citées dans une lettre de Marie Stuart, t. VI, p. 248.

4. *Cambdeni Hist. Eliz.*, pars III, p. 361. — P. F. Tytler, *Hist. d'Écosse*, t. VIII, p. 132-133.

rantît une amnistie[1]. Les fils du duc de Châtellerault, John et Claude Hamilton, d'une famille depuis longtemps attachée à la France, parurent à La Mothe-Fénelon les appuis naturels du parti français. Dépouillés par Arran, ils s'étaient retirés en Angleterre, et Élisabeth s'efforçait de les enchaîner à sa cause. Quelques faveurs et une pension pouvaient les ramener à la France. En même temps, l'ambassadeur pratiquait sous main les *lords de la Reine*, et préparait la contre-partie de l'attentat de Ruthven. Il laissa Maineville chargé de continuer ces négociations et de rester en Écosse, « jusqu'à ce qu'il eût vu le roi remis en l'état où il devoit être et les choses en une bonne pacification[2]. »

Élisabeth s'inquiétait de ces négociations, et s'efforçait de leur opposer une ligue étroite de l'Écosse et de l'Angleterre. A son instigation, les conjurés de Ruthven envoyèrent à Londres une ambassade pour traiter avec les Anglais. Élisabeth voulut, suivant son usage, détourner par une négociation trompeuse l'attention de Marie et de la France; elle chargea des commissaires de discuter avec la reine d'Écosse les conditions de sa liberté. Marie écrivait vers cette époque à La Mothe-Fénelon « qu'elle ne pouvoit plus supporter la longueur et rigueur de sa prison[3]. » Il n'est donc pas étonnant qu'elle se soit attachée avec une passion violente et irréfléchie à la première espérance de liberté. Mais la France et Castelnau jugeaient avec plus de calme et de vérité les intentions de l'Angleterre. « Ç'a été bien fait à vous, écrivait Henri III à Castelnau[4], de vous être employé en mon nom

1. Voy. le mémoire de La Mothe-Fénelon aux *Pièces justificatives*. Ce mémoire fait connaître avec précision des négociations sur lesquelles les historiens les plus récents de l'Écosse ne donnent que de vagues renseignements.

2. Ce sont les termes de l'instruction de Maineville. Voy. encore sur cette ambassade plusieurs lettres de Henri III à La Mothe-Fénelon, Maineville et Castelnau, ms. de la Bibl. imp., f. Béthune, n° 8811, fol. 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67 et 68.

3. Mémoire de La Mothe-Fénelon, aux *Pièces justificatives*.

4. Ms. de la Bibl. imp., f. Béthune, n° 8811, fol. 66 verso. Lettre du 17 mai 1583.

envers la reine d'Angleterre et ceux de son conseil, suivant la prière que vous en a fait ma sœur la reine d'Écosse, pour sa liberté. Toutefois il faut que vous alliez retenu en cette affaire, sans en faire plus autrement poursuite, afin que cela ne soit pas cause de mettre en soupçon de moi icelle dame reine d'Angleterre et ceux de son conseil. Bien veux-je que vous faites toujours tous les bons offices que vous pourrez pour ma bonne sœur la reine d'Écosse et suffira d'en user ainsi. Car aussi bien ne faut-il pas espérer que cette négociation réussisse, estimant qu'ils ne laisseront jamais sortir ma sœur la reine d'Écosse, pendant que cette reine vivra. » Dans une lettre postérieure, Henri III insiste encore sur cette pensée : « Je ne pense pas qu'on la laisse jamais aller en liberté, tant que la dite dame reine d'Angleterre vivra[1]. » Il semble même, autant qu'on peut deviner la honteuse pensée qui se cache sous l'ambiguïté des mots, il semble que Henri III, comme sa mère Catherine de Médicis, se souciait peu de la liberté de *sa bonne sœur d'Écosse*. Il demande quelques adoucissements à sa captivité, un chapelain catholique pour l'assister[2], un traitement moins rigoureux[3]; mais de liberté, pas un mot.

Castelnau ne se prêta pas à cette indigne politique. Il travailla avec zèle, quoique sans espérance, à délivrer Marie Stuart. Trois commissaires avaient été chargés par Élisabeth de négocier avec Marie. C'étaient Beale, beau-frère de Walsingham, Shrewsbury, préposé à la garde de la reine d'Écosse, et Walter Mildmay, membre du conseil d'Angleterre[4].

1. Lettre du 28 juin 1583. — Bibl. imp., f. Béthune, n° 8811, fol. 70 recto et verso. Voy. encore fol. 73.

2. *Ibidem*, fol. 64 recto. La demande est faite en termes calculés pour ne pas blesser la susceptible Élisabeth : « Vous luy direz, quand vous verrez qu'il sera à propos, qu'elle doibt prendre en bonne part ceste mienne prière. »

3. Ms. de la Bibl. imp., f. Béthune, n° 8810, fol. 75 recto; n° 8811, fol. 26 recto, 63 verso, etc.

4. Voy. *Pièces justificatives*, lettre de Castelnau du 16 mai 1583. Cf. le *Sommaire des négociations* que j'ai publié également avec les *Pièces*

Pendant trois mois, on discuta les conditions du traité avec une apparence de sincérité. Mais Élisabeth se réservait un moyen de rompre les négociations, dès qu'elle le jugerait convenable, en exigeant l'approbation des Écossais qui n'agissaient que par son influence. Castelnau avait depuis longtemps signalé cette duplicité[1], et il porta principalement son attention sur la ligue qu'Élisabeth voulait conclure avec l'Écosse. Cette dernière négociation avait un caractère tout autrement sérieux.

L'ambassade écossaise, qui arriva à Londres au mois de mai 1583, se composait du colonel Stuart, de J. Colvil et d'un ministre protestant, David Lindesay. Le premier était un pauvre aventurier[2], fils bâtard d'un seigneur écossais, qui, au moment de l'attentat de Ruthven, avait gagné la confiance de Jacques VI, s'était fait nommer colonel de la garde payée par Élisabeth, et venait « de se bâtir une ambassade en Angleterre, » où il fut reçu comme un prince[3]. Les deux autres ambassadeurs étaient dévoués à la faction anglaise, et chargés de surveiller le colonel Stuart, dont les protestants se défiaient, non sans raison. Castelnau chercha d'abord à gagner ce partisan équivoque de l'alliance anglaise. Mais le colonel Stuart refusa toute entrevue avec l'ambassadeur français pour ne pas éveiller les soupçons de ses collègues. Castelnau ne réussit pas mieux auprès du principal ministre d'Élisabeth,

justificatives. C'était Marie Stuart elle-même qui l'avait envoyé à Castelnau; *Lettres de Marie Stuart*, t. V, p. 349.

1. *Pièces justificatives;* lettre de Castelnau du 16 mai 1583.

2. *Ibidem;* lettre de Castelnau du 24 mai 1583. Le témoignage de Castelnau sur le colonel Stuart s'accorde avec le récit de Melvil (*Mémoires*, t. II, p. 111-112, trad. fr.), et avec celui de de Thou : « Stuartus nobilis cujus« dam *nothus* filius. » Thuan., lib. LXXXIII. — P. F. Tytler (*Hist. of Scotland*, t. VIII, p. 135) a donc eu tort de faire du colonel Stuart le frère de Stuart d'Ochiltree, comte d'Arran : « Colonel Stewart, the brother of the Earl of Arran. » Il l'a confondu avec Guillaume Stuart, qui figure dans les troubles de 1585.

3. *Ibidem;* lettre de Castelnau du 24 mai 1583.

lord Burleigh ; il le trouva disposé « à s'accommoder à l'opinion des autres et à la volonté de sa maîtresse[1]. » Le péril devenait imminent, et Castelnau craignait de ne pouvoir maintenir « l'ancienne amitié que l'Écosse avoit toujours eue avec la France contre l'ancienne inimitié que l'Angleterre lui avoit toujours portée[2]. » Heureusement la parcimonie d'Élisabeth et l'avidité du colonel Stuart rompirent les négociations. L'ambassadeur de Jacques VI retourna en Écosse (juin 1583), mécontent de l'avarice anglaise, et disposé à seconder les efforts de Jacques et du parti français.

Tout était prêt, en Écosse, pour une contre-révolution. Les lettres de Henri III à Castelnau[3], de Castelnau à Marie Stuart[4], de l'archevêque de Glascow à Gondi[5], annonçaient qu'un mouvement allait éclater. Jacques venait de quitter Édimbourg et de se mettre en marche pour le nord de l'Écosse. Il se rendit au château de Saint-André, sous prétexte de visiter son grand-oncle, le comte de Marr, livra la forteresse aux seigneurs du parti français qui se tenaient tout préparés, et, comme le dit Castelnau, « délaissa la faction angloise[6]. » (27 juin (7 juillet) 1583.) Ainsi le parti élevé par un audacieux attentat fut renversé, après quelques mois de domination, par un coup de main non moins hardi.

1. *Pièces justificatives;* lettre de Castelnau du 31 mai 1584.

2. *Ibidem;* lettre de Castelnau du 24 mai à Catherine de Médicis.

3. Ms. de la Bibl. imp., f. Béthune, n° 8811, fol. 68 recto, lettre du 29 mai : « Le roy d'Escosse estant résolu et délibéré (à ce que m'a faict entendre de sa part, asseurément, le sieur de Maineville) de ne perdre l'occazion de se remettre entre les mains des seigneurs qui me sont affectionnez. »

4. Ms. de la Bibl. imp., coll. Bréquigny, t. XCVII : « L'on me vient dire présentement que le roy vostre filz a vouloir de se mettre en liberté. »

5. Ms. de la Bibl. imp., f. Béthune; *ibidem*, fol. 81 recto : « En Escosse, les affaires se préparent fort, suivant ce que M. de Mayneville a fait entendre à Leurs Majestez, pour la liberté du roi d'Escosse. »

6. *Pièces justificatives;* lettre de Castelnau du 31 juillet 1583.

CHAPITRE IX.

Jacques VI. — Gouvernement sage et modéré de Jacques Melvil. — Mécontentement d'Élisabeth; elle envoie en Écosse Carey et Walsingham (août-octobre 1583). — Troubles excités en Écosse par les Anglais (octobre-novembre 1583). — Projet d'ambassade de Castelnau en Écosse (novembre-décembre 1583). — L'archevêque de Saint-André à Londres (décembre 1583-janvier 1584). — Conspirations contre Élisabeth (janvier 1584); elle s'oppose au départ de Michel de Castelnau pour l'Écosse. — Troubles et guerre civile en Écosse (février-mai 1584). — Triomphe de Jacques VI (mai 1584). — Zèle de Castelnau pour Marie Stuart. — Mission de lord Seaton en France (avril-juin 1584).

Jacques VI n'avait que seize ans au moment de sa délivrance; mais il avait dû une maturité précoce aux rudes épreuves de son enfance et de sa jeunesse. Né au milieu des factions, nourri dans la haine de ce qu'il devait aimer, il avait été dominé par une aristocratie violente et fanatique et endoctriné par les ministres calvinistes. Cette sombre éducation sous l'œil des puritains lui avait inspiré une dissimulation profonde et avait développé en lui les tristes instincts d'un caractère froid et égoïste. Comme Louis XIII, il se laissa gouverner par des favoris, qui firent tour à tour l'épreuve de sa faiblesse et de son ingratitude. Lennox, Arran, Gray, caressés et ensuite brisés comme des jouets inutiles, font songer à Baradas, Saint-Simon, Cinq-Mars. Jacques sacrifia Marie Stuart à l'espérance d'une couronne; Louis XIII abandonna Marie de Médicis à la vengeance d'un ministre. Tous deux, dévots et presque théologiens, firent consister la religion dans des pratiques minutieuses plus propres à ré-

trécir l'esprit qu'à élever et purifier l'âme. Tous deux, jaloux de leur puissance, en abandonnèrent cependant l'exercice à des ministres. Mais la fortune de la France donna à Louis XIII un grand homme; Jacques ne trouva dans Buckingham qu'un ministre arrogant et vaniteux, haï du peuple anglais et odieux aux cours étrangères, que blessaient l'orgueil de son faste et son insolente fatuité.

Jacques était encore loin de l'époque qui devait réunir sur sa tête les couronnes d'Écosse et d'Angleterre, mais déjà son caractère se manifestait. Tour à tour maître despotique ou esclave couronné, il s'était montré astucieux et même perfide à un âge où l'instinct et la passion sont d'ordinaire les seuls mobiles des hommes. Dans les premiers temps qui suivirent sa délivrance, il se laissa guider par les conseils d'un ministre ferme et modéré, J. Melvil, accorda une amnistie aux conjurés de Ruthven, visita leur chef, le comte de Gowrie, et s'efforça par la sagesse de son gouvernement de rétablir la concorde entre ses sujets[1]. La délivrance et la conduite de Jacques causèrent autant de joie à Castelnau et à Marie[2] que de chagrin et d'inquiétude à Élisabeth. Cette reine voyait encore une fois l'Écosse lui échapper, et cela dans les circonstances les plus graves, au moment où le duc d'Anjou était chassé des Pays-Bas, où le prince de Parme venait de s'emparer de Dunkerque, « étoit redouté comme un victorieux et favorisé au cœur de tous les catholiques[3]. » Élisabeth rompit brusquement les négociations entamées avec Marie Stuart[4], et donna tous ses soins aux affaires d'Écosse. Elle envoya d'abord à Jacques VI Carey, fils d'un de ses parents et de ses principaux ministres, lord Hunsdon, gouverneur de Berwick. Carey était chargé de rappeler au roi d'Écosse ses récentes protestations d'amitié et de dévouement. « Il ne feroit

1. *Mémoires de J. Melvil*, t. II, p. 128 et suiv.
2. *Lettres de Marie Stuart*, t. V, p. 357.
3. *Pièces justificatives;* lettre de Castelnau du 31 juillet 1583.
4. *Lettres de Marie Stuart*, t. V, p. 353.

jamais, avait-il déclaré, que ce qui plairoit à la reine d'Angleterre ; il prendroit ses conseils en toutes choses et préféreroit son amitié à toutes celles du monde[1]. » Préparer le retour des Hamilton et un changement favorable à l'Angleterre[2], tel était le but de la mission de Carey. Elle échoua contre la ferme volonté de Jacques VI.

Élisabeth ne renonça pas encore aux négociations : seulement, elle choisit pour une nouvelle ambassade un ministre plus habile, un vétéran de la diplomatie, un des chefs de son conseil, François Walsingham. Ni l'âge avancé ni la santé affaiblie de Walsingham ne parurent à Élisabeth des motifs suffisants pour le dispenser d'un voyage long et pénible. Mais la froideur avec laquelle Jacques accueillit l'ambassadeur et la malveillance injurieuse de ses ministres prouvèrent aux Anglais que les négociations étaient inutiles. Le fanatisme des protestants et l'ambition des nobles leur fournissaient d'autres armes. Les agents d'Élisabeth, habitués à agiter ce pays « si sujet à mutation[3], » firent parler les prédicateurs et armèrent les Douglas, les Erskine et tous les barons de la faction anglaise. La conduite du gouvernement écossais ne fournissait que trop de prétextes à la révolte. Arran, rentré en grâce et rappelé à la cour malgré Melvil[4], dominait Jacques VI, irritait les nobles par sa hauteur, le peuple par son avidité. Enrichi des dépouilles de la maison d'Hamilton, chancelier d'Écosse, comblé des faveurs royales, il ne sut pas se faire pardonner sa puissance. Des mesures violentes contre les conjurés de Ruthven aggravèrent

1. *Pièces justificatives ;* lettre de Castelnau du 31 juillet 1583. Les historiens d'Écosse, même P. F. Tytler, ne parlent pas de cette mission de Carey, que Castelnau appelle le sieur de Quiery. P. F. Tytler (*Hist. of Scot.*, t. VIII, p. 154) se borne à dire que la reine songea à envoyer en Écosse lord Hunsdon.

2. P. F. Tytler, *Hist. of Scotland*, t. VIII, p. 155-156 ; — *Mémoires de J. Melvil*, t. II, p. 142, 143, 144.

3. *Pièces justificatives ;* lettre de Castelnau du 23 avril 1584.

4. *Mémoires de Melvil*, t. II, p. 144.

la haine publique, qui éclata en complots et en guerre civile[1]. Castelnau suivait avec inquiétude le progrès des troubles et pressait Henri III de donner à Jacques des conseils de modération. « Autrement, ajoutait-il[2], il courroit une grande extrémité, selon l'exemple de ses prédécesseurs, dont la plupart ont fait une fin tragique. »

La cour de France, toujours sous l'influence de Catherine de Médicis, pensa que personne ne saurait mieux que Castelnau rétablir la paix en Écosse, et ce fut à lui qu'elle confia cette délicate et honorable mission. Presque toute sa correspondance diplomatique des mois de novembre et de décembre est remplie des projets d'ambassade, des instructions pour l'Écosse, de lettres confidentielles[3]. Il fallait obtenir le concours de Marie Stuart. Henri III lui écrivit le 20 décembre 1583[4] : « Madame ma sœur, je ne veux plus vous représenter l'ennui et déplaisir que j'ai reçu et porte continuellement de votre longue détention et captivité ; ce que nous avons d'amitié, affinité et étroite alliance vous en rendent assez témoignage et assurance, et doivent faire

1. P. F. Tytler, *Hist. of Scot.*, t. VIII, p. 157 et suiv.; — *Cambdeni Hist. Eliz.*, pars III, p. 363-364; — *Mémoires de J. Melvil*, t. II, p. 164 et suiv.

2. Lettre de Castelnau à Henri III, novembre 1583, ms. de la Bibl. imp., coll. Bréquigny, t. XCVII, copie faite sur les mss. de la bibl. Harléienne.

3. Le Laboureur, *Addit. aux Mémoires de Castelnau*, t. I, p. 60, a donné une partie des pièces relatives à ce projet d'ambassade, et, entre autres, une lettre confidentielle où se trouvent ces mots : « Nous n'avons rien de plus propre pour retenir en bride icelle reine (Elisabeth), qu'en lui laissant la racine du mal qu'elle craint du costé d'Escosse. » Lingard, qui parle fort légèrement de ce projet et le place à la fin de 1584, tire, dans son *Histoire d'Angleterre*, une étrange induction de ces paroles; il prétend que Henri III manifestait par là sa mauvaise foi envers Marie Stuart. Il est évident, au contraire, que ce passage est dirigé contre Élisabeth, à laquelle Henri veut laisser l'embarras des affaires d'Écosse, et *l'épine qui la piquait au pied*, comme dit Castelnau dans une de ses lettres. Cf. les mss. de la Bibl. imp., f. Colbert, n° 471, fol. 327, 329, 333, 334, et f. Béthune, n° 8811, fol. 78, 80, 81, etc.

4. Ms. de la Bibl. imp., f. Béthune, n° 8811, fol. 81 recto et verso. Cette lettre est datée du 20 décembre 1583.

croire ce qui en est), mais le soin et sollicitude que j'ai eus de moyenner et faciliter par tous bons et fraternels offices votre délivrance et liberté. Je desire aussi singulièrement voir mon neveu, le roi d'Écosse, votre fils, régner heureusement et paisiblement (comme je sais que vous êtes mue de semblable affection) et qu'il soit respecté, servi et obéi des seigneurs et sujets de votre royaume, comme ils y sont naturellement obligés et tenus. Pour ces considérations, j'ai donné charge au sieur de Mauvissière, mon conseiller et ambassadeur en Angleterre, d'intervenir et s'employer en mon nom, tant envers la reine d'Angleterre que mon neveu, votre fils, et les seigneurs de votre royaume, et de s'y transporter, m'assurant que je ne pourrois faire élection de personne qui y soit plus propre que le sieur de Mauvissière, pour ce qu'il est tout porté par delà, et aussi pour ce qu'il sera agréable et desiré plus que nul autre pour le maniement et négociation des affaires susdites. Je m'assure aussi qu'il s'en acquittera dignement et fidèlement, selon mon intention et la vôtre, pour laquelle entendre plus particulièrement je lui ai écrit qu'il vous aille visiter de ma part en passant, et vous présente cette lettre avec mes affectionnées et cordiales recommandations, par le congé de la reine d'Angleterre, laquelle ne pourra trouver que bon, à mon avis, l'office que je veux faire en cet endroit, qui de soi est louable et très-agréable à Dieu, lequel je prie sur ce, etc. »

Élisabeth se montra moins bien disposée que ne le supposait Henri III. Elle avait alors près d'elle un ambassadeur de Jacques VI, l'archevêque de Saint-André, qu'Arran avait envoyé pour sonder les dispositions de la reine d'Angleterre et traiter avec elle, s'il le pouvait[1]. Élisabeth s'efforça de l'exciter contre Marie Stuart et de semer la division entre

1. Lettre de Castelnau à Marie Stuart, ms. de la Bibl. imp., coll. Bréquigny, t. XCVII. Il n'y a pas de pagination au volume, et les lettres ne sont pas classées; mais celle que je cite est évidemment de décembre 1583.

Jacques et sa mère. Tantôt elle lui disait que la reine d'Écosse écrivait contre son fils, le représentait comme un prince « de mauvais naturel et dissimulé en toute chose[1]. » Tantôt elle déclarait « qu'elle s'émerveilloit, puisque Jacques avoit fait mourir le comte de Morton comme coupable de la mort du roi son père, et qu'il demandoit encore Archibald Douglas pour faire le semblable, pourquoi il ne réclamoit pas aussi Marie Stuart pour la punir[2], comme complice de ce meurtre. » Elle ajoutait, écrit Castelnau à Marie[3], « plusieurs autres paroles pleines d'aigreur contre V. M., et voilà les services que cette bonne sœur vous fait en cet endroit. Pour conclusion, il (l'archevêque de Saint-André) m'a confessé qu'il ne trouvoit en cette reine que mauvaise affection vers vous deux (Marie et Jacques), et desir de vous nourrir en inimitié et division, vous menaçant l'un et l'autre avec grande passion et colère[4]. » On répandait en même temps des bruits odieux contre Marie; on l'accusait de relations criminelles avec son gardien, le comte de Shrewsbury. « On l'a dit à l'ambassadeur d'Espagne, écrit Castelnau à la reine d'Écosse[5]; on l'a dit aussi à l'évêque de Saint-André, qui m'en a fait plainte; on l'a dit aux banquiers et étrangers pour le mander partout, semant cela parmi les catholiques et les protestants pour vous décrier envers eux. C'est le dernier venin que vos ennemis se sont réservé, n'ayant pu empoisonner votre corps, d'envenimer votre réputation. »

Le redoublement de la haine d'Élisabeth contre Marie

1. Lettre de Castelnau à Marie Stuart, ms. de la Bibl. imp., coll. Bréquigny, t. XCVII.
2. *Ibidem.*
3. *Ibidem.*
4. Les conférences d'Élisabeth et de l'archevêque de Saint-André avaient lieu en latin. Élisabeth y apportait un grand soin : « Elle craignoit plus, disait-elle à l'ambassadeur écossais, faire une incongruité en ceste langue qu'elle ne faisoit (ne craignoit) ny le roy de France, ny le roy d'Espagne, ny le roy et la royne d'Escosse, qui estoient tous Françoys ou Espagnols et Guisiens. » *Ibidem.*
5. *Ibidem.*

Stuart s'explique, sans pouvoir être justifié, par les complots qu'on venait de découvrir. Des gentilshommes catholiques, des prêtres, des jésuites y étaient impliqués. Sommerville, Allen, Trogmorton et plusieurs autres périrent dans les supplices. Thomas Morgan, Charles Paget et quelques-uns de leurs complices parvinrent à s'échapper. Les papiers saisis incriminaient fortement l'ambassadeur d'Espagne, Bernardin de Mendoza [1]. Mandé devant le conseil d'Angleterre, il reçut l'ordre de quitter le royaume dans quinze jours. Il répondit « qu'il abrégeroit ce terme et partiroit dans huit jours, » ajoutant que, « s'il n'avoit pu être un bon ministre de paix dans ce royaume, ils ne trouveroient étrange qu'il y fût un jour bon ministre de guerre [2]. » Les investigations les plus minutieuses ne purent compromettre Castelnau ni Marie Stuart. On avait d'abord accusé la reine d'Écosse. « Mais elle offre, écrit Castelnau [3], de prouver que ce sont inventions de ses ennemis, et à la fin ne se trouve personne qui veuille rien soutenir. » Cependant Élisabeth et ses ministres étaient toujours pleins de défiance. « Ils sont si empêchés, dit Castelnau [4], qu'ils en soupçonnent les ombres et les murailles. »

La situation de l'Écosse était loin de les rassurer : Arran y était toujours le maître. Il avait forcé les partisans de l'Angleterre à s'exiler du royaume ou du moins à s'éloigner de la cour. Dans ces circonstances, Élisabeth s'opposa au départ de Castelnau pour l'Écosse. Vainement il insista pour que la reine lui permît d'exécuter les ordres tout pacifiques de son souverain [5]. Vainement il s'éleva contre une obstination qui livrait

1. Tous les détails de la découverte des complots se trouvent dans les lettres mss. de Castelnau, coll. Bréquigny, t. XCVII. Quelques lettres tirées de ce volume ont été publiées par Mlle de Keralio (*Hist. d'Élisabeth*) et le prince Alex. Labanoff, 1re collection des lettres de Marie Stuart (1839).

2. Lettre de Castelnau à Henri III, 23 janv. 1584, ap. Keralio, *Hist. d'Élisabeth*, t. V, p. 386.

3. Castelnau à Henri III, 14 fév. 1584; *ibidem*, p. 365.

4. Lettre ms. de Castelnau à Marie Stuart, coll. Bréquigny, t. XCVII.

5. Lettre de Castelnau à Henri III, dans le premier recueil de lettres de

à l'horreur des guerres civiles un pays voisin et ami[1]. La reine et l'ambassadeur en vinrent à des paroles amères. Castelnau reprocha à Élisabeth la perfidie de sa politique, les secours d'hommes et d'argent fournis aux huguenots de France et d'Écosse et la guerre civile fomentée depuis vingt ans chez ses alliés[2]. La reine, habile à éluder l'attaque en prenant l'offensive, accusait l'ambassadeur d'être « trop curieux et intelligent à regarder et connoître toutes les façons et coutumes de son royaume, et à avoir étroite intelligence avec ses sujets[3]. » Mais c'était surtout contre Marie Stuart qu'éclatait sa colère feinte ou réelle. Elle lui reprochait d'exciter ses ennemis et de conspirer contre sa personne et son royaume, ajoutant que « si elle eût eu affaire à un autre, il y a longtemps qu'elle ne seroit plus en vie[4]. » Bref, elle retint Castelnau, malgré toutes ses réclamations, et excita une guerre civile en Écosse.

Les Hamilton gagnés par Élisabeth s'avancèrent à la frontière d'Écosse[5]; Angus, Marr, Glamis, Boyd prirent les armes, et Gowrie, après quelques mois d'hésitation, se déclara en faveur des rebelles. Castelnau était attentif à tous ces mouvements. Il ne cessait d'avertir et de stimuler Henri III. « J'ai disposé le roi, écrivait-il à Marie Stuart[6], autant qu'il m'a été possible, à prendre vivement votre cause et celle du roi votre fils en main. » Une première tentative des rebelles fut repoussée, et Castelnau s'empressa de l'annoncer à la France[7]. Mais il n'était pas encore sans inquié-

Marie Stuart, publié par le prince de Labanoff, en 1839, p. 39-53. Cette lettre est donnée d'après les mss. Bréquigny, sous la date du 17 janvier 1583; c'est une erreur évidente, à en juger par les détails qu'elle renferme. Il faut la placer en janvier 1584.

1. Lettre de Castelnau à Henri III, ap. Keralio, t. V, p. 370.
2. Lettre de Castelnau, ap. Labanoff, *ibidem*, p. 43.
3. *Ibidem*, p. 42.
4. *Ibidem*, p. 41.
5. Lettre de Castelnau à Henri III, 21 fév. 1584, ap. Keralio, t. V, p. 370.
6. Ms. de la Bibl. imp., coll. Bréquigny, t. XCVII.
7. *Pièces justificatives;* lettre de Castelnau du 23 avril 1584.

tude, et, dans une lettre du 4 mai 1584 adressée au duc de Guise, il montre les factieux toujours menaçants[1] : « Ayant failli leur entreprise, ils ont pensé exciter au dit Écosse une guerre civile, mais le roi étant le plus fort se sont voulu retirer, disant que ce n'étoit pas leur volonté de lui vouloir faire mal, et de fait le comte de Gowrie, mylord Ruthven, qui avoit été l'auteur et conducteur de l'entreprise, se retiroit en France, pour se remettre, par le moyen de la reine d'Écosse, en la bonne grâce du roi son fils avec ses partisans. Ce qui étoit aisé à faire et la meilleure voie pour les retirer de l'affection qu'ils ont à l'Angleterre. Mais en même temps que le comte de Gowrie se pensoit embarquer à Dundee, le colonel Stuart y est allé avec une grande troupe qui a pris au rivage de la mer le comte de Gowrie, et l'a mené là auprès en lieu de sûreté. Incontinent après tous ses parents, partisans, amis, ses compagnons en cette conspiration et faction se sont assemblés à grandes forces à Estrelin (Stirling) et ont pris la ville et y sont de présent avec plus de deux mille chevaux. Vrai est que le château tient encore où est un frère du nouveau comte d'Arran[2]. Ils publient par tous les endroits de l'Écosse que leur roi est prisonnier, mal conseillé, nourri au sang, à la cruauté et infidélité envers sa noblesse, qu'il branle en sa religion protestante, qu'il a intelligence avec l'Espagne pour se faire catholique, que ceux qui le gouvernent veulent détruire la noblesse d'Écosse ; ils incitent les ministres pour crier aux peuples qu'ils prennent les armes et tout ce qui peut servir leur dessein le publient par mille sortes d'inventions.

« Sur cela, les Hamilton, qui étoient sur la frontière d'Écosse poussés par l'Angleterre, après avoir attendu l'occasion, entrent en Écosse, prennent les armes, les plus

1. Ms. de la Bibl. imp., coll. Bréquigny, t. XCVII. Cette lettre est le complément de celle du 23 avril, que j'ai publiée dans les *Pièces justificatives*.

2. Guillaume Stuart, frère de Stuart d'Ochiltree, comte d'Arran.

malcontents du monde, du roi, de toute votre maison et de toute la France où j'avois envoyé l'aîné[1], que la reine d'Angleterre a retiré par toutes sortes de belles promesses et bons traitements à lui et à son frère, qui sont plus simples que malicieux. Je les avois sauvés des mains de leurs ennemis, qui étoient le comte de Morton et les Anglois, pour les faire serviteurs de la reine d'Écosse, comme ils ont été jusques à tant qu'ils aient été gagnés par les Anglois. Il les falloit retenir en état, pour le moins, que s'ils ne faisoient point de bien, ils ne fissent point de mal. Les forces qu'avoit le roi d'Écosse à Lislebourg (Édimbourg) diminuent, et, selon la coutume du pays, les factions de ceux qui ont été contraires à leur prince l'emporteront, et en peu de jours, si Dieu n'y remédie. Ce sont exemples que la reine sa mère a bien éprouvés, laquelle au milieu de ses armées, de ses sujets et de sa noblesse qui lui étoit le plus obligée, de ses frères bâtards, de ses parents, serviteurs, domestiques, a été trahie et délaissée et réduite en l'état où elle est à présent. La plupart de ses prédécesseurs n'ont eu guères meilleur marché. » Après ce triste tableau de la situation de l'Écosse, Castelnau insistait sur l'importance de ce pays pour la France : « Je suis et serai toujours d'opinion qu'il n'y a nulle alliance au monde que la France doive avoir plus chère que celle de ce petit pays d'Écosse[2]. »

Castelnau eut enfin la joie d'apprendre que la révolte était comprimée. Gowrie avait payé de sa tête ses anciens attentats et sa récente complicité. L'ordre paraissait rétabli, et la concorde régnait entre Jacques et Marie. « On n'est plus en doute ici ni en France, écrivait Castelnau à Marie[3], que vous n'ayez un bon fils, et que vous ne soyez une bonne mère. » L'ambassadeur eût voulu ajouter à ce succès la

1. Claude Hamilton; son frère était John Hamilton, lord d'Arbroath.
2. Ms. de la Bibl. imp., coll. Bréquigny, t. XCVII.
3. Lettre de Castelnau à Marie Stuart, 20 mai 1584; *Addit. de Le Laboureur aux Mémoires de Castelnau*, t. I, p. 615 et suiv.

délivrance de la reine d'Écosse ; il cherchait du moins à relever son courage par d'heureuses prédictions, et, suivant l'usage du temps [1], il consultait les astrologues sur la destinée de la prisonnière. « M. Bodin, lui mandait-il [2], M. Bodin [3], qui est un grand personnage et astrologue et mathématicien, m'a souvent écrit, comme il a fait encore depuis deux jours, que vous étiez presque sur le point de voir la fin de vos malheurs avec votre grand contentement. » Vers le même temps, Castelnau annonçait à Marie qu'il venait de lui gagner un nouveau partisan en Écosse : « Je vous ai acquis l'évêque de Saint-André pour très-fidèle serviteur, s'il se faut fier en la foi et parole d'un homme [4]. » En un mot, toutes les lettres de l'ambassadeur français respiraient une vive affection pour Marie Stuart. « Je ne sache pas, écrivait-il à ce même archevêque de Saint-André [5], cœur au monde qui ne dût être ému à lui vouloir bien pour sa vertu et prudence et patience. »

Mais le zèle de Castelnau pour Marie Stuart et les efforts qu'il tenta pour sa délivrance échouèrent contre la haine d'Élisabeth, que les derniers événements n'avaient fait qu'envenimer. « Les violences contre Votre Majesté ont été si grandes, écrivait Castelnau à Marie [6], et votre seul nom et les noms de ceux qui sont soupçonnés vous porter quelque intérêt sont si odieux, qu'ils vous font du pis qu'ils peuvent, Cette reine se défie tant de moi en toutes choses, qu'elle s'en plaint ordinairement et a fait tout ce qu'elle

1. Les meilleurs esprits de cette époque croyaient à l'astrologie ; voy., entre autres, Cambden, *Hist. Elix.*, pars III, p. 536 et 537.

2. Ms. de la Bibl. imp., coll. Bréquigny, t. XCVII.

3. La copie de Bréquigny porte Bodin ; j'avais soupçonné une erreur de copiste et pensé que le véritable nom était Bruno. Mais Bodin croyait aussi à l'astrologie (voy. *République*, liv. VII) ; et d'ailleurs il était en relation avec Castelnau ; voy. *Addit. aux Mémoires de Castelnau*, t. III, p. 153, 154, édit. de 1731.

4. Ms. de la Bibl. imp., coll. Bréquigny, t. XCVII.

5. *Ibidem.*

6. *Ibidem.*

a pu envers le roi pour me tirer la connoissance de vos affaires, lettres et paquets ordinaires. »

En effet, l'ambassadeur d'Élisabeth à Paris avait accusé Castelnau de « mauvais et préjudiciables comportements à l'encontre de la reine d'Angleterre et de son État[1]. » La cour de France, et surtout Catherine de Médicis, commençaient à trouver excessif le zèle de Castelnau, et le blâme perce dans une lettre de la reine mère[2]. « Pour le regard de la reine d'Écosse, ma belle-fille, vous savez la charge que le roi mon seigneur et fils vous a toujours donnée et moi aussi, *de faire pour elle ès affaires de son douaire tout ce que pourrez, et pour intercéder aussi envers la reine d'Angleterre, à ce qu'elle reçût bon traitement et commodité de sa personne.* Aussi, nous assurons-nous que vous n'y avez rien omis, et que vous n'avez *excédé* l'intention du roi mon seigneur et fils et de moi, qui suis d'avis que vous leviez à la dite dame reine d'Angleterre l'opinion qu'elle a de vous au contraire. » C'était toujours de la part de Catherine de Médicis et de Henri III cette politique sans dignité et sans franchise, qui affectait la bienveillance envers Marie Stuart tout en la sacrifiant à ses ennemis. Élisabeth entretenait ces dispositions de la cour de France par de perfides accusations contre la reine d'Écosse : elle lui imputait de secrètes négociations avec l'Espagne. Marie Stuart, prévenue par Castelnau, repoussa hautement ces reproches[3], et chargea l'ambassadeur de témoigner à Catherine de Médicis une reconnaissance qu'elle ne méritait guère. « Faites-moi ce plaisir de la remercier de sa maternelle affection envers moi et mon fils, laquelle je m'efforcerai de mériter tant que je

1. Ms. de la Bibl. imp., f. Béthune, n° 8811, fol. 48 verso; lettre de Henri III à Castelnau, 9 mai 1584. Cette lettre a été publiée dans l'ouvrage intitulé : *Life of Thom. Egerton*, p. 23.

2. *Ibidem*, fol. 50 verso; lettre de Catherine à Castelnau, 9 mai 1584.

3. Lettre de Marie Stuart à Castelnau, 22 mai 1584, dans le recueil du prince Labanoff, t. V, p. 469 et suiv.

vivrai, la suppliant instamment de prendre soin de la préservation de mon pauvre enfant et de mon misérable État[1].»

Cette lettre prouve que Marie n'était pas sans inquiétude sur les projets de l'avide et ambitieux favori qui gouvernait Jacques VI. « D'après certains bruits, lui écrivait Castelnau[2], il vendroit le roi votre fils aux Anglois plutôt qu'il ne vînt au-dessus de ses desseins. » Cependant Arran, soit défiance d'Élisabeth qu'il avait déjà trompée, soit concession à l'esprit national, entama d'abord des négociations avec Henri III. Il envoya lord Seaton en France pour sonder les intentions du roi, et voir de quel prix il payerait l'amitié de l'Écosse. Les détails de cette ambassade, oubliée par les historiens, ne manquent pas d'importance, puisqu'elle devait consolider ou affaiblir une de nos plus anciennes alliances[3].

Ce fut au mois d'avril 1584 que lord Seaton arriva en France. Le 19 du même mois, il obtint une audience de Catherine de Médicis en l'absence de Henri III, et déclara au nom de Jacques VI, que ce prince était « résolu de se ranger entièrement aux desir et intention du roi de France. » Quelques jours après, le 26 avril, lord Seaton remit à Henri III un mémoire sur la situation et les besoins de l'Écosse. Il rappelait les malheurs de Jacques VI, qui avait été poursuivi « jusque dans le ventre de sa mère, et toujours depuis, et, ce qui est plus misérable, possédé de ses ennemis. » La captivité de sa mère pouvait aussi servir d'exemple à tous les princes, que les sceptres et les couronnes ne sont pas suffisants pour exempter ceux qui les portent des misères et calamités ordinaires. Leurs ennemis auraient voulu les tenir ensemble prisonniers, et s'ils y

1. *Lettres de Marie Stuart*, t. V, p. 470.

2. Lettre de Castelnau à Marie Stuart, en date du 20 mai 1584, publiée dans les *Addit. aux Mémoires de Castelnau*, t. I, p. 615 et suiv.

3. Les pièces relatives à l'ambassade de Seaton en France se trouvent dans les archives de la famille d'Esneval. Il en existe aussi une copie dans les mss. de la Bibl. imp., f. Béthune, n° 8807. — Cf. *Egerton*, p. 191, et *Papiers d'État relatifs à l'Écosse*, t. II, p. 635 et suiv.

avaient réussi, la mère et le fils « auroient déjà achevé leurs jours d'une piteuse tragédie. » Le seul moyen de résister à de tels dangers était l'appui d'un « bon, ancien et fidèle allié comme Sa Majesté très-chrétienne. » Les Écossais invoquaient les souvenirs d'une alliance de *huit cents ans* avec la France, leurs anciens services, et enfin la foi jurée. Secours pécuniaires, protection efficace contre l'Angleterre, renouvellement des traités précédents, entretien d'une compagnie d'hommes d'armes écossais, payée par la France, et servant en Écosse, réorganisation de la garde écossaise des rois de France avec tous les anciens priviléges et honneurs « qu'elle avoit obtenus et acquis de son propre sang, » liberté commerciale pour les marchands écossais, enfin, intervention active en faveur de la reine prisonnière, telles étaient les principales demandes adressées à Henri III par lord Seaton. Il terminait son mémoire par d'énergiques prières en faveur de Marie Stuart, « pour le service de laquelle le roi son fils voudroit sacrifier non-seulement ses biens et tous ses moyens, mais même sa propre vie. »

Henri III fut loin de répondre aux espérances des Écossais. Il se borna à promettre à Jacques VI une pension de vingt mille livres, qui fut probablement très-mal servie[1]. Quant aux autres demandes de Seaton, elles furent rejetées ou éludées[2]. Catherine de Médicis voulut entamer une négociation matrimoniale, et, afin d'éloigner Jacques d'une union plus étroite avec l'Espagne ou l'Angleterre, elle lui fit proposer la main d'une princesse de la maison de Lorraine. Mais le roi d'Écosse répondit qu'il fallait d'abord obtenir le consentement de la noblesse et des états d'Écosse, et le seul moyen d'y parvenir était de montrer que le roi de France « ne faisoit pas moins état de lui et de ses sujets que ses

1. Le brevet de cette pension se trouve dans les archives de la famille d'Esneval.

2. Réponse du secrétaire d'État Pinart à lord Seaton; ms. de la Bibl. imp., f. Béthune, n° 8807.

prédécesseurs avoient fait des anciens rois d'Écosse[1]. » Bref, Jacques ou plutôt Arran voulait avant tout l'argent et les secours de la France. Henri III, prodigue pour ses plaisirs et ses favoris, était sans argent pour ses alliés. Ainsi se perdait l'occasion de profiter de la révolution opérée en Écosse et de la réaction favorable à Marie Stuart. Elle avait été si vive que les livres de Buchanan furent proscrits et brûlés[2]. Mais Arran, mécontent de n'avoir trouvé en France « que de froides et maigres ressources[3], » se tourna vers l'Angleterre, et offrit de lui vendre Jacques et l'Écosse.

1. Bibl. imp., ms., f. Béthune, n° 8807.
2. *Pièces justificatives;* lettre de Castelnau du 16 juillet 1584.
3. *Ibidem.*

CHAPITRE X.

Négociations d'Arran avec l'Angleterre (juillet-août 1584). — Efforts de Michel de Castelnau pour conserver à la France l'alliance de l'Écosse (août-octobre 1584). — Indifférence de la cour de France pour l'Écosse et Marie Stuart. — Rappel de Michel de Castelnau (29 octobre 1584). — Gray envoyé en Angleterre par Jacques VI (novembre 1584); perfidie de cet ambassadeur. — Efforts de Castelnau pour le combattre; il venge Marie Stuart des calomnies répandues par ses ennemis (novembre 1584). — La captivité de Marie Stuart devient plus rigoureuse (1585). — Rupture entre Marie et Jacques VI (mars 1585). — État de la France; triomphe de la Ligue (juillet 1585). — Persécutions dirigées contre Marie Stuart. — Castelnau quitte l'Angleterre (septembre 1585).

Dès le mois de juillet 1584, Jacques VI écrivait à Élisabeth qu'il était prêt « à laisser toutes pratiques et intelligences avec tous les princes du monde, quels qu'ils fussent, pour se conduire d'après sa volonté[1]. » Arran, de son côté, s'engageait à soumettre à la reine d'Angleterre le roi et le royaume d'Écosse, sans que ni la France ni Jacques pussent s'y opposer[2]. C'était le plus vif désir d'Élisabeth, mais elle connaissait le caractère perfide du favori, et craignait d'être dupe d'une comédie qui enrichirait Arran à ses dépens. Walsingham montrait la même défiance : « Arran, disait-il[3], n'a pu faire ses affaires en France, il veut les faire en Angleterre. » Malgré ces soupçons, Élisabeth se décida à accepter les propositions d'Arran. Plus que jamais, elle

1. *Pièces justificatives;* lettre de Castelnau du 16 juillet 1584.
2. *Ibidem.*
3. *Ibidem.*

avait besoin de l'Écosse pour résister aux progrès effrayants de l'Espagne et assurer la sécurité des îles Britanniques. Le 10 juin 1584, le duc d'Anjou était mort[1], et avec lui disparaissait toute chance d'enlever la Belgique à Philippe II. Le 10 juillet, le prince d'Orange avait péri assassiné. L'Espagne, qui profitait de ce crime et qui l'avait inspiré[2], paraissait sur le point d'accabler les Pays-Bas. La Ligue, son alliée, agitait la France pour repousser du trône Henri de Bourbon. Élisabeth s'inquiétait, avec raison, de cette grandeur menaçante de Philippe[3]. Elle voulait lui opposer l'union des îles Britanniques ; tel fut le but des négociations qu'elle entama avec l'Écosse.

Le gouverneur de Berwick, lord Hunsdon, se rendit à la frontière d'Écosse pour conférer avec Arran. Tout parut se passer en pompes barbares, comme les aimaient les Écossais. Arran vint à l'entrevue avec sept ou huit mille chevaux (août 1584)[4]. Les négociations publiques eurent peu d'intérêt[5] ; mais dans des conférences secrètes on fit briller aux yeux de Jacques VI l'espérance de la couronne d'Angleterre, et Élisabeth obtint qu'il enverrait un ambassadeur pour traiter directement avec elle. Le choix tomba sur Gray, jeune Écossais, dont le crédit près de Jacques VI commençait à inquiéter Arran.

1. Plusieurs lettres de Castelnau donnent de curieux détails sur la douleur vraie ou simulée d'Élisabeth à la nouvelle de la mort du duc d'Anjou. Voy. *Pièces justificatives*, lettres de Castelnau des 16 et 28 juillet 1584.

2. Une lettre du principal ministre de Philippe II, Granvelle, en date du 10 août, parle du *pauvre Bourguignon qui a tiré l'arquebusade* (contre Orange). Il termine ainsi : « Le 10 juin, est mort Alençon ; le 10 juillet, Orange ; si le 10, jour de Saint-Laurent (10 août), mourait la reine, mère d'Alençon, ce serait une petite perte. » Ms. de la Bibl. imp., *Pays-Bas*, n° 377, 1 et 3. La lettre espagnole a été publiée dans l'ouvrage intitulé : *Life of Thom. Egerton*, p. 161.

3. *Pièces justificatives ;* lettre de Castelnau du 28 juillet 1584.

4. *Ibidem ;* lettre du 3 septembre 1584.

5. Voy. une lettre de lord Hunsdon à Walsingham, en date du 14 août 1584, et les articles de la négociation, dans l'appendice XLIII à l'*Histoire d'Écosse* de Robertson.

Le but de ces négociations n'échappait pas à Castelnau : « Les Anglois, écrivait-il à Henri III [1], voudroient vous retrancher toute intelligence avec l'Écosse, soit pour ruiner le roi d'Écosse, soit pour l'avoir sans vous à leur dévotion en vous amusant de paroles. » Il ne se laissait point distraire par les ruses d'Élisabeth, qui épuisait les ressources de son génie fécond pour détourner son attention, tromper sa surveillance et l'endormir dans une fatale sécurité. Tantôt elle lui disait que de grands rois, comme les souverains de France et d'Angleterre, ne devaient pas s'amuser « à si petit prince et si petit royaume [2] » que Jacques VI et l'Écosse. La grandeur du roi d'Espagne était de tout autre importance; il fallait énergiquement s'y opposer. Elle développait alors un plan d'intervention dans les Pays-Bas [3]. Tantôt elle faisait espérer à Castelnau la délivrance prochaine de Marie Stuart [4], et l'honneur d'une négociation à laquelle il attachait le plus grand prix. Enfin, elle entourait l'ambassadeur d'espions et de traîtres; Fowler et Archibald Douglas, qui avaient gagné la confiance de Castelnau, étaient vendus à l'Angleterre [5]. Walsingham avait corrompu un des secrétaires de l'ambassadeur, nommé Chérelles, et en obtenait communication des dépêches les plus importantes [6]. Entouré de ces trahisons, Castelnau tenait cependant en échec la diplomatie anglaise; mais la plus grande difficulté vint de la cour de France. Elle laissa voir à l'ambassadeur anglais son indifférence pour l'Écosse et Marie, et désavoua le zèle de Castelnau; il s'en plaignit avec vi-

1. *Pièces justificatives;* lettre de Castelnau du 3 septembre 1584.
2. *Ibidem.*
3. *Ibidem;* lettre du 18 septembre 1584.
4. *Ibidem;* lettre du 25 novembre 1584.
5. M. Labanoff, dans le recueil des *Lettres de Marie Stuart*, t. V, p. 361, a donné des preuves de ces trahisons, qui expliquent comment on trouve dans le *State-papers office* plusieurs lettres de Castelnau adressées à la cour de France.
6. Labanoff, *Lettres de Marie Stuart*, t. V, p. 361.

vacité : « On a assuré à cette reine, écrivait-il à Henri III, le 3 septembre 1584[1], que Votre Majesté ne se soucioit point des affaires du roi d'Écosse, ni de la liberté de la reine, sa mère; et que c'étoit moi qui faisois ces instances plutôt selon mon affection particulière que selon celle de Votre Majesté. » Il montrait ensuite les déplorables conséquences de cette indifférence, et sollicitait une intervention énergique soutenue de la présence d'un ambassadeur extraordinaire[2]. A ces instances, Henri III ne répondit que par une lettre de rappel (29 octobre 1584)[3]. Castelnau ne l'avait point demandé, et rien ne pouvait le faire prévoir. La cour voulut-elle se délivrer d'un ambassadeur dont les plaintes l'importunaient? On est réduit sur ce point à des doutes que n'éclaircissent ni les lettres de Castelnau ni les autres documents de l'époque. L'ambassadeur demanda un délai qu'exigeaient ses affaires domestiques[4], et qui se prolongea jusqu'au mois de septembre de l'année 1585.

Au moment où la cour de France rappelait ce fidèle et zélé serviteur, Élisabeth entamait une triple négociation, dont une seule était sérieuse. Nau, secrétaire de Marie Stuart, et Gray, envoyé de Jacques VI, se rendaient à Londres; le comte de Derby partait pour la France, où il

1. *Pièces justificatives;* lettre de Castelnau du 3 septembre 1584.

2. *Ibidem.*

3. Voici la lettre de rappel, d'après les mss. de la Bibl. imp., f. Béthune, n° 8808, fol. 56 recto : « Monsieur de Mauvissière, considérant le long temps qu'il y a que vous estes mon ambassadeur près la royne d'Angleterre, ma bonne sœur, j'ay pensé qu'il est bien requis de vous en revocquer, espérant me servir de vous en plus grande charge, quand l'occazion se présentera, ayant cependant ordonné pour aller en vostre place en Angleterre le sieur de Chasteauneuf de L'Aubespine, qui est vostre proche parent, lequel s'y acheminera bientost et prendra instruction de vous pour y continuer mes affaires et service, en quoy vous vous estes tousjours employé très-dignement. Aussy en ay-je le contentement et satisfaction que pourriez desirer, priant Dieu, monsieur de Mauvissière, vous avoir en sa sainte et digne garde. Escript à Saint-Léger, le XXIX[e] jour d'octobre 1584. »

4. *Pièces justificatives;* lettre de Castelnau du 14 octobre 1584. Le roi lui accorda le délai demandé par une lettre du 1[er] décembre 1584, ms. de la Bibl. imp., f. Béthune, n° 8808, fol. 58 verso.

allait porter à Henri III l'ordre de la Jarretière. Il devait en même temps négocier une intervention dans les Pays-Bas ; c'était un moyen de détourner l'attention de la France des affaires d'Écosse. Nau venait tenter un dernier et impuissant effort pour Marie Stuart. On lui donna d'abord des espérances qui éblouirent la reine prisonnière. Quant à Gray, il allait vendre aux Anglais Jacques et son royaume, et préparer le triste dénoûment de l'histoire de Marie Stuart. Gray est un des hommes les plus odieusement perfides dans cette époque si féconde en perfidies. Catholique, élève des jésuites, initié à tous les projets des Guise et de Marie Stuart, il feignit d'abord un zèle ardent pour la reine d'Écosse. Il reçut ses instructions[1], entretint une correspondance avec elle par l'intermédiaire de Castelnau, et, au moment même où il venait briser l'union de la mère et du fils, il affirmait que « son maître n'aimoit rien tant au monde que la reine sa mère[2]. »

Castelnau ne tarda pas à s'apercevoir de la perfidie de Gray. « Il étoit venu offrir à la reine d'Angleterre, écrivait-il à Henri III, le 25 novembre 1584[3], le roi d'Écosse en telle sorte qu'elle le voudroit avoir, l'assurant qu'il ne feroit jamais ni ne vouloit faire que ce qui lui plairoit. » Élisabeth touchait donc enfin au but de toutes ses intrigues, tandis que Castelnau voyait s'évanouir l'espérance qu'il avait longtemps nourrie de conclure, par la médiation de la France, un traité qui eût délivré Marie Stuart, uni étroitement la mère et le fils, et resserré l'amitié de la France et de l'Écosse. Cependant il n'abandonna pas la reine prisonnière : ne pouvant briser ses fers, il vengea du moins son honneur des calomnies de ses ennemis, « chose qui la contentoit presque autant que sa liberté[4]. » La comtesse de Shrewsbury et ses enfants

1. *Lettres de Marie Stuart*, t. VI, p. 16 et suiv.
2. *Pièces justificatives ;* lettre de Castelnau du 25 novembre 1584.
3. *Ibidem.*
4. *Ibidem.*

du premier lit, accusés d'avoir répandu des bruits injurieux contre Marie Stuart[1], furent appelés devant le conseil d'Angleterre et sommés de s'expliquer. Ils affirmèrent qu'ils étaient entièrement étrangers à ces calomnies, et déclarèrent « qu'ils n'avoient rien vu ni connu en elle qui ne fût digne d'une princesse, et qu'ils tenoient pour méchants ceux qui en avoient mal parlé. Ce qu'ils affirmeroient devant moi, ajoute Castelnau[2], comme ambassadeur de Votre Majesté, bailleroient par écrit et signeroient de leur main. » En effet, on rédigea la déclaration obtenue par les remontrances énergiques de Castelnau, et elle est parvenue jusqu'à nous.

Ce fut une consolation pour l'ambassadeur d'adoucir les chagrins de la captivité de Marie Stuart. Il eût voulu faire plus, et il prit un instant son désir pour une espérance[3]. Mais il ne tarda pas à reconnaître que la nouvelle négociation entamée avec Marie Stuart n'était qu'une ruse des Anglais pour dissimuler leurs intrigues avec Gray, et détourner l'attention de la reine d'Écosse[4]. Celle-ci, malgré l'étendue de ses concessions, ne put rien obtenir. Transférée, au mois de janvier 1585, de Wingfield à Tutbury, résidence triste et malsaine, enlevée à la garde du comte de Shrewsbury, qui avait su concilier la vigilance et l'humanité, elle fut soumise à la surveillance rigide et parfois insolente du puritain Amyas Pawlet. Elle attribua ce redoublement de dureté à la trahison de Gray, et écrivit à son fils pour se

1. *Pièces justificatives;* lettre de Castelnau du 25 novembre 1584. Voy. aussi *Lettres de Marie Stuart*, t. V, p. 389, 390, 394, 395, 396, 401, 402, 425, 426, 427, etc., et t. VI, p. 33 et suiv., p. 51 et suiv. La dernière lettre de Marie sur cette affaire est adressée à Élisabeth, et renferme une récrimination très-vive contre la comtesse de Shrewsbury. Marie Stuart rapporte les bruits injurieux que la comtesse répandait contre Élisabeth. Il est peu probable que cette curieuse lettre ait été mise sous les yeux de la reine d'Angleterre.

2. *Pièces justificatives;* lettre de Castelnau du 25 novembre 1584.

3. *Ibidem;* lettre du 14 novembre 1584.

4. Instructions données par Marie Stuart à son secrétaire Nau, t. VI, p. 58 et suiv. du recueil de ses lettres.

plaindre de cet ambassadeur. Mais elle ne reçut de Jacques qu'une réponse froide et sèche qui se terminait par ces mots : « Je vous ai toujours reconnue et reconnoîtrai, ma vie durant, pour *reine mère*[1]. » Cette lettre porta à Marie un des coups les plus cruels qu'elle ait reçus dans sa vie si mêlée de chagrins et d'infortunes. Elle se plaignit amèrement de son fils dans ses lettres à Élisabeth[2] et à Castelnau[3]. Elle menaça de déshériter Jacques et de le maudire, s'il méconnaissait ses droits et signait un traité avec l'Angleterre, sans y comprendre sa mère. « Lui sans moi, écrivait-elle à Castelnau[4], demeurera lord Darnley ou comte de Lennox. » Elle terminait sa lettre par ces paroles : « Je vous prie que de vraie et native reine, on ne me fasse plus *reine mère ;* car je ne connois point, l'association cessant, roi ni reine d'Écosse que moi[5]. » Ces plaintes et ces menaces ne servirent qu'à aigrir les esprits et à rendre irrévocable la rupture de la mère et du fils. La France, qui voyait avec douleur cette séparation, n'épousa pas cependant la querelle de Marie Stuart avec la chaleur qu'elle exigeait de ses amis. Vainement la reine d'Écosse insista pour que l'ambassadeur cessât de donner à son fils le titre de roi[6]. Castelnau, en transmettant sa lettre à la cour de France, blâmait Marie Stuart « d'en vouloir venir aux extrémités qui sont toujours dangereuses, surtout quand elles sont accompagnées de colère[7]. » Henri III fut du même avis, et refusa de rompre avec Jacques VI[8]. Quant à Élisabeth, elle triomphait du

1. Cette lettre a été publiée par Le Laboureur, *Addit. aux Mémoires de Castelnau*, t. I, p. 637, 638.
2. *Lettres de Marie Stuart*, t. VI, p. 128 et 133.
3. *Ibidem*, p. 122 et 141.
4. *Ibidem*, p. 143.
5. *Ibidem*, p. 148.
6. *Ibidem.*
7. Ms. de la Bibl. imp., suppl. fr., n° 593³, fol. 91 recto; lettre de Castelnau à Catherine en date du 14 avril 1585.
8. Ms. de la Bibl. imp., f. Béthune.

succès de ses intrigues. Ayant brisé l'association de Jacques et de Marie, elle ne se soucia plus des négociations entamées avec la reine d'Écosse; elle les laissa languir. Marie demanda vainement une réponse immédiate et positive, « ne voulant pas, disait-elle [1], demeurer liée tout ensemble des conditions si étroites qu'elle avoit proposées avec toute sincérité, et des ordres, observations et règlements plus précis et rigoureux que jamais en sa nouvelle prison. » Mais Élisabeth la traîna de délais en délais, pendant qu'elle s'efforçait d'enlacer l'Écosse de ses intrigues, et confiait à son ambassadeur, Ed. Wotton, le soin de conclure avec Jacques VI le traité dont Gray avait jeté les premiers fondements.

A cette époque, la France était trop divisée pour s'opposer au triomphe de la politique anglaise en Écosse. La Ligue, soutenue par Philippe II, venait de publier un manifeste menaçant et soulevait les provinces contre l'autorité royale. Le triomphe de ce parti eût augmenté la puissance de l'Espagne et inquiété Élisabeth. Aussi s'empressa-t-elle d'offrir à Henri III toutes les forces de l'Angleterre pour écraser les factieux [2]. Leicester et les plus illustres seigneurs de l'Angleterre offraient leur épée à Henri III. Ce n'était pas une vaine démonstration; l'intérêt d'Élisabeth était, avant tout, d'arrêter l'agrandissement de l'Espagne, dont la Ligue servait

1. *Lettres de Marie Stuart*, t. VI, p. 170, 171.

2. Ms. de la Bibl. imp., suppl. fr., n° 593 [3], fol. 273 et suiv. « Elle me vouldroit offrir pour vostre bien, repos et contentement, tout ce qui estoit en sa puissence, et vous envoyer dire le mesme comme estant resollue, sy l'aviez agréable, de courir la bonne et la mauvaise fortune avec V. M. comme avec son bon frère et voysin, etc. » Lettre autographe de Castelnau au roi, du 2 avril 1585. Le 6 avril, nouvelle lettre autographe de Castelnau; Elisabeth propose une ligue contre Philippe II : « Elle luy taillera tant de besongne en Hollande et Zellande et par tous le Pays-Bas, et metera tant de bons vaysseaulx à la mer pour aller audevant de ces trésors qui viennent des Indes et luy fera faire ung tel retranchement de vivres et blez, qui sont portez de ce royaulme aux dicts Pays-Bas et en Espaigne, qu'il trouvera combien l'Angleterre luy pourra nuyre pour secourir un bon frère et amy, et faire une telle diversion du mal qu'il veut jeter sur ses voisins, etc. » *Ibidem*, fol. 276 recto.

la politique, et on sait que plus tard elle n'épargna pas ses secours à Henri IV, pour établir son autorité sur les débris des factions. Castelnau, en transmettant les offres d'Élisabeth, se tient dans une réserve toute diplomatique[1] : « J'ai été prié de représenter tout ce que dessus; ce que je fais simplement sans y pouvoir ajouter rien du mien, pour ne savoir quelles sont vos intentions. » Cependant, dans une lettre postérieure à Catherine de Médicis[2], il laisse percer sa pensée, en rappelant les malheurs des guerres civiles : « Quand l'on vouloit y embarquer Votre Majesté, ceux qui pensoient bien faire leurs affaires par ce moyen vous disoient qu'il ne falloit que deux mille chevaux et sept ou huit mille hommes de pied, et bien peu d'argent pour rendre Sa Majesté victorieuse contre les huguenots et ceux qui prenoient les armes sous prétexte de religion, mais incontinent après il falloit avoir recours à toutes sortes d'étrangers (que j'ai presque tous amenés et mis hors du royaume), et Vos Majestés, réduites en telles extrémités, avec tout le royaume et leurs sujets, il n'y avoit homme si échauffé à la guerre qui ne vous suppliât de faire la paix après tant de sang répandu et de millions d'or qui n'ont servi qu'à réduire la France à un point près de se perdre par ses propres mains. » Malheureusement, les conseils de Castelnau s'adressaient à une cour efféminée, sans principes et sans courage; Henri III tergiversa quelque temps, remercia Élisabeth de ses offres[3], se lamenta sur les troubles de son royaume[4], et

1. Ms. de la Bibl. imp., suppl. fr., n° 593³, fol. 273 recto.

2. *Ibidem*, fol. 304 recto, lettre autographe de Michel de Castelnau, 16 mai 1585.

3. *Ibidem*, folio 304 recto et verso, et f. Colbert, n° 470, fol. 113 et suiv. « Je desire que là-dessus vous merciez de ma part ma dicte bonne sœur le plus affectueusement qu'il *vous sera possible*, etc. » Lettre de Henri III à Castelnau.

4. Ms. de la Bibl. imp., f. Colbert, n° 470, fol. 123 : « Je vouldrois que Dieu m'eust fait la grace de luy ressembler en cela sans veoir en mon royaulme tout le contraire de l'ayse et tranquillité qu'elle a au sien. » Voy. *ibidem*, fol. 133.

finit par subir honteusement les lois de la Ligue (traité de Nemours, 7 juillet 1585)[1].

Le moment de la crise approchait pour Élisabeth. L'Espagne venait de prendre Anvers ; le prince de Parme menaçait les provinces Bataves; la branche allemande de la maison d'Autriche était aux ordres de Philippe II[2]; l'Italie lui obéissait; la France semblait une de ses provinces; il marchait à grands pas à la monarchie universelle. Alors parut toute l'énergie d'Élisabeth. Résolue à une lutte décisive contre Philippe II et le parti dont il était l'âme, elle ne voulut pas épargner la reine d'Écosse. Marie était toujours dévouée à la Ligue. Ses agents en France lui rendaient compte des progrès des ligueurs comme du triomphe de la bonne cause[3]. On lui fit expier cette joie par un redoublement de rigueur, et de sinistres présages annoncèrent le sort qui lui était réservé. On avait enfermé dans la même tour que Marie « un pauvre jeune catholique accusé pour sa seule religion[4]. » On finit par l'étrangler presque à la vue de la reine[5]. Sous l'impression de ce cruel spectacle et au milieu de ces tristes pressentiments, Marie Stuart comprit la vérité des principes de tolérance, que L'Hôpital, Michel de Castelnau et les *politiques* avaient depuis longtemps proclamés. Elle écrivait à Élisabeth[6] : « Les exemples de notre siècle par toute la chrétienté ont donné assez de preuves combien les forces humaines peuvent peu en matière de

1. Ms. de la Bibl. imp., f. Colbert, n° 470, fol. 127, 103 et 141. Ce sont les dernières lettres de Henri III à Castelnau.

2. *Cambdeni Hist. Eliz.*, pars III, p. 391 : « Cum in Italia principes sin-« guli ejus nutum observent, pontifex romanus sit addictissimus; in Ger-« mania, familia austriaca longe lateque diffusa, aliæque eidem connubiis « conjunctæ quasi famulentur, etc. »

3. Lettres de de La Rue à Marie Suart, 18 mai et 24 août 1585, ms. de la Bibl. imp., f. Béthune, n° 8880, fol. 57 et 59; elles ont été publiées dans la collection *Egerton*, p. 48, 49 et 50.

4. *Lettres de Marie Stuart*, t. VI, p. 159.

5. *Ibidem*, p. 152 et 159.

6. *Ibidem*, p. 157, 158.

religion qui doit être inspirée d'en haut. » Cependant l'esprit de tolérance ne diminuait pas en elle l'ardeur religieuse, gloire et danger de cette époque. « Quand on viendroit là, ajoutait-elle [1], de vouloir attaquer à jeu ouvert ma religion, je suis toute prête, avec la grâce de Dieu, de baisser le col sous la hache pour y répandre mon sang devant toute la chrétienté, et le tiendrois à très-grande heur d'y marcher la première. Je ne le dis pas pour vaine gloire loin du danger. »

Ce fut dans ces tristes circonstances, au moment où prévalaient les partis extrêmes, où, d'un côté, l'Espagne, à la tête des Puissances catholiques, de l'autre, l'Angleterre ralliant tous les protestants, se préparaient à une lutte acharnée, au moment où la France s'annulait et où Marie Stuart allait être sacrifiée par son ennemie, que se termina l'ambassade de Michel de Castelnau. Il quitta l'Angleterre au mois de septembre 1585. On excusera, je l'espère, quelques mots de plus sur cet ambassadeur, qui ne se trouvera plus dans la suite mêlé à l'histoire de Marie Stuart. Réduit à la pauvreté, à la misère même [2], par la pénurie de la cour, il supporta l'infortune avec fermeté, avec noblesse : « De ma part, écrivait-il au secrétaire d'État Brulart [3], je suis résolu à faire gloire et honneur de la pauvreté et de la misère, et de n'avoir jamais rien acquis comme les autres font. » Au milieu de sa détresse il se montrait généreux et presque magnifique. Il accueillait sous son toit et nourrissait à sa table le philosophe persécuté, Jordano Bruno [4], qui payait son hospitalité par de pompeuses dédicaces [5]. Castelnau n'emporta

1. *Lettres de Marie Stuart*, t. VI, p. 158.

2. Voy. aux *Pièces justificatives*, lettres de Castelnau en date du 22 et du 26 octobre 1584. La lettre du 14 novembre 1584 donne surtout la plus triste idée de la situation de Castelnau.

3. Ms. de la Bibl. imp., f. Béthune, n° 8880, fol. 84; lettre autographe de Castelnau à Brulart, en date du 26 avril 1585.

4. Christ. Bartholmès, *Jordano Bruno*, t. I, p. 108; et Debs, thèse sur Jord. Bruno.

5. En 1583, Bruno dédia à Castelnau le traité latin intitulé : *Explicatio*

de son ambassade que la conscience d'un devoir loyalement accompli et l'estime d'Élisabeth, qui, dans cette lutte corps à corps, avait pu apprécier son caractère et ses talents. Elle écrivait au roi de France[1] : « Il est digne de manier une plus grande charge. » Malheureusement elle s'adressait à Henri III.

De retour en France, Castelnau, dépouillé du gouvernement de Saint-Dizier par le duc de Guise, persécuté par la Ligue qui pilla ses biens, accablé de chagrins domestiques et parvenu à l'âge de soixante-six ans, ne montra pas moins d'énergie pour la défense des principes d'ordre et d'intérêt national. Il combattit sous les drapeaux de Henri III et de Henri IV. Ce dernier reconnaît, dans une ordonnance du 25 avril 1590[2], « le service que lui fait ordinairement le sieur de Mauvissière au péril de sa vie, avec grande dépense. » Castelnau mourut à soixante-douze ans, en 1592, avant d'avoir vu le triomphe de la cause à laquelle il avait tout sacrifié. On regrette le silence des historiens contemporains, et principalement celui de de Thou, qui a dit si bien[3] : « Je ressens un vrai plaisir quand je puis transmettre à la postérité les noms des hommes que je crois dignes de l'estime publique. » Ce n'est que près de trente ans après la mort de Castelnau que son nom reparaît avec honneur par la publication des mémoires qu'il avait écrits pour son fils[4], et qu'il terminait par cette phrase si remarquable dans un siècle d'intolérance : « Tu connoîtras par ce qui est advenu que le

triginta sigillorum; en 1584, trois traités : 1° *La Cena de le Ceneri;* 2° *De la Causa;* 3° *De l'infinito universo e mondi.* La dédicace de la *Cena de le Ceneri* appelle Castelnau : *L'unico refugio de le muse;* édit. Wagner, de Leipsig, 1830, t. I, p. 122.

1. Lettre du 8 sept. 1585, ms. de la Bibl. imp., f. Colbert, n° 470, fol. 152.

2. Le Laboureur, *Addit. aux Mémoires de Castelnau*, t. III, p. 109, édit. de 1731.

3. Lettre de de Thou, citée par M. Patin, *Mélanges*, p. 232.

4. La première édition a été publiée en 1621, in-4. Elle n'est pas divisée en chapitres.

glaive spirituel, qui est le bon exemple des gens d'église, la charité, la prédication et autres bonnes œuvres, est plus nécessaire pour retrancher les hérésies et ramener au bon chemin ceux qui en sont dévoyés, que celui qui répand le sang de son prochain. » Depuis cette époque, des éditions nombreuses et annotées avec soin [1] ont prouvé l'estime que l'on faisait de ses mémoires. Le négociateur était moins connu, quoique déjà signalé pour son habileté [2]. J'ai essayé d'exposer ses titres comme ambassadeur; ce sera l'excuse de cette digression et des détails où je suis entré sur les négociations de Castelnau.

1. Les principales éditions sont celles de Le Laboureur, 1660, 2 vol. in-fol., avec addit. d'un grand nombre de pièces, et de J. Denys Godefroy, 3 vol. in-fol., Bruxelles, 1731. Les remarques de ces deux commentateurs ne portent pas sur le texte même de Castelnau, qui est souvent altéré, comme il arrive presque toujours dans les éditions posthumes.

2. M. Villemain l'appelle « le plus habile négociateur employé par Médicis. » *Études d'histoire moderne*, p. 415.

CHAPITRE XI.

Nouveaux efforts d'Élisabeth pour dominer en Écosse. — Complot de son ambassadeur Wotton; il échoue; Jacques arrêté à Stirling: triomphe de la faction anglaise. — Plaintes de Marie Stuart; mission de Charles de Prunelé, baron d'Esneval; vains efforts pour empêcher le traité de Berwick. — Union plus étroite de Marie avec l'Espagne; conjuration de Babington; arrestation des conjurés.

Avant de frapper Marie Stuart, Élisabeth voulait s'assurer un parti puissant en Europe. Elle envoya successivement en Allemagne et dans les États du Nord Thomas Bodlei [1] et Samuel Rogers [2] pour opposer une ligue protestante à la confédération catholique. Leicester venait de partir pour les Pays-Bas, dont Élisabeth avait accepté le protectorat. Mais l'Écosse lui importait plus que toutes les autres contrées.

Malgré toutes les protestations de Jacques VI, Élisabeth se défiait de sa dissimulation [3], et craignait qu'il ne cédât à l'influence des Guise [4]. Elle résolut de tenter les derniers efforts pour le gagner ou l'asservir. Du succès de cette entreprise allait dépendre le salut de Marie Stuart. C'est ce qu'atteste un Écossais, ancien ministre de Marie et de Jacques, historien impartial et bien informé [5] : « La mort de Marie Stuart ayant été arrêtée dans le conseil d'Élisabeth, on crut que,

1. Cambden, *Hist. d'Élis.*, p. 400.
2. Voy. aux *Pièces justificatives*, la lettre de Samuel Rogers à Paul Knibbe.
3. « Apparet supra annos simulare. » *Ibidem.*
4. « Quod ad regem Scotiæ attinet irretitus tenetur Guisianis factionibus. » *Ibidem.*
5. *Mémoires de J. Melvil*, t. II, p. 214, de la traduction française.

pour exécuter plus sûrement un coup si hardi, *il falloit auparavant s'assurer de la personne du roi d'Écosse, son fils.* »

La reine d'Angleterre avait près de Jacques VI un partisan d'autant plus zélé qu'il ne pouvait attendre que haine et mépris de la faction opposée. Gray balançait le crédit d'Arran. Élisabeth avait envoyé en Écosse, pour le seconder, Édouard Wotton, d'un esprit vif et ardent, d'une imagination féconde en ressources, peu scrupuleux sur les moyens, capable d'amuser Jacques par ses saillies, de l'entourer de ses intrigues et de l'endormir par ses promesses. Le premier soin et le premier succès de Wotton furent la rupture définitive de l'association de Marie Stuart et de son fils[1]. Il voulut ensuite renverser Arran[2], mais il rencontra alors de sérieuses difficultés. Jacques tenait à son favori. Aussi rusé que les Anglais, le roi d'Écosse acceptait leurs promesses et leurs présents, mais sans se donner à eux. Wotton, après de nombreuses et vaines tentatives pour éloigner le favori, résolut de le faire assassiner[3]; mais Arran se tenait sur ses gardes et déjoua le complot. Restait un dernier moyen, la guerre civile : Wotton le tenta. De concert avec Gray et les ministres protestants, il appela en Écosse les bannis Angus, Marr, Glamis et les Hamilton[4], qui se tenaient toujours sur la frontière. Mais Arran, expert depuis longtemps dans cette politique de ruses et d'intrigues, découvrit la conjuration. Le colonel Stuart accusa Wotton en présence du roi; l'ambassadeur anglais craignit d'être arrêté, prit la fuite et se retira à Berwick[5]. Élisabeth le désavoua et le punit de son mauvais succès. Gray, plus habile, sut cacher ses intrigues, repousser les

1. Les instructions données à Ed. Wotton sont conservées dans le *State paper office*; elles ont été analysées par P. F. Tytler, *Hist. of Scotland*, t. VIII, p. 221.

2. P. F. Tytler, *ibidem*, p. 222.

3. *Idem*, *ibidem*, p. 225.

4. *Idem*, *ibidem*, p. 230-234.

5. *Idem*, *ibidem*, p. 239. Voy. aussi les documents tirés des archives de la famille d'Esneval, aux *Pièces justificatives*.

accusations d'Arran, conserver la faveur du roi, l'endormir par des conseils perfides et enfin le livrer aux conjurés dans Stirling (octobre 1585)[1]. Arran, réduit à la fuite, erra quelque temps en Écosse, et finit par périr assassiné[2]. L'Écosse fut alors dominée par la faction anglaise. Marr s'empara du château de Stirling; le commandement de la garde du roi fut donné à Glamis, et J. Hamilton, lord d'Arbroath, eut la forteresse de Dumbarton[3]. Jacques subit avec résignation et presque avec joie une domination qu'adoucissaient les flatteries de Gray, le ton respectueux des conjurés, le caractère de lord d'Arbroath, bientôt admis dans l'intimité royale, enfin la perspective de la couronne d'Angleterre, qu'on ne cessait de montrer au roi d'Écosse comme récompense de son dévouement à Élisabeth. Tout était préparé pour la conclusion de cette alliance intime de l'Écosse et de l'Angleterre, que poursuivait depuis plus de vingt ans une politique astucieuse et persévérante. Gray se hâta d'avertir Élisabeth, qui envoya en Écosse William Knollis pour conclure le traité[4].

Le triomphe de la faction anglaise et la captivité de Jacques VI, entre les mains des conjurés, pénétrèrent Marie Stuart d'une vive douleur : « Ces nouvelles, écrivait-elle le 8 décembre 1585[5], m'ont ajouté affliction sur affliction.... Je reconnois en cet accident un juste jugement de Dieu sur mon enfant, le châtiant pour le ramener, comme j'espère, à résipiscence d'avoir manqué de son devoir, foi et promesses vers sa vraie, naturelle et très-affectionnée mère, se laissant séparer d'elle pour se commettre, dénué de toute défense, aux embûches et perfidies de ses ennemis, tant de fois expérimentées contre lui-même et toute sa race. » Après la reine offensée reparaissait la mère : « Je ne puis que,

1. P. F. Tytler, *Hist. of Scotland*, t. VIII, p. 240.
2. De Thou, *Hist. de son temps*, liv. LXXXVI.
3. P. F. Tytler, *Hist. of Scotland*, t. VIII, p. 242.
4. *Idem*, *ibidem*, p. 243.
5. *Lettres de Marie Stuart*, t. VI, p. 237 et suiv.

comme mère très-affectionnée que je lui ai toujours été et serai jusqu'à la mort, je ne ressente jusqu'au plus profond de mon cœur sa présente misère, et ne fasse tous les efforts que je pourrai, fût-ce au hasard de ma vie propre, pour garantir la sienne des dangers imminents où je la vois. »

Cette lettre, adressée à l'ambassadeur français à Londres, se terminait par de vives instances pour obtenir l'intervention de la France en faveur du roi d'Écosse. L'ambassadeur était alors L'Aubépine de Châteauneuf, qui, en septembre 1585, avait remplacé Michel de Castelnau. Sa position était difficile auprès d'une cour qui le regardait comme l'agent des Guise[1], et son inexpérience des affaires d'Écosse augmentait encore les dangers que courait l'alliance française dans ce pays. Henri III se décida donc, mais beaucoup trop tard, à envoyer en Écosse un ambassadeur spécial pour lutter contre la faction anglaise. Il choisit Charles de Prunelé, baron d'Esneval et vidame de Normandie, jeune seigneur que recommandaient surtout sa haute naissance et son titre de gendre du secrétaire d'État Pinart[2]. Rétablir l'harmonie entre Jacques et ses sujets par la médiation de la France, raffermir l'union des deux couronnes, tel était en substance le but de la mission du baron d'Esneval[3]. On ajouta à ces instructions

1. « *Laubespinæus* totus Guisianæ factioni devotus. » *Cambdeni Hist. Elix.*, pars III, p. 483.

2. J'insisterai sur cette ambassade du baron d'Esneval, à cause de son importance et du silence de presque tous les historiens. Anciens et modernes, français et anglais, Cambden et de Thou, Lingard et Sismondi, Sharon-Turner et P. F. Tytler, n'ont pas tenu compte de ce dernier effort tenté par la France pour conserver son influence en Écosse. Cambden et Robertson ont nommé d'Esneval, mais sans donner de détails sur son ambassade. Raumer, qui ne fait que l'indiquer, la place en octobre 1584 (Voy. *Élisabeth et Marie Stuart* (allemand), p. 384). P. F. Tytler, occupé des négociations anglaises, ne cite pas même le nom de l'ambassadeur français. On a imprimé quelques-unes des pièces de cette ambassade dans l'ouvrage intitulé : *Life of Thom. Egerton.* J'ai communiqué à M. Teulet les documents relatifs à la mission de d'Esneval qu'il a imprimés dans les *Papiers d'État relatifs à l'Écosse.* Mais, comme je l'ai fait remarquer, cet ouvrage n'est pas dans le commerce de la librairie, et a presque la rareté d'un manuscrit.

3. Instructions données au baron d'Esneval, aux *Pièces justificatives.*

une recommandation banale en faveur de Marie Stuart. Il devait s'efforcer de réconcilier Marie Stuart et son fils, mais en évitant tout ce qui pourrait éveiller la jalousie et la défiance de l'Angleterre[1]. Il n'est pas question de la liberté de Marie. Et cependant, lorsque L'Aubépine de Châteauneuf transmettait au roi les doléances de cette princesse, et sollicitait l'intervention de la France, Henri III lui répondait: « Ce sera dorénavant au sieur d'Esneval, qui est sur le lieu, à y faire tous les bons offices qu'il pourra[2]. »

Le baron d'Esneval partit pour l'Écosse à la fin de l'année 1585, et y arriva au commencement de 1586. Il reconnut sur-le-champ les difficultés de sa position. La faction anglaise, qui entourait et dominait Jacques VI, lui fit attendre longtemps sa première audience[3]. Lorsqu'enfin il l'obtint, il trouva un roi profondément dissimulé, et qui ne différait son traité avec l'Angleterre que pour se vendre plus chèrement. Parmi les courtisans, deux seulement paraissaient accessibles aux instances de l'ambassadeur. C'étaient Maitland, comte de Lethington, chancelier d'Écosse, et J. Hamilton, lord d'Arbroath. Le second était d'une famille jadis dévouée à la France. Son frère, Claude Hamilton, était catholique et zélé pour Marie Stuart. Henri III l'envoya en Écosse pour seconder son ambassadeur, et lui fit présent de cinq cents écus[4]. Il voulait offrir un anneau de la même valeur au lord d'Arbroath; mais l'argent manquait, et il ne put donner que des promesses. Il défendit expressément à son ambassadeur de prendre aucun engagement avec les

1. Instructions données au baron d'Esneval, ap. *Egerton*, p. 58-61.

2. Lettre de Henri III à Châteauneuf, 16 fév. 1586, archives de la famille d'Esneval, et ap. *Egerton*, p. 222. Le ton de Henri III en face d'Élisabeth est toujours humble et soumis, et surtout quand il s'agit de Marie Stuart : « S'il vient à propos que vous en puissiez faire ouverture (de la liberté de Marie), vous regarderez que ce soit si modestement et de telle façon qu'on ne puisse mal soupçonner ni l'interpréter en mauvaise part, etc. » Voy. *Pièces justificatives.*

3. Voy. *Pièces justificatives.*

4. *Ibidem.*

seigneurs écossais, habitués, comme leur roi, à tendre la main à l'étranger [1]. C'était renoncer à l'alliance d'une nation pauvre et avide, tentée par l'or de l'Angleterre.

Restait un parti moins nombreux, mais ardent, dévoué à Marie Stuart et prêt à tout sacrifier pour la défense de ses opinions religieuses. A la tête étaient les lords Huntley, Crawford, Montrose, Maxwell, Claude Hamilton et quelques autres sous la direction du jésuite Holt et de ses compagnons. Impatients du joug anglais et de la domination protestante, ces Écossais voulaient en appeler aux armes et délivrer Jacques VI de la tyrannie de leurs ennemis [2]. Ils s'adressèrent à d'Esneval et lui demandèrent l'appui de la France, annonçant qu'à son défaut ils invoqueraient le secours du pape et de l'Espagne [3]. Mais une résolution énergique ne convenait ni à la situation ni au caractère de Henri III. Il ne vit dans les propositions du parti catholique qu'un artifice de Philippe II. « Il y a beaucoup d'apparence, écrivait-il à son ambassadeur [4], que ces seigneurs auront été stimulés et excités par les jésuites secrètement envoyés par le roi d'Espagne. » Du reste, il était décidé à ne pas donner suite aux propositions que lui transmettait d'Esneval. « Quand j'en aurois la volonté, ajoutait-il [5], je ne puis aider ni assister de mes moyens les catholiques d'Écosse à cause des grandes affaires et dépenses, èsquelles je suis constitué par les présents troubles et guerre de mon royaume. » Il recommandait à son ambassadeur une intervention toute pacifique : engager les sujets à la soumission, le roi à la tolérance, telle était sa mission. Elle ne pouvait convenir aux catholiques. Ils demandaient de l'énergie, et ne trouvaient que mollesse ; sollicitaient la guerre, et n'obtenaient que des

1. Lettre de Henri III, 9 mars 1586, aux *Pièces justificatives*.
2. Lettre de Henri III, 18 avril 1586, *ibidem*.
3. *Ibidem*.
4. *Ibidem*.
5. *Ibidem*.

promesses d'intercession. Ils accusèrent la France de faiblesse et même de trahison. D'Esneval, peu habitué à ces natures sauvages, se plaignit à son beau-père, le secrétaire d'État Pinart, d'être relégué dans un pays de *barbares*[1]. Est-il nécessaire, après ces détails, d'insister sur la mauvaise foi des ambassadeurs anglais, qui représentent la diplomatie française comme excitant les passions de la minorité écossaise et la poussant à la guerre civile[2]?

Quelque difficile que fût la position de l'envoyé de Henri III, quelque faibles que fussent ses ressources, sa présence en Écosse inquiétait Élisabeth. Elle lui opposa Thomas Randolph, un des vétérans de la diplomatie anglaise (mars 1586)[3]. Il connaissait admirablement les Écossais et leur roi. Il vit bientôt que l'unique but de Jacques et de ses ministres était de se faire acheter à un plus haut prix[4]. Argent et pensions, tout fut accordé, et les principales conditions de la ligue entre l'Angleterre et l'Écosse furent promptement arrêtées. Cependant d'Esneval fit de louables efforts pour s'y opposer. Il rappela l'ancienne amitié de la France et de l'Écosse, l'avantage qu'en avaient retiré les deux pays et surtout l'Écosse[5]; il opposa la loyauté éprouvée de la France à la perfidie anglaise. Cette ligue aurait pour premier résultat de faire perdre à Jacques l'affection maternelle[6]. Elle l'exposerait à tous les dangers de l'Angleterre menacée d'une invasion formidable[7]. Et pourquoi? Pour résister à une prétendue ligue catholique, chimère inventée par les Anglais. La crainte d'un péril imaginaire

1. *Lettres de Marie Stuart*, t. VII, p. 186; lettre de l'archevêque de Glascow, ambassadeur de Marie Stuart à Paris.

2. Voy. l'analyse de la correspondance des ambassadeurs anglais dans l'*Histoire d'Écosse*, par P. F. Tytler, t. VIII, p. 245, 246. M. Tytler semble croire à la vérité de ces assertions mensongères.

3. P. F. Tytler, t. VIII, p. 244.

4. *Idem*, *ibidem*, p. 247.

5. Voy. aux *Pièces justificatives*, la lettre de d'Esneval à Jacques VI.

6. *Ibidem.*

7. *Ibidem.*

le précipiterait dans un danger réel. « Mais, disaient les adversaires de la France, comment l'Écosse protestante peut-elle s'allier avec un pays dominé par les Guise et où de sanguinaires édits proscrivent la religion évangélique ? » L'objection était grave dans ces temps de luttes religieuses. Cependant d'Esneval y répondait par l'exemple même de l'Angleterre : « Le roi de France, disait-il, n'a fait qu'imiter l'Angleterre, où une seule religion est permise; il a voulu se conformer aux maximes de ses pères, qui ont maintenu la tranquillité publique en maintenant l'unité religieuse[1]. » « En ce faisant, le roi très-chrétien remet les choses au même ordre que les rois ses prédécesseurs ont fait observer depuis l'institution de la monarchie jusques au règne du feu roi Charles son frère ; pendant que l'on a vécu avec l'établissement d'une seule religion catholique, il se peut dire que le royaume de France a été fort heureux et exempt de tous troubles, divisions et guerres civiles[2]. » D'ailleurs, ajoutait d'Esneval, Henri III n'avait nullement l'intention d'imposer sa religion aux peuples voisins; et même, dans son royaume, il s'efforçait de ramener les protestants par la douceur plutôt que par la violence[3].

Aux considérations religieuses Élisabeth mêlait l'intérêt politique. Elle faisait briller aux yeux de Jacques VI la couronne des trois royaumes comme récompense de sa fidélité aux Anglais. D'Esneval s'efforça de combattre des espérances qui séduisaient le roi d'Écosse. Ce n'était, disait-il, qu'un leurre dont les Anglais cherchaient à « farder et emmiel-

1. Voy. la lettre de d'Esneval, *Pièces justificatives*.

2. Lettre de d'Esneval au roi, non datée; archives de la famille d'Esneval.

3. Lettre de Henri III à d'Esneval, 15 avril 1586 : « N'y ayant aucun roy ou prince qui me puisse justement reprocher que j'aye provocqué ou induict ses subjectz à desobéissance soubz le fondement de la relligion ny aultre, ny que je leur aye donné tant soit peu d'assistance, ayde ny support, sçaichant combien il est pernicieux et de dangereux exemple de fomenter les eslevations des mauvais et desloiaux subjectz. » Archives de la famille d'Esneval.

ler[1] » leurs perfides propositions. Élisabeth ne voulait ni ne pouvait disposer de la couronne d'Angleterre. Elle ne le voulait pas ; car elle savait qu'il y en a beaucoup plus qui adorent le soleil levant que le soleil couchant[2]. Elle ne le pouvait pas ; il s'agissait, en effet, d'une question nationale, qui ne se déciderait pas sans l'intervention du parlement. Jacques devait surtout compter en Angleterre sur les seigneurs dévoués à sa mère. Il se les aliénerait en signant une ligue avec Élisabeth, et ne ferait que fortifier le parti de ses adversaires[3].

Jacques VI écoutait les représentations de d'Esneval avec une apparence de docilité et de conviction. Il protestait de son amour pour la France et de son zèle pour le maintien de l'alliance française[4]. Mais, dans ses entretiens particuliers avec Thomas Randolph, il se moquait de l'inexpérience de l'ambassadeur français[5], et témoignait le dévouement le plus absolu pour l'Angleterre et la religion protestante. Dès le mois de mai 1586[6], la ligue entre l'Angleterre et l'Écosse était signée, et l'on n'attendait plus que la ratification solennelle des deux souverains. D'Esneval tenta un dernier effort. S'appuyant sur les anciens traités qui avaient garanti l'alliance de la France et de l'Écosse, il soutint que les deux nations s'étaient engagées à ne jamais conclure d'alliance sans se proposer au moins l'association. Jacques était donc obligé par serment de demander à Henri III s'il voulait

1. Voy. la lettre de d'Esneval, aux *Pièces justificatives*.
2. *Ibidem*.
3. *Ibidem*.
4. Dans une lettre ms. de d'Esneval à Jacques VI, on lit le passage suivant : « Sire, je dictz à V. M., à l'audience dernière qu'il luy pleut me donner, le plaisir que le roy vostre bon oncle m'avoyt escrit qu'il avoyt receu de l'asseurance qu'elle m'avoyt donnée de sa bonne correspondance à la bonne, sincère et vraye amitié de S. M. » Archives de la famille d'Esneval.
5. Lettre de Thom. Randolph à Walsingham, analysée par P. F. Tytler, *Hist. d'Écosse*, t. VIII, p. 246.
6. *Ibidem*.

être compris dans la nouvelle confédération. Mais Jacques répondit que la France avait traité sans l'Écosse et que l'Écosse pouvait aussi traiter sans la France[1]. Déjà les ambassadeurs anglais étaient arrivés à Berwick pour ratifier la ligue. Elle fut solennellement jurée et publiée le 5 (15) juillet 1586[2].

Les deux Puissances contractantes proclamaient d'abord la nécessité d'unir les protestants pour résister à la ligue catholique, qui menaçait la religion évangélique. La nouvelle association devait être préférée à toutes les ligues et alliances plus anciennes[3], et par conséquent l'union de l'Écosse et de la France était sacrifiée à l'amitié de l'Angleterre. Marie Stuart était aussi abandonnée par son fils. Le traité de Berwick ne stipulait rien pour sa liberté ni sa vie. Dès lors elle se trouva, selon l'expression de Le Laboureur, « reine sans sujets et mère sans fils[4]. » La présence de d'Esneval en Écosse n'avait plus d'objet, et il supportait avec impatience la société d'une noblesse turbulente et les relations avec un roi perfide. Il demanda et obtint son congé (juillet 1586)[5]. Cependant, avant de quitter l'Écosse, il insista fortement près de Jacques VI pour détourner ce prince de fournir des secours aux protestants de France[6]. Jacques s'engagea à respecter la neutralité, manifesta de nouveau l'intention « d'entretenir et conserver » l'amitié de la France[7], et remit à l'ambassadeur des lettres pour Henri III et Marie Stuart[8].

1. « Non sibi minus licere fœdus cum regina pacisci, rege inconsulto, « quam Gallo nuper cum illa, ipso inconsulto. » *Cambdeni Hist. Eliz.*, p. 427.

2. Le texte du traité de Berwick a été publié par Cambden, *Hist. d'Élisabeth*, p. 427-432; par Rymer, *Acta et fœdera*, t. VI, part. IV, p. 185 et suiv.; par Dumont, *Corpus diplom.*, t. V, I^re^ partie, p. 457.

3. « Non obstantibus quibuscumque tractatibus, amicitiarum fœderibus, confœderationibus inter alterutrum eorum et ejusdem religionis insectatores seu adversarios quoscumque prius initis. » Cambden, *ibid.*, p. 428, 429.

4. *Addit. aux Mémoires de Castelnau*, t. I, p. 642.

5. Archives de la famille d'Esneval.

6. *Ibidem*; lettre de d'Esneval à Jacques VI, juillet 1586.

7. Mémoire de d'Esneval au retour de son ambassade, aux *Pièces justificatives*.

8. *Ibidem*.

Ces vaines protestations ne firent pas illusion à la reine d'Écosse. Elle éclata en plaintes amères contre Henri III et Jacques. Elle accusait le roi de France de perfidie[1], et voulait exécuter enfin cette menace de malédiction et de spoliation suspendue depuis longtemps sur la tête de son fils. L'Espagne l'excitait, et profitait de son ressentiment pour s'emparer, en Écosse, du protectorat de la faction catholique. Ce fut à Philippe II que, suivant leur menace, s'adressèrent les chefs de ce parti. Ils le regardaient (ce sont les termes mêmes de leur lettre) « comme le protecteur de toute la chrétienté, et comme l'ancre de salut au milieu des tempêtes[2]. » Les demandes qu'ils adressèrent au roi d'Espagne ont été conservées parmi les papiers de Simancas. En voici le texte[3] : « Les princes et seigneurs catholiques du royaume d'Écosse, pour l'exécution de l'entreprise et résolution qu'ils ont fait de rétablir la religion catholique au dit pays, et chasser la faction angloise, et délivrer le roi et la reine sa mère, supplient très-humblement au roi catholique de leur vouloir octroyer les choses qui en suivent, à savoir :

« Six mille hommes soudoyés pour un an seulement pour s'opposer à la reine d'Angleterre, en cas que elle voulût entreprendre sur eux, se sentant assez forts d'eux-mêmes pour vaincre ce qui est du pays; cent cinquante mille écus pour fournir aux levées et frais de cette guerre, lesquels, pour témoigner de la sincerité dont ils procèdent, ils ne demandent être mis en leurs mains, mais seulement qu'ils soient

1. *Lettres de Marie Stuart*, t. VI, p. 363, 392 et 394 : « Si ne doutes-je que son maistre (Henri III) ne tienne avec ceste royne-la (Élisabeth) ung aultre train tout contraire à nos intentions. »

2. « Ad V. M., quem Deus singulari suo munere totius reipublicæ Chris-« tianæ columen esse voluit, tanquam ad sacram anchoram, in rebus adeo « afflictis, confugiunt. » Lettres manuscrites des nobles écossais du parti catholique à Philippe II, 20 mai 1586, archives de l'empire, cartons de Simancas, B 57^{356}, 57^{359}, 57^{360}, 57^{362}.

3. Archives de l'empire, cartons de Simancas, B 57^{238}. Cette pièce n'est pas datée; mais elle accompagne une lettre du 16 juillet 1586; *ibidem*, B 57^{237}.

déposités, dont étant assurés ils emploieront leur crédit et engageront leurs terres pour satisfaire à cette dépense, de laquelle il sera remboursé après sur leurs personnes ;

« Et, afin de pouvoir maintenir leur parti et s'opposer aux desseins de ceux qui leur pourront être contraires, ils supplient aussi Sa Majesté de leur vouloir accorder telle autre somme de deniers qu'il lui plaira pour les deux années suivantes seulement ;

« Ils s'assurent, moyennant la grâce de Dieu et ce secours qu'ils espèrent et attendent de Sa Majesté catholique, d'exécuter heureusement leur sainte résolution et entreprise ;

« Et promettent, outre ce, à Sa Majesté d'empêcher pour l'avenir qu'il ne se fasse au dit pays aucune levée de gens de guerre contre sa dite Majesté en faveur de la reine d'Angleterre ni d'autre que ce soit ;

« De remettre au pouvoir de Sa Majesté, dès maintenant ou quand bon lui semblera, un ou deux bons ports en Écosse, sur le bord de l'Angleterre, pour s'en servir contre la dite reine d'Angleterre, et de faire en sorte, leur roi étant délivré des mains des rebelles qui le forcent et detiennent, qu'il se rangera au giron de l'Église, (pour) reconnoître l'obligation qu'il aura à Sa Majesté catholique, et ne prendra alliance pour mariage que suivant l'avis de sa dite Majesté. »

Marie Stuart se livrait aussi à l'Espagne, et lui sacrifiait son fils et la France. Elle entretenait une correspondance active avec tous les agents de cette faction, avec les jésuites Holt et Parsons, avec Morgan, Paget, Fulgeam, Englesfield [1]. Cette correspondance passait par l'intermédiaire d'un misérable, nommé Gifford, qui livrait les lettres de Marie à Walsingham [2]. Le secrétaire d'État en faisait prendre copie, et

1. *Lettres de Marie Stuart*, t. VI, p. 312, 323, 325, 330, 333, 337, etc.
2. Mémoire de L'Aubépine de Châteauneuf, dans le *Recueil des Lettres de Marie Stuart*, t. VI, p. 274 et suiv.

connaissait ainsi tous les complots de la faction espagnole. Il se procura, entre autres, la fameuse lettre par laquelle Marie, réalisant un ancien projet, transmettait à Philippe II tous ses droits aux couronnes d'Écosse et d'Angleterre.

« Il y a un point, écrivait-elle à Mendoza [1], que j'ai réservé d'écrire à vous seul pour le mander de ma part au roi d'Espagne, sans que autre que lui, s'il est possible, en ait connoissance. C'est que considérant l'obstination si grande de mon fils en l'hérésie, laquelle je vous assure que j'ai pleurée et lamentée jour et nuit plus que ma propre calamité, et prévoyant sur ce le dommage de la religion catholique, par lui venant à la succession de ce royaume, j'ai pris délibération, en cas que mon fils ne se réduise avant ma mort à la religion catholique (dont je vois peu d'espérance tant qu'il restera en Écosse), de céder et donner mon droit, par testament, en la dite succession de cette couronne, au roi votre maître, le priant, moyennant ce, me prendre dorénavant en son entière protection, pareillement l'état et affaires de ce pays. » Marie Stuart insistait sur la nécessité d'un secret absolu : « S'il venoit à être révélé, ce seroit, en France, la perte de mon douaire; en Écosse, entière rupture avec mon fils, et en ce pays ma totale ruine et destruction. »

Dans d'autres lettres, Marie Stuart pressait Bernardin de Mendoza de réaliser les promesses faites au nom de Philippe II [2]. Envahir l'Angleterre, renverser Élisabeth, placer Marie Stuart à la tête des trois royaumes, telle était la dangereuse illusion dont l'Espagne berçait la reine d'Écosse. Mais Philippe II traînait tout en longueur, ses guerres comme ses vengeances. Les partisans de Marie Stuart s'impatientèrent de délais prolongés, et une conspiration se trama pour la délivrance de la reine d'Écosse et le meurtre

1. *Lettres de Marie Stuart*, t. VI, p. 310.
2. *Ibidem*, t. VI, p. 352. Voy. aussi p. 312, 333, 399, 404 et 412 du même recueil.

d'Élisabeth[1]. Babington était le chef du complot ; le jour et l'heure étaient arrêtés. Walsingham tenait tous les fils de la conjuration ; il avait entre les mains les lettres de Marie et des conjurés. Que fallait-il de plus ? l'Écosse était gagnée, la France impuissante, la Hollande en armes, l'Allemagne divisée, Philippe II menaçant et implacable. L'Angleterre voulait le prévenir, anéantir le parti espagnol dans les îles Britanniques, et une police odieuse lui avait livré des preuves trop certaines d'une conjuration. Babington et ses complices furent arrêtés, Marie éloignée de Chartley, pendant qu'on saisissait ses papiers ; enfin, tout se prépara pour le dénoûment de cette longue et lugubre tragédie.

1. *Lettres de Marie Stuart*, t. VI, p. 383 et 395. Je n'ai pas à examiner si Marie donna son consentement au meurtre d'Élisabeth. Ce qui est certain, c'est que les conjurés avaient résolu d'assassiner la reine d'Angleterre. On peut consulter sur ce point le prince Labanoff, t. VI, p. 397, 398, et Mignet, *Hist. de Marie Stuart*, t. II. p. 309 et suiv.

CHAPITRE XII.

Découverte de la conjuration de Babington (août 1586); irritation à Londres contre les Français (août-septembre); danger de Marie Stuart (septembre 1586); la cour en est avertie par des dépêches pressantes de l'ambassadeur, L'Aubépine de Châteauneuf (septembre-octobre 1586). — Apathie de Henri III. — Assemblée des lords d'Angleterre (8 octobre); formation du tribunal qui devait juger Marie Stuart. — Incertitude de l'ambassadeur français en Angleterre sur les véritables intentions de Henri III. — Procès de Marie Stuart (octobre 1586). — Condamnation de la reine d'Écosse (4 novembre 1586). — La sentence est confirmée par les deux chambres du parlement (8 novembre 1586).

Le baron d'Esneval revenait de son ambassade d'Écosse et arrivait à Londres au moment de l'arrestation de Babington et de ses complices. Il vit les feux de joie allumés dans toutes les rues, et entendit les volées des cloches qui retentirent pendant vingt-quatre heures à Londres, et eurent des échos dans toute l'Angleterre[1]. L'exaltation, l'effervescence du peuple anglais s'expliquent par les bruits sinistres qu'on répandait et que reproduit la lettre suivante, écrite par un protestant français réfugié en Angleterre[2]: « La trahison étoit telle, qu'on a voulu tuer et assassiner la reine d'Angleterre, tous les François réfugiés pour la religion, avec quelque nombre de grands seigneurs d'ici, tenant le même parti, et en même temps mettre en liberté la reine d'Écosse et la proclamer reine d'Angleterre. Au même temps se devoit trouver une armée navale d'Espagne pour y en-

1. Voy. le mémoire présenté par d'Esneval à Henri III au retour de son ambassade en Écosse; *Pièces justificatives*.

2. Archives de la famille d'Esneval; cette lettre est signée *De la Haye*.

trer, et pendant l'exécution de cette maudite conspiration se devoit révolter le royaume d'Irlande ; ce qu'il a fait, et y sont de présent en grand trouble. Mais les pauvres misérables conspirateurs ont été mal assistés de leur prétendu secours, de façon qu'on les pend là comme andouilles, et ici l'on procède rigoureusement. L'un des principaux chefs se pendit la dernière semaine avec sa jarretière, après s'être donné deux coups de couteau dans le ventre[1]. Ils ont déclaré de terribles merveilles de cette maudite tragédie par toute la chrétienté, même du vénérable pape ennemi d'icelle[2] (Dieu le veuille et ses suppôts amender, sinon les châtier selon leurs mérites). Bref, cette bonne princesse et tous nos réfugiés ont été délivrés par la main de Dieu de ce maudit massacre. »

La violence et même les grossièretés de ce langage caractérisent assez la disposition des esprits en Angleterre. Le peuple accusait l'ambassadeur français d'avoir fomenté le complot et de cacher dans son hôtel quelques-uns des conspirateurs[3]. Comme on n'osait pas violer cet asile protégé par le droit des gens, on cerna toutes les issues de l'hôtel. Sur la plainte de L'Aubépine de Châteauneuf, on éloigna les gardes, mais on continua d'exercer une surveillance secrète. Plusieurs des gens de Châteauneuf et de d'Esneval furent même arrêtés comme suspects et exposés aux injures d'une populace fanatique[4]. Aux réclamations de l'ambassadeur, Walsingham répondait froidement qu'il fallait prendre patience, et que lui-même n'avait pas été mieux traité à Paris à l'époque de la Saint-Barthélemy[5]. Les protestants français réfugiés en Angleterre n'étaient pas les

1. Il se nommait Bellamy. *Cambdeni Hist. Eliz.*, pars III, p. 444.

2. Sixte-Quint était loin d'être défavorable à Élisabeth, si l'on en croit Gregorio Leti, *Hist. d'Élisabeth*, t. II, p. 108 et suiv. de la trad. française.

3. Mémoire de d'Esneval, aux *Pièces justificatives*.

4. *Ibidem*.

5. Lettre de Châteauneuf à Henri III, 3 septembre 1586, ms. de la Bibl. imp., suppl. fr., n° 593², fol. 337. Cf. *Life of Thom. Egerton*, p. 229, 230.

moins ardents à accuser leurs compatriotes et à entretenir cette fermentation populaire[1]. Elle dura plus d'un mois. Le 12 septembre 1586, L'Aubépine écrivait au baron d'Esneval[2]: « Je vous prie de représenter au roi la façon dont on traite ses serviteurs en ce royaume. Sur le bruit de la descente des François, l'alarme fut si grande ici, que le peuple a cuidé (pensé) saccager tous les François et autres étrangers. Même hier deux de mes gens, allant par la ville, furent pris par le peuple, qui disoit que c'étoient espions qu'on avoit vus vers la tour. Aussitôt le maire me les renvoya ; mais le bruit est partout que notre armée de mer veut descendre ici, de sorte que, si le roi n'y met ordre avec pareil traitement aux Anglois en France, il sera beaucoup meilleur qu'il ne tienne plus d'ambassadeur en ce pays, et que nos marchands n'y viennent plus trafiquer. » Le 24 septembre, l'agitation durait encore : « Nous sommes en plus mauvais prédicament que jamais, écrivait à cette date Châteauneuf à d'Esneval[3], étant toute cette cour fort troublée avec l'opinion que ceci n'est pas sans que les princes étrangers l'aient su, et que nommément je suis de la partie, encore que, par toutes les dépositions des témoins et lettres, il ne s'en trouve rien. »

Mais c'était surtout contre Marie Stuart qu'éclatait la fureur des Anglais. On avait saisi tous ses papiers, et, comme L'Aubépine s'en plaignait au grand trésorier, Burgley lui répondit qu'Élisabeth communiquerait toutes les pièces à Henri III, et « qu'il y verroit tant de méchanceté, qu'il ne voudroit plus s'employer pour elle[4]. » La reine d'Angleterre envoya des ambassadeurs extraordinaires en France et en Écosse, pour montrer à Henri III et à Jacques VI

1. Mémoire de d'Esneval, aux *Pièces justificatives.*
2. Archives de la famille d'Esneval, lettre autographe de L'Aubépine, aux *Pièces justificatives.*
3. Archives de la famille d'Esneval, *ibidem.*
4. Mémoire de d'Esneval, aux *Pièces justificatives.*

la preuve de la conspiration, et mettre sous leurs yeux les pièces les plus propres à les irriter contre Marie Stuart, telles que sa correspondance avec l'Espagne et son testament en faveur de Philippe II[1]. Châteauneuf n'abandonna pas cependant la cause de la reine prisonnière. Dès le 3 septembre, il écrivait à Henri III pour l'avertir du danger de sa belle-sœur[2]. Lorsque d'Esneval le quitta dans les premiers jours de septembre, il le chargea de réveiller Henri III de son indolence; et, en effet, d'Esneval, dans le mémoire qu'il remit au roi[3], insista sur la nécessité d'envoyer promptement en Angleterre un ambassadeur extraordinaire et de gagner les principaux ministres d'Élisabeth. Le 7 septembre, Châteauneuf écrivait au roi, à Catherine, au secrétaire d'État Brulart[4], pour leur représenter la situation critique de Marie Stuart : « Il est besoin, disait-il à Catherine de Médicis[5], que l'autorité du roi intervienne plus forte que par les paroles d'un ambassadeur. » A ces pressantes dépêches, pas de réponse. Le 11 septembre, Châteauneuf s'adresse de nouveau au roi[6], à Catherine[7], à Brulart[8] : « Votre Majesté, écrivait-il à Catherine[9], aura vu l'état auquel est la reine d'Écosse, et depuis, les choses sont toujours allées en empirant. » Enfin, le 17 septembre, Henri III rompit ce silence inexplicable, et envoya à Châteauneuf une dépêche[10], où il lui annonçait que, par ses ordres, le secrétaire d'État, Brulart, avait fait des remon-

1. Mémoire de d'Esneval, aux *Pièces justificatives*.
2. Ms. de la Bibl. imp., suppl. fr., n° 593³, fol. 337 et suiv. Cf. *Life of Thom. Egerton*, p. 73, 74.
3. Mémoire de d'Esneval, aux *Pièces justificatives*.
4. Ms. de la Bibl. imp., suppl. fr., n° 593³, fol. 371, 341 et 343. Cf. *Life of Thom. Egerton*, p. 74 et 75.
5. Ms. de la Bibl. imp., *ibidem*, fol. 343 recto.
6. *Life of Thom. Egerton*, p. 76.
7. Ms. de la Bibl. imp., suppl. fr., n° 593³, fol. 345 recto.
8. *Ibidem*, fol. 347 recto. Cf. *Life of Thom. Egerton*, p. 76, 77.
9. Cette lettre n'a pas été imprimée dans le *Recueil d'Egerton*.
10. Ms. de la Bibl. imp., suppl. fr., n° 593³, fol. 349. Cf. *Life of Thom. Egerton*, p. 76, 77 et 78.

trances à l'ambassadeur d'Angleterre, et déclaré que la France ne pourrait voir sans indignation « qu'on attentât à la personne de la reine d'Écosse[1]. » A la réception de cette lettre, Châteauneuf demanda une audience à Élisabeth[2]; mais il s'affligeait du peu de crédit qu'avait la France, en proie aux guerres civiles, et il épanchait sa douleur dans ses lettres confidentielles à d'Esneval : « Je vous assure, lui écrivait-il[3], que le respect du roi (d'Écosse) aura ici plus de pouvoir que celui de notre maître. » L'audience qu'il obtint d'Élisabeth ne fit que le convaincre du mauvais vouloir de cette princesse. Elle rappela tous les complots où avait trempé Marie Stuart[4], et la nécessité d'assurer sa vie, « chose dont elle étoit requise de ses sujets, et même contrainte[5]. » En envoyant au roi le récit de cette audience, Châteauneuf annonçait le prochain départ d'une commission de lords et conseillers de la reine pour Fortheringay. Le même jour, 4 octobre, il écrivait confidentiellement à d'Esneval[6] : « Je dépêche encore ce porteur exprès vers le roi pour le fait de la reine d'Écosse, laquelle a, je vous assure, plus besoin que jamais d'être secourue et assistée de Sa Majesté, et crains bien que le peu de soin que l'on a de delà (de France) des affaires d'Angleterre *aide bien à perdre cette pauvre princesse*[7]. Je vous prie de communiquer à ce porteur le mémoire que je vous baillai à votre partement, à cette fin de l'instruire plus amplement, et vouloir, de votre part, tenir la main, étant par delà, *à ce que nous puissions remettre le service du roi et l'honneur de notre pays en quelque dignité*[8]. »

1. Ms. de la Bibl. imp., suppl. fr., n° 593³, fol. 319.
2. Ms., *ibidem*, fol. 355.
3. *Pièces justificatives;* lettre du 4 octobre 1586.
4. Ms. de la Bibl. imp., suppl. fr., n° 593³, fol. 361. Cf. *Life of Thom. Egerton*, p. 79 et 80.
5. Ms., *ibidem*, fol. 361.
6. Archives de la famille d'Esneval, aux *Pièces justificatives*.
7. Ces mots sont soulignés dans le manuscrit.
8. Ce membre de phrase est également souligné.

Le danger de Marie devenait chaque jour plus pressant. Elle était gravement compromise par les dépositions des conspirateurs et de son secrétaire Nau. La plupart des membres du conseil d'Angleterre la jugeaient coupable du crime prévu par un statut de la vingt-septième année du règne d'Élisabeth (1585). Cette loi cruelle punissait de mort, non-seulement les auteurs d'attentats contre le souverain, mais encore tous ceux qui les encourageraient ou pourraient en profiter[1]. L'ambassadeur français ne cessait de prévenir le roi des divers incidents du procès. « Hier, lui écrivait-il le 9 octobre 1586[2], furent assemblés tous les mylords de ce royaume au palais avec ceux du conseil privé et les chefs de la justice ordinaire, et en présence de tous fut, par monsieur le chancelier, récité le fait de la conjuration, puis lues toutes les lettres trouvées ès coffres de la reine d'Écosse avec la déposition de ses secrétaires qui y furent menés, et la déposition aussi de ceux qui ont été exécutés, et leur fut demandé leur avis. Tous répondirent, ce qui déjà étoit résolu, qui étoit de l'interroger sur ces points pour lui faire son procès, et furent délégués douze mylords qu'ils créèrent pairs pour cet effet avec tous ceux du conseil et les chefs de la justice, comme les présidents et procureur général. Tout cela partira, se rendra au lieu où est la dite dame[3], le quinzième de ce mois, pour l'interroger et juger si elle est digne de mort, et, à leur retour, le tout sera rapporté au parlement général de ce royaume, qui se tient au vingt-cinquième jour d'octobre, pour là être confirmé. »

Châteauneuf, ne recevant pas d'instructions de la cour, malgré ses instances réitérées, se décida cependant à faire une démarche auprès d'Élisabeth avant que les commissaires

1. Cambden, *Hist. d'Élis.*, p. 396.

2. Ms. de la Bibl. imp., suppl. fr., n° 593³, fol. 393 recto. Cf. *Life of Thom. Egerton*, p. 83.

3. Marie avait été transférée de Tixal à Fortheringay. Cambden donne les noms de tous les membres de la commission.

partissent pour juger Marie Stuart. Il lui adressa, le 17 octobre, une lettre où il lui rappelait tous les malheurs de la reine d'Écosse, et suppliait Élisabeth de lui accorder un défenseur, « ce qui, en nulle province du monde, n'est refusé à ceux qui sont accusés de crime capital[1]. » Cette lettre était dictée par un sentiment de justice et d'honneur que la France ne pouvait qu'approuver. Cependant telle était la faiblesse du gouvernement de cette époque, que Châteauneuf craignait d'être désavoué. Trois jours après avoir écrit cette lettre à Élisabeth, le 20 octobre 1586, il consultait confidentiellement le baron d'Esneval sur la conduite qu'il devait tenir[2] : « Je vous prie me mander privément et ouvertement l'intention de S. M. sur les choses de deçà. *Car il me semble que l'on se soucie fort peu par delà du fait de la reine d'Écosse et de ces quartiers*, comme je vous l'ai souvent dit. Partant, je serai très-aise de le savoir, *afin de me gouverner selon l'intention du maître.* Car ici je fais ce que je pense être raisonnable et de la dignité de la France, dont j'ai la mauvaise grâce de ceux-ci (des Anglais), qui en France me prêtent des choses pleines de mensonges et de calomnies pour faire valoir leur marchandise, et cependant faire leurs affaires à nos dépens. Le fait de la reine d'Écosse les occupe tellement qu'il ne se parle ici d'autre chose. *Je la tiens pour perdue et en très-mauvais état.* J'ai averti diligemment et expressément, comme vous savez. Du reste je demeurerai déchargé. »

Les tristes prévisions de Châteauneuf n'étaient que trop fondées. Élisabeth avait rejeté durement sa dernière requête. Le chambellan Hunsdon avait répondu, au nom de la reine[3], « qu'elle avoit bien et mûrement avisé avec son conseil ce qu'elle avoit à faire, sans qu'il fût besoin que autre la voulût conseiller. La reine d'Écosse, bien qu'elle fût née souveraine,

1. Archives de la famille d'Esneval, et ms. de la Bibl. imp., suppl. fr., n° 593³, fol. 375-376. Cette pièce porte la date du 17 octobre 1586.
2. Archives de la famille d'Esneval, *Pièces justificatives.*
3. Ms. de la Bibl. imp., suppl. fr., n° 593³, fol. 379 recto. Cf. *Egerton.*

se trouvant en son royaume et y ayant conspiré contre sa personne, étoit sujette aux lois d'Angleterre. Quant à ce que demandoit l'ambassadeur, qu'elle fût assistée de conseil pour répondre, il devoit savoir que ceux qui font et attentent cas semblables sont par toutes les lois civiles jugés indignes d'avoir conseil; partant, qu'elle pensoit en cela ne rien faire contre la forme ordinaire du droit en lui déniant toute assistance. »

Les juges étaient arrivés à Fortheringay, et le jeudi, 23 octobre, commença le procès de Marie Stuart. Les dépêches de Châteauneuf instruisirent Henri III de tous les détails[1] : « Elle sortit en une grande salle préparée à cet effet, où étoit un dais à côté duquel fut mise une chaire pour la dite dame reine et non sous le dit dais qui fut laissé vide, comme la place de la reine d'Angleterre, dont elle s'offensa, ainsi que j'entends, et dit qu'elle méritoit bien être sous le dais, puisqu'elle avoit épousé un roi de France. Après ce, voyant tous ces seigneurs et parmi eux force gens de justice, dit qu'il y avoit là beaucoup de gens de conseil, mais qu'il n'y en avoit pas un pour elle. Messieurs les chancelier et grand trésorier s'approchèrent avec le procureur général, qui lui exposèrent la charge qu'ils avoient, de la part de la reine, de l'interroger sur certaines lettres écrites de sa main à Babington et autres conjurés pour tuer la dite dame reine et envahir ce royaume. Elle ne voulut répondre en façon aucune pour le dit jour, alléguant qu'elle étoit reine qui ne connoissoit nul supérieur et qu'elle ne répondroit à autre qu'à la reine même, et ajouta parmi ce quelques paroles de colère. Sur cela, ils dépêchèrent à la dite dame leur maîtresse, qui écrivit aussitôt à la reine d'Écosse une lettre dont la teneur, tournée mot à mot de la phrase angloise, est :

« Vous avez fait dessein, en diverses sortes et matières, de

1. Dépêche du 30 octobre 1586, ms. de la Bibl. imp., suppl. fr., n° 593³, fol. 381. Cf. *Egerton*, p. 86, 87.

« m'ôter la vie et ruiner mon royaume par effusion de sang. « Je n'ai jamais procédé si durement contre vous, mais, « au contraire, vous ai maintenue et préservée comme moi- « même. Ces trahisons vous seront prouvées et faites manifes- « tes en votre endroit, et pourtant notre plaisir est que vous « répondiez à ma noblesse et aux pairs de mon royaume, « comme vous me feriez si j'étois là présente. Et, partant, je « vous mande, charge et commande leur faire réponse, ayant « bien entendu de votre arrogance; mais faites pleinement « et vous pourrez avoir plus de faveur de nous. ÉLISABETH. » Sans aucune autre subscription de *sœur* ni de *cousine.*

« Cette lettre arrivée le vendredi matin (24 octobre), elle sortit en public et persista à dire qu'elle ne pouvoit être jugée d'autre que de tous les rois de la chrétienté; qu'elle ne répondroit point devant eux. Bien leur vouloit-elle dire que par toutes voies elle avoit cherché sa liberté et la chercheroit tant qu'elle vivroit, mais qu'elle n'avoit jamais attenté à la vie de la reine ni été en communication avec Babington et les autres pour cet effet, ains seulement pour sa liberté, et que, quand la reine d'Angleterre l'interrogera elle-même, elle lui dira la vérité, ne voulant point qu'ils prissent tout ce qu'elle disoit pour réponse, laquelle elle ne voudroit faire sans conseil de V. M., en la protection de laquelle elle étoit. Et, comme le grand trésorier la prioit de vouloir voir les lettres écrites de sa main, elle se mit en quelque colère, disant qu'il y avoit là de ses ennemis présents qui lui avoient brassé cela, et se laissa aller à dire beaucoup de choses d'aigreur jusques à dire que véritablement elle avoit eu pratique avec plusieurs princes étrangers, même de faire venir des forces étrangères pour cet effet. Tout ce qu'elle dit fut écrit, puis lui fut relu et fait signer par tous les seigneurs là présents; lesquels reviennent ce jourd'hui et se doivent, à ce que j'entends, assembler un de ces jours, et sur ce qu'elle a dit la juger; et puis après, leur jugement sera confirmé par le parlement qui commencera dedans dix jours. »

L'Aubépine ajoutait un *post-scriptum*[1], qui ne pouvait laisser aucun doute sur le sort de Marie. « La reine d'Écosse ayant protesté longtemps qu'elle étoit reine souveraine et demandé acte de sa protestation, enfin elle répondit que elle avoit procuré sa liberté par tous moyens, fors que de consentir à attenter à la vie de la reine, mais bien de faire venir des forces étrangères en ce royaume pour se sauver, et que, pour cet effet, elle avoit eu intelligence avec Babington et les autres conjurés. Ce fait là seul la condamne, de sorte que tous ces seigneurs qui étoient là s'assembleront lundi prochain, 3me jour de novembre, et la jugeront coupable et digne de mort, comme je suis averti de bon lieu. »

En effet, le 3 novembre, les juges arrivèrent à Londres; le lendemain, ils se réunirent à Westminster dans la chambre étoilée, siégèrent jusqu'à cinq heures du soir, firent appeler plusieurs fois Nau et Curl, secrétaires de Marie Stuart, et enfin prononcèrent contre cette princesse une sentence de mort[2]. Quatre jours plus tard (8 novembre), les deux chambres du parlement confirmèrent la condamnation. Henri III assista avec une insouciance inexplicable à tous les actes de cette procédure, malgré les instances réitérées de son ambassadeur. Son attention était-elle absorbée par les négociations que suivait alors Catherine de Médicis avec le roi de Navarre[3]? Était-il dupe des ruses de Wotton, qu'Élisabeth avait envoyé en France pour lui présenter les pièces qu'elle « estimoit devoir aigrir le roi contre la reine d'Écosse et ses parents[4]? » Son ressentiment contre les Guise étouffait-il dans son cœur toute pitié pour leur nièce? Quels qu'aient été les motifs de sa conduite, il est certain qu'il montra une profonde indifférence pour le sort de Marie

1. Ms. de la Bibl. imp., suppl. fr., n° 593[3], fol. 382 recto.
2. *Ibidem*, fol. 389; cf. *Egerton*, p. 88, 89.
3. *Ibidem*, fol. 367 et 369.
4. *Ibidem*, fol. 387 recto; cf. *Egerton*, p. 85.

Stuart. Aux dépêches multipliées et pressantes de Châteauneuf, il répondit deux lettres (17 septembre et 13 octobre)[1]. L'ambassadeur sollicitait des mesures énergiques et l'envoi d'une mission extraordinaire, Henri se borna à quelques représentations sans chaleur et sans efficacité. Enfin, dans les derniers jours de novembre, il chargea Pomponne de Bellièvre de se rendre en Angleterre et de tenter un dernier effort en faveur de Marie Stuart.

1. Je n'ai pu retrouver la lettre de Henri III en date du 13 octobre 1586; mais elle est mentionnée dans la réponse de Châteauneuf, ms. de la Bibl. imp., suppl. fr., n° 593², fol. 381 verso.

CHAPITRE XIII.

Mission de Pomponne de Bellièvre en Angleterre (novembre 1586); soupçons du duc de Guise à l'occasion de cette ambassade. — Accusations de perfidie dirigées contre Henri III par les ligueurs. — Récit d'Aubery du Maurier. — Assertions paradoxales de Bayle; écrivains qui les ont adoptées. — Caractère de Pomponne de Bellièvre; instructions qu'il reçoit de Henri III. — Jacques VI envoie un ambassadeur à Londres. — Première audience de Bellièvre (7 décembre); deuxième audience (15 décembre). — La sentence de mort contre Marie Stuart est publiée (16 décembre).

L'ambassade de Pomponne de Bellièvre en Angleterre a donné lieu à des discussions historiques dont on trouve la trace même dans des ouvrages récents. Rien ne prouve mieux que cette polémique la nécessité d'un travail critique et approfondi sur la question qui nous occupe. Il suffira, pour s'en convaincre, d'exposer sommairement les opinions que l'on a émises sur la conduite de Henri III et de Catherine de Médicis, à l'égard de la reine d'Écosse en 1586.

Tout le monde sait que Henri III envoya en Angleterre Pomponne de Bellièvre à l'époque de la condamnation de Marie Stuart (novembre 1586). Mais les ligueurs répandirent le bruit que cette ambassade avait un autre but que la défense de la reine d'Écosse. A la première nouvelle de la mission de Bellièvre, Henri de Guise écrivait à Bernardin de Mendoza[1] (10 novembre 1586) : « L'on me mande de Paris que le sieur de Bellièvre doit aller en Angleterre pour solliciter les affaires de la reine d'Écosse. Ce voyage m'ap-

1. Archives de l'empire, sect. historique, *Papiers de Simancas*, B 57^{298}.

porte un merveilleux et juste soupçon, et est très-considérable, n'y ayant point de doute que ce sujet est le moindre qui l'y fait aller, et l'on se doit ressouvenir que c'est lui seul qui a traité et mis en avant et conclu l'alliance de Genève, et que tous les siens sont huguenots, et que lui a toujours favorisé ce parti, et est certain que, lui, va à traiter quelque sujet important pour la religion catholique; il faut avoir l'œil ouvert à toutes les particularités de ce voyage et y voir clair. » Peu de jours après (25 novembre 1586), le chef de la Ligue écrivait encore à l'ambassadeur espagnol[1] : « Vous avez vu le partement de Bellièvre pour aller assurer la ligue offensive et défensive avec la reine d'Angleterre, et conférer les moyens de l'avancer. »

Cette opinion fut accueillie avec empressement et propagée par Bernardin de Mendoza. Le 22 décembre 1586, il mandait à Alexandre Farnèse que la délivrance de Marie Stuart était le moindre souci de la cour de France[2]. Ces accusations de perfidie, adoptées par quelques cours étrangères[3], et répandues d'abord sourdement par les ligueurs[4], éclatèrent lorsqu'en 1589 la Ligue jeta le masque et rompit avec Henri III. Dans la lettre adressée au pape Sixte V pour demander la déposition de ce roi, on dit que « la rumeur publique l'accuse d'avoir trahi la reine d'Écosse[5]. » Les pamphlétaires, Louis d'Orléans et Boucher, répétèrent que

1. Archives de l'empire, sect. historique, *Papiers de Simancas*, B 57[304].

2. La lettre de l'ambassadeur espagnol est analysée dans l'ouvrage de Strada, *de Bello belgico*, decas secunda, lib. VIII, edit. juxta exempl. Romæ, ann. 1648, p. 480, 481.

3. Le marquis de Pisani, dans une dépêche du 13 juillet 1587, écrivait de Rome à Henri III : « Le pape a dit que quelque apparence de démonstration que fist Votre Majesté, elle étoit en très bonne intelligence avec la royne d'Angleterre. » Mémoires de Nevers, t. I, p. 757.

4. L'Étoile, *Journ. de Henri III*, édit. Petitot, p. 319.

5. « Constans in vulgo de prodita ad mortem Scotorum regina rumor. » Lettre des ligueurs à Sixte V, à la suite du pamphlet de Boucher, *de justa Henrici III abdicatione*, p. 247 verso, édit. de Paris, 1589, chez Nicol. Nivelle.

Henri III « avoit vendu le sang de sa belle-sœur[1]. » « La reine d'Angleterre, dit un autre libelliste d'un cynisme effronté[2], le conduit par le muffle comme un bœuf, et lui a fait trouver bonne la conspiration de la mort de sa belle-sœur la reine d'Écosse, que, sans son aveu, elle n'eût jamais osé attenter. »

Brantôme, avec sa légèreté ordinaire, laisse percer l'accusation, mais comme un simple bruit : « Pour avoir été notre reine, dit-il dans l'éloge de Marie Stuart, cela ne lui a guères servi. Il me semble que pour avoir été telle, on devoit craindre de la faire mourir, de peur de la vengeance ; et *y eût-on songé cent fois avant d'en venir là, si notre roi en eût voulu bien prendre l'affirmative ;* mais d'autant qu'alors il haïssoit messieurs de Guise, ses cousins, *il s'en soucia fort peu que par manière d'acquit.* Hélas ! qu'en pouvoit mais la pauvre innocente ? Voilà ce qu'en disoient aucuns. D'autres disoient et assuroient qu'il s'en formalisa fort. » Ainsi, au XVI^e^ siècle, tout se réduit aux accusations des ligueurs et aux doutes d'un conteur qui a peu de souci de la vérité.

Mais, à mesure qu'on s'éloigne des faits, l'accusation se précise. Je ne parle pas de Gregorio Leti, qui, dans sa *Vie de Sixte V*[3], passe d'une opinion à l'autre avec une facilité qui lui ôte tout crédit. Mais, en 1688, Louis Aubery, sieur du Maurier, dans la préface de ses *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande*, s'exprime en ces termes : « J'ai ouï dire à mon père qu'amis et ennemis concoururent à la mort de cette malheureuse reine. Il avoit appris de la bouche de M. de Bellièvre, qu'on envoya extraordinairement en Angleterre, en apparence pour solliciter pour la

1. « Serenissimæ Scotiæ reginæ, Francisci II fratris viduæ, proditum « defensionis specie sanguinem. » P. 208 recto du pamphlet *de justa Henrici III abdicatione.*

2. *Les meurs, humeurs et comportemens* de Henry de Valois; Paris, Antoine le Riche, 1589, p. 86.

3. T. II de la traduct. française, Paris, 1685.

vie de cette pauvre reine, et qui avoit une très-ample instruction à cette fin, qu'il en avoit une toute contraire de la main du roi Henri III pour exhorter la reine Élisabeth à faire décapiter cette ennemie commune de leurs personnes et de leurs royaumes. » Cette assertion paradoxale est avidement accueillie par Bayle. Il l'étend, la développe, la commente : « La sentence[1], dit-il, fut longtemps sursise, et n'auroit jamais été exécutée si la France n'y eût poussé Élisabeth. » Il reproduit ensuite textuellement les assertions de Louis Aubery, et ajoute[2] : « La raison d'une si étrange conduite étoit que la reine Marie étoit parente de messieurs de Guise, et entièrement à eux, si bien que la succession d'Élisabeth, plus âgée qu'elle, la regardant, il pouvoit arriver qu'elle devînt maîtresse de trois grands royaumes; auquel cas messieurs de Guise, soutenus de tant de forces, eussent fait en France tout ce que bon leur eût semblé, c'est-à-dire qu'ils eussent confiné dans un monastère le roi Henri III, tondu et revêtu d'un froc, selon la mesure de ce distique :

« Qui dedit ante duas unam abstulit; altera nutat;
Tertia tonsoris est facienda manu. »

Des esprits plus graves, des historiens savants et consciencieux ont adopté et répété ces assertions. Burnet[3], Rapin-Thoyras[4], et, de nos jours, Sharon Turner[5], n'ont pas craint d'accuser Henri III d'une perfide dissimulation,

1. *Critique générale de l'hist. du calvinisme du P. Maimbourg*, édit. de la Haye, 1727, 2me lettre, p. 13 et suiv.

2. *Ibidem;* voy. aussi *Dictionnaire critique et historique* de Bayle, article Élisabeth : « Il n'est point vrai que Henri III ait appris avec déplaisir la mort de Marie, ni qu'il eût envoyé Bellièvre pour sauver cette malheureuse reine; l'ambassade de Bellièvre ne fut qu'une comédie, etc. »

3. Burnet, *Hist. de mon temps*, t. II, p. 219, 220, collect. de *Mémoires relatifs à l'Hist. d'Angleterre*, par M. Guizot.

4. Rapin-Thoyras, *Hist. d'Angleterre*, édit. in-4°, t. II, p. 422.

5. Sharon Turner, *Reign of queen Elizabeth*, 2e édit., Lond. 1829, t. II, p. 457.

d'une trahison infâme, toujours en s'autorisant du témoignage de Louis Aubery. Qu'a-t-on opposé à ces allégations dénuées de preuves, mais séduisantes pour l'esprit de parti et de paradoxe? Des assertions non moins téméraires. Je ne parle pas des grands historiens du XVI^e^ siècle, des de Thou, des Cambden, qui n'ont pas songé à discuter ces questions et se sont bornés à raconter l'ambassade de Bellièvre. Mais Mézeray suppose à Henri III un zèle dont les documents authentiques sont loin de fournir la preuve; il parle de la mission d'un ambassadeur appelé Rancher-Foucaudière[1], dont on ne trouve trace dans aucune dépêche de cette époque. Varillas va bien plus loin. Cet écrivain fécond, qui se vantait de puiser la vérité à des sources ignorées avant lui, affirme que Henri III n'eut pas le temps de sauver sa belle-sœur[2]; tant le procès, la condamnation et l'exécution furent hâtés! Et cependant plus de six mois s'écoulèrent entre les premières nouvelles reçues par Henri III et la mort de la reine d'Écosse.

Une exposition impartiale des faits, s'appuyant sur des documents incontestables, sera le meilleur moyen d'éclaircir une question qui a été embrouillée à plaisir par la mauvaise foi et l'ignorance.

Pomponne de Bellièvre était un homme éminent, même au jugement d'historiens prévenus contre lui : « Le roi, dit Strada[3], lui confiait les missions les plus délicates; il était habile à se plier aux mœurs et aux temps, d'un talent merveilleux pour feindre, et d'une dextérité impénétrable pour

1. Mézeray, *Hist. de France*, t. III, p. 424, édit. de Paris, in-f°, 1751.

2. « L'affaire fut précipitée de sorte que la sentence de mort avoit esté prononcée avant que L'Aubespine, ambassadeur de France à Londres, eust eu le loisir d'employer pour un sujet si plausible les offices du roi son maître. » Varillas, *Hist. de Henri III*, t. III, in-4°, p. 76, édit. de 1694.

3. « Virum regi suo perquam gratum atque ardua quæque allegari so-
« litum; quippe solertem, morumque et temporum in primis callidum, ad
« simulanda vero negotia mire compositum, nec minus aliena arcana
« dexteritate inobservabili penetrantem quam sua opportune condentem. »
Stradæ *Alex. Parm.*, lib. IV, p. 195, édit. 1648, juxta exemplar Romæ.

deviner les secrets d'autrui et cacher les siens. » Les instructions que lui donna le roi ne sont pas connues, mais il est facile de s'en faire une idée par la correspondance de Bellièvre. L'affaire principale était, quoi qu'en aient dit les Espagnols et les ligueurs, la négociation pour Marie Stuart. L'ambassadeur devait aussi demander l'intervention d'Élisabeth auprès du roi de Navarre pour la pacification de la France ; mais il ne tarda pas à reconnaître que les étrangers, Anglais et Espagnols, ne cherchaient qu'à entretenir la guerre civile en France[1]. Enfin, il lui était recommandé de concerter ses démarches avec les ambassadeurs écossais, qui devaient intercéder pour Marie Stuart. Jusqu'alors Jacques VI s'était montré peu touché du danger de sa mère[2]. Mais le chargé d'affaires, laissé en Écosse par d'Esneval, Courcelles, était un homme zélé, dont l'activité inquiétait les Anglais[3], et qui ne cessait de provoquer une intervention efficace. Henri III lui vint en aide ; le 21 novembre, quelques jours après le départ de Bellièvre, il écrivit à Courcelles une lettre pressante : « Je desire, lui disait-il[4], que vous excitiez le roi d'Écosse à embrasser la défense et protection de sa mère, et lui témoigniez de ma part que, comme c'est chose de laquelle il sera grandement loué de tous les autres rois et princes souverains, il doit s'assurer que, y défaillant, ce lui sera un grand blâme et possible enfin un notable dommage en son particulier. » Les instances de Courcelles décidèrent Jacques à envoyer en Écosse un ambassadeur extraordinaire. Mais la faction protestante fit désigner Guillaume

1. « Si vous attendés que les Espaignols ou Anglois vous conseillent la paix, vous ne l'aurés jamais. Vous ne devés pas chercher chez les aultres ce que vous avés chez vous. » Lettre autographe de Bellièvre à Brulart, 18 décembre 1586. Ms. de la Bibl. imp., suppl. fr., n° 593³, fol. 425 recto.

2. Voy. les lettres de Courcelles au roi, ms. de la Bibl. imp., *ibidem*, fol. 363, 364, 365, 383, 384, 385.

3. « Corcelius, homo irrequieti ingenii. » *Cambdeni Hist. Elix.*, pars III, p. 426.

4. Lettre de Henri III à Courcelles, publiée par M. Labanoff dans le 1er recueil des *Lettres de Marie Stuart* (1839), p. 151.

Keith, que Courcelles appelle dans ses lettres au roi et à Châteauneuf *un petit Anglais, un homme de peu d'étoffe, pensionnaire d'Élisabeth* [1]. L'imminence du danger et surtout les instances de Courcelles et des partisans de Marie Stuart déterminèrent Jacques à envoyer une nouvelle ambassade en Angleterre. Il choisit Robert Melvil et Gray qu'il avait élevé à la dignité de comte de Marr. Afin que leur mission eût un caractère plus solennel, il fit lire en plein parlement les instructions qu'il leur donnait [2]. Les ambassadeurs écossais devaient s'entendre avec Bellièvre et Châteauneuf pour sauver Marie Stuart. Mais, pendant que Robert Melvil s'acquittait de son mandat avec loyauté, Gray continuait ses perfides manœuvres. Il rassurait Élisabeth sur les projets de Jacques VI et paralysait tous les efforts de son collègue.

L'ambassade française conduite par Bellièvre était arrivée à Londres le 1er décembre 1586 [3]. Dès le lendemain Bellièvre avait fait demander une audience à Élisabeth, mais elle avait été différée sous divers prétextes jusqu'au 7 décembre. Admis en présence de la reine, Bellièvre prononça une longue harangue remplie de citations classiques et d'exemples empruntés à toutes les histoires : David, Conradin, Marc Antoine, Théodoric y formaient un étrange pêle-mêle. Ce discours passa alors pour une œuvre remarquable [4], et de Thou lui fit l'honneur de le traduire en entier et de l'insérer dans son Histoire [5] ? Quant à Élisabeth, elle s'en

1. Bibl. Cotton., Caligula, chap. IX, fol. 445, lettres de Courcelles du 30 novembre, adressées à Henri III et à Châteauneuf. Les extraits de ces lettres se trouvent dans Raumer, *Élisabeth et Marie Stuart*, p. 481, 482.

2. Ms. de la Bibl. imp., suppl. fr., n° 593³, fol. 408; *Life of Thom. Egerton*, p. 96, 97, 98.

3. Mémoire sur cette ambassade adressé au secrétaire d'État Villeroi et publié par M. Labanoff, *Lettres de Marie Stuart*, 1er recueil (1839), p. 157 et suiv.

4. « Il ne se pouvoit user d'une remonstrance plus belle et pleine d'efficace, » écrit Henri III à MM. de Bellièvre et Châteauneuf. Ms. de la Bibl. imp., suppl. fr., n° 593³, fol. 415 verso; *Life of Thom. Egerton*, p. 94 et 95.

5. Le texte français de la harangue se trouve dans le manuscrit cité, fol. 405 et suiv. — Cf. *Thuani Hist. sui temporis*, lib. LXXXVI.

montra peu touchée. Elle se plaignit vivement de Marie Stuart, racontant le mal qu'elle avait reçu d'elle et les bons offices qu'elle lui avait faits. « Elle avoit été contrainte, disait-elle[1], d'en venir à la résolution qui avoit été prise, parce qu'elle ne pouvoit sauver sa vie et celle de la reine d'Écosse. Si les ambassadeurs savoient le moyen de trouver sûreté pour elle en épargnant Marie Stuart, elle leur en auroit grande obligation. » Élisabeth remit l'ambassadeur à quatre jours pour une réponse définitive; mais la seconde audience de Bellièvre fut retardée jusqu'au 15 décembre. Dans l'intervalle, Élisabeth consulta le parlement pour savoir s'il connaissait quelque moyen de concilier le salut du royaume avec l'existence de Marie Stuart[2]. La réponse fut négative. Dans la seconde audience donnée à Bellièvre, Élisabeth lui déclara « qu'elle ne vouloit pas être cruelle contre elle-même[3]. » Dès le lendemain, 16 décembre, le comte de Pembroke, lord maire de Londres, et les aldermen, parcoururent les rues de cette ville en faisant publier la sentence de mort contre Marie Stuart. On alluma des feux de joie, comme pour la découverte de la conjuration de Babington; pendant vingt-quatre heures, le son des cloches retentit dans Londres et dans toute l'Angleterre[4]. A Fortheringay la sentence fut signifiée à Marie Stuart, le dais, signe de la dignité royale, enlevé et la chambre de la reine tendue de noir[5].

1. Lettre de Bellièvre à Henri III; ms. de la Bibl. imp., suppl. fr., n° 593³, fol. 399 recto, *Life of Thom. Egerton*, p. 90 et 91.
2. Ms. de la Bibl. imp., suppl. fr., n° 593³, fol. 399 recto; lettre de Bellièvre au roi, 18 décembre 1586; *Life of Thom. Egerton*, p. 90 et 91.
3. *Ibidem*, fol. 401 recto.
4. *Ibidem*, fol. 401 verso.
5. *Ibidem*, fol. 401 verso.

CHAPITRE XIV.

Bellièvre avertit Henri III du danger imminent de Marie Stuart; sa lettre au secrétaire d'État Brulart (16 décembre 1586). — Courage de Marie Stuart; sa lettre à Élisabeth (19 décembre). — Dépêche de Henri III à Bellièvre (24 décembre). — Mémoire adressé par l'ambassadeur à Élisabeth, dans les premiers jours de janvier 1587. — Dernière audience de Bellièvre (7 janvier 1587); Élisabeth est blessée de sa fermeté; sa lettre à Henri III. — Les ports d'Angleterre sont fermés et les communications avec la France interceptées (janvier-février 1587). — Supplice de Marie Stuart (18 février). — Indignation de la France à cette nouvelle. — Conduite de Henri III. — Tentatives pour rapprocher la France et l'Écosse (1587-1588); rupture définitive. — Relations de la France et de l'Écosse aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

Les ambassadeurs français, qui n'avaient pu empêcher la proclamation de la sentence de mort contre Marie Stuart, se bornèrent à demander qu'on sursît à l'exécution. Ils obtinrent d'Élisabeth un délai de douze jours[1]. Aussitôt Bellièvre expédia à Henri III Genlis, fils du secrétaire Brulart, avec mission d'exposer au roi le danger de la reine d'Écosse[2]. Il écrivait en même temps à Brulart[3] : « L'affaire est infiniment pressée; il y va de la vie et de la mort de la reine d'Écosse. Le roi sera à ses dévotions; mais c'est une belle dévotion de sauver la vie à sa belle-sœur, et je m'assure que S. M. ne prendra à importunité d'employer le temps

1. Bibl. imp., ms., suppl. fr., n° 593[3], fol. 401 verso; cf. *Life of Thom. Egerton*, p. 90 et 91.

2. *Ibidem*.

3. *Ibidem*, fol. 425 recto et verso. La lettre de Bellièvre à Brulart n'a pas été publiée dans la *Vie d'Egerton*.

à œuvre si charitable. » Du reste la position de Marie lui semblait désespérée. Une lettre de Châteauneuf à Michel de Castelnau, écrite à la même époque[1], le déclare positivement : « M. de Bellièvre est ici il y a déjà longtemps, qui ne peut voir aucune apparence de salut au fait de la reine d'Écosse, au contraire toutes choses quasi déplorées. » Les prières seules pouvaient fléchir Élisabeth, et Bellièvre engageait Marie Stuart à désarmer la colère de sa rivale : « Elle ne peut être, lui écrivait-il[2], surmontée d'autre que d'elle-même. »

Mais Marie ne s'abaissa pas aux prières : puisant dans ses convictions religieuses la force de braver la mort, elle écrivit à Élisabeth une lettre digne et ferme, sans orgueil ni jactance[3]. Elle n'attribue sa résolution qu'à Jésus-Christ : « A lui en soit la gloire! il ne m'a déçue de mon exspectation, m'ayant donné le cœur et la force, *in spe contra spem*, d'endurer les injustes calomnies et accusations de ceux qui n'ont telle juridiction sur moi, avec une constante résolution de souffrir la mort pour le maintien, obéissance et autorité de l'Église catholique, apostolique et romaine. » Elle ne demandait qu'une sépulture auprès de sa mère : « En l'honneur de Jésus, sous le nom duquel tous les pouvoirs obéissent, je vous requiers de permettre que, après que mes ennemis auront assouvi leur noir desir de mon sang innocent, vous permettiez que mes pauvres serviteurs désolés puissent tous ensemble emporter mon corps pour être enseveli en terre sainte et avec aucuns de mes prédécesseurs qui sont en France, spécialement la feue reine ma mère, et ce, en considération qu'en Écosse les corps des rois mes prédécesseurs ont été outragés, et les églises abat-

1. *Additions de Le Laboureur aux Mémoires de Castelnau*, t. III, p. 154. Le mot *déploré* se retrouve dans Saint-Simon avec le même sens : « Notre affaire se regardoit comme déplorée. » Édit. in-8 (Hachette), t. I, p. 155.
2. *Lettres de Marie Stuart*, t. VII, p. 225.
3. *Ibidem*, t. VI, p. 474.

tues et profanées [1]. » Elle terminait en avertissant Élisabeth qu'elle aurait un jour à répondre de ses actes devant Dieu. « Ne m'accusez de présomption si, abandonnant ce monde et me préparant pour un meilleur, je vous ramentois (rappelle) que un jour vous aurez à répondre de votre charge aussi bien que ceux qui y sont envoyés les premiers [2]. »

La réponse de Henri III à Bellièvre fut loin d'avoir ce caractère de noblesse et de fermeté. Il s'agissait d'un suprême effort en faveur d'une reine de France, d'une princesse sa parente, et Henri III ne trouva que des ressources peu dignes de son rang ou des menaces impuissantes. Vingt ou trente mille écus à prendre en partie sur le douaire de la reine d'Écosse, une promesse signée des Guise de s'opposer à tout complot contre Élisabeth, une renonciation de Marie à ses droits sur la couronne d'Angleterre, voilà les seuls moyens qu'il imagine pour sauver sa belle-sœur. « Si la reine d'Angleterre ne les met en aucune considération, mais veut faire procéder à l'exécution de si rigoureux et si extraordinaire jugement, il ne se pourra qu'il ne s'en *ressente* comme de chose qui l'offense fort particulièrement [3]. » Cette lettre, datée du 24 décembre 1586, arriva à Londres dans les premiers jours de janvier 1587. Bellièvre demanda aussitôt une audience à Élisabeth, et n'ayant pu l'obtenir sur-le-champ, il lui adressa un mémoire qui nous a été conservé [4]. Après avoir flatté l'orgueil royal d'Élisabeth, qui n'eût pas souffert dans ses États l'intervention d'une Puissance étrangère, il lui représentait les conséquences terribles de l'exécution de Marie Stuart. « Le sang appelle le sang, » lui disait-il. Il invoquait ensuite l'inviolabilité des

1. *Lettres de Marie Stuart*, t. VI, p. 476 et 477.
2. *Ibidem*, p. 479.
3. Ms. de la Bibl. imp., suppl. fr., n° 593³, fol. 415 et suiv. — Cf. *Lifeof Thomas Egerton*, p. 94 et 95.
4. Ms. de la Bibl. imp.; *ibidem*, fol. 417. — Cf. *Egerton*, p. 108 et 109. Cambden a analysé ce mémoire, qu'il trouva dans les Archives d'Angleterre; il y a joint les réponses faites à chaque article par les ministres d'Élisabeth.

rois ; ici reparaissent les citations classiques de la première harangue : Mucius Scevola et Porsenna, Cicéron, *pro rege Dejotaro*, etc. Enfin Bellièvre terminait par le trait qui eût pu porter coup, si Henri III eût été en état de se faire respecter. Il menaçait Élisabeth de la vengeance de la France, dans le cas où elle procéderait à l'exécution du jugement.

Cette menace, toute dissimulée et adoucie qu'elle était, blessa Élisabeth. Dans une troisième et dernière audience qu'elle donna à Bellièvre (le 7 janvier 1587), elle lui témoigna vivement son mécontentement. « Presque comme indignée, elle dit : « Monsieur de Bellièvre, avez-vous charge du roi mon frère de me tenir tel langage? » Il lui fit réponse : « Oui, madame ; j'en ai très-exprès commandement de Sa Majesté. » Elle lui répliqua : « Avez-vous ce pouvoir signé de sa main? » Il lui dit encore : « Oui, madame; le roi, mon maître, votre bon frère, m'a expressément recommandé et chargé, par lettre signée de sa propre main, de vous faire les remontrances ci-dessus. » Elle lui dit : « Je vous en demande autant signé de la vôtre. » Ce que mon dit seigneur envoya dès le même jour[1]. » Mais la hauteur du langage aurait eu besoin d'être soutenue par la fermeté des actions, et les Anglais savaient parfaitement à quel état de faiblesse était réduit Henri III. Le confident intime d'Élisabeth, Leicester, écrivait à son beau-frère le comte de Bedford : « Que les ambassadeurs français s'exprimaient dans les audiences publiques avec une grande vivacité, traitant la procédure contre la reine d'Écosse d'indignité et d'acte d'hostilité contre la France, dont elle était reine douairière ; mais que tout cela n'était que de pure forme et convenance. On était bien assuré qu'aucune action ne suivrait la violence des paroles[2]. »

1. *Mémoire* sur l'ambassade de Bellièvre, publié par M. Labanoff, p. 169 et 170; 1er recueil des *Lettres de Marie Stuart*.

2. Burnet dit avoir vu l'original de cette lettre, et en donne l'analyse, *Histoire de mon temps*, t. II, p. 220; collect. Guizot.

Élisabeth, convaincue comme son favori de l'impuissance de Henri III, lui écrivit au moment du départ de Bellièvre (18 janvier 1587), une lettre d'un ton hautain et ironique[1] : « Monsieur mon bon frère, le vieil argument sur lequel j'ai bâti souvent mes lettres, me semble si extrêmement étrange que je suis contrainte de changer de style, et, au lieu de grâces, user de plaintes. Mon Dieu ! comment êtes-vous quasi forcené à croire que ce soit honneur ou acte d'amitié à reprendre l'opprimé et rechercher la mort d'une innocente pour la faire proie d'une meurtrière, hélas ! postponant ma qualité non moins digne que la vôtre, ne vous souvenant de mon affection en votre endroit la plus sincère, ayant quasi perdu la réputation entre tous les princes de ma profession, leur ayant toujours négligé pour ne vous conturber ce royaume. Aussi souffrant jusques à présent le plus grand danger que jamais prince endura en attente de quelques probables offertes ou raisons, pour me garder de ne faire ce que, à mon journel danger, je souffre, nonobstant, pour bel épilogue de toute cette négociation, vous êtes si aveuglé par les persuasions de tels, qui, à la fin, je prie Dieu qui ne vous ruinent, qu'en lieu de mille remercîments bien mérités de ma part pour si rare et inusitée faveur, M. de Bellièvre m'a fait entendre un langage que ne puis trop bien interpréter. Car, pour vous en *ressentir* que je ne sauve la vie, me semble une menace d'ennemi, qui, je le vous promets, ne me fera jamais craindre ; mais est le plus court chemin pour dépêcher la cause de tant de malheurs. Je serois bien marrie que vous éprouvassiez l'issue d'une si ambitieuse action, et, pour conclure, laissez-moi, je vous prie, monsieur mon bon frère, entendre par mon ambassadeur en quel terme je prendrai ces mots. Car je ne vivrai heure que prince quelconque se puisse vanter de tant d'humilité mienne que je boive à mon déshonneur un tel trait. Il est vrai, M. de

1. Ms. de la Bibl. imp., suppl. fr., n° 593², fol. 421 recto et verso. — Cf. *Egerton*, p. 98, et Rathery, *Relations de la France avec l'Angleterre*, p. 31.

Bellièvre a un peu mitigé son langage, en disant que nullement ne voudriez souhaiter, beaucoup moins rechercher mon péril. Sur quoi, je vous écris ce petit mot de lettre, vous laissant savoir que, s'il vous plaît pour telle me traiter, jamais ne trouverez une plus fidèle ni plus assurée amitié que la mienne. Mais autrement je ne suis née de si bas lieu ni gouverne si petits royaumes que, en droit et honneur, je céderai à prince vivant qui m'injuriera, et ne doute pas que la grâce de Dieu ne fasse ma partie assez forte pour me conserver. Pourtant, étudiez, je vous prie, plutôt à conserver notre amitié que pour la diminuer. Vos États, mon bon frère, ne permettent trop d'ennemis, et ne donnez, au nom de Dieu, la bride à chevaux effarouchés, de peur qu'ils n'ébranlent votre selle. Je le vous dis de cœur sincère et fidèle, priant le Créateur vous conserver en bonne vie et longue.

« Votre très-sûre et fidèle sœur et cousine,

« ÉLISABETH. »

La reine d'Angleterre avait bien jugé Henri III, en ne tenant aucun compte de son *ressentiment*. Elle alla plus loin. Au moment même du départ de Bellièvre (18 janvier 1587), sous prétexte d'un complot dans lequel aurait trempé l'ambassadeur de France, L'Aubépine de Châteauneuf, Élisabeth fit fermer tous les ports de l'Angleterre et intercepter les communications avec le continent. Pendant plus d'un mois (du 18 janvier au 27 février 1587), Henri III ne reçut aucunes nouvelles de son ambassadeur. La première lettre de Châteauneuf lui apporta l'annonce de tristes événements : « Sire, lui écrivait l'ambassadeur le 27 février [1], Votre Majesté sera peut-être étonnée de savoir les nouvelles de la mort de la reine d'Écosse, par le bruit commun qui en pourra courir à Paris, avant d'en être avertie par moi; mais, sire, Votre Majesté m'excusera, s'il lui plaît, quand

1. Ms. de la Bibl. imp., f. Béthune, n° 8880, fol. 7 et suiv. — Cf. *Egerton*, p. 117, 118 et 119.

elle saura que les ports de ce royaume ont été si exactement gardés, que il m'a été impossible de faire passer un seul homme; et, qui plus est, ayant obtenu un passe-port sous autre nom que le mien, celui que j'envoyois a été arrêté à Douvre, avec son passe-port, et y est encore de présent, bien que je l'eusse dépêché dès le XIX^e^ de ce mois. » L'ambassadeur retraçait ensuite les circonstances de la mort de Marie Stuart, sa constance à ses derniers moments et sa fidélité inébranlable à la religion catholique[1].

« Le samedi 14 février, écrivait Châteauneuf[2], M. Beale, beau-frère de M. de Walsingham, fut dépêché sur le soir, avec commission signée de la main de la reine, pour faire trancher la tête à la reine d'Écosse et commandement aux comtes de Shrewsbury et de Kent, avec beaucoup d'autres gentilshommes voisins du lieu de Fortheringay, d'assister à la dite exécution. Le sieur Beale mena avec lui le bourreau de cette ville, qui fut habillé tout de velours noir, ainsi que j'entends; et partirent la nuit du samedi, assez secrètement. Il arriva là le lundi au soir, 16 février, et le mardi furent mandés les dits comtes et gentilshommes.

« Le dit jour au soir, M. Pawlet, gardien de la reine d'Écosse, accompagné de Beale et du shérif de la province (qui est celui qui, en chaque bailliage, est comme prévôt des maréchaux ou juge criminel), allèrent trouver la dite dame et lui signifièrent la volonté de la reine, qui étoit contrainte de faire exécuter la sentence de son parlement. L'on dit que la dite dame se montra fort constante, disant : que, encore qu'elle n'eût jamais cru que la reine sa sœur en eût voulu venir là, si est-ce que (cependant) elle se voyoit réduite en si grande misère depuis trois mois, qu'elle avoit la mort pour très-agréable, prête à la recevoir quand il plairoit à Dieu. Ils lui voulurent laisser un ministre; mais elle ne voulut point.

1. Ms. de la Bibl. imp., f. Béthune, n° 8880, fol. 7 et suiv.
2. *Ibidem.*

« Il y a une grande salle au dit château, où l'on avoit fait dresser un échafaud couvert de drap noir, avec un oreiller de velours noir. Le mercredi (18 février), les dits comtes, avec son gardien (Pawlet), allèrent querir la dite dame, qu'ils trouvèrent fort constante; et s'étant habillée, elle fut menée en la dite salle, suivie de son maître d'hôtel, M. Melvin (Melvil), de son chirurgien et d'un autre de ses gens. Elle commanda que ses femmes la suivissent : ce qui leur fut permis, étant tout le reste de ses serviteurs enfermé dès mardi au soir. L'on dit qu'elle mangea avant que de partir de sa chambre. En montant sur l'échafaud, elle dit à M. Pawlet qu'il lui aidât à monter; que ce seroit la dernière peine qu'elle lui donneroit. Étant là à genoux, elle parla longtemps à son maître d'hôtel, lui commanda d'aller trouver son fils et lui faire service comme elle s'assuroit qu'il feroit toujours aussi fidèlement qu'il avoit fait avec elle; que ce seroit lui qui le récompenseroit, puisqu'elle ne l'avoit pu faire de son vivant, dont elle estoit très-marrie. Elle le chargea de lui porter sa bénédiction, laquelle elle fit à l'heure même.

« Puis elle pria Dieu en latin avec ses femmes, n'ayant voulu permettre qu'un évêque anglois, là présent, approchât d'elle, protestant qu'elle étoit catholique et qu'elle vouloit mourir en cette religion. Après cela, elle demanda à M. Pawlet si la reine, sa sœur, avoit pour agréable le testament qu'elle avoit fait quinze jours auparavant pour ses pauvres serviteurs. Il lui répondit que oui, et qu'elle feroit accomplir ce qui y étoit contenu pour la distribution des deniers qu'elle leur a ordonnée. Elle parla de Nau, Curl et Pasquier, qui sont en prison; mais je n'ai pas su au vrai ce qu'elle en dit. Puis s'étant remise à prier, même à consoler ses femmes qui pleuroient, elle se présenta à la mort fort constamment. Une de ses femmes lui banda les yeux, puis elle se baissa sur un bloc, et le bourreau lui trancha la tête, la montrant à tous les assistants. Car on laissa entrer en la salle plus de trois cents personnes du bourg et autres lieux

voisins. Aussitôt le corps fut recouvert d'un drap noir et reporté en sa chambre [1]. »

La nouvelle de la mort de Marie Stuart souleva l'indignation de la France ; les prédicateurs racontèrent la passion de la reine d'Écosse, dont le supplice était retracé aux yeux des fidèles par des tableaux effrayants. Sur un des manuscrits où sont copiées quelques-unes des correspondances qui relatent les derniers moments de Marie Stuart [2], une main du XVI[e] siècle a écrit les paroles du Psalmiste maudissant la fille de Babylone, avec une traduction en vers français qui ne manquent pas d'énergie :

« Filia Babylonis miseræ, beatus qui retribuet tibi retri-
« butionem quam retribuisti nobis. »

« Fille de Babylon, race ingratte et mauditte,
Heureux qui te rendra le mal que tu nous fais,
Balançant le salaire à l'égual du mérite
Et mesurant ta peine à tes propres effaits [3].

« Heureux qui, de douleur, sentant son âme atteinte,
Ira d'entre tes bras tes mignons arracher,
Et de leur sang pollu rendra la terre teinte,
Froissant leurs tendres os encontre le rocher. »

Des cris de vengeance retentirent en France : « Le roi, parent et beau-frère de cette dame, laissera-t-il son meurtre impuni ? » écrivait l'Écossais Blackwood [4]. « Il ne souffrira jamais que cette tache déshonore son très-illustre nom, ni que telle infamie tombe sur le royaume de France.... Les

1. Il existe beaucoup d'autres relations de la mort de Marie Stuart par des contemporains. Je n'insiste pas sur ce sujet, parce que mon but n'est pas de raconter les incidents dramatiques de la vie de cette reine. M. Mignet a retracé, dans le second volume de son histoire de Marie Stuart, les circonstances de cet événement d'après les témoignages les plus authentiques.

2. Ms. de la Bibl. imp., suppl. fr., n° 593[3], fol. 433 verso.

3. Le manuscrit porte *effaits;* je n'ai osé substituer le mot *méfaits*, qui me paraîtrait cependant préférable.

4. Blackwood, *Martyre de la reine d'Écosse*, apud Jebb, t. II, p. 175 et suiv.

Roland, les Renault, les Olivier, bons et naturels François, fussent allés chercher une telle occasion jusques au bout du monde, non-seulement pour venger la querelle de Dieu, mais aussi pour acquérir de la gloire en tirant raison des offenses faites aux dames. » Cet appel aux sentiments chevaleresques de Henri III obtint peu de succès. Le roi se borna à faire célébrer pour sa belle-sœur un service solennel, et chargea l'archevêque de Bourges, Renaud de Beaune, de prononcer son oraison funèbre[1]. Le prélat exalta les Guise en louant leur nièce, et les appela *foudres de guerre.* Henri III en fut blessé, exigea la suppression de ces mots lorsqu'on imprima l'oraison funèbre[2], et, sans plus s'inquiéter de la vengeance de Marie Stuart, songea à ses propres périls[3]. Bientôt même les relations entre la France et l'Angleterre parurent aussi intimes que par le passé, et le roi se contenta de la douleur hypocrite que témoignait Élisabeth à l'ambassadeur Châteauneuf[4].

Jacques VI montra d'abord plus d'énergie que Henri III. Dès le mois de février 1587, il disait à Courcelles que si la reine d'Angleterre « touchoit au sang de sa mère, il lui donneroit plus à penser qu'elle n'eut jamais[5]. » Pendant toute une année, il parut menaçant, et, si la France eût eu un gouvernement digne de la diriger, il eût profité de cette situation pour renouer l'ancienne alliance des deux royaumes. Henri III en eut quelque velléité. Il écrivait à Courcelles, à la fin de 1587[6] : « Le roi d'Écosse, mon neveu, porte fort aigrement, et non sans raison, cette extraordinaire façon de procédure et exécution faite contre la feue reine sa mère, comme il me l'a

1. Thuan., *Hist. sui temporis*, lib. LXXXVI.
2. *Idem*, *ibidem*.
3. « De Scotæ injuria securus, qui nullum nisi in ultione tunc intem« pestiva remedium videbat, ad proprium periculum respicere cœpit. » Thuan., *ibidem*.
4. Lettre de Châteauneuf à Henri III, en date du 13 mai 1587, publiée dans le *Recueil d'Egerton*, p. 119-123.
5. Ms. de la Bibl. imp., suppl. fr., n° 593[3], fol. 436 recto.
6. *Ibidem*, f. Bethune, n° 8808, fol. 15 verso.

écrit et fait dire bien amplement par l'évêque de Glascow, son ambassadeur par deçà; sur quoi je lui ai dit que je ne manquerai jamais de rendre à mon neveu, le roi d'Écosse, les devoirs et offices d'amitié auxquels notre voisinance et alliance si proche nous astreignent. »

Les mêmes protestations se retrouvent dans des lettres du commencement de l'année 1588[1]. Henri III se préparait même à envoyer un nouvel ambassadeur en Écosse; il avait fait choix du vicomte Pinart, fils du secrétaire d'État, désigné depuis longtemps pour cette mission. Les instructions de l'ambassadeur étaient déjà préparées[2], lorsque la journée des *Barricades* chassa le roi de Paris (12 mai 1588). A partir de ce moment, les événements se précipitèrent avec une rapidité qui fit oublier l'Écosse. La guerre civile qui déchirait la France, l'arrivée et la ruine de l'*Invincible Armada*, le meurtre des Guise à Blois, le rapprochement entre les rois de France et de Navarre, absorbèrent l'attention publique. La mort même de Catherine de Médicis, qui avait si longtemps dirigé la politique de la France, fut à peine remarquée (5 janvier 1589). Enfin l'assassinat de Henri III, l'avénement de Henri IV, sa lutte contre la Ligue et l'Espagne, la réunion, sur une seule tête, des couronnes d'Écosse et d'Angleterre, firent perdre pour toujours à la France une alliance de *huit cents ans*, fortifiée par des intérêts et des dangers communs, affaiblie par des dissentiments religieux, et la politique intolérante des Guise, rétablie un instant par le zèle et l'habileté de Castelnau, brisée définitivement par l'astuce d'Élisabeth et la faiblesse de Henri III.

Les anciens alliés de la France finirent par s'unir intimement à l'Angleterre, et il ne resta plus à nos rois que la ressource extrême, et peu honorable, de soulever les sujets contre le souverain légitime[3]. Ainsi, en 1635, Richelieu, qui

1. Ms., Bibl. imp., f. Béthune, n° 8808, fol. 12 recto et verso, 13 recto et verso.
2. Voy. ces instructions, *ibidem*, fol. 13 verso et fol. suiv.
3. Un ms. de la Bibl. imp., f. Saint-Germain-Harlay, n° 218, contient

avait à punir les insultes de Buckingham et l'attaque dirigée contre l'île de Rhé, lia des relations avec les mécontents d'Écosse[1]. Les Écossais envoyèrent à Louis XIII un gentilhomme nommé Colvil, pour implorer le secours de ce prince contre la tyrannie de Charles Ier. Après avoir exposé leurs griefs, ils exprimaient « l'espérance que les anciennes, et souvent renouvelées, alliances entre la France et l'Écosse, et les bons services rendus par le passé à S. M. et aux rois ses prédécesseurs, par cette nation, ne seront jamais mis en oubli[2]. » La France continua, en effet, de fomenter les troubles d'Écosse qui furent le prélude de la révolution d'Angleterre. Elle voulut vainement les arrêter, lorsque les passions étaient déchaînées.

Après la seconde révolution d'Angleterre, lorsque le comte de Dundee tenta un mouvement en faveur de Jacques II, les insurgés d'Écosse s'adressèrent à Louis XIV; mais, selon Burnet[3], des dissentiments religieux empêchèrent les Français de les soutenir avec la vigueur qu'ils déployaient en Irlande. Aussi les Cavaliers, *que guidait l'ombre de Montrose*, furent-ils bientôt accablés. En 1708, au moment où une partie de l'Écosse s'indignait de la suppression du parlement national, une flotte française partit de Dunkerque et porta sur les côtes d'Écosse le prétendant Jacques III; mais elle trouva peu de sympathie et se retira après une vaine démonstration[4]. La France, alliée de l'Angleterre sous la régence du duc d'Orléans, ne prit aucune part au mouvement de 1715. Mais, en 1745, ce fut au nom du roi de France que Voltaire

plusieurs mémoires sur les anciennes alliances de France et d'Écosse, rédigés au XVIIe siècle; fol. 59 et 61. Un de ces mémoires a pour titre : *L'Escosse françoise;* un autre : *Sommaire discours des ligues et alliances entre les royaumes de France et d'Escosse.*

1. Mazure, *Hist. de la Révolut. de* 1688, pièces justificat., t. III, p. 402 et suiv.

2. *Idem*, *ibidem*, p. 409 et 410.

3. *Mémoires*, t. V, p. 52, trad. franç.; édit. de la Haye, p. 172.

4. *Mémoires de Forbin*; Amsterdam, 1730, t. II, p. 296-313. — Voy. aussi les *Mémoires de Torcy*, à l'année 1708.

rédigea un manifeste pour revendiquer les droits de Charles-Édouard au trône d'Angleterre et d'Écosse[1]. Un représentant de Louis XV, Boyer, marquis d'Aiguilles, alla rejoindre au palais d'Holyrood le prétendant, salué par les Écossais du nom de Jacques VIII[2]. Les Français qui accompagnaient l'ambassadeur retrouvaient partout, en Écosse, les traces de leurs ancêtres : à quelques milles d'Édimbourg, un village portait le nom de *Petite France;* un autre, celui de *Montpellier*[3]. Mais avec la fortune de Charles-Édouard, disparut toute influence française dans ce pays. L'Écosse s'est de plus en plus identifiée avec l'Angleterre, et, il faut bien le reconnaître, toutes deux y ont gagné. L'Écosse a reçu, en compensation de l'indépendance nationale, une puissante impulsion : industrie, sciences, littérature, philosophie, tout y a prospéré. Une sage régularité, une observation patiente et ingénieuse, une probité proverbiale, ont remplacé la loyauté un peu sauvage, le fanatisme puritain, la fougue indisciplinée des anciens Écossais. De son côté l'Angleterre a conquis la sécurité : tranquille dans son île, elle a pu porter au loin son activité guerrière et commerciale. Une alliance de moins pour la France, une province de plus pour l'Angleterre, voilà le résultat d'une politique tour à tour faible ou passionnée, fanatique ou indifférente.

1. Ce manifeste a été publié dans l'*Histoire de Charles-Édouard*, par Amédée Pichot, t. II, p. 89 et suiv. de la première édition.
2. Amédée Pichot, *ibidem*, t. II, p. 95-97.
3. *Idem*, *ibidem*, p. 93.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

LETTRES INÉDITES DE LA MOTHE-FÉNELON[1].

LA MOTHE-FÉNELON A CATHERINE DE MÉDICIS.

(7 avril 1575.)

Madame, parceque de plusieurs choses notables et de considération qui se sont passées en la négotiation de M. de La Chastre, nul ne vous en sçauroit rendre meilleur compte que luy-mesme qui les a proposées avecq beaucoup de dignité, et quant il a esté question de les débatre avecq ceste princesse, ou avecq ceux de son conseil, il l'a très-sagement et fort vertueusement sceu faire, et enfin elles sont venues au poinct que Vostre Majesté verra, je ne vous diray, madame, sinon que la

1. M. Teület a publié en 7 vol. in-8° (Paris, 1838-1840) la *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*. Mais il n'a pas eu connaissance des lettres dont les originaux avaient été remis au baron d'Esneval par son beau-père le secrétaire d'État Pinart (voy. préface). J'ai cru devoir les publier comme complément indispensable d'une collection précieuse pour l'histoire de la France et de l'Angleterre. Ces lettres sont surtout relatives à l'ambassade de La Châtre dont il a été question plus haut (voy. p. 66-68). Les faits dont il est question dans ces correspondances étant presque tous expliqués par les détails historiques qui précèdent, je n'ai ajouté que quelques notes indispensables.

présance et bonne façon sienne ont convaincu les mauvays raportz qu'on avoit faicts de luy, et qu'il a esté trouvé aultant agréable ambassadeur et bien choisy qu'on en ayt veu de longtemps en ceste court, et le tout s'est passé avecq tant de dignité pour Voz Majestez et de bonne estime pour luy qu'il ne s'y pourroit desirer rien de mieux, dont j'espère que son voyage, comme il est en toutes sortes très-honorable, ainsy réussyra il très-utille au service du Roy et vostre, aydant le Créateur auquel, je prie, après avoir très-humblement baisé les mains de Vostre Majesté, qu'il vous doinct,

Madame, en très-parfaicte santé, très-longue vie, et toute la meilleure prospérité que vous desirez.

Vostre très-humble et très-obéissant subject et serviteur,

DE LA MOTHE-FÉNELON.

De Londres, ce VII^me^ jour d'apvril 1575.

MÉMOIRE REMIS AU ROI PAR LA CHATRE AU RETOUR DE SON AMBASSADE EN ANGLETERRE [1].

Texte du mémoire.	Notes du secrétaire d'État Pinart.
Qu'il a esté facille de juger, à la venue de M. de La Chastre, que beaucoup de difficultez et de traverses et de mauvais raportz avoient précédé son arrivée, et néantmoins sa légation est réuscye heureuse et en toutes sortes très-honorable, et pleyne, d'ung chascun	Le Roy a, par sa dernière dépesche, satisfaict à tout le contenu en ces quatre articles.

1. Ce mémoire a été probablement rédigé par La Mothe-Fénelon.

Texte du mémoire.

costé, de tout contantement, ainsy que par les honestes faveurs et bon trettement qu'il a receu et par les bonnes responses, et les lettres qu'il emporte de ceste princesse, il le pourra mieulx tesmoigner à Leurs Très-Chrestiennes Majestez.

La confirmation de la ligue s'en est ensuyvie aulx propres termes que le Roy le pouvoit desirer à son honneur et réputation, et l'acte expédié en bonne forme[1].

Reste seulement le serment de Sa Maj[té] Très-Chrestienne, et ung aultre acte de plus expresse confirmation, selon le XXXIX[e] article du tretté.

Et une lettre de la main de Sa dicte Majesté qui soit déclaratoire de l'intention du dict tretté touchant le faict de la religion au mesme sens que le feu Roy son frère de son vivant en escripvit une le XIX[e] d'avril 1572 à la royne d'Angleterre.

Le comte de Lestre (Leicester) desire que le Roy démonstre quelques effects de l'amytié qu'il promet de parolle à la dicte dame,

Notes du secrétaire d'État Pinart.

Monsieur de Chiverny a commandement du Roy d'en parler au conseil du Roy et y faire promptement tout ce qui est

1. Voy., sur cette alliance de la France et de l'Angleterre, p. 60.

Texte du mémoire.	Notes du secrétaire d'État Pinart.
et entre aultres choses qu'il face avoir rayson à Me Warcop du navyre de bled qui luy fut prins pour la munition du camp de la Rochelle, ainsy que la dicte dame l'en a souvant requis; car en Flandres, pour attirer du tout la dicte dame au party d'Espaigne, l'on a bien accordé à son ambassadeur tout ce que pour l'Estat en général ou pour les particuliers de ce royaulme il a vollu demander.	nécessaire et raisonnable pour y satisfaire.
Et qu'il ne fault doubter qu'à la moindre aparance qu'on peult descouvrir que le Roy vollust procéder de dissimulation ou de mespris vers elle, que incontinant elle ne se jettast tout oultre du costé d'Espaigne et que ne se ligast avec les protestanz.	Le Roy veult procedder comme il a tousjours faict. Il veult convenir en tous affaires mesmes avecque la royne d'Angleterre, mais il desire aussi qu'elle en face de mesme.
Mais le dict comte de Lestre dict que si le Roy veult bien et droictement user vers la dicte dame, qu'il pourra establyr une des plus fermes et inviolables amytiés avec elle et avec ce royaulme que prince en ayt jamais eu en la Chrestienté et qu'il vauldroit mieulx délaysser du tout ceste ligue, si l'on ne la vouloit conduyre au point de cette vraye et inthime amytié que les deux grands roys Fran-	Il est satisfaict à cest article ainsi qu'au suivant, par les responces cy-dessubs.

Texte du mémoire.

çois premier et Henry Huitiesme et après eulx leurs enfants, Henry Segond et Édouard VI[e] avoient contracté d'effect les ungs avecques les autres.

En quoy le Roy doibt considérer qu'il faict ligue et amytié avec une princesse qui n'est pas foible, et qui a des hommes et des armes, des munitions de guerre, des vaisseaulx et toutz aultres moyens par mer et par terre plus grandz et plus fortz que ne les eut jamais le feu Roy Henry son père, et ne doibt pas ung sol, et si a de l'argent contant et des bagues et meubles en grande quantité, fort bon crédit, et son royaulme riche et opulant, et la plus brave noblesse qui ayt esté de cent ans en Angleterre, et bien qu'elle ayt faulte de quelques capitaines, elle en recouvrera, et en a desjà quelques ungs à sa pension qui sont de grande réputation.

Et que si toute la dilligence de ceulx qui sont eslevez (révoltés) en France et les vifves remonstrances des principaulx suposts de la nouvelle religion et du clergé d'Angleterre, et les instantes sollicitations des princes protestants d'Allemaigne, et la couverte instigation d'aulcuns

Notes du secrétaire d'État Pinart.

Le Roy n'ignore [pas] le contenu en cest article ni aussy ce qui s'est passé en tout cella; mais, pour bien observer le contenu du traicté, il seroit, ce semble, bien à propos que la Royne ne donnast pas accès si favorable ny ne promist tant d'assistance et faveur à ceulx

Texte du mémoire.	Notes du secrétaire d'État Pinart.
princes catholiques (car rien de tout cela n'a défailly pour mettre ce royaume en armes contre le Roy), joinct les grandes occasions qui s'en sont offertes, n'ont peu mouvoir ceste princesse contre luy, il est très-raysonnable qu'il en ayt une grande recognoissance vers elle, et qu'il considère qu'il a esté bien servy par deçà, et qu'il s'est trouvé quelque dévot et bien incliné serviteur de sa couronne près de la dicte dame.	qui sont en son roial intérieur pour préjudicier au service du Roy. Néanmoings le Roy sçait infiniment bon gré au sieur comte de Lestre tousjours de tant de bons offices qu'il faict comme aussi les luy a raporté de mesme et a souvant escrit le sieur de La Chastre, et qu'il a grande affection et desir à l'entretenement et continuation d'un bon et franc accord entre le Roy et la dicte dame royne d'Angleterre dont Sa Majesté sçait fort bon gré, et est chose qu'il ne mecte en oubly, mais s'en souviendra très-bien quand toujours il se présentera quelque occasion pour en rémunérer icelluy sieur comte.
Qu'il est besoing que le Roy use d'honnestes entretenements vers elle, et que sur le bon raport que luy fera M. de La Chastre à son retour par dellà, il envoye querir l'ambassadeur d'Angleterre pour luy agréer en bonne sorte et avec parolles d'affection la prompte vollonté de la Royne sa mestresse en l'acceptation de la ligue avecques luy, et la remercyer de l'honneur et faveur et bon trettement qu'elle a faict au dict sieur de La Chastre, et des bonnes et honorables parolles	Le Roy a ainsi usé envers le dict ambassadeur et luy a faict faire présent d'ung buffet pour ce qu'il a assisté à l'y veoir faire le serment du traicté, et par le sieur de Mauvissière qui partira à la fin de ce moys pour aller relever le s^{r} de La Mothe fera encore signifier sa bonne volonté à l'endroict des sieurs comte de Lestre, milord trésorier, milord de Sussex, M^{e} Smith, M^{e} Walsingham et principaulx seigneurs du Conseil de la dicte royne d'Angleterre.

Texte du mémoire.	Notes du secrétaire d'État Pinart.
et démonstrations et dont elle luy a usé sur tout ce qu'il luy a proposé de la part de Sa Majesté et faire au dict ambassadeur de bien expresses offres d'amytié pour elle, quelque bon mot du comte de Lestre, de milord trésorier, de milord de Sussex, de M^e^ Smith, de M^e^ Walsingham et aultres du conseil d'Angleterre et qu'il signiffiera davantage son bon desir vers elle et vers eulx par le nouveau ambassadeur qu'il envoyera bien tost en ce royaulme.	
Du desir que ceste princesse a monstré que la Royne regnante luy eust escript quelque bonne lettre de sa main, et l'excuse qui luy a esté donnée là dessus, et comme il semble estre requis que la dicte dame Royne regnante luy escripve bien tost, soit qu'elle recoipve ou que ne recoipve pas par le retour de M. de La Chastre des lettres d'elle.	Elle escripra par le sieur de Mauvissière.
Ce que le comte de Lestre dict qu'il seroit bon que M. de Guyse fist pour oster la male impression que ceste princesse a de toutz ceulx de sa mayson; car cella serviroit grandement à conserver la bonne intelligence d'entre ces deux cou-	M. de Guyse escripra aussy par le dict sieur de Mauvissière.

Texte du mémoire.

ronnes et reviendroit à beaucoup de soulagement pour la royne d'Escoce et pour l'accommodement des affaires de son royaulme.

L'extreme plaincte qu'on faict icy du deffault de justice en France vers les Angloys et qu'encor que le Roy et les s^rs de son conseil leur donnent souvant de très-bonnes provisions, si ne sont-elles oubeyes ny respectées sur les lieux, et les outrage-t-on d'effect et de parolle, quand ilz vont pourchasser leurs biens par dellà et mommément en Bretaigne.

Représanter la pleincte du cappitaine Leyton, gouverneur de Grenazé (Guernesey), contre ceulx de Cherbourg et de Fescamp, celle de Donston Anez contre le cappitaine Provençal, la pleinte du s^r Acerbo contre M. de La Garde, celle d'ung Angloys qui a lettres du grand sceau du Roy pour estre remboursé sur l'espargne, et toutesfois l'on ne tient compte de le payer, et sur tout la pleinte de M^e Warcop.

Notes du secrétaire d'État Pinart.

Si esse que (cependant) les gouverneurs et les lieuxtenans généraulx escripvent au Roy que tout soudain ils font satisfaire par justice aux dicts Angloys selon leur requeste et beaucoup mieulx et plus dilligemment, avec moings de frais que l'on ne faict en Angleterre aux Françoys.

M. de Chiverny a commission du Roy de représenter le présent au conseil et faire satisfaction, en ce qui se trouveroit raisonnable, promptement, à la requeste que en a faicte M. l'ambassadeur d'Angleterre, qui doibt y poursuivre cella, et monstrer les l^res justifications de ce que dessus dit est; il y sera satisfaict promptement, comme est l'intention du Roy, espérant aussi Sa Majesté qu'il en sera faict de même en Angleterre, aux justes requestes qu'a faict et fera son ambassadeur pour plusieurs particuliers Françoys, auxquels les

Texte du mémoire.	Notes du secrétaire d'État Pinart.
	Angloys detiennent beaucoup davantage.
De la provision contre les pirates pour en repurger ceste mer avec aulcuns navyres de guerre qui soient miz dehors par commune intelligence du Roy et de ceste princesse pour tenir la navigation seure et libre, et puys deffandre qu'ilz ne soient receuz en nulle port de France ny d'Angleterre.	Le Roy desire fort que cest article soit effectué et est à présent à se resouldre du nombre de navyres qu'il fera équiper; dont le s[r] de La Maillerye (Meilleraye), un admiral qui est icy, s'en yra bien tost en Normandie, instruit de la résolution que le Roy aura prise en cella; dont le sieur de La Mothe sera adverty lors pour le faire entendre par delà.
De parachever ce qui reste des articles du tretté de la confédération touchant le traffic et commerce des merchands et pareillement touchant l'Escoce.	Leurs Majestez ont bien amplement entendu par le dict s[r] de La Chastre tout ce qui est passé pour le contenu en cest article; et s'en remect le Roy à ce qu'il a escript exprès au sieur de La Mothe pour le faict de la royne d'Escosse.
Du faict de la royne d'Escoce et du chiffre d'elle qui a esté communiqué à Mons[r] de La Chastre, et comme le secrétaire Nau a eu permission de l'aller trouver, et ce qui a esté respondu par la royne d'Angleterre touchant les lettres que Leurs Maj[tes] très-Chrestiennes escripvent à la dicte royne d'Escoce et du moyen de les luy faire tenir.	

Texte du mémoire.	Notes du secrétaire d'État Pinart.
Du faict de Mr de Meru, de la praticque et intelligence des ministres avecques luy et de celles qu'ilz menent par son moyen avec le comte de Lestre et en ceste court, des propos qu'il tient desirant la bonne grâce du Roy et la paix et la justification de Monsr de Montmorency, et comme à deffault de cella il prétend que de bien grandes et violantes entreprinses se feront.	Le sr de La Mothe fera tousjours observer le plus expressément qu'il lui sera possible le dict sr de Meru et n'obmettra rien pour le traverser en ses mauvaises délibérations.
De la bonne disposition en quoy semble que soient ceulx de la Rochelle, et du debvoir que Monsieur de Languillier a promiz de faire vers eulx et vers toute la noblesse de Poytou et Xaintong pour les y disposer davantaige et de se ranger à l'obéyssance du Roy.	Le Roy luy en sçait bon gré et en loue la bonne intention et effect du sr de Lenguillé qu'il sera bien aise de veoir continuer en ceste bonne volonté.
Comme il a esté escript icy que ces reytres que le Roy a naguières cassez sont très-mal contantz et vont suscitant l'Allemaigne contre luy, et que indubitablement il se faict des levées de gens de guerre de piés et de cheval par dellà et que ung comte qui a certain différant avec Monsieur de Vauldemont sollicite soubz main la guerre de France, dont seroit bon d'apayser le dict différant.	Le Roy est bien adverty de ce qui se faict du costé d'Allemagne. Toutes fois Sa Majesté veult que, quand le sr de La Mothe en aprend de delà quelques nouvelles, qu'il luy en escripve.

Texte du mémoire.	Notes du secrétaire d'État Pinart.
De la secrette promesse de dix mil Angloys aux eslevez et de l'apareil de mer qui s'apprestoit pour les embarquer soubz couleur de secourir le roy d'Espaigne contre le Turcq ou pour faire ung voyage au Cathay; de quoy il fault meintenant espérer que cella cessera par le renouvellement de Ligue.	Le Roy s'asseure que le s[r] de La Mothe a l'œil si ouvert que, s'il se représente quelques sortes (signes) de cette mauvaise volonté, il y pourvoira par delà pour la rompre et en advertira Sa Maj[té] auparavant pour avoir loisir d'y pourveoir.
Que le voyage de M[r] Quillegreu (Killegrew) en Escoce a esté suspendu jusques à ceste heure, mais il semble que incontinent après le partement de M[r] de La Chastre il yra, et que, oultre la dépesche de ceste princesse et de son conseil, il y aportera une aultre dépesche des ministres françoys, semblable à quatre aultres dépesches qu'ilz ont naguières envoyé en France, Flandres, en Allemaigne et au prince de Condé.	Le Roy desire que, tant que le s[r] de La Mothe sera encore en Angleterre, il ait tousjours l'œil aux affaires d'Escosse, et y fasse pour le bien de son service tout ce qu'il pourra et pour entretenir le dict royaulme tousjours à sa dévotion selon les anciennes alliances et traictés.
De milord St-Jean Escoucoys qui desire la protection du Roy et estre advouhé son domestique serviteur, chose qui relevera beaucoup et remettra en estime le service de Sa Majesté en son pays, et des choses qu'il discourt et qu'il s'offre d'effectuer.	Même note.
La requeste de Mons[r] Le Gras	Remonstrer les dictes re-

Texte du mémoire.	Notes du secrétaire d'État Pinart.
et aultres subjectz du Roy, qui sont icy de Normandie, vivantz paysiblement en bons et loyaulx subjectz.	questes pour estre par le Roy faicte satisfaction comme il verra plus raisonnable et à propos.
Les propos de M. le général Portal[1] touchant les moyens de paix, et pour acquitter le Roy de ses debtes et pour le faict particulier du dict général.	Le Roy sçait bon gré au général Portal de ses bonnes intentions, et fera pour luy ce qui se pourra selon la commodité des circonstances.
Du s[r] du Plessis-Melesse et de la ferme résolution qu'il a de servir le Roy et accomplir résolument ce que Sa Majesté luy commandera, si par l'effort d'ung homme se peult faire.	
De l'Angloys ingénieur, qui offre au Roy des démonstrations et engins pour expugner des fortz sans artillerie et de mener des gens de guerre dans une place sans venir aulx mains.	
Du cappitayne Moyssonière.	
Du faict du seigneur de La Mothe-Fénelon.	Le sieur de Mauvissière qui va pour le relever partira à la fin de ce moys, aiant ses dépesches desjà escriptes.

1. Receveur général des finances, dont on trouvera un Mémoire plus loin, p. 204 et suiv.

LA MOTHE-FÉNELON A CATHERINE DE MÉDICIS.

(15 avril 1575.)

Madame, parceque le jour après le départ de M. de La Chastre, aucuns sont allez trouver ceste princesse et les seigneurs de son conseil pour s'opposer à nostre précédente négotiation et essayer d'en commancer une de leur part qui peult débiliter celle que nous avions desjà faicte, j'ai advisé d'aller confirmer de plus en plus la dicte dame vers Voz Très-Chrestiennes Majestez par les propos que trouverez en la lettre du Roy[1], vostre filz, qui a esté ung poinct qui l'a davantage beaucoup confirmée, de façon qu'elle asseure bien que si les choses suyvent le train à quoy elles sont acheminées, qu'elle persévérera à jamais très-constamment en vostre amityé. M. de La Chastre pour la qualité de ses charges et pour ses propres qualitez, qui sont vrayment honorables et plaines de vertuz, et pour la bonne façon dont il a usé partout où il a passé, a esté jugé ung bien digne ambassadeur et bien fort agréable à la dicte dame et aux siens, et elle luy a faict l'honneur de l'appeler *l'ombre de son mary*, vous pouvant asseurer, madame, que ce qui appartient icy au service de Voz Majestez reste à présent en ung si bon estat, que M. de Mauvissière n'y trouvera de long temps traverse ny difficulté qui puisse donner empeschement à sa négotiation, et se congnoistra que j'ay bien disposé la dicte dame et ceux de son conseil vers l'ellection qu'il vous a pleu faire de luy, qui vous suplie très-humblement luy commander de partir du premier après la Pantecoste, et que je luy puisse plus parfaictement laisser toutes mes intelligences, et je

1. Cf., dans la correspondance imprimée, lettre au roi du 15 avril 1575, t. VI, p. 408 et suiv.

suplieray le Créateur, après avoir très-humblement baisé les mains de Vostre Majesté, qu'il vous doinct,

Madame, en très-parfaicte sancté, etc.

De Londres, ce XV^me^ jour d'apvril.

J'ay tiré du propos de ceste princesse qu'elle s'estoit plaincte à Vostre Majesté, par lettre de sa main[1], de la négotiation que nous avons traictée avecq elle pour la royne d'Écosse, mais M. de La Chastre vous rendra compte de la modération dont nous y avons procédé, et je n'ay laissé depuys de luy en parler, en la meilleure sorte que j'ay peu, ce qu'elle n'a trouvé nullement mauvays et m'y a amiablement respondu.

LA MOTHE-FÉNELON A CATHERINE DE MÉDICIS.

(21 avril 1575.)

Madame, encores que quelques-ungs s'efforcent de destourner ceste princesse du bon chemyn où elle est vers Voz Très-Chrestiennes Majestez, si espéré-je qu'ilz ne la pourront mectre hors de son bon train, et qu'elle persévérera en l'amytié et confédération qu'elle vous a promise, s'il plaist au Roy satisfayre aux trois poinctz qu'elle attend de luy, qui sont de *jurer le traicté*, de *faire expédier ung acte de plus expresse confirmation d'iceluy, et luy envoyer la lectre de la main de Sa Majesté en mesme sens qui est celle qu'elle a du feu Roy son frère.* En quoy, comme je m'asseure qu'il n'y aura là-dessus aucune difficulté de vostre costé, qu'ainsy n'en pourra il advenir puys après nulle aultre du costé d'ici qui vous retienne ny en suspens ny en meffiance aucune l'un de l'aultre; dont je suplie

1. Voy. cette lettre d'Élisabeth, p. 75 et 76.

très-humblement Voz Majestez de ne mectre aucun delay à l'accomplissement de cela, et après qu'aurez faict délivrer l'acte du serment et de la dicte confirmation à l'ambassadeur de la dicte dame, qu'il vous plaise par mesme moyen m'envoyer la sus dicte lettre, avecq laquelle je seray bien deçeu si je ne rendz la dicte dame très-constante vers Vos dictes Majestez, et ne puis cesser, madame, de vous suplier très-humblement et adjurer celle vostre clémence et bonté de laquelle il vous a pleu me faire tousjours très-bien et beaucoup espérer que vuellez faire partir promptement M. de Mauvissière, affin qu'il soit icy avant le prochain progrez (voyage) de ceste princesse, laquelle le veult commancer incontinant après la Pantecoste. Car je ne me sens ny en assez de santé ny en disposition pour le pouvoir aucunement suyvre ny que mesme je puisse plus vivre, si je ne sortz bien tost d'icy, et que je ne change d'aer, de quoy je retourne suplier très-humblement Vostre Majesté, à laquelle baisant très-humblement les mains, je priray Dieu vous donner, etc.

De Londres, 21 avril 1575.

Comme ceste lettre estoit signée, le sieur de Vassal est arrivé avecq celles de Voz Majestez du XIII[e] du présent, ausquelles M. de La Chastre aura depuys amplement satisfaict, et je persévère, quant au reste, en ma très-humble et très-juste requeste, qu'il vous plaise faire partir promptement M. de Mauvissière.

LA MOTHE-FÉNELON A CATHERINE DE MÉDICIS.

(26 avril 1575.)

Madame, par la dépesche que le sieur de Vassal m'a apportée et par l'instruction des aultres choses que Vostre Majesté luy

a commandé me dire de bouche, j'ay mis peine que ceste princesse et les siens soient demeurez capables et mieux édiffiez qu'ilz n'estoient des événementz de dellà, et n'est plus besoing que de ces actes qu'on attend icy du Roy, pour y establir une bien ferme et perdurable amityé, et ne pourroit M. de Mauvissière arriver jamays en nulle meilleure saison qu'à présent pour bien commancer sa négotiation, laquelle j'espère qu'il la fera réuscyr heureuse pour le service de Voz Majestez, et elles, s'il leur plaist, me permectront que j'aille ung peu me soulager de mes peynes et pertes et indisposition et aultres extrêmes necessitez que je ne puys en façon du monde plus supporter icy, dont vous suplie très-humblement, madame, luy commander résoluement de partir, si desjà il ne s'estoit acheminé, et sur ce qu'il s'est trouvé quelque difficulté de pouvoir accorder ung brevet de retenue[1] de gentilhomme de la Chambre à milord Saint-Jehan escossoys, il sera bon que au moins il plaise au Roy luy envoyer une sienne lettre en forme de protection, avec laquelle je mettray peyne de le contanter et le retenir le mieux que je pourray en la dévotion qu'il monstre avoir à la couronne de France, aydant le Créateur, auquel je prie, après avoir très-humblement baisé les mains de Vostre Majesté, qu'il vous doinct,

Madame, etc.

De Londres, ce XXVI^me^ jour d'apvril 1575.

1. On appelait ainsi un brevet par lequel le roi donnait une certaine somme sur le prix d'une charge, d'un gouvernement, etc., à la femme, aux héritiers ou aux créanciers du titulaire.

LA MOTHE-FÉNELON A CATHERINE DE MÉDICIS.

(Dernier jour d'avril 1575.)

Madame, en continuant de faire en l'endroict de ceste princesse ce que j'estime pouvoir tousjours plus servir pour l'attacher et unyr davantage à l'intelligence de Voz Très-Chrestiennes Majestez, il vous plaira veoir en la lettre que j'escriptz présantement au Roy vostre filz ce qui depuys huict jours s'est passé entre elle et moy, qui vous fera aussy veoir à quoy semble que les choses de deçà se vont disposant vers celles de voz affaires, et n'est besoing que j'ennuye là-dessus Vostre Majesté de redictes, mais je vous suplie bien très-humblement, madame, qu'il vous plaise me faire bien tost avoir responce sur la particularité de l'ordre de la Jartière, espérant que quant aux aultres responces qu'aurez advisé de me faire après le retour de M. de La Chastre que je les recepvray premier que Vostre Majesté ayt ceste-cy, et qu'il ne se passera encore ung jour ou deux que je n'aye de voz bonnes nouvelles et de celles de l'advancement de la paix (nonobstant qu'on die icy qu'il n'y a plus d'espérance), et du partement de M. de Mauvissière, duquel pour des indispositions qui s'adjoustent de jour en jour nouvelles à celles que j'avoys auparavant et qui me réduisent du tout icy à bien insuportable extrémité, je vous suplie très-humblement, madame, haster sa venue; car, oultre ce qui touche à mon besoing, lequel ne peult admettre ny temps ny dellay, il sera trop plus à propos qu'il arrive maintenant que en nule autre saison qu'il peult jamais attendre, et je suplieray le Créateur, après avoir très-humblement baisé les mains de Vostre Majesté, qu'il vous doinct,

Madame, etc.

De Londres, le dernier jour d'apvril 1575.

LA MOTHE-FÉNELON AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT BRULART[1].

(Dernier jour d'avril 1575.)

Monsieur, je desduictz sommairement en deux lettres que je fay présantement à Leurs Majestez troys petites particularitez l'une de la royne d'Escosse, l'aultre de troys gentilzhommes freschement arrivez par deçà, lesquelz y ont esté dépeschez par l'assemblée naguère tenue à Basle, et la troysième est de l'ellection qu'on a faicte icy du Roy à l'ordre de la Jartière, dont de la première je desire bien qu'il plaise à Leurs Majestez en faire part à MM. les parans de la royne d'Escosse, et à M. de Glasco son ambassadeur, affin qu'ilz ne demeurent trop en peyne de ce que M. de La Chastre leur auroit peu rapporter au vray des rigoureux propos que la royne d'Angleterre luy tint contre la dicte dame.

Quant au second, le temps, possible, me descouvrira ce qu'on tient à ceste heure très-caché et le plus secret qu'il est possible.

Au regard du troisième, j'espère que le Roy l'aura bien agréable, et il est besoing que par ses premières il vous plaise me faire ung honneste article de son contantement, affin que je le puisse monstrer à ceste princesse; mais il y a encore ung quatriesme de mon congé, auquel je inciste extremement de faire partir M. de Mauvissière tout incontinant, si desjà il ne l'estoit pour me venir relever; car je viz en telle destresse à présent icy que le cueur me fend, et je n'ay parolle pour le pouvoir assez bien exprimer, dont je vous requiers de la plus profonde affection que je puys, et M. Pinart, s'il est venu, et pareillement M. de Morvilliers et M. de Limoges, ung chacun à part et tous les quatre ensemble, qu'il vous plaise me ayder en si bonne sorte que la présante occasion

1. Sur le dos est écrit : *Monsieur Bruslart, conseiller du Roy et secrétaire d'Estat et de Finances de Sa Majesté.*

ne se puisse ny passer ny prolonger, et je prieray Dieu, après avoir à tous quatre très-cordialement salué toutes voz bonnes grâces de mes bien fort humbles recommandations, qu'il vous doinct et à eulx,

Monsieur, en très-bonne santé, etc.

De Londres, dernier jour d'apvril 1575.

LA MOTHE-FÉNELON A CATHERINE DE MÉDICIS.

(6 mai 1575.)

Madame, le mois se va desjà accomplyr que M. de La Chastre est party de ce lieu pour raporter beaucoup d'honnestes et honorables satisfactions de ceste princesse et des seigneurs de son Conseil et de tout ce royaume à Voz Très-Chrestiennes Majestez, d'où l'on commance de s'esbayr beaucoup comme il me tarde tant d'arriver des lettres d'elles pour en aller faire quelque agréable démonstration de gratitude de leur part à la dicte dame, mais j'espère que j'auray bien tost de quoy y pouvoir si habondamment satisfaire, que la tardité s'en trouvera bien récompancée. Cependant je continue de vous donner adviz des choses qui surviennent icy, sellon que Vostre Majesté les verra en la lettre que j'escriptz au Roy vostre filz, laquelle suffira pour n'estendre davantage là-dessus la présente, et vous diray seulement, madame, que à ce prochain mois de juing y aura ung an que je n'ay receu ung seul denier de toutes les assignations qu'on m'a baillées à cause que le seigneur Sardini a faict le long et le difficille d'acquitter celles dont M. le trésorier de l'espargne m'avoit adressé sur luy dès l'année passée, de sorte que j'en suys en très-grande peyne, et en souffre de gros intérestz, en dangier d'estre miz en arrest à ma grande confuzion et au grand détriment de vostre service; dont

je suplie très-humblement Vostre Majesté de commander à icelluy seigneur Sardini d'acquitter promptement mes dictes assignations avec l'intérest du passé aux seigneurs Macey et Cenamy pour le seigneur Acerbo Velutelly, du quel j'ai toutjour jusques à présent emprumpté ce qui me faisoit du jour à la journée besoing pour mon entretenement, lequel sellon ung advertissement qu'on luy a escript de Paris le XXV^me^ du passé, du quel il m'a envoyé la coppie (et je l'ay adjouxtée à ce pacquet), il ne me veult plus fornir, ains me menace de me tretter bien rudement pour ce que desjà je luy doibtz; et Vostre Majesté au surplus ne veuille nullement oublyer de faire partir M. de Mauvissière, si desjà il ne l'estoit pour me venir relever, duquel avec grand desir et avec beaucoup de nécessitez j'attendz en très-grande dévotion son arrivée, et je suplieray le Créateur, après avoir très-humblement baysé les mains de Vostre Majesté, qu'il vous doinct,

Madame, etc.

De Londres, le sixième jour de may 1575.

LA MOTHE-FÉNELON A BRULART.

(6 mai 1575.)

Monsieur, il commance desjà de tarder icy beaucoup qu'il ne m'arrive quelque dépesche de Leurs Majestez Très-Chrestiennes après le retour de M. de La Chastre par dellà, de quoy je veulx croyre de bon cueur que le retardement ne provient que de bonne occasion, et au moins qu'il n'y a ny négligence ny manquement aulcun de vostre costé. J'espère qu'avant que ceste-cy parviegne en voz meins que j'auray receu de celles de Leurs Majestez et des vostres avec quelque satisfaction des principaulx poinctz que le dict sieur de La Chastre a emportez et de

ceulx que j'ay escripts despuis, et que bien tost après vous me ferez aussi avoir responce sur la particularité de ma dernière dépesche touchant l'ellection qu'on a faicte icy du Roy à l'ordre de la Jartière. J'ay adjouxté à ce pacquet une lettre que sir Arthus Chambernon m'a escripte, sur laquelle je vous prie faire en sorte que Leurs Majestez veuillent commander qu'il soit pourveu à sa demande; car il semble qu'elle est fort juste. J'y ay adjouxté aussi l'extret de deux lettres testimoniales que milord de Saint-Jean, Escouçoys, m'a baillées, affin qu'il playse au Roy luy faire expédier une aultre lettre, non semblable à nule de ces deux, mais pour prandre le mémoire sur icelles, de celle qu'il suplie très-humblement Sa Majesté de luy vouloir donner en forme de protection, et surtout je vous recommande avec plus d'affection que jamais mon congé, et qu'il vous playse haster le partement de M. de Mauvissière. Je fay aussi à Leurs Majestez ung article du tort que le sieur Scipion Sardini me faict touchant les assignations que M. le trésorier de l'espargne m'a baillées sur luy, il y a tantost ung an, lesquelles il ne tient compte d'acquitter, qui me faict vivre icy en beaucoup de honte et de peyne et de grande extrémité, et le service du Roy en souffre détriment et me vient de dire le sieur Acerbo que si au moins, après luy avoir plusieurs fois failly de parolle au temps que luy-mesme par diverses lettres luy avoit escript et moy qu'il le payeroit, il y satisfaisoit à ce commencement de juing pour servir aux payements de Lion, qu'encore se pourroit quelque partie du retardement excuser, dont je vous suplie, monsieur, faire tant pour moy que de faire commander par Leurs Majestez et par messieurs des Finances très-expressément au dict sieur Scipion qu'il n'ayt à y user d'aulcun délay ni retardement, et qu'il conviegne de telle sorte avec les sieurs Macey et Cenamy, agents par dellà du dict sieur Acerbo, qu'ilz n'ayent à se plaindre ny à rechercher aulcun intérest sur moy, vous envoyant à cest effect l'extret d'une lettre qui a esté là-dessus escripte de Paris le XXV[e] d'apvril au dict sieur Acerbo, affin de la faire veoir à la Royne et à messieurs des Finances; et je

prieray Dieu, après avoir salué toutes voz bonnes graces, et celles, s'il vous plaict, de M. de Morviliers et de M. de Limoges, de mes bien fort humbles recommandations, qu'il vous doinct et à eulx, etc.

De Londres, ce VI^me^ jour de may 1575.

Je vous adresseray toutjour mes dépesches jusques à ce que par lettres de Leurs Majestez je cognoistray que M. Pinart soit arrivé. A toutes advantures je luy présenteray icy, s'il vous plaist, un très-cordial et bien humble salut, à toutes ses bonnes graces.

LA MOTHE-FÉNELON A CATHERINE DE MÉDICIS.

(12 mai 1575.)

Madame, encor que par trois et quatre dépesches que ceste princesse a naguères receues de son ambassadeur, elle ayt possible esté assez bien informée des choses de delà, si monstre elle de n'avoir guières de contantement qu'il ne me viegne de quoy luy en aller aussi faire quelque relation de vostre part, y ayant plus d'ung mois que je n'ay esté vers elle par faute d'argument, non qu'il ne m'en habonde assès, mais il n'est bien à propos que je l'aille trouver, sans que j'en aye quelqu'un bien fondé, et qui procède véritablement de Voz Majestez pour l'opposer à ceulx qu'on luy faict assez souvent contre vostre service. Je metz en la lettre du Roy vostre filz ce qui aparoit icy maintenant de plus important, et quant il adviendra que quelque chose se manifestera davantage, je ne seray paresseux de le vous mander. Le temps du progrez[1] de la dicte dame aproche bien fort, lequel faict que plus instantment que jamais je desire l'arrivée de M. de Mauvissière, affin de l'avoir présanté

1. Voyage d'Élisabeth.

premier qu'elle parte ; car si elle s'esloigne cella me grevera d'une non petite incommodité sur plusieurs aultres que j'en ay desjà bien grandes, dont vous suplie très-humblement, madame, de le haster, et je suplieray le Créateur, après avoir très-humblement baysé les mains de Vostre Majesté, qu'il vous doinct, etc.

De Londres, ce XII^me^ jour de may 1575.

LA MOTHE-FÉNELON A BRULART.

(12 mai 1575.)

Monsieur, plusieurs occasions me font desirer qu'il m'arrive bien tost quelque dépesche de Leurs Majestez, affin d'aller trouver ceste princesse, à laquelle despuys dix ou douze jours a esté faicte une vifve et fort instante sollicitation sur d'aultres dépesches de divers lieux pour l'induyre à favoriser et soubstenir les ellevez (révoltés) de France, et bien qu'il ne me deffaille argumentz là-dessus pour luy pouvoir bien remonstrer le contraire, il deffauldroit néantmoins beaucoup d'authorité à ce que je luy dirois, si je ne luy parlois sur lettres et sur mandement exprès de Leurs dictes Majestez, et mesmes que l'yssue de la légation de M. de La Chastre requiert bien qu'il soit usé de quelque honneste gratiffication vers la dicte dame, dont j'espère bien qu'il ne tardera plus guières à m'arriver de quoy y bien satisfaire. Je ne veulx vous ennuyer par ceste lettre de nouvelles importunitez, mais je ne puys cesser de vous continuer celles deux que je vous ay cy devant faictes pour mon congé, duquel je suis plus pressé que jamais, et plus que jamais humblement je vous en suplie, et puys pour mes assignations, affin qu'il vous playse faire commander rigoureusement au sieur Sardini, et mesmes le faire contraindre qu'il ayt à les acquiter aux sieurs Macey et Cenamy pour le sieur Acerbo, ainsy que plus amplement je

l'ay escript par mes précédantes. Et je suplieray le Créateur, après avoir salué toutes voz bonnes graces, et celles de M. Pinart, s'il est arrivé, et celles aussi toutjour, s'il vous playt, de M. de Morviliers et de M. de Limoges, de mes bien fort humbles recommandacions, qu'il vous doinct et à eulx, monsieur, en bien bonne santé très-longue vie, et tout le bien et parfaict contantement que plus et mieulx vous desirez.

De Londres, ce XII^me^ jour de may 1575.

LA MOTHE-FÉNELON AU ROY.

(18 mai 1575.)

Cette lettre a été publiée (tome VI, p. 428) de la *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, mais le *post-scriptum* de la main de La Mothe-Fénelon manque à la lettre. Le voici :

« Tout présantement le sieur de Sabran vient d'arriver avec la dépesche de Vostre Majesté du IIII^me^, estant ceste-cy desjà signée ; j'espère voyr demein ou après-demein ceste princesse, et incontinant après je vous manderay de ses nouvelles. »

LA MOTHE-FÉNELON A CATHERINE DE MÉDICIS.

(18 mai 1575.)

Madame, je suys tout esbay que je ne veoy arriver mon successeur et mesmes que je n'entendz s'il est encores en chemyn, je vous suplie très-humblement ne luy tollérer plus sa longueur, et suis encore trop plus esbay que voicy le quarantième jour que M. de La Chastre a esté honorablement expédié de ceste

court, et que depuys il ne m'est venu de quoy en pouvoir aller porter une seulle bonne parolle de la part de Voz Majestez à ceste princesse. Elle et les siens donnent des diverses interprétations à cela, mais j'espère que bien tost m'arrivera de quoy leur faire prendre et interpréter le tout en bonne part.

J'ai remonstré à Vostre Majesté l'affaire du pastel du sieur Acerbo Vellutelly comme chose fondée en grande équité, et laquelle à cause de cela porte d'elle-mesme sa juste recommandation; mais encores à cause de vostre service je vous suplie plus humblement et avecq plus grande instance que jamays qu'il vous plaise prendre la dicte affaire à cueur et l'avoir pour bien fort singulièrement recommandé, et qu'il vous plaise aussi, madame, faire gratiffier le dict sieur Acerbo d'ung aultre faict duquel très-humblement il vous requiert, comme luy estant très-important, et si est bien fort équitable, c'est qu'il soit mandé à M. de Gourdan et à M. le présidant Jacomela Calaya de faire meetre ès mains du dict sieur Acerbo ou de celuy qu'il leur mandera ung certain Angloys qui est au dict Calaya, qui se nomme Edward Bournam, son facteur et serviteur, affin d'estre conduict en ceste ville de Londres pour luy rendre compte de l'administration qu'il a exercée pour luy et de son argent, crédict et marchandises l'espace de huict ans, ainsy que plus à plain tout le dict faict est contenu en ung escript à part du dict sieur Acerbo, sur lequel je tourne de rechef suplier très-humblement Vostre Majesté de lui vouloir en très-bonne sorte promptement et seurement pourvoir selon son honneste desir et selon qu'il a bien mérité cela et plus grande chose de vostre service, et qu'il n'est nulement besoing qu'il cesse d'en vouloir encores bien mériter, et je suplieray le Créateur, après avoir très-humblement baisé les mains de Vostre Majesté, qu'il vous doinct, etc.

De Londres, ce VIII^me^ jour de may 1575.

J'adjousteray icy une aultre très-humble requeste que vous faict encores le sieur Acerbo, de laquelle je luy ay osé confi-

demment promectre qu'il n'en sera nulement éconduict, c'est qu'il vous plaise luy impétrer du Roy vostre filz une lettre, et luy en octroyer une aultre lettre, toutes deux d'une bien expresse et bien espéciale recommandation pour M. le grand maître de Malte, qu'il vueille concéder son ordre au sieur Fabio Vellutelly, gentilhomme Lucoys, nepveu du dict sieur Acerbo, lequel délibère d'aller servir par delà au prochain moys de juing, et bien qu'avant recepvoir le dict ordre il seroit possible requis qu'il eust faict quelque service, que néantmoins le dict sieur grand maistre en faveur de Voz Très-Chrestiennes Majestez ne luy veuille différer ceste grace, et qu'il vous plaise faire délivrer les dictes lettres au sieur Sardiny qui les adressera au dict sieur Fabio, et ce sera une honneste gratiffication que Voz Majestez auront vers l'oncle et le nepveu dignement colloquée.

De la main de La Mothe-Fénelon. Despuis ce dessus le sieur de Sabran est arrivé.

LA MOTHE-FÉNELON A PINART[1].

(Le 18 mai 1575.)

Monsieur, sachant qu'il ne tient nulement à vous que je ne sois satisfaict du juste desir que j'ay d'avoir mon successeur ny de quoy il m'est à ceste heure tant mis de retardement ès lettres et nouvelles de Leurs Majestez, j'en faiz ung article exprès à la Royne au commancement de la lettre que je lui escriptz présantement et n'en toucheray icy rien davantage à vous que pour vous suplier, monsieur, bien humblement pour l'une et pour l'aultre de ces deux myennes satisfactions, et encore pour celle troysiesme dont par mes précédantes je vous ay très-affectueu-

1. Sur le dos est écrit : *Monsieur Pinart, conseiller du Roy et secrétaire d'Estat et des Finances de Sa Majesté.*

sement prié de faire commander au sieur Sardini qu'il ayt à acquitter promptement aux sieurs Macey et Cenamy pour le sieur Acerbo Vellutelly mes mandementz de l'année passée, que M. le trésorier de l'espargne m'a assignez sur luy, affinque le dict sieur Acerbo, puisqu'il m'en a advancé la pluspart, et qu'ilz luy sont deuz de fort longtemps, s'en puisse prévaloir à Lyon, pour le payement des pasques dernières, qui tombent le quatorziesme de juing prochain, aultrement il fault que je luy paye l'intérest de troys foires passées, et en espécial je vous recommande l'affaire dont j'escriptz présantement à la Royne pour le dict sieur Acerbo touchant luy faire remectre son facteur et serviteur en ses mains, à ce que jouxte le mémoire que en trouverez dans ce pacquet il vous plaise m'envoyer des lettres là-dessus de Leurs Majestez à MM. de Gourdan et président de Calaya pour les bailler au dict sieur Acerbo, et que luy-mesme puisse mieux faire la diligence vers eulx, de quoy je vous en suplie de toute l'affection de mon cueur. Je salue toutes voz bonnes graces, et celles, s'il vous plaist, de M. Pinart, et tousjours celles de MM. de Morvilliers et de Limoges de mes bien fort humbles recommandations, qu'il vous doinct et à eulx,

Monsieur, etc.

De Londres, ce XVIII[e] jour de may 1575.

Je vous recommande aussy fort singulièrement les aultres deux lettres que le sieur Acerbo demande à Leurs Très-Chrestiennes Majestez pour le sieur Fabio Vellutelly, son nepveu, qui va estre chevalier de Malte. Je pensoys encores escripre ceste lettre à M. Bruslart, mais selle sera vostre, s'il vous plaist, et s'adressera proprement à vous avecq la mesme recommandation que j'en faisoys à luy, et me recommanderay moy-mesme bien humblement à vostre bonne grace, et mon congé plus que jamays; et vous soyez le très-bien revenu.

AU ROY SUR LE POURPARLÉ DE PAIX DU MOYS DE MAY 1575[1].

S'il plaist à Sa Majesté considérer exactement et de prez la présente considération, elle trouvera que par le moien des demandes que font ceux de la religion, sur le pourparlé de paix de may dernier, Dieu lui offre l'unique expédient de régner en paix en son estat et d'arrester court l'inundation des désordres qui s'augmentent journellement en iceluy depuis seize à dix-sept ans.

Car sy Sa Majesté veult entrer en soy-mesme, à bon escient, elle trouvera que ceste malheureuse guerre a esté commencée et poursuivie pour satisfaire et contenter la passion extraordinaire des catholiques, extraordinairement catholiques, tant pour raison de leur grand nombre, et de leurs grandes richesses, qu'à cause des princes et potentatz estrangers et regnicoles, qui les maintiennent, dont s'en sont suivis les dommages et désordres que chacun sent, congnoist et void, sans qu'on y ait peu remédier ou prouffiter, sinon de les augmenter et les rendre plus dificiles à appaiser.

En laquelle extrémité, Dieu se monstre si bon, si miséricordieux et si favorable à la France, qu'au plus fort du danger, il offre, par accident, à Sa Majesté le seul et unique moien de donner un bon commencement à restablir peu à peu son règne en repos et toute seureté, en ce que, par occasion, Sa dicte Majesté estant comme forcée de fortiffier le parti des dicts de la religion, à cause des accidents passez, il en adviendra ce bien inespéré que la passion des catholiques, extraordinairement excessifs, sera arrestée, et ne pourra plus troubler, et ainsi ilz seront accoisez ou tenuz en office.

1. Sur le dos on lit : « Au Roy, sur le pourparlé de paix du mois de may 1575, par le général sieur Portal. » Il est question dans le Mémoire remis par La Châtre de ce receveur général des finances, qui était alors en Angleterre.

Estant meshuy temps qu'on ne révoque plus en doubte l'asseurance et fidélité des dicts de la religion, puisqu'on l'a si souvent esprouvée, en ce que cy devant, et auparavant les accidents susdicts on les a trouvés promptz à se désarmer aussi tost qu'on a laissé leurs consciences en paix et liberté, jusques à se mettre en chemise soubz la puissance de Sa dicte Majesté, et combien que cela les ait cuidé anéantir en un seul jour, et que Dieu les ait relevez plus fortz que jamais dedans et dehors le royaume, ilz ne demandent toutesfois, sinon de rendre toute fidélité, obéissance, subjection et subvention, en leur seureté; car ce qu'ilz demandent demeurer fortz n'est contre le Roy et l'Estat, mais bien soubz l'auctorité de Sa Majesté, contre la passion demesurée des dicts catholiques et de leurs adhérants, ce qui en ces désordres et confusions se trouve si nécessaire pour le bien de l'Estat de Sa dicte Majesté, qu'il n'y a autre moyen quelconque pour faire regner Sa dicte Majesté sur les uns et sur les autres.

En quoy, il fault, en toute extrémité, que les dicts catholiques aquiescent ou qu'ilz fournissent aux frais de la guerre, et quand Sa Majesté leur donnera l'élection de l'un ou de l'autre, et à toutes autres communautez de villes, ilz y penseront croyant encores que, soubz une telle condition proposée à tous les extraordinairement passionez des dicts catholiques, personnes particulières, chappitres, colléges et communautez de villes, qu'il s'en pourroit tirer le consentement universel de la paix ou les frais de la guerre.

Combien que si j'avois cest honneur d'estre du conseil de Sa Majesté, je serois (ainsy que j'ay tousjours esté et seray à jamais) pour la paix, à quelque prix que ce fust, à cause qu'en ceste guerre Sa dicte Majesté n'y gaignera non plus que ses prédécesseurs, et en icelle il pourroit tout perdre. Et, au contraire, les contraires n'y sçauroient perdre que ce qu'ilz y ont jà perdu, et, s'ilz ont du meilleur, ilz gaigneront leur liberté et, par avanture, quelque chose de plus. La paix est donq pour le Roy, et la guerre pour les autres qui ne combattent poinct à

gaiges, ains pour leur vie présente et à venir, et pour leurs biens, femmes, enfants et amys.

Que si les dicts catholiques extraordinairement passionnez estoient si abandonnez de Dieu, qu'ilz voulussent attenter ce dont ilz se sont si souvent jactez (vantés) et dont ilz ont bien ozé quelquefois menacer les prédécesseurs de Sa Majesté, assavoir de faire les folz, ainsi qu'ilz disent que ceux de la religion ont faict, Sa Majesté se peult bien résoluement asseurer que puis qu'avec ses moiens et auctorité, voire avec l'aide des autres potentatz chrestiens, les dicts catholiques n'ont peu aucune chose contre les dicts de la religion, assistez en cest endroict manifestement du doy de Dieu, contre quatre batailles royalles gaignées sur eulx, oultre une infinité d'autres batailles particulières et autres ravages soustenuz seize ou dix-sept ans, et mesme contre l'exécution de l'extrême remède dont ilz ont usé le 24 aoust 1572 ; c'est chose bien certaine que les dicts moiens n'y estans plus, les dicts catholiques ne pourroient du tout rien contre un peuple qui ne meurt jamais et qu'on ne sçauroit exterminer qu'il ne se releve plus qu'auparavant. Là où les dicts catholiques sont principaux et plus passionnez, en ne leur donnant plus de bénéfices et y pourvoyant néan-moins de gens simples, non factieux ne passionnez, aymans leurs trouppeaux et leur salut, et non la hayne seullement, voilà la race de ceux qui ont esté occasion de la guerre et qui le pourroient cy aprez estre, perdue, et le royaume en voye d'estre aquitté et remis en sa première splendeur et opulence, principalement si les dicts catholiques estoient si mal sages qu'ilz eussent contraint Sa Majesté de joindre ses forces aux dicts de la religion.

Il ne fault donq craindre que, quand les dicts de la religion demeureront fortz soubz l'auctorité de Sa Majesté, et aussi fidèles subjectz, comme ilz se sont tousjours portez lorsqu'on a laissé leurs consciences en paix, ainsi que dit a esté, que les catholiques et leurs adhérans, soit regnicoles ou estrangers, ne soient retenuz en tout office, soit de gré, soit de force.

Et par conséquent que le Roy ne demeure tellement régnant

sur les uns et sur les autres, qu'il luy sera facile de reigler à baguette les autres désordres de l'Estat.

Sa Majesté congnoist assez de seigneurs et gentilzhommes de la religion et associez qui ne luy feront jamais faulte, s'il leur baille en garde et gouvernement ses villes et d'autres grandz seigneurs qui luy en respondront.

Sur quoy se pourroient desduire plusieurs autres bonnes conséquences qui seront différées pour estre bref, et suffira pour ce coup que Sa Majesté considère et se tienne pour résolu que l'occasion susdicte luy est offerte pour estre par Sa Majesté diligemment empoignée par les cheveux, ou pour la rendre inexcusable devant Dieu et devant les hommes, de tout ce qu'il pourroit advenir de pis, aprez le manifeste apovrissement du royaume, et son Estat espuisé de toutz ses bons moiens et finances, oultre la perte qui se faict ordinairement d'une infinité de bons subjectz, cappitaines, soldatz et gens de guerre, et finalement le reste estant si altéré et décousu que les uns sont dispersez et désespérez, les aultres malcontentz, les plus favoris et mieux traitez bravent, et les autres contraintz de manier ce qu'ilz ne manieront jamais, assavoir les armes.

Que si ce que dessus ne se faict, il ne fault doubter que comme cy devant par de petitz livretz on a engendré des huguenotz de religion, et depuis des huguenotz d'Estat, par ce mesme moien on va engendrer des huguenotz populaires, qui donneront plus d'affaires que les deux autres.

Il fault donq éviter l'assemblée des dicts trois estats et prester les aureilles à ouyr discourir et consulter sur les dangers et inconvénients qui en pourroient advenir, et iceux prévenir par les ouvertures qu'on offre afin d'éviter cy-aprez de s'en douloir et plaindre.

MÉMOIRE DE LA MOTHE-FÉNELON

DU XXI[e] DE MAI 1575[1].

Ayant le Roy Très-Chrestien satisfaict à quatre choses qu'il estoit tenu de faire pour deuement succéder à la ligue deffencive que le feu Roy son frère avoit de son vivant commancée avecq la royne d'Angleterre, sa bonne sœur, sçavoir est[2] :

Qu'il a envoyé, jouxte le troisième article du traicté, signiffier par ses ambassadeurs à la dicte dame comme il entendoit et desiroit avecq toute affection estre continué en la dicte ligue;

Secondement, qu'il a, jouxte le trente-neuviesme article du dict traicté, ratiffié tous les articles et chapitres et toutes les obligations de la dicte ligue;

Tiercement, qu'il l'a solemnellement jurée, et a promys de bonne foy qu'il l'entretiendra et observera de poinct en poinct tout ainsy que si elle avoit esté conclue avecques luy-mesmes,

Et finallement qu'il a envoyé pour une plus claire déclaration du dict traicté des lettres de sa main à la Royne sa bonne sœur en mesme sens que le feu Roy luy en avoit escriptes d'aultres le vingt-neuviesme d'apvril 1572.

Et s'il y reste à faire quelque aultre chose de sa part pour rendre la dicte dame sa bonne sœur davantage asseurée de luy, il l'offre de bon cueur et est tout prest de l'accomplir.

Voicy maintenant troys aultres choses qu'il desire aussy de la dicte dame, lesquelles il estime raisonnables et estre d'une mutuelle correspondance entre Leurs deux Majestez :

La première est qu'il plaise à la dicte dame renouveller aussy

1. Sur le dos est écrit : « Ce que le S[r] de La Mothe a baillé par escript le XXI[me] may avec la responce de la Royne d'Angleterre du neuf[me] juing mémoire 1575. »

2. Voy. dans la correspondance imprimée, t. VI, p. 434, la dépêche du 26 mai 1575. On y fait allusion aux quatre conditions sans les citer. Ce mémoire en est le commentaire naturel.

maintenant son serment comme elle entend d'entretenir et observer envers le Roy cela mesme qu'elle a promis et juré au feu roy Charles son frère, et à cest effect Sa Majesté Très-Chrestienne a envoyé ung pouvoir par lettres de son grand sceau à son ambassadeur pour y assister au dict serment;

La seconde, qu'elle luy vueille escripre de sa main comme elle entend que sa mesme déclaration, envoyée au feu roy son frère par une lettre qu'elle luy escrivoit aussy de sa main le vingt-cinquiesme de may 1572 touchant leur mutuelle deffence, s'estende tout de mesme à luy que à son dict frère.

La troysiesme est que ce qui reste de mectre à effect touchant le commerce d'entre leurs deux royaulmes et subjectz soit accomply, jouxte la teneur de susdict traictié.

Et adjouste ceste quatriesme, qu'il prie de bon cueur la royne sa bonne sœur qu'elle vueille de son costé, comme il fera du sien, accomplir par œuvres et bons effectz ce que par parolle et serment ilz se promettent, et que doresnavant et de bonne foy et loyaulment ilz s'efforcent de favoriser et supporter les affaires l'un de l'aultre, et de chasser toute meffiance et souspeçon d'eux, et n'admettre aucune persuasion ny instigation ennemye entre eulx.

A ce que dessus la dicte dame a faict respondre par les seigneurs de son conseil le neuviesme de juing 1575, ainsy qu'il s'ensuict[1] :

Responce de Sa Majesté à quelques demandes faictes par M. l'ambassadeur le XXI^e^ *de may* 1575.

Pour la première Sa Majesté ayant faict serment au temps de la première confirmation du traictié faict à Bloys de l'observer non-seulement à l'endroict du Roy, mais aussi de ses successeurs roys, y estant par yceux successeurs requise comme au troisiesme article dudict traictié se veoit, pense que de faire ung

1. Cf. dans la correspondance imprimée, t. VI, p. 452.

second serment ce seroit chose du tout impertinante, et plus que le dict traicté ne requiert, et que ce seroit aussi mectre en doubte la force du premier serment, duquel le premier traicté dépend et a prins rigueur.

Pour la seconde, Sa Majesté est contante d'escripre ses lettres à l'effect requis.

Quant à la troysiesme, Sa Majesté a fort bonne envye que le commerce entre les subjectz des deux royaulmes soit estably suyvant le traicté, mais elle trouve que ses subjectz n'ont pas trop de volonté, à l'occasion des pilleryes et oultrages qui leur sont assiduellement faictz par les subjectz du Roy, dont ilz ne peuvent avoir ny raison ny justice, selon que porte l'amityé d'entre Leurs deux Majestez, qu'aussi pour le regard des troubles d'iceluy royaulme à présent, Sa Majesté pense néantmoins que s'il plaisoit au Roy de faire offre soubz ses lettres patantes de telles villes qui seront les plus propres et commodes au trafficq de ses subjectz, et leur pourvoir de quelques bonnes franchises et priviléges, ilz pourront estre plus aysément induictz à l'establissement du dict commerce.

Et plus bas est escript :

Par Sa Majesté, en son conseil privé.

Signé : FRANC. WALSINGHAM.

LA MOTHE-FÉNELON A CATHERINE DE MÉDICIS.

(Londres, 7 juin 1575.)

Madame, j'ay eu très-grand plaisir de recepvoir une si ample et si bien accomplye dépesche, comme celle qu'il a pleu à Voz Majestez me faire du vingt-troysiesme du passé, en laquelle me semble que j'ay de quoy pouvoir donner demain à ceste princesse beaucoup de tesmoignage de vostre honneste persévérance vers elle, et du desir qu'avez qu'elle persévère de mesme vers vous, chose que je mectray peyne de la luy faire trouver

bonne et priser aultant qu'il me sera possible, comme j'espère qu'elle en prendra beaucoup de contantement, et la rendray au reste bien capable des amples responces et des bonnes satisfactions qu'avez offertes à voz subjectz sur tous les articles de leurs demandes, et n'obmectray tant que je seray icy de faire tout ce que j'estimeray pouvoir servir à la retenir bien disposée vers Voz Très-Chrestiennes Majestez, attendant l'arrivée de mon successeur, lequel tarde par trop, et remectray de vous escripre de toutes aultres choses plus amplement par mes premières pour ne faire ceste-cy plus longue, que pour prier en cest endroict le Créateur, après avoir très-humblement baisé les mains de Vostre Majesté, qu'il vous doinct, etc.

De Londres, ce VII^me^ jour de juing 1575.

LETTRE DU 17 JUIN A HENRI III.

(Cette lettre a été imprimée dans la *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. VI, p. 448 et suiv.; mais le *post-scriptum* suivant est inédit.)

Despuys ce dessus est arrivée la dépesche de Voz Majestez du III^e^ et du VII^e^ du présent, sur laquelle j'yray trouver ceste princesse le plustost que je pourray, et loue Dieu de bon cueur de quoy vostre indisposition n'a esté telle ny si dangereuse comme l'on le publioit desjà icy. Dieu veuille conserver vostre santé.

LETTRE A CATHERINE DE MÉDICIS.

(17 juin 1575.)

Madame, je différe jusques à quatre ou cinq jours d'icy pour occasion bien bonne et digne de considération de vous mander

l'estat où j'ay trouvé ceste dernière fois en ceste court les choses de deçà, et celluy auquel je les ay disposées, et celluy où j'espère qu'elles continueront, et pour le présent je ne diray à Vostre Majesté sinon cella mesme qu'elle trouvera desduict asses par le menu en la lettre du roy son filz, que, pour obvier à redictes et ne luy donner ennuy, je ne les veulx estendre davantaige en la présante, laquelle pour aultant demeurera ainsy briefve attandant mes prochaines qui seront plus amples, et qui vous donront, madame, bon compte de tout le surplus que pourrez desirer sçavoir de deçà tenant ce pendant le mieulx que je puys ce lieu bien préparé et en bon estat à mon successeur, contre lequel je ne puys cesser de vous suplier très-humblement que le veuillez haster et luy commander d'abréger doresnavant sa trop insuportable longueur, et je suplieray le Créateur, après avoir très-humblement baysé les mains de Vostre Majesté, qu'il vous doinct, etc.

De Londres, ce XVII^me^ jour de juing 1575.

Sur la closture de ceste dépesche est arrivée celle de Voz Majestez du IIII^e^ et du VII^e^ du présent en mesme temps qu'on commançoit à faire courir ung facheux bruict de l'indisposition du roy vostre filz. Je loue et remercye Dieu de bon cueur de sa convalescence.

LA MOTHE-FÉNELON A CATHERINE DE MÉDICIS.

(26 juin 1575.)

Madame, j'espère que par le contenu de la lettre que j'escriptz présantement au roy vostre filz et par l'instruction que j'ay baillée au sieur de Vassal présent pourteur de plusieurs choses de ce lieu, Vostre Majesté pourra bien cognoistre si j'ay

rien comprins de celles que l'Italien Jacomo peult avoir naguières aportées de delà, qui mettray peyne d'y pénétrer davantaige, afin que de jour en jour je vous en puysse donner plus d'éclaircissement, et ne veulx en ceste lettre vous allonger les propos que j'ay mis en celle du Roy et en la dicte instruction; car ce ne seroit que vous ennuyer, et vous suplieray, madame, très-humblement que veuillez considérer les dicts propos et les bien peser, et m'y faire bien tost une bonne et bien fondée responce pour en donner quelque satisfaction par deçà. Je ne vous ramantevray (rappellerai) aussy rien de la faveur et bon trettement qu'il fauldra faire à ce mylord qui aportera bien tost la Jartière au Roy; car je m'asseure que Vostre Majesté n'obliera rien de ce qui s'y debvra faire ou ordonner et continueray au reste de vous escripre de toutes occurrances d'icy le plus souvant que je pourray tant que je y seray, qui fays estat, madame, comment que soit, d'en partyr environ la myjuillet; car il ne me reste ny puissance ny santé ny moyen aulcun d'y demeurer davantaige; aussi ne m'y a l'on donné d'argent en l'espargne que jusques à la my-may passé, et je y auray esté deux mois davantaige avec ce que ceulx à qui j'ay baillé en ceste ville mes assignations de l'année passée et qui m'y ont advancé plus de trois mil escuz, dont m'y court ung gros intérest, n'en peuvent estre payés du sieur Sardini; qui ne me puys assez esmerveiller, madame, comme Vostre Majesté souffre que mon successeur me face tant languyr icy, au hazard de vostre service, vous supliant très-humblement luy commander qu'il ne faille de s'y randre résoluement, sinon à la fin de ce mois, au moins au commancement du prochain, et je suplieray le Créateur, après avoir très-humblement baysé les mains de Vostre Majesté, qu'il vous doinct, etc.

De Londres, ce XXVI^me^ jour de juing 1575.

tenoit pour une si magnanime princesse et de cueur si généreulx qu'elle ne vouldroit pour chose du monde se porter arrogamment vers ung prince qui la recherchoit d'amytié, sinon que quelques facheux raportz eussent précédé, et parce qu'il s'asseuroit bien que, si l'on luy en avoit faict qui ne fussent bons et honnestes, qu'ilz estoient indubitablement faulx et controuvez, il la suplioit qu'elle ne vollust à crédit se provoquer pour ennemy le meilleur et le plus grand de ses amys, et celluy qui luy pouvoit plus faire sentyr ses inimytiés que nul autre prince de la terre.

Elle, parmy une multitude de responces de diverses façons, couvrant toutjour le plus qu'elle pouvoit celle qui plus la pressoit s'est layssée enfin entendre, que son ambassadeur luy avoit naguières faict représenter ung bien honeste langaige que le Roy lui avoit tenu d'elle, touchant ce que M. de La Chastre en avoit raporté par dellà, et que le Roy l'avoit prié, s'il avoit aulcune nouvelle commission d'elle sur les bons propos qu'il sçavoit bien qui avoient esté cydevant miz en termes et honorablement poursuyviz, qu'il le luy vollust en présence de la royne sa mère déclairer; à quoy l'ambassadeur avoit respondu en une sorte qui ne pouvoit estre que bien prinse et interpretée en bonne part, et néantmoins elle estoit advertye, que le Roy et la royne sa mère avoient incontinant prétandu à une aultre chose qui estoit toute contraire, et de grande derrision et mocquerie pour elle, mais qu'elle ne se tenoit pourtant mocquée, ains se seroient eulx qui se trouveroient le plus mocquez, et qu'elle mettroit peyne d'en vériffier plus clairement le faict, et selon qu'elle le verroit cy-après procéder, elle jugeroit mieulx quel avoit esté le fait précédant; car cestuy-cy feroit la loy des deux pour discerner si l'ung et l'autre avoient esté honorables, ou bien sans honneur, et que le dict de La Mothe l'excusast, si pour ce coup elle ne luy en disoit point davantaige.

Il a replicqué, sentant bien à quoy tandoit ce courroux, qu'elle vollust donner tant de contantement au Roy, et adjouxter ce nouveau lien à l'amytié qu'il avoit avec elle, que de bailler

au comte de Lestre (Leicester) la charge de luy aporter la Jartière; car s'asseuroit qu'à son retour il luy raporteroit de quoy estre plus joyeuse et plus contante, et en plus de repos tout le reste de sa vie, et qu'elle ne doubtast qu'il ne fust aultant favorablement receu en la court et partout où il passeroit en France qu'en nulle aultre part qu'il sceust jamais aller de la chrestienté, et si feroit qu'elle et luy auroient possible part à des choses bonnes qui se pourroient lors effectuer par dellà, et y pourroit au moins le dict comte veoir et ouyr pour elle ce qu'elle avoit desiré d'y cognoistre et sçavoir, aultant parfaictement comme si elle-mesme alloit sur le lieu. A quoy, aprez quelque excuse de ne pouvoir, en ce temps de son progrez, envoyer le dict comte, elle a respondu qu'aussy bien ne pourroit-il estre les yeulx d'elle en cest endroict, et que la royne, mère du Roy, sçavoit bien où l'on en estoit demeuré.

Au partir d'elle, le dict de La Mothe est allé entretenir longuement icelluy comte de Lestre, et luy a faict une grande expression de l'amytié que Leurs Majestez Très-Chrestiennes luy portent et de la fiance qu'elles ont en luy, et par divers propos il a tiré cecy de luy, que la royne sa mestresse estoit avertye que le Roy avoit aprouvé le mariage de Mademoyselle de Bourbon avec le prince d'Orange, et que le dict prince luy avoit remiz sa fille entre ses mains pour en faire ce qu'il luy plairoit, et qu'on disoit que c'estoit pour Monseigneur, frère du Roy; ce que la dicte dame ne pouvoit nullement comporter qu'on entrast en ung nouveau propos sans achever le sien, et qu'on ne pourroit mieulx monstrer qu'on la mesprise et qu'on s'est toutjour mocqué d'elle qu'en layssant cella interrompu, et pourtant qu'il prioit le dict de La Mothe d'en escripre promptement au Roy, et de l'asseurer que la dicte dame est mieulx disposée à ce bon propos que jamais, ce qu'elle a plus d'occasion et de nécessité qu'elle n'eust oncques d'y entendre, et qu'elle attand la résolution de l'entreveue, sur laquelle l'on en est demeuré, et qu'il croyt fermement que quant mon dict seigneur n'auroit à beaucoup prez les perfections qu'on dict qu'il

a, que néantmoins les choses viendront à bon effect, pourveu que la dicte dame soit bien asseurée, que le Roy et la royne sa mère l'ayment et sont contantz de luy et qu'ilz veuillent à bon esciant poursuyvre l'effect du dict propos; car aultrement elle n'y condescendroit jamais, et qu'il estoit expédiant de sçavoir bien tost le *si* ou le *non*.

Le comte de Sussex peu auparavant estoit venu dire au dict de La Mothe, mais il l'avoit conjuré sur tout aultant qu'il l'estimoit gentilhomme d'honneur, qu'il n'en fust jamais rien sceu par deçà, que depuis peu de jours la royne sa mestresse l'avoit faict appeler en sa chambre avec trois aultres pour leur faire part d'une dépesche que son ambassadeur luy avoit naguières envoyée de France, et que s'adressant à luy sur aulcun poinct d'icelle, elle luy avoit demandé qu'est-ce qu'il luy sembloit de ce qu'elle luy avoit faict communiquer après le départ de M. de La Chastre. A quoy il ne luy avoit lors rien respondu, mais à deux heures de là l'ayant trouvée à part, il luy avoit desclairé qu'il n'estoit nullement instruict de ce qu'elle vouloit dire, de quoy s'estant fort esbaye luy avoit asseuré qu'elle avoit donné charge à ung qu'elle luy nomma qu'il ne faillyst de luy notiffier certains propos de son mariage, et que lors elle-mesme les luy avoit poursuyviz avec une assès longue desduction, où il avoit bien cogneu qu'elle y avoit très-bonne disposition, et que si le dict de La Mothe faisoit maintenant entendre aux seigneurs de ce conseil qu'il en avoit eu commission du Roy, sellon que desjà elle leur en avoit aussy amplement communiqué, qu'il s'asseurast qu'il seroit honorablement respondu, et qu'en cest endroit le Roy trouveroit très-enclins et très-favorables les meilleurs, les plus grands et tous les plus gens de bien d'Angleterre.

Et comme iceulx du conseil, avec lesquelz le dict de La Mothe est allé premier que de partir communiquer d'aulcunes choses qui restoient de l'accomplissement de la ligue, et aussi des bonnes responces que le Roy avoit faictes aulx demandes de ses subjetcz, ont veu qu'il ne leur touchoit rien de ce propos,

sellon qu'il n'en avoit aussi nulle charge, ilz luy ont declairé ouvertement que sellon les dernières lettres de leur ambassadeur, ilz pensoient qu'il avoit à leur parler du mariage de leur mestresse, et qu'ilz estoient prestz d'y entendre, et de s'employer plus dévotement en cella qu'en nulle aultre chose de ce monde. A quoy le dict de La Mothe, tout honteux et surprins, n'a su que leur respondre; sinon que le Roy desiroit et demandoit avec affection que la royne leur mestresse vollust commettre au comte de Lestre la charge de luy aller aporter la Jartière, et que cella leur estoit une signification de son intention et de celle de la royne sa mère, plus expresse que toute aultre chose qu'il leur peult dire; ce qui fut bien interpreté de toutz, et c'est la vraye histoire du faict, laquelle le dict de La Mothe soubmet, ainsy simple et nue qu'elle est, au jugement de Leurs Majestés; et le sieur Vassal qui a esté despuys en ceste court pour cest effect, leur donrra compte de ce que le comte de Lestre et M. Walsingham luy en ont dict davantaige.

En la mesme audience le dict de La Mothe a bien vollu dire à la dicte dame que pour le bien de paix le Roy avoit si amplement satisfait à toutes les demandes de ceulx de la nouvelle religion de son royaulme qu'il ne pouvoit ny vouloit croyre qu'ilz ne s'en tinssent contantz et qu'ilz ne retournassent à leur debvoir vers luy, et que mesme ilz ne recogneussent qu'il leur monstroit ung tour de très-grand amour pour mériter plus de leur bienveuillance que aultre prince n'avoit jamais faict de ses subjectz, et là-dessus il a particularisé à la dicte dame ce que pour l'entière liberté de leur conscience et pour l'exercice privé et publicque de leur religion et pour l'abolition de tout le passé et restitution de ce qui pouvoit toucher à leurs biens, personnes, honneurs et estats à l'advenir, le Roy leur accordoit avec la seureté de quatre villes qu'il leur layssoit et tout aultre accommodement et provision qu'ilz luy avoient demandé pour ung tout semblable bon trettement en France que les catholiques y ont, priant la dicte dame de bien notter la déclaration que le Roy faisoit en cella à toute la Chrestienté,

comme il n'estoit ennemy de la dicte religion, ains qu'il desiroit l'accord et reunyon d'icelle à l'Esglize et à la vraye religion catholique ; ce qui la debvoit davantaige faire bien espérer de la ligue qu'elle avoit avecques luy.

Et que le Roy avoit bien vollu qu'elle eust la relation de ces choses, desquelles il ne refuzoit que non-seulement elle, qui estoit sa confédérée, et les aultres princes souverains, mais encores les peuples qui n'estoient corrompuz et préoccupez d'hayne contre leur prince, jugeassent, si elles estoient équitables ou non, et qu'il protestoit bien de deux choses, l'une est qu'il procédoit en cecy de bonne foy et de toute intégrité pour observer inviolablement à ses subjectz ce qu'il leur promettoit, et l'aultre que s'ilz se randoient obstinez qu'il mettroit le vert et le sec pour en venir à bout, et qu'il la prioyt et les aultres princes de la Chrestienté qu'en ce cas ilz luy vollussent lors ayder à débeller une si grande arrogance, et extirper à jamais de la terre une si desloyalle et si perverse rebellion que la leur.

La dicte dame, après une curieuse inquisition de la qualité des responces du Roy, et ayant prié le dict de La Mothe de luy vouloir bailler par escript le sommaire de trois ou quatre des principalles qui regardoient l'exercice de la religion et les seuretez, (car craignoit qu'on les luy eust déguysées), a respondu qu'elle suplioit de bon cueur le Roy de n'estimer qu'il luy peult tourner à deshonneur aulcun ny à nul intérest de sa réputation jamais, qu'il mist, comme il pourroit, la paix maintenant en son royaulme, et qu'il recouvrast l'amytié et l'obéyssance de ses subjectz et l'autorité et joyssance de son estat, et que s'il ne le pouvoit faire, comme il desiroit, qu'il ne se grevast, attandu les choses passées et l'estat des présentes de le faire en partir sellon le desir d'aultruy, pourvu qu'il demeurast roy et que les armes se posassent, car autrement il estoit impossible qu'il peult éviter de très-grandz inconvéniantz et les hazardz qu'elle voyoit bien qui se préparoient contre luy ny qu'il peult advancer aucune chose sinon que après une longue et périlleuse guerre pleyne de pertes, de despenses et de très-

grandes ruynes, il trouveroit que sa condicion auroit empyré, et luy plus reculé de ses intentions et plus esloigné de son repos que jamais ainsy que l'espreuve s'en estoit veue jusques à présent.

Et qu'elle s'esbayssoit par trop pourquoy le Roy et la royne sa mère faisoient difficulté d'appeller quelcun des princes les aliez de la dicte religion pour leur ayder à surmonter les difficultez de ceste paix; car elle sçavoit bien que si le Roy luy eust faict à elle ou s'il luy faisoit encore l'honneur de l'y appeller, non à l'instance de ses subjectz, mais de son mouvement, et non pour luy donner rien d'auctorité, ains affin qu'elle luy servist et compleust en tout ce qu'elle pourroit, qu'elle luy montreroit combien elle avoit trop plus à cueur sa cause et sa qualité que celle de ses subjectz et qu'encore le vouloit elle suplier de tout son cueur, mais prioit le dict de La Mothe n'estimer qu'elle entendist parler pour elle, que d'aultant qu'elle croyoit sans aulcun doubte que le Roy vouloit droictement observer ses promesses, sans aulcunement les enfraindre; qu'il vollust les envoyer communiquer par quelque personnaige d'honneur au comte Palatin ou bien à quelque aultre prince protestant et pareillement à l'Empereur, s'il luy sembloit bon de le faire, ou à M. de Savoye puisqu'il avoit esté nommé, et leur escripre que c'estoit ce que résoluement il pouvoit et vouloit faire pour ses subjectz, et le leur observer si inviolablement qu'il vouloit bien qu'on ne l'estimast prince d'honneur s'il y avoit manquement de sa part; et, comme si elle avoit le bien que le Roy fust son propre filz, elle luy conseilloit devant Dieu et en la conscience de son ame que pour sa mesme réputation et pour son plus grand bien et pour éviter des maulx infiniz qui ne se pouvoient comprendre il en vollust user ainsy; car après cella, si ses subjectz ne se réduysoient, ilz seroient bien tenuz et réputez d'elle et tous les princes et gens de bien de la Chrestienté pour obstinez rebelles, et non-seulement l'on les déchasseroit de toutes partz, mais l'on conviendroit à leur courre sus et exterminer à jamais leur mémoire, et que cependant elle desiroit bien que le

lit de La Mothe rendist capables ceulx de son conseil de bonnes responces du Roy.

Icelluy de La Mothe, après l'avoir infignyment remercyée, est allé communiquer aultant du dict faict à iceulx du conseil comme il en avoit dict à elle, et les a priez de bien considérer quel estoit le tesmoignage que le Roy rendoit aujourduy vers la tollérance de leur religion, et vers la paix de ses subjectz, et vers la tranquillité publique de la Chrestienté, et qu'ilz réduisissent en mémoire, s'il se trouvoit pareil exemple, que nul aultre prince qui eust régné entre les chrestiens et moins de ceulx qui n'avoient eu la foy chrestienne despuys mil ansença, se fust tant eslargy comme luy vers ses subjetz, et qu'ilz jugeassent qu'est-ce qu'en ung semblable accidant ilz conseilleroient à leur mestresse de faire vers les siens, s'ilz avoient ainsy prins les armes contre elle. A quoy ilz ont respondu qu'ilz remercyoient très-humblement le Roy de la communication qu'il leur faisoit faire de s'entremettre plus avant que de prier Dieu de bon cueur qu'il la luy vollust donner très-bonne et bien asseurée, mais que si des accidants si extremes et si extraordinaires, comme ceulx de la France et en temps si dangereux comme cestuy-cy, advenoient en Angleterre (ce que Dieu ne vollust), il fauldroit bien qu'ilz conseillassent aussi, sellon la nécessité du temps, des remèdes extraordinaires et non accoustumez à leur mestresse. Le dict sieur de Vassal dira à Leurs Majestez ce que en ceste matière le dict de La Mothe a faict vers M. de Méru[1] et aultres subjectz du Roy, qui sont par deçà et ce qu'il a tiré de leur intention.

Ayant le comte de Choles, Poulonnoys, envoyé faire icy quelque ouverture de muer le cuyvre en argent, dont la preuve en a esté essayée dans la tour de Londres devant milord trésorier, le dict de La Mothe a recherché de sçavoir ce qui estoit, et pour ceste cause il a parlé à divers personnages entenduz en cella, dont l'ung d'eulx qui est d'assez

1. Charles de Montmorency, seigneur de Méru, était fils du connétable Anne de Montmorency.

bonne estime, et estranger luy a miz en avant qu'il pourroit faire au Roy une multiplication pour les testons et monnoye blanche de son royaulme, que luy reviendroit à très-grand proffit, sans adultérer sa dicte monoye, et qu'il estoit prest de l'aller servyr en cella, ou bien d'enseigner le secret à celluy que Sa Majesté ordonneroit en le récompensant honnestement. En quoy ne pouvant le dict de La Mothe bien comprendre toute sa déduction, il l'a prié de la vouloir escripre luy-mesme au Roy et luy envoyer quelques échantillons de sa démonstration; ce qu'il faict présentement, et le dict de La Mothe luy a promiz qu'il luy fera avoir bientost la responce.

Despuys ce dessus, la royne d'Angleterre a envoyé M. de Walsingham devers le dict de La Mothe pour luy dire qu'elle estoit advertye comme le sieur de La Roche de Bretaigne avoit amené Jacques Filz-Maurice au Roy et l'avoit introduict à parler à luy ou bien à la royne sa mère, et que despuys icelluy Filz-Maurice s'estoit vanté qu'il auroit du secours de France pour retourner faire la guerre en Irlande, sellon que le dict de La Roche en estoit allé faire des aprestz en Bretaigne. Ce que la dicte dame ne vouloit croyre ny faire ung si mauvais jugement que celluy-là de la foy et amytié du Roy, attandu le renouvellement de la ligue et le serment qu'il avoit faict de sainctement l'observer, et que pourtant elle prioit le dict de La Mothe de faire que le Roy la vollust esclarcyr de ce faict, aultrement elle adviseroit d'y pourvoir, sellon qu'elle verroit en estre besoing.

A quoy le dict de La Mothe, pour quelque bonne considération, n'a vollu si tost déclarer au dict sieur de Walsingham ce qu'il avoit en commandement du Roy de faire et dire pour le dict Filz-Maurice, et après aulcunes bonnes parolles de la ferme persévérance du Roy vers la dicte dame et de ce qu'il desiroit le semblable d'elle vers luy, il luy a seulement dict qu'il la suplioyt bien humblement de ne se donner point de peyne de cella ny croire qu'on fist aulcun apareil de Bretaigne contre elle, et que si le Roy avoit ouy le dict Filz-Maurice comme les princes

ne destornoient jamais l'oreille de ceulx qui vouloient parler à eulx, qu'elle cognoistroit bientost qu'il luy auroit esté très-bon frère et bon confédéré, et qu'il espéroit que la première fois qu'il auroit le bien de veoir la dicte dame il luy aporteroit de bonnes nouvelles et quelque bonne satisfaction de ceste affaire, et cependant il a aulcunement comprins du dict sieur de Walsingham que le pardon ne sera trop dificile d'impétrer pour le dict Filz-Maurice.

LA MOTHE FÉNELON A CATHERINE DE MÉDICIS.

(1er juillet 1575).

Madame, quelques-ungs faisoient la maladie du roy vostre filz très-griefve et procédante d'aucuns secretz accidants de l'intérieur de sa personne, qui la luy rendoient si périlleuse que desjà ilz le publioient pour mort, dont j'eusse esté en une peyne extreme, et en une très-grande extrémité d'ennuy de cela sans la dépesche de Vos Majestez du septiesme du passé, laquelle m'a faict tousjours espérer la consolation que j'en ay despuys receue par la subséquante du XIIme ensuyvant, dont je loue Dieu et le remercye de tout mon cueur de l'avoir si tost relevé, et le prie avecq fervante dévotion qu'il le vous vueille et à la France et à nous bien et longuement conserver. J'espère que par le sieur de Vassal, lequel je vous ay naguères dépesché, et par le contenu des lettres et mémoires qu'il vous a portés, Vos Majestez auront eu bonne relation des choses de deçà, sur lesquelles attendant la responce qu'il vous playra m'y faire, je seray diligent de vous mander celles qui pourront ce pendant survenir, et prieray en cest endroict le Créateur, après avoir très-humblement baisé les mains de Vostre Majesté, qu'il vous doinct, etc.

De Londres, le 1er juillet 1575.

LA MOTHE-FÉNELON A CATHERINE DE MÉDICIS.

(8 juillet 1575.)

Madame, ce que je mectz en la lettre du Roy vostre filz satisfera en partie à ce que, par la sienne du vingt et ungnième du passé, il m'avoit escript en chiffre, et j'espère qu'après que j'auray parlé à ceste princesse, laquelle je vay demain ou après-demain trouver en sa maison de Grafton à cinquante milles d'icy, j'en pourray d'avantage mander à Voz Majestez, et vous diray ce pendant, madame, qu'on veoit assez que toute la chrestienté est aujourd'huy toute partye (partagée), que les princes et les peuples sont divisez et sont entrez en une si grande meffiance et en tant de simulté les ungs vers les aultres à cause de la religion, qu'il n'est possible de pouvoir rien establir de bien asseuré entre ceulx qui l'ont diverse, dont jusques à ce qu'il plaira à Dieu de nous réunyr, il fault par nécessité qu'on en donne toujours quelque chose de chacun costé, bien que pour le regard de ceulx-cy il n'est besoing d'excuser rien des mauvaises praticques qu'ilz pourront mener contre le Roy; car il leur a donné toute occasion de bien user vers luy, dont s'ilz en font quelques-unes, je ne cesseray de m'y opposer le plus fermement qu'il me sera possible tant que je seray icy, et que la santé me pourra permettre de m'en aller plaindre et bien vivement le remonstrer, qui vous suplie très-humblement, madame, mectre désormays fin à la longueur de mon successeur, et luy commander qu'il ayt à partir incontinant, si desjà il n'estoit party pour me venir relever, n'y ayant lieu, s'il survient icy quelque inconvénient en vostre service, qu'il m'en doibve estre rien imputé; ains ce sera luy qui en aura toute la coulpe. Car le congé que j'ay desjà de Voz Majestez et mon indisposition et mes aultres nécessitez que je vous ay souvent représentées m'en rendront, s'il vous plaist, entièrement deschargé, et je prieray

Dieu, après avoir très-humblement baisé les mains de Vostre Majesté, qu'il vous doinct, etc.

De Londres, ce 8 juillet 1575.

II

LETTRES DE MICHEL DE CASTELNAU[1].

I

MICHEL DE CASTELNAU A HENRI III.

25 juin 1582.

Sire, j'ay escript à Vostre Majesté que la royne d'Angleterre vostre bonne sœur lui voulloict pourvoir de tous les chiens de sang, levriers, dogues, barbetz, ours et toreaulx, qui sont portez par le mesmoire du sieur des Ouches, et tout ce qui se pourra trouver par deçà, mais il sera impossible que le tout soit sy tost prest que le desirez, et aussy que les chiens de sang et levriers ont esté envoiez chercher de vers le Nort, comme aussy pour ma part y ai-je envoyé des gentilzhommes mes amys pour essayer de recouvrer quelque chose qui vous puisse donner plaisir, comme n'ayant l'esprit bandé en ce monde que à faire à jamais très-humble et très-fidèle service à Vostre Majesté. Remettant donc, sire, ce qui sera de l'équipage que le dict sieur des Ouches pourra remmener d'icy à

1. Voy. sur Michel de Castelnau, p. 36 et suiv. Il succéda à La Mothe-Fénelon comme ambassadeur en Angleterre, et y resta dix ans (1575-1585). La correspondance que nous publions ne se rapporte qu'aux années 1582, 1583 et 1584.

l'effect, je ne vous en importuneray pas davantaige. Nous avons envoyé en Flandres pour avoir de ce costé-là ce qui pourra s'y trouver d'excellant, affinque le tout, s'il se peult, se puisse remetre en mesme temps au passage de la mer, où de ma part je n'oubliray rien qui soit en mon pouvoir.

Et pour le [regard] des autres affaires de ce royaulme, l'ambassadeur du roy de Navarre, qui y estoict, s'en est allé et en quelque chose porte bonnes parolles à son maistre, mesmement pour conserver, sy luy plest, son amytié, mais pour le regard de ce [qu'il] veult et demande que tous les Anglois naviguant par ce costé-là payent le tribut, ils n'en sont pas bien d'accord; car les dicts Anglois se pensent assez libres et assez forts pour passer et faire leur navigation sans payer tributs. Mais le dict roy de Navarre tient son passage si fort et si asseuré qu'il n'est pas pour en rien rabattre et en demande ung angelot pour arbre de navire tant petitz que grandz; ce qui desplaist fort aux dicts Anglois, qui avoient une fois délibéré d'y aller si fortz qu'ilz pourroient passer sans rien payer, mais à la fin ils auront esgard à la conséquance et au retour et à la revenche. Sur cela et pour n'altérer l'amytié, la dicte royne d'Angleterre envoye visiter le dict roy de Navarre avec toutte reconfirmation d'amytié et luy envoye son ordre par le millord filz de la duchesse de Suffoc et de son maistre d'hostel qu'elle avoict espouzé, et qui luy ont laissé de grands biens, puys peu de temps qu'ilz sont mortz. Il partira la sepmaine qui vient avec le dict ordre et avec le premier hérault d'armes d'Angleterre. Je suis adverty que la dicte royne sera bien aize d'amuser le dict roy de Navarre du mariage de sa fille [1] avec M. le prince d'Escosse pour la crainte qu'elle a qu'il n'entre en quelque autre alliance. Car depuys peu elle est advertye que le mariage se traictoict segretement entre Mme la princesse de Navarre et M. le prince d'Escosse, qui luy donne à penser; et est conduite ceste praticque.

1. La copie porte ce mot; mais il ne peut être question que de la sœur de Henri, Catherine de Navarre.

Car la dicte royne ne craint rien tant aujourd'huy que le dict prince d'Escosse soict allié en lieu d'où il puisse trouver support et ayde, ne craignant rien [que] du dict costé de Escosse, d'où elle est tous les jours advertye que ce jeune prince est plain d'ambition et que est son dessain de se faire déclarer l'héritier de ceste couronne, s'il peult, avant la mort de la dicte royne d'Angleterre, laquelle a advertissement que les mynistres d'Escosse commencent fort à perdre le crédit avec le prince qui se mocque d'eulx et de leurs personnes [et] remonstrances en toutes choses, desquels quelques ungs se sont retirez à Barvic [Berwik] et à la frontière d'Angleterre où la dicte royne a envoyé en diligence le filz du millord de Honssedon, et pour avoir soing au dict Barvic qui est le gouvernement de son père. Brief, sire, l'on dict que tost ou tart il se remuera quelque chose par le costé du dict Escosse pour [n'] estre ce jeune prince de nature de vivre en repos. Je sçay que la royne d'Escosse sa mère n'est nullement contente et m'a dict dernièrement que sy dedans ung mois la royne d'Angleterre ne luy permect d'envoier en Escosse pour donner le nom de roy d'Escosse à son fils, elle y pourvoira par aultre moien et à toutes les prétentions qu'elle a en ce monde pour les laisser à son filz, dont la dicte royne d'Angleterre sera marye. Après [je donnerai] advis à Vostre Majesté de ce qui passera pour ce regard.

Et quand au mariage de la dicte royne d'Angleterre et de monseigneur vostre frère qui luy avoict escript que vous avez accordé sa demande, elle en pensoict avoir une déclaration de Vostre Majesté, sytost que M. de Bellièvre seroict arrivé près de Son Altesse, de sorte que n'ayant rien entendu de cela elle commence de s'en scandaliser avec ce que je luy ay touzjours dict, quand elle m'a tant pressé du dict mariage, que personne ne le pouvoict croire en y procédant de la façon qu'elle avoict faict, joinct aussy que Vostre Majesté ne pourroict rien adjouster à l'offre que luy avez faicte de vostre main par les lettres que luy avoict apportées M. Pynard. Mais elle se scandalize estrangement de dire que la veuillez obliger

contre le contract de mariage à porter ny part ny portion de la guerre de Flandres, que ce qu'elle fera librement comme femme qui ne vouldroict rien espargner à son mary. Toutesfois la dicte royne dist encores hier à de ses plus spéciaulx serviteurs qu'elle n'eut jamais plus d'espérance estre mariée que ce coup icy, estymant touzjours que Vostre Majesté accorderoict sa demande et que bien tost l'on rendroict monseigneur vostre frère pardessa ou que l'on voiroict à qui seroict la faulte du dict mariage, où de sa part elle estoict résolue de faire cognoistre par effect et avec vérité à tout le monde qu'il n'avoict poinct tenu [à] elle qui se vouloit monstrer honneste et véritable en ceste affaire. Voilà sur [ce] en quel estat sont les affaires du dict mariage par deçà, s'il fault croire en ce que dict la dicte royne, avec laquelle je ne me puis empescher de ceste affaire que aux conditions qu'il vous a pleu me commender. Sur quoy la dicte dame se plainct de moy à présent disant que c'est moy et non son ambassadeur qui suis froict en son dict mariage. Mais je suis tel et seray toute ma vye que voz commendements me seront donnez, desquelz pour mourir je n'excederay aulcune chose et du debvoir que j'ay au service fidel de Vostre Majesté, qui priray Dieu en cest endroict luy donner,

Sire, en la parfaicte santé très-heureuse et longue vye.

De Londres, ce XXV^me^ juin 1582.

Sire, j'ay escript à Vostre Majesté d'une belle carrosse pour la royne d'Angleterre, vostre bonne [sœur], et de quatre beaulx mulletz de litière. S'il vous plaist les luy donner, je sçay que ce sera chose dont elle fera grand compte, et essayera de s'en revenger par tout qui se trouvera en son royaulme qui vous pourroict contenter, et me semble la trouver à présent bien disposée de conserver vostre amytié.

II

MICHEL DE CASTELNAU A HENRI III.

6 juillet 1582.

Sire, il y a quelques jours que j'avois escript à Voz Majestez que la royne d'Angleterre vostre bonne sœur estoict en une perpétuelle deffiance que M. le prince d'Escosse ne remue quelque chose de ce cousté-là, soit soubs prétexte de la religion ou pour aultre subject; ce qu'elle sçait [qu'il] ne pourroict faire sans l'ayde de quelque ung, mais à présent elle est hors d'oppinion que Vostre Majesté aye aulcun desseing d'ayder le dict prince d'Escosse contre elle. Je diray à Vostre Majesté que quelques mynistres au dict Escosse qui ne peuvent souffrir M. d'Aubigny, duc de Lenox, et qu'il ait tant d'autorité avec leur prince qu'il luy faict faire ce qu'il veult, résolurent dernièrement en ung sinode faict entre eulx, de prescher tout ce qu'ilz pourront pour le faire hayr aux peuples et les inciter à quelque sédition contre mon dict sieur de Lenox, entre lesquelz il y en eut ung et des plus effrontez qui fist ung presche devant le dict sieur prince d'Escosse et de Lenox, et print son thesme sur le huictiesme chappitre de Amos prophète, où il parle des rois et princes qui ont eu et prins mauvais conseil, et de là s'estendict en discours [à] dire qu'il y avoict grand danger que leur dict prince ne suivist pas la bonne nourriture qu'il avoict eue en sa jeunesse et qu'il ne fust tenté par le mauvais conseil d'un François faict duc de Lenox de altérer quelque chose en sa religion et au bon estat et gouvernement où l'Escosse avoict esté pendant le règne du dict prince, pour lequel il falloict pryer, affin que Dieu le voulust oster de la puissance et du conseil du diable de Lenox, s'il ne le voulloict amender; et usa de plusieurs autres invectives et injures pour esmouvoir les peuples d'Escosse. Le dict mynistre, comme s'il

eust esté hors du sens, le tout comme l'on m'a adverty, en la présence du dict sieur prince et du duc de Lenox, disant le dict mynistre qu'il savoict bien que ce presche luy cousteroict cher, mais qu'il craignoict peu les hommes ayant Dieu de son costé, puys il fist ung aultre discours parlant aux peuples d'Escosse; comme ilz debvoient bien craindre que Dieu ne les affligeast tant que de laisser à leur dict prince mauvais conseil et mauvaise impression de quelque nouveau changement, dont il ne pouvoict taire en cest endroit le mal qui pourroict advenir que ledict sieur prince d'Escosse eust prins quelques présens de chevaulx et aultre chose que M. le duc de Guize luy avoict envoyé, attendu qu'il n'estoict pas de sa religion et qu'il avoict encores touttes les mains playnes du sang de ceulx de leur dicte religion, et plusieurs autres follyes si grandes, sire, que chascun s'esmerveilloict de voir ce mynistre enragé parler ainsy plain de colère, en présence de son prince pour esmouvoir les Escossois à quelque altération civille, laquelle quand elle commence en ce pays-là ilz y vont bien tost. Après que le dict mynistre fut hors de la chaire, il fut adverty avec de ses compagnons que l'on les vouloict prendre prisonniers et les faire chastier, qui fut cause de les faire retirer à Barwic et ès frontières d'Angleterre, où la royne vostre bonne sœur envoya le Quiery [1], filz aisné du millord de Honssedon, pour sçavoir ce que c'estoict; lequel n'a rapporté aultre chose que ce que dessus que j'ay estimé debvoir mander à Vostre Majesté, et que présentement je viens de recepvoir une lettre de mon frère aisné, premier maistre d'hostel de monsieur vostre frère, qui me mande que Son Altesse luy a donné charge de recouvrer tous les plus beaulx et meilleurs chiens de toutes espesses qui se pourront trouver par delà et que M. le prince d'Orange a aussy envoyé en Hollande et Frize pour avoir quelque chose de beau et que mon dict seigneur vostre frère desire fort avoir quelque chasse dont il puisse servir et donner plaisir à Vostre Majesté,

1. Carey, fils aîné de lord Hunsdon, gouverneur de Berwick.

et qu'il aura le plus tost qu'il sera possible ce qu'il se pourra trouver d'excellant de ce costé-là. En quoy je fais la mesme dilligence par deçà où il ennuye bien au sieur des Ouches que les choses n'ayent esté plus tost prestes, mais il les fault recouvrer de divers endroictz et des seigneurs qui n'estoient en ceste court et qui ont leurs maisons loing, qui est le lieu où je supplye Dieu,

Sire, qu'il donne à Vostre Majesté en très-parfaicte santé très-heureuze et longue vye et l'heureux accomplissement de vos desirs.

De Londres, ce vj juillet 1582.

III

MICHEL DE CASTELNAU A HENRI III.

26 juillet 1582.

Sire, avec la lettre que je faict à Vostre Majesté pour la responce que m'a donnée la royne d'Angleterre vostre bonne sœur aux paroles contenues en l'escript qui vous a pleu m'envoier, je vous feray ceste-cy qui sera pour vous dire que le comte d'Anguis [d'Angus], nepveu du comte de Morthon, lequel par la ruyne de son oncle fut contrainct de se retirer par deçà, où il s'est touzjours maintenu, comme il a pu depuis, praticquant avec ses amys en Escosse pour faire quelque mauvais tour à M. de Lenox, soit pour le tuer ou le chasser d'Escosse, le rendre par diverses praticques odieux au peuple de ce pays-là et à la noblesse, mais voiant qu'il se maintenoict de jour en aultre en plus grand crédict, tant avec M. le prince d'Escosse qu'avec la plus part des seigneurs du pais et que le prince ne se soucioict pas beaucoup de la royne d'Angleterre, laquelle d'aultre part le hait plus qu'elle ne feist jamais la royne d'Escosse sa mère et estime ung jour sa ruyne de ce costé-là, si

elle-mesme ne ruyne le dict prince d'Escosse, où ilz sont les ungs et les aultres pour en venir aux extrémitez quant ilz en auront les moiens. Cependant le dict sieur d'Anguis avec les bons amys qu'il a trouvés par deçà ont tellement esmeu et enimé les mynistres d'Escosse que s'ilz ne trouvoient moien de révolter le peuple et la noblesse d'Escosse contre le duc de Lenox, il les ruyneroict, chasseroict les ungs, auroict la confiscation des aultres, comme il avoict eu du dict comte de Morthon son oncle, et daventage remeteroict la religion catholicque en Escosse, comme desjà il y avoict atiré quelques jésuistes prestres[1] et avoict des évesques comme celuy de Glasgo (non celuy qui est en France[2]), à sa dévosion, lequel il avoict faict prescher devant le dict prince d'Escosse. Là-dessus, sire, les dictz mynistres, comme ceste race vouldroict commander partout, ont faict milles praticques et font tous les jours contre le dict sieur de Lenox et ont presché en publicq contre luy et en sa présence[3], de sorte qu'ilz sont à pis faire de part et d'aultre. De quoy je adverty le dict sieur de Lenox des particularitez qui se savent plus tost icy que là, et comme le dict comte d'Anguis avoict promis à la royne d'Angleterre d'avoir au moings dix seigneurs et barons d'Escosse favorables et resolluz à quelque pris que ce soict de chasser le sieur de Lenox ou de le tenir en quelque sorte que ce feust, et par conséquent faire prendre ung aultre party au prince d'Escosse ou de l'atrapper aussi bien que la royne sa mère et promect le dict comte d'Anguis par deçà que, sy l'on luy donne les moiens, il rentrera en Escosse se joindre avec les partisans et amys du feu comte de Morthon et les siens et avec la voix des mynistres et des peuples Escossois il y metera toutes choses à l'extrémité des armes et de la

1. Le jésuite Person avait envoyé Wayter et Creighton au comte de Lennox pour s'assurer de ses dispositions.

2. J. Beatoun, archevêque de Glascow, était ambassadeur de Marie Stuart près de la cour de France.

3. On lit en marge : « Et ont excommunié le dict évesque de Glasco et les seigneurs qui estoient favorables au dict sieur de Lenox. »

guerre, mais que cependant il fault que la royne d'Angleterre luy tienne espaulle et donne faveur et ayde, selon qu'il en aura besoing. Ce qui luy a esté icy promis ou cas qu'il face bien ses affaires ; et en attendant il demende que, sy le malheur leur estoict contraire et que ceulx qui entreprendroient ceste affaire en Escosse feussent contrainctz d'abandonner le pais pour se retirer en Angleterre, qu'il plaise à la dicte dame de donner à dix de ses principaulx seigneurs du dict Escosse dix mil livres sterlin, qui sont cent mil livres tournois, pour distribuer à chacun dix mil livres de pention pour entretenir ceux qui se seroient avec eulx mis en ce hasard. Ceste despence et ces pentions estonnent la dicte royne, mais aussy ne luy est-elle demendée que ou cas qu'ilz feussent contrainctz d'abandonner l'Escosse au deffault d'exécuter l'entreprise. Sur cela, la dicte royne a esté conseillée de promettre généralement de ne les délaisser en bonne ny en mauvaise fortune, et en attendant de donner au dicte comte d'Anguis une pention de mil livres sterlin, qui sont dix mil livres tournois, et luy en advencer une aultre et oultre cela luy bailler quatre mil livres sterlin, qui sont quarante mil livres tournois, pour s'en aller aux frontières d'Angleterre et d'Escosse et de chercher de rentrer au temps que les mynistres ameneroient ceux de leur [faction] à prendre les armes pour tuer ou chasser le sieur duc de Lenox, lequel les mynistres doibvent aussy excommunier, et alors qu'ilz ont une loy passée en leur parlement que celuy qui est excommunié ne peult gouverner ny le roy ny le royaulme d'Escosse. J'ay adverty le dict sieur Lenox de tout ce que dessus et qu'il s'en donne de garde, comme je croy qu'il y faict tout son pouvoir, et j'estime, sire, que Vostre Majesté ne doibt nullement laisser ruyner le dict duc de Lenox par de là, qui seroict par mesme moien ruyner l'espérance qu'il y a encore d'avoir l'allience d'Escosse aultant à vostre dévotion que les roys voz prédécesseurs, joinct aussy que sy la religion katholique se pouvoict remettre de ce costé se seroict donner l'example de faire le mesme par deçà, Dieu aydant, quelque jour ; de quoy

je sçay plusieurs moiens, quant le temps sera venu que Dieu vouldra remettre son Église, chastier ceulx qui l'ont voullu ruyner jusques à présent; de quoy j'escripray quelque aultre fois plus de particularitez à Vostre Majesté sy je sçay qu'elle l'ait agréable et je prye Dieu,

Sire, qu'il conserve vostre royalle grandeur en très-parfaicte santé, très-heureuse et longue vye.

De Londres, ce xxvj[e] juillet 1582.

Sire, je dirai encores à Vostre Majesté que sy M. de Lenox est tué ou chassé d'Escosse, comme tous ceulx qui y gouvernent ont le plus souvent de telles rescompences, le prince d'Escosse vostre nepveu tumbera du tout en la puissance de la royne d'Angleterre, et [celle-ci] s'asseurera plus de l'Escosse qu'elle ne feist jamais et je ne sçay ce qui pourroict arryver de pire au dict prince d'Escosse ny sy luy-mesme seroict asseuré de sa vye ny la royne sa mère qui sont pour le jourdhuy une mesme chose tant pour les particullières intelligences qu'ilz ont en lettres que par une certaine permission que la royne d'Angleterre a donnée à la dicte royne d'Escosse d'escripre à son filz, lequel luy a respondu les lettres dont j'envoye à Vostre Majesté la coppie du tout imitée sur l'original[1], que la dicte

1. J'ai trouvé cette copie dans les archives de la famille d'Esneval, et je la donne à la suite de cette lettre. Elle m'a paru importante comme preuve de l'affection que Jacques témoignait alors à sa mère :

« Madame,

« J'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'escripre, laquelle il a pleu à la royne d'Angleterre, ma bonne sœur, permettre de m'estre envoyée, et voy par icelle qu'elle a faict difficulté de vous accorder de m'envoyer vos gens sur le refus qu'il fut faict dernièrement à l'un des siens, et, suyvant le commendement que me faictes ici, luy escriptz et mande les occasions pourquoy à ceste heure-là je ne pus donner permission que iceluy-là vinst vers moy, non qu'allors mon intention fust pour le refuser du tout, mais seullement le remettre jusques après que le parlement que je tenois alors fust parachevé et serois infiniment marry qu'elle eust oppinion que je l'eusse faict pour la desdaigner, veu que n'ay jamais eu autre vollonté que de luy demeurer bon parent et voisin ainsy que je suis délibéré d'estre selon les

royne d'Escosse m'a envoyé pour monstrer à la royne d'Angleterre qui l'a leue et releue et [est] bien étonnée de veoir que le dict prince d'Escosse a meilleure affection envers la royne sa mère que la nourriture qu'il a eue au contraire, et quant à la permission que la royne d'Escosse demendoit de l'envoier visiter par l'ung des siens, j'estime qu'elle ne l'aura poinct. C'estoict pour lui cedder le nom de roy d'Escosse. Mais la dicte royne d'Escosse me mande que sy la dicte royne d'Angleterre luy refuze chose sy juste et raisonnable après que Vostre Majesté luy a donné ce conseil, qu'elle envoiera procuration à M. de Guise son cousin, pour accorder de cela avec M. le prince d'Escosse son filz, qu'elle me prye touzjours de ne recongnoistre pour roy jusques à ce qu'elle mesme luy ayt donné les premières nouvelles. Je luy avois faict donner permition d'aller aux bains, d'où elle est de retour avec bonne santé du corps, et pour le regard de l'esprit elle l'a bandé à faire que son filz se resente de son mauvais traictement, et qu'il prenne le party des catholicques de ce royaulme et qu'il advence ceste religion en Escosse, mais il a affaire aux mynistres qui se bandent contre M. de Lenox, de telle sorte que j'estime qu'il fault ou que le dict duc de Lenox soict ruyné par eulx ou qu'il les ruyne, dont nous sommes à la veille de veoir ceste feste, et là-dessus il importe à Vostre Majesté de conserver ceste allience d'Escosse qui a touzjours esté la bridde

commendemens qu'il vous plaist de m'en faire, lesquels et tous autres dont vous plaira de m'honorer vous me trouverez tousjours prest à les mettre en exécution et de vous honorer et respecter, selon que Dieu me le commande et que debvoir naturel m'y oblige, et me sera une très-grande consolation, s'il vous plaist de me rendre si heureux que de m'envoier visiter par l'un des vostres, comme me le mandez, affin que je puisse estre assuré de vostre bonne prospérité et santé, laquelle, après vous avoir très-humblement baizé les mains, je prie Dieu,

Madame,

qu'il vous donne avecques heureuze et longue vye. D'Esterlinge (de Stirling), x^me^ jour de juing 1582.

« Vostre très-humble et obéissant filz à jamais.

« JACQUES R. »

pour l'Angleterre, laquelle, ce me semble, est au période de sa prospérité et n'y a homme prévoyant qui n'estime que ce royaulme ne peult demeurer de ceste façon. Les catholicques y ont esté persécutez et les prestres plus cruellement que les martirs au temps passé, mais ilz n'estiment la mort difficile quand ilz la souffrent pour l'honneur de Dieu et de son Église, et tant s'en fault que leur sang espouvente les aultres catholicques qu'ilz croissent et multiplient tous les jours en leur constante affection, et sy les jeunes gens de XX, XVIII et XXV ans se nourrissent aujourd'huy en ce royaulme pour estre catholicques, ce qui estonne fort les pureteins et aultres qui ont leur passion plus grande que leur religion; les pauvres catholicques se fient plus à Dieu que aux rois et princes de la terre, et s'ilz avoient ung chef ilz remuroient bien de mesmes.

Sur cela la royne d'Angleterre a faict regarder à son trésor; elle se trouve cinq millions de constans, dont elle et son grand trésorier ont chacun une clef et ung nommé Millaur une aultre, où elle a proposé de ne toucher jamais, si ce n'est à une grande extrémyté, et sy pour le reste de ses finences elle y regarde plus que jamais à espergner tout ce qu'elle peult, aiant, avec les cinq millions, trois cens mil escuz, tant pour luy achever ceste année que pour ces plaisirs et choses ordinaires. Il me semble qu'elle estoict ces jours en quelque vollunté d'envoier cinquante ou soixante mil escuz à monsieur vostre frère, promettant à plusieurs Anglois chacun jour d'aller au dict secours de Son Altesse et y a plusieurs aultres qui demendent permission pour les navires. D'icy ilz sont touzjours prets en une semayne, et suis en quelque deffience qu'ilz en veulent faire mettre quelques-ungs à la mer pour aller du costé d'Escosse, selon que les affaires s'y adonneront.

Sur quoy, je dirai encore à Vostre Majesté que il est fort nécessaire pour le bien de vostre service et de vostre couronne de réserver et entretenir l'allience d'Escosse, et que si la royne d'Angleterre y veult entreprendre, que Vostre Majesté ne l'endure pas. Toutesfois, il fauldra faire les choses avec la

moindre jalousie et deffience qui sera possible, comme depuis deux ou trois ans je les ay entretenuz le mieux que j'ay peu, et sy fis séparer ceste armée que la dicte royne d'Angleterre tenoict à la frontière pour la délivrance du comte de Morthon. La dicte dame n'y entreprendra rien sy elle n'y a grand party, et que le comte d'Anguis n'y face quelque grand remument. Si elle prend prétexte d'y faire faveur à quelques ungs, Vostre Majesté aura meilleur subjest d'y faire pour le party du prince et du duc de Lenox, qui est vostre subject. Je me suis estendu, sire, prolixement sur ce discours, par ce qu'il est d'importance si grande et où, pour vostre fidèle service, je veilleray en ce qui sera de ma puissance. Mais Vostre Majesté ne veult plus que l'on face icy de parties extraordinaires, et il n'en fut jamais tant besoing, et n'y a lieu au monde de sy grande despence que en ce royaulme, où je mis tout ce que j'avois au monde pour vostre service, et qui m'avez escript que puis que le sieur de Semt[1] avoict commencé de loger à mon logis, que il continuast, et que Vostre Majesté me feroict entièrement satisfaire de la despence que il y feroict. Il me couste, et les serviteurs de monsieur vostre frère qui ont esté par deçà plus de vingt-cinq mille escuz, et je n'ai nullement peu retirer aulcune chose de ce que je leur ay presté. Tant que j'ay eu des moiens, je ne les ay poinct espargnez. Toute mon espérance est en la bonté de Vostre Majesté, que je supplyeray très-humblement se souvenir d'un fidèle serviteur qui n'a rien en l'esprit que l'honneur et service de Votre Majesté, laquelle je voy, par tout ce qui luy plaist de m'escripre, a bonne vollunté que je sois paié au moings de ce qui m'est deub. Mais je ne voy pas que messieurs de vos finences veuillent trouver aulcun expédient pour me mettre hors de peyne, ni que le trésorier donne grande espérance que je serai payé de long temps de vingt mil escuz qu'il a pleu à Vostre Majesté me faire assigner sur les offices des premières collectes, et ma

1. Ce nom est presque illisible dans la copie. Je suppose qu'il s'agit de Simier, envoyé du duc d'Anjou près d'Élisabeth.

femme et la plus part de mes gens qui sont en France pour avoir ung escu en despensent deulx à la poursuitte. Ce que l'extresme nécessité me contrainct de dire à vostre royalle bonté, en pryant Dieu qu'il la conserve, sire, en très-parfaicte santé, très-heureuse et longue vye.

De Londres, ce xxvj[e] juillet 1582.

IV

MICHEL DE CASTELNAU A HENRI III.

16 mai 1583.

Sire, par les dernières que j'ay escriptes à Vostre Majesté, je luy ay mandé les nouvelles que j'avois d'Escosse, et aultres choses qui [se] passoient pour lors par deçà. Depuis est arryvé en ceste ville le pallatin Lasqui[1], qui m'a envoyé visiter, et mandé qu'il y viendroict luy-mesme après avoir veu la royne d'Angleterre, qui a jusques à présent esté en doubte de l'occasion qui le faict venir en ce royaulme, et sur laquelle il s'est faict plusieurs discours de la vye et des actions passées du dict Lasqui, et les diverses fortunes qu'il a recherchées avec plusieurs princes et divers pais. Sur cela les Anglois, qui sont fort soubsonneux de nature, et qui ont touzjours craincte et jalousie de leur Estat, ne sçavent encores que estimer du dict

1. Cf. Cambden, *Hist Elix.*, ad ann. 1583, p. 366 : « E Polonia Russiæ « vicina hac æstate venit in Angliam, ut Reginam inviseret, Albertus Alasco « Palatinus Siradiensis, vir eruditus, corporis lineamentis, barba promi- « sissima, vestitu decoro et pervenusto, qui benigne ab ipsa, nobilibusque « magno honore et lautitiis, ab Academia Oxoniensi, eruditis oblectationibus « atque variis spectaculis exceptus, post quatuor menses ære alieno oppressus « clam recessit. » Parmi ces plaisirs savants et ces spectacles variés dont parle Cambden, il faut sans doute placer les lectures philosophiques de Giordano Bruno et ses discussions avec des théologiens d'Oxford. Wagner dit en effet qu'elles eurent lieu en présence du palatin Alasco ou Lasqui. (Opere di G. Bruno, édit. Wagner, t. I, p. 12, *Introduction.*)

Lasqui, mesmement de le voir fort catholicque, qui a ung prestre et faict dire la messe, et qui a recherché des bienfaicts du pappe et luy auroict offert son service. Nonobstant, l'on a faict bailler ung fort honneste logis au dict Lasqui, et a esté jusques à présent bien receu et caressé de ceulx qui ont eu la charge de le recepvoir. Il dict qu'il est venu du sang d'Angleterre, de la maison des comtes de Lincoln, dont ung puisné s'alla marier en Poullongne et en porte les armes, et dict que le plus grand de ses desirs a esté de veoir la royne d'Angleterre et son royaulme. Elle le doibt veoir d'icy à ung jour ou deux, et dict on que elle le menera avec elle en ung petit progrès[1], qu'elle va faire pour dix ou douze jours, et veoir quelques seigneurs sans s'éloigner de plus de quinze ou vingt mil de ceste ville.

J'accuseray par ceste-cy la dépesche de Vostre Majesté le cinquiesme de ce mois, sur laquelle je veoirray la dicte royne d'Angleterre et ceulx de son conseil, tant pour ce qui concerne les audiences que son ambassadeur a eues de Vostre Majesté, que ses demandes et les responses qui luy ont esté faictes; et ne faudray d'entretenir la dicte royne et ses conseillers à garder la bonne amytié que Vostre Majesté leur porte et au bien de leur Estat, affin que ils facent le semblable.

Quant aux discours et nouvelles qui sont à présent sur les affaires de monseigneur vostre frère et ceux des estatz de Flandres pour leur reconciliation, l'on en parle diversement, et le dernier que la royne d'Angleterre y a envoié est le sieur de Sommer, l'ung des plus expérimentez et versez aux affaires de ce royaulme que nul qui y soict; [il] a rapporté à la dicte royne que aiant bien considéré tout ce qu'il a trouvé avec le prince d'Orange, ceulx des estatz, et depuis avec mon dict seigneur vostre frère, il trouvoict tant de deffience de costé et d'aultre avec des inimytiez couvertes que il ne pensoict

1. Voyage.

pas que ils se peussent jamais fier les ungs des [aux] aultres. C'est enfin ce que demendent et desirent les Anglois, et de ne revoir jamais mon dict seigneur vostre frère, ny les François avoir sy grand pied par de là que ilz y ont eu.

Le sieur Beale, beau-frère du sieur de Walsingham, qui estoict allé vers la royne d'Escosse de la part de la royne d'Angleterre sur ces propositions, que j'avois faictes et mises en avant de sa liberté, est de retour après avoir demeuré quelque temps avec la dicte royne d'Escosse pour traicter de telles affaires et apprendre, s'il estoict possible, ses délibérations et ce que elle vouldroict proposer pour le faict de la dicte liberté. En quoy la dicte royne d'Escosse n'a, comme elle me mande, osé respirer bien librement son intention jusques à ce que elle veist des commissères bien fondez, avec pouvoirs suffisans de la dicte royne d'Angleterre, pour venir à l'effect de sa liberté, et non à en discourir et parler seullement pour passer le temps; ce que la dicte royne d'Escosse veult éviter. Mais la royne d'Angleterre et ceulx de son conseil que j'ay, comme ilz me font entendre, du tout disposez à voulloir mettre la dicte royne d'Escosse en liberté avec raisonnables conditions, et dyent qu'ilz ont ce desir d'avencer la dicte liberté, selon l'inclynation qu'ilz y voient en leur royne. Mais ilz s'arrestent à un poinct principal, comme le fondement sur lequel ilz veullent bastir tout ce négoce qui est accroché à cela. Toutesfois, la dicte royne d'Angleterre dict [qu'elle] permetera voluntiers de procedder rondement en ceste affaire, pourveu qu'elle soit assurée que la royne d'Escosse et le roy d'Escosse, son filz, soient associez ensemble, et feront trouver la dicte association agréable à toute l'Escosse, et que toute l'Escosse et que le jeune roy approuvera et tiendra en sa part ferme et agréable et en bonne part tout ce que la dicte royne d'Angleterre traictera avec sa mère, et seront respondantz en caultion l'ung de l'aultre, et que davantage la dicte royne d'Angleterre puisse veoir comme aura esté faicte ceste association entre eulx, et comme seroict agréable aux Escossois et au roy

d'Escosse, qui ne l'a encore approuvée en publicq ny en apparence aulcune, quoique les ambassadeurs que Vostre Majesté a envoiez par devers luy y aient faict ce qu'ilz ont peu; et les raisons de la dicte royne d'Angleterre sont que, avant toutes choses, il luy fault veoir et congnoistre s'il y a si bonne intelligence entre la mère et le filz, comme l'on luy a dict, affin de s'asseurer des deux ensemble et de les veoir bien unis, et de s'unir avec eulx en toute bonne dilligence pour l'advenir et oublier le passé, que aultrement, et avant que cela luy apparoisse, elle ne peult veoir seureté en tout ce qu'elle feroict avecque la royne d'Escosse, laquelle respond à cela que si le roy d'Escosse, son filz, n'approuve leur traité qu'il sera inutile, mais aussi y a elle adjoinct une correction que, si la dicte royne d'Angleterre, qui a entièrement le roy d'Escosse, son filz, et tout le pays à sa dévotion, veult, elle pourra faire en sorte que le dict roy son filz [agisse] par craincte et par malveillance des Escossois envers la dicte royne d'Escosse, qui n'approuveroient jamais la dicte association, ne conseilleroient à leur roy de l'approuver; ce que la dicte royne d'Escosse pense dépendre entièrement de la dicte royne d'Angleterre, et semble qu'en ceste occasion elle ne soict pas bien certayne de ce que le dict roy son filz respondra sur ce poinct, et croy qu'elle desire de apprendre quelque chose avant que passer plus oultre; mais je ne voy pas qu'elle aie des personnes en Escosse et près de son dict filz en qui elle se puisse beaucoup fier, combien que pour ce regard la dicte royne d'Angleterre asseure qu'elle ne cherchera point de subtilité ny d'empescher leur bonne intelligence, qui est le vray moien de la liberté de la dicte royne d'Escosse, et dict davantage la dicte royne d'Angleterre luy avoir plustost aparu que le dict roy, et les Escossois ne voulloient poinct ouir parler de telle association que de l'approuver; qui est le poinct principal où nous sommes arrestez en ceste affaire que je conduiray le plus dextrement qu'il me sera possible, et auray tout ce qui sera de la dicte royne d'Escosse pour recommandé,

selon qu'il plaist à Vostre Majesté me le commander par vostre dernière despesche.

Le colonel Stuart arrivera icy demain accompagné de gentilz-hommes en bon équipage, et d'un mynistre le plus séditieux d'Escosse. L'on me veult asseurer que le sieur de Maineville doibt estre party, et qui, il y a plus de dix jours, avoict faict embarquer toutes ses hardes; selon ce que j'en apprendray, je luy envoieray la despesche que Vostre Majesté m'a adressée. Ceulx de Genefve tirent des églizes de ce royaulme plus de cent mil escuz, par ce que chacun y a contribué. C'est le lieu où je supplie Dieu,

Sire, qu'il donne à Vostre Majesté en très-parfaicte santé très-heureuse et très-longue vye.

De Londres, ce xvj[e] jour de may 1583.

Sire, comme je signois ceste lettre jé esté adverty que le sieur de Hamilton d'Alborc[1], qui est en vostre royaulme, sera restitué par le moien et intercession de la royne d'Angleterre, qui a porchassé cela le plus qu'elle a peu et s'en tient comme tout asseurée à présent et de luy faire rendre l'abbaye d'Albroc qui est le principal bien que M. de Lenox ait en Escosse auquel ilz tachent d'oster toutes occasions et moiens de pouvoir retourner. Jé aultresfois mandé à Vostre Majesté que sy le dict sieur de Hamilton a [moyen] de retourner en Escosse que c'estoict plustost pour vostre bien que pour celuy des Anglois. Affin de le retirer pour vostre serviteur, je sçay que l'on a faict plusieurs mauvais contes et discours, de quoy l'on l'a voullu débaucher, que Vostre Majesté luy avoict donné une pention en papier, avec laquelle il mouroict de faim. Il importe à vostre service que le dict Hamilton retournant en Escosse soict vostre serviteur et les siens.

1. J. Hamilton, lord d'Arbroath. Ce nom est toujours altéré dans les lettres de Castelnau.

V

MICHEL DE CASTELNAU A CATHERINE DE MÉDICIS.

15 mai 1583.

Madame, la lettre que je fais présentement au roy selon les asseurances qui en sont par deçà est si ample que je n'importuneray pour ceste-cy Vostre Majesté d'aultres particularitez pour le présent, synon qu'il me semble que de tous costez l'on dict que Vostre dicte Majesté sera bientost à Callais pour veoir monsieur vostre filz, et sur vostre embouchement avec Son Altesse l'on faict divers discours comme ung chascun à présent se plaist à cela et se laissent aysément persuader à ce qui leur plaist ou déplaist. La royne d'Angleterre parle touzjours fort bien et honorablement de Son Altesse et dict qu'il la trouvera vraye amye et telle qu'il la vouldra rechercher. L'on ne parle plus icy du faict advenu à Envers (Anvers) et ont plusieurs opinions par deçà, comme aussi l'on le [écrit] de Flandres (et le sieur de Sommer que la dicte royne d'Angleterre y avoict envoié l'a ainsi rapporté) que la deffience estoict sy grande entre Son dict Altesse et les Estatz que peu en espéroient réconcilliation qui fust bien asseurée. Nous avons le palatin Lasqui et ung ambassadeur d'Escosse qui gouverneront ceste court. [Je m'efforcerai] d'aprendre leurs délibérations et de veoir quelle fin prendra ceste liberté que la royne d'Escosse, votre belle fille, me faict porchasser, et sur toutes choses j'auray mon but à tout ce qui sera pour le service du roy, et prye Dieu qu'il donne à Voz Majestez,

Madame, en très-parfaicte santé, très-heureuse et longue vye.

De Londres, ce xv[e] (probabl. xvj[e]) de may 1583.

VI

MICHEL DE CASTELNAU A HENRI III.

24 mai 1583.

Sire, j'ay différé jusques à ceste heure d'escrire à Vostre Majesté de plusieurs bons et honorables propoz que m'a tenuz la royne d'Angleterre, vostre bonne sœur, en luy parlant sur la dernière despesche qu'il vous a pleu de me faire et m'a asseuré qu'il ne tiendroict à cela que ne demeuriez en très-parfaicte et asseurée amictié y adjoustant toutesfois ung mot que aultrement elle pourvoyroict à ses affaires selon le peu de prudance que Dieu et la bonne fortune luy donneroient en se plaignant encores tacitement et avecq diverses parolles qu'elle n'avoict pas esté bien traictée de Vostre Majesté ny de monseigneur vostre frère pour la responce du mariage et a l'on mandé par deçà que l'on disoict en plusieurs lieux de la France et de vostre court que l'on n'avoict que faire des Angloys, qui ne pouvoient ny nuyre ny servir, dont aulcuns se sont voullu scandallizer, mais cela est de peu d'importance, et pour le regard de ce qui pourra ayder à entretenyr vostre amytié avec ce royaulme, il sera bon que Vostre Majesté m'envoye icy la résolution qui aura esté prinse en vostre conseil sur le faict des déprédations et de la justice avec pouvoir de résouldre par deçà tant au nom de Vostre Majesté que pour ce qui touchera l'asseurance que donnera M. le duc de Joieuze en quallité d'admiral de France pour le faict des déprédations, affin que M. l'admiral d'Angleterre face le semblable.

Je n'oubliray aussy en cest endroict de dire à Vostre Majesté, sire, que j'ay essayé de veoir ce qui succéderoict du voiage du collonel Stuart par deçà, lequel en peu de temps a prins sy bonne place auprès du roy d'Escosse se servant de l'occasion

lorsqu'il fut arresté en la maison du millord de Reven (Ruthven). Quand le dict roy ne se pouvoict fier en personne, il se résolut de s'y fier du tout au dict Stuart, lequel pourchassa deslors estre non seullement faict cappitaine d'une garde auprès de son maistre payée de l'argent de la royne d'Angleterre, mais s'est mis des premiers de son conseil et s'est basty une ambassade par deçà en laquelle il est venu accompagné de plusieurs gentilhommes et d'un Jehan Calvin[1] qui avoict faict dernièrement ung voiage par deçà et d'un mynistre le plus elloquent et séditieux d'Escosse pour traicter dyverses choses et veoir comme ceste princesse se vouldra gouverner envers le roy d'Escosse, et les Escossois la menacent, sy les effectz de ses promesses n'excèdent les vostres envers le dict roy d'Escosse et son royaulme, qu'ilz ne refuseroient les offres de Vostre Majesté. Là dessus le dict Stuart a trouvé ceulx de son conseil sy favorables à touttes ses demandes et y ont sy bien disposé leur maistresse que le dict Stuart est icy receu comme sy c'estoict ung grand prince et traicte l'on fort secrétement avec luy où il n'y a homme qui tienne la porte (que) Walsingham, lequel n'ayant peu faire la ligue qu'il desiroit avec Vostre Majesté mettera peyne que sa mestresse la fera telle avec l'Escosse qu'ilz renderont ces deux royaulmes sy uniz et d'accord pour le faict de la religion que ce ne sera qu'une mesme chose et sont après pour arrester et conclure une ligne deffensive et offensive entre l'Escosse et l'Angleterre fort estroicte contre qui que ce soict pour le faict de la religion, et prennent ce prétexte pour avoir meilleure coulleur de destruire la ligue qui est de sy longtemps entre vostre royaulme et l'Escosse, et le feront sy les Escossois qui ont encores affection à la France ne font rompre par l'authorité d'un parlement d'Escosse, comme estant les plus fortz, tout ce qui avoict esté traicté icy par la passion de quelques particulliers qui tiennent le roy d'Escosse comme prisonnier, et, sy la dicte ligue se faict comme je n'en doubte point, je ne veoy pas

1. John Colvil. Cambden, *Hist. d'Élizab.*, p. 361.

que la royne d'Escosse estant hors de prison ou y demeurant encore puisse porter ny incommodité ny profict à la royne d'Angleterre. Néantmoings l'on me donne icy grande espérance de sa liberté qui deppendera d'un aultre traicté et de l'affection qu'on congnoistra au filz de veoir sa mère hors de captivité.

Pour ma part, sire, j'ay ung extreme regret de ne pouvoir empescher par deçà ceste ligue de sy grande conséquence à Vostre Majesté et à vostre couronne entre ce royaulme et l'Escosse qui n'a esté il y a huit cens ans et sy préjudiciable à la religion catholicque. Chacun de ceulx de ce conseil se cachent et retirent de moy pour le faict de ceste ligue et ne sçay quel moyen pouvoir tenyr sur la venue du dict Stuart, lequel me mande qu'il me pryoict de l'excuser s'il ne me venoict veoir et traicter avec moi, comme je l'avois desiré, et qu'il ne le pouvoict faire sans apporter grande deffience aux Anglois qui estoient soubsonneux de leur naturel. Nous n'avons plus icy aulcun party en ce conseil comme le temps passé soubz couleur et espérance du mariage, où ilz me fesoient ung grand secours lorsqu'ilz m'aydoient entièrement à m'opposer aux praticques de M. le prince de Condé, lorsqu'il vint par deçà où il ne trouva ayde, assistance ny personne qui l'osast favoriser en ses demandes, mais fut à ma sollicitation incontinent pryé d'aller rechercher la bonne grâce de Vostre Majesté et la paix qu'il vous plaisoict de contynuer à vos subjectz, et qui fut cause de faire desloger mon dict sieur le prince de Condey (Condé) aussy malcontant de ce royaulme que de lieu où il fut jamais. J'ay depuis peu escript dyverses foys à Vostre Majesté que il y en a plusieurs en ce royaulme qui ne desireroient que veoir l'occasion de recommancer les troubles, au vostre dont ilz ont quelque espérance affin de les fomenter et entretenir plustost que de les empescher. Néantmoings je feray touzjours tout ce qui sera le plus expédiant et meilleur pour vostre service en attendant ce qu'il plaira à Vostre Majesté de me commander de plus particullier, en pryant Dieu,

Sire, qu'il donne à vostre royalle bonté très-heureux accomplissement de voz desirs.

De Londres, ce xxiiij^me^ jour de may 1588.

Le pallatin Lasqui est touzjours icy médiocrement bien entretenu, lequel comme de luy-mesme vouldroict bien traicter d'empescher le grand trafficque que les Angloys ont et veullent avoir plus grand en Moscovie, où ilz portent tous les ans ung nombre infiny de touttes sortes d'armes, comme ilz font le semblable en Barbarye, ce qui apporta grande incommodité au roy don Sébastien de Portugal qui trouva les Mores fort armés des armes portées d'Angleterre.

Sire, depuis ma lettre escripte ce matin le colonel aiant disné au logis du comte de Lestre (Leicester) où estoient les députez de la royne d'Angleterre pour traicter avecq luy (qui sont le grand trésorier[1], le comte de Lestre, le millord de Honsdon, les sieurs de Haton et de Walsingham), ilz sont sortiz sans riens conclure ny tomber d'accord ce jourd'huy, comme ilz pensoient, de sorte que les Escossois ne sont pas trop contens, et semble qu'ilz ne veullent pas conclure à la ligue offensive et deffensive pour la religion qu'ilz n'aient une grande somme d'argent en prest pour leur roy, la garde bien paiée et plusieurs pentions; à quoy ledict grand trésorier se monstre fort rétif pour desbourser argent et ne semble pas qu'il se fie trop aux Escossois ne que ce qui sera traicté par le colonel Stuart soit approuvé de toute l'Escosse. Sur ceste difficulté je veoiray de traicter quelque chose avec le dict grand trésorier et aultres pour rompre ce coup, sy je puis, et de le faire traicter avec le colonel Stuart ne pouvant parler à luy, puis qu'il faict ceste difficulté de s'aboucher avec moy de peur d'apporter subson aux Anglois, que je metteray entre les ungs et les aultres le

1. Cecil, lord Burgleigh.

plus grand qu'il me sera possible pour rompre ce coup, sy je puis, de demeurer d'accord, qui sera le lieu où je supplyeray Dieu,

Sire, qu'il donne à Vostre Majesté en très-parfaicte santé très-heureuze et longue vye.

De Londres, ce xxiiij^me^ may 1583.

VII

MICHEL DE CASTELNAU A CATHERINE DE MÉDICIS.

24 mai 1583.

Madame, par la dépesche que je fais présentement au roy je mande à Sa Majesté ce qui se passe à présent en ce royaulme pour une fort estroicte ligue que le colonel Stuart, ung pauvre adventurier Escossois, est venu faire en ce royaulme, soubz prétexte et coulleur de religion, de laquelle les mynistres veullent et pensent masquer toutes choses selon leur passion. [Une] telle ligue offensive et deffensive, comme ilz sont après de la faire et conclure, ne peult estre que fort préjudiciable à la France et à la religion catholicque, et suis plein de regrets, madame, de ne la pouvoir empescher par deçà où l'on promect au dict roy d'Escosse la plus part de ce qu'il pourra desirer, mais je ne sçay si les seigneurs et la noblesse d'Escosse qui sont en plus grand nombre que quelques particulliers, qui tiennent leur roy prisonnyer le vouldront endurer. Ce que je ne veoy pas grand moien de pouvoir empescher s'ilz ne viennent à l'extrémité et [ne veulent] mettre leur roy en liberté par l'auctorité d'un parlement et se rendre les plus fortz au dict Escosse et se tenir à l'amytié antienne que ce royaulme a touzjours eue avec la France contre l'antienne inimytié que l'Angleterre luy a portée et semblablement à l'Escosse. Ce sont commencemens pour prodhuire d'aultres effects selon les des-

seins de quelques ungs en ce royaulme et au dict Escosse, qu'ilz se veullent conserver à quelque pris que ce soict. J'espère que de présent le sieur de Maigneville aura veu Voz Majestez et leur aura rendu compte des choses comme il les aura laissées en Escosse. Cependant le dict Stuart faict icy tout ce qu'il desire. Je ne sçay sy son maistre l'en advoura quelque jour et s'il aura aultant d'affection de veoir la royne d'Escosse sa mère en liberté comme il semble que les choses deppendent de sa vollunté et de la prière qu'il en fera à la royne d'Angleterre, et, quel que soit son desir, il ne l'osera monstrer s'il ne plaist à ses gouverneurs.

Mais laissant ce propos je diray à Vostre Majesté, madame, que ces jours icy j'ay veu fort famillièrement la royne d'Angleterre qui me promect toute constance en l'amytié du roy et de monseigneur vostre filz, prenant touzjours fort grand plaisir de parler de Son Altesse en se plaignant toutesfois qu'il l'a oublyée. Mais elle m'a parlé au mesme temps sy je sçavois quand Vostre Majesté seroict à Callaiz, reprenant les mesmes propoz que aultresfois elle m'avoict tenuz, que si elle eust avant que de mourir acomply son desir de veoir Vostre Majesté elle eust esté la plus contente du monde en parlant fort honorablement de Vostre Majesté, de vostre prudence, et vous louant sur toutes choses du bon naturel que l'on luy a dict que avoict Vostre Majesté. Puis elle me deist et jura que, si elle pensoict que Vostre dicte Majesté eust agréable qu'elle s'aprochast de la mer, elle [se] seroict volluntiers pourmenée jusques à Douvre, pour estre plus près à entendre de voz nouvelles et de celles de mon dict seigneur vostre filz, auquel elle escript une lettre qu'elle m'a prié de luy faire tenir, m'aiant parlé comme elle a touzjours faict en très-mauvais termes des Estatz et du mauvais traictement qu'ilz auroient faict à Son Altesse, en me voullant asseurer qu'il ne tiendroict point à elle qu'ilz ne veinssent à quelque bon accord honorable et utile à mon dict seigneur. Mais il y en a en ce royaulme qui en seroient bien mariz et qui n'auront jamais de plaisir de revoir Son Altesse ny

les François avoir le pied par de là, tel qu'ilz ont eu aultres-fois. Neantmoings toutes choses se peuvent faire avecq le temps (pour) qui peult avoir la patience de les conduire avec la prudence. Qui est lieu où je fynyrai la présente, madame, et vous présenteray les affectueuses [salutations] de la dicte royne d'Angleterre qui m'en a instament chargé avecq tout ce qui se peult d'honnestes parolles et le semblable à la royne de Navarre vostre bonne fille, espérant, dict-elle, pour le moings, de sçavoir des nouvelles de Voz Majestez si elles viennent à Callais, et je prie Dieu,

Madame, qu'il donne à Vostre dicte Majesté en très-parfaicte santé très-heureuze et longue vye.

De Londres ce XXIII[e] de may 1583.

VIII

MICHEL DE CASTELNAU A HENRI III.

31 mai 1583.

Sire, sur la despesche de Vostre Majesté du XVII[e] de ce mois et sur ce qui se passoict icy, pour vostre service j'ay veu la royne d'Angleterre et quelques ungs de son conseil pour touz-jours entretenir ce qui est d'une bonne amytié entre Vostre Majesté, la dicte royne et vos communs subjectz. Pour ce qui est de son faict, je la trouve playne de bonne vollonté envers Vostre dicte Majesté et vostre couronne, et m'asseure touz-jours que, de sa part, il n'y aura point de manquement, et m'a encores dict que, sur le bruit qui estoict que la royne vostre mère viendroict à Callais pour veoir monsieur vostre frère, elle sera très-aise d'entendre de leurs bonnes nouvelles et de leur mander des siennes et de s'aprocher d'eulx, s'ilz l'avoient agréable; sur tout le reste honnestes propos, desquelz la dicte royne n'a jamais faute. Pour le regard de ce qui touche les

affaires de la justice et aviser de quelque bon moien, tant sur ce qui a esté traicté par messieurs le grand prieur de Champagne, de Pynart et président Faulcon, que de la responce que fera monsieur le duc de Joieuse pour les déprédations, j'en doibz traicter avec ceulx de ce conseil, qui ont esté sy empeschez à traicter la ligue offencive et deffencive avec les Escossois, qu'ilz n'ont peu et ne vacqueront toutte ceste septmaine à aucune chose, et la feront à la fin, quelque moien et remède que j'aye peu chercher pour l'empescher.

J'en ay amplement conféré avec monsieur le grand trésorier de ce royaulme, qui est le principal et premier de tous les conseillers, lequel, après avoir néantmoings disputé et allégué ses raisons et les difficultez qu'il trouve, ne demeure pas sy opiniastre qu'il ne s'accommode de tout à l'oppinion des aultres et à la volonté de sa maistresse, comme il a faict pour la dicte ligue. Mais il m'a voullu asseurer et prier de croire que ce ne seroict riens qui pust préjudicier à l'allience de Vostre Majesté avec l'Escosse, et que sa maistresse ny eulx ne pourroient estre blamez de s'asseurer d'amys sy voisins et de leur religion comme les Escossois, et faire [ung traité] avec eulx, en sorte que, quand il plairoict aux roys de France, ilz ne fissent faire la guerre aux Anglois par les ditcs Escossois, et que aussy nul prince n'entreprinst rien en Escosse, sans que les Anglois leur prestassent secours et ayde; mais que, sy Vostre Majesté et voz successeurs voulloient demeurer bons et fermes amys des Escossois et des Anglois tout ensemble, ils n'entreprendroient jamais rien qui vous deubt desplaire, et que voyant les exemples de ce qui estoict advenu après la Sainct-Barthélemy à Paris et à Anvers par les François, aú temps que les Anglois pensoient estre les plus asseurez de l'amytié de Voz Majestez, de Son Altesse et de toute la France, il ne falloict pas trouver estrange que toute ceste isle ensemble prinst garde à elle en ne faisant rien contre ses voisins et amys, et qu'il n'avoict tenu ny à la royne d'Angleterre ny aux Anglois que ne se soient faicts ce mariage et allience et amytié, telles qu'il eust pleu à Vostre

Majesté; et m'a parlé sur ces affaires fort amplement et avec grande douceur, me voullant attribuer honneur d'avoir de mon temps si bien entretenu l'amytié entre Vostre Majesté et sa maistresse pour le temps qui est passé, me pryant de faire le mesme pour l'advenir et de n'escripre ny mander auculne chose à Vostre Majesté, qui la peult mettre en soubson de l'Angleterre, et que je [ne] receusse pas les advertissements de M. de Mayneville pour penser remuer quelque chose en Escosse, dont ilz se donneroient de garde pour l'advenir. Il semble qu'il a bien veu les lettres que m'escrivoict le sieur de Mayneville à [ce] propos, pour estre par eulx interceptez.

A quoy je luy respondis que Vostre Majesté n'avoict plus grand desir que de demourer en parfaicte amytié avec l'Angleterre et l'Escosse et de ne commencer jamais le premier à y faire chose contrevenant à voz antiennes ligues avec ce royaulme, que Vostre Majesté desireroict touzjours veoir et le roy, et prince qui seroict vostre amy et allié, en toute prospérité. Le grand trésorier m'a conclud sur cela que Vostre Majesté auroict l'Angleterre et l'Escosse esgallement amys, comme il vous plairoict, pourveu que, ce faisant, [vous ne cherchiez à] rien entreprendre sur l'ung ou sur l'aultre.

Lors je lui ay parlé des mynistres d'Escosse, qui font profession publique d'estre ennemys de Vostre Majesté et de la France, et d'en prescher ordynairement, et qui commandent à leur jeune roy [qu'il] mette et establisse le conseil près de luy qu'il leur plaist, et que ce sont eulx qui ont cherché les moyens de ceste ligue, soubz voyle de religion, dont ilz veullent masquer toutes choses. Il m'a respondu à cela que pour le regard de faire la ligue, sous prétexte de religion, sy je pensois que cela fust ung faict de passion particullière, il seroict bien d'oppinion [contraire], et il ne tenoict que à nous que la ligue fust généralle et absolue, sans parler de religion et sans estre préjudiciable à l'amytié de [la] France avec l'Escosse, car, ce qu'ilz en faisoient n'estoict pas pour offendre les prefnyers, mais pour se deffendre de ceulx qui les vouldroient

assaillir, soubz quelque prétexte que ce fust, et après avoir de part et d'aultre allégué plusieurs raisons, j'ay conclud en ma part qu'il me sembloict que telle ligue seroict mal fondée qui apporteroict soubson peult-estre à toutte la France, combien que Vostre Majesté eust une si estroicte amytié avec l'Angleterre pour le jourd'huy qu'elle ne pourroict estre plus grande, et aussy que les Angloys contractent avec ung jeune prince prisonnier, ou pour le moings, en la puissance de deux ou trois, qui seroient peult-estre désabvouez par tous les estatz d'Escosse ; davantaige, que l'ung des premiers articles des Escossois seroict d'avoir de l'argent de la royne d'Angleterre. Il respond à tout cela qu'il y pourvoyroict et ne feroict rien qu'avec leurs seuretez et le bien commun de toute ceste isle, de Vostre Majesté et de vostre royaulme, s'il vous plaist demeurer leur amy commun. En quoy, le dict sieur grand trésorier m'a pryé faire, de ma part, tous bons offices et qu'il feroict le semblable.

Et pour le regard du dict Stuart, il m'a envoyé pryer de l'excuser s'il ne parloict à moi et [ne] me venoict veoir de peur de porter soubson aux Angloys. Il a un mynistre, le plus séditieux d'Escosse, qui lui sert de maistre d'escole et ung aultre du conseil d'Escosse, appelé Jehan Calvin[1], qui sont très-mauvais François. Voilà, sire, où sont à présent réduictes les affaires de ceste ligue, combien que je sois asseuré le dict Stuart n'estre nullement content pour n'avoir l'argent d'icy qu'il espéroict et pour le moings, quatre vingtz ou cent mille escuz, dont quelques ungs luy avoient donné espérance. La dicte royne d'Angleterre ne veult desbourser telle somme à la fois, mais bien donner quelques pentions et promettre que, selon qu'ilz se gouverneront envers elle, leur baillera, et fera pour le roy d'Escosse comme pour son filz. Le dict Stuart faict tous les plus mauvais offices qu'il peult à la royne d'Escosse vostre belle-sœur ne desirant seurement sa liberté, et croy qu'il asseure que son

1. John Colvil. Voy. la lettre précédente.

filz n'en a gûère plus de vollonté; je me conduiray en cela comme Vostre Majesté me commandera. Toutesfois le dict sieur grand trésorier m'a dict qu'il avoict signé et donné son consentement pour la mettre en liberté, et que, quand le roy d'Escosse son filz ne vouldroict consentir que ce fust par le moien de l'association entre la royne sa mère et luy, il seroict d'advis de trouver quelque aultre expédiant pour mettre quelque relasche à sa prison. A quoy la royne sa mestresse estoict du tout disposée et enverroict bientost de ses conseillers devers elle pour cest effect.

Pour le regard du pallatin Lasqui, j'ai veu que Vostre Majesté n'avoict nullement agréable qu'il passast par vostre royaulme. Toutesfois j'entends que c'estoict sa vollonté et s'estoict enquis des moyens du chemin, et discourt sur cela et de la despense et quelle chère l'on luy feroict; mais j'ai coupé chemin à cela par ceulx qui sont près de luy et mesme par ung Italien Romain, qui est son secrétaire, [en disant] que ayant receu tant d'honneur de Vostre Majesté, comme son amy, je ne luy conseillerois pas de repasser en France, tant pour n'y avoir affaire ny quallité que pour la longueur du chemin, la challeur, la grande despense, que pour la crainte que j'aurois qu'il ne receust quelque mauvais visage. Ce qui luy a esté dict et dont il me veult remercier de ce bon conseil et de la bonne vollonté que je luy porte, et croy que je luy feray reprendre son plus court chemin par la mer, comme celuy qui ne trouve pas par deçà tout ce qu'il y pensoict, synon des bonnes chères, dont les Anglois s'acquittent fort honorablement envers tous, et je prye Dieu, Sire, qu'il donne à Vostre Majesté en très-parfaicte santé très-heureuse et longue vye.

De Londres, le xxxj[e] jour de may 1583.

Sire, il y a [ici] le pauvre Archibal Du Glas, que j'avois du tout retiré d'avec le comte d'Angus et le party des Anglois et l'avois reduict et confermé à estre vostre serviteur, comme le

plus habille homme d'Escosse; il a esté ung an retenu prisonnier par deçà, ayant tout perdu en Escosse et les meubles et argent de la contesse Badouet (Bothwell), sa femme, qui est morte. Tous ses compagnons et le comte d'Anguys (Angus) restitués en Escosse, comme seront les Havaltons (les Hamiltons) bien toust restitués, ont remonstré au dict Archibal que le millort d'Albroc[1] n'avoict jamais peu tirer ung denier de la pention [que] Vostre Majesté luy avoict donnée; que la royne d'Angleterre luy avoict envoyé de l'argent pour vivre en France et entretenu son frère fort honnorablement par deçà; que ledict Archibal regardast quelle grâce il avoict receue de Vostre Majesté par les promesses de moy, vostre ambassadeur, qui avois bien eu le moien de le persuader, mais non de luy faire donner ung escu et que moy-mesme je ne pouvois estre payé, après avoir faict plus grande despence par deçà que nul ambassadeur qui y aict esté depuys trente ans. Le dict Archibal m'a mandé ce matin cella et que l'on luy offre d'icy sa liberté et tout ce qu'il pourra demander, mais qu'il demeurera ferme en tout ce qu'il m'a promis et qu'il n'y a homme qui aict plus de moien de faire service à Vostre Majesté en Escosse, sy luy plest de se servir de luy. Là dessus, il me demande mil escuz après en avoir perdu plus de vingt mil pour avoir tenu le party que je luy avois proposé. Vostre Majesté ne veult allouer nulles partyes extraordinaires par deçà ni aucunes despences nécessaires, et ne m'y eusse porté de poeur de faire chose désagréable à Vostre Majesté, pour l'honneur et le service de laquelle je n'espargneray, où il luy plaira me commander, la vye et les biens, et toutesfois il ne demeurera rien que je puisse faire et où je remedye, ayant depuys deux ans faict beaucoup de despenses [et] coustements; mesme celle que j'ay faicte ung an pour le sieur de Semt (Simier), et, par le commandement de Vostre Majesté, l'avoir logé près d'un an, me tient encore sy endebté, et l'argent que j'ay faict prester aux serviteurs de monseigneur vostre frère et tant d'occasions

1. J. Hamilton d'Arbroath.

extraordinaires, que la meilleure bource de France auroyct eu peyne de supporter tant de fraiz, et j'avoys pris quelque espérance de commencer à me mettre hors de peyne estant hors de l'assignation de xx escuz, qu'il avoict pleu à vostre royalle bonté me faire bailler sur les offices des sergens collecteurs, où je suis à recommencer après avoir tant despendu à la poursuite. A la fin je me suis rézolu, sire, d'estymer plus d'honneur et la fidellité que j'ay toutte ma vye et auray à vostre service que tous les biens de la terre et attendre ung jour plus de Vostre Majesté cent fois que je n'ay mérité du meilleur mestre du monde, que je supply Dieu,

Sire, voulloir conserver en très-parfaicte santé, très-honorée et longue vye.

IX

MICHEL DE CASTELNAU A CATHERINE DE MÉDICIS.

31 mai 1583.

Madame,

Il me semble que ce seroict chose superflue d'importuner Vostre Majesté sur ung mesme subject et de celuy de la lettre que je faictz présentement au Roy. Voz Majestez verront par icelle [ce] qui est de la ligue. La royne d'Angleterre vostre bonne sœur a veu la dernière lettre qu'il vous a pleu m'escripre, où elle-mesme a trouvé vos affectueuses recommandations et vous en rend mille grâces et la pareille, et, sy Vostre Majesté aproche de ce royaulme venant à Calais, Voz Majestez se faisans visiter par personnes agréables, pourrez confirmer voz amytiez et les entretenir touzjours selon le temps. La dicte royne d'Angleterre vous donne grand honneur et louange du bon secours que je trouve en France le seigneur don Antoyne[1]. Je luy ay

1. Antonio de Crato, prétendant à la couronne de Portugal, dépouillé

dict, puys qu'elle estoict en repos et avoict les moiens, [si] elle ne fairoict quelque chose pour luy ; elle dict qu'elle fera. J'estime que ce sera en parolles. Car plus la bonne princesse viendra sur l'aage, et plus elle reserrera les trésors qui se moisissent, qu'elle dict garder pour une bonne occasion. L'on dict que les avaritieux espargnent souvent une vache que le loup mange à la fin. Qui est le lieu où je suppliray le Créateur,

Madame, qu'il donne à Vostre Majesté, en très-parfaicte santé, très-heureuze et très-longue vye.

A Londres, le xxxj[e] jour de may 1583.

X

MICHEL DE CASTELNAU A HENRI III.

13 juin 1583.

Sire, monseigneur vostre frère a envoyé par devers la royne d'Angleterre et ceulx de son conseil ung sien secrétaire, appelé le sieur Chertier, et m'a escript de sa main pour le leur présenter et l'assister en ce qu'il me seroict possible en la charge que Son Altesse luy avoict donnée par deçà, principalement pour se racommoder avec la dicte royne d'Angleterre, luy dire que les dicts députtés des Estatz de Flandres la devoient aller trouver pour contynuer leur traicté de Bordeaulx et de faire une loy d'abolition de ce qui estoict passé, et prier la dicte royne de ne le délaisser de ses moiens et bons conseils, selon l'amytié qu'ilz s'étoient promise, et, sur ce, avec la bonne volonté de Vostre Majesté, ayant eu charge le dict Chertier luy dire que, s'il luy demeuroict quelque malcontentement de Son Altesse, comme elle en avoict beaucoup, de le lui oster, et prandre pour ce

par Philippe II. — *Cf. Busbequii epistolæ*, 11 maii MDLXXXIII : « *D. Antonius Rothomagi et Dieppe adhuc obversatur, intentus in apparatum suæ classis, vel potius, si sic licet, classiculæ suæ.* » (P. 504. — Cf., *ibid.*, p. 508).

regard, conseil de moy pour se conduyre avec la dicte royne pour le mieulx, en me disant le dict sieur Chertier que Son Altesse se desiroict gouverner cy à présent et conduyre selon qu'elle pensera que Vostre Majesté l'auroict agréable, et vous servir en toutes choses, me disant que mon dict seigneur portoict ordynairement vostre portraict au col, sincère affection au cœur de vous faire très-humble service, et m'a faict plusieurs discours ledict Chertier que monseigneur vostre frère ne desire rien au monde, que rendre à Vostre Majesté toutes ses actions agréables et faire quelque chose de bon, pour abattre les armes, troubles et guerres qui pourroient d'une occasion ou d'aultre renaistre en vostre royaulme.

Et m'a aussy parlé le dict sieur Chertier d'un malheur particullier qu'il avoict de n'estre pas asseuré de vostre bonne grâce pour plusieurs subsons et deffiances, que Vostre Majesté avoict prins de luy, pour avoir servy aux maistres qu'il avoict eus comme messieurs les mareschaulx de Montmorency et de Bellegarde, et qu'il me pryoict de regarder et éclairer toutes ses actions par deçà de telle sorte que je ne prinsse soubson pour l'achever de perdre envers Vostre Majesté, comme le roy est le plus grand maistre qu'il eust, me disant qu'il ne faisoict pas doubte que, lorsque M. Pinard estoict par deçà, luy et moy n'eussions prins quelque deffiance de luy, et qu'il ne fust ung remueur de mesnage, me disant [qu'il] aymeroict mieulx estre mort que d'avoir pensé à nulle chose du monde qu'à vous veoir régner et prospérer très-heureusement sur vos subjectz tant de l'ung que de l'aultre party; que, pour sa part, il ne fut ny ne seroict jamais huguenot, et ne pensoict pas que ilz eussent oncques eu rien dedans le cœur que l'envie et desir de renverser toutes choses selon leurs passions; que, en cela et tout ce qu'il vous plairoict luy commander, s'il avoict cest honneur de vous pouvoir parler et estre asseuré de vostre bonne grâce, ce [ne] seroict le plus grand bien de ceulx qui vouldroient vyvre par le malheur d'aultruy; que esgallement il vouldroict servir à Vostre Majesté, et à monseigneur vostre frère et vous veoir touzjours

en bonne intelligence et parfaicte amytié et que Son Altesse vous rendist à jamais le debvoir naturel où il est obligé et qu'il n'estoict pas, ny M. de Pibrac, de ceulx qui aprouveroient les mauvaiz conseils que l'on vouldroict donner à Son Altesse préjudiciables à Vostre Majesté et au bien de la France, sur les nécessitez où se pourroict veoir mon dict sieur et abandonné de tous costez; dont il y en avoict qui, pour leurs intérests particuliers, à quelque pris que ce fust, ne demanderoient que de revoir les troubles en France où mon dict sieur estoict en tout contraire. Et m'a faict de grandes protestations le dict Chertier du desir qu'il avoict de faire quelque bon service à Vostre Majesté, tant auprès de monseigneur vostre frère, comme à aultres endroictz comme celuy qui congnoissoict la force et le moien de ceulx qui avoient bonne volonté, et jusques à me pryer de luy faire quelque bon office envers Vostre Majesté, affin que, quant il retourneroict par deçà, comme il estymoict que ce seroict bien tost avec M. de Pibrac, que je luy pusse dire en quelle volonté seroict Vostre Majesté vers luy.

Sur quoy je luy ay respondu que, pour ce qui touschoict le service de monsieur votre frère par deçà, j'avois touzjours eu commandement de Vostre Majesté, l'embrasser comme le vostre propre, et que, pour le regard du dict Chertier, que s'il faisoict ce qu'il disoict, ce seroict son debvoir, et ne pourroict jamais avoir le dict ny honneur asseuré, ny mesme la vye, [ni éviter] qu'il n'en receut la punizion de Dieu et des hommes tost ou tart, s'il faisoict aultrement.

Ces discours ayant duré tout le jour que arryva [Chertier] en ceste ville, le lendemain la royne d'Angleterre me manda qu'il y avoict quelques adventuriers qui voulloient courir en lisse; que, sy je voullois, je y serois le bienvenu. Je y menay le dict sieur Chertier et le luy présentay comme celuy que monsieur vostre frère avoict choisy pour le venir visiter et luy rendre compte de toutes ses actions, depuys le faict advenu à Envers, et de ce que les députtez des dicts estatz desirent du tout se raccomoder avec Sa dicte Altesse, ce qu'il ne vouldroict

faire sans luy communiquer et en prendre son advis et conseil comme de sa bonne mestresse et bonne amye. Là dessus, il luy présenta des lettres de luy et expoza sa créance, pleine de fort honnestes propos et offres de services et amytié, que mon dict seigneur offroict à la dicte royne, et sans cela elle estoict bien avancée à délaisser entièrement mon dict seigneur et à ne se souvenir plus guères de luy, mais elle se remit à s'enquérir de ses nouvelles et de ses délibérations, et quels estoient ses desseins, se plaignant qu'il n'avoict jamais voullu croire son conseil, ny la faire participante d'aulcunes de ses intentions, depuys qu'il partit d'icy. Lors le dict sieur Chertier remonstra à la dicte royne que, sy mon dict seigneur avoict failly, il le voulloict amender en toutes choses envers elle, qui luy repliqua [qu'elle] ne le pourroict croire pendant que Son Altesse prendroict conseil de ses ennemys, qui l'estymoient trop peu elle et son royaulme, synon pour en atrapper de l'argent, comme tous ceulx qui estoient venuz de sa part par deçà, depuys qu'il en partit, n'avoient parlé d'aultres matières ; qu'elle ne luy en avoict promis et baillé qu'en espérance qu'il seroict son mary, mais qu'il ne l'avoict seulement estymée [digne] d'estre son amye ; que le péché d'ingratitude estoict le plus grand de tretous ; qu'elle estoict déjà informée que la principalle charge du dict sieur Chertier estoict fondée sur cela pour demander argent, comme il estoict vray. Toutesfois, je luy ay conseillé de changer de langaige pour ce coup, et de convertir ses créances à une honneste visite, s'il ne voulloict avoir mauvaise response de la dicte royne, qui luy a donné meilleure audience qu'il ne pensoict.

Puis sont venuz sur l'utillité que la dicte royne recepvroict aultant et plus grande que la France de l'opposition que faisoict monsieur vostre frère à la formidable puissance du roy d'Espagne, en luy déduisant le dict sieur Chertier qu'il n'y avoict meilleur moyen de maintenir en paix eulx et la prétendue religion réformée en France et en Angleterre, voire par toute la chrestienté, lesquelz ne pourroient espérer leur salut et

repos que de veoir mon dict seigneur votre frère ataché en ceste guerre des Pays-Bas contre leur plus grand ennemy, et contre la félicité du roy d'Espagne, qui debvoit estre trop suspecte à l'Angleterre; que Son Altesse estant grand prince et vostre frère estant plein de courage, noury aux affaires et qui avoict desiré de se faire grand par les armes, ne les pourroict lesser de ce costé-là, sans peult-estre s'employer en aultre lieu, qui seroict désagréable à la dicte royne, sy elle le voulloict abandonner, disant que leur uzage estoict une doulce chose et que ses semblables ne manqueroient jamais de party ny occasion, pourquoy il seroict malaizé de voir dézormais mon dict sieur vostre frère sans exercer les armes, dont le prétexte ne luy manquera point ny à ceulx qui ont de l'octorité sur les aultres hommes.

Sur cela la dicte royne lui respondict qu'elle estoict advertye qu'il se voulloict raccomoder avec le roy d'Espagne pour faire la guerre et ruyner tous ceulx de la religion, mais que ce seroict difficile entreprinse pour luy et qu'il s'y pouvoict bien tromper, parce qu'ilz ne furent jamais sy fortz ny avec plus grand appuy. Le dict sieur Chertier luy respondict que c'estoict chose qui n'avoict entré au cœur de son maistre, et que, quant bien mesme il le vouldroict, Votre Majesté ne l'endureroict ny le permeteroict jamais au préjudice dessus dict, et aussy que ce n'estoict chose à entreprandre sans subject, mais qu'il sçavoit les moiens de son maistre, que, quand il l'entreprendroict avec occasion, que, sur sa vye, Son Altesse les ruyneroict dedans ung an et en moings de temps, et se submettoict à perdre la vye, si cela n'estoict vray, pour veu que Vostre Majesté le voullust ainsy, et luy ayder de voz forces et vertu, qui n'avoient mesure ny contrepois avec nul prince crestien quel qu'il soict. La dicte royne lui répliqua par plusieurs argumens qu'elle n'estoict pas sy grossière qu'elle le creust ainsy et qu'elle sçavoict plus des nouvelles du monde que l'on ne pensoict.

Le reste de ce jour s'est passé en d'aultres discours et à veoir courir en lisse, où s'est trouvé le palastin Lasqui, qui m'a parlé

de beaucoup de choses en présence de la dicte royne et a voullu discourir sur l'affection qu'il avoict eue de vous faire service, et de ses offres d'accompagner Vostre Majesté en France, et que, sy elle l'eust voullu croire, elle fust devenue empereur et eust tenu le royaulme de Poulongne et plusieurs aultres contrées, où je lui ay respondu sommèrement et conseillé, puys que les choses avoient passé comme elles estoient, et que, depuys il avoict esté contraire à Vostre Majesté, il ne falloict plus parler de cela, et après je luy ay dict en amy que, ayant receu tant d'honneurs en France, comme il avoict eu, j'estois d'oppynion qu'il n'y debvoict jamais retourner, et luy conseillois ainsy de peur d'y estre mal venu et d'estre remarqué d'avoir trop tost changé touttes les bonnes volontez et services qu'il vous avoict tant dédiés. Sur quoy, il est rézolu de s'en retourner par mer, comme il estoict venu, et sy m'a l'on dict que, depuys que je luy ay osté ceste espérance de repasser par la France, il fait semblant de trouver plus de fondement en la religion protestante qu'il ne faiseict, et, à veoir sa myne, il n'a pas la bourse bien garnye [quoy] qu'il m'aict voullu dire que le Batory[1], qu'il appelle son roy, luy aict donné de grands biens et cent mil dallards (thalers) et faict de grandes promesses et offres. Je luy ay dict que je ne pouvoys oïr parler d'aultre roy que de Vostre Majesté. Il respondict que cela n'estoict provenu de sa faulte et ne luy ay voullu tenyr plus longs propos, que de regarder les meilleurs gens d'armes, qui ont bien faict ce jour là se mestant touz les jours les Anglois mieulx à cheval.

Depuys le dict sieur Chertier a parlé deux fois à la royne, me pryant touzjours que je visse ce qu'il traitteroict avec elle et ses conseillers, qui n'est pour ce voiage que de ramener son maistre avec eulx. La dicte royne a baillé deux lettres au dict Chertier, l'une avec force plaintes que Son Altesse ne l'a pas bien traictée, qu'elle luy a pryé de luy bailler la première; l'aultre pour luy donner touttе bonne espérance de son amytié

1. Étienne Batthory, roi de Pologne.

et appuy, selon qu'il se comportera envers elle, en le pryant de s'y fier tant qu'il s'asseure de l'ayde de Vostre Majesté, s'il veult poursuyvre ses entreprinses au dict Pays-Bas, et qu'elle luy avoict assez dict et escript et pryé touzjours de prendre bon conseil et de gens honnorables ; que, pour sa part, l'on pourroict bien juger qu'elle n'auroict pas trop grand plaisir de veoir le roy d'Espagne parvenu au dessus de ses grandes entreprinses, combien qu'elle en fust recherchée de rentrer en ung bon accord avec luy, qui est chose bien certayne et tramée par dyvers moiens, et de garder que monsieur vostre frère et les François ne remettent sy avant le pied au Pays-Bas qu'ils ont eu. Le dict sieur Chertier dict [que], après que mon dict sieur vostre frère aura veu les députez du Pays-Bas, s'il accorde quelque chose avec eulx, il envoyera icy M. de Pibrac et retournera avec luy pour renouer toutes choses avec la dicte royne, laquelle, sire, je retiendray en amytié avec Vostre Majesté, qu'elle estyme ne voulloir que la paix avec elle, comme je l'en ay bien persuadée.

Je supplye Vostre Majesté d'envoyer les carroces par deçà, puysqu'il s'en est tant parlé et des mulletz de litière que m'a demandez si souvant le comte de Lestre (Leicester), qu'il a promis à sa femme et ne les peult recouvrer pour chose du monde, et me demanda encores le jour de ce tournoy devant sa maistresse sy les carrosses que Vostre Majesté voulloict envoyer par deçà viendroient bien tost, et me tirant à part avec la comtesse de Barvic, sa sœur, me dict qu'il [me] pryoict instamment d'escripre pour les mulletz et qu'il fourniroict Vostre Majesté de tant bonnes haquenées que luy plairoict. Qui est le lieu où je fyniray ceste longue lettre pour prier Dieu,

Sire, qu'il donne à Vostre Majesté en très-parfaicte santé, très-heureuse et très-longue vye.

De Londres, ce xnj[e] jour de juing 1583.

XI

MICHEL DE CASTELNAU A HENRI III.

31 juillet 1583.

Sire, ma dernière dépesche[1] estoict remplie des occurances, qui estoient par deçà, tant pour les discours que l'on faisoict sur l'assiégement de Donquerque que le soubson, où estoict la royne d'Angleterre et ceulx de son conseil que monseigneur vostre frère ne se racommodast avec le roy d'Espagne sans la y comprendre. La reddition du dict Donquerque, encores que l'on ait dict ne pouvoir tenir, ne leur a pas levé ce soubson mesmement pour y avoir laissé si peu de gens de guerre, sans l'avoir mise en meilleure deffense, et, trois jours auparavant les nouvelles de la reddition, la dicte royne d'Angleterre m'avoict mandé qu'elle feroict passer dix ou douze milliers de pouldres en ung navire de cent ou six vingts tonneaulx, chargez de bledz, pour y envoier, selon l'ordre que je y avois faict prendre par l'agent du sieur don Anthone, qui est par deçà, ne m'en estant voullu entremectre en mon nom sans le commandement de Vostre Majesté, comme la dicte royne l'avoict desiré, disant que, pour si peu de chose et de secours au dict Donquerque, elle ne l'eust voullu faire en son nom. La dicte dame m'a parlé ces jours, avec plusieurs discours, des actions et déportemens de monseigneur vostre frère au Pays-Bas et des mauvaises adventures qu'il y avoict eues, monstrant d'en estre marrie en se plaignant qu'il n'avoict pas voullu croire son conseil.

Or, sire, en ce mesme temps de la prinse du dict Donquerque, le prince de Parme est crainct et redoubté par deçà comme ung victorieux et favorisé au cœur de tous les catholicques, et le

1. Cette lettre manque dans la correspondance que renferment les archives de la famille d'Esneval.

roy d'Escosse, au mesme instant, s'est mis en liberté et tiré des mains des comtes d'Angus, de Mare (Marr) et de leurs partisans, et par conséquent délaisse la faction d'Angleterre, comme n'en estant pas content. Quoy voyant le collonel Stuart et le comte de Gohory (Gowrie), milord de Reven (Ruthwen), se sont accordez d'approuver tout ce que faisoict le dict roy, de sorte qu'ilz sont à présent bien avec les comtes de Hontellay (Huntely), de Craffort (Crawfort), de Montrose, de Rottes (Rothes), de Eglintn (Eglinton), Blanquerne et leurs aultres amys pour complaire au dict roy d'Escosse; et le collonel Stuart et de Reven, en apparance, se monstrent aujourd'huy mal affectionnez à l'Angleterre. Ce qui faict bien penser à ceste princesse et à ceulx de son conseil qu'il n'y a pas grande seureté pour ce qu'ils traittent avec les Escossois. En ce mesme temps, la royne d'Escosse a protesté à la royne d'Angleterre et à ses députez qui traictoient avec elle de sa liberté, qu'elle ne se voullust tenir obligée à nulle chose qu'elle eust promise aux dicts députez, s'ils ne venoient à l'exécution de la dicte liberté, sans remettre les choses en longueur ni envoier en Escosse et la remettre au jugement des trahistres et rebelles qui tiennent son filz prisonnier (elle les appelloict ainsy), et trop favorisez de la dicte royne d'Angleterre, desquels elle ne vouloict despendre. Sur quoy la dicte royne et son conseil veullent conjecturer que pendant qu'ils traictoient de la dicte liberté avec la dicte royne d'Escosse, elle faisoict ceste menée avec son filz, encores que aulcuns ne puissent croire que le dict roy d'Escosse voullust faire ce que vouldroict la dicte royne sa mère.

Il a couru ung grand bruict qu'il passeroict des forces de France au dict Escosse; ce qui les a faict tenir plusieurs conseils, tant pour regarder à leurs frontières du nord, qu'à celles du costé de Flandre, et tenir leurs navires et esquipages pour leur en servir, quand ilz en auront besoing, et le sieur de Honsdon, gouverneur de Barvic, estoict une fois dépesché pour s'en aller aux frontières et au dict Barvic, plustost pour se préparer à la guerre, s'il se remuoict quelque chose du costé

d'Escosse, que espérer que les affaires feussent pacifiques de ce costé-là. Mais depuis il a esté advisé d'envoier le sieur de Quiery, son fils esné, vers le dict roy d'Escosse, pour luy faire souvenyr des honnestes offices et protestations d'amytié, qu'il luy avoict dernièrement pryé de dire à la dicte royne d'Angleterre, et asseurer qu'il ne feroict jamais que ce qu'il plairoict à la dicte royne, promettre de prendre ses conseils en toutes choses avec asseurance de préférer son amytié à toutes celles du monde, dont la dicte royne veult et desire à présent estre plus esclaircie que jamais, voiant l'aage où il est et l'oppinion qu'il a prinse de se gouverner aultrement qu'il n'a faict, et, suivant que le sieur de Quiéry trouvera au dict Escosse, l'on m'asseure qu'il aura commission de la royne d'Angleterre de remettre quelque party et faction, s'il peult pour ce royaulme et mesmement pour restituer les Hamilton, et n'y espargnera rien. Je ne sçay si le temps, avant qu'il parte, ou non, y changera quelque chose; j'attends de plus grandes particularitez du dict Escosse, où j'entretiendray intelligence avec ceulx qui sont affectionnez à vostre couronne.

J'envoye à Vostre Majesté un petit sommère[1] des articles de ce qui a esté traicté avec la dicte royne d'Escosse par les députez de la royne d'Angleterre et ung extraict de ce qu'elle m'a escript en chiffre. Sur quoy Vostre Majesté voiera où ilz en sont demourez et croy que ceste négociation recommencera bien tost avec la royne d'Escosse. D'aulcuns sont d'advis en ce conseil que la dicte royne d'Angleterre se doibt asseurer de la dicte royne d'Escosse et de son filz par quelque voye d'amytié. Les aultres disent que non, d'aultant que ce sera leur donner plus de moiens de luy nuire quand ils le vouldront entreprendre, que de retenyr touzjours la mère prisonnière et se garder du filz; voilà comme les opignons sont diverses.

Le cappitaine Miremont, commissère de vostre artillerie, estant venu par deçà pour le recouvrement d'ung navire déprédé,

1. Voy. ce sommaire à la suite de cette lettre.

roy d'Escosse, au mesme instant, s'est mis [illegible] biens, et
mains des comtes d'Angus, de Mare (M[illegible] qui s'est
sans, et par conséquent délaisse la fact[illegible] retournant,
n'en estant pas content. Quoy voy[illegible] s'il plaist à
comte de Gohory (Gowrie), milord[illegible] apprins du-
accordez d'approuver tout ce [illegible]
qu'ilz sont à présent bien avec [illegible] parfaicte santé,
de Craffort (Crawfort), de
Eglintn (Eglinton), Blanqr [illegible]
plaire au dict roy d'Esc[illegible]

1583.

en apparance, se mc[illegible]on de renvoyer d'icy le collonel
l'Angleterre. Ce qui [illegible] deçà estoict venu ung peu aupara-
de son conseil qr [illegible] maréchal de Biron avec le prince de
traittent avec les [illegible]lois se plaignent fort d'avoir esté mal-
cosse a protesté. [illegible]ict sieur de Biron m'a escript que c'estoict
toient avec ell[illegible] dict collonel, comme l'on m'asseure, aura non
à nulle chos[illegible]charge de gens de guerre ce coup ycy, mais com-
venoient à [illegible]'ambassadeur et pouvoir de traicter quelque chose de
en longu[illegible]lier avec les Estatz, selon la disposition où il les trou-
des tr[illegible]vers la royne d'Angleterre. De quoy j'essayeray d'apren-
les a[illegible]dventage pour en advertir Vostre Majesté.
terr[illegible]
r[illegible]

XII

NÉGOCIATIONS AVEC MARIE STUART.

Juin et juillet 1583.

Sommère du traicté entre la sérénissime royne d'Escosse et le comte de Sereusbury (Shrewsbury) et sieur Walter Mildmay, conseillers du conseil privé de la sérénissime royne d'Angleterre, et par elle députez avec l'assistance du sieur Bealle (Beal), secrétaire de son conseil[1].

1. Ce sommaire des négociations relatives à Marie Stuart se trouve dans les archives de la famille d'Esneval.

Les dicts députez arrivèrent icy le premier de juing[1], selon la vieille computation, présentèrent à Sa Majesté des offres fort favorables de la dicte royne d'Angleterre pour le dict traicté, et de donner toute satisfaction à Sa Majesté en toutes choses justes et raisonnables à leur commung honneur et seuretez.

Les affaires et conditions qu'ilz proposèrent furent telles que Sa Majesté, en accomplissant le traicté d'Édenbourg[2], faict après le siége de Litz (Leith) du vivant du roy de France François second, recongnoistroict la dicte royne d'Angleterre et ses hoirs légitimes procréez de son corps pour légitimes successeurs de la royne d'Angleterre.

Que Sa Majesté ny son fils ny aultres, par leurs juremens, ne cherchent de molester, inquiéter ou offencer la personne de la dicte royne d'Angleterre, son gouvernement et Estat, mais au contraire le suporteroient et maintiendroient.

Pour le droict prétendu par sa Majesté en la succession de ceste couronne, la dicte royne d'Angleterre s'obligeroict que, de son vivant, rien ne seroict faict et ordonné au préjudice du dict droict.

Sa Majesté ne traicteroict avec le Pape, jhésuites, prestres ou seigneurs anglois en France ou aultres, tant au dedans qu'au dehors du royaulme, en chose quelconque tendant à l'altération de la religion establie en ce pais, mais en ce cas, leur résistera et les dénoncera aultant que viendra à sa cognoissance.

Sa Majesté et son filz se joindroient avec la dicte royne d'Angleterre en toutes guerres offensives et deffensives; spéciallement l'assisteroient-ils, aussy-tost que faire se pourroict, pour remettre l'Irlande en bon ordre et repos.

Ligue perpétuelle seroict faicte entre la dicte royne d'Angleterre et sa dicte Majesté et son filz et entre les deux royaulmes pour éviter, advenant la mort de la dicte royne d'Angleterre, toute invasion des étrangers.

1. 10 juin 1583. (N. S.)

2. Ce traité, daté du 6 juillet 1560, a été publié par Dumont (*Corps diplomat.*, t. V, partie I, p. 65.), voy. plus haut, p. 15 et 16.

Que Sa Majesté se contentast de demeurer en ce royaulme, où il luy seroict honorablement pourveu tant pour son honneur que sa seureté, et, à cest effect, la requéroient les dicts députez qu'elle déclarast quelle forme de liberté elle desiroict et quelle place de l'Angleterre, quelle seuretez de ses amys, parans et alliez en la chrestienté elle entendoict donner pour la perfourmance (conclusion) du dict traicté, et enfin qu'elle et la dicte royne d'Angleterre envoiassent en commung deux de le tout, vers le roy d'Escosse pour sçavoir son intention sur leurs gens afin d'en venir en bref à une finalle résolution.

Après plus ample déduction par les dictz députez de l'intention de la dicte royne leur maistresse sur le contenu aus dictz articles, qui seroict trop long à réciter, Sa Majesté y respondict ce qui s'ensuit :

Sur le troisième article, faict instance estre déclarée légitime et apparante héritière de ceste couronne après la dicte royne d'Angleterre, ou ouvertement par acte du parlement, ou segrettement par quelque déclaration signée de la main de la dicte royne d'Angleterre et des principaulx de son conseil, ne voullant, disoict-elle, mettre son droict en esgalle balance avec les imaginaires prétentions de quelques autres, estant pour la seulle conservation de son dict droict qu'elle avoict si patiemment [souffert] tant d'indignitez et mauvais traictemens jusques à présent en ceste captivité.

Reffusa tout plainement le quatriesme, déclairant qu'il n'y a mort ny danger qu'elle ne subist ny grandeur qu'elle n'abandonnast vollontairement devant que de faire chose quelconque contre sa religion.

Accepte guerres deffencives tant seulement, ne voullant aliéner d'elle et de son filz leurs amys en la chrestienté, qui, pour les passions particulières d'aulcuns en ce royaulme, pourroient estre légèrement et injustement attaquez, de façon qu'elle ne se pourroict obliger en auculnes guerres, qui seroient entreprinses sans son advis et conseil.

Trouva la ligue bonne à la charge que toutes aultres de l'une

et l'aultre demeureroient en leur entier en ce qu'elles ne seroient point contraires à la dicte ligue.

Par l'advis [et] conseil de ses principaulx et plus sages amys en ce royaulme, elle condescendoict enfin à sa demeure en ce pais, avec conditions suivantes : premièrement, d'estre déclarée, comme elle avoict jà requis, légitime et apparente héritière de ceste couronne après la dicte royne d'Angleterre, et, en conséquence, que le titre de l'un des principaulx duchez despendants de la couronne luy feust octroié, sur les terres et revenus duquel duché luy feust assignée une honorable pention pour l'entretenement de sa maison, laquelle elle limita à cent ou six vingts personnes ou Anglois à son choix ou d'aultres nations quelconques; plein et libre exercice de sa religion pour ceulx de sa maison tant seullement, deux chasteaulx appointez pour sa demeure avec pleine liberté dans vingt milles d'entour, libre accez envers elle tant de dedans que de dehors le royaulme, une garde de vingt harquebouziers à cheval pour la préservation et deffense de Sa dicte Majesté, lesquelz s'obligeront aussy vers la royne d'Angleterre de ne rien attempter pour l'eschappe de Sa Majesté hors de ce royaulme, les principaulx gentilzhommes du pais où elle demeurera obligez par serment solempnel de la deffendre, aultant qu'il sera en eulx, de touz attemptatz de ses ennemis et aultres inconvénians; mesmement advenant la mort de la dicte royne d'Angleterre, que les Estatz de ce pais s'obligeassent pareillement à sa préservation en toutes sortes, et que ce pendant elle ne peult estre aulcunement retraincte, synon en cas qu'il feust demeuré certiffié qu'elle eust atempté contre la personne de la royne d'Angleterre et pour troubler cest Estat.

Pour les seuretez du traicté, respondict n'en pouvoir donner de meilleures que sa demeure en ce pais et que tel hostage debvoict suffire pour tout. Toutesfois qu'elle feroict confirmer le traicté par le roy son filz et le mesme essaieroict-elle de obtenir des aultres rois et princes de la chrestienté, spéciallement nomma elle le roy de France et ceulx de la maison de Lorayne,

remectant au jugement de la dicte royne d'Angleterre d'avoir le consentement du roy catholicque comme antien allié de ceste couronne.

Elle faict difficulté du voiage d'Escosse proposé par le dernier article, d'aultant que son filz estant détenu captif par les trahistres, qui estoient près de luy[1], ne diroict ny feroict maintenant que ce que bon leur sembleroict, et aussy requist que premièrement le dict roy son filz feust mis en pleine liberté et disposition de soy-mesme.

Sur ce, fut faict très-grande instance par les dictz députez de sçavoir en quelz termes Sa Majesté demeuroict avec le dict roy son filz pour leur association, déclarans que la dicte royne leur maistresse l'avoict fort agréable et interviendroict avec Sa Majesté pour la faire publier et mettre ouvertement en effect, moiennant deux conditions, l'une qu'abolition fust accordée de toutes choses du passé, et spéciallement du dernier attemptat contre la personne du dict roy[2], l'aultre que Sa Majesté laissast à son filz l'entier gouvernement de l'Escosse. A ce elle respondict, pour ne descouvrir trop avant le font de son intelligence avec le roy son filz, qu'aussy tost que le traicté seroict conclud, elle feroict apparoir de la dicte association, signée de la main de son filz, sur peyne de nullité du dict traicté au cas qu'elle ne monstrast l'association.

Les dicts députez insistèrent sur ces modifications des responces de Sa Majesté affin qu'elle se contentast de la promesse que la royne d'Angleterre luy feroict que, durant son vivant, rien ne seroict ordonné au préjudice de Sa Majesté, lequel elle ne pouvoict ou déclairer sans malcontenter plusieurs en ce royaulme, ce qui importoict grandement à sa seureté, et que telle déclaration requise par Sa Majesté ne servyroict qu'à [mettre] Leurs Majestez en plus grande jalousie et deffiences, au lieu d'establir entre elles bonne et parfaicte amytié.

Pour le point des jhésuistes, ilz trouveront bon que Sa Majesté

1. Les conjurés de Ruthwen, qui, en 1582, s'étaient emparés de Jacques.
2. Attentat de Ruthwen (22 août 1582).

ne s'obligeast à ne participer à chose quelconque, tendant à l'altération de l'Estat sans faire aulcune mention de la religion.

Estiment aussy suffire pour le commencement qu'elle s'obligeast aux guerres deffensives, mais touchant la ligue pressèrent fort Sa Majesté qu'elle renonçast à toutes aultres par elle cy devant faictes, affin de s'unir plus parfaictement avec la dicte royne leur maistresse, de l'amytié de laquelle ilz l'admonestoient que son [salut] devoict touzjours despendre entièrement. En quoy Sa Majesté respondict que les amytiez qu'elle pourroict avoir avec les aultres princes chrestiens ne seroient jamais préjudiciables à cest Estat, ains plus tost luy pourroient avec le temps grandement servyr, et pour ce demeura ferme en ceste résolution de ne les abandonner.

Trouvèrent le tiltre de duchesse inutile, Sa Majesté aiant jà celuy de royne et qu'il suffiroict que une honorable pention, laquelle ilz accordèrent très-volluntiers, luy feust bien asseurée, consentoient qu'elle eust des Anglois à son service, mais avec permission spéciale de la royne d'Angleterre, requérant qu'au traicté ne fust rien déclaré de la permission pour l'exercice de la religion et qu'il valloict mieux que cela passast pour tollérance comme il avoict esté pratiqué par le roy Edward à l'endroict de sa sœur, la royne Marie. Les limites à l'entour de la maison furent réduictz à dix milles, l'accès limité pour ceux qui auroient affaire avec Sa Majesté, la garde fort débattue tant pour ce qu'elle seroict d'estrangers, et que de la my-partir difficilement accorderoient-ils jamais ensemble. Ainsy requirent les dicts députez que Sa Majesté se passast de ceste garde et acceptast pour sa seureté l'asseurance dans le pais de sa demeure de quelques seigneurs ou deux ou trois notables gentilzhommes qui pourvoiroient qu'en nulle sorte il ne luy feust meffect. Le reste touchant la liberté de Sa Majesté fut par eulx approuvé. Ilz pressoient fort pour le voiage d'Escosse, allégant que rien ne se pouvoict solidement traicter et moings conclure sans que premièrement on sceust l'intention du dict roy d'Escosse, avec lequel l'intention de la dicte royne d'Angleterre estoict de traicter

conjointement avec Sa Majesté, comme elle-mesme avoict requis. A quoy Sa dicte Majesté répliqua que c'estoict aultant que de voulloir faire deppendre tout ce traicté des passions et ordonnances de deux ou trois trahistres, qui détenoient à présent son filz, lesquelz ne desirent d'estre eslongnez d'auprès de son filz et ses gardes cassés, avant qu'elle envoiast vers luy, ou pour le moings que le reste de la noblesse peult avoir libre et seur accès en court et feussent près de luy, lorsque son député l'iroict trouver.

Fut faict instance pour le restablissement du comte d'Angus et quelques autres. Ce que Sa Majesté remit au temps que la dicte royne d'Angleterre et elle envoyroient en Escosse.

Les nouvelles venues de la mort du duc de Lenox refroidirent aulcunement le cours de ce traicté, lequel il sembloict que les dicts députez hastoient auparavant; et, de faict quatre ou cinq jours après que l'advis en eust esté signifié à Sa Majesté, laquelle s'y montra fort résolue, les dictz députez receurent une despesche de leur maistresse, par laquelle elle leur mandoict de faire entendre à Sa Majesté comme elle avoict ses plaines et honorables procédures au dict traicté bien agréables et que son intention estoict d'assembler en bref son conseil pour y adviser, espérant que ce seroict au contentement et satisfaction de Sa Majesté;

Que, puis [que] Sa dicte Majesté ne trouvoict bon d'envoier maintenant en Escosse, la dicte royne d'Angelterre y despescheroict promptement quelqu'ung des siens, tant pour y disposer les choses en quelque meilleur estat, que pour esclaircyr le Roy et ceulx qui estoient près de luy d'une impression, qu'elle entendoict leur avoir esté donnée, que ce traicté tendera à la dymynution de l'authorité du Roy [et] changement de son Estat, promettant au reste y travailler et sincèrement [faire telle] dilligence que, quand leurs deux députez yroient trouver le dict Roy, ils trouveroient toutes choses de beaucoup advancées à l'effect de leur négociation, et ce pandant prioict Sa Majesté de ne trouver mauvais que le dict traicté feust surcis, aiant or-

donné au dict sieur Mildmay de se retirer en une maison sienne à my-chemin entre cy et Londres, pour là attendre nouvelle direction pour son retour par delà, et que Bealle la vinst trouver en toutte dilligence pour luy rendre particulier compte de ce qui s'estoict jusqu'alors passé entre Sa Majesté et les dictz députez.

Sa Majesté, considérant que cette interruption pourroict estre seullement ung artifice pour gaigner temps contre elle, répliqua qu'elle ne pouvoict prendre en bonne part que la dicte royne d'Angleterre envoiast sans elle en Escosse, ains estimeroict que ce seroict plustost pour traverser ses intentions que les advancer, qu'on pouvoict séparément traicter avec elle pour sa liberté comme chose nullement despendante de l'Escosse, et, que sa dicte liberté estant une fois arrestée et convenue, on poursuiveroict par après à traicter des ouvertures mises en avant pour l'Escosse, et, que pour venir à une conclusion de tout, il estoict requis que, de la part des dicts royne et roy d'Escosse, fussent députez pour en traicter plus solidement quelques seigneurs et hommes de qualité, soit en ce lieu près d'elle ou quelque aultre ville voisine, comme York ou Newcastel, à quoy les dictz députez se monstrèrent fort contraires, alléguant que l'affaire passant par tant d'opinions recepvroict touzjours nouvelles difficultez, et spéciallement refusèrent tout plainement qu'aulcun vinst de France.

La conclusion fut que la royne d'Angleterre n'envoieroict poinct en Escosse sans Sa Majesté, et à cest effect les dicts députez despeschèrent en toute dilligence ung homme exprès vers la royne d'Angleterre, et que dans vingt jours, Sa Majesté auroict une finalle résollution de tout ce qui auroict esté opposé, demandé et conclud. En deffaud de quoy, elle proteste que, dès à présent, elle demouroict libre de toutes choses par elle faictes, dictes ou passées durant le dict traité.

XII

MICHEL DE CASTELNAU A CATHERINE DE MÉDICIS.

10 août 1583.

Madame, depuis la lettre au Roy fermée et l'apostille de ma main en icelle de ce que le collonel Norris avoict esté dépesché pour retourner en Flandres, tant avec des gens de guerre que avec commission d'ambassadeur pour traicter de quelques particularitez avec les Estatz, j'ay sceu que la dicte commission estoict telle que s'ensuit : assçavoir que la royne d'Angleterre aiant presté il y a environ quatre ou cinq ans treize cent mille livres à ceulx des Estatz de Flandres qui estoient pour lors, dont aulcuns sont des malcontans aujourdhuy, qui tiennent pour le roy d'Espagne, aultres sont de présent pauvres, les aultres sans beaucoup de crédict. La dicte Royne aiant faict prester ceste somme, soubz le nom de marchans, dont elle est obligée et d'en paier les intérestz, comme elle faict, à ung certain Horatio Palnesin, Genevois, qui prochasse fort son remboursement. La dicte Royne voulloict que le dict Norris trouvast quelque moien de se faire asseurer ceste partye, et, parce qu'il y a quatre villes obligées en particulier, qu'il regardast à s'en saisir de quelques unes des meilleures, et, pour le moings de faire paier les intérests audict Palnesin, mais aiant mis cela à la pluralité des voix de son conseil, la plus grande partie ont esté d'advis, puisque le roy d'Espagne se rendoict le plus fort par delà, et qu'il estoict en train de gaigner tout et de réduire les villes et le pais en son obéissance, que sy elle s'entremectoict daventage à ceste heure ycy avec les Estats et mesmement à y envoier gens de guerre et voulloir prendre aulcunes villes pour l'espérance de son argent, mesmement n'estant pas maritimes, le dict roy d'Espagne prendroict occasion et couleur, aiant faict ces affaires

par delà, de se ressentir de la dicte Royne en la dernière occasion pour toutes les aultres, de sorte que ilz ont conclud qu'elle ne se debvoict hasarder à perdre daventage et de regarder mieux où elle mettroict cy après son argent, voiant mesme que monsieur vostre fils estoict hors du pais et sembloict qu'il eust tout quitté. Par quoy, sy le dict Norris retournoict, ce debvoict estre avec peu de gens, et ce qui resteroict d'Anglois par delà, et veoir amiablement avec les dicts Estats, qui resteroient aujourd'huy obligez, s'ilz vouldroient paier l'intéretz au dict Palnesin seullement, que luy paye la dicte Royne tous les ans.

Ils ont aussy proposé de renvoier les députez à la royne d'Escosse, vostre belle-fille, pour parachever le traicté de la liberté, où la plus part ont conclud que, sy la royne d'Angleterre pouvoict avoir asseurance, de la royne d'Escosse, bonne et valable, de n'entreprendre rien contre elle ny son royaulme durant sa vye, ce seroict le meillleur de la contenter elle et son filz, que de les laisser malcontens, atendu que ils n'auroient rien à craindre ny redoubter que du costé d'Escosse. Le sieur Walsingham a dit que il luy sembloict que l'on debvoict contenter la dicte royne d'Escosse et qu'elle demeureroict par delà [avec] asseurance de la royne d'Angleterre pour demeurer seurement en son royaulme, sans que luy feust faict ny mal ny desplaisir. Aulcuns luy ont respondu qu'il n'avoict pas touzjours tenu ce langage ny esté de ce conseil. Il a respondu que aussy voyoict-il qu'il se falloict accommoder et changer selon les temps. Et, là dessus si l'on a escript ycy de France que M. le duc du Mayne auroict la charge de passer et mener des gens de guerre en Escosse, et je remetteray le surplus au sieur de Miremont, présent porteur, s'il plaist à Vostre Majesté de l'entendre.

XIII

MICHEL DE CASTELNAU A HENRI III.

5 décembre 1583.

Sire, les dernières dépesches que j'ai faictes à Vostre Majesté par Herno, que je luy ay envoyé exprès, seront pour la satisfaire à tout ce qu'a voullu négocier par deçà le sieur de Ségur, pour le faict de la ligue, de laquelle il n'est point de besoing que je face icy de répétition. Je l'ai faict garder de près, depuys qu'il est party d'icy, jusques en Hollande, pour sçavoir touzjours de ses nouvelles. Aulcuns de sa compagnie se sont plaincts qu'après la bonne chère, que je leur avois faicte en ceste ville, j'avois dressé une ambuscade sur la mer pour les atrapper par les Espagnolz et que j'avois basty ceste praticque avec l'ambassadeur d'Espaigne par deçà, mais que, comme Dieu n'abandonnoict point les siens, ils avoient avec grand hazard évitté le péril. Je sçay que c'estoict chose très mal aizée de les prendre, ayant ung bon navire de la royne d'Angleterre comme ilz avoient. Je les [ai] faictz suyvre jusques à leur embarquement, et voiois bien, que d'en donner advis à M. de Gourdan [1] ou aultres gouverneurs plus proches des portz de mer de vostre royaulme pour [faire] arryver des navires, ce seroict temps perdu. Estant en Hollande, ilz ont dict souvent avoir beaucoup de regret de veoir le nom de la nation françoise estre sy mal estymé par deçà y voyant chascun y respondre à l'obéissance du roy d'Espagne et le prince de Parme y faire ce qu'il voulloict. J'ay esté aussy adverty qu'un nommé Buzanval [2], qui parle allemant et noury de jeunesse à Heilberg,

1. Gouverneur de Calais.

2. Paul Choart, seigneur de Grand-Champ, et appelé M. de Buzenval. *Lettres missives de Henri IV*, I, 587, 617 et 622.)

que j'ai congneu icy avec monseigneur vostre frère, lequel depuys s'est retiré au service du roy de Navarre, et l'avoict ordonné pour le voiage avec ledict sieur de Ségur, pour l'envoier particullièrement devers quelques princes de la Germanie et y négocier ce qu'il ne pouvoict faire en personne. Le dict sieur de Ségur s'est fasché contre ledict sieur Buzanval, de sorte qu'il lui a dict qu'il s'en allast retrouver le dict roy de Navarre, auquel il feroict plus de service qu'au dict voiage d'Allemaigne, et bref lui a faict congnoistre qu'il n'avoict agréable qu'il le parachevast. Le dict Buzanval voyant cela, estant congnu du prince d'Orenge et de la princesse sa femme fort particullièrement, s'est retiré avec eulx, et, à ce que j'entendz, aura quelque commission et lettres dudict prince d'Orenge pour porter à monseigneur vostre frère pour le restablissement de ses affaires au Pays-Bas, et s'il n'est jà acheminé, il partira bien tost, laissant ledict sieur de Ségur parachever son dict voyage avec Callignon[1] et ceulx qui estoient avec luy, hormis ung nommé Constant[2] qui demeure à la poursuitte de la délyvrance de M. le comte de Theurenne[3], dont on luy donne grande espérance, et encores de celle du sieur de La Noue.

Pour les nouvelles qui sont à présent audict Hollande, l'on me mande que monseigneur vostre frère est pour estre bientost remis avec la pluspart des estatz, combien que le prince d'Orenge cherche de se faire déclarer apertement conte du dict Hollande et Zélande, selon la promesse et contract qu'il en a avec monseigneur. Mais cela est encore surcis, et cependant [il] en est faict gouverneur, et son filz lieutenant général.

Pour le regard des affaires d'icy, j'ay travaillé et travaille

1. Geoffroy, Soffroy ou Soffrey de Calignon, secrétaire de Henri de Navarre, et plus tard chancelier de Navarre, fut un des principaux auteurs de l'édit de Nantes. (De Thou, *Histoire univ.*, liv. CXXXV.) Il est question de Calignon dans les *Lettres missives de Henri IV* (I, 238).

2. C'est peut-être le même personnage qui est désigné sous le nom de Constans dans les *Lettres missives de Henri IV* (I, 508). C'était un des principaux calvinistes de Montauban.

3. Henri de La Tour, vicomte de Turenne, père du grand Turenne.

par divers moiens touz les jours à remectre celles de Vostre Majesté, de sorte que j'espère [que] nul de voz ennemys et malveillans et subjects n'y auront point si bon crédit qu'ilz pensent. Car j'ai persuadé ceste princesse [et] quelques ungs de son conseil, comme je voys qu'il est [à] propos que Vostre dicte Majesté ne demande que le repos de ladicte dame et de son royaulme et l'obéissance de ses subjectz, comme ilz doibvent desirer la vostre, et que ne voullez jamais estre le premier à enfreindre le serment d'amytié que vous luy avez juré et promis, et croye que les propositions de la ligue des huguenotz de vostre royaulme demeurent pour ce coup sans effect, sy aultre chose n'advient; comme j'espère en cela de faire ung très-bon service à Vostre Majesté.

Et, pour le regard de ceste réconciliation, qui s'est traictiée sy chaudement avec l'Espagne et l'Angleterre depuys peu, j'estyme encore de l'avoir traversée, en sorte ou qu'elle ira du tout à la longue, ou ne succédera point, sy Vostre Majesté me le commande, et qu'il lui plaize me donner quelques moiens. Car, sans donner et despendre en ce royaulme, comme il est de besoing, les choses y demeureront du costé qui seroict plus libéral; comme l'ambassadeur d'Espagne[1] a voullu et tasché d'advancer les affaires de son maistre, par cela et par infynies belles promesses de ses grandes libéralitez et des moiens qu'il avoict de bien et mal faire.

Et pour le regard de ce que j'ay mandé à Vostre Majesté que le sieur de Alferan estoict icy venu, comme il disoict par fortune, c'est chose bien certayne que ce fut par commission de mon dict seigneur vostre frère, et luy remporta lettres de la dicte royne d'Angleterre, qui n'estoict pas encore bien persuadée se voulloir raccommoder avec luy, pour les deffiences qu'elle avoict [qu'il] ne recherchast l'amytié du roy d'Espagne, ce qui la mettoict en extrême jalouzie. Le dict

1. C'était alors D. Bernardin de Mendoza, qui fut renvoyé d'Angleterre au commencement de l'année 1584, pour avoir cherché à y exciter des troubles.

Alferan est encores retourné et passa la mer, il y a aujourd'huy huict jours, et s'est caché de moy, pensant que je n'eusse congnoissance de sa venue, et a monstré de craindre que je le sache. Il est logé en ung petit cabaret d'un Flamand, d'où il ne bouge, s'il ne va trouver la dicte royne d'Angleterre. Il se dict Espagnol et faict nommer Francher (Francès) Fernando. Je ne trouve pas qu'il praticque avec personne [du] conseil, sinon avec la dicte royne d'Angleterre, et quelques dames qui desireroient bien reveoir encores remettre ces amours, et il n'y a pas apparence que le dict Alferan ait gueres la plus grande charge [de] traicter, que d'estre porteur des honnestes lettres de monseigneur vostre frère à la dicte Royne, par les quelles il la veult encore entretenir, et croy que son oppynion est que la faveur de ce royaulme ne luy peult apporter que grand avantaige en ces affaires de Flandres, et la dicte Royne sera fort aize d'estre encore recherchée, tant pour dire qu'elle n'est pas sans party, que pour tenir le roy d'Escosse et quelques-ungs de ses subjects en bride ; mais congnoissant son naturel difficille à se résoudre à quelque chose que ce soict, je ne pensse pas qu'elle mande à son dict seigneur vostre frère. chose bien asseurée. Je tascheray de sçavoir la responce qu'emporte le dict Alferan, qui j'estime aura plus en ces lettres que en créance, et n'en puys penser jusques à son retour [que] Vostre Majesté n'aict entendu qu'il a repassé icy.

Et, en cest endroict, j'accuseray la réception de la dépesche que luy a pleu me faire du xx[e] du passé[1], à laquelle j'ay desjà satisfaict en touttes choses, hormis au commendement, qu'il vous plaict me donner, de proposer à la royne d'Angleterre mon voiage en Escosse, pour, avec vostre autorité, y remetre et restablir les choses, tant avec la dicte royne d'Angleterre que le roy d'Escosse et ses subjectz, affin de les vous obbliger en couppant le chemin à tout ce qui pourroict avenir de mal de ce costé là, tant pour la dyvision

1. Cette lettre de Henri III à Castelnau a été publiée par Le Laboureur. (*Additions aux Mémoires de Castelnau*, I, 588.)

de ce jeune prince avec les principaulx seigneurs de son pays, que pour ce que la dicte royne d'Angleterre, quand elle l'entreprendra, fera faire tout ce qu'elle vouldra par force au dict Escosse, s'il ne le veult par amytié. En quoy, véritablement, Vostre Majesté fera ung œuvre digne de sa grandeur, se rendant médiateur d'un tel accord, et par mesme moien, les choses ne seroient hors d'espérance de trouver ung expédiant pour la royne d'Escosse, et la mettre en quelque espèce de liberté, selon que les choses en furent dernièrement mizes en advant, et, à ce propos, j'envoye une lettre à Vostre Majesté, qu'elle m'en escript, où elle me faict ample discours de ce qu'elle prétend aujourd'huy pour elle et pour son filz[1], et avec des excuses pour le sieur Walsingham, qui s'estoict plainct à moy que la dicte Royne avoict esté cause de le faire sy peu respecter en son voiage.

Je suys adverty encores aujourd'huy par Archibal Du Glas, qui est le plus habile homme d'Escosse, et qui entend bien les affaires d'Angleterre, qu'incontynant qu'il sera venu par deçà ung ambassadeur du dict Escosse, qu'on y attend d'ung jour en aultre, après l'avoir ouy, alors la dicte royne d'Angleterre et son conseil auront très-agréable l'offre qu'il vous plaist de leur faire de m'envoyer au dict Escosse, et m'a dict aussy qu'il pense m'en prieront en espérance que j'y porteray une bonne intention de Vostre Majesté pour vous comporter comme amy commun envers tous, et m'a dict encore, le dict Archibal, que le dict sieur de Walsinghan luy avoict dict que c'estoict le vray moien d'aulter les jalouzies d'entre la France, l'Angleterre et l'Escosse; et que, de bon cœur, pour telle occasion sy louable, il n'auroict désagréable de refaire le voiage avec moy, et que nous pourrions veoir la dicte royne d'Escosse, en passant, pour congnoistre sy elle vouldroict marcher d'aussy bon pied en sa part, comme elle l'escript. Je ne me hasteray poinct que

1. Le Laboureur, dans ses *Additions aux Mémoires de Castelnau*, a publié cette lettre de Marie du 12 novembre 1583, t. I, p. 580-585. — Voy. aussi la *Collection du prince Labanoff*, 1845, t. V, p. 372 et suiv.

je n'aye veu ce que vouldra le dict ambassadeur, qui vient d'Escosse[1], et que je ne congnoisse que la dicte Royne et son conseil desirent plustost que Vostre dicte Majesté m'employe en ceste affaire que d'y trouver difficulté, et je serois bien marry m'en entremettre que les choses ne succédassent à vostre honneur et service. La despesche qui seroict nécessaire de ce costé là, ce seroict ung pouvoir et force lettres de Vostre dicte Majesté, blancs signés pour la dicte royne d'Escosse et ses subjects. Sire, [pour les despenses] qu'il me fauldroict faire ce voiage, j'estyme que Vostre Majesté y pourvoira pour vostre honneur et service pour y aller honnorablement, comme font ceulx qui y vont de la part de la dicte royne d'Angleterre, qui y monstrent la grandeur de leur maistresse ; ce que je remetteray en la considération de Vostre dicte Majesté, et ce qui sera de mon dict voiage, et pour estre payé de ce qui m'est deub, et non à celle de messieurs de voz finances qui n'ont encores jamais trouvé quelque service fidelle que je vous aye faict, ny despence ordynaire et extraordynaire, nécessaire qu'il y eust argent pour moy. Aussy croyez qu'ilz jugent mon intention et debvoir, telz qu'ilz sont, estimer plus vostre fidel service que toutes les richesses du monde.

Je n'oublieray de dire à Vostre Majesté qu'il y a deux principaulx aujourd'huy en Escosse, qui y gouvernent, assçavoir le collonel Stuart, qui a sy bien conduict sa fortune, depuis qu'il estoict, il y a six mois, ambassadeur par deçà, qu'il s'est faict riche et asseuré d'estre conte de Boucan. Il y a aussy ung de son nom de Stuart, appellé le conte d'Aran, le quel fut faict tel par le duc de Lenox ; et après, avec la royne d'Angleterre, print son argent et se mocqua d'elle et ne tint promesse aux seigneurs du pays, avec lesquels il s'estoict accordé, pour retourner avec le dict duc de Lenox. Le dict conte d'Aran tient leur conté et [dict] qu'il aimeroict mieulx que toute l'Escosse fust ruynée que de le laisser sans aultre rescompense et pareille

1. L'archevêque de Saint-André qui, à cette époque, vint à Londres. Lettre de Castelnau du 19 décembre 1583 (*Recueil Labanoff*, 1839, p. 76, 77).

dignité. Il fauldroict trouver moien de luy faire avoir ung aultre conté, pour rendre celle des Hamiltons, affin qu'ilz vous eussent ceste obligation, et, au cas qu'il vinst fortune de dict roy d'Escosse, et de la dicte royne sa mère sans héritiers, les dicts Hamiltons demeureront touzjours à vostre dévotion, et pour ce qu'ilz ont desiré et cherchent avec moy assez souvent, que Vostre Majesté prinst leur protection plustost que la royne d'Angleterre, qui leur donne fort honorable entretien par deçà, et y a peu de jours qu'elle a donné trois mil escuz à celluy qui estoict en France, et luy en donna deux mil quand il arryva. Qui est l'endroict que je supplieray Dieu,

Sire, qu'il donne à Vostre Majesté, etc., etc.

Ce v^e^ décembre 1583.

XIV

MICHEL DE CASTELNAU A CATHERINE DE MÉDICIS.

7 décembre 1583[1].

Madame, je fais une sy ample lettre au Roy que je n'en pourrois dire davantage à Vostre Majesté par ceste-cy synon que je seray [plus] diligent que jamais à tout ce qui sera nécessaire en ceste charge et y empescher les desseings de ceulx qui vouldront traverser la bonne amytié, que a Sa Majesé avec ceste princesse, laquelle a esté souvent mal informée de la bonne intention de Voz Majestez en son endroict, où j'ay eu beaucoup de peyne à luy oster ces impressions, et croy que, à la fin, je luy feray congnoistre avoir esté trompée et mal informée de ceulx qui l'ont voullu attirer à leurs passions. Toutesfois, elle

1. Le ms. donne la date de 1582, mais il est évident, d'après les détails que renferme cette lettre sur la mission du sieur d'Alferan et le projet de voyage de Castelnau en Ecosse, qu'elle se rapporte à la fin de l'année 1583.

est princesse qui s'accommoderoict au temps, et voyant plus de seureté d'un costé que d'aultre, elle ne fauderoict pas d'y entendre, mais je continueray à luy remonstrer qu'elle n'en sçauroict avoir de plus grande que l'amytié du Roy, qu'elle estime prince véritable, et se sent obligée à Sa Majesté de n'avoir point permis que du costé de l'Escosse, rien y soict entrepris qui la peult offencer, et, à la fin, j'espère de faire aller les praticques des huguenotz en fumée pour leurs ligues, et empescher la réconcilliation d'Espaigne, sy Voz Majestez le desirent, et aussy que la dicte royne d'Angleterre a esté fort aize d'avoir receu des lettres sy playnes d'affection, que luy porte encore monsieur vostre filz, et que Son Altesse se veuille bien remectre avec elle et luy lever les deffiences qu'elle avoict conceus de luy, dont j'estyme que Sa dicte Altesse ne vous cela rien, ny de ce que luy remportera le sieur d'Alferan, qui est fort caché de moy ce voiage, et me voullut dissimuler l'aultre jusques à me retirer (réitérer) qu'il n'estoict venu par le commandement de son maistre; mais j'estime que Son Altesse ne fera et doibt rien faire que avec le bon conseil et contentement de Voz Majestez. Cela estant, ses affaires en seront mieulx fondées; aussy est-il nécessaire que le Roy et mon dict seigneur soient en bonne intelligence et une mesme chose aux mouvemans qui sont par la crestianté et l'envye que les voisins portent à l'estat de de la France, qui ne peult jamais souffrir plus grand danger que par elle-mesme et ses propres subjectz, auquel, madame, vostre prudence et auctoritté peult merveilleusement pour coupper le chemin par la racyne aulx inconvéniens, avant qu'ilz ayent produictz leurs effects, comme j'espère que Dieu vous en donnera la grâce, et au Roy de régner sy heureuzement que touttes prospérittez luy adviendront et à son Estat, de quoy je en supplye la dyvine puissance et de donner à Vostre Majesté en très-parfaicte santé très-heureuse et longue vye.

De Londres, ce vij[e] décembre 1583.

Madame, je supplye très-humblement Vostre Majesté me

pardonner, sy la requiers encores en cest endroict de m'estre bonne maistresse à ceste fin d'année et au commencement de l'aultre, pour estre payé de ce qui m'est deub et avoir quelque honneste moyen pour le voiage d'Escosse, qui sera à mon advis très-honorable et utille au Roy, sy les choses ne changent, et couppera le chemin à un plus grand danger, et la royne d'Escosse en pourroict avoir mieulx, nous voyant, s'il vous plaist.

XV

MICHEL DE CASTELNAU A CATHERINE DE MÉDICIS.

11 avril 1584.

Madame, j'ay présenté à la royne d'Angleterre, vostre bonne sœur, la lettre qu'il a pleu à Vostre Majesté luy escrire, et faict entendre ce qu'elle m'a commandé. De quoy, elle a demonstré estre bien aize et principallement de la meilleure santé de Vostre dicte Majesté et de celle de monseigneur vostre filz, en me pryant de vous remercier très-affectueusement de l'affection que luy avez démonstrée en cest endroict et des honnestes propos que avez tenuz à son ambassadeur et à Mme de Chefille (Sheffield) sa femme, et de l'honneur et faveur que Vostre Majesté leur faict à tous deux et de l'amytié qu'il vous plaist luy contynuer. En quoy, elle m'a promis, de sa part, faire le semblable.

Et, pour le regard de la royne d'Escosse vostre belle-fille, voyant que Voz Majestez ne la peuvent ny veullent délaisser pour vous estre si proche que d'avoir espouzé le Roy vostre filz aisné et frère de Sa Majesté, elle se contente d'avoir entendu que ce ne sera en rien contre elle et son Estat, comme je luy ay bien faict veoir par raisons et vifves remonstrances, [combien] qu'elle avoict [esté] informée de croire aultrement, et qu'elle seroict la première qui blasmeroict Voz dictes Majestez, sy elles délaissoient une royne qui leur est sy proche, comme

leur sont les affaires d'Escosse et l'alliance de ce royaulme de sy longtemps acquize à la France. De quoy elle s'est contentée *encore que ce luy soict une espine qui la picque à toutes heures*, sans la pouvoir arracher, et eust bien voullu que je me fusse rendu aussy aveugle, de ce costé là, que je y veoys et cognoys apertement toutes les praticques de la dicte Royne, qui ont touzjours esté d'avoir une telle part, dedans le royaulme d'Escosse, comme elle a eu jusques icy, et qu'il ne s'y fist que ce qui luy plairoict; ce qui a cessé par la mort du conte de Morthon, du tout partizan d'Angleterre. La dicte Royne n'a peu trouver depuis aultres assez heureux ou assez fortz pour s'opposer à la jeunesse, fortune et desseings de ce jeune roy d'Escosse, qui prétend à quelque prix que ce soict, d'estre un jour maistre de toute ceste isle, comme, à la fin, s'il survit à la dicte royne d'Angleterre, la Royne sa mère et luy auroient non seulement le droict évident, mais la meilleure part, encores que quelques ungs, du tout contraires, et soubz main, à la dicte royne d'Escosse, ayent voullu mettre en avant la petite Arbelle (Arabella Stuart), fille d'un frère du père du dict roy d'Escosse et d'une fille de la contesse de Cherosbery, grande ennemie, et qui s'est opposée à la dicte royne d'Escosse, et a voullu accuser son mary et faict publier par les enfans de son premier mariage que la dicte royne d'Escosse avoict toute puissance sur le dict conte de Cherosbery pour luy faire faire ce qui luy plairoict; ce qui n'estoict vray ny se pouvoict soubstenir ny prouver pour ce que le dict conte ne porte affection que à ces biens et à deux cens mil escuz, que l'on dict [qu'il] a amassez, depuis qu'il a la garde de la dicte royne d'Escosse. La contesse sa femme, qui est de ces fines et mauvaises testes, en demeurera confuze, et, à la fin, la dicte royne d'Angleterre et [celle] d'Escosse vienderont à quelque accord, sy le Roy son filz se maintient contre les entreprinses de ses subjectz et qu'il contynue de monstrer son affection vers la dicte Royne sa mère laquelle, au grand regret des Anglois, augmente tous les jours.

Mais laissant ce qui s'accordera de toutes ces choses aux événemens, je diray à Vostre Majesté que la dicte royne d'Angleterre m'a fort particullièrement enquis ce que je pouvois sçavoir et juger de l'affection de monseigneur vostre filz en Flandres, l'accord particullier qu'il avoict de nouveau faict avec les Estatz, et comme Voz Majestez l'avoient agréable; quelz moiens le Roy luy donneroict, quelles forces Son Altesse y pourroict mener; puis m'a demandé ce que je pensois qu'il succéderoict de l'accort qui se traictoit avec le prince de Parme. Je luy ay respondu que c'estoict chose qui n'estoict de ma charge et que je ne sçavois [que] par le bruict commung les nouvelles que l'on en disoict en Angleterre, mais que elle, qui avoict tous les advertissemens, debvoict sçavoir ce qui en estoict. Lors elle me dist que le roy d'Espagne et ses ministres disoient que c'estoict elle qui avoict introduict son Altesse aux Pays-Bas, et qu'elle l'y voulloict derechef rembarquer et qu'on luy rejectoict toutes les faultes; que je sçavois ce qui en estoict, et, comme elle avoict pryé Son Altesse de demender encores quelques jours, mais que voyant la résolution avec l'espérance de son retour, elle l'avoict voullu accompagner le plus souvent et le plus honorablement qu'elle avoict peu, ayant toutesfois pronostiqué à mon dict sieur, dict-elle, et mandé la pluspart de tout ce qui luy estoict advenu, et pour en dire à présent à Vostre Majesté ce que j'en puys juger, madame, je ne veoys pas, ny que la dicte royne d'Angleterre, ny ses subjects et conseillers eussent aulcune vollonté de veoir mon dict seigneur retourner en ce pays-là pour y estre bien reccu et commander non plus que les Espaignolz, et croys que, soubz main, la dicte royne a gens à Gant, Ypres, Bruges et aultres villes du pays pour les induyre à leur accorder plus tost avec le prince de Parme que de recepvoir les François, pourveu que les Espagnolz se retirent. Toutesfois, la dicte royne m'a bien voullu persuader qu'elle ne desire rien tant que mon dict seigneur puisse avoir son contentement de ce costé-là et ailleurs, et que le Roy luy donne des moyens de s'y establir; ce qu'elle sçavoict

bien [qu'il] ne feroict jamais, mais bien pour luy ayder à maintenir Cambray, parce qu'il estoict desjà fort frontière de France et françois.

J'ay escript au Roy ce que j'ay peu faire [pres] sentir de cest ambassadeur de Danemarc, qui est par deçà, où je auray l'œil à tout ce qui sera pour le service de Sa Majesté. En louant Dieu, madame, de vostre bonne santé et de l'espérance qu'on a de celle de mon dict seigneur vostre [filz], en supplyant Vostre dicte Majesté, madame, de parler au Roy pour moy et à mon dict seigneur pour estre payé de ce qui m'est deub, affin de satisfaire à mes créditeurs et je supply Nostre Seigneur,

Madame, qu'il donne à Vostre Majesté en très-parfaicte santé très-heureuse et longue vye.

De Londres, ce xj^e^ apvril 1584.

XVI

MICHEL DE CASTELNAU A HENRI III.

23 avril 1584.

Sire, il n'est rien advenu en Escosse, depuis que je suis ambassadeur de Vostre Majesté en ce royaulme, que je ne l'aye prévu longuement auparavant, et que je [ne] l'aye advertye quelles estoient les factions accordantes et contraires aux praticques des Angloys, vous ayant faict plusieurs despesches sur les occurrances du dict Escosse, le plus subject pais du monde à mutation, et plus de trois ans auparavant ce qui est advenu au conte de Morthon, après ce qui est advenu au duc de Lenox, tant par les factions d'Angleterre que par ses ennemys au dict Escosse, et comme ilz estoient après à luy oster le gouvernement, l'auctorité et la vye, dont je lui donné advis assez à temps pour y remédier, s'il m'eust voullu croire. J'ay aussy adverty Vostre Majesté que le roy du dict Escosse, vostre nep-

veu, cherchoict de se mettre en liberté et eschapper, comme il a faict pour un temps, les mains de ses ennemys et mauvais subjectz, et prins possession de commander comme majeur, sans se soucier beaucoup des factions d'Angleterre, qui ont touzjours esté de ce costé là très-grandes depuys la mort du feu Roy vostre père et le siége du petit Lict (le port de Leith[1]), et n'ont eu les yeux bandez qu'à tenir ung pied et telle part en Escosse qu'ils peussent retrancher à Vostre Majesté et à toute la France vostre antienne allience et amytié de ce costé là. Depuys se sont bandés contre la mère et le filz, ayant, [depuis] qu'il s'est mis en liberté, cherché nuict et jour toutes inventions et stratagesmes, qu'ilz ont peu icy et en Escosse, pour le ruyner et atrapper, soict pour luy faire perdre la vye, ou, pour le moings, le réduire entre les mains de ses subjectz mal contans qui le tenoient auparavant en leur puissance; ce qu'ilz ont tasché d'effectuer encore depuis douze jours, soict pour le surprendre ou pour luy atacher directement une guerre civille, comme ilz ont faict, et sont aujourd'huy en ces termes. Pour laquelle conduyre à chef les Ambletons [Hamiltons] se seroient, comme je l'ay mandé à Vostre Majesté, il y a plus de deux mois, advancez sur les frontières du dict Angleterre et Escosse, donnant le serment de fidélité pour jamais à la dicte royne d'Angleterre, comme très-mal contant l'esné de ces Ambletons du traictement qu'il a eu en France, de quoy j'ay aussy adverty Vostre dicte Majesté, et comme eulx, les contes d'Angus, de Mare, de Gohory [Gowrye], millort Glennes [Glammis], millort Boyde, de Lindezay et de tous leurs partizans debvoient prendre les armes au dict Escosse, sy tant est qu'ilz ne peussent surprendre le dict Roy, espérant d'estre aydez d'argent, qu'ilz doibvent prendre à Barvic, avec artillerye, pouldres, munytions de guerre et ce qui leur seroict nécessaire pour leur entreprinse et jusques à estre secouruz, selon l'occasion, des gens de guerre, selon l'ordre que j'ay adverty Vostre dicte Majesté

1. Les Français furent forcés d'évacuer cette ville, en vertu du traité d'Édimbourg (1560).

avoir esté mis de tenir des navires prests et [faict] revues de toutes les forces du royaulme et le dict conte de Gohory, aultrement millord de Reven, a voulu estre le premier exécuteur de l'entreprinse, au lieu qu'il faisoict semblant de se retirer en France pour ung temps avec aultres de ses adhérans, comme je croy que c'eust bien esté leur intention, et rechercher par le moien de Vostre dicte Majesté et de la royne d'Escosse de rentrer en la bonne grâce de leur prince par mon voiage en ce pays là, selon que j'ay faict aultrefois pareil accord pour leurs pères, sy la royne d'Angleterre l'eust voullu permettre et avoir moien de les accorder les ungs et les aultres. Aulcuns de son conseil lui ont dict et conseillé en ces propres motz : qu'il falloict touzjours trouver moien de nourir la dyvision au dict Escosse, et non pas d'y mettre l'accord par ung ambassadeur de Vostre dicte Majesté. Toutesfoys voyant que avois remonstré vostre grande sincérité en l'endroict de l'Angleterre et de l'Escosse, pour vous rendre seullement médiateur honnorable et amy commung en ce qu'il leur estoict utille, ilz vous debvoient sçavoir gré de l'offre que faisiez de vous en entremectre conjoinctement avec la dicte royne d'Angleterre, affin de fortiffier davantaige voz amytiez et lever, par doulx moiens, tous soubsons de part et d'aultre. Sur cela par deulx fois ilz auroient rézolu et encores il n'y a pas dix jours que, s'ilz ne pouvoient trouver moien d'effectuer leurs desseins au dict Escosse, il seroict très-bon de m'y laisser aller, et, en mesme temps, de renvoyer les commissaires vers la dicte royne d'Escosse pour faire accord avec la mère et le filz tous ensemble, voyant aussy que j'avois faict trouver faulses et menteuzes, touttes les calomnyes [1], qui avoient esté repanduz malicieuzement par deçà contre l'honneur de la dicte royne d'Escosse, au grand contentement d'elle et du Roy son filz, sans que jamais aulcun aict auzé comparoistre à ce qu'ilz avoient publié pour la discréditer du tout en ce royaulme avec

1. Allusion aux calomnies répandues contre Marie Stuart par la comtesse de Shrewsbury. Voy. p. 121-122.

les catholiques, qui luy portent affection. Ce que ayant clairement faict veoir à la dicte royne d'Angleterre dernièrement, que je luy présentai de ses lettres, et que je n'avoys jamais essayé comme je n'ay, de rien faire en faveur de la dicte royne d'Escosse qui luy fust préjudiciable, elle a monstré d'en demourer fort contente, et de moy aussy, me louant de ce que je m'estois comporté mieulx en toutes ces choses là, qu'elle n'en avoict eu opynion, en nous riant elle et moy de la plaincte qu'elle en avoit faicte à Vostre Majesté, estimant que je ferois le voiage d'Escosse avec tous bons offices plustost que maulvais, comme je ne suis pas hors d'espérance que je ne le face, pour ce qu'il n'en feust jamais plus de besoing pour y esteindre le feu devant qu'il y soict plus allumé, et aussy que j'entends le dict roy d'Escosse estre échappé de la surprinse qu'on luy voulloict faire, mais non pas de quelque guerre, qui ne peult durer longuement en ce pays là, sy la royne d'Angleterre ne s'en mesloict, aussy que les nouvelles et particullaritez, comme celle-cy, passent, ne sont point du tout certaines, [et] combien qu'il y aict apparance, changeront de jour à aultre.

Cependant, le dict roy d'Escosse faict lever gens et battre le tambourin, et donne commandement que nul maistre de navire, sur peyne de la vie et de confiscation de son vaisseau, ne transporte aulcun Escossois bany au dict Escosse, et a faict faire une publicquation contre le conte de Gohory, les contes d'Angus et de Mare, de millort Glennes et aultres, avec tous leurs partizans, sur peyne de ne pouvoir jamais impétrer aulcune grâce, de se retirer en diligence et délaisser leur entreprinse; mais tant s'en fault [qu'ils obéissent], qu'ilz assemblent leurs parens, amys et partizans, en faisant des remonstrances, partout où ilz peuvent, avec la noblesse et le peuple d'Escosse, que le dict Roy est mal conseillé et détenu prisonnier entre les mains du nouveau conte d'Aran et du collonel Stuart.

J'ay incontynant despesché ung gentilhomme au dict Escosse, en attendant que je voye sy je iray moy-mesme, et sy la royne d'Angleterre voulloict, tout cest oraige seroict dissipé en peu

de jours. Cependant, j'auray l'œil pour tout ce qui sera du service de Vostre Majesté, et je n'espargneray rien à vous concilier ce petit roy et son allience, et y emploieray tout ce qui despendera de mon pouvoir et le vous rendre plus obligé que jamais ensemble la dicte royne d'Escosse et [celle] d'Angleterre, pourveu que le dict Roy eschappe ceste foys, comme j'estime que Dieu luy en fera la grâce, ce qui retiendra la dicte royne d'Angleterre de luy faire une guerre ouverte. Mais il sera touzjours en hasard par la division de ses subjectz, qui auront leur recours par deçà.

Il y a icy Archibal du Glas qui m'offre sur sa vye, sy je luy veulx bailler douze ou quinze cens escus, de s'en aller par deçà, et de rendre tous ceulx qui se sont eslevez, pensant estre favorisez de l'Angleterre, à vostre debvoir, et faire perdre à la dicte royne d'Angleterre la part qu'elle a avec eulx, les ayant embarquez pour les laisser là, pourveu que je leur escripve de se remettre en ce debvoir, en attendant que je sois par de là pour leur impétrer le bon conseil de Vostre dicte Majesté. Mais quant je considère que messieurs de voz finances ne m'ont jamais voullu allouer nulles despences, que j'aye faict au dict Escosse ny en ce royaulme, et que dernièrement ilz ne m'ont voullu ordonner que cinq cens escuz pour y faire le voiage (encores ne les ont-ilz pas faict payer), et, que, depuys trois mois, j'y en ay despendu plus de six cens à entretenir les ungs et les aultres, et que présentement j'y despesche ung gentilhomme à qui j'en baillai VI**, et sy donnai cent escuz à l'évesque de Saint-André, et une belle hacquenée, il y a envyron trois sepmaynes qu'il partit d'icy, pour la promesse qu'il me feist d'estre cy après vostre serviteur et de la royne d'Escosse, et aussy comme Vostre Majesté m'a commandé et escript de ne faire aulcunes despences, ny de despescher aulcun courrier pour chose que ce soict, et voyant que messieurs de voz finances ne m'ont pas voullu ordonner ung sol, tant sur mon assignation de XXI mil V^c escuz sur les offices de sergens collecteurs, que sur le reste de ce qui m'est deub, je n'ay osé

hazarder de bailler sy grande somme au dict Archibal du Glas, lequel est le plus habile et suffisant homme de toute l'Escosse, et que Vostre dicte Majesté entre tous ceulx de ceste nation doibt entretenir pour son service, comme je le vous ay acquis et conservé jusques à ceste heure, et n'espargneray néantmoings chose qui soict en ma puissance pour luy ayder, s'il veut faire le dict voiage, et pour donner toutes les preuves qu'il me sera possible à Vostre Majesté du très-humble service que je luy doibs contynuer toute ma vye, en pryant Dieu,

Sire, qu'il lui donne, etc.

De Londres, ce xxnj^e^ apvril 1584.

XVII

MICHEL DE CASTELNAU A CATHERINE DE MÉDICIS.

23 avril 1584[1].

Madame, d'aultant que j'escris amplement au Roy des affaires d'Escosse, je n'en feray à Vostre Majesté aulcune redite, synon que les contes d'Angus, d'Atel (Athol), et Gohory (aultrement Millort de Reven), de Mare, le millort Glammis, les sieurs de Hamilton, le millord Boyde, le millord de Lindezay avec leurs partizans, parens, serviteurs et amis ont voullu faire entreprinse de reprendre le roy d'Escosse et le tenir en leurs mains et à leur dévotion, comme ilz faisoient auparavant qu'il se mist en liberté, choze que j'ay assez prévu et en ay adverty Voz Majestez. Mais j'estime que ayant failly à exécuter entièrement la dicte entreprinse, ils la vouldront, s'ilz peuvent, poursuyvre par une guerre civille, laquelle ne pourroict durer plus de quinze jours, sy n'estoict par la faveur, apuy et les moiens que la royne d'Angleterre leur donneroict,

1. La copie porte la date du 20 avril 1584; c'est probablement une erreur du copiste pour le 23, car cette lettre paraît faire suite à la précédente.

qui est princesse sy advisée de monstrer les voulloir blasmer la première, s'ilz ont mal exécuté, et est-il qu'ilz sont aux armes et ont faict leur assemblée à saint Johnston, et le roy d'Escosse assemble gens aultant qu'il peult et faict des édictz et publications contre eulx avec des commendemens fort rigoureux de se déporter de la dicte entreprinse et deffense par tout son royaulme de les assister. De ma part, j'estyme que ce coup il pourra évitter le hazard de retomber en leurs mains ; mais aussy sera-il touzjours en ce péril ayant ses subjectz divisez, et la pluspart pentionnaires et partizans d'Angleterre, lesquelz j'ay espérance de séparer et rompre avec l'auctorité du Roy, sy la royne d'Angleterre me permect de passer au dict Escosse, comme je luy remonstreray que le besoing en est plus grand [que] jamais. J'estime qu'elle entendera (attendra) une segonde nouvelle du dict Escosse avant que d'en rien conclure, et comme les choses auront passé depuis le premier advenu (la première advenue). Ce pendant je y ay dépesché présentement ung gentilhomme, et ne faudray au reste de faire, et là et icy, pour apaiser ce feu devant qu'il soict plus grand, et n'espargneray rien pour faire très-humble et fidèle service au Roy, envers lequel je supply très-humblement Vostre Majesté, madame, de me faire ce coup cy une office de bonne maistresse, affin que Sa Majesté commande à messieurs de ses finances d'avoir quelque considération et me faire bailler une partye de mes assignations de vingt ung mil cinq cens escuz ou sur le reste de ce qui m'est deub, affin de satisfaire mes créantiers, et je supplie Dieu,

Madame, qu'il donne à Vostre Majesté en très-parfaicte santé, très-heureuze et très-longue vye.

De Londres, ce xx apvril (23 avril) 1584.

Madame, celuy que la royne d'Angleterre avoict envoyé en Espagne, après avoir licentié le sieur don Bernardin de Mandosse[1], est retourné très-mal édiffié du peu de compte que l'on

1. D. Bernardin de Mendoza.

a faict de luy par de là, sans l'avoir voullu ouyr ny donner audience, au lieu (bien loin) qu'ilz cherchent à se racommoder avec le roy d'Espagne, et le satisfaire en ce qu'il prétendoict [qu'il] luy avoict esté faict tort par deçà. Sur quoy je me persuade que la royne d'Angleterre recherchera et fera plus d'estat de voz amytiez qu'elle ne fist jamais, dont elle me tint l'aultre jour tant d'honnestes propos et du plaisir infiny qu'elle avoict de la santé de Vostre Majesté et de mon dict seigneur, qui luy estoict, comme elle me dist, plus chère que la sienne, et me veult touzjours mettre sur les affaires du Pays-Bas pour secourir ceulx des estatz[1], ou autrement qu'ilz seront perduz et se remetteront en peu de jours du tout en l'obéissance du roy d'Espagne, et m'a dict en avoir escript à monseigneur vostre filz, et semble, sy elle a le cœur semblable à la parole, qu'elle vouldroict contribuer en sa part, mais je en croirai les effectz; car elle regarde et ses conseilliers à ce qui leur est utille, et de leur volonté bien souvent mal fondée, et non à une aultre chose.

XVIII

MICHEL DE CASTELNAU A HENRI III.

26 avril 1584.

Sire, depuis avoir faict une despesche à Vostre Majesté sur les nouvelles que les contes d'Angus, de Mare, de Gohory et leurs partizans, auroient voullu prendre et se saisir de leur roy d'Escosse, puissamment aydez de la faveur et appuy de l'Angleterre, et qu'ilz, ayant failly de l'exécuter, se seroient voullu assembler à Saint-Jehanston et là induire les peuples d'Escosse, la noblesse, les mynistres et touttes sortes de gens pour pren-

1. Peuples des Provinces-Unies, gouvernés par une Assemblée appelée les états généraux.

dre ung malcontentement de leur Roy, et luy atacher une guerre civille, et le contraindre de s'accorder à leurs vollontez, mais ilz n'ont pas eu le moien d'exécuter ny l'un ny l'aultre, comme j'entens que les nouvelles en sont venues ce matin fort segretement; ce qui les empesche bien par deçà. J'ai veu cest après disner la royne d'Angleterre, de laquelle je en ay bien tiré quelque chose en ces motz : le roy d'Escosse faisoict des levées et se voulloict exercer à la guerre contre ses subjectz, les chasser et banir de son royaulme, confisquer leurs biens par mauvais conseil, croire celuy de la Royne sa mère, qui ne voulloict que les extrémitez, et plusieurs aultres plainctes. Je luy ay proposé de me laisser aller par de là avec quelque ung de son conseil, bien saige et advizé, qui marchast de bon pied par son commendement, pour aller apaiser tous ces differandz. Elle m'a dict que, dedans trois ou quatre jours, elle attendoict ung gentilhomme qui venoict d'Escosse, et que, suyvant les nouvelles qu'il apporteroict, elle y adviseroict avec son conseil; puys m'a dict qu'ung jeune gentilhomme Jehan Ceton (Seatoun), estoict retourné d'Espagne et [estoict] filz de millort de Ceton, qui est en France. Le dict jeune Ceton avoict apporté de sy agréables nouvelles au dict roy d'Escosse, que jour et nuict il estoict en son cabinet; que elle ne doubtoict poinct qu'il n'espérast ayde, apuy, argent, faveur et allience de ce costé là; ce qui vous importoict aultant comme à elle.

Et avons parlé longuement sur touttes ces choses là; puis elle m'a dict n'avoir jamais esté sy contente de Vostre Majesté, en me pryant de la tenir en vostre bonne grâce, et force honnestes propos, où je l'ay bien satisfaicte, que elle n'aura jamais prince ny amy plus sincère en son amytié que Vostre Majesté, dont elle monstre estre fort contente. Puys, elle m'a fort longuement et amplement parlé et pryé de vous escripre pour ayder en quelque chose ceulx des Estatz de Flandres contre le roy d'Espagne, ou, pour le moings, leur prester quelque faveur pour faire ung accord, qui leur soict advantageux, sy tant est que monseigneur vostre frère se veuille déporter de ces entre-

prinses par de là, et faire tous deulx conjoinctement que le dict roy d'Espagne ne soict pas le supérieur par force et qu'il aict touzjours des armes au dict Pays-Bas pour fascher le premier de vous deulx que il luy plaira, et m'a pryé de vous en escripre en toute diligence et supplier Vostre Majesté de m'envoyer en bref ung mot de responce, d'aultant que, sy il n'y estoict remedié promptement, les pauvres gens seroient perduz, et le dict roy d'Espagne se rendroict de cela plus superbe et insolent que de chose du monde. Ce que la dicte Royne craint plus que jamais, ayant, comme j'en puys asseurer Vostre Majesté, recherché de rentrer en l'amytié du dict roy d'Espagne et le contenter en ce qui luy plairoict, pourveu seullement qu'il voullust faire quelque peu de démonstration de dézavouer le dict sieur don Bernardin de Mandosse, qui estoict par deçà son ambassadeur, mais tant s'en fault qu'il luy a escript une feuille de papier de sa main pour advouer tout ce qu'il a faict en ce royaulme, luy promectant grandes rescompances et luy a envoyé argent et tout ce qu'il avoict demandé, et, xv jours avant qu'il fust licentié par deçà [il] avoict receu huic mil doubles pour seureté, et le dict roy d'Espagne n'a voullu veoir ny les lettres de la royne d'Angleterre ny celluy qu'elle luy avoict envoyé; mais en a faict moings de cas que d'un vallet, et est ainsy retourné très-mal contant d'Espagne, et sans grande espérance de pouvoir acommoder les affaires de ce costé là; qui est cause que la Royne recherchera avec plus de soing de conserver l'amytié de Vostre Majesté, qu'elle ne fit jamais, comme je luy ay bien faict veoir qu'elle en a besoing. Mais pour en dire la vérité à Vostre Majesté, le naturel des Anglois est de proposer beaucoup, et de monstrer de belles apparences; mais quand ce vient à l'effect, je n'y trouve pas grand fondement, selon que je les ay congneuz depuis xxv ans que je les ay pratiquez en assez d'occasions, mais ilz disent que les variations, qui premièrement arryvent de leurs voisins et de ceulx qui ont affaire à eulx, en sont cause, et avons eu assez d'estroictes conférances la dicte Royne et moy sur cela.

Et diray davantaige à Vostre Majesté que, sy elle pouvoict estre asseurée de l'Escosse, dont elle craint tost ou tart tout son mal, elle ne se souciroict de prince de la crestienté. Et, pour les protestans, avec lesquelz elle est touzjours conseillée de faire ligue, j'estime que la crainte qu'elle aura d'offenser Vostre Majesté, la retiendra d'y entrer trop avant, mais [elle] remettra aux princes de la Germanye et aux huguenotz de la conclure, et lors elle contribuera, en sa part, en cela, où elle sera et ses subjetcz cotizez. Mais j'auray les yeulx ouvertz à tout cela, et feray seullement ce brouillon à la haste, que j'envoye par mon segrétaire, pour atrapper au passage de la mer mon aultre despesche, n'ayant ozé despescher ung courrier de Vostre Majesté, comme il en eust esté bien besoing. Car ilz sont icy sy exaltez à fouiller et à regarder tous les pacquetz et despesches, que, la plusparct, ilz les voient, sy je ne les envoye par quelque gentilhomme exprès, jusqu'à Calais ou à Dieppe, sachant qu'ilz ont faict contrefaire mes cachetz, mais s'ilz ont veu ce que j'ay escript à Vostre Majesté, ilz y auront trouvé la vérité, et que je leur faictz quelquesfois de meilleurs offices pour adoulcir les choses qu'ilz n'en donnent occasion. Toutesfois, c'est l'office d'ung ambassadeur de remédier plustost à quelque mal que de l'augmenter, comme j'ay touzjours faict et feray pendant que je congnoistray vostre sy bonne intention envers la dicte royne d'Angleterre, qui me veult fort asseurer estre très-contente de Vostre Majesté, comme elle en a bonne occasion, et sy les carosses qui avoient esté commencés se pouvoient achever, et les envoyer, et les mulletz de litière, le présent seroict encores très à propos. Cependant j'espère de maintenir les choses en tel estat pour cette isle, où je comprends l'Escosse, que Vostre Majesté en aura contentement, et de mes très-fidèles services, en pryant Dieu,

Sire, qu'il donne à votre loyale bonté, en très-parfaicte santé, très-heureuse et longue vye.

De Londres, ce xxvj[e] apvril 1584.

XIX

MICHEL DE CASTELNAU A HENRI III.

11 mai 1584.

Sire, depuis la dernière despeche que j'ay faicte à Vostre Majesté sur les affaires d'Escosse, je en ay eu nouvelles que, envyron le xxviij[e] d'apvril, le roy d'Escosse ayant évitté à la surprinse que ses subjectz luy avoient voullu faire, à la fin pour ne l'avoir peu exécuter comme ilz desiroient, et voyant que le dict roy d'Escosse avoict assemblé des gens et proceddoict envers eulx par proclamation et voyes rigoureuses, ilz offrirent de s'en aller et partir hors d'Escosse, disant toutesfois que il leur déplaisoict de veoir leur Roy sy mal conseillé que de traicter ainsy les seigneurs et la noblesse de son pays; que les voulloict chasser et banir, confisquer leurs biens et aultres rigueurs. Sur cela le conte de Gohory, qui est celluy qui conduisoict l'entreprinse, avoict mandé au dict roy d'Escosse qu'il se retireroict le premier hors du royaulme d'Escosse et leveroict tous les soubsons qu'il avoict de luy; et, sur cela, estant près de s'embarquer à Dondi (Dundee), le collonel Stuart y est arryvé avec quelque nombre de quevallerye, et a prins et atrappé le dict conte de Gohory, et donné l'alarme sy chaulde à ses compagnons, que incontynant ilz se sont esmeuz, assemblez et prins les armes avec telles clameurs qu'ilz ont excité les peuples d'Escosse, la noblesse [et] les mynistres à prendre leur party, disant et publiant que l'on [les] voulloict tous ruyner tant ès corps et biens que la religion. Par quoy, il leur falloict mettre ensemble et prendre courage de résister à leurs ennemys. Sur cela ont marché droict en la ville d'Esterlin (Stirling) qu'ils ont prinse, et s'y est trouvé dès le xxix[e] et trantième du mois d'apvril plus de deulx mil cinq cens chevaulx, selon la façon du

pays, et [se] renforcent tous les jours. Mais le chasteau du dict Esterlin, où commande le frère du nouveau conte d'Aran, tient encores. Cependant le roy d'Escosse, qui est à Lislebon (Lisle-bourg, maintenant partie d'Édimbourg), se trouve, comme je l'ay prédict, au danger, s'il ne luy arrive pys, d'une guerre civile, et que ceulx qu'il avoict assemblez, tant par faulte d'argent, que pour l'inconstance, qui est avec ceulx de ceste nation, ne l'abandonnent et ne se retirent au dict Esterlin pour la pluspart vers ses ennemys, ou que, s'il se mestoict en campagne, il ne fust trahy et délaissé, comme l'ont esté les roys ses prédécesseurs, en plusieurs guerres qu'ilz ont entreprinses, dont la Royne sa mère, vostre belle-sœur, faict encore la pénitance, et laquelle, perdant son filz, en quelque sorte que ce fust, comme est le desseing de ses ennemys de l'atraper, elle pourroict bien faire estat de le suyvre bientost après. Sy la royne d'Angleterre m'eust voullu laisser aller, j'eusse prins sur ma vye d'apaizer tous ces différans en six jours. Car le dict conte de Gohory et tous ses partizans, congnoissant, comme j'ay faict aultrefois, tel accord pour leurs pères, desiroient grandement mon voiage par de là, et les eusse tous envoiez en France, en Allemaigne, Suisse ou à Genefve, se pourmener pour ung an ou quelque temps, pendant que Vostre Majesté eust moienné leur accord avec la royne d'Escosse; [le Roy] feust demeuré asseuré, et la royne d'Angleterre eust perdu toutes ces praticques de ce costé là, qu'elle entretiendra touzjours, tant qu'elle aura ung homme à son commandement au dict Escosse, et un escu pour leur bailler; qui est cause qu'elle a temporizé à me laisser aller, sçaichant la créance particullière que je puis avoir avec les ungs et les aultres. Je luy ay remonstré ces jours icy que, sy le roy d'Escosse avoict mal par ses subjectz ou qu'il leur en fist, l'on luy importeroict la coulpe pour n'avoir voullu envoier quelques ungs des siens avecques moy pour apaiser ses différans. Elle dict touzjours qu'il faudera veoir.

Cependant les contes de Mare, d'Angus, de Glemmes et leurs partizans ont prins les armes, et m'a l'on assuré que les Hamil-

tons, qui sont plus simples que malitieux, les prennent aussy, et entrent en Escosse pour se joindre avec les aultres ; ce qui ne peut estre que par le moien, conseil, faveur et ayde de la dicte royne d'Angleterre, qui augmente tous les jours de maulvaise volonté envers la royne et le roy d'Escosse, et ne pense jamais estre plus asseurée en son Estat pendant qu'ilz viveront. Toutesfois, s'ilz se peuvent maintenir et réunir leurs subjectz, la dicte Royne les recherchera d'amytié et de quelque honneste traité, et dissimulera par politique ce qu'elle n'a peu exécuter par les factions qu'elle a par de là. Voilà, sire, l'estat où ilz sont à présent. Peult-estre que Dieu aussy les conservera, et [échapperont] aux praticques de leurs ennemys, où je ne fauldray de faire ce qu'il me sera possible pour les maintenir comme voz anciens amys et alliez.

J'ay reçu les lettres qu'il a pleu à Vostre Majesté m'escripre par le sieur Maron[1], pour le faire passer vers la royne d'Escosse ; ce que j'ay obtenu avec toutes les peynes du monde, et n'a pas esté sans nous courrousser la dicte royne d'Angleterre et moy, qui ay eu de si fortes raisons [disant] qu'elle ne vous debvoict refuser si peu de chose, que, à la fin, elle l'a accordé. J'ay aussy préparé la dicte royne d'Escosse de tout le crédit que je puys avoir [sur] elle d'accorder la juste requeste de Vostre Majesté à M. le duc de Joieuse, vostre beau-frère, selon le desir que j'ay de faire quelque service agréable à Vostre Majesté, et mesmement pour chose qui luy est sy recommandée que la partie et les mérites de M. le duc de Joieuse, qui est fort estimé et honoré de ceulx qui ne l'ont jamais congneu que par sa bonne et loialle réputation.

Le sieur de Staffort (Stafford, ambassadeur d'Élisabeth en France), a mandé par deçà que monseigneur vostre frère estoict hors d'espérance de vyvre, et, depuys les nouvelles ont contynué que Dieu l'avoict voullu appeler. Sur quoy, il s'est faict de merveilleux discours, et s'est bien peu congnoistre ceulx qui

1. Voy. sur ce personnage les lettres de Marie Stuart à Castelnau, en date du 26 et 30 avril 1584. (*Recueil Labanoff*, 1845, tome V, p. 453 et 457.)

luy portoient encores quelque affection ou non. Mais il ne m'a peu entrer en l'esprit qu'il soict mort, de sorte que, à mesure que l'on l'a voullu publier, j'ay soubstenu le contraire, espérant que Dieu le vous conservera pour vous faire quelque bon service, comme il y est obligé, et selon la promesse qu'il a pleu à Vostre Majesté m'escripre qu'il vous en avoict faicte à vostre contentement, au logis de la Royne vostre bonne grand'mère, que Dieu ne vouldra tant affliger, s'il luy plest.

Quant à cette ligue protestante, de laquelle j'ay tant escript à Vostre Majesté, elle se bastit peu à peu ou par imagination ou par effect, estant arrivé, après l'ambassadeur de Danemark, un gros Allemand de la part de Casimir, bien accompagné, qui offre à la dicte royne d'Angleterre tout ce qui despendra jamais des moiens et du service de son maistre. L'on attend icy quelqu'ung de la part du roy de Navarre. L'Anglois, appelé Wade, qui fut en Espagne, a parlé à luy à son retour, et selon l'advis que j'en avois donné à Vostre Majesté, qui doibt estre adverty de ce qu'il aura traicté avec luy. Il y a eu par deçà divers discours sur le dict roy de Navarre, qu'il se voulloict du tout remettre avec Vostre Majesté, et mesme jusques à aller à la messe, disant qu'il falloict s'accommoder au temps. C'est icy ung pays où ilz ont jusques à présent esté spectateurs, et faict les interprétations qu'ilz ont voullu sur les nouvelles estrangères, en taschant de chasser tout le mal de leur pays, et le rejecter sur leurs voisins, qui sera l'endroict où je supplyray Dieu,

Sire, qu'il donne à Vostre Majesté, etc.

De Londres, ce xj[e] de mai 1584.

XX

MICHEL DE CASTELNAU A HENRI III.

16 juillet 1584.

Sire, je n'ay pas estimé qu'il feust nécessaire d'importuner Vostre Majesté des occurrences d'icy, depuis qu'il luy pleut m'advertir de la mort de feu monseigneur vostre frère, et comme la royne d'Angleterre l'a receue avec une telle demonstration de regret, que c'est choze mal aizée à croire à qui ne l'auroit veu. Elle s'est retirée de toutes les compagnies, sans qu'il y ait eu que trois femmes qui aient eu accès quelque temps à elle, et n'y a aulcun de ses conseillers qui luy ait oy parler. M'aiant donné audience pour l'aller veoir à Richemont, elle envoya au devant de moy pour me faire honorablement recepvoir par le sieur de Walsinghan et aultres gentilshommes, qui me vinrent rencontrer, chacun me contant ses douleurs et l'ennuy qu'elle portoict. Le dict sieur de Walsinghan alla et retourna plusieurs fois entre elle et moy. A la fin, me rapporta comme il l'avoict laissée sy esplorée, sachant que j'estois habillé de deuil, et aussy en ceste maison où s'estoient traict leurs plus secrètes amours, et en ma présence, qu'il n'estoict possible qu'elle me peult veoir. Par quoy elle me pryoict de l'excuser pour ce jour, et jusques à temps qu'elle feust partie du dict Richemont, commandant à tous ceulx de sa court, tant ceulx amys de monseigneur vostre frère, que ceulx que luy avoient esté contraires, de ne se présenter devant elle de quelque temps en ceste maison; et, ainsy m'en retournai sans la veoir à ceste heure là. Depuis elle m'a presque tous les jours envoyé visiter, et moy elle, me mandant souvent qu'elle ne se pouvoict consoller d'avoir perdu un tel amy, mais qu'elle avoict espérance que Vostre Majesté luy seroict touzjours bon frère et voisin.

Voilà, sire, pour le particullier de la dicte royne d'Angleterre, comme elle s'est conduicte depuis qu'elle entendict la mort de monseigneur vostre frère, lequel, à ce que j'entendz, avoict encores recommancé quelque praticque avec elle, plus de deux mois avant qu'il mourust, et luy avoict mandé que le premier voiage qu'il feroict, se seroict de la retourner veoir, et faire tout ce qui luy plairoict, ensemble luy diroict chose que ne vouldroict escripre, ne commettre à personne, et qui importeroict à son Estat. La Royne se souvient aussy des propos qu'elle et monseigneur vostre frère ont eus souvent ensemble et en ma présence, que l'ung ne vivroict pas longtemps après l'aultre, de sorte que cela et les aultres regretz d'avoir penssé faire une amictié avec luy, et d'avoir baillé son argent, et estre mal avec le roy d'Espagne, et n'avoir point d'amys asseurez, luy donnent beaucoup à penser à l'estat de son royaulme, comme ses conseillers ne sont empeschez à aultre chose et à tenir les armes prestes, et les forces dudict royaulme, pour quelque occasion qui se peult offrir, faisant les revues et monstres généralles, depuis l'aage de vingt ans jusques à cinquante et soixante, leur aiant ordonné capitaines et colonnelz aveq ces seigneurs du pays, pour leur conduicte jusques aux lieux et frontières où ils auroient [ordre] de marcher, et servir.

Et pour le regard des affayres d'Escosse, selon que je l'ay mandé à Vostre Majesté, c'est la chose qui donne le plus de martel à la royne d'Angleterre, que de veoir ce jeune roy, vostre petit-nepveu, avec plus de prudence, prospérité et résollution en toutes ses affaires qu'elle n'eust jamais pensé. Il a encores ces jours passez chassé sept ou huict des plus séditieux mynistres de son pais, qui sont en ceste ville, aussy estonnez que ces aultres rebelles, qui sont en la frontière du nord, avec bien peu d'espérance, de se pouvoir remettre par les armes et factions semblables, comme estoict bien leur intention, voiant que la dicte royne d'Angleterre ne leur oze apertement ayder, mais leur promect touzjours de moienner leur accord, en ce qu'elle pourra, qui n'estoict pas ce que demandoient les dicts rebelles.

Ils ont aussy esté assemblez pour résoudre sur mon voiage d'Escosse, pour achever le traicté de sa liberté, et donner raison à Vostre Majesté, pourquoy les choses avoient esté différées jusques à ceste heure, cependant que la dicte Royne avoict envoyé vers le dict roy d'Escosse ung ambassadeur nommé Davisdon (Davidson), pour sçavoir comme il desiroit procedder avec elle, et avoir agréable la liberté de la Royne sa mère, et quelle occasion il avoict eu de dire que l'on avoict ycy projeté leur ruyne en mesme temps, selon que la dicte royne d'Escosse en avoict aussy tenu quelques propos de son costé fort désagréables à la royne d'Angleterre. La mère et le filz se sont interpretez, disant que encores qu'ilz l'eussent entendu, ilz ne l'avoient pas voullu croyre. De quoy la dicte royne d'Angleterre s'est contentée, et aussy que le dict roy d'Escosse a escript une lettre à la dicte royne d'Angleterre depuis quatre jours, contenant ces motz : « Que sy elle estoict informée que ce n'eust « touzjours esté son dezir et desseing de luy estre bon parent, « bon voisin, bon filleul, et qu'il ne la réputast comme sa mère, « il la prioict de ne le croire poinct, et, s'il plaisoict à la dicte « Royne se comporter envers luy de mesme, il feroict tout ce « qui luy plairoict, qui seroict le moien d'oster toutes occasions « de s'offenser de part et d'aultre ; par tel moien, luy promet- « teroict laisser toutes praticques et intelligences avec tous les « princes du monde, quelz qu'ilz soient, pour se gouverner et « conduyre à son contentement et vollonté. »

Le conseil de la dicte royne d'Angleterre a esté assemblé toute ceste sepmayne à résoudre ce qu'ilz avoient à faire avec le dict roy d'Escosse, et s'ilz renvoieroient les commissères à la dicte Royne sa mère, sy je ferois le voiage par devers eulx, et mesmement sur ce que le dict conte d'Aran a aussy escript à la dicte royne d'Angleterre et au millord de Honzedon (Hunsdon), gouverneur de Barvic, qu'il offroict et asseuroict, sy la dicte royne d'Angleterre voulloict avoir patience et le recongnoistre et gratiffier de ses peines, il luy rendroict le dict roy d'Escosse, son maistre, du tout à sa dévotion, pour

ne faire alors que ce qu'il luy plairoict, mesme pour l'accord de ses subjectz, sans que Vostre Majesté, et la dicte royne d'Escosse sa mère l'en empeschassent, qui est ce que la royne d'Angleterre avoict auparavant desiré, et ce qui luy a faict faire tant de remuemens au dict Escosse, et y chercher des partisans avec grande despence. Mais, considérant que le dict conte d'Aran avoict aultrefois prins leur argent, et les avoict trompés, du temps du duc de Lenox [1], et que les déportemens du dict roy d'Escosse estoient tous aultres que ce qu'ilz en sçavoient à présent, et qu'il se conduisoict du tout par le conseil de la royne sa mère, en faveur de laquelle il avoict encores depuis peu faict deffendre toutes les croniques et livres [de] Bucanan, et tous les aultres libelles diffamatoires faictz contre elle, et sur pegne (peine) de la vye, que aulcun Escossois n'en retinst fragmant ny exemplaire, qui n'eust à l'aporter pour le faire brusler; les plus prudens de ce conseil estiment que le dict roy d'Escosse et le conte d'Aran ont escript telles lettres pour quelque tromperie, dissimulation plustost que pour son bon effect. Cela est cause qu'ilz ont oppiné que la dicte royne d'Angleterre ne debvoict mesprizer l'honnorable offre de Vostre Majesté, de se vouloir rendre médiateur avec la dicte royne d'Angleterre, d'un bon accord, selon la charge qu'il vous a pleu m'en donner, ensemble de pourchasser la liberté de la dicte royne d'Escosse, comme chose honnorable à la dicte royne d'Angleterre, et qu'elle en soict priée et requise par Vostre dicte Majesté. Ce qu'elle a encores dernièrement desiré, et pensoict que M. le vicomte Pinard deust venir à cest effect, et faire le voiage en Escosse avecques moy. Toutesfois, puisque le dict conte d'Aran avoict faict de telles offres, il falloict encores l'esprouver à ce coup ycy et entendre les moiens qu'il avoict d'effectuer ces promesses. Ce que le dict sieur de Honsedon avoict charge de congnoistre, estant à Barvic, où il s'en va dès demain en dilligence pour cest effect, et, estant

1. Aran avait été opposé par les Anglais à Lennox; il avait reçu leur argent et s'était ensuite entendu avec Lennox pour faire périr Morton.

arryvé, mandera audict conte d'Aran, que s'il se veult trouver en quelque lieu avec commission de son maistre, bien ample pour accorder avec la royne d'Angleterre de tous les différends passez et de l'advenir, que le dict sieur Hondeson aura aussi pouvoir de sa maistresse de faire le semblable, et doibt mander, en dilligence, ce qu'il aura trouvé, et en douze ou quinze jours au plus tard, pendant que la dicte royne d'Escosse sera aux bains, où [je] lui a (ay) faict obtenir licence d'aller avec beaucoup meilleur traictement que auparavant. Mais je feray encores ceste redicte à Vostre Majesté, sire, en cest endroict, que, si la dicte royne d'Angleterre se pouvoict accorder avec le dict roy d'Escosse et sa mère, elle le feroict très-vollontiers, voiant qu'elle ne l'a peu réduire soubz sa puissence par les aultres praticques et intelligences qu'elle a touzjours eues et cherchées, avec les Escossois ses subjectz, qu'elle a trompés presque en toutes les promesses qu'ilz s'y sont faictes les ungs aux aultres. Néantmoings, la dicte royne d'Angleterre et ceulx de son conseil veoient à présent par les apparences qui en sont, que le dict roy d'Escosse debvoict estre en bonne intelligence avec Vostre Majesté et la royne sa mère, qui sera cause qu'ils n'ozeront se fier de rien traicter avec luy que conjoinctement avec Vostre Majesté et la dicte royne d'Escosse, car ilz congnoissent touz les jours y avoir moings d'intelligence qu'ilz n'eurent de longtemps. Quoy voyant, ilz cherchent de s'accorder et s'establir aultant avec Vostre Majesté que avec le dict roy d'Escosse, et craindront de vous offenser, comme je les retiens en ceste peur le plus que je puis, et de rien traicter au dict Escosse sans vostre consentement, voiant la charge que Vostre Majesté m'en a donnée, et deubment en chose sy honorable que la liberté que la dicte royne d'Angleterre ne peult plus différer de venir à quelque accord, voiant que, son filz estant en age, la captivité de sa mère ne sert plus de rien à la dicte royne d'Angleterre, chose qui a esté constatée par tous ceulx de son conseil, et qu'elle ne peult trouver meilleure occasion que celle-cy pour traicter seurement avec elle pour estre aussy le moien de s'es-

tablir avec Vostre Majesté et la dicte royne d'Escosse, sy son filz le desire. Sur cela il a esté dict aux commissaires qu'ilz se tinssent prests à partir bien tost avec moy, sy tost qu'ilz auroient des nouvelles du dict millord de Hondeson, et ont daventage advisé qu'il seroict meilleur pour la dicte royne d'Angleterre, avec le consentement de Voz Majestez et du roy d'Escosse, traicter de nouveau avec elle pour la renvoier avec le roy son filz, plus tost que la retenir en ce royaulme, et ne s'arrester au traicté de l'an passé, à la charge que la dicte royne et roy d'Escosse s'obligeront de ne rien attenter contre la dicte royne d'Angleterre et son Estat durant sa vye.

Laquelle est touzjours en délibération de vous envoier bien tost son ordre, et, auparavant quelques gentilzhommes, pour se contrister de la mort de feu monseigneur vostre frère. Il a esté proposé que ce seroict le sieur de Chedenay[1], neupveu du conte de Lestre, qui a faict ces jours passez ung progrès et voiage en ses maisons et biens de ses parens avec grand recueil du pais, allant veoir ses amis, où il a esté tant honoré et caressé des seigneurs et de la noblesse, qu'il a esté traicté comme ung roy, dont la dicte royne d'Angleterre a eu grand soubson et malcontentement, et luy en a faict fort mauvais visage, luy disant qu'il voulloict faire du roy. Il s'en est retiré de la court tout marry, et a eu pour quelques jours assez d'affaires, par le moien de ses amys, à se remettre et excuser, disant qu'il ne pouvoict pas empescher la bonne vollunté que l'on luy avoict monstrée, mais qu'il aymeroict mieux estre mort que d'avoir aucune faveur que pour le service de sa maistresse. De quoy elle s'est contentée. Le dict conte de Lestre a repris avec moy beaucoup de familiarité, et plus que il n'avoict faict depuis qu'il se persuada que tout son crédit luy estoict venu par le moien des François, pour rescompence de l'affection qu'il avoict

1. Philippe Sidney, un des écrivains les plus distingués de cette époque. Zouch (*Mémoires sur la vie et les écrits de Philippe Sidney*, York, 1809), l'apprécie en ces termes : « Homme d'État, brave guerrier, poëte savant, d'un sentiment profond et d'une imagination créatrice. »

portée à Vostre Majesté et à vostre couronne. Il m'asseure souvent que, après le service de sa maistresse, il est plus dédié au vostre que à prince du monde. Il avoict librement conclud que son oppignon estoict que sa maistresse debvoict conjoinctement traicter les affaires d'Escosse avec Vostre Majesté, qui en avez usé sy honnorablement envers elle, par la commission que vous m'avez donnée.

Mais j'ai encores présentement entendu que le dict roy d'Escosse prye de rechef la dicte royne d'Angleterre de luy envoier le dict millord de Hondeson; ce qui l'a rendue contente en toutes choses. M'a l'on voullu asseurer que, ce matin, il estoict venu nouvelles d'Escosse, qui portoient que le dict roy d'Escosse se plaignoict que son ambassadeur avoict trouvé de froiddes et maigres ressources en vostre royaulme, et le sieur de Walsinghan, voyant cette dépesche, a dict à ung sien amy, que le dict roy d'Escosse ne pouvoict (pouvant) faire ses affaires en France, les voulloict faire en Angleterre, mais qu'il falloict veoir ce qu'il vouldroict dire, et sy à ce coup, il consentiroict et requerroict la liberté de la Royne sa mère, qui luy seroict accordée, s'il en avoict bonne vollunté, mais que, pour son aage, il savoict trop bien dissimuler, et que, sans ce qu'il a tasché de traicter avec le dict millord de Honsedon, la royne d'Angleterre estoict d'advis que nous partirions sans plus différer avec ces commissaires, pour aller trouver la mère et le filz, suyvant la charge que Vostre Majesté m'en a donnée, et que, de sa part, il estimoict le plus court chemin. Le dict sieur de Honsedon, qui ne debvoict partir que demain, part tout présentement, et fort desireux de s'entremectre avec le dict roy d'Escosse, et se mettre en sa bonne grace par le consentement de la dicte royne d'Angleterre, et, à cest effect, entretient le dict conte d'Aran pour persuader au dict roy d'Escosse que ne doibt espérer d'aultre royaulme ny prince que de la royne d'Angleterre, de laquelle il sera héritier, et non sa mère, s'il se veult bien gouverner et croire le conseil de la dicte royne d'Angleterre et les bons amys qu'il a en ce royaulme. Voilà comme, en matière

d'Estat, les choses changent à toutes heures, principallement avec les Anglois et les Escossois, qui ne sont pas fort constans en leurs résollutions.

Toutesfois le sieur de Walsinghan a aussi dict, quant à luy, qu'il offroict gaiger que le sieur de Honsedon se trouveroict trompé mesmement, en ce qu'il pensoict détacher le roy d'Escosse d'avec la Royne sa mère, et de l'allience de France, par le moien d'un trompeur tel que le conte d'Aran. Qui sera l'endroict où je supplieray Dieu,

Sire, qu'il donne à Vostre Royale Majesté, en très-parfaicte, etc.

Le xvj^e^ juillet 1584.

Sire, je prendray en cest endroict la hardiesse, avec mes très-justes et précédentes requestres, de supplier Vostre Roialle Majesté de commander à messieurs de vos finances qu'ilz regardent à me faire paier ce qui m'est deub, suivant ce qu'il vous a pleu me mander estre vostre intention, affin de satisfaire à mes créanciers par deçà, et aux grandes despences que je y ay faicts pour le service de Vostre Majesté, et celuy de monseigneur vostre frère, suivant les exprès commandemens de Voz Majestez, et n'espargnerai rien, comme je n'ay faict pour tout ce qui a importé à vostre honneur et service.

XXI

MICHEL DE CASTELNAU A HENRI III.

17 juillet 1584.

Sire, j'ay mandé à Vostre Majesté comme la royne d'Angleterre, vostre bonne sœur, avoict faict eslection du sieur de Chedenay, l'ung des plus accomplis gentilzhommes de ce royaulme, pour l'envoier vers Voz Majestez se condoiloir de la mort de feu monseigneur vostre frère. Il est filz du pair qui a

esté visseroy en Irlande, et nepveu de MM. les contes de Lestre et de Warvic, de Bedfort, de la contesse de Sucez (Sussex), beau-frère du conte de Pembroc, et allié des premiers d'Angleterre. Il a espouzé la fille seulle du sieur Walsinghan et son héritière, en espérance d'estre ung jour des plus grandz seigneurs de ce royaulme. Il sera accompagné du conte d'Essex, du second filz de M. le grand trésorier d'Angleterre, du filz aisné du millort de Goban (Cobham), et de plusieurs aultres gentilzhommes de bonne maison, jusques au nombre de soixante-cinq chevaulx, et doibt [partir] vers la fin de ceste septmaine pour aller trouver Voz Majestez partout où elles seront, et leur faire entendre les regretz de la Royne, sa maistresse, et ses bonnes volontez. J'entends que le dict sieur Chedenay, qui est fort advisé, [a] aussy quelque charge de sonder Voz Majeztez quelles seront leur affections et bonnes vollontez envers la dicte Royne, sa maistresse, tant après la mort de monsieur vostre frère, que celle du prince d'Orange, que aultres occasions qui se présentent aujourd'huy, mesmement de donner quelque ayde et faveur à ceulx des Estats des Pais-Bas, soict soubz main, ou aultrement, pour ne les laisser subjuguer aux forces du roy d'Espaigne, et par conséquent le dict sieur Chedenay aura charge de bien considérer quelles seront voz offres et démonstrations d'amytiez envers la dicte Royne, sa maistresse, affin que, incontynant, elle vous renvoye quelque seigneur avec son ordre, soict simplement pour le vous porter le plus honnorablement qu'elle pourra, ou pour traicter quelque chose de plus particullier, et, suyvant cela, pourroict faire eslection de quelqu'ung propre à l'ung ou à l'aultre, et, parce que j'ay esté requis d'escripre à Vostre Majesté sur le voyage du dict sieur de Chedenay vers elle, j'ay esté aussy pryé luy faire toutte la recommandation que je pourrois, affin qu'il soict bien receu et accommodé des choses nécessaires en son voiage par où il passera, et spéciallement de chevaulx de poste, le nombre qu'il luy en sera besoing, et que je remettray à Vostre Majesté pour en donner le comman-

dement à qui il vous plaira, et le faire bien recepvoir en voz villes de Picardie par où il passera, auxquelles j'en ay escript, et à Mgr de Crevecœur, estimant, sire, que les courtoizies entre les grands princes et leurs mynistres sont touzjours des liens qui estraignent davantage l'amytié, [et] que celles qui seront faictes au dict sieur de Chedenay, qui est proche allié et parent de tous ceulx de ce conseil, ne seront que bien emploiez, semblablement aux principaulx qui l'accompagnent; qui est l'endroict où je prieray Dieu,

Sire, qu'il donne, etc.

De Londres, ce xvij[e] juillet 1584.

XXII

MICHEL DE CASTELNAU A HENRI III.

28 juillet 1584.

Sire, j'ay veu la royne d'Angleterre depuis la dernière despesche que j'ai faicte à Vostre Majesté, pour luy donner advis du partement du sieur de Chedenay, qui se va condoulloir de la mort de feu monseigneur vostre frère, la dicte dame estant touzjours en aparence pleine de larmes et de regretz, me disant qu'elle estoict comme une femme veufve, qui avoict perdu son mary, et que je savois bien que feu monseigneur estoict le sien, et qu'il n'avoict tenu à elle qu'ilz n'eussent vescu ensemble, avec plusieurs aultres telz propos, selon qu'elle est princesse qui se peult et sçait composer et transformer comme il luy plaist, et après ces tristes [paroles] et aultres discours semblables, me demanda mon opignon de ce qu'il falloict faire pour augmenter l'amictié avec Vostre Majesté et vostre royaulme, et sy l'eslection du dict sieur de Chedenay seroict agréable à Voz Majestez, s'excusant qu'elle ne les avoict plus tost envoyé visiter, et qu'elle redoubleroict cy après son

affection envers elle, s'il leur plaisoict. Je luy dis que ce seroict vous rendre seullement la pareille pour avoir touzjours [ainsi] usé les vostres en son endroict, sans y avoir manqué d'un seul poinct; puis, me demanda sy Vostre Majesté ne vouldroict pas faire à présent plus estroicte ligue, et adviser aux affaires du Pais-Bas, et à secourir et ne laisser perdre ces pauvres peuples des Estatz, après la mort du prince d'Orange, par la tyrannie du roy d'Espagne. Je l'ay escoutée sur cela assez longuement, sans avoir, ce me sembloict, suffisante matière de luy respondre pour ne sçavoir l'intention présente de Vostre Majesté, où j'eusse eu poeur de faillir en quelque chose, luy disant plus ou moings que je n'ay de commandement et ès affaires de telle importance, bien ai-je veu qu'il estoict à propos, voiant qu'elle me sondoict sur cela, de luy parler seullement que la Royne, vostre mère et la sienne de parfaicte amytié, avoict pourveu au faict de Cambray, comme l'aiant trouvé en la possession de monseigneur vostre frère, et pour ses aultres prétentions de Portugal. Mais la dicte royne d'Angleterre estimoict peu cela, au regret de veoir que le roy d'Espagne seroict pour subjuguer le tout en peu de temps. Par quoy elle seroict bien aize que Voz Majestés y voulussent promptement adviser, que sy elle sçavoict vostre desir, elle donneroict charge au dict sieur de Chedenay et à son ambassadeur de vous en parler. Lors je luy ay allégué plusieurs exemples, et qu'elle voulloict esbaucher assez de matyères sans en conduyre aulcune à perfection, et que luy avoict tant veu faire de recherches et de ligues, mesmement avec voz subjectz et les protestans, et encores depuis peu avec le roy d'Espagne, que, sy elle y eust trouvé de la sincérité, elle s'y feust arrestée, et luy en dis encores beaucoup de particularitez, et les discours avec le sieur de Ségur, daventage en ses traictez de mariage, elle n'avoict jamais tasché qu'à vous précipiter et jetter à la guerre avec le roy d'Espagne, et vous laisser là; que, si elle eust eu aultre intention, elle n'eust pas refusé voz honnestes offres pour luy faire la guerre apertement ou soubz main. Mais elle me respondict à

cela qu'elle n'avoict jamais peu congnoistre que Vostre Majesté voullust en rien empescher la grandeur du dict roy d'Espagne, mesmement que elle offrit de prester ses navires à la Royne vostre mère, ce qui lui augmenta la deffience (despense?), et plusieurs aultres advis conformes à voz déportemens, mais je luy respondis à tout cela chose qu'elle ne pouvoict contredire, luy faisant clairement veoir qu'elle ne faisoict rien que pour alonger le temps et veoir où elle se pouroict atacher sans regarder à ses promesses, dont je ne faisois nul estat sans les effectz, que je n'avois encores poinct veuz, mais assez de desseins mal suivis, et mesmement pour vous empescher et oster, sy elle eust peu, toute allience d'Escosse, qui est de huict cents ans, avec vostre couronne, et, quand je l'en avois empeschée selon mon debvoir en ceste charge, elle faisoict faire des plainctes à Vostre Majesté de moy par son ambassadeur, lesquelles je sentois retourner à mon honneur, et que je sçavois ce qu'elle cherchoict encores à présent pour vous oster la dicte allience d'Escosse par le millord Hondeson, qu'elle avoict envoyé sans moy contre la promesse et résollution d'elle et de tout son conseil, qui estoict qu'elle ne traicteroict rien sans que j'y allasse, avec l'auctorité de Vostre Majesté conjoincte avec la sienne, pour y composer les choses amiablement, où elle recherchoict aujourd'huy le contraire, aiant envoyé argent et pensions, avec de très-grandes promesses au conte d'Aran, et [au] collonel Stuard, pour les gaigner, et le roy d'Escosse sans Vostre Majesté; laquelle [ligue], toutesfois, je ne vois pas, sy le roy d'Escosse n'est bien changé depuis envers Vostre dicte Majesté et la Royne sa mère, ils puissent faire, et aussy que telles pratiques ne soient que pour luy remettre les troubles en son royaulme, le ruyner luy et la royne d'Escosse sa mère, comme le desseing en est prins, et vous retrancher, sire, par touz moiens, ceste amytié, et ce pendant me mener de jour à aultre de belles parolles et promesses, et m'avoir faict tenir prest jusques à ceste heure avec grande despence pour aller au dict Escosse, et promesse de renvoier les commissères à la royne

d'Escosse, [et] en vostre faveur, de mettre une honorable fin à sa longue prison de dix-sept ans. Mais je voy bien où la dicte royne d'Angleterre regarde, qui est que Vostre Majesté estant médiatrice en tel accord et paciffication, la dicte dame seroict tenue et obligée de n'y entreprendre rien plus sans vous, et, par conséquent, de n'ozer plus rien atempter contre leur Royne. Sur cela, je dis à la dicte royne d'Angleterre que mon opignon seroict d'accorder les affaires d'Escosse, puis qu'il avoict esté ainsi résollu et conclud, et oster toutes deffiences de ce costé là, et asseurer ce jeune Roy entre ses subjectz, et donner quelque satisfaction à la Royne sa mère, affin d'unir voz royaulmes et subjectz par ce lien, d'asseurer amytié, qui seroict pour oster toutes jalousies et deffiences, et alors vous fortiffier tous trois contre qui que ce soict, ou pour faire aultre plus estroicte ligue, soict pour le Pays-Bas ou aultre occasion contre ceulx qui seroient voz ennemis et de la dicte Royne ou contre le roy d'Espagne, s'il voulloict entreprendre plus qu'il ne debvroict. Or, sire, ne sçachant quelle sera vostre intention d'entrer en plus estroicte ligne avec la dicte Royne, que celle que vous avez desjà, j'ay pensé qu'il estoict bon de la laisser en ces termes, affin qu'elle se révolve à estimer que vostre amytié luy est très-nécessaire, comme elle est. Car elle ne vous sçauroict, quand elle vouldroict, faire aulcun mal, quel qu'il soict à présent, pendant que le dict roy d'Escosse la tiendra en bridde, comme il a faict jusques à ceste heure, et aussy qu'elle ait à me laisser passer vers luy et la Royne sa mère, comme il avoict esté accordé, et n'y traicter rien sans Vostre Majesté, comme les ungs et les aultres l'ont desiré, et le dict roy d'Escosse jusques à présent que la dicte royne d'Angleterre, [à ce qu'il] semble, vouldroict prendre ung aultre cours qui luy sera bien malaizé, estimant que le millord de Hondeson se trouvera trompé, et qu'à la fin, ilz nous rechercheront quand le dict millord de Hondeson aura trouvé le contraire de ce qu'il pense; synon que le dict roy d'Escosse eust quelque mauvaise satisfaction de Vostre Majesté par le sieur de Ceton (Seaton), son

ambassadeur, comme je vous ay mandé qu'ilz en avoient quelque advis par deçà, que l'on leur avoict mandé d'Escosse.

Sur la fin de ceste longue audience, la dicte royne d'Angleterre m'a usé de force belles parolles concluant qu'elle désiroict plus estroicte amytié, s'il plaisoict à Vostre Majesté, dont le dict sieur de Chedenay (Sidney) et son ambassadeur auront charge de vous parler, et commenceront à esbaucher ceste affaire selon la disposition où ilz vous trouveront, sy c'est avec froideur, de n'en parler que peu, sy c'est avec plus de chaleur, faire le mesme (parler avec chaleur). Et après tout cela, le dict sieur de Chedenay m'est venu trouver pour me demander mon advis en toutes choses, et me prier d'escripre à Vostre Majesté qu'il avoict esté gentilhomme de la chambre du feu Roy vostre frère, et que vous allant trouver à Venise, luy aviez faict cest honneur de le retenir en ceste qualité; ce qu'il estimoict à grand honneur. Je luy ay conseillé pour l'incommodité qu'il auroict par les postes, de retrancher du nombre de soixante chevaulx. Ce que j'estime qu'il fera, et de quelques ungs des principaulx, qui debvoient aller avec luy, qui craignoient la challeur. Il m'a aussy prié de luy faire tous bons offices pour faire avoir son voiage agréable à Voz Majestez. Je luy ay dict que je n'en avois jamais faict d'aultres en tout ce qui touchoict sa maistresse et ses subjectz, et qu'il ne doibt poinct doubter qu'il ne vous fust sy très-agréable; mais qu'il falloict traicter fidellement avec Vostre Majesté qui estoict pleine de sincérité et de rondeur, mais que, par deçà, il y avoict trop d'artifices, finesse et variations, lesquelles à la fin [je craignois] ne fussent appelées tromperies, dont je ne voulois plus estre mynistre. Le dict sieur de Chedenay m'a dict que, s'il plaisoict à Vostre Majesté de faire quelque chose de bon avec sa maistresse pour quelque plus estroicte ligue, les affaires d'Escosse se traicteroient par mesme moien, et ferois le voyage par devers eulx à vostre contentement pour oster toutes jalousies de ce costé là.

Sur quoy, mon oppignon seroict, sire, que Vostre Majesté

doibt bien faire sentir aux ambassadeurs de la dicte Royne que la pensez avoir obligée de vous sçavoir beaucoup de gré de n'avoir voullu envoyer au dict Escosse que conjoinctement avec elle pour y paciffier les choses, sans prendre la voie de la mer, qui vous est libre quant il vous plaira. Aultrement, ilz vous vouldroient retrancher toutes intelligences, s'ilz pouvoient, comme ç'a touzjours esté leur desseing, soict pour ruyner le roy d'Escosse, ou l'avoir sans vous à leur dévotion, en vous amusant de parolles. Mais ce seront [les Escossois] voz plus certains et asseurez amys et alliez de sy longtemps par les roys voz prédécesseurs, qui serviront touzjours de frain et bridde aux Anglois, qui seront moins à craindre qu'ilz ne furent jamais, pendant que le dict roy d'Escosse les tiendra en crainte comme il faict. Mais s'il n'y prend garde et qu'il ne soict asseuré de quelque traicté par le moien et octorité de Vostre Majesté, il se fera encores icy, comme ilz sont après, ung nouveau desseing pour le faire ruyner par ses propres subjectz et ceulx qui le gouvernent à présent. Ce que je remettray de faire entendre une aultre fois à Vostre Majesté, que supplye très-humblement encores ung coup me voulloir estre sy bon maistre que je puisse sortir de la misère en laquelle je suis, et le commander à messieurs de voz finances, afin qu'ilz y prennent une résollution, et je prieray à jamais Dieu,

Sire, qu'il donne à Vostre Royalle Grandeur, etc.

De Londres, le xxviij[e] juillet 1584.

XXIII

MICHEL DE CASTELNAU A CATHERINE DE MÉDICIS.

28 août 1584.

Madame, en attendant que j'ay une finalle rézolution de la royne d'Angleterre et de ceulx de son conseil pour le voiage

d'Escosse, sur tout ce que j'en ay dernièrement escript à Voz Majestez par le controlleur Geffiencau (?), jugeant qu'à la fin la dicte Royne seroict contrainte d'y venir pour veoir que ces praticques au dict Escosse alloient tout au rebours de ses debseings, et, selon que j'entens à présent, elle n'atend plus que une dernière nouvelle d'Escosse et du millort de Hossedon pour me donner responce. Davantaige elle a ordonné le sieur de Sadlair (Sadler), l'un des plus vielz et prudens de son conseil estre prest à partir dedans trois ou quatre jours, pour s'en aller demeurer quinze jours ou trois sepmaynes avec la royne d'Escosse, pendant lesquelles le conte de Cherosbery viendra par deçà, tant pour faire la révérance à la dicte royne d'Angleterre, qu'il n'a veue il y a plus de dix ans, que pour adviser avec elle de ses moiens et de la liberté de la dicte royne d'Escosse, et de quelle façon; où il ne fault pas que Voz Majestez perdent l'occasion d'intervenyr. Aussy me donna l'on desjà quelque espérance de pouvoir retourner avec le dict conte de Cherosbery, selon que la dicte royne d'Escosse le dezire, qui a chargé le dict conte de plusieurs grandes particullaritez pour dire à la dicte royne d'Angleterre. Sy les choses prennent ce cours là, comme il semble que ce soict une nécessité, il sera très-bon que le vicomte Pinard [1] s'en vienne, selon la despesche de Voz Majestez, qui sera bon d'estre très-ample pour tout ce qui pourroict [se] présenter en chose de telle importance, tant pour la liberté de la dicte royne d'Escosse, que le voiage vers son filz, et aussy que c'est touzjours l'intention de la dicte royne d'Angleterre d'estre pryée de la part de Voz Majestez, pour la liberté de la dicte royne d'Escosse. Quant elle en sera là, pour beaucoup de considérations que a sur cela la dicte royne d'Angleterre, et selon ce qui en sera rezollu, je ne failleray d'en advertir en diligence Voz Majestez, pour envoyer le dict sieur vicomte Pinard, affin que nous fassions ce voiage au dict Escosse et ne laisser obliger la dicte royne

1. Fils du secrétaire d'État.

et roy d'Escosse, ny contracter aulcune chose avec la dicte royne d'Angleterre sans Voz Majestez. Voilà, madame, les termes où il y a grande apparance que s'arrestent les affaires de ceste court, et je ne les ay voullu presser depuys que le dict Geffiencau est party d'icy. Car, ilz sont souvent d'une humeur que, plus on les prye, moings ilz en font, et néantmoings tous les saiges de ce conseil et de ce royaulme sont d'oppynion qu'il leur fault prendre ce cours là, et s'asseurer plus que jamais de l'amytié du roy de la France; car la nécessité les y réduict tous les jours davantage, laquelle fera qu'ilz tiendront promesse, oultre plus que touttes les praticques dernières, que a eues la dicte royne d'Angleterre au dict Escosse, pour faire attrapper ce jeune Roy et le remettre entre les mains de ces rebelles, pour la meilleure condition qu'elle en eust peu avoir, sont demeurez sans effect et avec perte de ce qu'elle y a mis, [et] prouvent que la dicte royne d'Escosse a plus de crédict auprès de son filz, qu'elle n'a eu d'intention pour le séquestrer de sa mère.

Il y a une aultre chose qui mit la dicte royne d'Angleterre en une grande peine, et qu'elle ne craint pas moings que toutes les aultres, c'est que le dict roy d'Escosse n'ait meilleure intelligence et plus d'affection en Espagne que en France ny en Angleterre, et qu'il ne s'ayde de ce costé là pour demander ceste succession avant le temps. Cela est occasion que la dicte royne d'Angleterre sera très-ayze que Voz Majestez et elle puissent faire ung accord, qui retienne la dicte royne et le roy d'Escosse de mettre aulcun fondement et apuy de ce costé là, et qui les retienne d'y pouvoir entendre sans voz contentemens.

La dicte royne d'Angleterre m'a fait demander depuys peu sy j'avois point quelque responce de Vostre Majesté, pour se joindre avec elle au secours de ces pauvres gens du Pais-Bas, me mandant qu'elle estoict toutte preste, en sa part, d'y mestre la main, avec de telz effectz que le dict roy d'Espagne se trouveroict non seulement empesché au dict Pais-Bas, mais de pouvoir cy-après retirer les flottes des trésors, qui luy vien-

nent des Indes, desquelz s'il avoit manqué deux ans, le troisiesme il ne pourroict subsister, estant la dicte Royne, sy Voz Majestez y veullent entendre, deslibérée d'employer à ce toutes ses forces de mer de ce costé-là, et des cappitaines et grande quantité de bons mariniers qui ne demandent que le commandement. Ce pendant la dicte Royne faict embarquer deux mil hommes pour envoyer, soubz la charge des collonelz Norris et Montague, en Hollande et en Zélande, ès gallées qui seront payez d'une levée que l'on a faicte icy sur les esglizes tant françoise, anglicane, flamende, que les evesques de ce roiaulme et certaynes personnes qui [se] sont cottizez de fournir jusques à xx mille livres est. [sterling] bien comptant, qui sont monnoye de France, deux cens mil livres. Toutesfois, parce que la récolte seroict ung peu longue à faire, l'on dict que la dicte Royne faict advancer cest argent de ses deniers avec une estroicte deffence de porter des vyvres de ce roiaulme aux malcontans. J'estyme que ce seroict l'intention de la dicte Royne de faire quelque chose avec Vostre Majesté, sy la Royne s'en veult bien mesler, et croy qu'elle seroict bien aize de renvoyer le sieur de Chedenay, tant pour visiter le Roy à son retour que pour parler de ces choses-là, et que pour le regard d'Escosse, elle n'y entreprendra plus rien sans Vos Majestez, dont j'ai estimé vous debvoir faire ceste lettre, madame, en attendant que je voye le retour de celuy qui est au dict Escosse, où leurs entreprinses et celles de millort de Hondeson n'ont jusques à présent succedé selon leur desir. Toutesfois peu de jours nous y feront [congnoistre] la vérité, et pour la fin de ceste-cy, madame, je supplieray très-humblement Vostre Majesté, comme ma bonne maistresse et mon espérance, faire envers le Roy et messieurs de ses finances que je puisse ce coup icy estre payé de ce qui m'est deubt, affin de sortir de la mizère en laquelle je suis, persuadé que c'est l'intention de Vostre Majesté que je sois satisfaict pour payer mes debtes, et je prierai à jamais Dieu, comme je fais tous les jours, qu'il vous donne, Madame, etc.

De Londres, ce XXVIIIe de aoust 1584.

Madame, il y a quelques nouvelles par deçà que ung nombre d'Escossoys se sont retirez du costé d'Irlande, qui regarde la partie des saulvaiges d'Escosse, et se sont joint avec les Irlandoys, qui font la guerre à la royne d'Angleterre, dont l'on ne sçait encores au vray les particullaritez. Il y a par deçà ung mynistre françois appellé de la Fontayne qui est des envyrons de Chartres, lequel l'on m'a dict estre allé segretement en France, et pense l'on que c'est vers le roy de Navarre et avec quelque commission de la royne d'Angleterre.

XXIV

MICHEL DE CASTELNAU A HENRI III.

3 septembre 1584.

Sire, j'ay mandé à Vostre Majesté, par ma dernière despesche, plusieurs particullaritez de la royne d'Angleterre, et comme elle me voulloit, et aulcuns de son conseil, sonder pour leur dire quelle estoit vostre intention pour le regard de secourir ceulx de ces Estatz du Pays-Bas, et vous opposer, par ensemble, à la grandeur du roy d'Espagne, en se plaignant que je ne leur en parlois aussy librement qu'ilz faisoient à moy. Sur quoy, je ne leur ay peu respondre, synon que je ne fauldrois pas d'avertyr Vostre Majesté de ce que je pouvois congnoistre de leur intention, mais que je ne voyois pas grande seurettè en tout leur dire, attendu ce qui estoit en leurs actions et depportemens pour tout ce que nous avons traicté avec eux par le passé, attendu que la Royne avoit touzjours demandé d'estre exempte de toute guerre contre le roy d'Espagne, et tasché d'y embarquer Vostre Majesté, comme ça esté son intention jusques après la mort de monseigneur vostre frère et

celle du prince d'Orange, que la nécessité l'a contrainct de se préparer pour se deffendre contre le dict roy d'Espagne, et l'empescher au dict Pays-Bas le plus qu'elle pourra, affin de ne l'avoir pas si voisin. Or, sire, n'ayant aulcune charge de Vostre Majesté de traicter en telles affaires, je luy ay demandé en ma dernière audience, quand elle vouldroit que je fisse le voyage d'Escosse, et, conjoinctement avec elle, y accorder les différends entre le jeune Roy et ses subjectz, suyvant l'instruction que Vostre Majesté m'en avoit envoyée pleine de toute sincérité vers la dicte royne d'Angleterre, et le dict roy d'Escosse. Lors elle me respondict qu'il n'estoict pas si grand besoing de parler de ces affaires là, que de s'opposer promptement à la grandeur du roy d'Espagne, qui n'estoit pas plus amy de Vostre Majesté que d'elle, que cela estoit d'aultre importance que les affaires d'Escosse, et que de vous amuser tous deux à si peu de chose que ung si petit prince et royaulme; où je luy respondis que vostre allience de huict cens ans de ce costé-là, n'estoict pas ainsy à mespriser, et que avez estimé n'y pouvoir faire mieulx à présent que oster toutes les deffiences que pourra avoir la dicte dame, ny que Vostre Majesté n'y voullust rien entreprendre, que conserver vostre allience, et conjoinctement avec elle, y paciffier toutes choses par ung bon conseil donné audict roy d'Escosse et à ses subjectz. Sur cela, j'ay esté adverty que la dicte Royne a mandé à son ambassadeur que je voullois mesler ces affaires d'Escosse avecque celles de Flandres, chose, sire, à quoy n'ay point pensé ny ouvert la bouche pour en parler. Car je n'ay jamais eu tel commandement de Vostre Majesté, mais bien d'accommoder les affaires entre le dict roy d'Escosse et ses subjectz, avec tel que la dicte Royne vouldroict depputer pour cest effect avec moy, comme elle l'avoit desiré et trouvé très-bon, et faict ceste résolution par l'advis de son conseil avecq ung résultat signé, comme le vrai moien d'oster toutes occasions mauvaises, et altérations qui pourroient naistre de ce costé, et semblablement, en vostre faveur, de mettre la royne d'Escosse en liberté. Mais j'ay esté adverty

que, avec plusieurs discours qui ont esté envoiez de France à la dicte royne d'Angleterre, l'on l'a asseurée que Vostre Majesté ne se soucioit poinct des affaires du dict roy d'Escosse, ny aussy peu de la liberté de la Royne sa mère, et que c'estoit moy qui faisois ceste instance par deçà, plus tost selon mon affection particullière que celle de Vostre Majesté, à laquelle je ne puis dire aultre chose, sire, sinon que je m'excuseray d'avoir failly en cela, ny d'avoir jamais eu d'autre intention que vostre commandement et fidèle service, où je mourray constant, selon mon debvoir de fidèle serviteur et subject, sans cognoistre aultre chose.

Si la dicte Royne n'eust eu telles nouvelles qui luy ont esté agréables, elle estoict en très-bons termes de me laisser bien tost aller, et de vous gratiffier pour mectre la dicte royne d'Escosse, vostre belle sœur, en liberté. Encores faut-il qu'elle le fasse en peu de jours pour ne servir plus de rien à ses intentions passées, voiant que le roy d'Escosse, son filz, se maintient et devient homme, et avec grande résolution de ne perdre pas sa part de son roiaulme. La dicte royne d'Angleterre a envoié le sieur de Sadler, l'un des plus vielz de ce conseil, et le sieur de Sommer pour demourer quelques jours avec la dicte royne d'Escosse, pendant que le comte de Cherosbery viendra en ceste court chargé de plusieurs particullaritez de la dicte royne d'Escosse, pour faciliter l'accord entre elle et le dict roy d'Escosse son filz. Mais sy la dicte royne d'Angleterre se persuade que Vostre Majesté ne se soucie pas de vous entremectre en ceste affaire, elle en sçaura bien tirer son proffict avecq vostre dommage en diminution de vostre allience de ce costé-là. Sy, au contraire, Vostre Majesté monstre d'en avoir soing et la voulloir maintenir, elle n'y osera plus rien entreprendre de peur de vous offenser, qui seroict le plus asseuré moien de vous tenir toutes les promesses qu'elle vous fera, et daventage vous obliger le dict roy d'Escosse, et avoir l'honneur de la délivrance de la dicte Royne sa mère, et de vous acquérir toute ceste isle à vostre dévotion plus que jamais, et esviter toutes

guerres et despences qui pourroient naistre de quelque jalousie et discorde touchant l'Escosse, que la dicte royne d'Angleterre a touzjours tasché, depuis que le feu roy vostre frère espouza la royne d'Escosse, de sepparer de vostre royaulme, et d'y avoir party par intelligence ou par force, et si a encore, depuis peu de jours, tasché de faire nouvelles entreprinses qui ne lui ont pas bien succeddé.

Et, sur cela, le conte d'Aran est venu trouver le millord de Honsedon à la frontière de Barvic, avec sept ou huict mil chevaux, à la façon du pays chose qui est fort facille, principallement aiant l'octorité du roy d'Escosse, pour parler avec le millord de Honsedon, [qui,] se trouvant seul avec la garnison de Barvic et quelques gentilzhommes, a esté d'oppinion de laisser tous leurs gens, et de s'aboucher avec chacun quarante chevaulx, comme ilz ont faict, où le dict conte d'Aran luy a offert toute la bonne affection et vollunté que la dicte royne d'Angleterre pouroict désirer de son maistre, l'asseurant qu'il ne prendroict jamais aultre party ny intelligence avec prince, s'il luy plaisoit, et plusieurs aultres particularitez, que je ne puis encores sçavoir, et toutesfois je suis asseuré que la dicte royne d'Angleterre et le dict roy d'Escosse se deffient plus que jamais l'un de l'autre avecq peu d'intention de leur tenir promesses. Car le dict roy d'Escosse est asseuré que la dicte royne d'Angleterre ne luy veult guères de bien, aiant faict grande plaincte le dict millord de Honsedon, que trois mil Escossois, du costé des sauvages, sont passez en Irlande, comme il est vray, se sont joinctz avecq les ennemys de la dicte royne d'Angleterre, disant que c'estoict avecq permission du dict roy d'Escosse. Ce que le dict conte d'Aran a nié en faisant de belles offres au dict sieur de Honsedon de son maistre vers elle. Nonobstant, j'estime que tout cela yra en fumée, et que la dicte dame ne s'y fiera pas, ny luy en elle, sans l'intervention de Vostre Majesté à la fin.

Il y a envyron ung mois que le desseing et résolution de la dicte Royne estoit d'embarquer le dict roy d'Escosse au secours

des Estatz des Pays-Bas, promectant luy donner les moiens et l'honneur de l'advancer de ce costé-là, et faisoit les mesmes praticques avecq le roy de Navarre. Toutesfois, comme les choses changent aysément par deçà, sy la dicte royne congnoist que Vostre Majesté y veuille entendre avecq elle, soit soubz vostre nom ou celuy de la royne vostre mère, elle promect de faire beaucoup; et sy, d'aultre part, Vostre Majesté monstre d'avoir soing de l'Escosse, elle n'y entreprendra plus rien que ce qu'il vous plaira, et regardera de garder songneusement vostre amitié en toutes choses. J'ay entendu de quelqu'un, pour le regard du dict Pays-Bas, qu'elle vouldroict [faire] marcher Vostre Majesté et voz forces du costé de Hénault et Artois, et elle mettroict les siennes et ses secours par la mer du costé de Hollande et de Zélande et lieux maritimes, [afin], après avoir chassé, s'il estoit possible, les Espagnols, laisser le pays en liberté, ou, si cela ne se pouvoit, faire contraindre par ensemble le roy d'Espagne à quelque accord adventageux pour les dicts Pays-Bas et pour Voz Majestez, qui seront les garans de la seureté des dicts Pays-Bas, avec restitution de tout ce que vous auriez emploié l'un et l'autre, et par conséquent faire, s'il estoit possible, une paix géneralle par toute la chrestienté. Voilà, sire, où je finiray ceste despesche pour supplier encores très humblement Vostre Majesté de me faire cest honneur que je puisse estre paié de ce qui m'est deub, affin de pouvoir satisfaire par deçà mes créditeurs, et je prieray Dieu,

Sire, qu'il donne, etc.

De Londres, ce IIIe de septembre 1584.

XXV

MICHEL DE CASTELNAU A HENRI III.

18 septembre 1584.

Sire, il y a quelques jours que monseigneur le conte de Leicester m'escrivit une lettre, par laquelle il me mandoit que la royne, sa maistresse, m'envoioit ung grand cerf qu'elle avoit tiré de sa main, et que, sy je la voullois aller trouver ès forestz de Windesor, où elle avoit grand plaisir à la chasse, j'en aurois ma part, qu'il seroict mon hoste et me bailleroict la moictié de son logis. Au mesme temps, [il] m'envoia un gentilhomme pour me faire compagnie dès le jour mesme, où je fus fort bien receu de la dicte royne, logé et traicté du dict sieur conte de Leicester avec grande courtoizie et bonne chère, me faisant faire compagnie par son neveu de Sidenay, et plusieurs autres ses parents et amis, et, pour le plaisir de la dicte chasse, il ne seroict possible de l'avoir plus grand. Car, après avoir veu soixante à quatre-vingts grandz cerfs dedans les thoilles, passant et repassant incessamment devant ung petit eschauffaut, où estoict la dicte Royne, où, après en avoir veu tirer plusieurs avec l'arbalestre, ceulx qui n'estoient que blessez furent prins avec les chiens de sang; les autres furent laschez par intervalles, dedans une plaine de six ou sept milles, au milieu de la dicte forest où il y avoit sus une petite montagne qui regarde de tous les endroictz de la plaine, et au sortir des thoilles une feuillade bien faicte, où alla la dicte Royne; et, au mesme temps, et tout le reste du jour jusques au soir, sortirent des thoilles, ung, deux, trois, et à diverses fois, plusieurs grandz cerfz passant par la dicte feuillade, entreprenant deux et trois milles de course avec les levriers les meilleurs de ce roiaulme, desquelz quelquefois ung, deux et trois, portoient un grand

cerf par terre ; quelquefois aussy tel entreprenoit deux et trois milles de la plaine, et à la fin retournant sur ses pas, pour regagner le bois, estoit reprins par la dicte feuillade; et, comme il y avoit de bons cerfs, aussy y avoit-il de bons levriers, et en grand nombre, de sorte que ceste chasse, selon la nature du lieu et du bon ordre, qui y avoit esté mis par le dict sieur conte de Leicester, donna beaucoup [de] plaisir à sa maistresse et à la compagnye.

Mais elle est encores habillée de deuil, et dict ne le pouvoir jamais laisser, avec plusieurs soupirs pleins d'affection et regretz, dont elle me tint plusieurs propos en parlant du passé, et faisant des souhaictz qu'il pleust à Dieu que Vostre Majesté feust là pour ce jour, afin de veoir ce plaisir de la chasse que chacun disoit estre assez grand, mais que tous les siens estoient soubz le tombeau, et me parla aussi honorablement de Voz Majestés qu'elle feist jamais, et de l'extresme désir qu'elle avoit d'estraindre une bonne et asseurée amitié avec Vostre Majesté. Puis me deist qu'il nous falloit faire la paix entre elle et moy, et ne venir jamais en deffience l'ung de l'autre pour les affaires d'Escosse, où elle et moy avons peult estre eu plus de subson qu'il n'y en avoit d'occasion, et que sy après il nous falloit accorder à qui feroict les meilleurs offices à entretenir voz amitiez. En quoy je luy dis que, pour mon regard, il n'y a point eu de faulte en suivant le commandement que j'avois touzjours eu de Vostre Majesté de l'honorer et servir, et entretenir vostre amityé avec la sienne, comme avec vostre meilleure amye et bonne seur. Ce que j'avois faict avec toute la dilligence et fidellité qu'il m'avoit esté possible, et, après plusieurs propoz de la dicte Royne, elle me deist que son plus ferme désir estoit de vous estre la plus certaine et fidelle amye du monde, espouzer tout ce qui seroict de vostre bien et mal, comme le sien propre.

Après me remit sur le propos où elle m'avoit sondé assez de fois auparavant, et si je sçavois poinct [ce] que Vostre Majesté voulloit faire pour secourir ceux des Estatz du Pays-Bas, et pour empescher la grandeur du roy d'Espagne, qui se voulloit

rendre supérieur sur tous ses voisins, et feist ce qu'elle peult pour congnoistre sy j'avois sçeu quelque chose de l'intention de Vostre Majesté pour le regard des dicts Pays-Bas, disant que vous feriez tous deulx une faulte irréparable de ne vous joindre pas ensemble pour une telle occasion avec voz royaulmes et voz subjectz d'une parfaite amytié. Sur quoy, sire, pour n'avoir ny commandement de Vostre Majesté, ny matière aulcune pour satisfaire à son désir, je luy ay seullement dict que j'avois aultresfois veu une très bonne disposition en Vostre Majesté de ce faire, sy elle y eust voullu entrer, moictié par moictié; mais que, tant s'en fault, elle s'en retourna si loing qu'elle voulloit estre exempte de toute guerre contre le roy d'Espagne, elle et ses subjectz, elle me deist que ce n'estoit seullement que pour faire trouver bon le mariage à ses dicts subjectz, pour après y entrer de toute sa puissance. Ce qu'elle offre encores à présent à Vostre Majesté, et sy estroicte ligue et amytié, qu'il vous plaira en toutes choses, et que, sy aviez le désir de l'accepter, il n'y falloit plus perdre de temps, ny remettre la chose en longueur, veu les grands préparatifs que faict de tous costés le dict roy d'Espagne et ce que advance le prince de Parme aux Pays-Bas, qui les subjugueroit tous ceste année, s'il n'y estoit pourveu par Vostre Majesté; mais qu'elle estoit émerveillée que, veu ce que le sieur de Sttafford avoit eu charge de vous en dire de sa part et à la royne vostre mère, que je ne luy eusse dict aulcune chose sur cela; mais qu'à la fin, [quoy] que feist Vostre Majesté, elle estoit résollue d'y entrer à quelque prix que ce feust, combien que alors elle me feist un grand discours, comme elle estoit fort recherchée du dict roy d'Espagne, et par diverses sortes de moiens, et de ses subjectz Anglois qui estoient audict Espagne, auxquelz l'on faisoit toute la faveur, bon traictement et belles paroles qu'elle pouvoit dezirer, offrant ledict roy d'Espagne de remettre plus forte avec elle et son royaulme, l'amitié de la maison de Bourgongne et d'Espagne, qu'elle ne fut jamais avec l'Angleterre, et avec telles asseurances qu'elle n'auroit nulle occasion d'en

doubter, mais qu'elle considéroict bien peult estre que c'estoit pour avoir lieu et moien d'accommoder ses affaires et n'estre empesché d'elle, pour après se rendre sy fort que l'on ne luy pourroit plus résister; [ce] qu'elle me deist importer à Vostre Majesté, aultant qu'à elle, qui avoit cent mil hommes armez tout prests pour se tenir sur la deffensive contre qui que ce feust, avec vivres, argent et munitions, et choses nécessaires pour une isle telle que celle cy, dont la conqueste seroict bien chère à celuy qui l'entreprendroit. Et, de ce propos là, elle me deist qu'elle sçavoict que le sieur de Piennes estoit retourné, et que Vostre Majesté vouldroit avoir le tout, mais que cela seroict bien rude aux Anglois, veu les moiens qu'ils avoient par la mer d'ayder ceulx de Hollande et de Zélande, qui est pour rapporter à ce que j'ay entendu paravant de la partition et accord que la dicte Royne demanderoict, et que Vostre Majesté s'attaquast du costé de Hénault et Artois, et elle du costé de Hollande et Zélande, soit pour réduire tout cest Estat en liberté soubs la puissance des Estats, ou d'un accord avec le dict roy d'Espagne pour les laisser en liberté et retirer toutes les forces espagnoles et estrangères avecq remboursement de vos fraitz et ceux de la dicte royne, qui est, sire, ce que j'ay aprins en ce voiage, et toutes les plus honnestes parolles qui ce peuvent dire, que m'a tenues la dicte Royne, qui attend le conte de Cherosbery et a envoié les sieurs de Sadler et de Sommer, pour garder la dicte royne d'Escosse, pendant le séjour du dict sieur conte en ceste court.

Quant au conte de Lecester, il m'a, par infiniz et bonnes parolles, démonstré voulloir plus estre affectionné à Vostre Majesté qu'il ne le feut jamais et à vostre couronne, et mettre toute son affection et desseing de vous faire service après celuy de sa maistresse, et m'a dict que, pour le regard des affaires d'Escosse et de la liberté de la royne d'Escosse, la royne sa dicte maistresse ne [hésiteroit] à y faire quelque bon accord, mais que les temps avoient esté pleins de soubsons et de grandes deffiences qui avoient retardé toutes choses; que, de

sa part et de son peu de moien, que je luy dise en quoy il pourroict servir, et il ne s'y espargneroit poinct, et le trouvai bien plus affectionné à la dicte royne d'Escosse, qu'il n'estoit il y quelques temps, qui disoit en avoir esté aussy mal traicté, que de quelques serviteurs de feu monseigneur vostre frère, qui avoient cherché sa ruyne par deçà. Qui est l'endroict où je finiray pour prier Dieu,

Sire, qu'il donne à Vostre Majesté, etc.

De Londres, le XVIII[e] septembre 1584.

XXVI

MICHEL DE CASTELNAU A HENRI III.

14 octobre 1584.

Sire, ceste lettre sera pour donner advis à Vostre Majesté que le sieur de Ségur, retournant d'Almaigne; a passé en Hollande et Zélande, où ceux du pays luy ont faict bailler un bon vesseau pour l'admener icy, où il est arryvé et a prins ung logis, comme s'il y voulloict séjourner. Il n'a plus personne de ceulx qui estoient avec luy, si ce n'est quelque valet. Il a laissé Callignon en Allemaigne. Estant arryvé, j'ai faict mettre gens pour sçavoir de ces affaires, et là dessus il a dict à quelques ungs de ses amys qu'on luy avoict faict de très mauvais offices envers Vostre Majesté, qui estoict fort mal contante de luy, et qu'il estoict adverty que j'estois celuy qui l'avoict le plus mis en vostre maulvaise grace, combien qu'il me fust souvent venu voir, me communicant franchement une partye de ce qu'il avoict à faire en tout son voiage, qui estoict d'acquerir des amys au roy de Navarre, son maistre, lequel estoict, lorsqu'il partit, en évident danger par ces ennemis, sy Vostre Majesté les eust voullu croire; comme il estoict à présent en doubte, s'il me

debvoict veoir ou non, luy ayant faict de si maulvais offices que de le rendre mal voullu de son Roy, qu'il n'avoict jamais offensé, ny ne vouldroict [offenser], pour mourir, mais qu'il [s'] estoict en toutes choses monstré bon François, et que Vos Majestés auxquelles il avoict parlé librement, quant il leur avoict pleu l'escoutter, le sçavoient bien, et n'auroient si maulvaize oppynion de luy, sans les maulvais offices que je luy ay faictz d'icy, où il n'avoict rien commis ny pensé contre leur service.

J'ay respondu à celuy qui m'a dict cela, quasy comme de sa part, que je ne me donnoys peyne qu'il me vinst veoir ou non, davantage que je ne pouvois praticquer avec ung François ny homme, quel qu'il fust, mal affectionné à Vostre Majesté, et que, [si] c'estoict ung de vos subjectz, qu'il le démonstrast [par] effect, debvoir et en bonne vollonté, et que, sy j'avois veu et trouvé quelque chose en luy et en qui que ce feust contre vostre service, non seulement j'en advertirois Vos Majestés, mais que je metterois à touttes heures la vye pour l'empescher, et que, à la fin, s'il avoict la maulvaize grace de Vostre Majesté, le Roy qui fut jamais le plus juste et de meilleure vollonté envers tous ses subjectz, qu'il en seroict cause et non pas moy, qu'il avoict trompé en honnestes propos, qu'il m'avoict tenuz; s'il avoict faict aultrement, qu'il ne debvoict pas doubter que Vostre Majesté fust si mal servie qu'elle n'entendist tout ce qu'il auroict faict et dict, ou cherché de faire par tous les lieux, où il avoict esté.

Ayant entendu cela, il a dict qu'il ne pouvoict moins que faire son debvoir, et aller veoir l'ambassadeur de son Roy; ce qu'il feroict l'un de ces jours. Mais pour dire à Vostre Majesté, sire, ce que je puys entendre du dict sieur de Ségur, c'est qu'il estyme avoir en premier lieu gaigné ce poinct d'avoir accordé les luthériens et les calvinistes, et avoir modéré les wiguistes en leurs opinions, pour s'accorder tous en général et particullier en la faction protestante pour se secourir et ayder, quand ilz en auront besoing et en seront requis, et a dict que le duc de Saxe, qui estoit le plus difficile en cela, et qui avoict la principalle

secte des dicts wiguistes en son pays, luy a accordé ce qu'il luy a demandé. Il a dict aussy à quelques ungs, tant Anglois que François et mynistres, qui sont par deçà, que, depuys la mort de monseigneur vostre frère, il avoict trouvé les princes de la Germanie beaucoup plus faciles et favorables envers le roy de Navarre et tous ceulx de la religion que auparavant, de sorte qu'il a dict avoir faict tout ce qu'il avoict desiré, et rendu la Germanie beaucoup plus affectionnée au nom françois qu'elle n'estoit quant il y arryva, et a dict aussy qu'il estimoict bien que à présent Vostre Majesté avoict une coppye de tout ce qu'il avoict négocié, et qu'il n'en seroict que bien aize, parce que [vous] n'y trouveriez rien contre vostre service.

Il n'a point encores veu la royne d'Angleterre. Il rapporte force coffres et biens poisans d'Allemaigne; je ne sçay pas ce qui peult estre dedans. Il y a beaucoup de gens qui le vont veoir, et tous ceulx de l'église des François ne bousjent d'avec luy. Il a dict par deçà que Vostre Majesté estoict receue en Hollande et Zélande comme seigneur et protecteur, et que, sy elle leur voulloict entretenir la religion et les conserver, Vostre Majesté en auroict grand service et obéissance. L'on m'a dict que ung ministre françois luy avoict respondu que telles nouvelles ne seroient pas fort agréables par deçà. Ce qui est vray.

Mais tout cela, sire, sont choses de peu de moment au regard de ce que j'entends que le Casimir est après de s'advancer, s'il peult, en la protection de ceulx des Pays-Bas, et principallement du dict Hollande et Zélande, sy la royne d'Angleterre luy veult estre favorable, selon la vollonté que en auroient les princes d'Allemaigne plustost que de les voir réduire en vostre obéissance ny du roy d'Espaigne, et, à ce que j'entends, il se faict quelque grande tramée et fort segretement pour cela, et l'on a remonstré aux princes d'Allemaigne, comme l'on fera à la dicte royne d'Angleterre, comme aussy peu doibvent-ilz desirer souffrir que Vostre Majesté réduise les dicts Pays-Bas en son obéissance, que le roy d'Espaigne. Je en apprendray tout ce que je pourray, et Vostre Majesté me fera sçavoir, s'il luy plaist,

ce que j'auray à faire pour son très humble service, et ce pendant, sy le dict sieur de Ségur me vient veoir et parler, je voiray d'apprendre de luy ce que je pourrai en priant Dieu,

Sire, qu'il donne, etc.

De Londres, ce XIIIe octobre 1584.

XXVII

MICHEL DE CASNELNAU A CATHERINE DE MÉDICIS.

18 octobre 1584.

Madame, je ne pourrois dire à Vostre Majesté autre chose, pour la venue du sieur de Ségur en ce royaulme, [que] ce que j'en escris au Roy par deulx lettres en ce mesme pacquet. La dernière est sur ce que, après avoir bien pensé s'il me debvoict veoir, il y vint hier, et commença à se plaindre de moy, que je luy eusse faict de maulvais offices envers Voz Majestez, pour leur avoir envoyé l'escrit, qu'on disoict [qu'il] avoit présenté à la royne d'Angleterre et à ceulx de son conseil, le blasmant comme une chose passionnée et mal faicte, du stille de plusieurs escrivains qui deschargent leurs colères en telles façons malhonnestes. Il m'a dict avoir receu une infinité de lettres de ses amys, et de tous costez, qu'il eust à se donner de garde pour ledict escript, mais que, se sentant innocent, il se presenteroict devant Voz Majestez, où qu'il plairoict au Roy luy ordonner pour s'aller justiffier; et sur les replicques que je luy ay faictes, que, en mon particullier, je ne [le] vouldrois offencer, mais que, estant, en ceste charge et ailleurs, fidelle serviteur du Roy, sy le dict escript et chose quelle qu'elle feust d'importance venoict à ma congnoissance, je ne vouldrois pas faillir de l'envoier à Sa Majesté [et] de luy en donner advis, mais que le dict escrit pouvoict estre venu d'autres mains que des miennes, lors il m'a dict que le duc Casimir luy en avoict baillé la coppie,

qu'il n'avoict jamais voullu lire, mais que, depuys estre arryvé en ceste ville, il [s'] estoict sy diligemment enquis d'où cela pouvoict estre venu, que, à la fin, il avoict trouvé que l'un de ceulx, qui estoict l'an passé avec luy en ce royaulme, avoict baillé le dict escript, faict d'assez longtemps, et peult estre composé par quelque mynistre passionné, et en avoict donné une copie à ung gentilhomme de ceste court, dont celle, que ont eue Voz Majestez, pourroict avoir esté tirée, me pryant de le croire ainsy, et de l'escripre de ceste façon à Voz Majestez, et que, jusques au dernier soupir de la vye, il voulloict nier et désabvouer le dict escript estre venu de luy ny du roy de Navarre, son maistre. Pour ma part, je m'en rapporte à la vérité et à ce qui en est. Tant y a que, sy l'on pouvoict congnoistre en ce royaulme dont est venu le dict escript, il yroict de l'entière ruyne d'un honneste gentilhomme, riche et bien affectionné à Voz Majestez, qui est en une peur contynuelle que l'on ne congnoisse le dict escript estre [venu] de luy, qui a touzjours esté bien fort segret en ce royaulme.

J'ay trouvé, au demeurant, le dict sieur de Ségur parler avec moings de passion et d'affection que par le passé, et m'a dict beaucoup de choses sur la bonne oppinion que les princes, vers lesquelz il avoict passé, avoient de la sincérité du Roy, et dict que, sy Sa Majesté l'eust envoyé, il n'eust sceu mieulx faire pour son service et le bien de son Estat. Il démonstre aussy grand plaisir d'entendre que le Roy soict pour prendre la souveraineté du Pays-Bas, luy semblant avoir laissé ceulx de Hollande et Zélande résoluz à cela, et que, sy Sa Majesté y veult mettre la main, il espère de recouvrer ce que le prince de Parme a gangné par la mesme nécessité qui a contraint voz [alliés] et les aultres villes de se rendre.

Pour le regard de la royne d'Angleterre, elle attend la response que Voz Majestez luy feront sur ce qu'elle m'a tant dict et faict dire et mandé à son ambassadeur, pour en parler; et, d'icy à ung jour ou deux, je feray une despesche sur les aultres occurrances et les nouvelles d'Escosse, et les termes où est

la dicte royne d'Angleterre de traicter avec la royne d'Escosse, après avoir ouy le conte de Cherosbéry, qu'elle entretint, il y a huict jours, des moiens qui se pourroient tenyr pour traicter avec la dicte royne d'Escosse [et] son filz, qui n'est pas encores bien exempt de se trouver embrouillé en quelque nouveau stratagesme avec ses subjetz banniz et les ministres enragez et désespérés, qui font ce qu'ils peuvent pour luy susciter la guerre pour le faict de la religion, comme la coulleur la plus apparante et qui tire avec soy plus de conséquences que touttes les aultres factions. Les Anglois ont à présent ung repos de ce qu'ilz étoient tourmentez, pensant que le roy d'Escosse fust en quelque intelligence avec le roy d'Espaigne, de se faire catholique pour espouzer sa fille puisnée, que l'on tient icy pour certain estre accordée au duc de Savoye, et, par là, [ils] concluent que le dict roy d'Espaigne se veult assurer seigneur et patron de toute l'Itallye; et est l'endroict où je finyray la présente, pour supplier Voz Majestez, et la vostre en particullier, Madame, que à ce coup icy, je puisse estre payé de ce qui m'est deub, affin que je puisse satisfaire par deçà à mes créditteurs, et sortir de l'extresme mizère et nécessité en laquelle je suis, pour prier à jamais Dieu, Madame, qu'il donne, etc.

De Londres, ce XVIII[e] jour octobre 1584.

XXVIII

MICHEL DE CASTELNAU A HENRI III.

22 octobre 1584.

Sire, depuis les dernières despesches que je fis à Vostre Majesté presque en mesme temps des propos que m'avoient tenus la royne d'Angleterre et aulcuns de son conseil, pour vous accorder d'une plus estroicte amitié et de secourir ceulx

des Pays-Bas par ensemble, et, depuis la demande, qui luy fut faicte par les sieurs de Bripte (?) et Doitel (?), pour les secourir promptement de trois mil chevaulx et six mil hommes de pied, la responce qu'elle leur feist, et ce qu'elle manda à son ambassadeur pour en parler à Vostre Majesté, affin d'envoier, s'il vous plaisoit, quelques députez, ou commissaires, à Boullongne pour traicter de ceste affaire; depuis ce temps là, les nouvelles ont esté icy, avec plusieurs discours, que Vostre Majesté prenoit entièrement tous les Pays-Bas en son obéissance, sans expédition autre que de voz subjectz. Ce qui a donné beaucoup à discourir et penser à ceste princesse et à ses conseillers, qui ont tasché de sçavoir de moy, sy j'en entendois quelque chose, et de la résolution de Vostre Majesté sur ce subject, où je ne leur ay peu dire plus que auparavant.

Les nouvelles sont aussy pour asseurer ycy que le mariage de la fille esnée du roy d'Espagne, vostre niepce, se faict [avec] le cardinal d'Austriche, et de la puisnée avec le duc de Savoie. Sur quoy, l'on estime en ceste court, avec les advis semblables, que le dict roy d'Espagne s'estoit hasté en ces deux mariages, par ce qu'il se tient vieil et maladif, affin d'asseurer ses Estatz, et mettre le dict cardinal le premier de son conseil, et se servir du dict duc de Savoie à s'asseurer l'Italie à sa dévotion. Or, avant que ceste nouvelle fust tenue par deçà pour certaine, il n'estoit possible d'oster de la teste aux Anglois que le roy d'Escosse ne se feist catholicque et espouzast la fille puisnée du dict roy d'Espagne, [pour] entreprendre après de changer tout l'estat présent d'Angleterre. Mais ceste allience tenue pour tout asseurée avec le duc de Savoye, les faict conclure que le dict roy d'Escosse, ny ceux qui ont manié ses affaires, n'ont pas eu tant de crédict avec le roy d'Espagne, que [ils] se faisoient accroire.

Et, sur cela, les affaires d'Escosse sont en termes que le millord de Hondson, gouverneur de Barvic, s'estoit promis de réduire le dict roy d'Escosse à la dévotion de la royne d'Angleterre, sans que prince du monde s'en meslast, ny mesme la

Royne sa mère, ou bien qu'il seroict facile de remettre les troubles au dict Escosse, tant par les gentilzhommes, qui en seroient banniz et fugitifs que [par] les mynistres désespérés, [et] pour le malcontentement qu'auroient les villes du dict Escosse sur le faict de la religion, et de veoir que leur Roy se feust faict chef de l'Église en son pais, à quoy les mynistres ne voulloient obéir, disant que c'estoit une grande tyrannie, et qu'il ne doibt [y] avoir aultre chef que l'assemblée et authorité des mynistres. Ce qui estant dit, ces jours passez, devant le roy d'Escosse, où se trouvoient quelques mynistres de sa court et de ceulx qui estoient restez, le conte d'Aran leur dit, en la présence de leur Roy, qu'il falloit que ses loix et ordonnances feussent gardées et entretenues, sans y penser contredire; et les voullut blasmer de voulloir trop entreprendre, leur disant que, au lieu de prescher la parolle de Dieu, ilz servoient à leurs passions. A l'instant, le premier mynistre de la court du roy d'Escosse, avec colère, respondict au conte d'Aran, que, comme vray mynistre de la parolle de Dieu, il lui prononçoit (annonçoit) sa ruyne en peu de jours, tant à cause de son orgueil et trop grande audace, que pour estre le plus mauvais conseil qui pourroict estre auprès leur Roy; de quoy il passa plusieurs grandz propoz. Sur cela, les dictz mynistres et les gentilzhommes, baniz d'Escosse, remuent tout ce qu'ilz peuvent et promectent icy que, sy l'on les veult ayder et secourir, ilz feront ung changement nouveau en l'Escosse et y rendront le Roy, le royaulme et la religion à la dévotion de la royne d'Angleterre, laquelle est pour choisir et sçavoir si elle doibt traicter avec la royne d'Escosse, tant pour le faict de sa liberté, que pour s'accorder avec elle et son filz selon qu'il avoit esté advisé et y recepvoir Vostre Majesté, comme ung bon voisin, frère et médiateur, selon l'offre qu'en avez faicte par moy, et d'apaizer tous les troubles du dict Escosse par ung bon conseil, conjointement donné à ce jeune prince. Or, sire, ces deux poinctz ont esté fort balancez et disputez en ce conseil, où, à la fin, ilz ont remis en leur maistresse,

laquelle ilz craignent d'offencer, de faire ce qui lui plairoict; mais que, sy elle prenoit le party des baniz et mynistres d'Escosse, il falloit promptement mettre la main à la bourse pour les ayder, avec incertitude de ce qui en adviendroict, et, pour le regard de traicter avec la royne d'Escosse et avec son filz tout ensemble d'un bon accord par l'intercession de Vostre Majesté, comme leur antien allyé, ceste voie estoict honorable, pourveu qu'il y eust de la seureté. Sur quoy le conte de Cherosbery, qui est en ceste court, a esté fort particulièrement enquis de son opignion. Lequel, toutesfois, pour éviter aux jalousies et deffiences, qui estoient conceus de luy qu'il ne feust du tout partial pour la royne d'Escosse, en a parlé le plus [modestement] qu'il a peu; et mesme que la dicte royne d'Angleterre luy avoit dict auparavant, qu'il avoit sa royne en sa maison, et quelques propos moictié figue moictié raisin, sur lesquels le conte respondict fort doulcement à la dicte dame qu'il n'avoit aulcune Royne qu'elle et ne congnoissoit l'aultre ny ne l'avoit jamais voullu congnoistre, synon aultant qu'elle luy avoit fort expressement commandé, combien que le plus souvent il eust desiré en estre deschargé, comme il l'en prye instamment à ceste heure là. Mais elle le prya de ne prendre les choses qu'elle luy avoit dictes en mauvaise part, l'asseurant qu'il n'y avoit seigneur en son royaulme duquel elle estimast plus la fidellité, et luy donna grande asseurance d'estre fort contente de luy; puis l'enquist fort particullièrement du naturel de la dicte royne d'Escosse, et sy elle luy voulloit grand mal, et feust telle qu'il n'y eust nulle seureté en ses promesses. Lors le dict conte, se voullant excuser d'en parler aulcunement, fut de rechef commandé par sa maistresse luy en dire son opignion. Ce qu'il feist en ces motz : qu'il estimoict que sy la dicte royne d'Escosse luy promettoit quelque chose, elle ne voldroict violler sa parolle, et autres propos fort modestement tenus par le dict conte de Cherosbery de la dicte royne d'Escosse. Trois ou quatre jours après, la dicte Royne fut fort instamment requise de bailler argent, et d'en-

tretenir le party des baniz et mynistres d'Escosse. Sur cela, elle dist qu'elle aymeroit mieulx encores se fier en la foy de la dicte royne d'Escosse, que de s'embrouiller davantage en leurs factions, et aussy qu'ilz avoient plus de promesses que d'effectz. Voiant cela, elle demeure [incertaine à] quoy elle se doibt résouldre pour le mieulx, et attend des nouvelles de ce que fera Vostre Majesté pour les affaires des Pais-Bas; ce que feront les baniz et ministres d'Escosse; quel party ilz ont à leur dévotion, et quelles villes leur sont favorables, affin de se résouldre pour ce qui luy sera le plus utile, tant pour le bien de son Estat que pour elle en particullier, où elle regarde plus le présent que ce qui adviendra après son décès.

Le conte d'Arguille (d'Argyle) est mort en Escosse de maladie, et a layssé un filz agé de huict ans. Sa femme estoict celle du feu conte de Muray. Il y a une grande querelle au dict Escosse entre les Gourdons et les Forbois (?), et sont armez les ungs contre les aultres, et semble que le roy d'Escosse favorise les Gourdons pour ruyner les aultres, qui sont du party des baniz et mynistres. Voilà, sire, où je finiray les occurances d'icy et d'Escosse, pour supplier encores très-humblement vostre royalle bonté avoir pytié de moy pour commander à messieurs de vos finances que je puisse estre paié de ce qui m'est deub, affin de paier par deçà mes debtes, et vous y faire, en quelque party qu'il vous plaise m'emploier, le très-humble et fidèle service, que je doibs à Vostre Majesté, pour laquelle je priray Dieu,

Sire, toute ma vie, qu'il la conserve, etc.

De Londres, ce XXIII[e] jour d'octobre 1584.

Sire, je adjousteray encores à ceste lettre ce que l'on tient icy pour certain, que Vostre Majesté prendra entièrement, et seul, la souveraineté des Pais-Bas. Ce qui donneroit plaisir à la royne d'Angleterre, pourveu que ce ne feust que par imagination, comme feu monseigneur vostre frère, qui n'avoit pas les forces et moiens de conduire une telle entreprinse à fin, et par

conséquent, ne faisoit que entretenir une guerre pour le bien et repos de ceste princesse et de son roiaulme, qui est en opinion que, sy Vostre Majesté entreprend une telle chose et en temps moings adventageux que jamais, voiant que le prince de Parme s'est tant advencé, vous sçavez bien comme vous debvez mener ceste guerre à fin, comme il n'y a prince qui en ait les moiens et commoditez comme Vostre Majesté. Mais il y aura encores, ce me semble, assez apparence pour donner quelque contentement à la dicte royne d'Angleterre, chose, à mon advis, qui sera tout nécessaire, sy Vostre dicte Majesté me commande sa vollunté, et luy alléguer les instantes remonstrances, que je vous ay faictes de sa part, d'ayder ces pauvres peuples si affligez, et dont le mérite est et sera plus grand de les secourir à l'extrémité que en leur plus grande prospérité. Ce que Vostre Majesté veult entreprendre aultant pour le bien de l'Angleterre, et particullièrement, de la dicte Royne, vostre bonne seur et sy asseurée amye, que pour le bien de vostre Estat; et quand j'entendray l'intention de Vostre Majesté, et [qu'elle] donnera de bonnes parolles au sieur de Staffort, j'essaieray de vous faire quelque bon service, et de faire laisser les autres pratiques à la royne d'Angleterre, et se fier du tout en vostre amytié. Je entretiens ceux de son conseil le plus que je peux, et nous [nous] sommes veus fort privément depuis quatre ou cinq mois, et [ai] remis et réduict le conte de Lestre (Leicester) à estre meilleur François que ne fut jamais; et, s'il congnoist que Vostre Majesté luy porte bonne vollunté, et que je luy ai faict de bons offices en cest endroict, cela le contentera fort; il a perdu ung seul filz qu'il avoit, et sans espérance d'en avoir d'autres, parce que sa femme est fort agée; ce qui l'a beaucoup retranché en plusieurs desseins, qu'il avoit bien grands.

Quant au grand trésorier, je le trouve touzjours plein des plus honnestes propos du monde vers Vostre Majesté, comme sy (aussi) feignent les autres du conseil; mais il fault les y obliger et attacher de telle sorte qu'ilz demeurent fermes à n'estimer

plus utile amitié à leur maistresse, à son Estat et à eulx, que la vostre; chose à quoy je n'ay rien espargné, comme je ne fais, estant plus de besoing que jamais que Vostre Majesté soit bien servie par deçà; qui me fera encores très-humblement la supplier en cest endroict avoir souvenance de moy en son estat qui se faict ou se fera bientost. Car, c'est chose nécessaire, qu'il me fault paier plus de trente mil escuz en ce royaulme, où je suis sy estroictement obligé, que, sy j'estois demain hors de la charge de vostre ambassadeur, je serois arresté par mes créditeurs, auxquelz je ne puys satisfaire, s'il ne vous plaist me faire paier ce qui m'est deub, et prendre ce coup icy pitié de moy, qui supplye à Dieu de conserver vostre royalle grandeur,

Sire, en parfaicte santé, et très-heureuse et très-longue vye.

De Londres, ce XXIIIe octobre 1584.

Il a esté advisé que le segrétère de la royne d'Escosse[1] viendroict icy pour adviser de sa liberté, et [je] voye grande apparence que la royne d'Angleterre a vollonté d'en estre deslivrée, et plustost de la renvoier à son filz que de la retenir en ce royaulme, de peur de quelque nouveau inconveniant, disant qu'il ne fault plus que une royne en Angleterre.

XXIX

MICHEL DE CASTELNAU A HENRI III.

26 octobre 1584.

Sire, j'ay ce jourd'huy receu la despesche de Vostre Majesté du XIe de ce mois et veu, par icelle, comme les miennes dernières luy ont esté rendues. Je luy en ay faict encore deux, depuis six ou sept jours, tant sur la venue du sieur de Ségur

1. Nau qui vint en effet à Londres vers la fin de l'année 1584.

que sur les occurances d'icy et ce que j'en puis veoir. Le dict sieur de Ségur, estant retourné de la cour, m'est incontynant venu veoir en me disant qu'il ne vouldroict traicter ny négocier chose que je ne sçeusse aussy, que le roy de Navarre, son maistre, ny ceulx de la religion n'avoient aultre but que de rechercher la bonne grace de Vostre Majesté, et vivre comme voz subjectz en vostre obéissance, comme ils feroient, me priant encore que je luy feusse aydant pour vous oster cette opignion qu'il eust présenté ce detestable escript à la royne d'Angleterre, baillyé par la follye et jeunesse de quelqu'un de sa compagnye, qui l'avoit de long temps auparavant, sans que jamais il en eust [eu] congnoissance. Il m'a dict avoir trouvé la royne d'Angleterre en fort bonne vollonté vers Vostre Majesté, mais ung peu mal contente de ne luy avoir voullu faire aulculne responce sur ce qu'elle a tant recherché, par son ambassadeur et par moy, d'entrer en quelque accord, et, par leur estroicte amytié et par ensemble, faire quelque chose pour secourir les Pais-Bas; toutesfois, qu'il y avoit moien de la contenter, sy [je] luy donnois quelque bonne responce et bien pertinente. En brief, il ne m'a pas parlé d'autres choses d'importance.

Si me [dict] qu'il louoit Dieu que Vostre Majesté feust sy bien disposée à la paix de vostre royaulme, qui seroict perpétuellement en repos par une guerre estrangère, et que, pour son regard, il espéroict de vous y faire de bons services, et qu'il sçavoit bien que Vostre Majesté avoit intercepté toutes les lettres, mémoires et instructions de ce qu'il avoit négocié en son voiage, par où [vous] pouriez veoir s'il avoit faict chose contre vostre service, et m'a aussy ung peu discouru sur ce que le mynistre La Fontaine avoit apporté par deçà, et de ce que l'on y avoit escript que le roy de Navarre avoit promis de tenir touzjours le party de ceux de la religion, selon le zelle de ceux qui l'avoient ainsy conseillé; mais qu'il falloit qu'un prince sage et prudent se gouvernast selon le temps.

[illegible] fort avoir la [illegible], sire, qu'il s'est [illegible], suyvant [illegible], assavoir : [illegible] pour [illegible], et estant [illegible] avec Vostre [illegible] que [illegible] jourd'huy [illegible] accord avec elle [illegible] secourir par [illegible] s'adresser de quel- [illegible] la royne et le [illegible] d'une mesme [illegible] donner con- [illegible] de la suc- [illegible] royaulmes [illegible] estant, [illegible] mal, et, sy [illegible] en [illegible] alliance, si [illegible] assem- [illegible] novembre prochain, [illegible] faire une [illegible] pour le bien de la [illegible] et déterminer [illegible] avec l'Escosse [illegible] avec son filz, la met- [illegible] conditions, et les [illegible] après ceste princesse, [illegible] par alors, envers elle,

[illegible] une faute : car, [illegible] par la France, en 1582, le calen- [illegible] qu'on suivait en Angle- [illegible] au lieu de : *à nostre compte.* »

et font [le serment de gouverner] le royaume, sans y voulloir changer ou innover aulcune chose; toutes fois, je suis aussy adverty que, pour tenir la dicte royne, ou roy d'Escosse, en bridde et semblablement les aultres héritiers qui prétendent à ceste couronne, comme la petite Arbelle (Arabella), sa cousine germayne, le conte de Huntington, le conte de Herby et ceux du costé de Herefort, ledict parlement accordera et octroyera dès à présent, et pour à touzjours, [que] la dicte royne d'Angleterre, pour la cause commune des trois Estatz, et par la ratiffication, qu'ils en feront, qu'ils signeront et scelleront, bien octorizer, en toutes choses, que la dicte Royne pourra légitimement seulle nommer et desclairer tel qu'il luy plaira son légitime héritier, soit par scripture faict et signé de sa main ou de son grand sceau; lequel, [quel] qu'il luy plaira, que celluy-là sera son vray héritier et successeur, et que ceste sienne vollunté sera close et enfermée en ung coffre bien fermé, dont elle seule aura les clefs, pour estre ouvert le dict coffre, après sa mort, et que, lors, tous les Estats d'Angleterre seroient [tenuz] de mectre leurs biens, vies et fortunes, pour effectuer ce que dessus. Mais je suis adverty que, par politique, la royne d'Escosse et son filz [sont] tacitement asseurez qu'ilz seront les vraiz héritiers, et qu'ilz n'en doibvent doubter, et ce, affin de les retenir en tout debvoir et humilité envers la royne d'Angleterre, comme envers leur mère, et que l'on doit dire et donner semblable espérance au conte de Huntington, à la dicte Arbelle, aux contes d'Herby et de Herefort, affin que chacun s'efforce de se rendre agréable et obéissant à la dicte Royne, pour la faire régner seurement, entre toutes les prétentions, durant sa vye, et les retenir les ungs par les autres en tout debvoir et grande obéissence vers elle; cependant se fortifier du tout de l'Escosse et oster ceste allience à Vostre Majesté, sy elle ne leur faict quelque bonne responce pour leur faict des ditz Pays-Bas, et d'aventage, sy le roy d'Espagne voulloit y entendre, faire ung bon accord avec eulx et toute ceste isle.

Mais comme je menday à Vostre Majesté, sire, il me semble

qu'il y a encore assès lieu pour faire quelque chose de bon avec la dicte Royne, et de la contenter de quelques honnestes ouvertures, selon qu'en pourez adviser pour le mieulx, et l'envoier visiter par M. le viconte Pinard, puisqu'il avoit esté une fois nommé avecq moy pour faire le voyage et ce grand accord en Escosse, et pour intercéder en la liberté de la dicte Royne, vostre belle-sœur, au nom de Vostre Majesté, selon que l'avoit accordé la dicte royne d'Angleterre, et luy donner, par le dict sieur viconte Pinard, une honneste satisfaction, avec les raisons et offre de vostre par faicte amytié, et aussy que bientost il doibt venir ung gentilhomme de la part du roy d'Escosse et le secrétaire de la royne d'Escosse pour donner tout contentement à la dicte royne d'Angleterre d'eulx, et pourroict encores le dict sieur Pinard avoir la despesche d'Escosse toute preste, pour faire, selon l'occasion, le voyage, dont ils m'ont tenu en suspens, avec la response que feriez pour le Pays-Bas, et nous ferions pour le service de Vostre Majesté, selon que les choses le pourroient offrir, et ne laisser aller du tout ceste allience d'Escosse à l'Angleterre sans vostre consentement, voiant qu'elle a esté acquise et conservée de si longtemps par les rois voz prédécesseurs, ains procéder, tous les trois ensemble, comme avoit esté la résolution et le conseil donné à la dicte royne d'Angleterre, qui a souvent faict mauvaise interprétation de n'avoir laissé passer le sieur de Sidenay vers Vostre Majesté. La dicte Royne se change selon le temps et l'occasion, qui sont le père et la mère de toutes les choses mondaines.

L'on m'a voullu advertir, aiant la main à la plume en cest endroict, qu'elle n'a pas dormy depuis ceste résolution prise d'assembler son parlement, qui sera ce coup icy son maistre d'écolle. Aussi seroict-elle d'opignion de le prolonger jusques en décembre, et, de là, pourroict aller plus avant. Mais, en cest endroict, sire, il me semble ne debvoir obmettre de dire sommèrement que le dernier parlement, qui a esté souvent tenu, différé et remis, fut dernièrement remis, comme s'il ne s'en debvoict jamais tenir durant la vie de ceste Royne, selon que

les loix de ce royaulme le portoient, s'il n'y avoit quelque aultre interprétation par la nécessité du prince et du royaume, qui peuvent seullement reffaire et rassembler ung parlement tout nouveau après l'aultre rompu. [Il faut que le] ties-état soit composé de quatre hommes principaulx, choisis en chaque province et baillie, et quatre autres choisis par chacune ville et village de conséquence, lesquels les princes de ce roiaulme ont touzjours tasché d'avoir à leur dévotion; ce que la dicte royne d'Angleterre veult rechercher, avant que de donner jour audict parlement. Car, des ecclésiastiques et de la noblesse, elle s'en tient comme toute asseurée, et qu'ilz ne feront que ce qu'elle vouldra durant sa vye.

Voilà, sire, ce que j'ay estimé ne debvoir différer plus longuement d'escripre à Vostre Majesté, et la supplier encore très humblement me faire ceste grace, honneur et bonté, que je sois paié de ce qui m'est deub, et prendre quelque bonne résolution, ce coup icy, en l'estat que fera Vostre Majesté. Car doibtz plus de trente cinq mille escuz en ce royaulme, aux banquiers anglois [et] italians, qu'il me fault paier, sans plus différer. Cela faict, j'auray moien de faire de bons services à Vostre Majesté, la part qu'il lui plaira me commander, en priant Dieu, comme je fais à toutes heures, qu'il donne,

Sire, à Vostre Majesté en très parfaicte santé, etc.

De Londres, ce XXVI[e] octobre 1584.

XXX

MICHEL DE CASTELNAU A HENRI III.

14 novembre 1584.

Sire, j'ay ce jourd'huy receu la lettre qu'il a pleu à Vostre Majesté m'escripre, contenant que voyant le longtemps que je suis vostre ambassadeur en ce royaulme, et les bons et fidèles

services que je vous ay faicts, dont vous demeurez fort content, et, pour m'employer en meilleure chose, Vostre Majesté avoit faict eslection du sieur de Chasteauneuf de L'Aubespine pour me venir bientost relever. Je diray à Vostre Majesté, sire, que le plus grand bien et honneur qui me puisse jamais advenir, c'est qu'elle ait agréables mes services, tant icy que aultre part, où il luy plaira de me commander, et croys qu'elle n'eust pu faire meilleure eslection que du sieur de L'Aubespine, tant pour sa capacité et grande suffisance, que pour estre du sang de ceux qui ont faict et font ordinairement service à Vostre Majesté et couronne. Estant près de luy laisser cette place, puisque vous l'avez agréable, avec beaucoup de plaisir, je m'en iray baiser les mains de mon Roy, et de celuy qui a touzjours esté mon bon maistre, tant ès occasions de la guerre que de la paix, où je n'ay eu aultre but que à me rendre diligent, fidèle et capable de faire service au plus puissant et meilleur prince de la terre, après lequel je ne vouldrois vivre ung jour en ce monde. Aussy n'estimay-je la vye, synon d'aultant qu'elle vous est naturellement dédiée.

Et, en cest endroit, je suppliray très humblement vostre royalle bonté, sire, avoir pour agréable que je luy remonstre le pauvre et misérable estat auquel je suis reeduit. C'est en premier lieu que je suis tellement accablé de debtes, et obligé envers les marchands anglois et banquiers italiens, qu'il faut qu'avant que de partir d'icy, je leur paie, pour le moins, trente et quatre mille escus, dont je suis sy estroictement obligé, que, le jour que je laisseray la charge de vostre ambassadeur, il faut que je les paie ou demeure honteusement prisonnier. Ce qui est cause que j'ay tant de fois supplié Vostre Royalle Grandeur de me faire payer mon assignation de vingt-deux mille escus, qui me fut baillée, il y a trois ans, pour cest effect, où ma femme et mes gens ont despensé presque la partie en ceste poursuite, sans que j'en aye jamais pu tirer ung sou, sinon que de l'espérance, dont j'ay retenu mes crediteurs jusques à present, qui me feront la plus grande honte que receut ja-

mais serviteur de vostre couronne, si je faulx de leur payer. Ce qui est cause que j'ay touzjours temporisé à vous demander mon congé, pensant que la longueur de mes fidèles services esmouveroit Vostre Majesté à compassion, et principalement suivant mes dernières requestes de me faire payer la dicte partie de vingt-deux mille escus, et bailler quelque chose sur le reste de ce qui m'est deu. En quoy, sire, puisque vous estes mon seul Roy, mon seul juge et mon seul maistre, ayez pitié de ma misérable condition.

Et à ce point, j'y ajouteray ung aultre de me donner temps jusqu'au mois d'apvril, parceque ma femme, qui a, depuis le mois de janvier, accouché deux fois avant terme, dont elle a été malade à l'extresmité et tenue pour morte, ce qu'elle désiroit plus que de vivre, voyant la misère en laquelle nous sommes redduicts, et les travaux et despenses qu'elle avoit eus à la poursuite de ladite partie de XXII mille escus, et à passer et repasser la mer, est pour la troisième redemeurée grosse et en tel estat, qu'elle est commandée des medecins, sur peine de la vie et de perdre son fruict pour la troisième fois, de ne bouger de la chambre, qu'elle soit au septième mois, qui sera au dict temps d'apvril ou may, parceque les aultres foys estant accouchée à trois mois et à quatre, il est nécessaire de se conserver avec une grande diligence jusques au dit septième moys, qu'elle pourra aller accoucher à Dieppe ou à Calais. Cependant je requiere très humblement Vostre Royale Majesté d'avoir pitié d'un fidèle serviteur, qui priera Dieu qu'il donne à Vostre Majesté, sire, de beaux enfans avec très heureuse et très longue vie.

De Londres, ce XIIIe novembre 1584.

Sire, la royne d'Angleterre m'a accordé, à la fin, que la royne d'Escosse, vostre belle-sœur, envoiroit devers elle pour conclure du faict de sa liberté. Le roy d'Escosse, vostre petit nepveu, envoye aussy ung ambassadeur, qui aura charge de me communiquer la bonne intention de son maistre envers Vostre

Majesté et la royne sa mère. Cela estant, j'espère, que, en peu de jours, vous aurez l'honneur de la liberté de la dicte royne d'Escosse, et que je vous feray ce service avant que de partir d'icy, dont la dicte royne d'Escosse me prye à toutes les fois qu'elle m'en escript, et de ne perdre le courage en une cause si juste, et où la dicte royne d'Angleterre ne se rend plus si difficile qu'elle a esté, et que perpétuellement elle et le roy d'Escosse son fils vous en demeureront redevables et obligés.

XXXI

MICHEL DE CASTELNAU A HENRI III.

25 novembre 1584.

Sire, il y a deux jours que, estant la royne d'Angleterre à disner à trois ou quatre milles de ceste [ville], pour delà venir coucher [icy] et faire son séjour cest hiver, et y tenir son parlement, elle m'envoya dire, comme le fit le conte de Lestre (Leicester), que, sy je y voullois aller, je serois le bien venu et que la dicte dame seroict bien aize de me voir. Je ne failly pas de m'y trouver, et n'ay veu de longtemps la dicte royne plus curieuse de m'enquerir des nouvelles et de la bonne santé de V. M. Aussy avoict-il couru ung bruit auparavant par toute ceste ville, qu'il vous estoict survenu quelque accident de malladie et catarres, dont je fus en très-grande peyne, n'ayant peu sçavoir, ny aussy ladicte dame, selon que elle m'a dict, que avoict faict courir ce bruit, qui a esté soudain converty [en celui] que votre dicte Majesté se portoit très bien, dont je loue et rends graces à Dieu, en le supplyant très humblement de continuer vostre bonne santé.

Mais, pour retourner à la dicte royne, qui essaya tirer de moy sy je sçavois quelque chose de vostre intention pour le faict des Pays-Bas, je ne lui en pus dire davantaige que ce qu'elle mesme avoict entendu : le sieur de Piennes avoir passé à Callais pour

aller trouver V. M., luy disant que vous estiez le plus seur et affectionné voysin, qu'elle auroict jamais ; ce qu'elle trouveroict par effects et l'asseurance que je luy en avois tousjours donnée. Sur quoy elle me deist, avec affection et belles paroles, que, à la vérité, en toutes les praticques et conspirations qu'elle avoict descouvertes, depuys dix ans, contre elle et son Estat, et les menées du pape, du roy d'Espagne et de tant de jesuistes envoyez en ce royaulme pour luy troubler son dict Estat, elle n'avoit jamais trouvé que V. M., la royne [vostre] mère, ny vos mynistres, y fussent meslés en aulcune chose, dont elle vous avoit une sy [grande] obligation qu'elle n'oubliroict jamais ; et me parla sy honnestement sur cela qu'il n'est possible de monstrer plus d'affection à Vostre dicte Majesté.

[Elle désire] d'entendre bientost quelle sera sa résolution pour le regard desdicts Pays-Bas, suyvant laquelle elle fera la sienne, qui est, à ce que j'en puis veoir et apprendre, des propos que j'ay euz avec ses conseillers, mesme les sieurs grand trésorier, conte de Lestre et de Walsingan, que la dicte royne ne sera point marrie que vous entrepreniez la protection desdicts pays, pourveu qu'elle se puisse, pour le présent et pour l'advenir, asseurer de vostre protection et amytié, et luy communiquer voz intentions ; et croys que, au lieu de demeurer en ceste jalousie où elle estoict, il y a quelque temps, qu'il seroict meilleur à l'Angleterre et à elle que le pays demeurast plustost en l'obéissance du roy d'Espagne que en la vostre, elle convertira plustost en cela à vous ayder que à vous nuyre, et aussy que ladicte dame et ses subjectz ont de grandes entreprises pour la navigation, s'ilz ne s'accordoient avec le roy d'Espagne.

Et j'ay présentement esté adverty, de lieu fort segret, que, pour chose d'importance, il (le roy d'Espagne) a faict despescher ung marchant anglois, qui estoit en Espagne, pour venir icy persuader à ladicte royne et à ceulx de son conseil qu'il estoit prest à remettre l'amityé avec elle et ce royaulme plus grande, qu'elle ne fut jamais avec la maison de Bourgongne et d'Espagne, et de la satisfaire en ce qu'elle se pourroict plaindre

de luy, comme il esperoict [que] elle feroict le mesme en sa part, en oublyant le passé, et pourveoir à l'advenir, sans demeurer en sy maulvayse intelligence qu'ilz ont faict jusques à ceste heure, et remettre le commerce plus fort que jamais en Flandres, Espagne et de tous costez, et que, s'il plaisoit à la dicte royne, le roy d'Espagne envoiroict incontynent vers elle le chevallier Girally avec commission fort ample, soit pour rester ambassadeur résidant, [soit] pour accommoder les affaires segretement, chose de quoy la dicte dame et son conseil ont esté estonnez, et que le dict roy d'Espagne de luy-mesme aict prins ce chemin-là, ne sçachant sy ce n'est la nécessité qui le y contraint, ou s'il les veult trompter, de sorte que, poursuyvant celluy qui a apporté ceste nouvelle quelque responce, il a esté remis jusques à ce que l'on aict icy eu celle de V. M.; et, si elle est bonne envers ceste princesse, et pleine de l'assurance de vostre amityé, elle se [fiera] du tout de vostre costé, et ne baillera poinct de passeport audict Girally, qui a demeuré près de dix ans pour ambassadeur, en ce royaulme, des rois don Sébastien et Henry de Portugal.

C'est chose, Sire, [qu'il] me semble devoir incontynent mander à V. M , et qu'il y a icy ung jeune ambassadeur du roy d'Espagne, appelé le maistre de Gray, qui a, comme l'on dict, très-bonne part avec son maistre, [qui] l'a prins en grande affection depuis ung an qu'il retourna de France, d'où il m'envoya plusieurs lettres pour la royne d'Escosse, vostre belle-sœur, à laquelle il offroict son service, où elle le reçut de très-bonne vollonté et l'a tousjours tenu depuys pour l'ung des plus fidelles qu'elle eust auprès de son filz. Or, ledict Gray est venu icy pour gaigner entièrement la bonne grace de la royne d'Angleterre et luy offrir le dict roy d'Escosse en telle sorte qu'elle le vouldra avoir, l'asseurant qu'il ne fera jamais ny ne veult faire que ce qui luy plaira, et tout ce qui peult despendre de telles offres en general et en particulier. Sur quoy, ledict Gray a esté bien receu; mais, d'aultre part, il est catholique, nourry et eslevé tel; ce que ladicte royne luy a dict sçavoir bien. Aussy

ne l'a-t-il pas nié, et qu'il ne fust affectionné à la royne d'Escosse, mere du roy, duquel toutesfois il cherchoit, selon le commandement qu'il en avoit, de faire les affaires, sans se mesler en aultre chose que ce que trouveroict bon la dicte royne d'Angleterre, que son maistre vouloit aymer et honorer sur toutes choses. D'aultre costé, le dict Gray me dict et me mande souvent que son maistre n'ayme rien tant au monde que la royne d'Escosse sa mere, laquelle m'a, ces jours icy, envoyé plusieurs lettres en chiffres par le dict Gray, avec des memoires et instructions de ce qu'il avoict à faire icy pour elle et son fils.

Hier le dict Gray me dict qu'il avoict peur, en se montrant favorable à la mere, de mettre la dicte royne d'Angleterre en plus grand soubson du filz, qu'elle a recherché d'avoir du tout à sa devotion, comme je l'ay mandé à V. M., sans vous, ny la dicte royne d'Escosse, dont aulcuns de son conseil sont de ceste oppynion, les aultres, non, comme les sieurs de Lecester et de Walsinghand; le grand tresorier balance entre les deux, disant qu'il fault attendre responce de V. M., et ce qu'elle respondra pour les Pays-Bas et ce qu'elle donnera de satisfaction et asseurance d'amityé à la dicte royne d'Angleterre. Son segond filz, qui estoit en France et [est] retourné, a dict tous les biens du monde de Voz Majestez et de vostre cour, et qu'il n'avoict jamais veu ung plus beau prince et de meilleur naturel que V. Majesté., dont le dict grand tresorier m'a dict se ressentir infiniment de l'honneur qu'il vous a pleu faire à son filz, et que, de sa part, il estyme n'y avoir rien plus necessaire à present, entre la France et l'Angleterre, V. M. et sa maistresse que une bonne et asseurée amityé.

Cependant la dicte royne, avec l'advis de son conseil, sur la priere que je luy ay faicte de la part de la dicte royne d'Escosse, qu'elle pust envoyer pour dire ses raisons, et mettre une fin au traité de sa liberté, pourvoir à la seureté d'elle et de son filz, m'a accordé qu'elle envoira qui il luy playroict. Ce sera son secretaire, homme fort advizé, appellé Nau, lequel sera icy

d'icy à ung jour ou deux, avec liberté de dire toutes les raisons de sa maistresse, et adviser de quelque accord, lequel ne seroict pas à propos [qu'il] se fist sans V. M., selon que quelques ungs le vouldroient, les aultres, non.

Et, pour le regard du dict roy d'Escosse, je vois bien par les discours de son ambassadeur qu'il vouldra plustost tascher à faire ses affaires seul, que de les reculler en monstrant l'affection qu'il porte à la royne sa mere. Et sur cela la royne d'Angleterre demeure en doubte, sy elle se doibt accorder avec V. M., et les deux ensemble, ou séparement.

Cependant j'ay cejourd'huy envoyé à la dicte royne d'Escosse ce qu'elle a tousjours desiré et recherché depuis ung an, c'est que la contesse de Cherosbery et ses enfans de son premier mariage fussent ouïs et examinés sur les bruits que l'on avoit respandus par ce royaulme contre l'honneur de la dicte royne d'Escosse; ce qu'elle pensoict et disoit avoir esté inventé par la dicte contesse, ses enfans de son premier mariage et aultres de leurs parens, amys et serviteurs qu'elle avoict apostez contre la dicte royne d'Escosse. Mais, en presence de ce conseil, elle et ses enfans et ceulx, qui accusoient la dicte royne d'Escosse, ont desclaré qu'ils n'avoient jamais dict, semé ny respandu telles choses ny rien qui lui peust toucher à l'honneur, comme aussy n'y avoient-ils rien veu ny congneu qui ne fust digne d'une princesse, et qu'ils tenoient tous ceulx qui en avoient parlé mal pour meschans et avoir très mal faict; ce qu'ils affirmeroient vray, le diroient devant moy, comme devant l'ambassadeur de V. M., le bailleroient par escript et signeroient de leur main; chose qui contente presque aultant la dicte royne d'Escosse que sa liberté, qui sera tousjours conditionnée. Aussy est-elle remise du tout en ce que advisera pour le mieulx la dicte royne d'Angleterre, en qui elle se remet comme en sa bonne sœur, en la pryant que V. M. soict le tiers en leurs amityés et promesses, chose où j'ay travaillé depuys ung an; reste de mettre la chose en exécution. Et, pour la fin de ceste longue lettre, je suppliray très humblement vostre

royale grandeur, Sire, d'avoir pitié d'ung ancien et fidèle serviteur, et que je sorte de ce royaulme avec honneur, en y payant mes debtes, comme je ne puys faire aultrement, et je suppliray à jamais Dieu qu'il conserve Vostre Majesté en très parfaite santé, très heureuze et très longue vye.

De Londres, ce xxv de novembre 1581.

III

LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS RELATIFS AUX MISSIONS DES AMBASSADEURS FRANÇAIS, D'ESNEVAL, CHATEAUNEUF ET DE BELLIÈVRE, EN ÉCOSSE ET EN ANGLETERRE.

I

LETTRE DE DANIEL ROGERS [1] A PAUL KNIBBE.

$\frac{8}{18}$ octobre 1585 [2].

COPIE DU TEMPS.

Terñas a te clarissime Knibbi, pene eodem die accepi litteras, ex quibus de statu tuo certior factus fui, ac meas tibi fuisse

1. On lit sur le dos de la lettre :
« Clarissimo, ornatissimo viro, Domino Paulo Knibbio, j. u. (jure utroque) urbis Flissingebis pretori, amico incomparabili. »

2. On sait que depuis le mois d'octobre 1582, il y avait une différence de dix jours entre le calendrier de Jules César, conservé en Angleterre, et le calendrier grégorien suivi en France.

redditas (de quo anxia dubitatio animum detinuit meum) intellexi. Ostendi quædam iis prescripta regulo Lecestriæ, qui te sane cognoscere gestit, promittit se, quacumque in re possit, gratificaturum Junio ac Metherchio. P. Sidnæio, illusstrissimo juveni, grata fuit recordatio nominis tui, qui tua opera varie utetur, nec dubium erit quin eum facile sis habiturus amicissimum. Is in præsenti se adornat ad profectionem putoque proxime in Mattiaeis futurum. Sed næ tu artem ariolandi novisti, qui ominaris etiam brevi me in Germaniam legandum ad principes istic excitandos. Plane sub idem tempus, quo tuas accepi litteras, serenissima Regis de his curis me admonuit mandavitque ad iter me accingerem. Jam scribuntur litteræ; fortassis te ante salutabo quam altius contendero.

Quod ad regem Scotiæ attinet, irretitus tenetur Guisianis factionibus planeque metuit ne nos initæ cum hostibus regni conjurationis eum convictum habeamus. Candide fatetur se passum fuisse ut a Guisianis aliorsum a nobis duceretur; sed se postea observasse omnia, quæ in serenissimam Reginam excogitata fuerunt, religionis causa tentata, qua eversa, iisdem de causis se obruendum; paratum igitur esse cum sua Majestate causam publicam procurare; sed apparet supra annos simulare.

Jam postrema nova, quæ inde ablata sunt, narrant duas naves gallicas, obita Anglia, per fretum Virginium, quod Angliam et Hiberniam dirimit, Dumbrittonum appulisse. Sunt qui ariolantur ipsum in Galliam cogitare, ut illic Guisiano consilio uxorem sibi adjungat. Comites primariæ nobilitatis per Scotiam, qui ante meum adventum in Angliam patria aufugerant, adhuc hic hærent, gliscuntque istic factiones. Nomina comitum exulum, Augusianus et Marrianus. Rex non prestat justiciam in tradendis conjuratis, qui necem baroni, Russellio, comitis Bedfordiensis herili filio, per summum ne (fas accelarunt, in quam necem) institutæ inquisitiones nondum sunt completæ.

Ex Gallia funesta omnia accipimus: Rex enim, postquam bello alendo, ex reditibus eclesiasticis et coronæ casualibus, ut

vocant, Italo cuidam expositis, quadringenta coronatorum millia menstrua providit, bellum accelerat, jamque sex menses antea discessuris ac patria migraturis indultos contrahit, mandatque ut trium mensium spatio recedant. Condæus arcte obsidet terra marique Bruagium, cui liberando, duce Lansiaco, aliquot vexilationes transmisit Rex. Interea Religiosi occuparunt Maconium ad Ararim aliamque arcem juxta Pontem Sancti Spiritus. Arx quoque Andegavensis a Momorancio quodam occupatur, similiaque multa evenient quæ pontificios varie exagitabunt. Ruina Galliæ sola hos motus componet, quam accelerabunt avari milites, quos submittit Germania.

D. O. M. pacatiora reducat tempora; nam plane enecor, dum animo ingruentes clades et cædes expendo. Hi sunt ædiles scilicet ludi, quos Stygio Plutoni placando Pontifex Hispanusque dicant sacrantque. Roma perscribitur Pontificem extremis suppliciis nobiles quosdam ob religionis studium affecisse; ita hic totus furit.

Doleo non commoveri Bruccesii calamitate proceres Germaniæ. Daniæ rex, Casimirus, Brunsvicensis ac Lansgravius, cum duce Wittembergio, deliberandum de eo sentiunt. Lansgravius ad electorem Brandemburgium de his rebus graviter perscripsit; nam Saxo morti vicinus est. Revocat Brandemburgio in mentem expeditionem Mauritii anno 1582[1] susceptam, qua affirmat religionem se per Germaniam communisse, nec novum esse dicit gladio gladium retundi, hostemque, ubi sentit animos non vecordes, sed invictos, mitigari et faciliorem reddi.

Regina serenissima appologiam parat, qua imprimenda breve causas deducit susceptæ deffensionis vestræ. Aula nulli secunda migravit heri Ricemundiam, ubi commodiori loco, ob Themesis reciprocationem, est. Tu, si quando scripseris, næ civi tuo litteras tradas; is porro transmittet. Hæc, occupatissimis curis

1. La copie porte cette date; mais c'est probablement une erreur pour 1552, à laquelle se rapporte l'expédition de Maurice de Saxe contre Charles-Quint.

impositis legationis, exaravi; Junium, Metherhium, Villermum, quos unice sane observo officiose saluto. Bene vale, clarissime Knibbi.

Londini, IX octobris 1585 salvati mundi.

II

INSTRUCTIONS DONNÉES PAR HENRI III A M. D'ESNEVAL.

15 décembre 1585.

ORIGINAL.

Le roy ayant esté naguères adverty que les affaires d'Escosse estoient en trouble et combustion, et qu'il y est advenu ung grand changement, a advisé oultre l'instruction qu'il a déjà faict bailler au sieur baron d'Esneval, vidame de Normandie, gentilhomme ordinaire de la chambre de Sa Majesté, et cappitaine de cent chevaulx légers, de luy bailler encores la présente sur ce qu'il aura à faire, et s'entremectre de la part de sa dicte Majesté pour la paciffication des dicts troubles d'Escosse.

Après avoir présenté au roy du dict pais les lettres que sa dicte Majesté luy escript sur ce, il luy dira que n'ayant icelle sa dicte Majesté moindre soing et sollicitude du bien des affaires du dict royaume d'Escosse, que des siens propres, pour l'*antienne amytié, alliance et voisinance qui ont tousjours esté entre la France et l'Escosse*, elle l'a chargé d'intervenir, s'emploier et faire en son nom tous bons offices pour la paciffication et composition des dicts troubles, et réconcillier le dict sieur roy d'Escosse avec les contes, seigneurs, gentilzhommes et subjectz de son royaume, qui pourroient estre en divorce, et l'exhortera, de la part de sa dicte Majesté, de suivre la veoye doulce et s'accommoder, comme au plus salutaire advis et conseil que le dict sieur d'Escosse [puisse]

recepvoir, qui est tel que celluy, que sa dicte Majesté désire pouvoir prendre et praticquer elle-mesme, laquelle ne recherche et appette rien tant que d'unyr tous ses subjectz en mesme volonté d'obéyssance, telle qu'ilz la luy doibvent naturellement, pour veoir en ses jours, et, durant son règne, ung ferme et asseuré repos, estant en son royaume.

Le dict sieur d'Esneval visitera après les diets contes et seigneurs d'Escosse de la part de Sa Majesté, et, après leur avoir présenté les lettres que, sur ce, elle leur escript, les exhortera de sa part à se souzbmettre à ce qui est de leur debvoir et obéyssance, comme ilz y sont divinement et humainement obligez envers le dict sieur roy leur souverain, nepveu de sa dicte Majesté et son bon amy, les disposant et persuadant de se conformer à toutes raisonnables conditions qui seront proposées, dont le dict sieur d'Esneval pourra faire telles bonnes et honnestes ouvertures qu'il verra y pouvoir servir : [sçavoir] que la personne du dict sieur roy d'Escosse ne soit constituée en aucun danger par la prise des armes; qu'il ait son auctorité libre et la plaine disposition de ses affaires, comme il soulloit, et que chacun ait libre et seur accedz à luy, sans y estre intimide à l'occasion des gardes, qui sont à présent, ainsy que l'on dict, près et allentour de sa personne; que le dict sieur roi oublye, de sa part, tout le maltallent qu'il pourvoict avoir pour les choses naguères advenues, et qu'il recoipve indifféremment les dicts sieurs contes, seigneurs et gentilzhommes, et ses officiers tant présens que absens, en sa bonne grace, leur départant ses faveurs et bon traictement accoustumé, asseurant le dict sieur d'Esneval, tant le dict sieur roy d'Escosse que les dicts contes et seigneurs, que sa dicte Majesté n'est mue à faire cette entreprise que de l'amitié qu'elle porte au dict sieur roy et à toute la nation Escossoise, *de si longtemps lyée d'estroictes alliances avec les François;* et puis entrera ledit sieur d'Esneval à prier et admonester les dicts contes, seigneurs et gentilzhommes, et aultres que besoing sera, à se monstrer aultant affectionnez envers sa dicte Ma-

jesté et la France, comme leurs prédécesseurs et eulx ont faict par le passé, avec asseurance qu'ilz n'auront et ne trouveront jamais ung plus ferme et solide appuy, que cestuy là, estant sa dicte Majesté très résòlue d'entretenir et de ne se despartir jamais de l'*amityé*, *que ses prédécesseurs et elle ont*, *de très longue et très heureuze mémoire*, *avec les roys de la nation d'Escosse.*

Et, génerallement, le dict sieur d'Esneval s'efforcera par toutes bonnes démonstrations et officieulx debvoir d'amityé et bienveillance de la part de sa dicte Majesté, de remectre bien le dict sieur roy et les dicts contes et seigneurs d'Escosse ensemble, et les retenir en l'amityé de sa dicte Majesté et de son royaume, selon les *antiens traictez d'entre ces deux coronnes qui se sont tousjours très bien trouvées de leur liaison et commune intelligence*, et mesme le dict royaume d'Escosse, qui a assez de foys experimenté et senty le fruict, utillité et conservation, qu'elle ne pouvoit attendre et espérer au milieu de ses plus grandz malayses et affligez affaires, ainsy qu'il est plus amplement desduict par l'aultre instruction baillée au dict sieur d'Esneval, de laquelle il se servira, au reste, pour ce qu'il aura à faire en sa charge.

Faict à Paris, le xv^e^ jour de décembre 1585.

HENRY.
PINART.

III

LETTRE DE HENRI III A M. D'ESNEVAL.

30 janvier 1586.

ORIGINAL.

(Les parties chiffrées dans l'original sont entre [ ]).

Monsieur d'Esneval, le millord Hamilton[1] present porteur, estant venu prendre congé de moy, sur l'occasion du veoyaige qu'il va faire par delà [où, à ce qu'il m'a faict entendre mon nepveu le roy d'Escosse, l'a mandé par lettres escriptes de sa main, sans que, par icelle, il en ait rien retenu ou retardé, pour ce qu'il sçait qu'il est catholique et serviteur de ma bonne seur la royne d'Escosse, sa mère], je luy ay faict toutes les bonnes demonstrations qu'il m'a esté possible de l'amityé ferme et sincère, que je porte à mon nepveu, le roy d'Escosse, son souverain, comme j'espère qu'il le luy tesmoignera, mais encores l'ay-je davantaige accompaigné de mes lettres que j'escriptz à mon dict nepveu, le roy d'Escosse, dont je vous envoye le double, pour confirmation plus ample du désir et affection, que j'ay que nous continuions constamment en la bonne alliance, voisinance et intelligence qui a tousjours esté entre mes prédécesseurs et les siens. En quoy, j'estime que le dict millord Claude Hamilton fera tous bons offices, selon la recommandation que je luy en ay faicte; [parce que je say que le millord Allebrocq, son frère, qui a, pour le présent, beaucoup de part près de mon nepveu le roy d'Escosse, peult grandement servir à cela, j'ay pensé qu'il est très bon de l'y dis-

1. Claude Hamilton était un des fils du duc de Châtellerault, ancien régent de d'Écosse. Son frère, dont le nom est toujours altéré dans les lettres françaises, était J. Hamilton, lord d'Arbroath.

poser, et attirer le plus que faire se pourra, et, si vous trouvez qu'il y ait bonne inclination, vous lui ferez présent de ma part d'un anneau de cinq cens escuz, que je vous envoye à cest effect, que vous luy présenterez, sans qu'il soyt sceu de personne, pour une souvenance de moy. Sy vous ne le trouviez de vollunté, et que l'anneau ne servist de rien, vous retiendrez devers vous le dict anneau, sans luy en faire présent, et vous ayderez du dict millord Hamilton en ce que vous verrez qu'il aura moyen de favoriser le bien de mes affaires et service par delà, qui n'est aultre que celuy mesme de mon nepveu, le roy d'Escosse, et de tout ce qui luy touche. J'ay faict présent au dict mylord Claude de cinq cens escuz, pour luy ayder à fayre son voiage, affin de le rendre plus affectionné, en ce qu'il peult, pour vous assister en mon service par delà.]

Priant Dieu monsieur d'Esneval, vous avoir en sa saincte et digne garde. Escript à Paris le pénultième jour de janvier 1586. [HENRY.

PINART.

A la suite de cette lettre se trouve un billet chiffré dont voici la traduction :

[Je pensois envoier l'anneau mentionné en ceste lettre; je ne l'ay peu, pour ce que le prix n'en est encores faict. Par ainsy, n'en parlez point au millord Albrocque. Je ne veulx oublyer néangmoings de vous dire que j'ay faict bailler cinq cens escuz en or au dict milord Claude pour faire son voiage. Escript à Paris le pénultième jour de janvier 1586.]

HENRY.

PINART. »

IV

LETTRE DE HENRI III A M. D'ESNEVAL.

9 mars 1586.

ORIGINAL.

(Cette lettre est presque entièrement chiffrée ; les parties chiffrées sont entre [ ]).

Monsieur d'Esneval, j'ai receu vos dépesches des XXIXe janvier, VIe et XVe jours de febvrier derniers passez [ayant veu, par la première, le progrès de votre voiaige, le jour de vostre arrivée et dessente en Escosse, la façon de laquelle vous y avez esté receu et visité, la longeur que l'on a tenu à vous donner audience, et ce que, dès le commancement, vous y avés aprins de la ligue, qui se traictoit entre la royne d'Angleterre et le roi d'Escosse, et de la levée qui se faisoit de six mille Escossois pour envoyer au secours du conte de Lecestre en Flandres ; par la seconde, j'ay veu ce qui s'est passé en la troisième audience, que vous a donnée le roi d'Escosse, et comme, suivant les instructions que je vous ai baillées, lui avés bien sceu représenter que vostre charge est principallement fondée sur l'entretien et conservation de l'amityé de moy et de mon royaume avec le dict sieur roy et royaume d'Escosse, selon les antiens traictés d'entre mes prédécesseurs et les siens, et ce que vous en devisastes particulièrement le landemain avec le sieur de Ledinon (Lethington), secrétaire d'Estat, qui vous fust trouver ; et par la dernière, vous m'avés plus amplement adverty des termes de la dite ligue d'entre la reine d'Angleterre et le roi d'Escosse, la deffiance en laquelle sont ces seigneurs, qui sont aujourd'huy près la personne d'iceluy roy, et manient les affaires de son royaume, et comme vous estes solicité d'au-

cuns d'entrer en traité d'aultres choses que ce que leur avés fait entendre, selon mon intention, comme s'ils estimoient et fussent persuadés que vous eussiez à faire quelque aultre proposition et négotiation; trouvant qu'en tout ce que vous avés commencé à faire pour nous, et à establir en la dicte charge, vous vous estes très bien conduict et à mon contentement, aussy desirai-je que continuiés et poursuiviés tousjours de mesme, sans entrer et vous laisser entendre en aultre praticque ny faire démonstration que ayés aultre charge que de faire tous bons offices pour l'entretien et conservation de nostre mutuelle amitié et l'aliance de nos royaumes, selon qu'il est porté par vos instructions. Toutesfois essayant, tant que vous pourrés, à lever les ombrages et deffiances, que les partisans de la reine d'Angleterre, qui environnent la personne du roi d'Ecosse, ont prises de vostre arrivée et sejour par de là, affin que peu à peu vous gaigniés créance parmy eulx, et puissiés plus franchement et librement veoir le roi d'Ecosse, et le retenir en la dévotion et affection, qu'il doict avoir envers moy, comme celuy duquel il peult espérer plus de support et appuy en ses affaires que de nul aultre, luy faisant congnoistre que c'est à luy seul, et non à moy que le proffit, commodité et utilité en reviendra, et que ce sera, au demourant, suivre les traces de ses prédécesseurs, et qu'il est beaucoup meilleur de se tenir aulx vieilles et de longtemps esprouvées amitiés, que d'en contracter de nouvelles, mesmes avec ceulx qui ont de tout temps porté envie à la prospérité des roy et royaume d'Escosse, ont eu plusieurs guerres et debbats contre eulx, ayant remarqué par vos despesches qu'il ne tiendra pas aux dicts partisans d'Angleterre qu'ils ne vous traversent, en tout ce qu'ils pourront, en vostre charge, estant leur intention assés manifeste de vouloir, en tout et partout, favoriser les affaires de la reine d'Angleterre à mon préjudice. Mais j'estime qu'avec le peu d'inclination qu'a le roy d'Escosse de ce costé là, ne faisant ce qu'il faict à présent que par force, il vous sera aysé de le retenir à ma desvotion, qui est ce à quoy vous debvez travailler, si sage-

ment et dextrement touttesfois, que ceux qui me sont contraires, ne s'en puissent apercevoir. Toutesfois, à cela vous pourra grandement servir le milord Claude Hamilton que m'escripvés estre arrivé par de là. Auparavant qu'il partist d'icy, je l'y ay disposé par bonnes gratiffications de paroles et d'effects, comme je vous en ay devant adverty. Vous observerés tousjours les actions et contenances des dicts sieurs d'Escosse, de quelque party qu'ils soient : s'il naist debbat entre eulx, vous vous entremettrés de leur réconciliation, les pratiquant et attirant, en ce faisant, à m'en scavoir gré, comme à ung prince leur voisin, qui ayme leur bien et contentement commun, en sorte qu'ils puissent recongnoistre et confesser que vous n'avés aultre but qu'au bien de la nation escossoise, qui est ung moyen bien doulx pour les rendre affectionnés à mon service, au lieu qu'ils s'en monstrent si estranges et aliennés. Ce sera bien faict, quant l'ambassadeur que la reine d'Angleterre doibt envoyer par de là, y sera arrivée, que vous conferiés, et communiquiés avec lui d'honnestes propos du desir que j'ay d'entretenir la paix et amitié avec mes voisyns, mesmes avec la royne sa maistresse, cependant qu'elle continuera en l'observation de nos traités, que je doibs et veulx, de ma part, religieusement observer, et que vous n'avés aultre charge que de faire tous bons offices tendant à cela et à la conservation de l'amitié, qui est de tout tems entre la France et l'Escosse, sans vous estendre plus avant, si ce n'est que vous pourrés, comme de vous mesmes, vous plaindre à luy du peu de moyen que vous avez de m'escripre par la voye d'Angleterre et à mon ambassadeur y résidant, combien que la royne d'Angleterre l'ait tousjours eu et l'ait encores en mon royaume. Ce que j'ay faict dire en semblable à son ambassadeur residant icy, et escript au sieur de Chasteauneuf en faire instance envers la royne d'Angleterre et ses ministres principaux. Au demeurant, vous m'avez faict service] fort agréable de m'avoir adverty des aultres particullaritez portées par vos dictes despesches, et ne sauriez mieulx faire que de continuer le plus souvent et avec toutes les com-

moditez qui s'en offriront. Toutesfois [j'ay aussy veu ce que m'avés escript du bon devoir que faict par de là pour mon service le sieur des Molins, dont je lui sçay bon gré, et vous diray sur ce que me remonstrés pour l'estat qu'il avoit en mes gardes, que, comme je luy dis à luy mesmes, quand il partit de ce royaume, que j'ay pourveu en son dict estat, d'aultant que je ne veulx plus en mes gardes aultres que catholiques. Mais, quand il se présentera quelque aultre occasion pour luy faire du bien, je le feray bien volontiers, comme le luy pourrez dire. J'ai veu ausst ce que m'escripvés de la bonne volunté que demonstre le sieur de Ledinton, secretaire d'Estat, au bien de mes affaires.] Ayant aussi pris de bonne part ce qu'avez escript à vostre beau-père[1] pour me faire entendre [pour obliger le milord Albrocq, le dict Ledinton et quelques aultres, affin de les induire à effectuer mes affaires. Mais, considérant l'estat d'icelles, il n'est pas à propos que leur promectiez aulcune pension; bien les pouvez-vous tousjours asseurer de ma bonne volunté envers leur roy et eulx aussy en particulier. Mais il fault premièrement veoir quelques effects d'eulx au bien de mon dict service, avant que d'entrer en aulcune promesse; et, pour ce, ne vous engaigés nullement de paroles.]

Priant Dieu, Monsieur d'Esneval, vous avoir en sa saincte et digne garde. Escript à Paris, le IX^e^ jour de mars 1586.

HENRY.

PINART.

1. Le beau-père de M. d'Esneval était le secrétaire d'Estat Pinart.

V

LETTRE DE M. D'ESNEVAL A JACQUES VI [1].

Mars 1586.

MINUTE AUTOGRAPHE.

Sire, l'asseurance que vostre Majesté m'ha donnée de son affection à l'entretien de l'antienne alliance qui est entre les royaulmes de France et d'Escosse, et, en cela, de correspondre à celle du roy très chrestien, son bon oncle, comme aussi à la recongnoissance du vray amour que V. M. congnoist que la sienne T. C. luy porte, pour le bon soing qu'elle ha touzjours eu ès occurrences passées et ha encore d'elle-mesme, en ce qu'elle ha voulu m'envoier par devers elle pour y résider son ambassadeur, me rend d'autant plus soigneux, avec le commandement très exprès que j'en ay de S. M., de faire auprès la vostre (V. M.) tous les bons debvoirs et offices qu'il me sera possible, et ne négliger aucune occurrence, qui se pourra présenter, concernant la continuation d'une si bonne amitié, mais éviter celles, qui y pourroient aporter quelque innovation, diminution ou altération. A quoi desirant satisfaire, en tant qu'il est de mon debvoir, et principalement sur la venue de cest ambassadeur par devers V. M., entendant que c'est pour traitter et faire quelque nouvelle ligue entre elle et la royne sa maistresse, je ne puis moins que de desirer sçavoir si, en cela, il y va point de l'interest particulier du roy, mon maistre, et se pourra faire ou passer aucune chose au préjudice

1. Cette lettre n'est pas datée; mais elle parle de l'arrivée de l'ambassadeur anglais en Écosse, comme d'un fait récent. Or, Thomas Randolph arriva à Édimbourg au commencement du mois de mars 1586. La lettre de M. d'Esneval doit donc se placer vers cette époque.

des antiens traittés et bonne intelligence d'entre vos deux Majestés, et sur ce requerir la vostre (V. M.), comme je faictz tres instamment, m'en vouloir faire desclaration pour, à la sienne très chrestienne, donner advis de ce qu'il luy plaira m'en dire, et recepvoir ses commendements, voulant toutesfois bien dire à vostre Majesté, que j'entends que le pretexte de ceste ligue, de laquelle elle est poursuivie et recherchée par la royne sa voisine, est principallement pris et fondé sur le faict de la religion, et sur une imaginée oppinion, que touts les princes catholiques se seroient confédérés, soubs l'autorité du pape, pour la suppression de la religion contraire à la leur, non seulement en leurs royaulmes et Estats, mais aussi en touts les autres royaulmes et pays, èsquels ils n'ont aucune prétention ne pouvoir, et combien que je vois que, à l'occasion de ce qui s'est, puis quelque temps, passé au royaulme de France, ceux qui veullent se prevaloir de vostre Majesté, et l'attirer en ligue, en ont principallement fait ceste consequence, dont ils ont preoccuppé les affections des princes et seigneurs faisant profession de ceste religion, et entre autres V. M., et que, sur ce, je luy ay, cy-devant, bien au long discouru, et faict entendre ce qu'en cela est de l'intention du roi très chrestien, son bon oncle, et sçaichant combien l'amitié de S. M. T. C., luy est utille, et les moiens qu'elle a de l'aider dans ses affaires, faire despartir la vostre de ceste alliance si antienne, comme aussi ils s'efforcent encores la desjoindre d'avec la royne sa mère, et en ce faisant, luy faire perdre l'amitié maternelle qu'elle luy porte, et rendre vains et inutilles les grands moyens qu'elle ha pour l'advancement de la grandeur de V. M., l'occasion se presentant pour, désert de tels appuis et moiens, disposer en après d'elle, à leur plaisir et volunté, non seulement, mais, quand et quand, Sire, vous faire compaignon de quelque mauvaise fortune qu'ils craignent, et encores l'embarquer dans une guerre contre qui ils voudront, et quand bon leur semblera, soubs un si spétieux prétexte. J'espère toutefois que V. M., avec la grande prudence, dont elle et

messieurs des Estats et de son conseil gouvernent heureusement ce royaulme, sçaura très bien discerner le net de ceste leur intention, et, ne se laissant circonvenir, usera, en si importante occurence, du conseil qu'elle jugera luy estre, et à ce royaulme, le plus honorable, propre, utile et nécessaire, pour ne laisser le plus certain et asseuré, pour prendre l'incertain et suspect, ne se despartir de l'utille pour s'adjoindre au prejudiciable.

Ce que eux, craignant que V. M. ne se laisse (pas) aller à leur desir, fardent et emmiellent ceste leur pretention de très belles espérances, ouvertures, offres et belles paroles, sur lesquelles je me contenteray de la prier qu'il luy plaise se resouvenir de la response, qui autrefois a esté, à la royne sa mère, faicte en telle occasion, par la royne d'Angleterre, en laquelle, entre autres objections et refus, elle dist qu'elle sçavoit bien *qu'il y en a beaucoup plus qui adorent le soleil levant que le soleil couchant*, proverbe qui luy est encore assez commung, par où, elle advisée en ses affaires, donne à congnoistre qu'elle n'est pour vouloir desclarer son successeur à la couronne, avant que sa mort luy en ait du tout osté la succession, quelque demonstration qu'elle fasse envers V. M., à laquelle je remettray de considérer ce qui en peult estre de plus, pour luy dire comme il n'y a du tout point d'apparence que, de son vivant, ses offres se puissent veoir effectuées, et V. M. en cela gratiffiée; de plus, que la dicte dame royne seroict bien empeschée de faire la royne vostre mère [son héritière], et, quand elle voudroit ou seroit pour le faire, qu'il y a aussi grande occasion de doubter si elle seule le pourroit exécuter et accomplir, n'estant si peu sçavant des affaires de ce pais là que je ne sçaiche très bien qu'il y en a qui, bien qu'injustement, pretendent toutesfois avoir meilleure part au royaulme d'Angleterre et à ceste belle suscession que V. M., lesquels y ont de longue main faict et ourdi leurs practiques et moiens d'establissement. Aussi y a-t-il bien moins d'apparence que V. M. n'ayant offensé pas ung de ses voisins, il y en ait

aucun qui voulust luy faire la guerre pour le seul prétexte de la religion, mais principallement le roy son bon oncle entièrement desireux de la prospérité de sa personne, bon et paisible estat de ses affaires et du bien d'elle et de son royaulme, et n'est à alléguer ce qui s'est, comme j'ay dict à V. M., passé et se presente depuis quelque temps. En quoy, le roy T. C., mon maistre, n'est poussé que d'un sainct desir de veoir tous ses subjects réunis à la religion, à leur propre bien et salut, et son royaulme restabli en son pristin bonheur et estat, n'estant les armées qui sont en son royaulme que pour contenir ceux qui vouldroient s'eslever, et par armes s'opposer à ceste sienne intention, qui ne regarde, aucun de ses voisins et ne passe les limites de son royaulme, et moins la mer, si ce n'est pour le bien particullier de V. M. et de son royaulme, tellement qu'elle n'ha occasion quelconque, asseavoir d'un costé d'entrer en deffiance de ses autres voisins et amis, pour entrer en aucune nouvelle ligue particulière avec ceux qui font assés congnoistre que ce qu'ils font et traittent n'est jamais que pour leur particulier, ainsi qu'aiant failli ailleurs, ils s'adressent maintenant à V. M., de laquelle auparavant ils se sont bien desclarés n'avoir tant de soing, se souciant bien peu de l'intérest auquel elle pourra tomber, et, d'autre part, de s'arrester à ces offres et ouverture, dont l'effect est fort doubteux.

Toutesfois, Sire, si d'ailleurs le bien des affaires de V. M. et de son royaulme requeroit qu'elle entrast en quelque nouvelle alliance avec ceste royne sa voisine, les roys, predecesseurs du roy T. C. mon maistre et les vostres, Sire, par les traittés faicts entre eux, se sont pour eux et leurs successeurs reservé qu'il leur seroit loisible de faire et traitter paix et alliance avec les roys d'Angleterre, mais *à cette condition expresse qu'ils s'y comprendroient l'un l'autre purement et sans condition*, et que, préalablement ils le feroient sçavoir l'un à l'autre pour accepter cest comprension, si bon leur sembloit, chose que les feus roys de France ont,

de leur part, fort religieusement observé, ainsi qu'il se veoit par les traittés qu'ils ont faicts tant avecques les rois d'Espagne que ceux d'Angleterre et mesme avec ceste royne à présent régnante; et ainsi outre ce que V. M. peut et doibt estre tant asseurée de l'amour du roy T. C., son bon oncle, envers elle, et qu'elle ne sçauroit se communicquer envers aucun prince qui luy soit plus certain ami qu'est et veust estre S. M., ne duquel elle puisse recepvoir de meilleurs et plus sains conseils en ses affaires que d'elle, néantmoins je ne puis et (ne) doibs, en ceste occurence, faillir d'avertir V. M. de la condition de ces traittés si bien observée pour y satisfaire de son costé, à l'imitation de ses predecesseurs rois, et principallement sur ce que, si ceste ligue se faisoit ainsi offensive et deffensive, selon ce que j'en puis sçavoir, S. M. T. C. n'y seroit ni particullièrement, ni purement et sans condition, entendue et comprise. En quoy, la vostre pourroit faire infraction des dicts traittés d'entre vos deux royaulmes, et encore en cela on auroit fait tomber V. M. en terme de quelque changement de la bonne intelligence d'entre les deux Majestés vostres, et sur ce, je l'intéresse elle de sa réciprocque amitié et honneste debvoir, la priant ne vouloir ainsi se laisser circonvenir et passer outre à ceste ligue, sans premièrement en donner advis au roy son bon oncle, et adviser, si elle ha occasion d'en venir là, d'y comprendre S. M. sans aucune exception ne autre condition, comme elle y est obligée, (et pourvoir) à ce que Sa Majesté puisse à la vostre, comme à son bon nepveu, sur ce donner son bon conseil, et aussy luy faire sçavoir, si elle voudra y estre comprise.

VI

LETTRE DE HENRI III A M. D'ESNEVAL.

18 avril 1586.

ORIGINAL CHIFFRÉ.

(Les parties chiffrées sont entre [ ].)

Monsieur d'Esneval, depuis la responce que j'ay naguères faicte à votre despesche du XIX[e] de febvrier dernier, j'ay veu par vostre aultre lettre du VIII[e] du mois passé [ce que les seigneurs et autres catholicques du royaulme d'Escosse, vous ont faict dire de ceste deslibération, en laquelle ilz sont de s'eslever, et avoir recours aux armes pour retirer leur roy des mains de ceulx qui se sont naguères rendus les plus fortz près de luy, et se retirer du danger auquel ils se voyent tomber par les rigueurs et pugnitions corporelles dont l'on veult user à l'endroict d'eulx, ainsy que l'on faict en Angleterre contre les catholicques, mais qu'aians plus de courage que de moyens pour le succès de leur entreprise, ils desiroient d'y estre assistés de moy plus tost que de nul autre prince. Ce que, s'ilz ne peulvent obtenir de moy, ils auront recours au pape ou au roi d'Espagne. A quoy je vous diray que je croy bien que quelques ungs des dits catholiques d'Escosse, qui se voyent esloignés de leur roy, peulvent, tant pour la considération de leur intérest particullier que pour le zèle qu'ils doibvent avoir à leur religion, avoir d'eulx mesmes faict ce desseing. Si est-ce qu'il y a beaucoup d'aparence qu'ils y auroient esté stimulés et incités d'ailleurs, comme par les jesuistes, secrètement envoyés de delà, de la part du dict roy d'Espagne, ou de la part de ceulx qui pensent, en ce faisant, faire quelque chose à l'advantage des affaires de la royne d'Escosse, lesquels leur auront

aussi volontiers conseillé de sonder quelle pourra estre ma volonté en cest endroict. Quoi qu'il en soit, et de quelque part que cela vienne, je ne puis, quand j'en aurois la volonté, aider ny assister de mes moyens les dicts catholicques d'Escosse à cause des grandes affaires et despenses, èsquelles je suis constitué, par les presens troubles et guerres de mon royaume. Aussi me semble-t-il qu'au lieu de fomenter et favoriser telles soublevations et divisions, il est meilleur et plus louable de s'entremectre de les composer et pacifier, et faire en cela office de vraye amictyé. Je desire doncques que vous offriez, de ma part, aux dicts catholicques d'intercéder et vous employer pour eulx envers le dict roy, et ceux de son conseil, pour faire cesser les afflictions et mauvais traictements qu'ils disent et se plaignent leur estre faictz, et que, suivant ce que je vous ay baillé par mémoire et instruction, vous vous rendiez, en mon nom, moyenneur des differendz et traictés qui naistront et interviendront entre les grands du dict pays, sans donner à congnoistre que vous inclinez plus d'ung costé que d'autre, ny que j'aye autre desir et inclination que de les veoyr en bonne union, amitié et repos les ungs avecques les aultres, avec lesquels bons offices et entremises, vous m'acquerez la bienveillance des ungs et des aultres, et auront plus de fiance de vous, voyant que vous y aurez cheminé d'un pied esgal, et aurez esté au devant des maulx, misères et ruynes, ès quelles ils peuvent tomber par leurs divisions et partialitez. Toutes foys, vous regarderez de faire tousjours tout ce que vous pourrez honnestement, et sans suspicion ou jalouzie, pour le support et gratieux traictement des dictz catholicques, remonstrant doucement au roy d'Escosse et à ceulx de son conseil, s'ilz veullent user de rigueur à l'encontre d'eulx, que c'est ung mauvais exemple, et de dangereuse conséquence, de proceder par telles criminelles executions qui peulvent engendrer ung desespoyr aux catholicques, dont l'on pourroit avoir regret, adjoustant encores à ces raisons les autres, dont vous sçaurez bien vous adviser, pour arrester le cours des persecutions, que l'on

vouldroyt faire contre les catholicques, mesmes sur les deffiences que pourroyent prendre d'eulx ceulx qui possedent aujourd'huy le dict roy d'Escosse.]

VII

LETTRE DE HENRI III A CHATEAUNEUF,

AMBASSADEUR EN ANGLETERRE.

11 juillet 1586.

COPIE DU TEMPS.

Monsieur de Chasteauneuf, l'ambassadeur de la royne d'Escosse, madame ma bonne sœur, m'a faict remerciement, de la part de sa souveraine, de ce que le sieur de Cherelles l'a visitée de ma part, et, par mesme moyen, m'a requis d'intercedder et moyenner envers la royne d'Angleterre, aussy madame ma bonne sœur et cousine, de la vouloir faire accommoder de quelqu'une de ses maisons, située en meilleur air et plus propre à recouvrer les commoditez nécessaires pour sa santé et pour son traictement, que celle où elle est maintenant, et d'estre contante que l'on reprenne les dernières erres de la négotiation, encommencée entre les dictes deux roynes pour la liberté de ma dicte sœur la royne d'Escosse, d'advantaige que je fasse recommander le passe-port des servîteurs et damoiselles que la dicte royne d'Escosse demande pour son service, et qu'il lui soit aussy permis d'envoyer visiter de sa part mon nepveu le roi d'Escosse son filz, dont j'ay bien voullu vous advertir, et quant et quant, vous charger que, selon le desir et intention ma dicte bonne sœur, la royne d'Escosse, vous faciez tout ce qu'il vous sera honnestement possible pour impetrer et obtenir ce qu'elle desire de ma dicte bonne sœur et cousine la royne d'Angleterre, pour les choses dessus dictes, mais que ce soit de

si bonne façon qu'elle le prenne avec la sincérité, de laquelle j'ai accoustumé de procedder en toutes choses en son endroict, ainsy que je m'asseure que sçaurez très-bien faire, priant Dieu, monsieur de Chasteauneuf, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Saint-Maur des Fossés le onz^me^ (onzième) jour de juillet 1586.

VIII

MÉMOIRE REMIS AU ROY PAR M. D'ESNEVAL, A SON RETOUR DE SON AMBASSADE D'ÉCOSSE [1].

COPIE DU TEMPS, CORRIGÉE DE LA MAIN DE L'AMBASSADEUR.

Le sieur d'Esneval, retournant de sa charge d'Escosse, avec le congé du roy pour luy en rendre raison, il plaira à Sa Majesté entendre succinctement :

Qu'aussitôt qu'il a esté arrivé en ce royaulme, a désiré, ayant l'honneur de baiser les mains de Sa Majesté et la remercyer très-humblement de la grace qu'elle luy a faict luy permettre de venir donner ordre à quelques siens affaires particulières;

Luy faire les très-affectionnées recommandations du roy d'Escosse, son bon nepveu; l'assurer de la bonne santé, en laquelle il l'a laissé, et de la bonne résolution, que luy a dict à son partement avoir d'entretenir et de conserver l'amitié de Sa Majesté avec plus de soing et curiosité que n'auroient jamais faict ses prédécesseurs. Ce qu'il a dict au dict sieur d'Esneval tesmoigner à Sa Majesté par les lettres qu'il luy a données pour elle et pour la royne sa mère.

Le dict sieur d'Esneval l'a laissé en ung sien chasteau,

1. Ce mémoire n'est pas daté, mais il a dû être remis au roi au mois de septembre 1586, époque où M. d'Esneval revint de son ambassade.

nommé *Faclan* (Fackland), où il s'estoit retiré pour y passer le reste de l'esté.

Il debvoit, après le partement du sieur d'Esneval, faire un voyage par le pais aux maisons de quelques gentilshommes.

Les contes d'Angus, de Mar et autres nouvellement retournés pres de luy, estoient en leurs maisons, ausquelles ils sont le plus du temps, pour luy faire paroistre qu'ilz ne desirent qu'estre maintenant en leurs biens et païs, et que son authorité est plus grande et plus libre qu'avant qu'ilz fussent rentrez en son royaulme.

Toutes foys leurs actions sont touttes contraires, ayant estably la plus grande part de ceux de sa maison à leur dévotion, qui espient les actions du roy d'Escosse.

Le roy d'Escosse a dict au sieur d'Esneval avoir pardonné aux dicts sieurs tout ce qui s'estoit passé à Sterling; ce que démonstrant avoir oublié, il leur faict tout bon visage, et met toutte peine de les contenter.

De quoy neantmoings les dicts sieurs, ne prenant, au commancement, plaine asseurance, se sont tousjours, ung ou deux d'entre eulx, tenus près de luy;

Comme a faict principallement le comte de Mar, qui a sceu si bien se conformer à son humeur qu'il a gaigné beaucoup de part en sa bonne grace, à ce que le dict sieur d'Esneval a mesme aprins par quelques discours du dict sieur roy d'Escosse;

Et il y en a quelques ungs, qui tiennent que l'affection, que le sieur roy d'Escosse porte au dict conte de Mar, a retenu icelluy sieur roy d'Escosse jusqu'à cette heure de se ressentir de la prise de Sterlin, joinct aussy quelque considération, de laquelle les amis secrets des sieurs nouvellement retournez remplissent ordinairement l'aureille du dict sieur roy, leur souverain, luy remonstrant qu'il ne doibt point se hazarder en ce temps icy pour petite occasion, mais se garder pour *ung bon subject, tel qu'ilz ne font doubte, qu'il aura après la mort de la royne d'Angleterre, pour recueillir sa succession.*

Les affaires se conduisent par le sieur Ledniton[1], qu'on tient avoir aussy l'estat de chancellier, et qui seul les manie.

Les seigneurs nouvellement retournez pour se descharger des dictes affaires, après la prise de leur souverain à Sterlin, firent accorder aux Estats, qui furent assemblez à l'Ephco ? que soubz le seul commandement et sing du roy, les affaires s'expédiroient sans qu'aucun de son conseil signast avec luy, comme il estoit accoustumé auparavant que le dict roy, leur souverain, n'estoit si libre et si absolu qu'il seroit en après.

Cette manière de gouvernement estant très agreable au roy d'Escosse, il en a depuis usé en telle sorte que, les dicts seigneurs ne s'entremettant plus que des affaires qui concernent leur party, la meilleure part des plus importantes est négligée, dont ils blasment les premiers leur souverain.

Les bons subjects du roy d'Escosse et affectionnés au service du roy ont beaucoup de regret, *et de veoir la ligue d'entre l'Angleterre et leur roy conclue*(1); ils désireroient bien employer leur vie pour les restablir en meilleur estat, s'ilz estoient aussy bien soustenus en leur deslibération, qu'ils voyent les seigneurs, retournez nouvellement, l'estre de la royne d'Angleterre.

Le conte de Hontlay, le milord Claude et milord de Morton, conte de Montrose et Crafort, en ont donné asseurance au sieur d'Esneval et ont attiré à leur party le conte d'Aran, qui s'est faict catholique.

Le dict conte d'Aran est encore picqué du mauvais traictement qu'il a receu des sieurs que dessus, qui tirèrent promesse de leur souverain à Sterlin qu'il sortiroit hors son royaume.

Laquelle promesse le roy d'Escosse veult tenir et dict au sieur d'Esneval, à son partement d'Escosse, qu'il voulloit qu'il sortist du royaulme, non pour faulte qu'il luy eust faicte, ne l'ay-

1. Lethington.

2. Les mots *en italique* sont ajoutés, en marge, de la main de l'ambassadeur; il y avait, au lieu de *conclue*, *passée à son désavantage*; ces mots ont été effacés.

mant moings qu'il avoit faict, mais pour laisser passer les troubles de son dict royaume, qu'il l'envoyeroit en France, et mesme pria le dict sieur d'Esneval, si le vaisseau dans lequel il ranvoyoit son équipage estoit assez fort, de lui (l'y) faire conduire, et prier très respectueusement le roy, de sa part, luy faire bon visage, quand il luy baiseroit les mains et luy feroit entendre ce qu'il le chargeroit de dire à Sa Majesté; de quoy s'excusa le dict sieur d'Esneval sur le peu de seureté qu'il y pourroit avoir pour retarder son voyage, jusqu'à ce qu'il l'eust faict entendre à Sa Majesté.

S'acheminant en ce royaulme, le sieur d'Esneval a passé par l'Angleterre et est arrivé à Londres peu après que l'on eut descouvert une conjuration, qu'on disoit avoir esté faicte contre la personne de la royne d'Angleterre par quelques gentilshommes du païs.

Lesquelz, au commencement, le peuple disoit avoir esté suscitez par Sa Majesté et la dicte conjuration conduitte par le sieur de Chasteauneuf son ambassadeur, de quoy les subjects mesmes de Sa Majesté, qui y sont retirez, ne se peuvent du tout contenir de parler;

Et principalement ceulx qui hantent ordinairement au logis de Buzenval, qui publiquement se dict ambassadeur du roy de Navarre.

Pendant ce temps, la royne d'Angleterre feist faire très exacte recherche par les maisons de Londres pour trouver ung gentilhomme nommé Babinton, qui (qu'ils) tenoient des principaux entrepreneurs de cette conjuration, et ne laissèrent à fouiller une seulle maison, que celle du dict sieur de Chasteauneuf, aux quattre coings de laquelle asseirent gardes, pour l'opinion qu'ilz avoient que le dict Babinton y fust retiré.

De quoy s'estant apperceu le dict sieur de Chasteauneuf et plainct à la royne, les gardes furent levées, et y en laissait-on seullement de secrettes pour observer qui entreroit et sortiroit de son logis;

Auquel se retirant quelques ungs des gens des dicts sieurs

de Chasteauneuf et d'Esneval, furent menez prisonniers, et toutesfois, relaschez peu de temps après.

Sur cette recherche, Babinton fut trouvé avec trois ou quatre autres dans ung bois, où il s'estoient cachez, et menez à la tour de Londres.

Dont le peuple monstra recepvoir tel plaisir que, pour tesmoignage de la joye, les cloches sonnerent vingt et quattre heures durant, par tout le royaulme d'Angleterre, et se feirent feux par touttes les rues de Londres.

Au mesme temps, le sieur Pollet, gardien de la royne d'Escosse, la convia d'aller à la chasse, à laquelle s'estant acheminée avec toutte sa suitte, le sieur Gorges l'aisné la fut trouver de la part de la royne d'Angleterre, et la conduisit à une maison, nommée Tixal, qui est au sieur Edouard Haston, proche de trois lieues de celle où elle estoit auparavant; se saisit de ses deux secretaires, Nau et Courles, qu'il envoya prisonniers au logis de Walsinghan. Ung secrétaire du conseil, nommé Wade, avoit aussi, à la mesme heure, esté envoyé à Charteley, pour chercher les papiers de la royne d'Escosse et en rapporta une pleine male.

Sur cette occurence, le sieur de Chasteauneuf envoya son secretaire vers le sieur grand thésaurier, qui, ayant veu la lettre, la bailla, et fist pareillement veoir au dict sieur de Walsinghan, qui estoit proche de luy, lequel fit responce au dict secrétaire du sieur de Chasteauneuf que la royne, sa souverayne, avoit résolu de communiquer à son maistre les papiers de la royne d'Escosse, qu'elle avoit entre les mains, ausquels il verroit tant de meschancetez qu'il s'asseuroit qu'il ne vouldroit s'employer pour elle; que c'estoit une très mauvaise femme, et Nau, son secretaire, ung tres méchant homme, et que la royne, sa souveraine, en feroit justice;

Que la royne, sa souveraine, envoiroit ung gentilhomme vers Sa Majesté, comme elle feroit vers tous les princes chrestiens, pour leur donner congnoissance de ce faict.

Toutesfois le sieur de Chasteauneuf pense que, si elle le faict,

ce sera principalement pour demander à Sa Majesté quelques gentilshommes angloys, qui peuvent estre en ce royaulme, et, entre autres, Morgan, lequel, si Sa Majesté désiroit retenir, sans luy en faire refus, il jugeoit estre à propos de le faire secrettement évader de la Bastille.

On tenoit aussi à Londres, lors du partement du dict sieur d'Esneval que les Estats s'y debvoient bientost assembler; ce qui n'a accoustumé de ce faire que pour quelque grande occasion, et couroit ung bruit qu'on amèneroit prisonnière à la tour de Londres une des damoyselles de la royne d'Escosse, nommée Pierrepont; qui faisoit craindre que, soubz ce nom, on n'y amenast la royne sa maistresse.

Qui faict sembler au dict sieur de Chasteauneuf, que le plus promptement qu'il plaira à Sa Majesté faire pourveoir aux affaires de la dicte Royne d'Escosse par quelque gentilhomme d'honneur, qu'elle despescheroit exprès en Angleterre, réussiroit plus à son bien.

Comme aussy il tient tout certain que, quelque despense qu'il plairoit à Sa Majesté faire vers les principaux, qui sont près de la Royne d'Angleterre, fraperoit un grand coup en ce faict.

Le sieur d'Esneval, allant avec le dict sieur de Chasteauneuf salluer la Royne d'Angleterre, elle le chargea de faire ses tres affectionnées recommandations à Sa Majesté, de laquelle elle luy tint touttes parolles pleines d'affection et de bienveillance.

Le sieur de Chasteauneuf, en présence du dict sieur d'Esneval, luy parla du passe-port général que Sa Majesté désiroit qu'il eust pour tenir le chemin libre entre luy et l'ambassadeur d'Escosse aux courriers de Sa Majesté.

Ce que la dicte Royne dist n'avoir esté usé de son temps, et, comme le sieur d'Esneval luy respondist, que l'occasion ne s'en estoit aussy presantée et luy desduisit quelques autres raisons pour luy faire trouver bon cette demande, elle n'eut autre refuge que les remettre à la response que, par le sieur de Stafort, elle feroit faire à Sa Majesté.

Laquelle response la dicte Royne d'Angleterre suivit que,

pendant le voiage du sieur d'Esneval en France, il n'estoit besoing de passe-port.

Sur quoy le sieur d'Esneval luy fit entendre qu'il avoit laissé pour le service du Roy en Escosse ung des siens, nommé Courcelles, duquel la dicte dame Royne fit desmonstration d'estre mal contente, l'accusant d'avoir eu intelligence avec les Catholicques de son royaulme pendant qu'il estoit secrétaire du sieur de Mauvissière.

Toutesfois le dict sieur d'Esneval ne luy voullant rendre compte du service de Sa Majesté, luy dit seullement que le dict Courcelles estoit très fidelle et très affectionné serviteur de Sa Majesté, ainsy qu'elle le congnoistroit, tant que leur bonne intelligence et amitié dureroit.

Ce dont il plaira à Sa Majesté de parler au sieur de Stafort, duquel elle ne recherche les serviteurs si particullièrement.

Le faict de cette conjuration descouverte paroissant de jour à auttre prendre cours, le sieur d'Esneval despescha ung courrier secret vers Courcelles pour l'en informer, et pour l'advertir de disposer tousjours le Roy d'Escosse le mieux qu'il adviseroit le pouvoir faire vers la Royne sa mère, *ainsi qu'il monstroit estre lors du partement du sieur d'Esneval auquel il a baillé lettres pour elle*, attendant qu'il pleust à Sa Majesté faire sçavoir sur cela son intention; ce qu'il segonda encore d'une autre escritte du depuis à la Royne.

Neantmoings, le courrier a esté arresté et ramené au dict sieur de Chasteauneuf à ce qu'il a mandé au dict sieur d'Esneval, et a esté contrainct de mettre le pacquet entre les mains du sieur de Valsinghan pour l'envoyer en Escosse, où il est à doubter qu'il ne soit ouvert avant que d'estre envoyé, ainsy que la dicte Royne d'Angleterre dist au sieur de Chasteauneuf en présence du sieur d'Esneval qu'elle n'en feroit difficulté, si elle avoit opinion que ses lettres luy fussent prejudiciables; ce que le sieur d'Esneval a recongneu en deux des pacquets du Roy, qui ont esté ouverts, passant par Angleterre, pendant son séjour en Escosse, et que le dict pacquet ne sera rendu au

X

LETTRE DE M. DE L'AUBESPINE-CHATEAUNEUF A M. D'ESNEVAL.

24 septembre 1586.

AUTOGRAPHE.

Monsieur, j'ai reçu vostre lettre de Dieppe et veu ce que m'avés mandé de là. Je suis très ayze que le capitaine, qui est là, face si bien son debvoyr, et vous prie faire en sorte que il soyt advoué; *aultrement ne se fault plus soucier de rien et abandonner les affaires.* Vostre homme, que vous aviés envoyé à Courcelles, est revenu de my-chemin, n'ayant sceu passer, et m'a raporté vostre pacquet, que j'ay aussitost envoyé à M. de Walsinghan pour le faire tenir, ne ayant aultre voye.

L'on ne parle encores icy que de ceste conjuration, et hier ilz en condamnèrent sept des principaux à mourir, entre aultres Babington; ce jourd'huy ilz en condamnent encore unze, et les doibvent tous faire mourir demain et après demain. La royne d'Escosse est fort chargé par eux, et sont encores Nau et Curl prisonniers, qui ont confessé tout, comme aussi les lettres les ont convaincus. Ilz ont fort chargé Courcelles, et l'on m'a dict que la royne a despesché en diligence en Escosse, pour prier le roy de faire arrester le dict Courcelles prisonnier, chose que je ne croy pas que il face.

Duglas [1] est icy ambassadeur, et est certain que, par ung sien nepveu, l'on a envoyé au roy d'Escosse tout le procès de la royne sa mère, et la desposition de ces criminels, et *vous asseure que le respect du dict roy aura icy plus de pouvoyr que celuy de nostre maistre.*

1. Archibald Douglas.

Je n'ai nul moyen de advertir Courcelles, estantz les chemins si estroictement gardés que nul ne passe jusques à dix lieues d'icy. Au reste, je vous adjouxteray que ce guarson de Courcelles est icy il y a quinze jours, qui dict que il s'en va tous les jours en France, sans que l'on le puisse faire partir, s'excusant sur un passeport que il veult avoyr de M. de Walsinghan, disant que le mien ne luy peult servir, estant Angloys; et, sur cela, ce jourd'huy il a esté veu de fort bon matin au logis de Duglas avec deux Angloys, et scay pour certain que il est monté en sa chambre parler à luy, dont je ay esté fort testonné, et ay pensé de vous en advertir.

Nous sommes en plus mauvais predicament que jamais, estant toute ceste court fort troublée, avec l'opinion que cecy n'est pas sans que les princes estrangers l'ayent sceu et que nommement je suis de la partie, encores que par toutes les despositions des tesmoings et lettres il ne s'en trouve rien.

Quant aux depredations, il ne se parle poinct d'en faire justice, de sorte que les pauvres merchandz s'en peuvent bien retourner, et, sur ce, je vous bayseray bien humblement les mains, priant Dieu, monsieur, que il vous doinct bonne et longue vie.

Vous voyés que ces gens auront trouvé occasion pour chasser de deçà Courcelles, à quelque prix que ce soyt.

Vostre tres humble amy et allié, à vous faire service.

DE L'AUBESPINE-CHASTEAUNEUF.

De Londres, ce XXIV^e^ jour de septembre 1586.

XI

LETTRE DE M. DE L'AUBESPINE-CHATEAUNEUF A M. D'ESNEVAL.

4 octobre 1586.

ORIGINAL.

Monsieur, je despesche encore ce porteur exprès vers le roi pour le faict de la royne d'Escosse, laquelle a, je vous asseure, plus de besoing que jamais d'estre secourue et assistée de Sa Majesté, et crains bien que le peu de soing que l'on a de delà des affaires d'Angleterre ayde bien à perdre *ceste pauvre princesse*[1]. Je vous prie de communicquer à ce porteur la mémoire que je vous baillay, à vostre partement, à celle fin de l'instruire plus amplement, et voulloir de vostre part tenir la main, estant par delà *à ce que nous puissions remettre le service du roy et l'honneur de nostre pays en quelque dignité.*

Je vous ay adverty par le capitaine Pardin, comme le dict Courcelles estoit fort embrouillé en ceste conjuration, et que l'on dict icy que la royne d'Angleterre a envoyé exprès pour le demander au roy d'Escosse, ne pensant pas toutefois *qu'il le voulust bailler*[2]; mais cela pourroit servir à le faire chasser. J'ay receu de luy des lettres du XIX^e^ de septembre, par lesquelles il me mande avoir receu celles que vous luy escrivistes d'icy. Son homme est encores icy, auquel j'ay commandé ce matin de s'en retourner le trouver, et luy ay faict donner cet argent à cest effect. J'ai adverty le dict Courcelles de ce que je vous ay mandé de son dict serviteur, et me remettant au dict porteur de vous dire plus au long des nouvelles de ces quar-

1. Ces mots sont soulignés dans le manuscrit.
2. Ces mots sont soulignés dans le manuscrit.

tiers, je me recommanderay humblement à vostre bonne grâce, priant Dieu vous donner, monsieur, heureuse et longue vie.

Vostre humble cousin, à vous faire service.

DE L'AUBESPINE CHASTEAUNEUF.

De Londres, ce IV^e^ jour d'octobre 1586.

XII

LETTRE DE M. DE L'AUBESPINE-CHATEAUNEUF A ÉLISABETH.

18 octobre 1586[1].

COPIE DU TEMPS [2].

Madame, sçachant combien Vostre Majesté desire que ses actions, bien que justes et equitables en soy, soient trouvez telles par toute la chrestienté, mesmement en faict de si grande importance, comme celluy qui se traicte maintenant en ce royaulme,

1. Le manuscrit donne la date du 27 novembre 1586; c'est une erreur évidente; car la lettre prouve que Marie Stuart n'avait pas encore été interrogée, au moment où l'ambassadeur s'adresse à Élisabeth. Or, les interrogatoires commencèrent le 11 (21, octobre; il faut donc admettre que la lettre est écrite avant le 21 octobre (N. S.). J'ai adopté le 18, d'après une indication de M. Fr. de Raumer (*Briefe aus Paris*, II, p. 184). Il donne sous cette date, le sommaire d'une lettre de L'Aubespine à Élisabeth, tirée de la bibliothèque Cottonienne (*Galba*, E., IV, f° 312). On reconnaît à peine dans ce sommaire de deux lignes l'idée de la longue et remarquable lettre de l'ambassadeur français. Il est même permis de supposer que M. de Raumer s'en est tenu au catalogue. Voici la traduction exacte de ce sommaire : « Elisabeth doit se conduire avec justice et douceur envers Marie; elle doit songer qu'elle est reine, prisonnière depuis vingt ans, qu'elle ignore les formes, etc. » Malgré l'inexactitude de ce résumé, j'ai cru y reconnaître la pensée de la lettre que je publie, et j'ai pris la date qui s'accorde avec les faits.

2. Sur le dos de cette lettre, en lit : « Double de la lettre de M. l'ambassadeur de France à la royne d'Angleterre, affin que la royne d'Escosse puisse estre assistée de conseil avant que d'estre interrogée. »

qui est le jugement de la royne d'Escosse, j'ay pensé, sur l'assurance que j'ay de l'extresme bonté, clémence et justice singullière, dont Vostre Majesté a esté toujours louée et recommandée particullièrement, par dessus tous les roys ses prédécesseurs, que je fauldrois grandement de mon debvoir, et au commandement tres exprès que j'ay eu du roy tres chrestien, mon maistre, vostre bon frère et amy, *si je laissois partir ceux qu'elle a depputez pour aller interroger ladicte dame royne*, sans luy remonstrer avecques toute humilité et respect, comme estant ladicte dame royne mère, souverayne, et oultre ayant eu cet honneur si grand, et excellent que d'avoir espousé le premier roy de la chrestienté, puis travaillée de la mauvaise fortune qui, en extresme jeunesse, lui osta son pesre, puis son mary, ceste mesme fortune l'a conduit en telle nécessité qu'avant de sortir l'aage de vingt cinq ans, que les anciens ont estimé capable de se pouvoir gouverner et conduyre, elle fut contrainte se jecter entre voz mains, comme prisonnière, pour éviter, soubz la protection de Vostre Majesté, le mal qui injustement luy estoit préparé par ses propres subjects, en ayant esté dettenue l'espace de dix et huict ans, elle ha, par la bonté et douceur d'icelle, esté traictée si humaynement que cela luy a beaucoup aydé à supporter la privation de sa liberté, qui est si chère à toutes personnes, mesmement à celles qui sont neez pour commander aux aultres, maintenant estant advenu et depuis peu, que, par suscitation d'aucuns, qui ont eu plus d'esgard à leur passion particulière qu'au bien et à la liberté de la dicte dame royne, *elle se soit trouvée avoir eu communication du conseil de ceux qui ont voulu attènter à la personne de Vostre Majesté* [1], poussée du dezir de liberté, mesme depuis deux ans qu'ayant changé le lieu de sa demeure, elle s'est trouvée plus mal traictée que par le passé, Vostre Majesté, ainsy que je suis

1. Ce passage prouve que l'on croyait généralement en Angleterre que Marie Stuart avait eu connaissance du complot de Babington contre la vie d'Élisabeth. Voyez, sur cette question, les *Lettres de Marie Stuart*, publiées par le prince Labanoff, recueil de 1845, t. VI, page 397.

adverty, a depputé certain nombre de seigneurs de son royaulme pour se transporter vers ladicte dame royne, pour l'interroger et luy faire son procès, par les formes ordinaires de la justice, pour faire paroistre à toute la chrestienté, que, bien qu'elle se trouve accusée d'avoir attenté à sa vie, si est-ce que, postposant toute colère et desir de vengeance, qui ont ordinairement beaucoup de puissance sur les aultres hommes, à la justice, et bonté qui luy est si familiére, elle a voullu remettre le tout au jugement des plus grands et sages de son royaulme; chose, Madame, qui, comme elle sera vue et approuvée de plusieurs, qui jugeront Vostre Majesté avoir satisfaict au debvoir de la justice que Dieu luy a mis entre les mains, aussy, y en a-t-il beaucoup, desirant veoir, aux grandes et notables actions des princes, la perfection plus grande et exacte qu'en affaires privées, jugeront qu'en ce faict icy Vostre Majesté doibt exactement observer touttes les formes les plus douces qui se peuvent trouver ès jugemens des hommes, qui est cause que je la supplie, comme ayant charge expresse du roy, mon maistre, d'assister la dicte dame royne d'Escosse, prier et intercedder pour elle vers Vostre Majesté; bien que la quallité de ladicte dame, qui est née souverayne, l'exempte de pouvoir estre subjecte aux jugemens des hommes, toutes fois, si tant est qu'il plaise à icelle qu'elle responde devant ceux qu'elle ha depputez pour l'interroger, au moings, suyvant touttes les loys civilles et impériales reçues et praticquées par tout le monde, elle qui est peu versée aux affaires de la justice, pour estre née royne, et avoir esté dix huict ans quasi sepparée de la conversation des hommes, puisse avant que de respondre, estre assistée de conseil, qui, en nulle province du monde ne fut refusé à ceux qui sont accusés de crime capital, et encore que par les loys d'Angleterre, il puisse estre qu'un criminel est tenu de respondre sans assistance de conseil, si est-ce que ladicte dame n'estant point née Angloise ni subjecte aux loys de vostre royaulme, ne peult, en une si urgente affaire, estre abandonnée de conseil, amys et serviteurs, veu mesmement que ses

principaulx secretaires, qui jusqu'icy l'ont toujours assistée, se trouvent maintenant prisonniers pour ce mesme faict et quasi les principaulx accusateurs contre elle. Je supplie donc Vostre Majesté, Madame, pour m'acquitter du commandement que j'ay du roy mon maistre, pour le desir que j'ay en m'acquittant du debvoir de ma charge, luy faire tres humble service, et oultre, pour n'estre estimé, à l'advenir, ou negligent ou nonchallent, ou ignorant la forme de justice establie par tout le monde, voulloir avoir esgard à ma présente requeste, considérer que plus Vostre Majesté s'accommodera, en ce faict si notable, aux loys d'equité receues par touttes les aultres proyinces de la chrestienté, plus ainsy justifiera elle envers touts les princes du monde sa bonté, clémence, justice et humanité, de laquelle je la supplie ne se vouloir deppartir par une petite formalité de justice non usitée en ce royaulme, attendu mesmement, que ceste affaire est de belle conséquence, qu'il n'y a celuy en Europe qui n'en attende l'issue, conforme à la grande prudence et vertu dont Vostre Majesté a tousjours esté recommandée.

De Londres, ce XXVII[e] novembre (18 octobre) 1586.

XIII

LETTRE DE M. DE L'AUBESPINE-CHATEAUNEUF A M. D'ESNEVAL.

20 octobre 1586.

AUTOGRAPHE.

Monsieur, j'ay receu vos deux lettres du XXVIII[e] septembre et du IV[e] d'octobre, vous remerciant bien humblement des bons offices que vous m'avez faictz par delà, et espère, que, ayant parlé au roy, je sçauray, par vostre première, l'intention

de Sa Majesté sur les choses de deçà, que je vous prie me mander privement et ouvertement. Car il semble que l'on se soucie par delà fort peu du faict de la royne d'Escosse et de ses cartiers, comme je vous ay souventes foys dict. Partant, je seray tres ayse de le sçavoyr, affn de me gouverner selon l'intention de mes m^es^ [maistres]; car icy je faicts ce que je pense estre raisonnable et de la dignité du roy, dont je ay la mauvaise grace de ceulx ci, qui en France me prestent des chauses [choses], pleines de mensonges et calomnies, pour faire valoyr leur marchandise, et ce pendant faire leurs affaires à nos despens.

J'ay escript à Courcelles quattre ou cinq foys, et luy m'a faict response. Je ne me suis pas fié en son homme, que je luy ai renvoyé, et luy ai despesché ung homme exprès, qui se faict fort de passer. [Je] luy ay bien amplement escript, voyant que Duglas trompoyt le roy d'Escosse, et ne satisfaisoyt pas aux commandemens qu'il a de luy, ainsi que j'entendz.

Le faict de la royne d'Escosse les occupe tellement, que il ne se parle icy d'aultre chose, estantz toutes aultres affaires demeurées derrière. *Je la tienz pour perdue et en tres mauvais estat. Je ay adverty expressement et diligemment, comme vous sçavés. Du reste, je en demeureray deschargé*, et sur ce, je vous baiseray bien humblement les mains, priant Dieu,

Monsieur, qu'il vous doinct bonne et longue vie.

Vostre humble cousin, à vous faire service,

DE L'AUBESPINE CHASTEAUNEUF.

De Londres, ce xx^e^ octobre 1586.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE PREMIER. — Anciennes relations de la France et de l'Écosse. — Traité de Rouen (1517). — Marie Stuart en France (1550-1561). — Traité d'Édimbourg (1560)..... 1-16.

CHAPITRE II. — Haine de Catherine de Médicis contre Marie Stuart. — Projet de mariage de Marie Suart avec don Carlos, fils de Philippe II. — Puissance du roi d'Espagne. — Négociations pour le mariage de Marie Stuart. — Opposition de Catherine de Médicis. — Lettre de cette reine à l'évêque de Limoges (1561)..... 17-28.

CHAPITRE III. — État de l'Écosse à l'arrivée de Marie Stuart (1564). — Relations de Marie Stuart avec Élisabeth (1562). — Négociations avec l'Espagne pour le mariage de Marie et de don Carlos (1563). — Opposition de la France; première mission de Michel de Castelnau en Écosse (1564). — Mariage de Marie Stuart avec Henri Darnley (1565). — Guerre civile en Écosse; deuxième mission de Michel de Castelnau..... 29-41.

CHAPITRE IV. — Michel de Castelnau va pour la seconde fois en Angleterre et en Écosse (septembre-octobre 1565); vains efforts de cet ambassadeur pour rétablir la paix en Écosse. — Marie dominée par l'influence espagnole. — David Riccio assassiné (mars 1566). — Nouveaux troubles en Écosse. — Troisième et quatrième missions de Castelnau près de Marie Stuart. — Ambassade de du Croc. — Assassinat de Darnley (1567). — Mariage de la reine d'Écosse avec Bothwell. — Guerre civile en Écosse. — Villeroy, Beaumont et Lignerolles, envoyés de la France en Écosse (1567-1569). — Captivité de Marie Stuart; elle s'échappe de Lochleven et se réfugie en Angleterre (1569)..... 42-52.

CHAPITRE V. — Changements dans les dispositions de la France pour Marie Stuart. — La Mothe-Fénelon. — Projets de l'Espagne; refus de la France de s'y associer. — Complot tramé par Ridolfi, Chiapino Vitelli, le duc d'Albe, Norfolk. — Traité de Blois entre la France

et l'Angleterre (1572); efforts de l'Espagne pour le rompre; triste situation de Marie Stuart. — Ambassade de La Châtre; confirmation du traité de Blois (avril 1575)..... 53-68.

Chapitre vi. — Arrivée de Michel de Castelnau en Angleterre (1575); état de l'Angleterre à cette époque. — Plaintes de Marie Stuart contre Castelnau et Catherine de Médicis. — Relations de Marie Stuart avec le parti espagnol et don Juan d'Autriche (1577-1578). — Vastes projets de Philippe II. — Négociations de l'Angleterre et de la France (1578-1581). — Activité de Michel de Castelnau; politique de Castelnau à l'égard de l'Écosse; situation de ce pays (1581). — Le parti français se relève en Écosse (1581-1582). — Rapprochement entre la France et Marie Stuart..... 69-76.

Chapitre vii. — Relations de Marie Stuart avec le parti espagnol et don Juan d'Autriche (1577-1580). — Son testament en faveur de Philippe II. — Puissance redoutable du roi d'Espagne (1577-1580). — Nécessité pour la France et l'Angleterre de s'opposer à ses vues ambitieuses. — Négociations. — Projet de mariage entre Élisabeth et le duc d'Alençon. — Caractère de ce prince. — Le mariage est rompu; chagrin de Catherine de Médicis. — Politique de Castelnau à l'égard de l'Écosse; le parti français s'y relève (1581-1582). — Marie Stuart se rapproche de la France..... 77-89.

Chapitre viii. — Prépondérance de la France en Écosse (juin-août 1582). — Projet d'association de Marie et de Jacques VI sous l'influence de la France. — Opposition d'Élisabeth; troubles excités en Écosse; prédications séditieuses. — Avis donné par Michel de Castelnau, indifférence de la cour de France. — Attentat de Ruthven (28 août 1582). — La Mothe-Fénelon et Maineville envoyés en Écosse (décembre 1582-janvier 1583). — Lutte des partis français et anglais en Écosse (janvier-avril 1583). — Négociation trompeuse pour la liberté de Marie Stuart (mai-juillet 1583) — Ambassade écossaise à Londres (mai-juin 1583). — Jacques VI se met en liberté (7 juillet 1583)..... 90-101.

Chapitre ix. — Jacques VI. — Gouvernement sage et modéré de Jacques Melvil. — Mécontentement d'Élisabeth; elle envoie en Écosse Carey et Walsingham (août-octobre 1583). — Troubles excités en Écosse par les Anglais (octobre-novembre 1583). — Projet d'ambassade de Castelnau en Écosse (novembre-décembre 1583). — L'archevêque de Saint-André à Londres (décembre 1583-janvier 1584). — Conspirations contre Élisabeth (janvier 1584); elle s'oppose au départ de Michel de Castelnau pour l'Écosse. — Troubles et guerre civile en Écosse (février-mai 1584). — Triomphe de Jacques VI (mai 1584). — Zèle de Castelnau pour Marie Stuart. — Mission de lord Seaton en France (avril-juin 1584)..... 102-116.

CHAPITRE X. — Négociations d'Arran avec l'Angleterre (juillet-août 1584). — Efforts de Michel de Castelnau pour conserver à la France l'alliance de l'Écosse (août-octobre 1584). — Indifférence de la cour de France pour l'Écosse et Marie Stuart. — Rappel de Michel de Castelnau (29 octobre 1584). — Gray envoyé en Angleterre par Jacques VI (novembre 1584); perfidie de cet ambassadeur. — Efforts de Castelnau pour le combattre; il venge Marie Stuart des calomnies répandues par ses ennemis (novembre 1584). — La captivité de Marie Stuart devient plus rigoureuse (1585). — Rupture entre Marie et Jacques VI (mars 1585). — État de la France, triomphe de la Ligue (juillet 1585). — Persécutions dirigées contre Marie Stuart. — Castelnau quitte l'Angleterre (septembre 1585)... 117-129.

CHARITRE XI. — Nouveaux efforts d'Élisabeth pour dominer en Écosse — Complot de son ambassadeur Wotton; il échoue; Jacques arrêté à Stirling; triomphe de la faction anglaise. — Plaintes de Marie Stuart; mission de Charles de Prunelé, baron d'Esneval. — Vains efforts pour empêcher le traité de Berwick. — Union plus étroite de Marie avec l'Espagne; conjuration de Babington; arrestation des conjurés..... 130-143.

CHAPITRE XII. — Découverte de la conjuration de Babington (août1586); irritation à Londres contre les Français (août-septembre); danger de Marie Stuart (septembre 1586); la cour en est avertie par des dépêches pressantes de l'ambassadeur L'Aubépine de Châteauneuf (septembre-octobre 1586). — Apathie de Henri III. — Assemblée des lords d'Angleterre (8 octobre); formation du tribunal qui devait juger Marie Stuart. — Incertitude de l'ambassadeur français en Angleterre sur les véritables intentions de Henri III. — Procès de Marie Stuart (octobre 1586). — Condamnation de la reine d'Écosse (4 novembre 1586). — La sentence est confirmée par les deux chambres du parlement (8 novembre 1586)..... 144-154.

CHAPITRE XIII. — Mission de Pomponne de Bellièvre en Angleterre (novembre 1586); soupçons du duc de Guise à l'occasion de cette ambassade. — Accusation de perfidie dirigée contre Henri III par les ligueurs. — Récit d'Aubery du Maurier. — Assertions paradoxales de Bayle; écrivains qui les ont adoptées. — Caractère de Pomponne de Bellièvre; instructions qu'il reçoit de Henri III. — Jacques VI envoie un ambassadeur à Londres. — Première audience de Bellièvre (7 décembre); deuxième audience (15 décembre). — La sentence de mort contre Marie Stuart est publiée (16 décembre)..... 155-162.

CHAPITRE XIV. — Bellièvre avertit Henri III du danger imminent de Marie Stuart; sa lettre au secrétaire d'État Brulart (16 décembre 1586). — Courage de Marie Stuart; sa lettre à Élisabeth (19 dé-

cembre). — Dépêche de Henri III à Bellièvre (24 décembre). — Mémoire adressé par l'ambassadeur à Élisabeth, dans les premiers jours de janvier 1587. — Dernière audience de Bellièvre (7 janvier 1587). — Élisabeth est blessée de la fermeté de cet ambassadeur; sa lettre à Henri III. — Les ports de l'Angleterre sont fermés et les communications avec la France interceptées (janvier-février 1587). — Supplice de Marie Stuart (18 février). — Indignation de la France à cette nouvelle. — Conduite de Henri III. — Tentatives pour rapprocher la France de l'Écosse (1587-1588). — Rupture définitive. — Relations de la France et de l'Écosse aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles..... 163-175.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

TABLE

DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

LETTRES INÉDITES DE LA MOTHE-FÉNELON.

I. — A Catherine de Médicis (7 avril 1575). — Il annonce le retour de La Châtre, dont l'ambassade a eu un plein succès.. Pages 177-178
Mémoire sur l'état de l'Angleterre et ses relations avec la France..... 178-188

II. — A Catherine de Médicis (15 avril). — Bonnes dispositions d'Élisabeth confirmées par l'ambassadeur. — Il attend avec impatience le sieur de Mauvissière qui doit le remplacer. — Élisabeth a été irritée de la négociation suivie pour Marie Stuart; mais elle a fini par s'apaiser..... 189-190

III. — A Catherine de Médicis (21 avril). — Trois points demandés par Élisabeth pour la confirmation de son alliance avec la France. — L'ambassadeur espère qu'elle sera bientôt satisfaite. — Instances pour l'envoi de son successeur..... 190-191

IV. — A Catherine de Médicis (26 avril). — Bonnes dispositions d'Élisabeth. — Instances pour l'arrivée de son successeur..... 191-192

V. — A Catherine de Médicis (dernier avril). — Il attend une réponse de la cour pour l'ordre de la Jarretière. — L'état de sa santé lui fait désirer vivement l'arrivée de son successeur..... 193

VI. — Au secrétaire d'État Brulart (dernier avril). — Il insiste pour que le secrétaire d'État exprime la satisfaction du roi d'avoir reçu l'ordre de la Jarretière et qu'il puisse montrer cette lettre à Élisabeth..... 194-195

VII. — A Catherine de Médicis (6 mai). — On s'étonne en Angleterre de ne pas recevoir de nouvelles du traité négocié par La Châtre. —

Détresse de l'ambassadeur, dont les assignations, ou mandats du trésorier de l'Épargne, ne sont pas payés. — Il prie Catherine de Médicis de lui venir en aide et de presser le départ de son successeur..... 195-196

VIII. — Au secrétaire d'État Brulart (6 mai). — Il insiste sur les mêmes points et spécialement sur la nécessité de faire payer les assignations du trésorier de l'Épargne..... 196-198

IX. — A Catherine de Médicis (12 mai). — Il se plaint de ne pas recevoir de lettres de la cour..... 198-199

X. — Au secrétaire d'État Brulart (2 mai). — Nécessité pour l'ambassadeur de recevoir promptement des lettres de la cour, afin de pouvoir s'opposer avec plus d'autorité aux conseils de ceux qui excitent Élisabeth à secourir les révoltés de France..... 199-200

XI. — Post-scriptum au roi Henri III (18 mai)..... 200

XII. — A Catherine de Médicis (18 mai). — Étonnement de ne recevoir aucune nouvelle de la cour relativement aux conditions négociées par La Châtre. — Recommandation de plusieurs affaires qui intéressent le banquier Acerbo Velutelli..... 200-202

XIII. — Au secrétaire d'État Pinart (18 mai). — Même sujet que la précédente..... 202-203

XIV — Mémoire du sieur Portal à Henri III sous ce titre : *Au roy, sur le pourparlé de la paix* (mai 1575). — Désordres de la France provenant de la passion des catholiques exaltés. — Nécessité de les réprimer en fortifiant le parti protestant. — Fidélité des huguenots envers le roi, malgré toutes les persécutions. — Nécessité pour les catholiques de consentir à la paix ou de payer les frais de la guerre. — Avantages de la paix. — Moyen de réprimer les catholiques exaltés. — Nécessité de profiter de l'occasion qui se présente. — Le roi doit éviter l'assemblée des états généraux..... 204-207

XV. — Mémoire de La Mothe Fénelon (21 mai). — Conditions exécutées par le roi pour le renouvellement de l'alliance. — Ce qu'il exige à son tour d'Élisabeth. — Réponse de la reine d'Angleterre. 208-210

XVI. — A Catherine de Médicis (7 juin 1578). — Il accuse réception d'une lettre du 23 mai..... 210-211

XVII. — Post-scriptum au roi (17 juin)..... 211

XVIII. — A Catherine de Médicis (17 juin). — Annonce d'une dépêche plus étendue. — Il remercie Dieu de la convalescence du roi. 211-212

XIX. — A Catherine de Médicis (26 juin). — Bon traitement que doit

recevoir l'ambasssadeur qui portera la Jarretière au roi. — La Mothe-Fénelon insiste pour être remplacé le plus tôt possible et pour être payé de ses assignations..... 212-213

XX. — Au secrétaire d'État Pinart (26 juin). — Il annonce l'envoi du sieur de Vassal avec un mémoire et demande instamment à être remplacé..... 214-215

XXI. — Mémoire remis au sieur de Vassal. — Mécontentement de la reine d'Angleterre. — L'ambassadeur a cherché à en pénétrer la cause : il a appris par le comte de Leicester qu'Élisabeth se plaint de ce qu'on néglige le projet de mariage entre elle et le frère du roi. — Le comte de Sussex lui a également parlé du désir qu'avait la reine de ce mariage. — L'ambassadeur a insisté, dans une audience qu'il a eue d'Élisabeth, sur le traitement favorable que les protestants de France reçoivent du roi. — Satisfaction qu'en a témoignée Élisabeth, et désir que les conditions du traité soient religieusement observées. — La Mothe-Fénelon a également fait part aux membres du conseil d'Élisabeth des intentions du roi en faveur de la tolérance religieuse. — Remercîments des membres du conseil. — Polonais qui propose de changer le cuivre en argent. — Élisabeth manifeste des soupçons sur les secours promis en France à Fitz-Maurice pour troubler l'Irlande. — La Mothe-Fénelon s'est efforcé de dissiper ses inquiétudes..... 215-224

XXII. — A Catherine de Médicis (1er juillet 1575). — Bruits sur la gravité de la maladie du roi. — Joie de l'ambassadeur lorsqu'il a appris qu'ils étaient faux..... 224

XXIII. — A Catherine de Médicis (8 juillet 1575). — Divisions religieuses de la chrétienté, et difficulté de compter sur les peuples de religion opposée. — L'ambassadeur s'efforcera cependant de maintenir la paix avec l'Angleterre. — Il prie la reine de hâter l'arrivée de son successeur. — La santé de La Mothe-Fénelon rend son retour en France indispensable..... 225-226

II

LETTRES DE MICHEL DE CASTELNAU.

I. — A Henri III (25 juin 1582). — La reine d'Angleterre veut lui envoyer des chiens, ours, taureaux, qu'il a fait demander. — Relations de cette princesse avec le roi de Navarre. — Craintes que l'Écosse inspire à Élisabeth. — Elle s'efforce de soutenir les ministres protestants, qui ont été obligés de quitter ce pays. — Plaintes de Marie Stuart contre la reine d'Angleterre. — Projets de mariage du

frère du roi avec Élisabeth. — Cette princesse paraît toujours le désirer et accuse l'ambassadeur d'y mettre des obstacles... 226-229

P. S. — Il a écrit pour qu'on envoyât à la reine un carrosse et des chevaux..... 229

II. — A Henri III (6 juillet 1582). — Troubles excités en Écosse par les ministres protestants. — Prédications séditieuses en présence du roi et de son favori Lennox. — Les ministres se sont retirés à Berwick. — On cherche de tous côtés, en Frise et en Hollande, les plus beaux chiens pour les envoyer au roi..... 230-232

III. — A Henri III (26 juillet 1582). Le comte d'Angus et les ministres protestants veulent chasser d'Angleterre le duc de Lennox. — Ils demandent de l'argent et des secours à Élisabeth. — Elle leur a promis des secours et donné de l'argent. — L'ambassadeur a prévenu Lennox et pense que la France doit le soutenir..... 232-235

P. S. — L'ambassadeur insiste sur la nécessité de secourir le roi d'Écosse, qui est maintenant en parfait accord avec sa mère. — Marie Stuart a demandé l'autorisation de l'envoyer visiter. — Elle a obtenu d'aller aux bains. — Importance pour la France de conserver son alliance avec l'Écosse, qui a été *la bride de l'Angleterre*. — Cruautés exercées en Angleterre contre les catholiques. — État des finances de l'Angleterre. — Nouvelles instances de l'ambassadeur pour qu'on envoie des secours en Écosse. — Pénurie de l'ambassadeur qui a contracté des dettes pour le service du roi et de son frère. — Il ne peut obtenir d'argent des trésoriers de France..... 235-239

IV. — A Henri III (16 mai 1583). — Arrivée en Angleterre du palatin polonais Lasqui. — Affaires de Flandre. — Élisabeth y a envoyé un de ses ministres, nommé Sommer. — Négociations de la reine d'Angleterre pour la liberté de Marie Stuart. — Difficultés qui l'entravent..... 239-243

V. — A Catherine de Médicis (15 mai 1583). — Affaires de Flandre; on espère peu une réconciliation entre le duc d'Anjou et les États. — Arrivée en Angleterre du Polonais Lasqui et d'un ambassadeur d'Écosse..... 244

VI. — A Henri III (24 mai 1583). — Désir de maintenir l'alliance avec l'Angleterre. — L'ambassadeur surveille les négociations du colonel Stuart envoyé en Écosse. — Détails sur cet Écossais et sur un ministre qui l'accompagne. — Dispositions favorables qu'il trouve dans le conseil d'Élisabeth. — Efforts de l'ambassadeur pour s'opposer à la conclusion d'une ligue entre la France et l'Angleterre. — Difficultés qu'il rencontre..... 245-248

P. S. — Le palatin Lasqui est toujours en Angleterre. — Les Écos-

sais n'ont pu obtenir l'argent qu'ils demandaient. — Il espère s'opposer au projet d'alliance..... 248-249

VII. — A Catherine de Médicis (24 mai 1583). — Danger de la ligue offensive et défensive que l'on négocie entre l'Angleterre et l'Écosse. — La reine d'Angleterre témoigne toujours une vive amitié pour le duc d'Anjou..... 249-251

VIII. — A Henri III (31 mai 1583). — Protestations d'amitié de la reine d'Angleterre. — Efforts pour s'opposer à la ligue avec l'Écosse. — Le grand trésorier affirme qu'elle ne présente aucun danger pour la France, qui conservera l'amitié de l'Angleterre et de l'Écosse. — Plaintes de l'ambassadeur contre les ministres protestants d'Écosse. — Le colonel Stuart n'ose lui parler. — Difficultés d'argent qui arrêtent la conclusion de la ligue. — Le grand trésorier affirme qu'Élisabeth est disposée à mettre Marie Stuart en liberté. — L'ambassadeur a détourné Lasqui de traverser la France 251-255

P. S. — Archibald Douglas, qu'il avait détaché du parti anglais, est sollicité par la faction opposée. — Il demande des secours d'argent, que l'ambassadeur ne peut lui donner, ayant contracté des dettes considérables..... 255-257

IX. — A Catherine de Médicis (31 mai 1583). — Compliments d'Élisabeth pour Catherine de Médicis. — Elle la remercie des secours accordés à Antonio de Crato. — Avarice d'Élisabeth..... 257-258

X. — A Henri III (13 juin 1583). — Mission de Chertier en Angleterre pour réconcilier le duc d'Anjou avec Élisabeth et obtenir des secours de cette princesse. — Affection que, d'après Chertier, le duc d'Anjou témoigne pour Henri III. — Protestations de Chertier de son désir de servir le roi. — Castelnau présente Chertier à Élisabeth. — Plaintes de cette reine. — Chertier expose à Élisabeth l'avantage pour elle de la lutte que soutenait le duc d'Anjou contre Philippe II. — Castelnau détourne encore Lasqui de passer par la France. — Nouvelles conférences de Chertier avec Élisabeth. — Il insiste pour qu'on envoie les carrosses et mulets promis à Élisabeth.. 258-264

XI. — A Henri III (31 juillet 1583). — Succès des Espagnols dans les Pays-Bas. — État de l'Écosse, dont le roi s'est affranchi de la domination du parti dévoué aux Anglais. — Bruit que la France doit envoyer des secours au roi d'Écosse. — Carey chargé d'une mission en Écosse. — Résolution d'envoyer Noris en Flandre..... 265-268

Sommaire des négociations avec Marie Stuart..... 268-275

XII. — A Catherine de Médicis (10 août 1583). — But de la mission du colonel Noris en Flandre. — Négociations avec Marie Stuart..... 276-277

XIII. — A Henri III (5 décembre 1583). — Mission de Ségur en Angle-

terre. — Surveillance exercée par Castelnau sur Ségur, Buzenval, Calignon, envoyés par le parti protestant en Angleterre. — Nouvelles de Hollande. — L'ambassadeur espère avoir réussi à empêcher la ligue des protestants avec l'Angleterre. — Il croit que les négociations de l'Espagne avec l'Angleterre échoueront. — Mission du sieur d'Alferan en Angleterre, pour traiter au nom du duc d'Anjou. — Projet de voyage de Castelnau en Écosse. — Avis que lui a donnés sur l'État de l'Écosse Archibald Douglas. — Influence qu'y exercent le colonel Stuart et le comte d'Aran..... 278-284

XIV. — A Catherine de Médicis (7 décembre 1583). — Espérance d'entretenir les relations d'amitié avec l'Angleterre. — Il prie la reine de lui faire payer les sommes qui lui sont dues..... 284-286

XV. — A Catherine de Médicis (11 avril 1584). — État de l'Écosse. — Inquiétude que le roi d'Écosse inspire à Élisabeth. — Affaires de Flandre. — Castelnau ne croit pas qu'Élisabeth désire que le duc d'Anjou réussisse dans son entreprise des Pays-Bas..... 286-289

XVI. — A Henri III (23 avril 1584). — Récapitulation des événements arrivés en Écosse et prévus depuis longtemps par l'ambassadeur. — Attaque dirigée contre ce pays par les Écossais rebelles soutenus par l'Angleterre. — Projet d'envoyer Castelnau en Écosse pour apaiser les troubles. — Proclamation contre les rebelles au nom du roi d'Écosse. — Gentilhomme envoyé dans ce pays par Castelnau. — Offres d'Archibald Douglas. — Castelnau ne peut les accepter faute d'argent. — Sacrifices qu'il a faits pour le service du roi. 289-294

XVII. — A Catherine de Médicis (23 avril 1584). — Mouvements en Écosse. — Danger que court le roi de ce pays..... 294-295
P. S. Ambassadeur d'Espagne renvoyé d'Angleterre. — Nécessité pour Élisabeth de s'unir étroitement avec la France..... 295-296

XVIII. — A Henri III (26 avril 1584). — La rébellion d'Écosse a été étouffée. — Élisabeth paraît vouloir s'unir plus étroitement avec la France pour s'opposer à la puissance de l'Espagne. — Rupture entre l'Angleterre et l'Espagne. — On ne peut se fier aux promesses de l'Angleterre. — Si Élisabeth pouvait compter sur l'Écosse, elle braverait toute la chrétienté..... 296-299

XIX. — A Henri III (11 mai 1584). — Nouvelles d'Écosse. — Arrestation du comte de Gowrie. — Les rebelles se sont emparés de Stirling. — Danger du roi d'Écosse. — Les rebelles soutenus par l'Angleterre. — Nouvelle de la mort du duc d'Anjou. — Négociations pour une ligue protestante..... 300-303

XX. — A Henri III (16 juillet 1584). — Douleur qu'a témoignée Élisabeth à la nouvelle de la mort du duc d'Anjou. — Inquiétude que

lui inspire la situation de l'Écosse. — Négociations du comte d'Arran avec lord Hunsdon, gouverneur de Berwick. — Défiance des Anglais. — Mission de Sidney en France. — Nouvelles d'Écosse. — Hunsdon envoyé dans ce pays..... 304-311

XXI. — A Henri III (17 juillet 1584). — Détails sur Sidney envoyé en France par Élisabeth.— Affaires qu'il doit traiter en France. 311-313

XXII. — A Henri III (28 juillet 1584). — Propositions d'Élisabeth pour une ligue avec la France contre Philippe II. — Objections de Castelnau. — Élisabeth veut dominer en Écosse. — Castelnau propose avant tout de terminer les affaires d'Écosse et de rendre la liberté à Marie Stuart. — Impuissance d'Élisabeth, tant qu'elle sera tenue en bride par le roi d'Écosse. — Conférence de Castelnau et de Sidney. — Il insiste sur la nécessité pour la France de conserver l'alliance d'Écosse..... 313-318

XXIII. — A Catherine de Médicis (28 août 1584). — Espérance de terminer les troubles d'Écosse et d'assurer la liberté de Marie Stuart. — Inquiétude que l'Écosse inspire à Élisabeth. — Élisabeth insiste pour conclure une ligue en faveur des Pays-Bas. — Hunsdon a obtenu peu de succès en Écosse..... 318-322

XXIV. — A Henri III (3 septembre 1584). — Les membres du conseil d'Angleterre proposent toujours la ligue en faveur des Pays-Bas. — Castelnau veut terminer d'abord les affaires d'Écosse et délivrer Marie-Stuart. — On accuse l'ambassadeur de ne pas suivre en cela les intentions de la cour de France. — Élisabeth a envoyé Sadler, membre de son conseil, pour traiter avec Marie Stuart. — Importance pour la France de maintenir son influence en Écosse et en Angleterre. — Entrevue d'Arran et d'Hunsdon. — Projets pour secourir les Pays-Bas..... 322-326

XXV. — A Henri III (18 septembre 1584). — Castelnau invité aux chasses de Windsor. — Chasse aux cerfs. — Douleur que témoigne toujours Élisabeth de la mort du duc d'Anjou. — Elle renouvelle la proposition d'une ligue entre la France et l'Angleterre pour secourir les Pays-Bas et s'opposer à la puissance excessive de l'Espagne. — Leicester témoigne le désir de servir la France..... 327-331

XXVI. — A Henri III (14 octobre 1584). — Arrivée de Ségur en Angleterre, à son retour d'Allemagne. — Nouvelle des résultats qu'il a obtenus dans ce pays. — Le prince Casimir est sur le point de secourir les Pays-Bas..... 331-334

XXVII. — A Catherine de Médicis (18 octobre 1584). — Il a reçu la visite de Ségur qui se justifie des reproches qu'on lui avait adressés. — Élisabeth a entretenu le comte de Shrewsbury. — Nouvelles d'Écosse..... 334-336

XXVIII. — A Henri III (22 octobre 1584). — On dit que le roi de France prend seul le patronage des Pays-Bas. — Nouvelle du mariage de l'Infante Isabelle-Claire-Eugénie, avec l'archiduc Albert. — Troubles en Écosse, excités par les ministres protestants et les partisans de l'Angleterre. — Hésitation d'Élisabeth..... 336-342

XXIX. — A Henri III (26 octobre 1584). — Détails sur Ségur, qui cherche à se justifier des reproches qu'on lui a adressés. — Projet de réunir le parlement pour régler la succession à la couronne d'Angleterre. — Inquiétude d'Élisabeth. — Réclamation de l'ambassadeur pour les sommes qui lui sont dues..... 342-347

XXX. — A Henri III (14 novembre 1584) — Rappel de Castelnau. — Dettes considérables qu'il a contractées en Angleterre; il sollicite des secours pécuniaires pour les rembourser. — Il demande aussi la prolongation de son séjour jusqu'au mois d'avril 1585, dans l'intérêt de la santé de sa femme. — Négociation entamée pour la liberté de Marie Stuart..... 347-350

XXXI. — A Henri III (25 novembre 1584). — Désir d'Élisabeth de connaître la résolution du roi relativement aux Pays-Bas. — Propositions de traité faites aux Anglais par le roi d'Espagne. — Arrivée d'un ambassadeur du roi d'Écosse, Gray; but de sa mission. — Nau, secrétaire de Marie Stuart, vient à Londres pour traiter en son nom. — Marie Stuart justifiée des calomnies répandues contre elle par la comtesse de Shrewsbury..... 350-355

III

SUITE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I. — Lettre de Daniel Rogers à Paul Knibbe, gouverneur de Flessingue (9-19 octobre 1585)..... 355-358

II. — Instructions données par Henri III à M. d'Esneval, qui se rendait comme ambassadeur en Escosse (15 décembre 1585)..... 358-360

III. — Lettre de Henri III à M. d'Esneval (30 janvier 1586).. 361-362

IV. — Lettre du même au même (9 mars 1586)..... 363-366

V. — Lettre de M. d'Esneval à Jacques VI (mars 1586).... 367-371

VI. — Lettre de Henri III à M. d'Esneval (18 avril 1586).... 372-374

VII. — Lettre de Henri III à Aubespine-Chasteauneuf, ambassadeur en Angleterre (11 juillet 1586)..... 374-375

VIII. — Mémoire remis au roy par M. d'Esneval, au retour de son ambassade d'Escosse (septembre 1586) 375-382

IX. — Lettre de L'Aubespine-Chasteauneuf à M. d'Esneval (12 septembre 1586)..... 382-383

X. — Lettre de L'Aubespine-Chasteauneuf à M. d'Esneval (24 septembre 1586)..... 384-385

XI. — Lettre de L'Aubespine-Chasteauneuf à M. d'Esneval (4 octobre 1586)..... 386-387

XII. — Lettre de L'Aubespine-Chasteauneuf à Élisabeth, pour qu'elle accorde un défenseur à Marie Stuart, accusée (18 octobre 1586)..... 387-390

XIII. — Lettre de L'Aubespine-Chasteauneuf à M. d'Esneval (20 octobre 1586)..... 390-391

TABLE DES MATIÈRES..... 393-396

TABLE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES..... 397-405

FIN DE LA TABLE.

TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE
Imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation
rue de Vaugirard, 9